

COMPTE ADMINISTRATIF

PRÉSENTATION

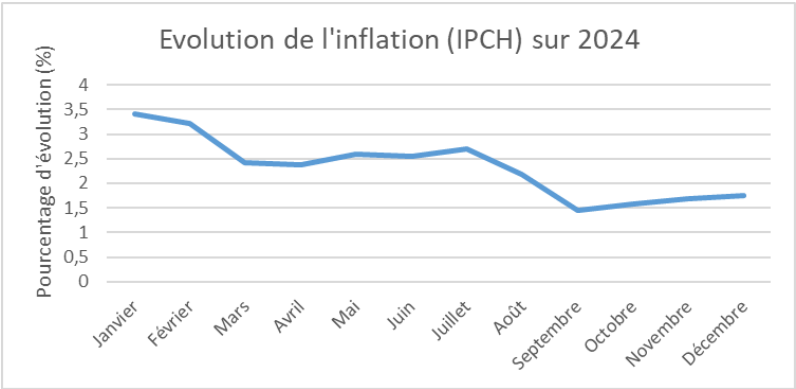


1.	LE BUDGET PRINCIPAL	8
1.1.	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11
1.2.	DES CHARGES DIFFICILES A CONTENIR	25
1.3.	UNE AMELIORATION DES RATIOS D'EPARGNE	32
1.4.	UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT TOUJOURS SOUTENU	36
1.5.	L'ENCOURS DE LA DETTE	44
2.	LES ENGAGEMENTS HORS BILAN	48
2.1	LA DETTE GARANTIE.....	48
2.2.	LES PORTAGES FONCIERS DE L'EPFLD	49
2.3.	LES PARTICIPATIONS DE LA METROPOLE	50
3.	LE BUDGET ANNEXE DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS	52
4.	BUDGET ANNEXE REGIE DE L'EAU POTABLE.....	64
5	LA REGIE ASSAINISSEMENT	75
6.	LE BUDGET ANNEXE GEMAPI.....	90
7.	LE BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR	91
8.	LE BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	108
10.	LE BUDGET ANNEXE LOCAUX ECONOMIQUES.....	116
11.	LE BUDGET ANNEXE GROUPEMENT FERME D'UTILISATEURS (GFU)	124
12.	LE BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT	130
13	DETAIL PAR PROGRAMME ET ACTION	132
13.1	ATTRACTIVITE, INSERTION, DYNAMISME ECONOMIQUE.....	132
13.2	EQUIPEMENTS METROPOLITAINS CULTURELS ET SPORTIFS.....	145

13.3	PLANIFICATION, PROJETS URBAINS ET PAYSAGERS	150
13.4	POLITIQUES DE L'HABITAT	157
13.5	COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	162
13.6	MOBILITES INCLUSIVES ET ESPACES PUBLICS	164
13.7	CHANGEMENT CLIMATIQUE : ADAPTATION ET ATTENUATION	171
13.8	ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE, MONTAGNE ET FORETS .	179
13.9	RESSOURCES METROPOLITAINES	182
14.	LES CHARGES REFACTUREES	195
14.1.	LES BUDGETS ANNEXES	195
14.2.	LES SERVICES COMMUNS.....	197
14.3.	LES SYNDICATS	203
15.	RESULTATS DE CLOTURE.....	206
16.	COMMISSION DE CONTROLE DE STRATEGIE FINANCIERE (CCSF).....	209
	ANNEXES DETTES	211

Au niveau national, l'année 2024 marque une détérioration des finances locales, avec cependant un nouveau niveau record d'investissements.

Si le niveau moyen annuel de l'inflation 2024 s'est limitée à 2% (contre 4,9 % en 2023), elle n'est passée sous la barre des 2.5 % qu'à mi-année.



Pour la Métropole, une évolution des dépenses de 1,3 % met en lumière l'effort de gestion mis en œuvre au travers d'un plan d'amélioration du fonctionnement dès 2024 pour répondre à la contrainte financière imposée par l'Etat et annoncée l'été 2024 dans un contexte d'instabilité politique tout en préservant sa capacité à investir.

Avec 2,8 Md€ inscrit au PPI 2021-2030, la Métropole a fait le choix en début de mandat d'un niveau d'investissement élevé.

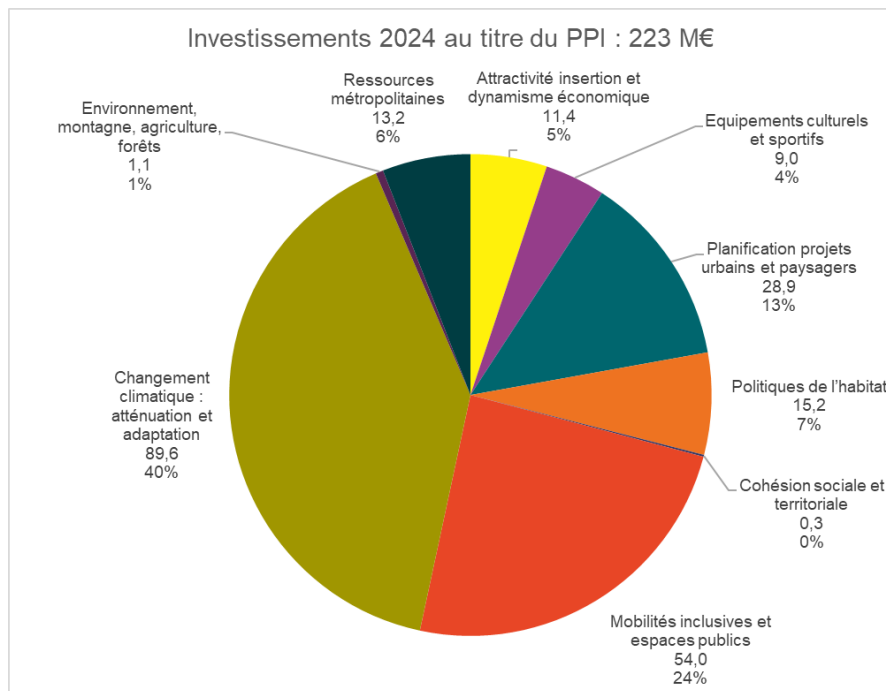
Ce PPI est porté par l'ambition de répondre à l'urgence climatique, de préserver la biodiversité et de réussir une transition du territoire vers la neutralité carbone, en tenant compte des impératifs de solidarité et de justice social, tout assurant le développement économique de la Métropole et le soutien aux communes.

Il se décline sur l'ensemble des budgets de la Métropole et se structure selon les grandes politiques et permet de piloter les investissements avec une vision pluriannuelle.

Politiques sectorielles	PPI Dépenses 2021-2030 (en k€) Montants mis à jour au 12 juillet 2023 + Modification AP 2024
Changement climatique : atténuation et adaptation	1 264 953
Mobilités inclusives et espaces publics	652 995
Planification projets urbains et paysagers	327 163
Attractivité, insertion et dynamisme économique	177 797
Politiques de l'habitat	164 068
Ressources métropolitaines	179 809
Equipements culturels et sportifs	56 184
Environnement, montagne, agriculture, forêts	9 770
Cohésion sociale et territoriale	4 805
TOTAL	2 837 544

✓ **La mise en œuvre du PPI**

Les dépenses réalisées en 2024 au titre du PPI représentent 222,8 M€ tous budgets confondus dont 150 M€ pour le Budget Principal, 31,4 M€ pour le BA Déchets, 37,3 M€ pour les 3 BA du cycle de l'eau ou encore 2,8 M€ pour le BA Réseaux de chaleur.



Comme en 2023, la lutte contre le changement climatique (atténuation et adaptation) constitue le 1^{er} poste d'investissement avec 40 % des dépenses.

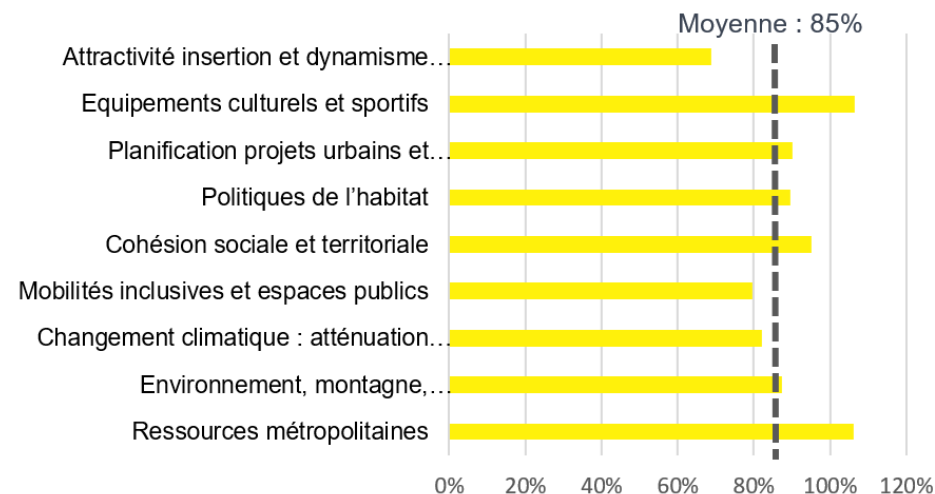
Les budgets annexes, notamment Collecte et traitement des déchets, Eau Potable et Assainissement, contribuent fortement à cette 1^{ère} place, soulignant l'accent mis sur ces services publics de proximité essentiels.

Le soutien aux mobilités inclusives et à l'espace public est par ailleurs confirmé au deuxième rang des investissements avec 24 % dépenses, marqué particulièrement par la mise en œuvre ambitieuse de la politique cyclable.

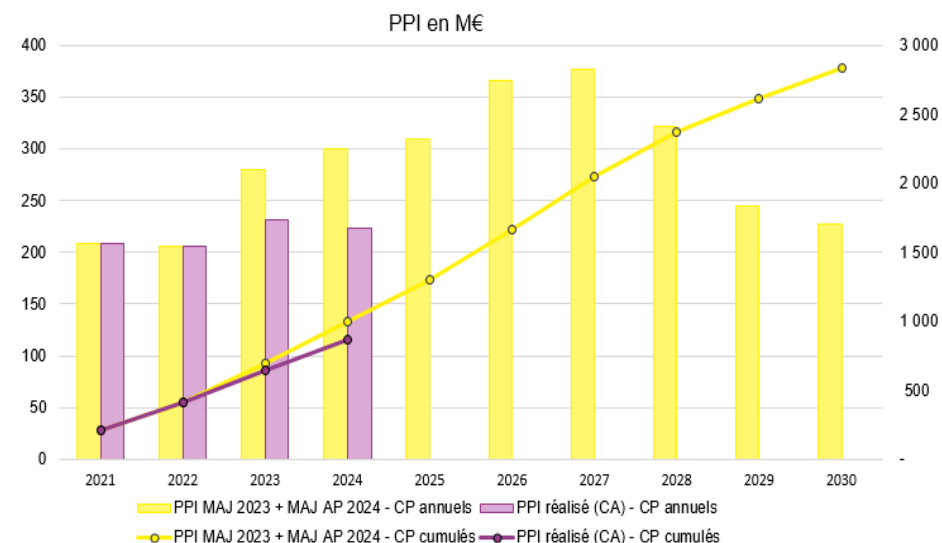
Le 3^{ème} poste de dépenses demeure la planification des projets urbains porté entre autres par le déploiement des opérations d'investissement du programme de l'ANRU (14 %).

Pour l'année 2024, les taux moyens de réalisation des dépenses par rapport au PPI en vigueur reflètent des avancées différentes selon les politiques.

Taux de réalisation année 2024



A l'issue des 4 premiers exercices du PPI, la réalisation des dépenses atteint 87% des prévisions, et représente 31% du total du PPI 2021-2030.



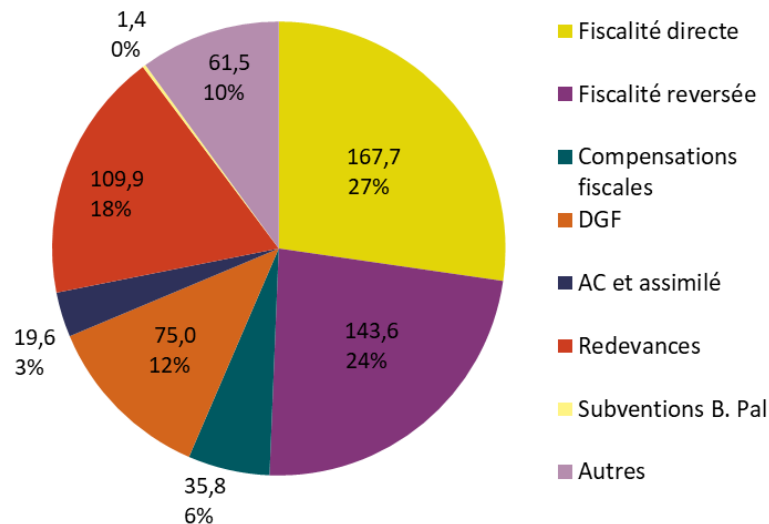
Cette capacité d'investissement n'est possible qu'avec une attention forte portée à l'évolution de l'autofinancement pour chacun des budgets.

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement de la Métropole s'élèvent

à 615 M€ (hors doubles comptes¹) soit une augmentation de 2,4 %.

Cette progression de 14 M€ s'explique majoritairement par la progression de la fiscalité directe (12,8 M€ sur le budget principal et 2,6 M€ sur le BA Déchets).

Recettes réelles de fonctionnement 2024 en M€ hors double comptes (masse salariale et dette)

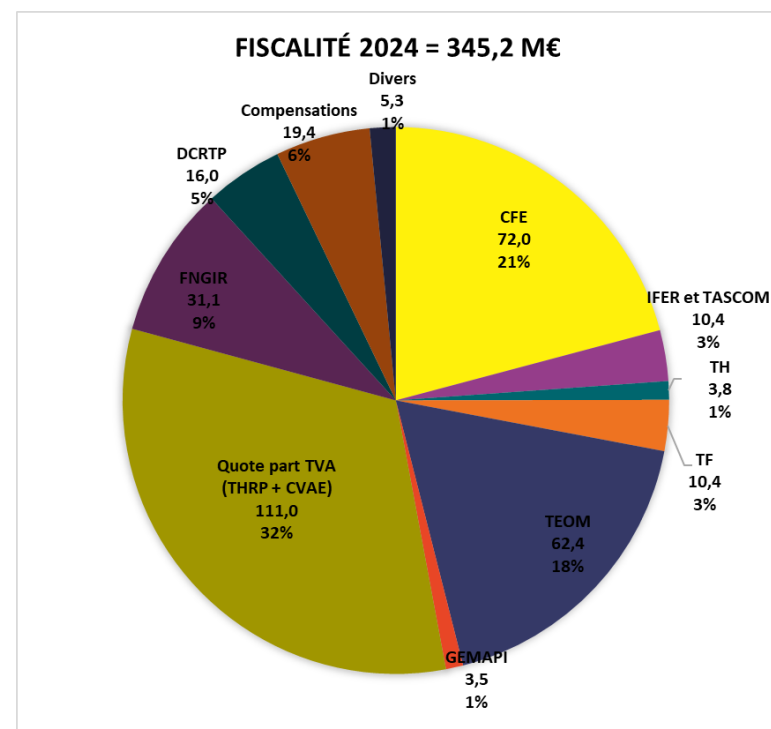
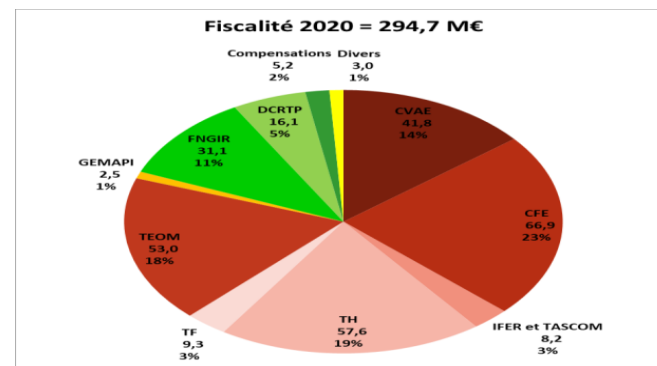


La part de la fiscalité directe est de 27 % en 2024 (contre 25 % en 2023), augmentation due principalement à la hausse du produit de CFE portée par l'augmentation du taux.

Pour mémoire, la fiscalité directe représentait un produit de 239 M€ en 2020 (hors rôles supplémentaires), soit 81 % des produits et compensations de fiscalité.

Elle ne représente plus que 167,7 M€ en 2024, soit 48 % de ces produits et compensations de fiscalité, dont 62,4 M€ de TEOM dédiée au Budget Annexe déchets et 3,4 M€ de taxe GEMAPI dédié au Budget Annexe GEMAPI.

Fiscalité au sens large (y compris compensations)



Cette fiscalité au sens large progresse de 16,3 M€ entre 2023 et 2024.

¹ Les remboursements de masse salariale et de dette entre budgets sont retraités pour l'analyse.

L'augmentation provient, pour l'essentiel, de la CFE (+ 10,7 M€ hors compensations et rôles supplémentaires de CFE) et de la TEOM (+ 2,6 M€) dont les bases ont été fortement revalorisées en lien avec l'inflation. S'agissant de la CFE, la hausse du produit fiscal s'explique principalement par la revalorisation du taux qui a été porté de 31,09 % à 34,63 %.

Les reversements de fiscalité, incluant les produits nets de quote-part de TVA, le FNGIR, les compensations fiscales et la DC RTP s'élèvent à 177,5 M€ en 2024 contre seulement 52,4 M€ en 2020.

Cette évolution est due aux différentes réformes fiscales introduites depuis 2020 (suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales puis de la CVAE et abattement de 50 % sur les bases des entreprises industrielles).

Elle souligne notamment l'importance prise par les quotes-parts de la TVA nationale dans les recettes et compensations de fiscalité de la Métropole, qui devient de plus en plus dépendante de l'Etat et de la conjoncture économique.

Les reversements de fiscalité représentent près de 30 % des recettes réelles de fonctionnement.

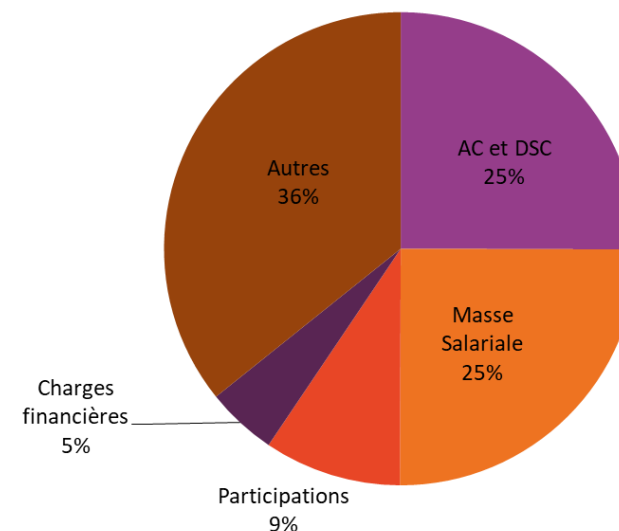
La DGF de la Métropole, de 75 M€ en 2024, diminue de 1 M€, du fait de l'indexation à la baisse de la DGF part compensation.

L'ensemble de ces recettes issues de l'Etat (reversements de fiscalité, compensations fiscales et DGF) s'élèvent à 252,5 M€ en 2024 contre 131 M€ en 2020.

Les dépenses réelles de fonctionnement consolidées s'élèvent à 473 M€ contre 467 M€ en 2023, soit une évolution de 1,3 % plus lente que celle des recettes et de l'inflation.

Les dépenses du seul Budget Principal s'élèvent à 349 M€.

Budgets consolidés - Dépenses réelles de fonctionnement 2024
en M€ hors double comptes (masse salariale et dette)



Les reversements aux communes représentent 25 % des dépenses consolidées de la métropole.

Les participations (syndicats et établissements publics) s'élèvent à 50,5 M€.

Elles comprennent majoritairement la participation au SDIS (indexée sur l'évolution de l'inflation) pour 17,5 M€ et celle au SMMAG pour 24,5 M€ en 2024.

Tous budgets confondus, les dépenses de personnel s'élèvent à 118 M€ contre 112 M€ en 2023, soit une évolution de 6 % qui s'explique principalement par l'effet des mesures réglementaires nationales décidées unilatéralement par le Gouvernement (effet année pleine sur 2024), la résorption des difficultés de ~~recrutement~~ qui engendre une hausse des ETP rémunérés ainsi que la politique volontariste d'action sociale de la métropole.

A noter qu'un montant de 8,8 M€ de cette masse salariale est refacturée aux budgets annexes ou aux communes de la métropole au titre des services communs.

La baisse de 3,1 M€ par rapport à 2023 est essentiellement liée à l'autonomisation du SMMAG.

<i>en M€</i>	CA 2023	CA 2024	Evolution CA 2024
TOTAL Masse Salariale	111,6	118,4	6,0%
Refacturation autres entités	11,9	8,8	-26,4%
TOTAL Masse Salariale METROPOLE	99,7	109,6	9,9%
Masse Salariale des Budgets Annexes	45,5	50,1	9,9%
Masse Salariale Budget Principal	54,1	59,5	9,9%

L'annuité nette de la dette 2024 pour l'ensemble des budgets s'élève à 102,8 M€.

Celle du seul Budget Principal est de 79,1 M€ en augmentation de 4,55 M€ par rapport à 2023.

A l'exception des Budgets Annexes Eau potable, Stationnement en ouvrages et GEMAPI, l'annuité de dette des autres Budgets Annexes progresse compte tenu de la progression des taux monétaires liée à la politique de la BCE.

Il convient de rappeler la situation particulière du Budget Annexe Stationnement en ouvrage, pour lequel l'annuité de la dette mobilise 73 % des recettes de fonctionnement (72% en 2023).

✓ La santé financière des budgets au travers des ratios

Avec des recettes de fonctionnement qui évoluent plus rapidement que les dépenses et malgré une augmentation de l'annuité de la dette, les ratios d'épargne du Budget Principal s'améliorent avec une épargne brute de 90,7 M€ qui progresse de 10 M€ et une épargne nette de 22,4 M€ en augmentation de 3,9 M€.

Cette progression est la conséquence combinée des 1ers effets, plus rapides que prévus, des mesures de maîtrise du fonctionnement intégrant également un effet rattrapage en recettes, en plus de l'augmentation de la fiscalité par l'évolution du taux de CFE.

L'épargne nette dégagée permet d'autofinancer les dépenses d'équipement à hauteur de 13 % (contre 12 % en 2023) pour le Budget Principal.

<i>en M€</i>	Budget principal	
= Epargne de gestion	102,3	↑
= CAF ou Epargne brute	90,7	↑
= Epargne nette	22,4	↑

Le croisement du niveau d'autofinancement des investissements et de la capacité de désendettement permet de mesurer la santé financière des budgets, qui est à mettre en regard des programmations pluriannuelles d'investissement et de fonctionnement pour les années à venir.

La capacité de désendettement du Budget Principal est de 7,5 années.

S'agissant des Budgets Annexes, il convient de distinguer les Budgets Annexes qui s'équilibrent sur leurs seules ressources propres dont les ratios sont les suivants (les flèches indique l'évolution par rapport à 2023) ...

<i>BA à "autonomie financière"</i>	Déchets	Eau potable	Assainissement	Réseaux de chaleur	Photovoltaïque	GFU
= Epargne de gestion	12,2 ↓	17,6 ↑	14,4 ↓	4,8 ↓	0,37 ↑	0,1 ↑
= CAF ou Epargne brute	11,2 ↓	15,9 ↑	13,5 ↓	4,3 ↓	0,37 ↑	0,1 ↑
= Epargne nette	7,3 ↓	12,3 ↑	10,1 ↓	1,0 ↓	0,37 ↑	0,1 ↑

<i>BA à "autonomie financière"</i>	Déchets	Eau potable	Assainissement	Réseaux de chaleur
Capacité de désendettement	3,44 ↑	2,80 ↓	1,7 ↓	10,25 →

...des Budgets Annexes bénéficiant d'une subvention du budget principal ; étant rappelé que les BA Stationnement et Locaux économiques relevant de la catégorie des SPIC, il s'agit de subventions versées à titre dérogatoire.

<i>BA percevant une subvention d'équilibre</i>	GEMAPI	Stationnement en ouvrage	Locaux économiques
= Epargne de gestion	1,5 ↑	4,0 ↓	0,7 ↑
= CAF ou Epargne brute	1,5 ↑	2,7 ↓	0,5 ↑
= Epargne nette	1,3 →	-0,5 ↓	0,24 ↑

<i>BA percevant une subvention d'équilibre</i>	GEMAPI	Stationnement en ouvrage	Locaux économiques
Capacité de désendettement	1,28 ↓	10,1 ↑	4,4 ↓

La suite de ce rapport présente plus en détail la situation financière 2024 du Budget Principal et de chacun des 10 Budgets Annexes.

L'autofinancement de chacun des budgets est complété par les recettes d'investissement propres et la mobilisation d'emprunts d'équilibre, le cas échéant.

En 2024, le volume de recettes d'investissement hors emprunt augmente pour atteindre 75,3 M€, contre 65,5 M€ en 2023.

Cette progression s'explique par l'augmentation des recettes liées aux amendes de police (+ 0,5 M€) et celle des subventions d'investissements qui représentent 31,6 M€ contre 28,6 M€ en 2023.

Le taux moyen de subventions des dépenses directes de la Métropole est de 18 % en progression par rapport à l'exercice précédent (16 % en 2023).

Ce taux est de 22 % sur le Budget Principal contre 18 % en 2023.

En 2024, pour compléter ces financements, le recours à l'emprunt du Budget Principal a été de 88 M€ contre 100 M€ en 2023.

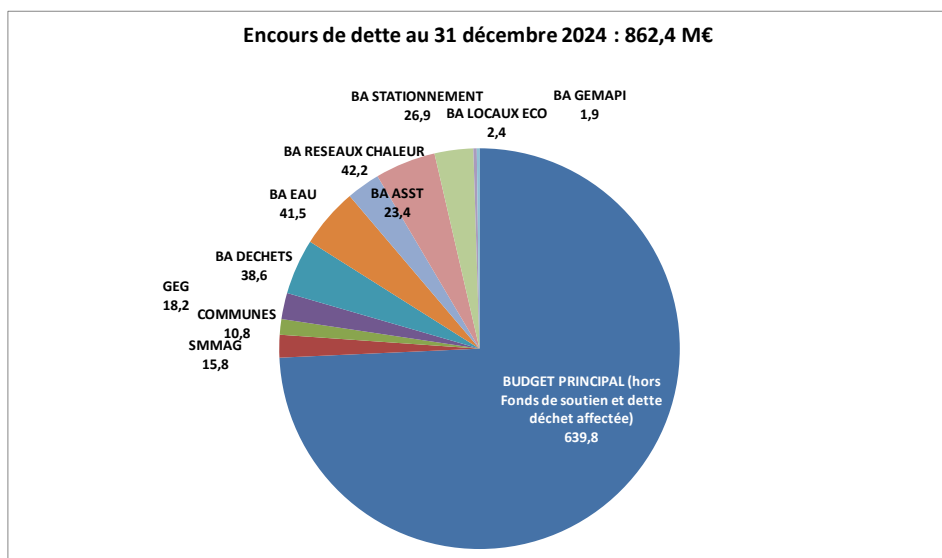
Les Budgets Annexes des Déchets, de la régie de l'Eau Potable et Photovoltaïque ont également complété le financement de l'investissement par de l'emprunt à hauteur de 9 M€, 2 M€ et 1 M€, soit un montant total d'emprunt pour l'année 2024 de 100 M€.

Les autres Budgets Annexes ont donc majoritairement financé leurs investissements par les subventions affectées aux projets et l'autofinancement.

L'encours de dette consolidé (net de l'aide du fonds de soutien²) est de 862,4 M€ au 31 décembre 2024 contre 845,2 M€ en 2023.

✓ **L'encours de dette**

A l'exception du Budget Principal et du budget annexe des Déchets, tous les autres budgets ont vu leur encours de dette diminué en 2024.



L'encours de dette du Budget Principal est de 684,6 M€ en 2024 contre 661,6 M€ en 2023.

Il comprend notamment 44,8 M€ de dette récupérable, dont 15,75 M€ dus au SMMAG au titre du protocole d'accord de 2015, 10,8 M€ dus aux communes au titre des transferts de compétence et 18,2 M€ dus à la Ville de Grenoble pour l'acquisition des actions GEG.

✓ **Précision méthodologique**

Ce document de présentation ne reprend que les mouvements réels à l'exception de la valorisation des travaux en régie.

Les écritures d'ordre et les mouvements neutres de dette (refinancement, lignes de trésorerie) ne sont pas analysés dans ce document.

Les produits de cessions sont retraités pour être analysés comme des recettes d'investissement.

1. LE BUDGET PRINCIPAL

Les recettes de fonctionnement du Budget Principal de la Métropole, de 439,6 M€, progressent de 3,2 % soit 14 M€.

Pour l'essentiel, cette progression repose sur les recettes fiscales (+ 13,4 M€) et plus particulièrement la Cotisation foncière des Entreprises (+ 12,8 M€) qui bénéficie en 2024 du double effet base-taux avec + 7,4 M€ liés au seul effet taux.

Les recettes de fonctionnement intègrent également 28,2 M€ de financements affectés à la mise en œuvre des politiques publiques (prestations, tarification, subventions) en augmentation de 5,5 M€ par rapport à 2023.

Cette évolution est notamment liée à un effet rattrapage sur exercices antérieurs de subventions qui restaient à solder.

Les dépenses de fonctionnement quant à elle font apparaître une progression moindre par rapport au dynamisme des recettes de fonctionnement.

Celles-ci, de 348,6 M€, augmentent de 0,86 % soit 3 M€, liées à la fois à des éléments exogènes tel que l'évolution des taux d'intérêts ayant permis de contenir l'augmentation des charges financières à + 1,7 M€ nets mais également aux premiers effets de la mise en œuvre du plan d'amélioration du fonctionnement.

Considérant une inflation moyenne 2024 à 2 %, les dépenses ont diminué en euros constant de plus de 1 %.

Avec une progression plus rapide de ses recettes, portée par l'augmentation du taux de CFE en 2024 que de ses dépenses, l'épargne brute progresse de 9,5 M€ à 90.7 M€.

Après prise en compte du remboursement en capital, l'épargne nette est à 22,4 M€, soit une augmentation de 3,9 M€ par rapport à 2023.

Il résulte de ces éléments une capacité de désendettement de 7,5 années contre 8,1 années en 2023 et 7,2 années en 2022.

Elle permet de financer 13,8 % des dépenses d'équipement réalisées en 2024.

Le reste est financé par des recettes d'investissement (dont FCTVA à hauteur de 15,1 M€ et subventions pour 17,3 M€) et par la mobilisation de dettes nouvelles à hauteur de 88 M€.

L'encours de dette en fin d'exercice s'élève à 688,7 M€ dont 44,8 M€ de dette récupérable auprès du SMMAG et des communes.

La Métropole reste au rendez-vous des transitions en préservant son ambition en matière d'investissement avec un volume de dépenses d'équipement larges de 162 M€ réalisés en 2024, soit un montant équivalent à 2023 et 9 M€ de plus par rapport à 2022, permettant le déploiement de politiques environnementales et sociales ambitieuses : mobilités cyclables, rénovations énergétiques, aménagements etc.

Les investissements réalisés depuis 2021 correspondent à la réalisation de plus de la moitié (56,15 %) du PPI de mandat de 1 034,5 M€ sur le Budget Principal voté en mars 2022.

✓ **Focus : Budget Climat**

Une démarche de classification du budget au regard de critères climatiques a été initiée par la Métropole pour le 3^{ème} exercice consécutif depuis 2022.

Le travail impliquant l'ensemble des directions de la Métropole, a porté sur l'analyse des dépenses du Compte Administratif au regard de leur effet sur l'atténuation au changement climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre et augmentation du stockage de carbone).

L'analyse a porté sur l'ensemble des dépenses d'investissement et de fonctionnement du budget principal depuis 2022.

En 2024, elle a été étendue aux dépenses d'investissement des Budgets Annexes.

En 2025, il est prévu de l'étendre au volet « préservation des écosystèmes & Biodiversité », puis au volet « adaptation au changement climatique » par la suite.

Ce classement s'est appuyé sur la méthode développée par I4CE2 basée sur l'objectif net zéro carbone en 2050 selon la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) de la France, qui a été adapté selon des arbitrages internes à la Métropole.

Certaines dépenses ont été exclues du périmètre d'analyse.

Il s'agit essentiellement d'écritures comptables spécifiques ou conduisant à un double compte (par exemple : les opérations pour compte de tiers, les cautions et avances remboursables en investissement, les intérêts moratoires, les annulations de titres sur exercices antérieurs ou les refacturations de charges en fonctionnement).

² Institut de l'économie pour le climat

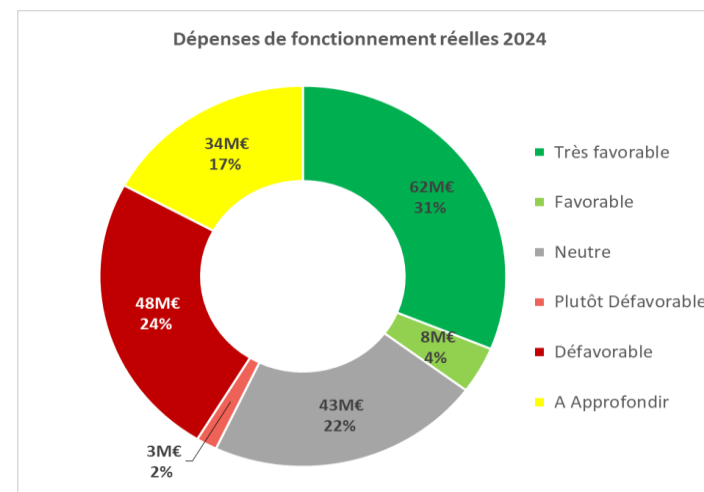
Les dépenses ont été classées en 6 catégories :

- **Très favorable**, dépenses vertueuses au regard de l'atténuation au changement climatique, et compatibles avec une stratégie neutralité carbone en France.
- **Favorable sous conditions**, dépenses permettant la réduction des gaz à effet de serre (GES) soit directement, soit en se substituant à des alternatives plus carbonées sans pour autant permettre la neutralité carbone.
- **Neutre**, dépenses sans impact significatif sur le climat.
- **Plutôt défavorable**, dépenses qui sont, de par leur nature, défavorable à l'atténuation au changement climatique, mais pour lesquelles la Métropole met en œuvre des actions durables ou les réalise selon des procédés ou avec des moyens moins défavorables.
- **Défavorable**, dépenses qui contribuent à l'augmentation des gaz à effet de serre.
- **À approfondir**, dépenses qui nécessitent une analyse plus approfondie, à réaliser à partir de données extracomptables notamment.

Par ailleurs, afin de répondre à la nouvelle obligation de la Loi de Finances 2024 et conformément aux modalités d'application fixées dans le décret du 16 juillet 2024, l'annexe « *Impact du budget pour la transition écologique* » est jointe à la maquette du compte administratif 2024.

FONCTIONNEMENT

Classement des dépenses de fonctionnement au regard de l'atténuation au changement climatique (198 M€)



Pour la section fonctionnement, 198 M€ des dépenses ont été classés.

✚ Soit 116 M€ de dépenses de fonctionnement, hors dépenses de personnel réparties comme suit :

33 M€ de dépenses sont classées **très favorables** et 3,5 M€ **favorables sous conditions**.

Les dépenses classées **neutre** représentent 27,3 M€.

0,4 M€ de dépenses sont classées **plutôt défavorables** et 23 M€ sont **défavorables**.

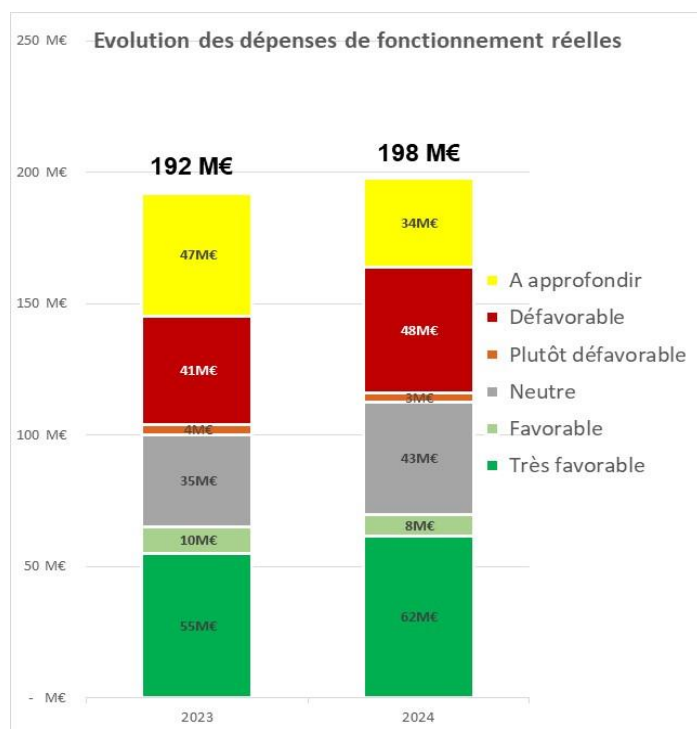
Enfin, 29 M€ des dépenses restent **à approfondir** (dont 17,5 M€ concernent la contribution au SDIS non présentée ci-après).

✚ Soit 81 M€ de dépenses de personnel réparties sur les différents programmes.

Les dépenses totales de personnel ont été retraitées des dépenses de personnel des syndicats (SMMAG et SABF) et des annulations de titres réalisées sur les exercices antérieurs.

Par ailleurs, certaines dépenses (formation, handicap, assurances...) sont classifiées selon leur nature et non au titre de la masse salariale par répartition proportionnelle.

D'où un écart apparent avec les données de masse salariale commentées dans la suite du document.



Entre 2023 et 2024 :

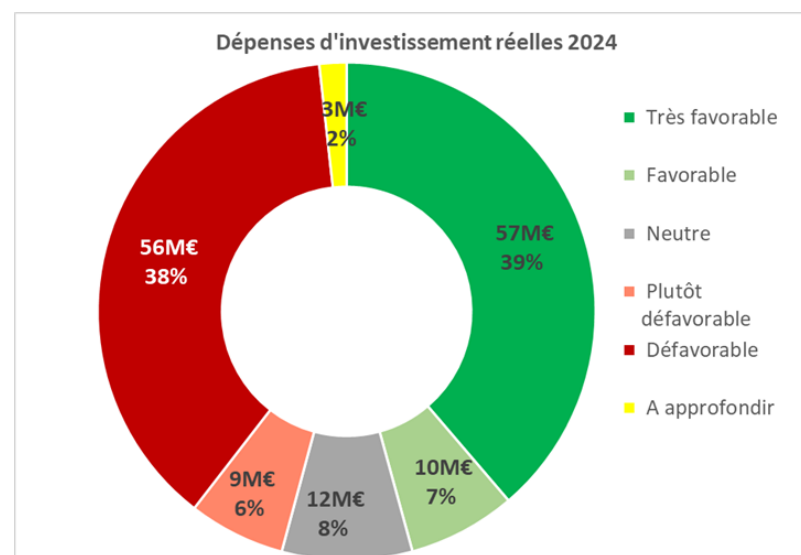
- Les dépenses classées **à approfondir** ont diminué de 47 M€ à 34 M€ (soit une part de 24% à 17% des dépenses totales).

Ceci s'explique principalement par la mise en place d'une cotation de certaines dépenses au regard de grilles d'analyse, ainsi que la cotation des subventions versées aux Budgets Annexes,

- Les dépenses classées **très favorables** ont progressé de 55 M€ à 62 M€ (soit une part de 29 % à 31 %) : notamment les dépenses liées aux dispositifs de sobriété et efficacité énergétique, qualité de l'air et plan Canopée.

INVESTISSEMENT

Classement des dépenses d'investissement au regard de l'atténuation au changement climatique (147 M€)



Sur les 147 M€ de dépenses 2024 classées (hors dépenses « hors périmètre ») pour la section investissement :

39 % sont classées **très favorables** à l'atténuation au changement climatique, soit 57 M€ compatibles avec un scénario de neutralité carbone.

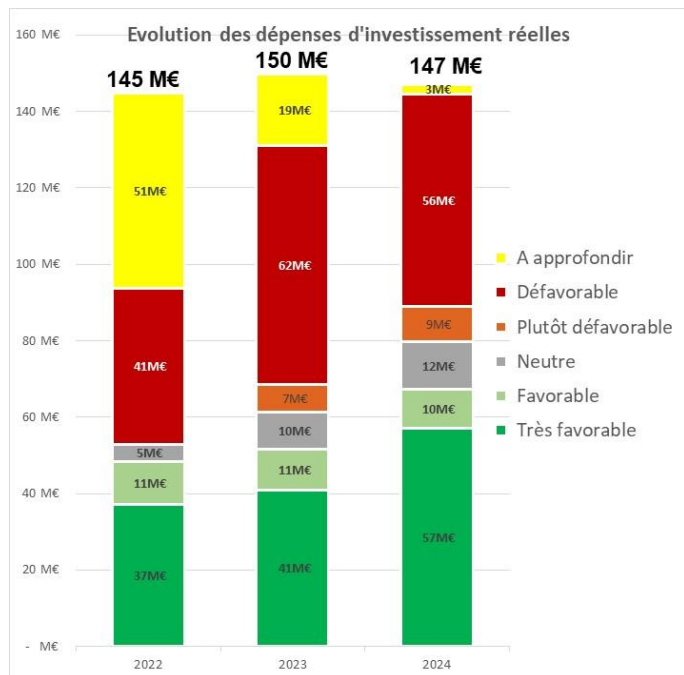
Les dépenses classées **favorables sous conditions**, qui ne permettent pas d'atteindre la neutralité carbone mais améliorent la situation, s'élèvent à 10 M€ et représentent 7 % des dépenses totales.

Les dépenses classées **neutre** ne représentent que 8 % du total.

A contrario, 9 M€, soit 6% des dépenses sont classées **plutôt défavorables**, ces dépenses ont un impact carbone notable, toutefois, la métropole a entrepris des actions pour diminuer les émissions correspondantes.

38 % des dépenses, soit 56 M€, sont classées **défavorables**, dans la mesure où elles génèrent des gaz à effet de serre, ce qui aggrave le changement climatique.

Enfin, 2 % des dépenses nécessitent des analyses plus poussées pour pouvoir les caractériser.



Entre 2022 et 2024 :

- Les dépenses classées **à approfondir** ont fortement diminué de 51 M€ à 3 M€ (soit une part de 35% à 2% des dépenses totales).

Ceci s'explique principalement par la mise en place d'une cotation de certaines dépenses au regard de grilles d'analyse, notamment pour les opérations d'aménagement, les constructions ou réhabilitations de bâtiments.

- Les dépenses classées **très favorables** ont progressé de 37 M€ à 57 M€ (soit une part de 27 % à 39 %) : notamment les dépenses liées aux dispositifs contribuant aux travaux de rénovation énergétique des particuliers, ainsi que des bâtiments publics métropolitains (MC2, ESAD, siège métropolitain...), le développement des pistes cyclables chronovélo, le développement des énergies renouvelables etc...

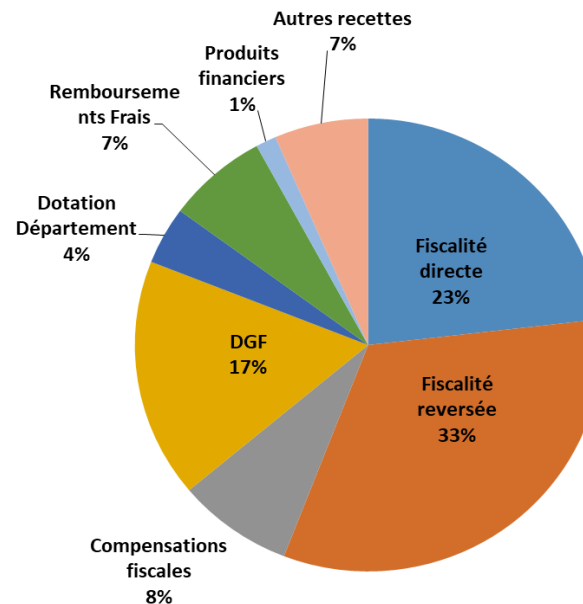
Le détail des classifications par politiques publiques est présenté dans l'annexe dédiée à la présentation détaillée des actions réalisées en 2024.

1.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement³ s'élèvent à 439,6 M€ contre 425,9 M€ en 2023, en hausse de 3,2%.

Pour l'essentiel, cette progression repose sur le dynamisme des produits de la fiscalité directe (+14,4 %) et des compensations fiscales (+2,4 %), soit une augmentation de 12,5 M€.

Recettes de fonctionnement de 440 M€



RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

en millions d' €	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024	Evolution / CA 2023
Fiscalité directe (chap. 731)	89,1	96,9	101,9	14,4%
Fraction TVA / THRP	67,3	70,4	67,3	0,0%
Fraction de TVA / CVAE	43,8	43,9	43,8	-0,1%
FNGIR	31,1	31,1	31,1	0,0%
Attribution Compensation	1,6	1,6	1,6	0,0%
Pénalités SRU et divers	-	-	-	-
Fiscalité reversée (chap. 73)	143,8	146,9	143,7	-0,1%
Compensations TP/CFE, TF, TH	18,4	19,3	19,4	5,1%
DCRTP	16,1	16,0	16,0	-0,7%
Compensations fiscales	34,5	35,3	35,4	2,4%
DGF	76,0	75,0	75,0	-1,3%
Dotation du Département	18,0	18,0	18,0	0,0%
FISCALITE ET DOTATIONS	361,5	372,1	374,0	3,5%
Remboursement de frais (7084x et 7087x)	35,2	31,3	30,7	-12,7%
Travaux d'investissement en régie	0,5	1,0	0,4	-22,2%
Produits financiers	6,2	5,7	6,3	1,1%
Autres recettes	22,7	28,1	28,2	24,5%
RECETTES HORS FISCALITE ET DOTATIONS	64,5	66,1	65,5	1,7%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	425,9	438,2	439,6	3,2%

Globalement, les recettes versées par l'Etat, de 252,5 M€, représentent près de 57 % des recettes de fonctionnement avec une dépendance accrue aux décisions du Gouvernement.

Les remboursements de frais (masse salariale et autres) de 30,7 M€ représentent 7 % des recettes de fonctionnement du Budget Principal.

Il s'agit de dépenses portées par le budget principal pour d'autres budgets comme les services communs, les budgets annexes ou encore les syndicats (SMMAG, SABF ...).

Les autres recettes correspondent à des financements des politiques publiques de la Métropole. Elles représentent 28,2 M€ soit 6,4% des recettes de fonctionnement et augmentent de 5,5 M€ dont une part importante liée à des soldes de subventions antérieures (effet rattrapage conjoncturel).

LA DYNAMIQUE DE LA FISCALITE 2024 REPOSE SUR LA CFE

La fiscalité directe locale perçue par la Métropole, et constituée des 4 taxes sur lesquelles le groupement dispose d'un pouvoir de taux (CFE, THRS, TFB et TFNB), s'élève à 88,9 M€ en 2024, soit une augmentation de 11,2 M€ par rapport à 2023.

En prenant en compte les autres taxes (IFER, TASCOM...), les produits de TVA et les compensations fiscales, stables par rapport à l'année précédente, les recettes atteignent 232 M€, en hausse de 6% par rapport à 2023.

Cette augmentation des recettes fiscales est essentiellement portée par la hausse du produit de CFE (+ 13 M €), dont le taux a été majoré de 31,09 % à 34,63 % en 2024.

La fiscalité issue des « ménages » enregistre une baisse de 4% en 2024.

Elle s'explique par la surévaluation des bases de THRS liée à la mise en place de l'application GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers) par l'Etat en 2023. Les nombreux dégrèvements accordés aux contribuables imposés à tort ont entraîné une correction des bases en 2024.

RECETTES FISCALES

en millions d' €	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024	Taux de réalisation 2024	Evolution / CA 2023
CFE	80,4	90,4	93,2	103%	15,9%
Produit fiscal	61,3	70,2	72,0	103%	17,5%
Rôles supplémentaires	1,3	1,5	2,5	167%	93,3%
Compensations fiscales	17,8	18,7	18,7	100%	5,0%
TASCOM	6,3	6,1	7,4	120%	16,7%
IFER	3,0	3,0	3,0	100%	1,0%
Taxe de séjour	1,6	2,0	2,1	104%	30,0%
Taxe sur les friches commerciales	0,2	0,2	0,3	150%	50,0%
Fiscalité économique	91,6	101,8	106,0	104%	15,7%
Taxe d'habitation	5,1	3,2	3,9	123%	-23,3%
Produit fiscal	5,0	3,2	3,8	119%	-24,1%
Rôles supplémentaires	-	-	0,1	-	-
Compensations fiscales	-	-	0,02	-	-
Taxe foncier bâti	9,6	10,0	10,1	101%	5,5%
Produit fiscal	9,1	9,4	9,5	101%	4,3%
Rôles supplémentaires	-	-	0,02	-	-
Compensations fiscales	0,6	0,6	0,6	103%	3,2%
Taxe foncier non bâti	0,9	0,9	0,9	99%	-0,4%
Fiscalité des ménages	15,6	14,1	14,9	106%	-4,2%
Fraction de TVA THRP	67,3	70,4	67,3	96%	0,0%
Fraction de TVA CVAE	43,8	43,9	43,8	100%	-0,1%
RECETTES FISCALES	218,6	230,1	232,0	101%	6,1%

1.1.1. Une fiscalité économique toujours portée par la CFE

Depuis la suppression de la CVAE en 2023, la CFE continue de porter l'essentiel du dynamisme de la fiscalité économique.

En effet, la hausse de 16 % du produit global de CFE, incluant les rôles supplémentaires et les compensations fiscales, permet à l'ensemble de la fiscalité économique de croître de 16 %, pour se situer à 106 M€.

✓ **Des recettes de CFE de 93.2 M€ : en hausse de 12.8 M€ suite à la majoration du taux**

La CFE étant la seule taxe économique sur laquelle la Métropole exerce un pouvoir de taux, le Conseil métropolitain a décidé d'actionner ce levier fiscal en 2024 afin de faire face à la hausse exogène des dépenses induite par un niveau d'inflation élevé et l'augmentation des taux d'intérêt au cours de ces 3 dernières années.

Cette décision permet également de maintenir le CIF³ dans un contexte de hausse de la taxe foncière de plusieurs communes du territoire et ainsi de conserver le bénéfice de la garantie de la part DGF-intercommunalité (cf. infra).

Le surcroît de recettes généré par cette hausse a permis de garantir une soutenabilité financière pour la Métropole et de maintenir un niveau d'investissement élevé en lien avec celui délibéré dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur la période 2021-2030.

Hors rôles supplémentaires, la majoration du taux de CFE de 31,09 % à 34,63 % a permis une augmentation de 7,4 M€ du produit encaissé en 2024.

Les bases nettes de CFE ont progressé de 5,6 % sur le territoire métropolitain en 2024.

Cette hausse s'explique notamment par la revalorisation forfaitaire de 3,9 % des valeurs locatives des locaux industriels. Indépendamment de l'effet taux, cette progression des bases représente une hausse de 3,4 M€ du produit de CFE.

En plus du produit fiscal, la Métropole a encaissé 2,5 M€ de rôles supplémentaires, soit 1,2 M€ de plus qu'en 2023.

Les compensations fiscales s'élèvent à 18,7 M€ en 2024, en progression de 855k€ par rapport à 2023.

L'essentiel des compensations fiscales de CFE porte sur les locaux industriels.

Cette compensation fait suite à la réforme des valeurs locatives de 2021 (abattement de 50% de la base des locaux industriels évalués selon la méthode comptable).

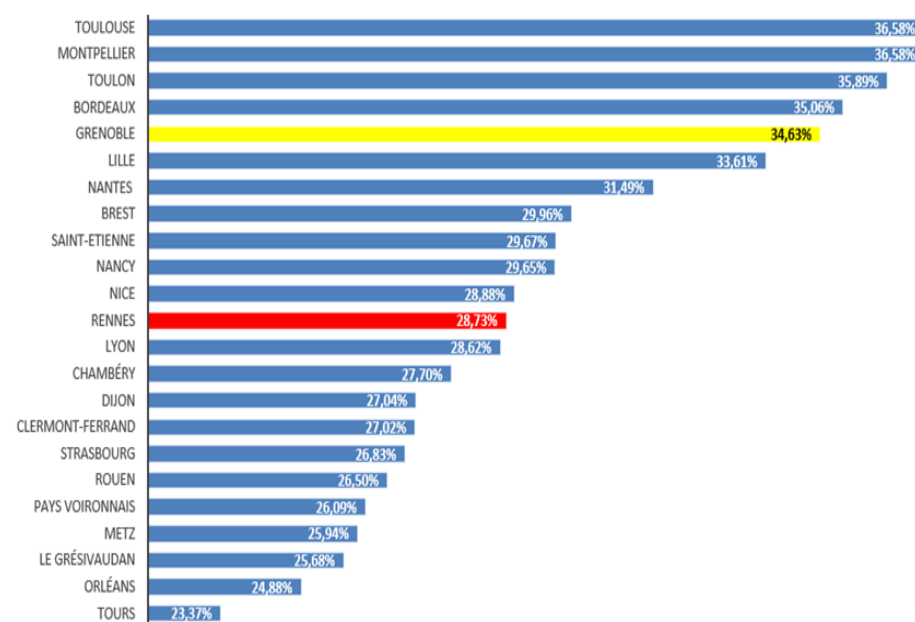
Elle est calculée en fonction de la base de locaux industriels de l'année et suit donc sa progression.

La Métropole affiche un taux de CFE supérieur à la moyenne des métropoles et EPCI comparables.

Le taux fixé en 2024 dépasse également le taux médian situé à 28,73 %.

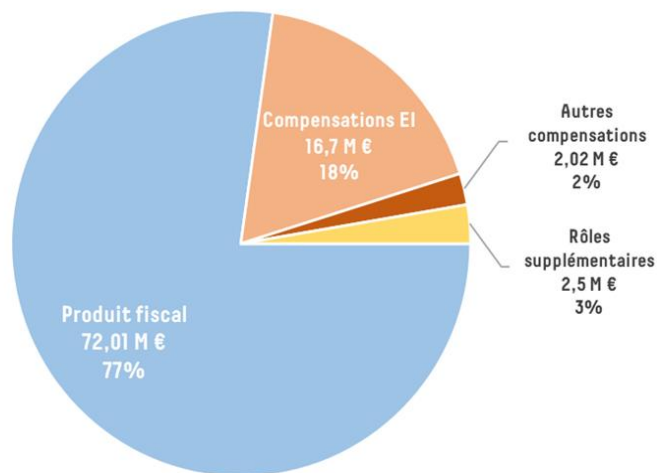
Parmi les EPCI de même strate, Clermont, Saint-Etienne et Brest ont également eu recours au levier fiscal au travers d'une augmentation du taux de CFE en 2023. Clermont-Auvergne Métropole a de nouveau majoré son taux de CFE en 2024.

TAUX DE CFE DES METROPOLES ET EPCI VOISINS EN 2024



³ Coefficient d'intégration Fiscale

PRODUIT GLOBAL DE CFE : 93,2 M€



Hors rôles supplémentaires, le produit de CFE, incluant les compensations, progresse de 14,7 %, soit un gain fiscal de 11,6 M€, après +5,8 M€ en 2023.

En 2024, environ 46 000 établissements se sont acquittés de la CFE sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole, soit près de 3 200 de plus qu'en 2023.

En 2024, 79 % des établissements du territoire métropolitain ont été imposés à la base minimum de CFE. Les cotisations de CFE issues de ces établissements représentent seulement 24 % du produit fiscal encaissé.

LES 30 PREMIERS CONTRIBUTEURS DE CFE

2024					
COMMUNE	ETABLISSEMENT	PRODUIT CFE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	PRODUIT CFE
1 PONT-DE-CLAI	BECTON DICKINSON	supérieur à 500 K€	16 GRENOBLE	GE HYDRO	entre 300 K€ et 500 K€
2 PONT-DE-CLAI	VENCOREX France		17 ECHROLLES	DISTRIBUTION ZAC COMBOIRE	
3 JARRIE	ARKEMA FRANCE		18 ECHROLLES	RH GRENOBLE	
4 GRENOBLE	SCHNEIDER ELECTRIC		19 SAINT-MARTIN-LE-VINOUX	EDF	
5 LA TRONCHE	COMPAGNIE DE CHAUFFAGE		20 EYBENS	M TAG	
6 SASSENAGE	AIR LIQUIDE ADVANCED		21 GRENOBLE	CATERPILLAR	entre 200 K€ et 300 K€
7 GERES	M TAG		22 FONTAINE	CASINO	
8 EYBENS	SCHNEIDER ELECTRIC		23 GRENOBLE	ARAYMOND	
9 SAINT-EGREVE	ARAYMOND FRANCE		24 SAINT-EGREVE	CARREFOUR	
10 SAINT-EGREVE	ELECTRICITE DE FRANCE	25 MEYLAN	CARREFOUR	entre 200 K€ et 300 K€	
11 SAINT-MARTIN-DHERES	KEA	26 GRENOBLE	BIOMERIEUX		
12 ECHROLLES	CATERPILLAR	27 GRENOBLE	GRENOBLE ALPES SPORTS		
13 VEUREY-VOROIZE	LYNRED	28 SAINT-MARTIN-DHERES	CASINO		
14 EYBENS	ENTREPRISE SERVICES	29 GRENOBLE	CEA		
15 GRENOBLE	STMICROELECTRONICS GREN	30 GRENOBLE	STMICROELECTRONICS ALPS		
PRODUIT CFE 2024 DES 30 PREMIERES DOMINANTES (18,9 % DU PRODUIT TOTAL)					13,6 M€
PRODUIT CFE TOTAL 2024					72 M€

En 2024, la part des 30 premiers contributeurs à la CFE dans le produit total reste stable à 19 %, avec un produit généré de 13,6 M€, en évolution de 16,2 % (soit 1,9 M€ supplémentaires) par rapport à 2023.

Cette augmentation s'explique presque intégralement par la majoration du taux de CFE de la métropole combinée avec la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de 3,9 %.

En dehors de l'effet de l'augmentation de taux et de la revalorisation forfaitaire de 2024, Air Liquide et Lynred connaissent une hausse significative de leur cotisation, en poursuivant la modernisation de leurs sites respectifs à Sassenage et Veurey-Voroize.

En effet, en 2024 les évolutions physiques des bases de ces deux entreprises représentent à elles seules un produit de + 77 k € pour la Métropole.

✓ Une TASCOM à 7,4 M€

Basé sur les chiffres d'affaires 2023 des entreprises assujetties, le produit de TASCOM perçu par la Métropole progresse de 16,7 % en 2024, soit 1,1 M€, pour atteindre 7,4 M€.

En premier lieu, la reprise des paiements de la TASCOM par le groupe Casino, après une interruption en 2023 due à ses difficultés financières, a contribué à la hausse du produit en 2024 pour environ 0,7 M€.

Ensuite, la majoration du coefficient multiplicateur de 1,15 à 1,2 explique environ 0,3 M€ de produits supplémentaires.

Enfin, la part d'augmentation restante résulte de la hausse des chiffres d'affaires des grandes surfaces commerciales, surtout liée à l'inflation de 2023.

55% du produit de TASCOM provient de surfaces de vente à prédominance alimentaire (soit une augmentation de 6 points par rapport à 2023), et 21 des 30 premiers contributeurs sont des hypermarchés ou des supermarchés.

En 2024, la part des 30 premiers contributeurs à la TASCOM dans le produit total s'élève à 62 %, soit 4,6 M€.

LES 30 PREMIERS CONTRIBUTEURS DE TASCOM

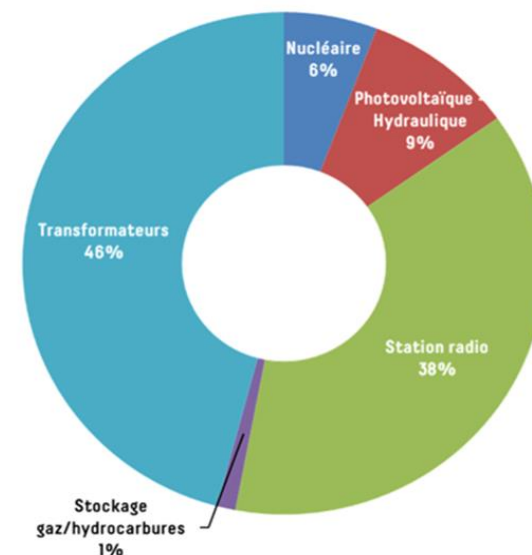
2024					
COMMUNE	ETABLISSEMENT	PRODUIT TASCOM	COMMUNE	ETABLISSEMENT	PRODUIT TASCOM
1 ECHROLLES	E LECLERC	supérieur à 350 k€	16 DOMENE	INTERMARCHÉ	de 50 à 100 k€
2 MEYLAN	CARREFOUR		17 VIZILLE	LIDL	
3 SAINT-EGREVE	CARREFOUR		18 VARGES-ALLIERES-ET-RISSET	INTERMARCHÉ	
4 ECHROLLES	CARREFOUR		19 TRONCHE (LA)	DECATHLON	
5 SAINT-MARTIN-D'HERES	CASINO	de 100 à 350 k€	20 VIF	CASINO	de 35 à 50 k€
6 SAINT-EGREVE	LEROY MERLIN		21 CLAIR	CARREFOUR MARKET	
7 SAINT-MARTIN-D'HERES	CASTORAMA		22 GRENOBLE	RELAIS FNAC GRAND PLACE	
8 FONTAINE	CASINO		23 GRENOBLE	MONOPRIX	
9 SAINT-MARTIN-D'HERES	MEUBLES IKEA		24 GRENOBLE	INTERMARCHÉ FOCH	
10 BRESSON	INTERMARCHÉ		25 ECHROLLES	DECATHLON	
11 SAINT-MARTIN-D'HERES	E LECLERC		26 FONTAINE	JEAN LAIN	
12 ECHROLLES	LA BOITE A OUTILS		27 SASSENAGE	CARREFOUR MARKET	
13 VIZILLE	INTERMARCHÉ		28 SAINT-MARTIN-D'HERES	LIDL	
14 SEYSSINS	INTERMARCHÉ		29 VIZILLE	CARREFOUR MARKET	
15 GRENOBLE	RELAIS FNAC CENTRE	de 50 à 100 k€	30 SEYSSINET-PARISSET	LIDL	
PRODUIT TASCOM 2024 DES 30 PREMIERES DOMINANTES (62 % DU PRODUIT TOTAL)					4,6 M€
PRODUIT TASCOM TOTAL 2024					7,3 M€

✓ Un produit d'IFER stable à 3 M€

La Métropole perçoit un produit d'IFER de 3 M € en 2024, stable par rapport à 2023.

Ce produit provient, pour l'essentiel, des transformateurs (46 %) et des stations radioélectriques (38 %). Sur le territoire de la métropole, les communes de Grenoble et Champagnier concentrent respectivement 24 % et 18 % du produit de l'IFER perçu par la Métropole en 2024.

REPARTITION DU PRODUIT D'IFER PAR COMPOSANTE EN 2024



✓ Le produit de la Taxe de séjour à 2.1 M€

Le produit de la Taxe de séjour s'élève à 2,1 M € en 2024, soit une augmentation de 30 % (+ 0,5 M€) par rapport à 2023.

Cette augmentation s'explique notamment par la hausse des tarifs fixés par la Métropole au 1er janvier 2024, et notamment la majoration de 3 % à 5 % du taux appliqué sur les plateformes de location en ligne.

✓ Autre fiscalité : les taxes foncières et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants à 14.3 M€

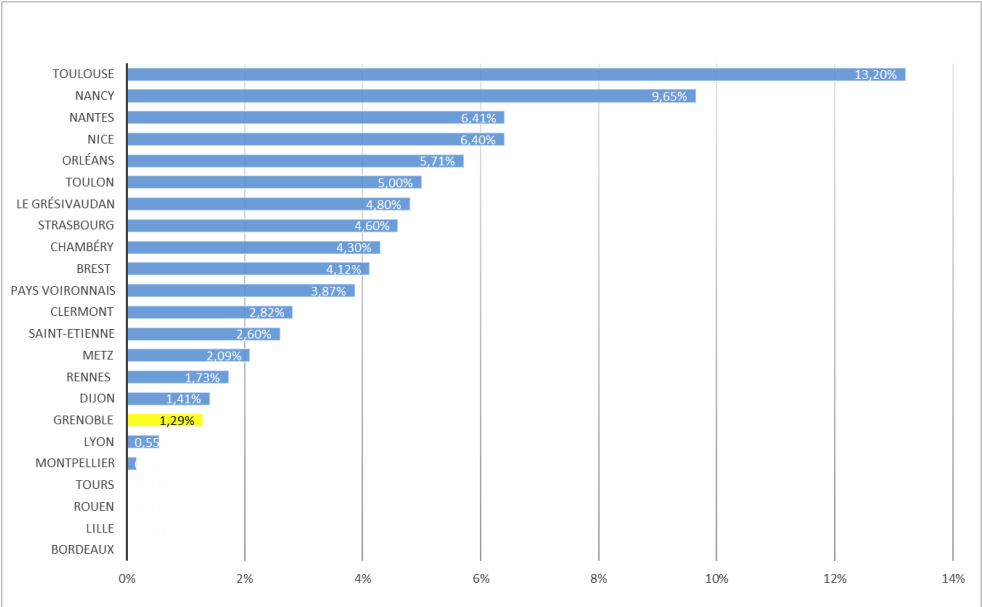
Le produit de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Non Bâties (TFB et TFNB), de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) et de Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) s'élève à 14,3 M€ en 2024, en baisse de 628 K€ par rapport à 2023, et représente 6 % des recettes totales de fiscalité en 2024.

EVOLUTION DES PRODUITS FISCAUX

en millions d'€	CA 2023	CA 2024	Evolution 2023/2024
Produit TFB	9,08	9,51	5%
dont rôles supplémentaires	0,01	0,02	
Produit TFNB	0,83	0,90	9%
dont rôles supplémentaires	0,002	0,00	
Produit THRS/THLV	5,03	3,90	-23%
dont rôles supplémentaires	0,05	0,10	
TOTAL	14,94	14,31	-4%

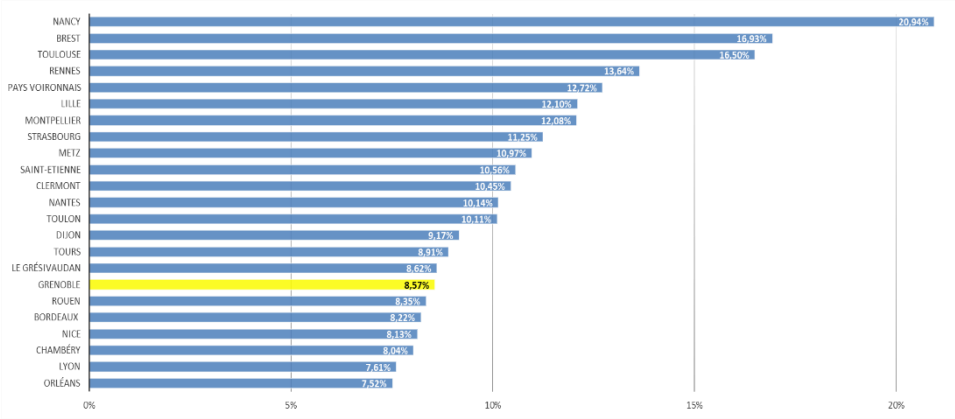
Les taux d'imposition ont été reconduits à l'identique, à savoir 8,57 % pour la taxe d'habitation, 1,29 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 6,87 % pour le foncier non-bâti.

TAUX DE TFB DES METROPOLES ET EPCI VOISINS EN 2024



Les taux de TFB, TFNB et THRS de la Métropole sont situés en dessous de la moyenne des autres métropoles.

TAUX DE THRS DES METROPOLES ET EPCI VOISINS EN 2024



✓ Taxes foncières

La progression forfaitaire des bases en 2024 s'élève à 3,9% pour les locaux d'habitation et les locaux industriels et 0,9% pour les locaux professionnels.

Du fait d'une inflation en baisse en 2023 par rapport 2022, la revalorisation forfaitaire des bases est moindre en 2024.

Pour autant, la progression du produit de TFB demeure soutenue par la revalorisation forfaitaire des bases. En effet, l'évolution physique des bases de TFB (construction, agrandissement, etc.) est plutôt limitée, hormis sur les locaux industriels.

En effet, plusieurs locaux industriels ont été agrandis ou construits et ont intégrés les bases des locaux industriels en 2024. Par exemple : l'extension de Verkor à Grenoble, celle de Becton Dickinson à Pont de Claix, ou l'installation de nouvelles entreprises sur la zone du Saut du Moine à Champagnier.

EVOLUTION PHYSIQUE DES BASES DE TFB

	2022	2023	2024
Locaux d'habitation	0,8%	0,7%	0,9%
Locaux professionnels	-1,8%	0,4%	0,6%
Locaux industriels	1,5%	1,3%	7,4%

Le produit de TFB repose à 73 % sur des locaux d'habitation.

En revanche, les cotisations de TFB de contribuables personnes physiques ne représentent que 64% des cotisations totales.

Les 1ers contributeurs de taxe foncière sont des bailleurs sociaux sur le territoire métropolitain.

Enfin, les compensations fiscales de TFB s'élèvent à 0,6 M€ en 2024 et connaissent une hausse portée par la progression des bases des locaux industriels (3,9 % d'évolution forfaitaire et 7,4 % de revalorisation physique).

En effet, 80 % du montant des compensations correspond à la compensation versée par l'Etat suite à l'abattement de 50 % appliqué à la base des locaux industriels (Loi de Finances 2021).

Le reste des compensations reposent sur des exonérations de droit de longue durée sur les logements sociaux.

Ces compensations sont très largement minorées depuis 2009 par l'Etat : la métropole ne perçoit ainsi que 7 % du montant de l'exonération.

Le produit de TFNB est en hausse en 2024 par rapport à 2023 de 9 % en raison de la revalorisation forfaitaire des bases (de 3,9 % sur les parcelles non bâties) et d'une progression physique des bases qui correspond à un changement de nature de culture des certaines parcelles.

En effet, la présence d'un projet immobilier sur une parcelle non bâtie augmente fortement la base d'imposition à la TFNB, uniquement le temps de la construction. La base de TFNB est donc particulièrement fluctuante d'une année sur l'autre.

✓ **Taxe d'habitation**

S'agissant de la taxe d'habitation, le produit se limite désormais aux résidences secondaires et aux logements vacants⁴.

Le produit de THRS et THLV s'élève à 3,9 M€ 2024.

Ce produit fiscal subit une baisse de 1,13 M€ entre 2023 et 2024 (soit – 23 %).

Cette baisse s'explique avant tout par une surévaluation des bases de THRS en 2023 en raison de la mise en place de GMBI (« Gérer Mes Biens Immobiliers ») qui ne reflétait pas une progression durable de la base et du nombre de contribuables de THRS/THLV.

L'absence de déclaration ou une déclaration erronée ont entraîné des impositions à tort. Les dégrèvements d'imposition sont donc en forte

augmentation dont le remboursement est pris en charge par l'Etat (contrairement aux dégrèvements de THLV ou de la taxe GEMAPI, qui eux sont pris en charge par la collectivité, en hausse en 2024).

De nouveau en 2024, les demandes de dégrèvements furent nombreuses par les contribuables de THRS.

1.1.2. Quote-part TVA : deux compensations pour la Métropole

Suite à la suppression de la THRP et de la CVAE, l'Etat reverse une quote-part de la TVA nationale aux collectivités, en compensation de la perte de ces deux recettes fiscales. La fraction de TVA en compensation de la THRP, ainsi que la part variable de la fraction de TVA en compensation de la CVAE progressent en fonction de la croissance de la TVA nationale.

✓ **En compensation de la THRP**

La quote-part de TVA reversée par l'Etat à la Métropole en compensation de la suppression de la THRP s'élève à 67,3 M€ en 2024.

Elle évolue dans les mêmes proportions que la TVA nationale. Si l'on observe une stagnation de ces montants entre 2023 et 2024, la comparaison entre les 2 exercices est rendue difficile par les mécanismes de régularisation qui interviennent en cours d'année :

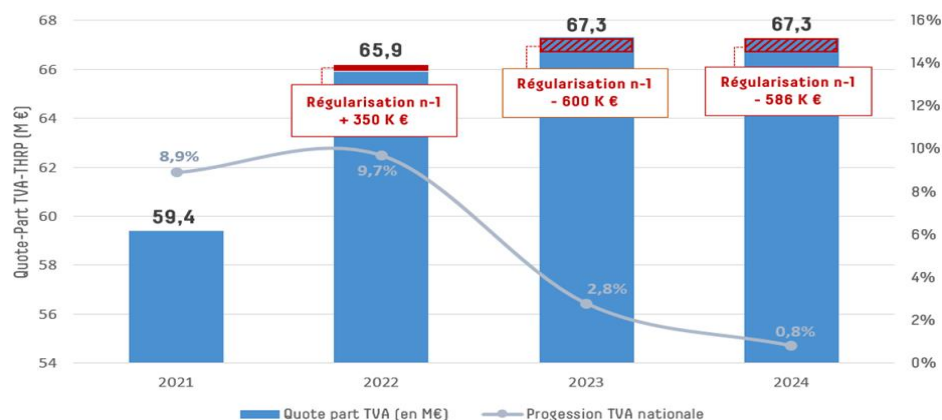
✚ Les montants de la quote-part de TVA versés par l'Etat en 2023 était surévalués au regard de la progression réelle de la TVA nationale constatée à l'issue de l'année 2023. Le trop-perçu à hauteur de 586 k€ a été remboursé par la Métropole sur l'exercice 2024.

✚ La prévision budgétaire inscrite par l'Etat dans la LF 2024 prévoyait une croissance de la TVA de +4,5 % sur 2024. À l'automne 2024, cette progression a été revue à la baisse (+0,8%) ce qui a entraîné une actualisation des montants de TVA sur 2024.

La régularisation négative effectuée en 2024 au titre de 2023, conjuguée à la révision à la baisse intervenue à l'automne 2024 sur les acomptes 2024 expliquent la stagnation des montants de la compensation de la TVA THRP constatée par rapport à 2023.

⁴ La THLV perçue par l'EPCI n'est appliquée que sur les communes hors zone tendue et lorsque que la commune n'a pas instauré de THLV communale.

EVOLUTION DE LA QUOTE-PART TVA-THRP



A l'inverse, le montant de TVA national définitif constaté pour 2024 est supérieur (+ 1,15 %) au montant de TVA actualisé pour 2024.

Ainsi, une régularisation positive a été effectuée en mars 2025 au titre de l'exercice 2024 : la collectivité a encaissé 181 k€.

Ainsi, le produit de TVA-THRP perçu en 2024 est de 67,3 M€ mais le montant net au titre de l'année 2024 s'élève à 67,5 M €.

✓ **En compensation de la CVAE**

Depuis 2023, la Métropole reçoit une quote-part de TVA en compensation de la suppression de la CVAE. Elle est composée d'une part fixe, et d'une part variable affectée au fonds national de l'attractivité économique des territoires (FNAET), dont le dynamisme dépend de la croissance de la TVA nationale.

La quote-part de TVA reversée en compensation de la CVAE s'élève à 43,8 M€ en 2024.

La part fixe, à 42,3 M €, est égale à la moyenne des recettes de CVAE perçues en 2020, 2021, 2022 et qui auraient dues être perçues en 2023.

La part dynamique, calculée au niveau nationale, est déterminée comme suit :

$$\text{Part dynamique de compensation} = \left[\frac{\text{TVA nationale 2024}}{\text{TVA nationale nette définitive en 2022}} \times \text{Part fixe de compensation} \right] - \text{Part fixe de compensation}$$

Elle est ensuite répartie entre les collectivités bénéficiaires selon les critères d'attribution territorialisés appliqués jusqu'alors en matière de CVAE, à savoir un tiers pour la valeur locative foncière et deux tiers pour les effectifs salariés.

La territorialisation de la ressource est ainsi préservée mais sa dynamique est érodée par sa déliaison de la dynamique des bases.

Le montant de cette part dynamique perçue par la Métropole en 2024 s'élève à 1,5 M€, en recul de 4 % par rapport à 2023.

De la même manière que pour la compensation de la THRP, la fraction de TVA nationale affectée à la Métropole en compensation de la CVAE a été actualisée à deux reprises courant 2024.

En mars 2024, le montant notifié à la collectivité (45,7 M€) a été calculé sur la base de la TVA prévisionnelle associée au Projet de Loi de Finances 2024.

Il a ensuite été actualisé au 4^{ème} trimestre 2024 à partir du montant révisé de TVA nationale (43,8 M €).

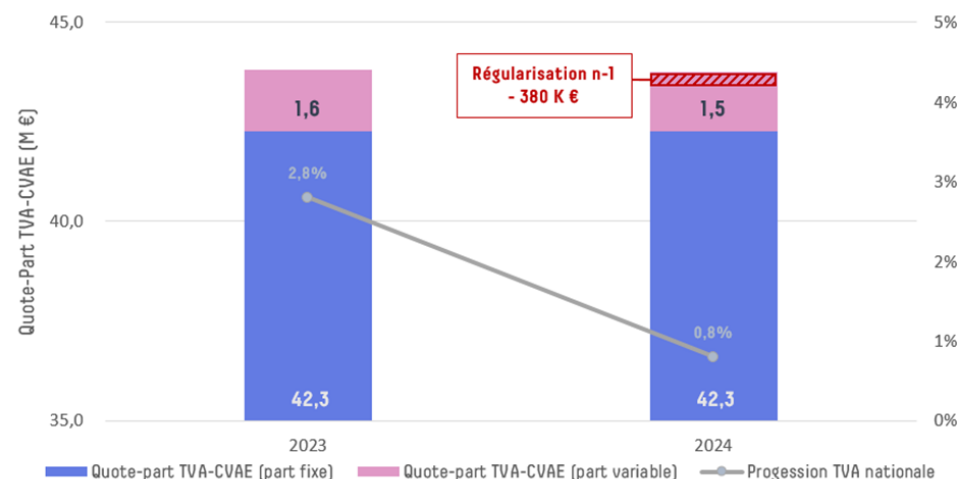
C'est ce montant qui est constaté au compte administratif 2024 de la Métropole.

Une régularisation est intervenue sur l'exercice 2025 au vu du produit définitif de TVA nationale pour 2024 : la Métropole a perçu en mars 2025 un versement de 113 k€, au titre de l'exercice 2024.

Pour rappel, une régularisation est intervenue sur l'exercice 2024 au titre de l'exercice 2023 : la Métropole a subi un prélèvement de 380 k€.

Au final, le produit de TVA-CVAE perçu en 2024 s'élève à 43,8 M€ mais le montant net au titre de l'année 2024 est de 43,9 M €.

EVOLUTION DE LA QUOTE-PART TVA-CVAE



DES DOTATIONS DE L'ETAT EN BAISSÉ

Les dotations de l'Etat (DGF, DC RTP, FNGIR) représentent 122,1 M€ en 2024, soit 28 % des recettes réelles de fonctionnement.

Elles sont en diminution de 1,1 M€ par rapport à 2023.

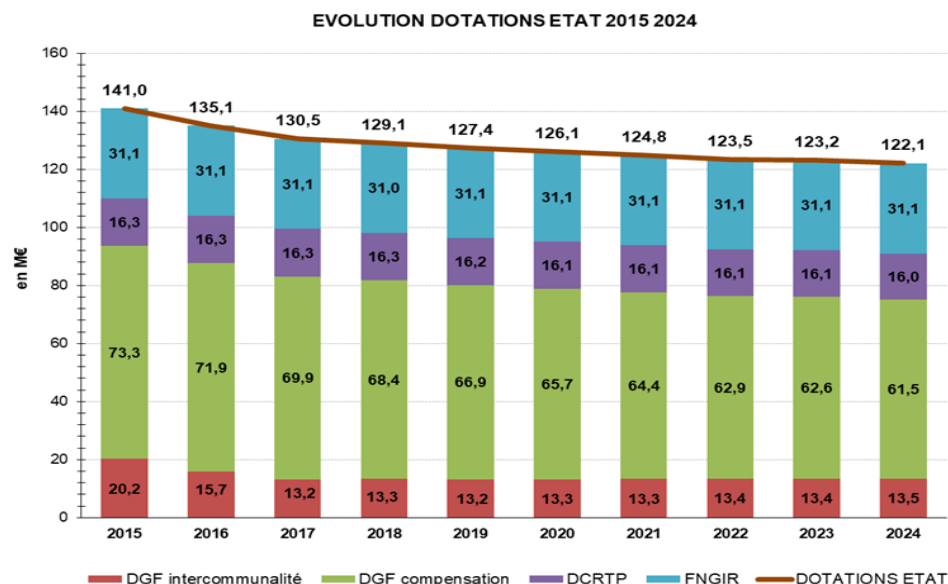
Cette réduction s'explique par l'écrêtement opéré sur la part compensation de la DGF destinée essentiellement à financer les dispositifs de péréquation en faveur des communes (dotations de solidarité urbaine et rurale), la croissance démographique et la progression de la dotation d'intercommunalité allouée à certains groupements.

Après la baisse des dotations décidées par le gouvernement pour, entre autres, contribuer au redressement des finances publiques, les pertes cumulées pour la Métropole sur la période 2015-2024 s'élèvent à 214,1 M€.

Plus précisément, plusieurs dispositifs sont venus réduire la DGF :

- La minoration de la dotation d'intercommunalité entre 2014 et 2017 dans le cadre de la « contribution au redressement des finances publiques » (équivalent à une perte de 132 M€ depuis 2015),
- La ponction annuelle de la dotation de compensation depuis 2015 (équivalent à 82,1 M€ depuis 2015).

La diminution en volume des dotations de l'Etat est supérieure à celle subie en 2023 en raison d'un abondement exceptionnel de la DGF du bloc communal de nouveau consenti par l'Etat.



✓ La DGF part intercommunalité toujours garantie

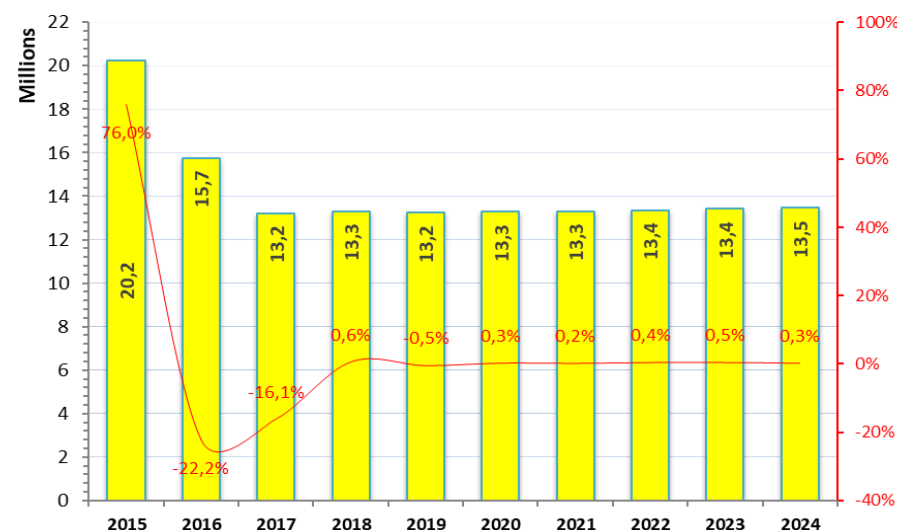
La dotation d'intercommunalité représente 13,5 M€ en 2024 pour la Métropole soit 3 % des recettes réelles de fonctionnement.

Depuis 2018, cette dotation est garantie à 29,05 € par habitant.

Ainsi, elle enregistre une légère augmentation de 33,7 k€ en 2024, en raison de la progression de population (DGF) constatée sur le territoire métropolitain (plus de 1 160 habitants supplémentaires entre 2023 et 2024).

La dotation d'intercommunalité comprend une dotation de garantie qui assure sa stabilité à population constante.

DOTATION D'INTERCOMMUNALITÉ 2015-2024



Pour bénéficier de cette garantie, le coefficient d'intégration fiscale (CIF) pondéré par 1,1 doit être supérieur à 35 %.

Le CIF de la Métropole a été ramenée de 37,6 % en 2023 à 35,6 % en 2024 soit très légèrement au-dessus de ce seuil.

Cette diminution est liée au fait que 11 communes du territoire métropolitain (dont la ville-centre) ont actionné de façon significative le levier fiscal en 2023 pour pouvoir équilibrer leurs budgets.

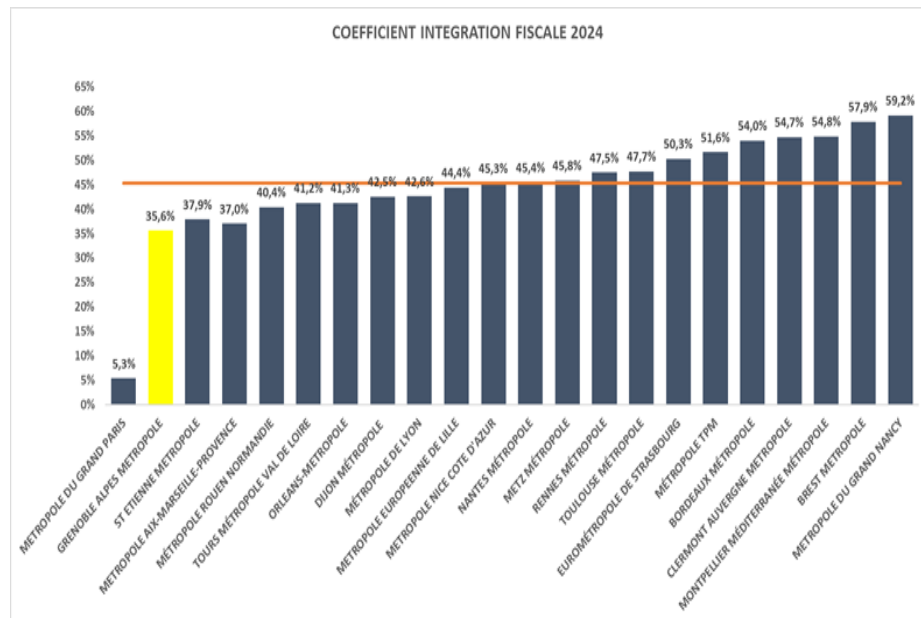
En modifiant ainsi le rapport entre la fiscalité levée par la Métropole et celle levée par les communes, la hausse des taux d'imposition communaux en 2023 a été un facteur minorant du CIF métropolitain en 2024.

A l'inverse, la hausse du taux de CFE par la Métropole en 2024 constitue une

décision favorable au relèvement du CIF en 2025.

Sur les 22 Métropoles (présentées ci-dessous), Grenoble Alpes Métropole a le CIF le plus faible à l'exception de celui de la Métropole du Grand Paris.

Le trait rouge du graphique représente le CIF moyen des Métropoles, soit 45,3% (source DGCL)



La perte de la dotation garantie serait d'autant plus défavorable que celle-ci représente près de 35 % de la dotation d'intercommunalité (4,66 M€ en 2024).

✓ **La DGF part compensation toujours écrêtée**

La dotation de compensation s'établit à 61,5 M€ en 2024, soit 50 % des dotations de l'Etat et 14 % des recettes réelles de fonctionnement.

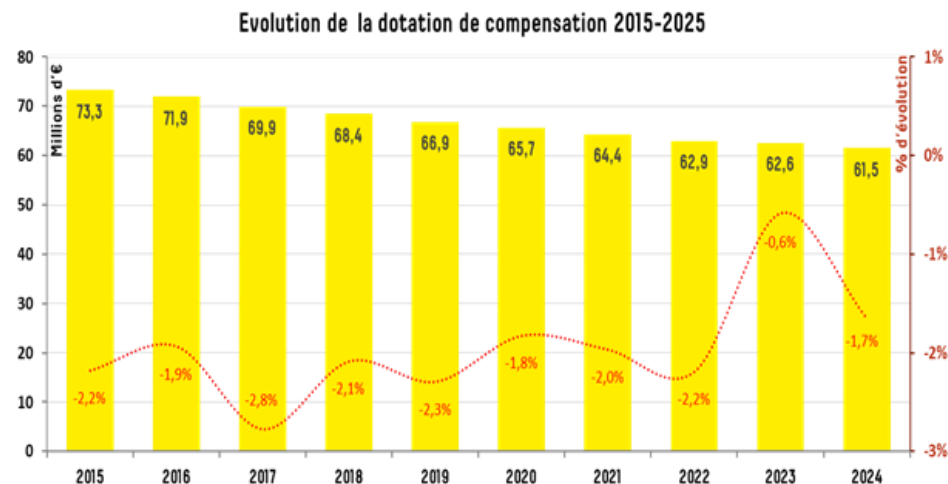
Le périmètre de cette dotation, initialement composée de la compensation au titre de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle, a été modifié à plusieurs reprises.

Suite à la suppression totale de la taxe professionnelle, le périmètre s'est stabilisé en 2011 et la dotation s'élevait à 76,7 M€, soit 15,2 M€ de plus que le montant actuel.

Chaque année, cette dotation est écrêtée de manière uniforme par l'Etat pour permettre le financement de la croissance de la DGF liée à l'augmentation de la population ainsi que celle des dotations communales de péréquation (DSU

et DSR) ainsi que la progression de la dotation d'intercommunalité au bénéfice de certains groupements.

Depuis 2012, il s'est donc installé une baisse régulière de la dotation de compensation, qui représente une perte de 1 M€ en 2024 (- 1,7 %).



L'Etat a ainsi transformé un produit fiscal dynamique (la part salaire de la taxe professionnelle) en une dotation réduite chaque année.

✓ **Les dotations liées à la suppression de la taxe professionnelle de nouveau ponctionnées**

Afin de compenser les pertes fiscales liées à la suppression définitive de la taxe professionnelle (2010), la Métropole perçoit deux allocations :

- ✚ 16 M€ de dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), financée par l'Etat.
- ✚ 31,1 M€ du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), alimenté par l'écrêtement des collectivités gagnantes suite à la suppression de la TP.

En 2024, la DCRTP du bloc communal a de nouveau intégré les variables d'ajustement des dotations de l'Etat (comme en 2019 et 2020) pour financer une partie des mesures prévues en Loi de Finances en faveur de certaines collectivités territoriales, notamment les communes.

Elle a ainsi été réduite de 16,1 M€ en 2023 à 16 M€ en 2024 (-100 k€).

La DCRTP et le FNGIR représentent 11 % des recettes de fonctionnement.

Ainsi, les recettes « rigides », sur lesquelles la Métropole ne dispose d'aucun levier fiscal, incluant la fiscalité reversée (TVA notamment), la DGF, les compensations et la dotation du Département représentent 62 % des recettes réelles de fonctionnement du budget Principal (55 % en 2022).

Elles sont passées de 225 M€ en 2022 à 272,1 M€ en 2024 (contre 272,4 M€ en 2023).

Avec la suppression de la CVAE en 2023 compensée, comme la taxe d'habitation sur les résidences principales, par une part de la TVA nationale, la dépendance de la Métropole vis-à-vis des recettes de l'Etat est de plus en plus élevée.

LES COMPENSTIONS DE CHARGES TRANSFEREES

Les compensations de charges transférées sont réglementairement figées en l'absence de nouveaux transferts de compétences.

En 2024, ces compensations, de 19,6 M€, représentent 4 % des recettes de fonctionnement.

Le Conseil Départemental de l'Isère verse à la Métropole une dotation annuelle figée de 18 M€, au titre des transferts de compétence intervenus en 2017 suite à la loi NOTRE.

Les communes qui ont transféré davantage de charges que de produits fiscaux à la Métropole sont conduites à effectuer un versement d'attribution de compensation à son profit. Leur attribution de compensation est alors dite « négative ».

En 2024, 16 communes (soit un tiers d'entre elles) ont été dans ce cas, pour un montant global de 1,6 M€.

LES REMBOURSEMENTS DE CHARGES

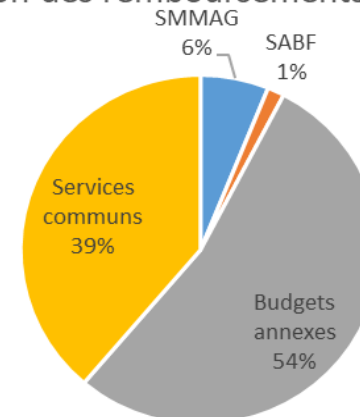
Les remboursements de frais (masse salariale et autres charges) s'élèvent à 31M€ en 2024 contre 35,2 M€, en 2023, notamment en raison de l'autonomisation du SMMAG depuis 2023.

En effet, dans le cadre de la convention de mise à disposition entre la Métropole et le SMMAG, le montant des refacturations a diminué de 3,64 M€ en 2024.

Les remboursements de frais concernent des dépenses portées par le Budget Principal pour « d'autres » comme les Budgets Annexes, les syndicats (SMMAG, SABF), communes et CCAS (dans le cadre des services communs).

Le détail de ces refacturations est présenté en fin de document.

Répartition des remboursements de charges



✓ Les remboursements des Budgets Annexes

Les principes de refacturation réactualisés, ont été validés par le Conseil Métropolitain du 29 septembre 2023 afin de correspondre au plus près au coût réel pris en charge par le Budget Principal.

Les charges supportées par le Budget Principal pour les budgets annexes ont fait l'objet de remboursement à hauteur de 16,58 M€ en 2024 contre 17,94M€ en 2023.

✓ Les remboursements des services communs

Les principes de refacturation appliqués sont ceux définis dans le cadre des conventions de gestion des services communs, adoptées par le Conseil Métropolitain (point détaillé en annexe).

L'année 2024 est caractérisée par l'entrée du SMMAG, approuvée lors du conseil métropolitain le 22 décembre 2023, dans les services communs suivants :

- ✚ Contrôle de Gestion Externe,
- ✚ Archives,
- ✚ Veille et Information Professionnelle,
- ✚ Centre d'Impression Numérique,
- ✚ Système d'Information.

Les conventions de services communs suivantes ont connu des évolutions :

- ✚ L'évolution des membres et la modification des modalités de financement de la convention de service commun pour la plateforme numérique participative a été votée en Conseil métropolitain le 22 décembre 2023 ;
- ✚ L'adhésion du SMMAG aux services communs des archives, du centre d'impression numérique, des systèmes d'information, de la veille et de l'information professionnelle et du Contrôle de Gestion Externe a été votée par la délibération du 22 décembre 2023 ;
- ✚ L'extension du service commun protection des données à d'autres collectivités a été voté au Conseil métropolitain du 29 mars 2024 ;
- ✚ La mise en conformité juridique et l'évolution du service commun expertise fiscale a été votée en Conseil métropolitain le 31 mai 2024 ;
- ✚ La convention de gestion des services communs entre Grenoble-Alpes Métropole, la ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble et le SMMAG a été modifiée par délibération du Conseil métropolitain le 5 juillet 2024, en matière d'instances de suivi et de périmètre concernant le service commun Santé Prévention Sécurité.

En 2024, les remboursements des services communs s'élèvent à 12 M€ contre 10,1 M€ en 2023.

87,33 % du montant refacturé aux collectivités membres concerne la Ville de Grenoble.

Le CCAS de Grenoble est concerné pour 8,98 %, le SMMAG pour 2,13 % et 1,56 % pour les autres communes et CCAS.

Ces charges comprennent la masse salariale pour 6,4 M€, l'environnement de travail des agents concernés pour 1 M€, les dépenses de fonctionnement propres à chaque service pour 2,8 M€ et les dépenses d'investissement pour 1,8 M€.

Il y a 12 services communs portés par la Métropole. A fin décembre ces services représentaient 190 agents dont 5 apprentis.

REFACTURATION DES SERVICES COMMUNS

2024	Montants refacturés en €				
SERVICES COMMUNS	Environnement de travail	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Masse salariale	Total
Contrôle de gestion	12 609	-	-	185 718	198 327
DSPS	166 708	119 045	-	882 411	1 168 165
Archives	290 885	36 330	47 195	564 309	938 720
Veille info professionnelle	58 994	96 888	1 053	414 260	571 195
Centre d'impression numérique	136 250	666 562	1 689	872 106	1 676 606
Systèmes d'information	311 408	1 805 709	1 764 892	2 884 777	6 766 787
Expertise fiscale	-	-	-	24 958	24 958
BEAEP	51 495	-	-	409 314	460 809
Accessibilité	187	-	-	1 725	1 913
Plateforme numérique participative	-	39 297	-	32 187	71 485
Protection des données	11 359	-	-	52 959	64 318
SAPUR	6 087	-	-	50 464	56 551
Total par postes refacturés	1 045 981	2 763 832	1 814 830	6 375 189	11 999 832

Le coût des locaux pris en compte dans l'environnement de travail, comprend les charges de fonctionnement afférentes à chaque site ainsi qu'un équivalent loyer appliqué lorsque la collectivité qui héberge le service commun est propriétaire des locaux.

Il en résulte un coût de l'environnement de travail différent selon le site occupé.

COUT ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL PAR AGENT ET PAR SITE	
COUT AGENT PAR SITE	en €
MALRAUX	8 494
CHANRION	7 267
HEBERT	7 770
EDITH THOMAS	7 662
PRESIDENT	6 957
MARIE REYNARD	5 387
CASERNE DE BONNE	12 072
LE VERSEAU	8 094

✓ La refacturation des syndicats

La Métropole assure pour le SMMAG et pour le SABF des mises à disposition de ses services qui font l'objet de refacturations pour un montant total de 2, 37 M€ en 2024 contre 6,07 M€ en 2023.

Cette large baisse s'explique par l'autonomisation progressive du SMMAG au cours de l'année 2023 et son intégration dans les conventions de services communs pour le Contrôle de gestion externe, les services des Archives, Veille et Information Professionnelle, Centre d'impression numérique et la direction des Systèmes d'information.

Le coût de la mise à disposition pour le SMMAG est ainsi calculé, pour l'année 2024, sur la base de 24,72 ETP, contre 85,36 ETP dans la convention antérieure à l'autonomisation du SMMAG, passant le montant refacturé de 5,4 M€ en 2023 à 1,9 M€ en 2024.

SYNDICATS en M€	MASSE SALARIALE	CHARGES DE STRUCTRE	TOTAL
SMMAG	1,58	0,32	1,9
SABF	0,43	0,04	0,47
TOTAL	2,01	0,36	2,37

✓ **Les autres recettes de refacturation**

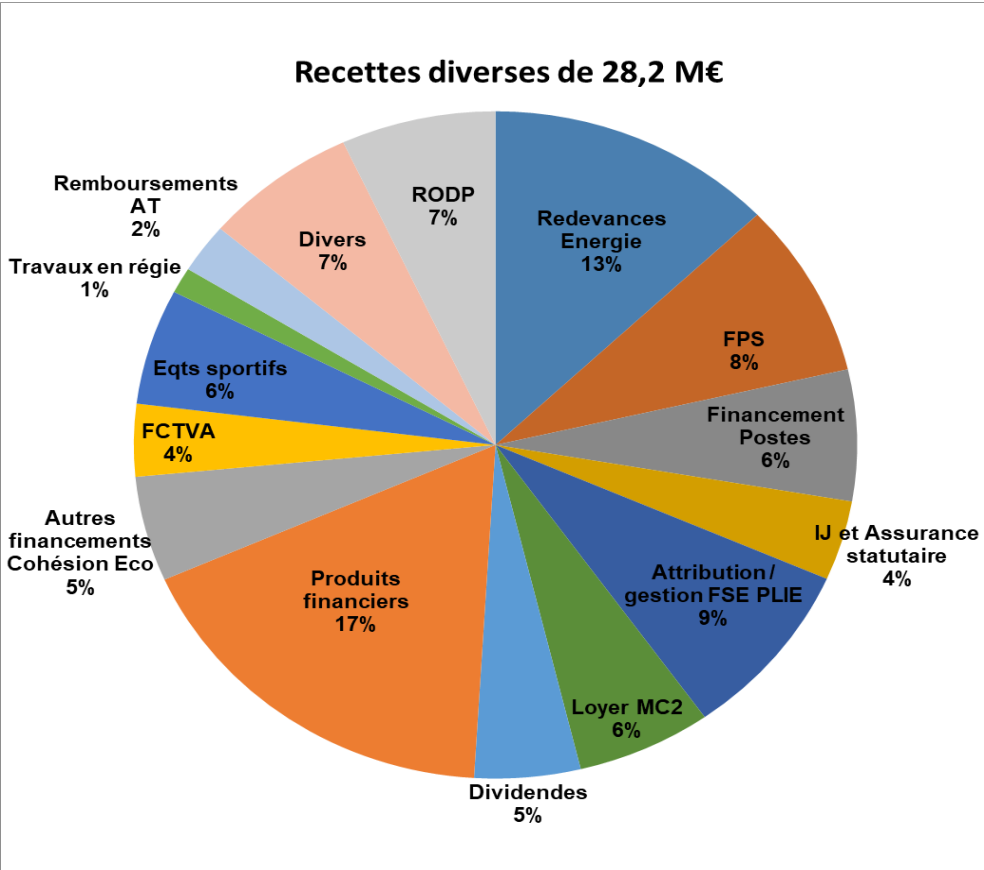
D'un montant de 0,27 M€ contre 0,36 M€ en 2023, ces refacturations comprennent pour l'essentiel des remboursements de masse salariale d'agents mis à disposition d'autres collectivités ou structures.

LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les « autres recettes » représentent 28,2 M€. Elles comprennent à la fois les produits financiers, les dividendes perçus, le FCTVA et les remboursements de l'assurance statutaire, ainsi que l'ensemble des recettes de tarifications et les subventions liées à la mise en œuvre des politiques publiques de la Métropole.

Elles intègrent également 0,4 M€ de travaux réalisés en régie dont la charge est ainsi transférée en investissement

Elles augmentent de 5,5 M€ entre 2023 et 2024, principalement en raison d'un travail de rattrapage réalisé sur des soldes de subventions anciennes qui ont permis de constater plus de 2 M€ de recettes non prévues au budget.



Les redevances Energie

En 2024, la Métropole a perçu 3,6 M€ de redevances sur l'énergie dont l'essentiel, provient de GEG.

Cette redevance, transférée en 2015 de la ville de Grenoble, a fait l'objet d'une évaluation en CLECT, à hauteur de 2,99 M€.

Les autres redevances proviennent de GRDF et d'ENEDIS.

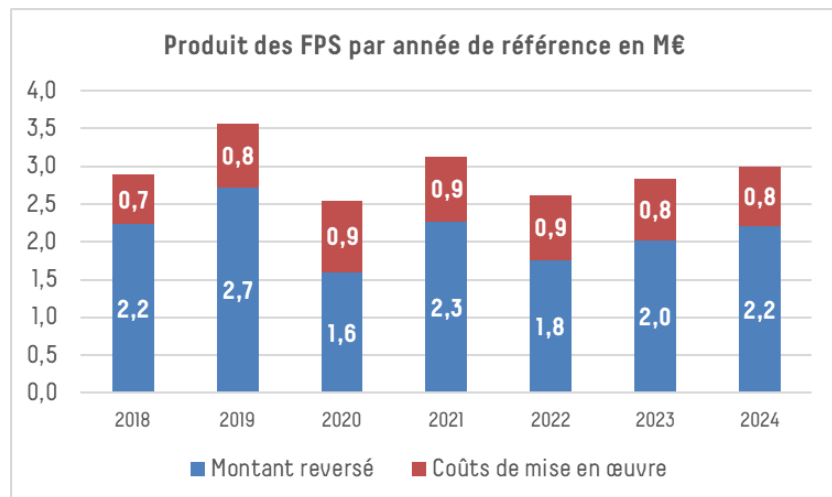
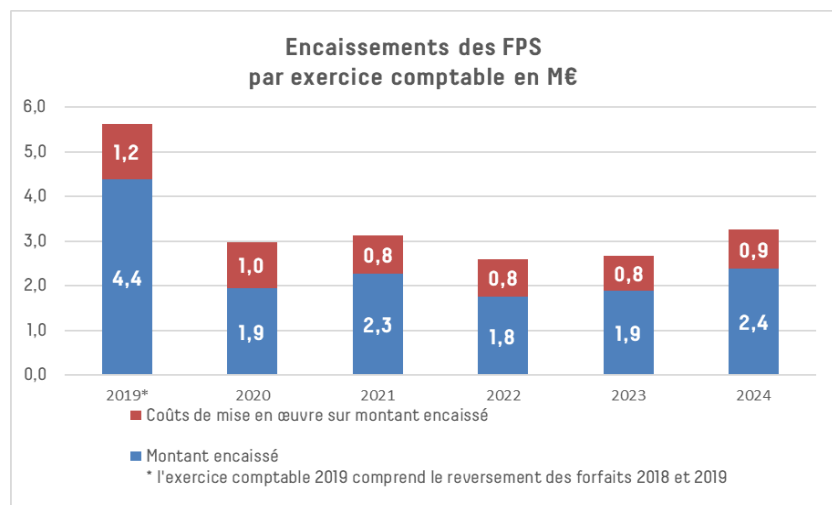
✓ **Le produit des forfaits de post-stationnement**

En 2024, la Métropole a perçu 2,4 M€ au titre du reversement des forfaits de post-stationnement (FPS) perçus sur les communes de Grenoble et de La Tronche, qui ont mis en œuvre la dépénalisation du stationnement payant sur voirie.

Les communes conservent les recettes liées au paiement immédiat de la redevance de stationnement payant (horodateurs).

Elles reversent à la Métropole les recettes issues des forfaits de post-stationnement (FPS) payés par les automobilistes, déduction faite des coûts relatifs à la mise en œuvre, soit 0,9 M€ sur les encaissements réalisés en 2024.

Le produit des reversements FPS ont augmenté sur 2 années de suite, pour revenir au niveau des reversements de 2021.



Conformément à la délibération du 27 septembre 2024, ce produit a été affecté au financement :

- ✚ De l'AP/CP 013 - Voiries, espaces publics et politique cyclable,
- ✚ De l'AP/CP 028 – Mobilités,
- ✚ De l'AP/CP 004 - Qualité de l'air du Budget Principal.

✓ **Les produits financiers et dividendes (chapitre 76)**

Les produits financiers et dividendes s'élèvent à 6,2 M€ en 2024, montant identique à 2023.

En 2024, il a été perçu 1,3 M€ de dividendes de GEG (1,5 M€ en 2023) correspondant à 48 % du résultat 2023 disponible pour distribution.

Les autres produits financiers sont composés de 1,1 M€ (contre 1,2 M€ en 2023) versés par le fonds de soutien suite à la désensibilisation de l'emprunt indexé sur le franc suisse et de produits des swaps (3,8 M€ en augmentation de 3,4 M€ par rapport à 2023), instruments de couverture de la dette.

✓ **Les autres recettes de fonctionnement**

Les autres recettes de fonctionnement sont principalement composées des recettes suivantes :

- ✚ 2,4 M€ d'animation du PLIE (du FSE et autres),
- ✚ 1,9 M€ de redevances et taxes liées à l'occupation du domaine public,
- ✚ 1,7 M€ de loyer de la MC2,
- ✚ 1,8 M€ de subventions en financement de postes RH, qui concernent principalement la direction insertion-emploi, la mission risques, direction de la contractualisation ou encore, l'Habitat.
- ✚ 1,1 M€ de remboursements d'indemnités journalières et assurance statutaire,
- ✚ 1,0 M€ provenant du FCTVA sur des dépenses de fonctionnement de voiries éligibles et d'entretien des bâtiments publics,
- ✚ 0,7 M€ recettes de la Patinoire Pôle Sud (évènementiel, séances publiques),
- ✚ 0,7 M€ de redevance d'occupation du Stade des Alpes,
- ✚ 0,4 M€ de travaux en régie,

Et de subventions provenant de divers acteurs publics notamment :

- ✚ l'Etat : majoritairement en matière de cohésion économique pour 1,1 M€ (contrat territorial d'accueil et d'intégration, contrat d'engagement jeune – volet jeune en rupture et Pacte national des solidarités), de cohésion sociale pour 0,8 M€ (programme de réussite éducative 2-16 ans et la MOUS - action de résorption des bidonvilles) et de transition énergétique pour 0,9 M€ (actions en faveur de la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables thermiques et le déploiement et développement de l'usage des IRVE) ;
- ✚ L'Europe (FEDER et autres fonds européens) : 0,9 M€ attribués suite à l'achat d'équipements de protection individuelle (COVID19) et 0,3 M€ au titre de la convention « Grenoble, Métropole alpine résiliente ».

Le détail commenté par action figure en annexe de ce document.

1.2. DES CHARGES DIFFICILES A CONTENIR

Les dépenses de fonctionnement réelles s'élèvent à 348,6 M€ en 2024 contre 345,6 M€ en 2023, soit une augmentation de 0,9 %

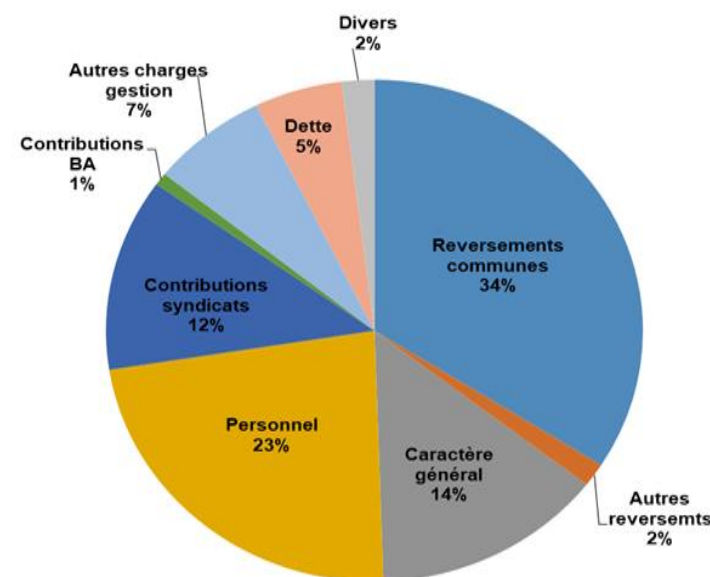
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

en millions d' €	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024	Evolution / CA 2024
Atténuation de produits (chap. 014)	124,1	125,3	124,6	0,37%
Attribution de compensation	95,7	95,0	95,0	-0,76%
DSC	23,5	23,8	23,5	0,15%
Prélèvement FPIC	2,5	2,5	2,3	-9,15%
Reversement taxe de séjour OT	1,5	2,0	1,9	28,42%
Dégrèvements fiscaux (TH et TASCOM) et C2E	0,2	1,0	0,9	448,33%
Régul de TVA (THRP et CVAE)	0,6	1,0	1,0	60,49%
Charges à caractère général (chap. 011)	42,4	52,9	48,7	14,80%
Charges de personnel (chap. 012 et 6586)	80,0	83,2	80,3	0,36%
Charges de gestion courante (chap. 65)	81,6	77,5	76,2	-6,61%
Contributions syndicats	42,5	43,3	43,3	1,88%
Contributions budgets annexes	2,9	2,9	2,8	-3,45%
Participation MC2 et ESAD	5,6	5,8	5,8	3,71%
Subvention Office Tourisme	1,5	1,5	1,4	-6,90%
Subventions associations et autres (art. 65748)	16,4	17,8	17,3	5,38%
Autres charges de gestion	5,2	6,2	5,6	8,26%
Dépenses de gestion	328,1	338,8	329,7	0,49%
Intérêts de la dette (chap. 66)	16,6	19,3	18,4	11,09%
Dépenses exceptionnelles (chap. 67)	0,2	0,2	0,1	-47,49%
Provisions (chap. 68)	0,7	0,3	0,3	-57,41%
DEPENSES REELLES	345,6	358,5	348,6	0,86%

Ces dépenses sont composées pour 35,7 % des reversements aux communes.

Les charges de personnel représentent un peu moins d'un quart de ces dépenses (23 %).

Dépenses de fonctionnement de 349 M€



LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES

Les reversements aux communes se composent de deux enveloppes distinctes : les attributions de compensation (AC) d'une part, la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) d'autre part.

- ✓ **Une attribution de compensation inchangée en l'absence de nouveaux transferts de compétence**

En l'absence de nouveaux transferts de compétence évalués au cours de l'année écoulée, le montant total des AC versés aux communes est resté inchangé à 95M€ en 2024.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, le service commun protection des données prévoit dans sa convention que les communes adhérentes remboursent la part des charges qui leur incombe via une réduction de leur AC.

Ce mécanisme de refacturation du coût des services communs a été mis en œuvre en 2024 pour un montant total de 44 k€.

Comparativement à d'autres métropoles, les montants d'AC versés aux

communes sont élevés (208 € par habitant en 2024) en raison d'une intégration faible (CIF à 35,6 %).

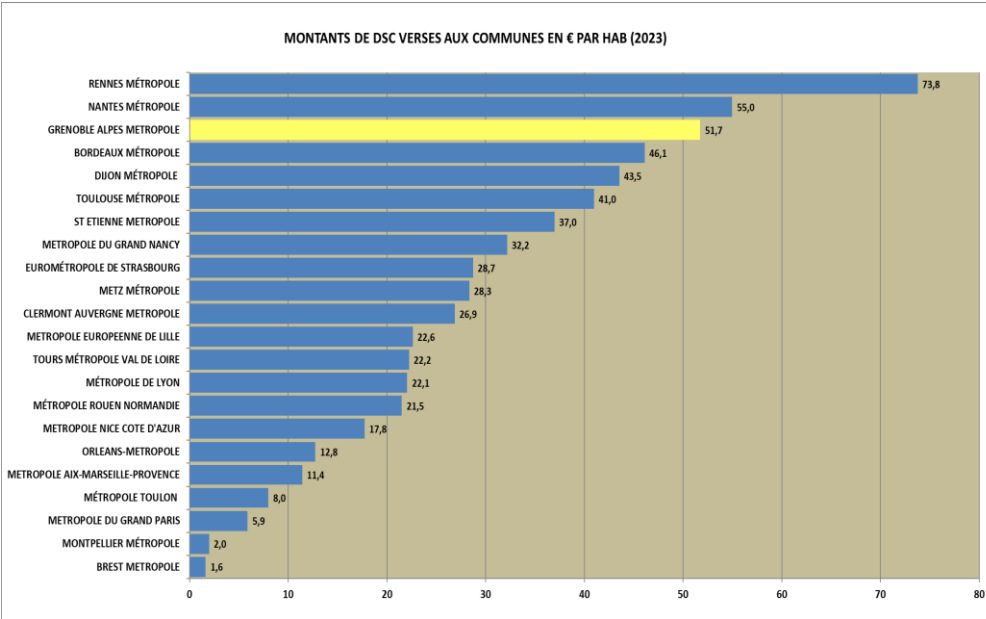
Il s'agit toujours de la première charge de la Métropole qui représente 34 % des dépenses de fonctionnement.

✓ **Une dotation de solidarité communautaire inchangée en 2024**

Dans le cadre de l'adoption du PFFS le 18 novembre 2022, un nouveau dispositif de répartition de la DSC a été mis en place, tenant compte de critères respectant la réglementation, actualisés chaque année, tout en garantissant à chaque commune la continuité du soutien de la Métropole.

Le Conseil Métropolitain a également décidé de maintenir l'enveloppe consacrée à la DSC à hauteur de 23,5 M€.

Grenoble-Alpes Métropole figure toujours parmi les métropoles les plus redistributrices avec un niveau de DSC par habitant élevé, et qui a été préservé depuis la création de la Métropole.



LES AUTRES REVERSEMENTS

Les autres reversements (du chapitre 014) de 5,3 M€ contre 4,2 M€ en 2023, sont principalement composés du prélèvement au titre du FPIC de 2,27 M€.

Ils comprennent également les reversements de taxe de séjour à l'Office de Tourisme et au Département pour 1,9 M€ en lien avec le produit perçu de chaque année.

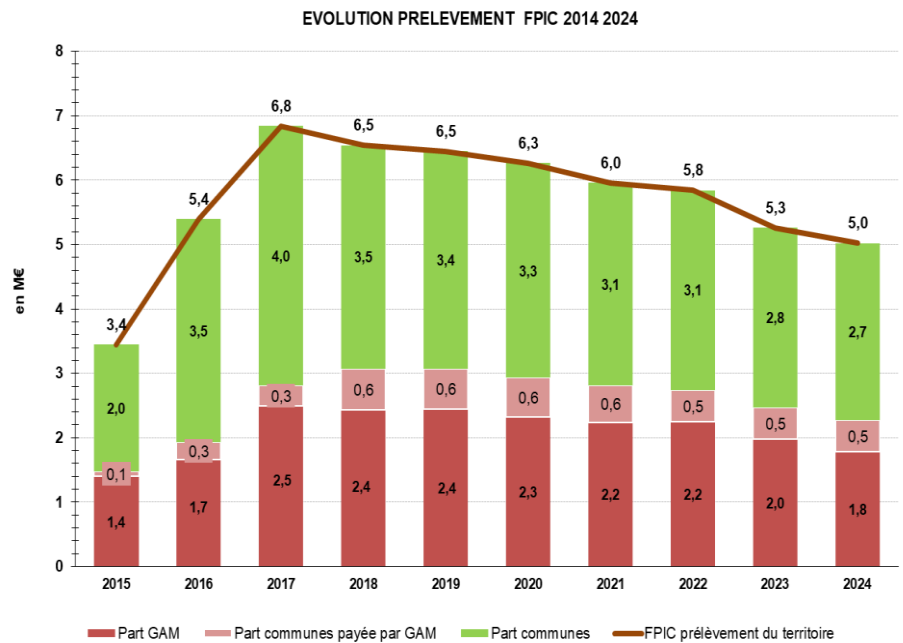
✓ **Un prélèvement au titre du FPIC en baisse sensible**

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est un dispositif de péréquation horizontale (sans intervention de l'Etat) destiné à réduire les écarts de richesse entre des ensembles intercommunaux constitués des communes et de leur EPCI.

Il consiste à prélever des ressources à certains territoires considérés comme riches aux bénéfices de communes et intercommunalités jugées moins favorisées.

En 2024, le montant du Fonds a été maintenu à 1 Mrd € comme les années précédentes.

Pour la 7^{ème} année consécutive, la contribution du territoire au FPIC a diminué sensiblement en 2024 par rapport à l'année précédente, passant de 5,26 M€ à 5,02 M€.

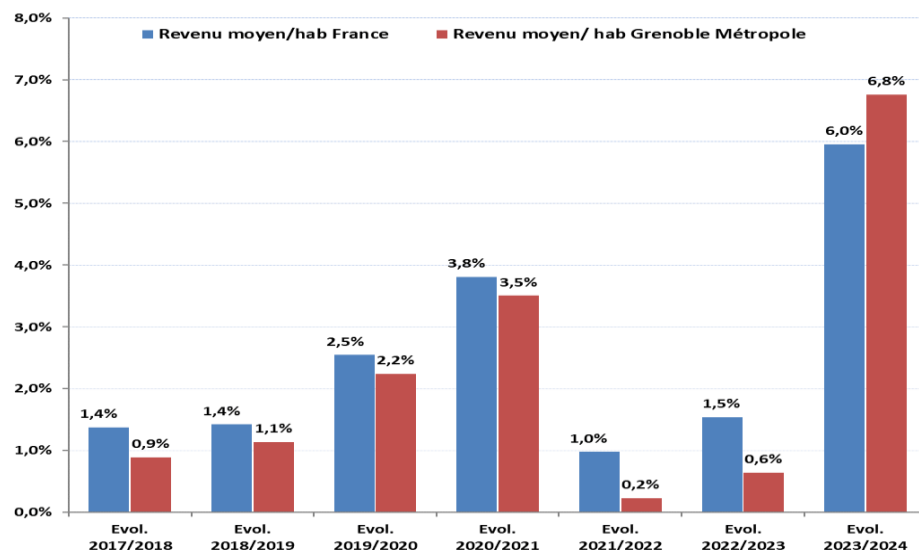


Cette baisse du prélèvement constatée depuis 2017 s'explique par un

appauvrissement relatif du territoire de Grenoble-Alpes Métropole par rapport à la moyenne nationale au regard des 2 critères retenus : à savoir le potentiel financier par habitant et, le revenu par habitant qui progressent moins rapidement que sur le reste du territoire national.

Il convient toutefois de noter qu'entre 2023 et 2024, pour la 1ère fois depuis 2017, le revenu moyen par habitant augmente plus rapidement sur les communes de la Métropole que sur l'ensemble du pays.

○ Revenu moyen par habitant



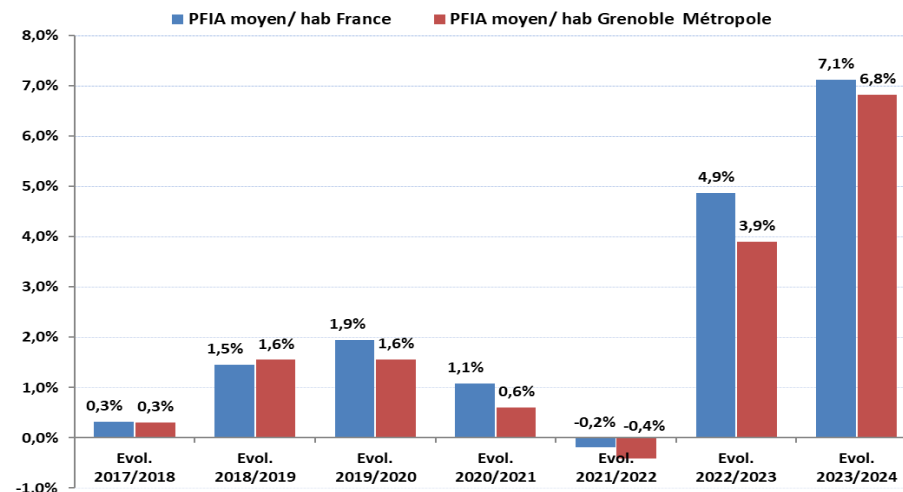
La répartition du prélèvement entre la Métropole et ses communes s'effectue selon la règle de droit commun, à partir du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF), en baisse en 2024.

Comme chaque année, les prélèvements dus par les communes d'Echirolles et de Saint Martin d'Hères (soit 0,48 M€ au total), ont été acquittés par la Métropole selon le mécanisme prévu pour les communes dont le rang de classement de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est inférieur à 250.

Ainsi, la Métropole a contribué au FPIC à hauteur de 2,27 M€ en 2024 (contre 2,47 M€ en 2023).

Le prélèvement pris en charge par les communes membres s'est élevé à 2,75 M€.

○ Potentiel financier par habitant



LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

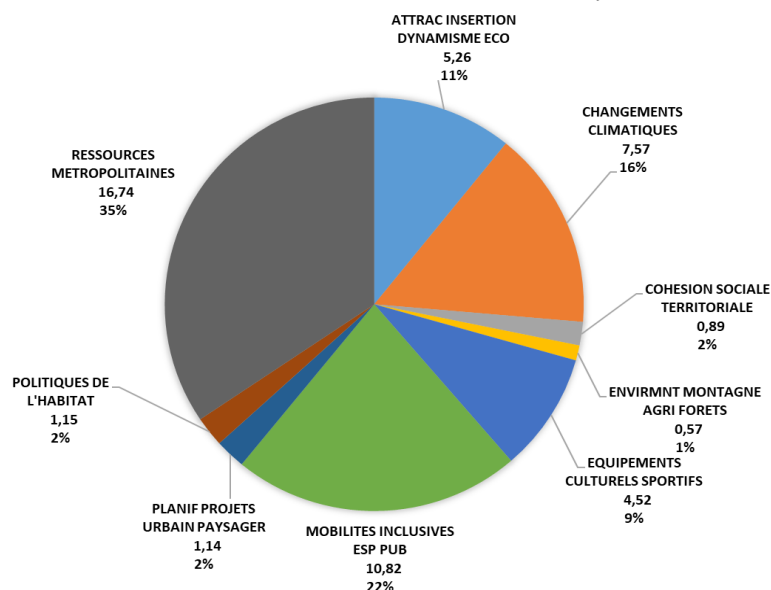
Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 48,7 M€ contre 42,4M€ en 2023, soit une progression de 14,8 %.

Cette forte augmentation s'explique notamment par des changements de périmètres : les eaux pluviales pour 3,8 M€ (contribution versée en charge de gestion courante jusqu'en 2023), la suppression des budgets annexes SPEE et Logement d'abord ont induit une prise en charge des dépenses par le budget principal à hauteur de respectivement 1,4 M€ et 0,3 M€.

Neutralisation faites de ces changements de périmètre, la progression des charges à caractère général s'élève à 1,8% soit 0,8 M€ répartis sur l'ensemble des missions.

Leur répartition par politique publique est la suivante.

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL : 48,7 M€



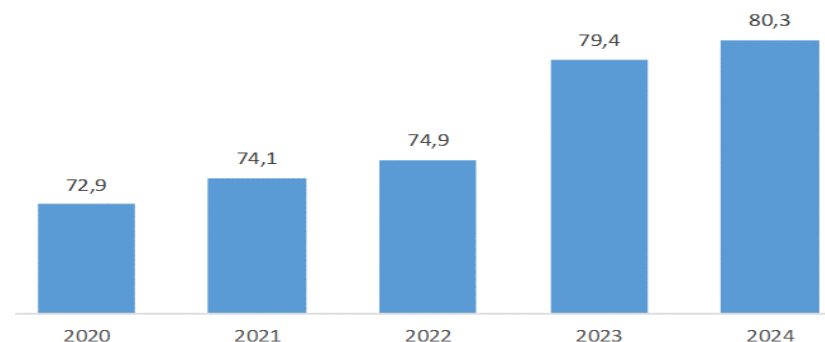
Avec une prévision de 52,9 M€, le taux d'exécution de ce chapitre budgétaire, de 92 %, reste faible bien qu'en amélioration par rapport à 2023 (90 %) et 2022 (89%).

Les ressources métropolitaines concentrent 35 % de ces charges soit 16,7 M€ dont plus de la moitié (8,42 M€) sont refacturées au titre des services communs, des Budgets Annexes et des syndicats.

Les dépenses de fonctionnement d'espaces publics, voiries et cycles se sont élevées à 10,8 M€ en 2024 et représentent presque un quart de ces charges.

LES DEPENSES DU PERSONNEL

Les dépenses de personnel (chapitre 012 et 6586) portées par le Budget Principal en 2024 s'élèvent à 80,3 M€ contre 79,4 M€ en 2023 soit une hausse de 1,1 %.



Graph 1 - Evolution des dépenses de personnel

L'évolution des dépenses de personnel a connu de nombreuses variations en 2024 dues à plusieurs facteurs.

- ✚ Un GVT évalué à hauteur de 0.5 M€ sur le Budget Principal soit une évolution de près de 0.7 %
- ✚ Les mesures gouvernementales prises courant 2023 avec un effet plein sur 2024 ont généré de fortes augmentations :
 - La hausse du point d'indice a impacté 2023 à hauteur de 476 k€ et a eu un effet année pleine sur 2024 de 952 k€.
 - La revalorisation des grilles indiciaires en juillet 2023 a coûté 86 k€ en 2023 et 160 k€ en 2024.
- ✚ Certaines mesures gouvernementales ont impacté uniquement l'année 2024 :
 - La revalorisation de la monétisation du Compte Epargne Temps (CET) a eu un effet report de la part des agents sur les demandes de la fin d'année 2023. La conséquence est une baisse des dépenses fin 2023 et une hausse de 63 k€ sur 2024.
 - L'attribution de 5 points d'indice supplémentaires à partir du 1er janvier 2024 a impacté le budget de 716 k€ (coût chargé).
- ✚ Avec le départ des agents du SMMAG (70 ETP) qui sont désormais affectés directement dans les effectifs de la structure SMMAG et non sur le budget principal de Grenoble-Alpes Métropole, une « économie » de masse salariale a été faite.

On constate une baisse des effectifs de 29 ETPR en moyenne sur 2024 par rapport à 2023 avec une baisse accentuée en fin d'année sous l'effet des mesures de régulation des postes et des efforts sur les moyens de remplacement qui ont produit leur effet en fin d'année.

Cela représente une économie de 1 458 k€.

Les mesures mises en œuvre dès début 2024 pour maîtriser la masse salariale ont porté leur fruit puisque la limitation du recours aux contrats de renforts et remplacement a permis une économie de 900 k€ par rapport à l’année précédente

C’est le principal élément d’explication d’un atterrissage budgétaire à hauteur du budget primitif alors même que les projections identifiées à mi-année avait donné lieu à un abondement de crédits complémentaires en DM.

DEPENSES DE PERSONNEL ET REFACTURATION

	en M€	CA 2023	CA 2024	Evolution CA 2024
Masse Salariale Budget Principal		79,8	80,3	0,64%
Refacturation autres entités		11,9	8,8	-26,38%
Refacturation Services communs		6,3	6,4	1,86%
Mises à disposition		0,4	0,3	-0,70%
Refacturation Syndicats et EP		5,3	2,0	-61,93%
dont SMMAG		4,8	1,6	-67,02%
dont SABF		0,5	0,4	-13,06%
Refacturation Budgets Annexes		13,7	12,3	-10,03%
Masse Salariale Budget Principal Strict		54,2	59,2	9,29%

A noter qu’une partie de la masse salariale est refacturée aux Budgets Annexes ou à d’autres collectivités au titre des Services Communs.

Au-delà du transfert des personnels SMMAG déjà mentionnés, la baisse de refacturation aux Budgets Annexes s’explique notamment par l’arrêt des budgets Logements d’abord (-137 k€ par rapport à 2023) et Service efficacité énergétique (-566 k€), s’ajoutant à une diminution des refacturations des agents de droit public des budgets Eau potable et Assainissement (-663 k€).

Afin de pouvoir donner un aperçu de l’affectation des moyens humains de la métropole le tableau ci-dessous présente la réalisation effective de la masse salariale par direction.

Dépenses du chapitre 012				
Budget	Pôle	Niveau Direction	Montant 2023	Montant 2024
Principal	COLLECTIVITE	COLLECTIVITE	273 644	314 928
	CABINET	CABINET	769 275	840 663
	Total Collectivite et Cabinet		1 042 919	1 155 591
	COLLEGE DE DIRECTION GENERALE	COLLEGE DE DIRECTION GENERALE	760 568	894 441
	POLE ENVMT ET SCE PUBLICS	DIR ADMINISTRATION ET FINANCES	1 431 691	1 158 215
	POLE ECONOMIE ET ATTRACTIVITE	DIR ATTRAC INNOV EQUIPEMENT	3 432 629	3 653 106
	COLLEGE DE DIRECTION GENERALE	DIR CLIMAT TRANSITION CONTRACT	773 769	905 533
	POLE RESSOURCES	DIR COMMANDE PUBLIQUE ACHATS	1 361 662	1 395 917
	COLLEGE DE DIRECTION GENERALE	DIR DE LA COMMUNICATION	1 060 413	1 303 646
	POLE RESSOURCES	DIR DE L'ADMINISTRATION	3 442 075	3 699 437
	POLE ECONOMIE ET ATTRACTIVITE	DIR DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 408 119	1 556 873
	POLE COHESION SOCIALE	DIR DU DEVELOPPEMENT SOCIAL	924 006	1 422 011
	POLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	DIR DU FONCIER ET DE L HABITAT	3 461 220	4 030 333
	POLE ENVMT ET SCE PUBLICS	DIR ETUDES ET TRAVAUX	640 231	546 470
	POLE ENVMT ET SCE PUBLICS	DIR EXPLOIT EAU POTABLE ET ASS	3 468 325	3 089 367
	POLE RESSOURCES	DIR FINANCES CONTROLE GESTION	3 104 163	2 877 062
	POLE RESSOURCES	DIR IMMO ENV TRAVAIL	4 010 588	4 123 707
	POLE PROXIMITE ET ESPACES PUB	DIR INGENIERIE RESSOURCES EP	4 772 191	4 761 400
	POLE COHESION SOCIALE	DIR INSERTION ET EMPLOI	5 548 083	5 986 858
	POLE PILOTAGE ET TRANS NUM	DIR INSTITUTION JURID INTERCO	1 228 685	1 305 368
	POLE PROXIMITE ET ESPACES PUB	DIR MAITRISE OUVRAGE EP	4 455 148	5 013 732
	POLE ENVMT ET SCE PUBLICS	DIR PREV COLLECTE TRAIT DECHET	105 039	39 462
	POLE RESSOURCES	DIR RESSOURCES HUMAINES	3 114 863	3 153 466
	POLE RESSOURCES	DIR SANTE PREV SECURITE - SC	2 946 444	2 909 769
	POLE PILOTAGE ET TRANS NUM	DIR STRATEGIE INNO RELAT CITOY	1 803 549	1 926 746
	POLE PILOTAGE ET TRANS NUM	DIR SYSTEMES INFORMATION - SC	3 953 515	4 453 877
	POLE PROXIMITE ET ESPACES PUB	DIR TECHNIQUE GRAND SUD	1 361 273	1 465 402
	POLE PROXIMITE ET ESPACES PUB	DIR TECHNIQUE NORD EST	1 167 801	1 295 402
	POLE PROXIMITE ET ESPACES PUB	DIR TECHNIQUE NORD-OUEST	1 493 066	1 593 858
	POLE PROXIMITE ET ESPACES PUB	DIR TECHNIQUE SUD	943 343	1 022 491
	POLE ENVMT ET SCE PUBLICS	DIR TRANSITION ENERG QUAL AIR	1 215 261	1 473 703
	POLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	DIR URBANISME AMENAGEMENT	2 342 537	2 529 396
	90300 GROUPES POLITIQUES	GROUPES POLITIQUES	1 926	3 427
	POLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	POLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	2 029 393	2 134 074
	POLE COHESION SOCIALE	POLE COHESION SOCIALE	175 071	157 949
	POLE ECONOMIE ET ATTRACTIVITE	POLE ECONOMIE ET ATTRACTIVITE	178 553	214 336
	POLE ENVMT ET SCE PUBLICS	POLE ENVMT ET SCE PUBLICS	1 167 484	1 267 255
	POLE PILOTAGE ET TRANS NUM	POLE PILOTAGE ET TRANS NUM	2 834 768	2 972 816
	POLE PROXIMITE ET ESPACES PUB	POLE PROXIMITE ET ESPACES PUB	641 456	719 066
	POLE RESSOURCES	POLE RESSOURCES	425 216	312 419
	SMMAG	SMMAG	3 471 455	443 457

Il convient de prendre en considération que sur l’année 2024 les éléments suivants : les effets liés aux mesures décidées dans le cadre du plan d’amélioration du fonctionnement ont été constatés sur la fin de l’année

2024 et en particulier à partir de la paie du mois de septembre. , de manière contre-intuitive par rapport à la présentation initiale de la Décision Modificative préparée au mois d’août 2024 sur le fondement de la paie du mois de juillet s’appuyait sur une hypothèse d’effectifs à la hausse.

En effet, c’est à partir du mois d’octobre 2024, que les effets du plan d’amélioration du fonctionnement sont fortement ressentis, avec la baisse importante des effectifs de renforts et de remplacements permettant la tenue des objectifs de dépenses à la baisse par rapport au CA 2023 sur les personnels non permanents.

LES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 76.2 M€ contre 81.6 M€ en 2023, soit une diminution de 6,61 %.

A périmètre constant et après retraitements (eaux pluviales – comptabilisées dans les charges à caractère général à compter de 2024 pour 3,8 M€, de la suppression des Budgets Annexes SPEE – diminution nette de 2,1 M€ et Logement d'abord – diminution nette de 0,5 M€, les charges de gestion courante augmentent de 1 M€ dont 0,8 M€ de hausse de la participation au SDIS et 0,2 M€ répartis entre les missions cohésion sociale et territoriale, équipements culturels et sportives et mobilités inclusives et espaces publics.

Avec une prévision de 77,5 M€, le taux d'exécution de ce chapitre est de 98,3 %

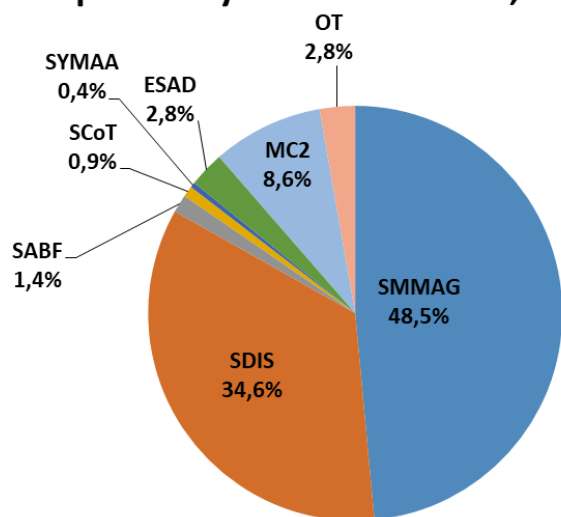
✓ Des participations aux syndicats et établissements publics

Les contributions aux syndicats et autres établissements publics de la Métropole s'élèvent à 50,5 M€ en 2024 contre 49,6 M€ en 2023.

Pour 83,2 %, elles sont composées de la participation au SMMAG et au SDIS.

L'augmentation s'explique principalement par la hausse de la participation au SDIS pour 0,8 M€, soit 4,7 % par rapport à 2023.

Participations syndicats et EP : 50,5 M€



en M€	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024	Evolution / CA 2023
SMMAG	24,5	24,5	24,5	0,0%
SDIS	16,7	17,5	17,5	4,7%
SABF	0,7	0,7	0,7	0,2%
SCoT de la région urbaine de Grenoble	0,4	0,4	0,4	2,1%
Synd mixte abattoirs	0,2	0,2	0,2	2,6%
SYNDICATS	42,5	43,3	43,3	1,9%
ESAD	1,3	1,4	1,4	5,3%
MC2	4,3	4,4	4,4	2,3%
Office du Tourisme	1,5	1,5	1,4	-5,0%
ETABLISSEMENTS PUBLICS	7,1	7,2	7,2	1,4%
PARTICIPATIONS	49,6	50,5	50,5	1,8%

✓ Les subventions aux Budgets Annexes

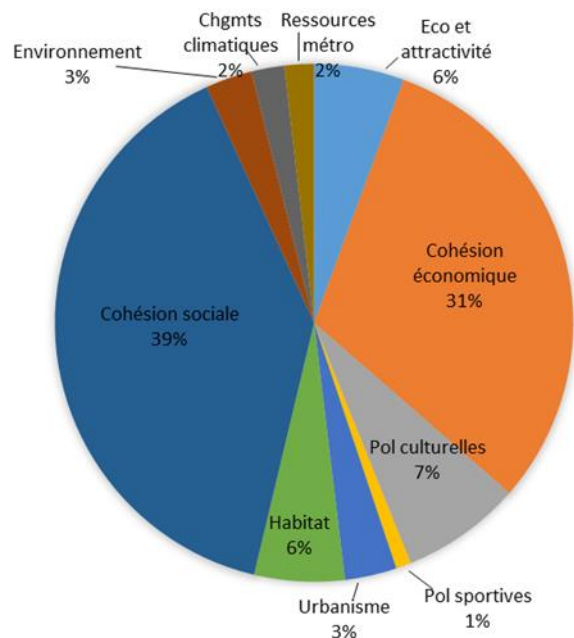
Les subventions versées aux budgets annexes sont stables en 2024, pour 2,8 M€.

en M€	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024	Evolution / CA 2023
Budget annexe stationnement	1,5	1,5	1,5	-5,6%
Budget annexe locaux économiques	0,7	0,8	0,8	4,4%
Budget annexe GEMAPI	0,6	0,6	0,6	0,0%
Total	2,9	2,9	2,8	-1,9%

✓ **Les subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé**

En 2024, la Métropole a versé 17,4 M€ de subventions de fonctionnement⁵, montant en hausse de 0,8 M€ par rapport à 2023. Avec une prévision de 18 M€, le taux d'exécution est de 97 % contre 93 % en 2023.

La répartition par politique publique de ces subventions est présentée ci – dessous.



En 2024, la Métropole soutient l'action de 376 associations contre 391 en 2023 et 442 en 2022.

Dans le cadre du programme Cohésion Sociale et du programme Cohésion Economique, la Métropole subventionne 273 associations qui œuvrent notamment à la création d'activités économiques, à l'insertion et aux actions dedéveloppement social contre 264 en 2023.

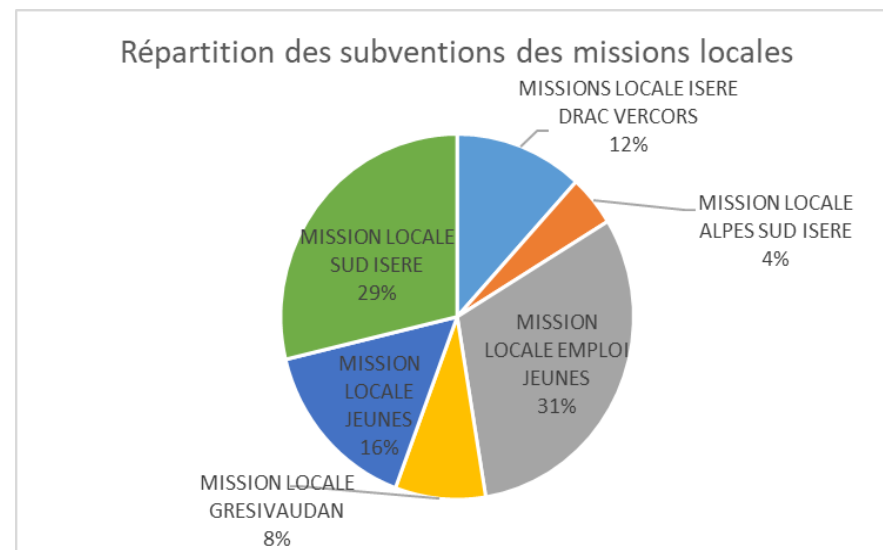
Avec 11 M€, les politiques de Cohésion Sociale et Economique concentrent 70 % des montants attribués, soit 1 M€ de moins qu'en 2023.

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée, il a été versé aux associations APASE et CODASE 4,9 M€ soit un tiers des sommes versées aux associations œuvrant dans ce domaine, contre 4,6 M€

en 2023, montant en augmentation de 300 k€ et intégrant l'impact du versement de la prime Ségur (revalorisation salariale des professionnels de la santé) :

- ✚ Pour le CODASE, la subvention 2024 s'est élevée à 2,4 M€,
- ✚ Pour l'APASE, la subvention 2024 s'est élevée à 2,5 M€.

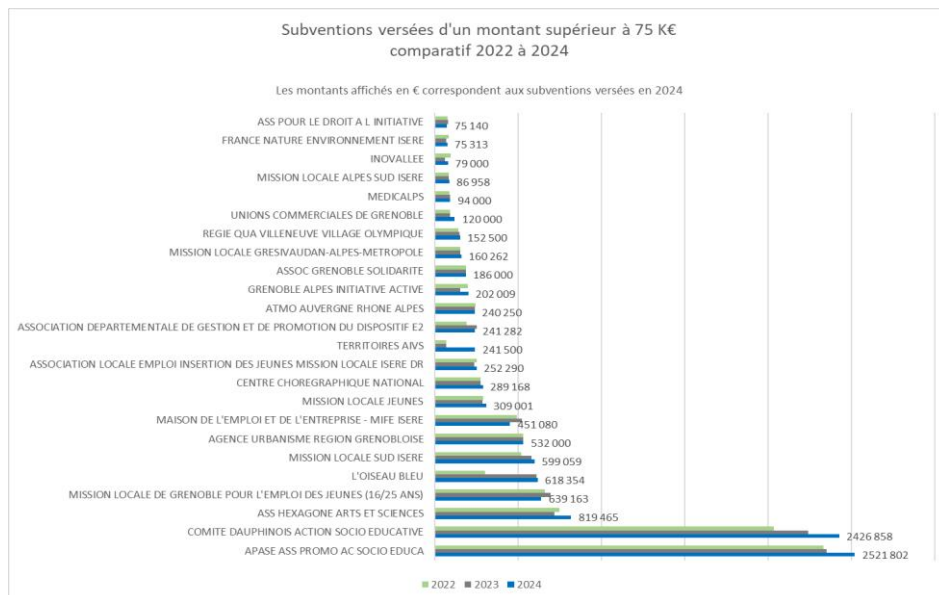
Dans le cadre de la compétence Insertion et Emploi, la Métropole subventionne les missions locales pour près de 1,9 M€.



Parmi les associations, 24 ont perçu plus de 75 k€ de subvention pour un montant total de 11,41 M€.

Ces subventions représentent 74 % du montant total des subventions versées.

⁵ Articles 65741, 65742 et 65748



Les principales subventions versées, en complément de celles citées précédemment, sont les suivantes :

L'Hexagone Arts et Sciences a bénéficié d'une subvention globale de 819 k€.

Elle se décompose comme suit :

- ✚ 565 k€, soit une augmentation de 50 k€, pour la contribution en fonctionnement, conformément aux dispositions de la convention passée avec l'Etat, auquel s'ajoutent une subvention complémentaire de 164 k€, montant stable par rapport à 2023,
- ✚ 70 k€ au titre de la préparation de la Biennale Arts Sciences Experimenta 2024, en augmentation de 30 k€,
- ✚ 20 k€ pour la coordination d'un projet culturel de territoire lié aux transitions.

Le Foyer de l'Oiseau Bleu a bénéficié d'une subvention de 618 k€, au titre des différents dispositifs mis en œuvre, montant stable par rapport à 2023.

L'AURG (Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise) a bénéficié de 532 k€, montant identique par rapport à 2023.

A cette subvention de fonctionnement s'ajoutent :

- ✚ Une cotisation d'adhésion d'un montant de 599,6 k€,
- ✚ Une subvention d'investissement de 1 M€ au titre de la participation à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, et des

études associées.

Au total pour l'année 2024, l'AURG a bénéficié de contributions de la Métropole pour un montant total de 2,1 M€.

TéléGrenoble a bénéficié de 276 k€ (HT) pour la diffusion d'émissions de proximité permettant de traiter l'actualité du territoire métropolitain, montant identique par rapport à 2023.

Le Centre Chorégraphique National de Grenoble (CCN2) a bénéficié de 289 k€ au titre de la promotion de l'expression artistique par la création et la diffusion locale, nationale et internationale, montant en augmentation de 15 k€ par rapport à 2023.

Territoires AIVS a bénéficié de 242 k€, contre un versement de 68 k€ en 2023, pour :

- ✚ Pour l'accueil de ménages migrants (120 k€),
- ✚ Pour la réalisation d'une gestion locative adaptée (68k€),
- ✚ La réalisation de mesures « Logements sociaux accompagnés » pour 20 ménages (43 k€).

L'association départementale de Gestion et de Promotion du Dispositif « Ecole de la 2^{ème} Chance » a bénéficié d'un soutien de 241 k€.

ATMO Auvergne Rhône Alpes a bénéficié de 0,24 M€, montant identique à 2023.

Grenoble Alpes Initiative Active (GAIA) a perçu une subvention de 202 k€ contre 153 k€ en 2023 pour renforcer son action de soutien aux entreprises.

Au titre de son intervention en matière d'emploi, insertion et d'économie sociale et solidaire, la Métropole a accordé une subvention à Grenoble Solidarité de 186 k€, montant identique à 2023.

1.3. UNE AMELIORATION DES RATIOS D'EPARGNE

UNE EPARGNE DE GESTION EN HAUSSE

En 2024, portées par la dynamique de la fiscalité, les recettes de fonctionnement courantes évoluent davantage que les dépenses, de respectivement 13,4 M€ et 1,7 M€ se traduisant par une hausse de 11,7 M€ de l'épargne de gestion.

en M€	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024	Ev°
Produits de fonctionnement courant	418,4	430,8	431,8	3,2%
+ Travaux en Régie	0,5	1,1	0,4	-22,2%
- Charges de fonctionnement courant	328,2	339,0	329,9	0,5%
= Epargne de gestion	90,7	92,8	102,3	12,9%

LES PROVISIONS ET LA HAUSSE DE L'EPARGNE BRUTE

L'épargne brute, également appelée capacité d'autofinancement, s'élève à 90,7M€ en 2024 contre 80,4 M€ en 2023, soit une augmentation de 10,3 M€ qui s'explique principalement par celle de l'épargne de gestion de +12,9 %.

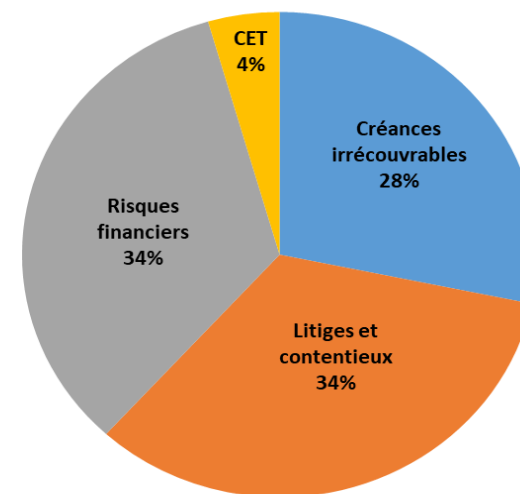
En application des principes de prudence et de sincérité, la Métropole a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque probable mais non certain.

Les dotations ainsi constatées sont reprises dès lors que le risque, soit :

- ✚ S'est réalisé et la reprise permet de financer tout ou partie de la dépense budgétaire à prendre en charge,
- ✚ Est levé ; exemple, issue de contentieux favorable à la Métropole

En application des règles de provisionnement mises en œuvre par la Métropole, les provisions constituées sur le Budget Principal s'élèvent à 2,2 M€ en cumulé au 31 décembre 2024, en diminution de 0,6 M€ par rapport à fin 2023.

Provisions cumulées fin 2024 : 2,2 M€

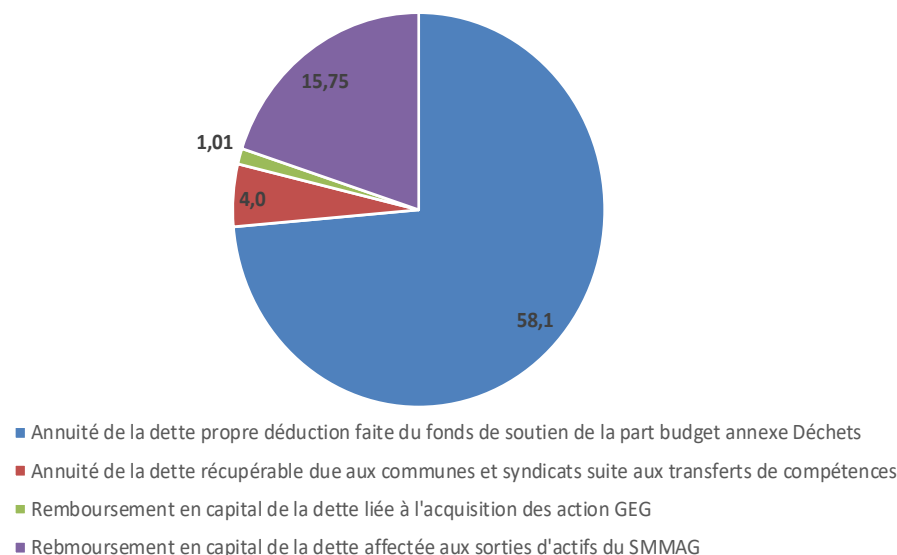


UNE ANNUITE DE DETTE EN PROGRESSION EN LIEN AVEC LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL ET LA HAUSSE DES FRAIS FINANCIERS

Pour 2024, l'annuité nette s'élève à 79,09 M€ contre 74,54 M€ en 2023, soit une augmentation de 4,5 M€, le remboursement en capital net comprenant le remboursement de la dette récupérable du Budget Annexe Déchets augmente de 3,4 M€ conformément à la stratégie de suramortissement définie pour anticiper le premier remboursement de l'émission obligataire de 2017 intervenant en 2024.

Les frais financiers, nets des couvertures encaissées et de l'aide du fonds de soutien encaissé sur les deux emprunts bénéficiant de l'aide dérogatoire, s'élèvent à 13,5 M€.

Répartition de l'annuité nette par type de dette au 31 décembre 2024 (en M€)



L'annuité est composée de :

- ✚ L'annuité de la dette propre au Budget Principal (déduction faite de la part du budget annexe Déchets et de l'aide du fonds de soutien) de 58,3 M€, en augmentation de 5,1 M€,
- ✚ L'annuité de dette récupérable due aux communes et syndicats suite aux transferts de compétences de 5 M€, en baisse de 0,6 M€,
- ✚ Le remboursement en capital de la dette liée à l'acquisition des actions GEG à la ville de Grenoble (30 M€ dont 24 M€ avec un différé de paiement) pour 1,01 M€, comme en 2023,
- ✚ Le remboursement en capital de la dette affectée aux sorties d'actifs du SMMAG de 15,75 M€, comme en 2023,

ANNUITE DE LA DETTE

En k€	2023	Crédits 2024	2024
Annuité brute	54 721	62 208	61 101
Remboursement du capital	43 127	47 920	47 844
Capital emprunts (y.c. décalage CLTR)	43 127	47 920	47 844
Charges financières	11 594	14 288	13 258
Intérêts et trésorerie, swap, indemnité, commission	14 972	18 050	17 439
ICNE	1 214	870	681
Recettes de swap et titres négociable court terme	-3 404	-3 620	-3 786
Aide du fonds de soutien sur emprunts structurés	-1 188	-1 012	-1 076
Annuité communes et syndicats, GEG	5 647	5 061	5 046
Capital dispositif dette récupérable	5 240	4 731	4 725
Intérêts dispositif dette récupérable	407	330	321
SMMAG	15 750	15 750	15 750
Capital dette récupérable liée aux sorties d'actifs	15 750	15 750	15 750
Annuité remboursée par le budget Déchets	-1 580	-2 809	-2 806
Capital remboursé par le budget annexe Déchets	-1 500	-2 321	-2 321
Capital remboursé par le budget annexe Aménagements	-80	-428	-428
Intérêts remboursés par le budget annexe Déchets		-60	-56
Annuité nette Budget Principal	74 539	80 210	79 092

✓ L'annuité de dette propre du Budget Principal

L'annuité de la dette propre portée par le budget principal s'élève à 58,3 M€ déduction faite des 2,8 M€ remboursés par le Budget Annexe Déchets et aménagements et 1,1 M€ d'aide du fonds de soutien.

Le remboursement en capital, de 47,8 M€, progresse de 4,7 M€ avec :

- ✚ + 3,2 M€ de remboursement de la nouvelle dette bancaire de 2023,
- ✚ + 5 M€ de remboursement correspondant à la première émission obligataire contractualisée en 2017,
- ✚ + 0,38 M€ d'augmentation des remboursements des emprunts mobilisés avant 2010, avec un mode d'amortissement progressif,
- ✚ - 3,8 M€ de remboursement sur les contrats en stock ou éteints en 2023.

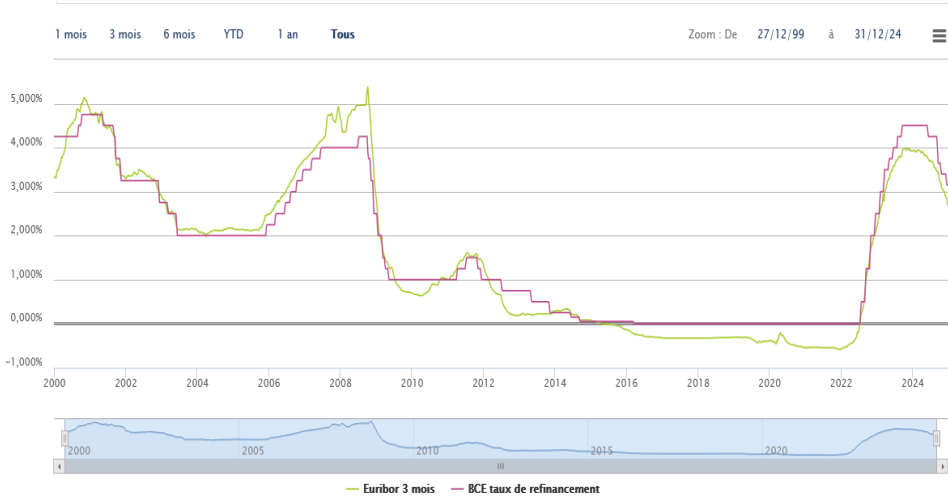
La charge financière nette s'élève à 13,3 M€ contre 11,6 M€ en 2023 soit une augmentation de 1,7 M€.

Cette progression correspond à la dette nouvelle de 2023 et aux niveaux des taux monétaires sur le 1er semestre 2024.

Les taux monétaires sur l'année 2024 se sont stabilisés sur le 1^{er} semestre pour ensuite, sur le 2^{ème} semestre, baisser à la suite des décisions de la Banque Centrale Européenne.

Le graphique ci-après montre l'évolution rapide de l'Euribor 3 mois avec le taux de refinancement de la BCE depuis le mois de juillet 2022.

HISTORIQUE DE L'EURIBOR 3 MOIS ET DU TAUX DE LA BANQUE CENTRALE EUROPEENNE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2000



Depuis de nombreuses années la Métropole met en place dans le cadre de sa gestion active de la dette des instruments de couverture de taux pour la grande majorité à taux fixe.

Ces swaps permettent d'encadrer les taux variables avec un taux plafond apportant ainsi une sécurisation de la dette.

Depuis 2023 et la remontée des taux Euribor, les couvertures de taux retrouvent leurs fonctions premières, une couverture de taux est équivalente au coût d'une assurance sur la remontée des taux au même titre qu'un taux fixe qui aurait été directement contracté sur un emprunt.

La charge nette sur l'année 2024 est de 0,72 M€ contre -0,1 M€ en 2023.

En 2024, la Métropole n'a pas effectué de nouvelle opération de swap.

✓ **Bilan de la désensibilisation de l'emprunt basé sur la parité entre l'euro et le franc suisse**

En 2016, il a été procédé à la désensibilisation et au refinancement de l'emprunt basé sur la parité entre l'euro et le franc suisse avec l'acceptation de l'aide du fonds de soutien (pour 13,15 M€, versés par fraction annuelle jusqu'en 2028).

Pour 2024, les frais financiers du nouveau contrat se sont élevés à 0,05 M€.

Le tableau suivant détaille le bilan définitif du contrat initial dans sa phase de structuration dont la date de fin était le 01/01/2023 et de son refinancement depuis l'origine du prêt.

Le taux de l'échéance au 1er janvier 2023 sur le contrat d'origine EUR/CHF aurait été de 26,12 % soit 3,51 M€ de frais financiers.

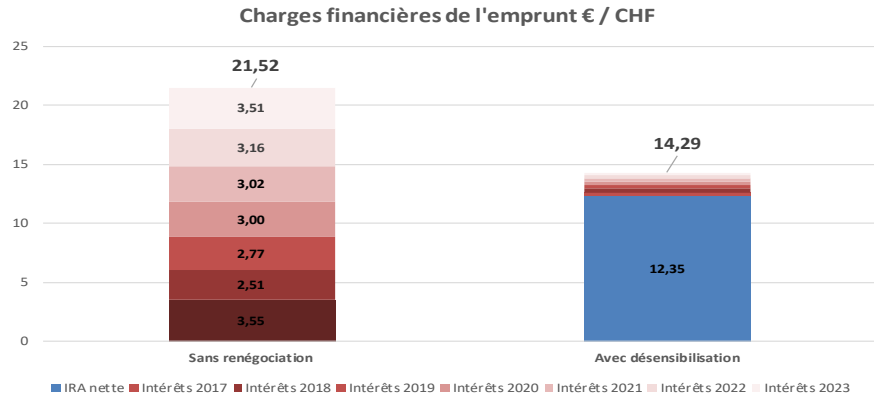
C'est le dernier taux structuré avec un calcul basé sur l'EUR/CHF, ensuite à compter de 2024 le taux appliqué sur le contrat aurait été à 3,57 % sans conditions jusqu'au 1er janvier 2034.

Les emprunts de financement de l'indemnité de remboursement anticipé se terminent en 2036.

	Avec désensibilisation emprunt EUR/ CHF	Sans désensibilisation
<i>En M€</i>		
Indemnité de remboursement anticipé (IRA)	25,50	
Aide fonds de soutien	-13,15	
IRA nette du fonds de soutien	12,35	
Frais financiers contrat de refinancement SFIL	0,69	24,44
Frais financiers Emprunt IRA	2,65	
Total frais financiers	3,34	
Total IRA nette du FDS + frais financiers	15,69	24,44
Bilan au 31/ 12/ 2036	-8,74	

Depuis 2021, ce refinancement se traduit par un gain financier de 8,74 M€ par rapport à la poursuite du contrat initial.

Charges financières de l'emprunt € / CHF en M€



Pour les 2 autres contrats éligibles au fonds de soutien⁸, l'aide dérogatoire a été retenue sans passer par un remboursement anticipé des prêts.

Les intérêts du contrat de pente sur 2024 ont été payés pour la 2^{ème} fois depuis 2011 sur un taux désactivé de 9,915 % contre un taux bonifié de 3,70 %.

Sur le contrat en devises EUR/CHF-EUR/\$, le taux de l'emprunt a été désactivé à 4,9568 % contre le taux bonifié de 3,26%.

Ces risques font l'objet d'une provision pour 0,59 M€ fin 2024.

Compte tenu des taux payés sur ces deux emprunt au-dessus du taux d'usure, l'aide du fonds de soutien versé a été de 0,06 M€ sur le produit de pente, le taux sur le contrat en devises tant en dessous du taux d'usure en 2024, aucune aide n'a été perçue.

✓ La gestion de la trésorerie

Fin 2024, la Métropole dispose d'un contrat de ligne de trésorerie pour un montant de 15 M€ renouvelé durant l'année.

Ce contrat de ligne de trésorerie, nécessaire pour le programme de titres négociables court terme, a été utilisé sur l'exercice 2024 pour un montant cumulé de 6,335 M€. Les frais financiers associés aux tirages sur lignes de trésorerie se sont élevés à 2,4 K€.

Le programme de titres négociables court terme (NEU CP) n'a pas fait l'objet d'émission sur 2024 aucun frais financier n'a été payé.

L'EPARGNE NETTE RETROUVE SON NIVEAU MOYEN 22/23

Après prise en compte du remboursement du capital de la dette en augmentation de 5,7 M€, l'épargne nette s'élève à 22,4 M€ contre 18,5 M€ en 2023, soit une augmentation de 3,9 M€. Pour mémoire, elle s'élevait à 26,6 M€ en 2022.

Cette épargne nette permet d'autofinancer 13 % des dépenses d'équipement contre 12 % en 2023.

LES RATIOS D'EPARGNE

	en M€	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024
Produits de fonctionnement courant		418,4	430,8	431,8
+ Travaux en Régie		0,5	1,1	0,4
- Charges de fonctionnement courant		328,2	339,0	329,9
= Epargne de gestion		90,7	92,8	102,3
+ Dividendes		1,5	1,0	1,3
+ Recettes financières		4,7	4,7	4,9
- Intérêts dette		16,5	19,3	18,4
Solde des opérations financières		11,8	14,6	13,5
+ Recettes exceptionnelles (hors cessions)		0,8	0,1	0,1
- Dépenses exceptionnelles		0,2	0,2	0,1
Solde des opérations exceptionnelles		-0,6	0,0	0,0
+ Reprise de provisions		0,9	0,9	0,9
- Provisions constituées		0,7	0,3	0,3
Solde des opérations sur provisions		-0,2	-0,6	-0,6
= CAF ou Epargne brute		81,2	79,8	90,7
- Remboursement net capital		62,6	67,2	68,3
= Epargne nette		18,5	12,6	22,4

1.4. UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT TOUJOURS SOUTENU

UN MAINTIEN DE L'EFFORT D'INVESTISSEMENT

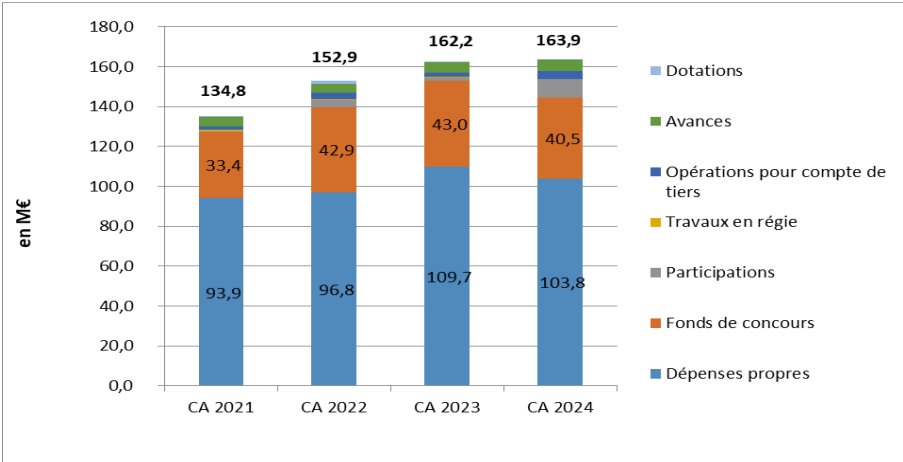
Le niveau d'investissement, dette comprise, poursuit sa forte croissance à 232,3 M€ en 2024 contre 224,8 M€ en 2023 et 212,2 M€ en 2022.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En M€	CA 2023	CA 2024	Evolution / CA 2023
Dépenses propres	109,7	103,8	-5,41%
Fonds de concours	43,0	40,5	-5,81%
Dépenses d'équipement strictes	152,8	144,3	-5,52%
Avances remboursables et participations aux opérations d'aménagement	5,2	5,7	10,19%
Opérations pour compte de tiers	2,0	3,9	95,43%
Travaux en régie	0,5	0,4	-22,21%
Dépenses d'investissement larges	160,4	154,3	-3,81%
Dotations dont reversement de taxe d'aménagement	0,2	0,4	155,11%
Participations	1,6	9,2	461,95%
Dépenses d'investissement hors dette	162,2	163,9	1,06%
Dette	62,6	68,3	9,11%
Dépenses Réelles d'investissement	224,8	232,3	3,30%

Hors dette, les dépenses progressent de 1,7 M€ à 163,9 M€ en 2024.

Les dépenses d'investissement hors dette



✓ **Les dépenses d'équipement strictes**

Les dépenses d'équipement strictes représentent 144,3 M€ contre 152,8 M€ en 2023, soit une baisse de 8,5 M€ (- 6 %), soit un taux d'exécution du budget de 85 %.

Cette baisse s'observe de la même manière sur les dépenses sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine (72 % des dépenses), et sur les fonds de concours versés. Les raisons en sont multiples⁶.

DETAIL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT STRICTES

en millions d'€	CA 2023	Taux d'exécution 2023	BP + DM 2024	CA 2024	Taux d'exécution 2024
Attractivité, insertion et dynamisme économique	14,6	84%	12,4	9,8	79%
Recherche innovation et enseignement supérieur	2,8	100%	5,4	4,6	86%
Cohésion économique	1,9	98%	0,3	0,2	46%
Développement économique	8,4	87%	4,9	4,2	86%
Tourisme - promotion	1,5	50%	1,8	0,9	50%
Equipements culturels et sportifs	5,2	75%	10,2	9,0	88%
Politiques culturelles	4,1	85%	8,6	8,1	94%
Politiques sportives	1,2	54%	1,6	0,9	57%
Planification, projets urbains et paysagers	26,9	75%	29,0	24,1	83%
Aménagement	21,9	80%	17,7	14,6	82%
Urbanisme structurant	5,0	60%	11,3	9,5	85%
Politiques de l'habitat	15,6	78%	16,8	15,2	90%
Dispositifs métro parcs publics	10,3	75%	12,9	11,7	90%
Crédits délégués d'aide à la pierre	5,2	85%	3,7	3,5	93%
Gens du voyage et autres formes d'habitats	0,1	66%	0,2	0,1	58%
Cohésion sociale et territoriale	0,4	72%	0,3	0,3	95%
Cohésion sociale et territoriale	0,4	72%	0,3	0,3	95%
Mobilités inclusives et espace public	64,0	89%	63,3	53,7	85%
Mobilités inclusives et espace public	64,0	89%	63,3	53,7	85%
Changements climatiques: atténuation et adaptation	11,8	61%	20,1	17,7	88%
Cycle de l'eau	5,3	81%	6,5	5,8	88%
Energie	5,0	46%	12,9	11,4	88%
Autres services publics	1,5	72%	0,6	0,6	91%
Environnement montagne agriculture et forêts	2,2	90%	1,3	1,1	90%
Environnement montagne agriculture et forêts	2,2	90%	1,3	1,1	90%
Ressources métropolitaines	11,9	93%	16,9	13,2	78%
Locaux administratifs	7,7	93%	11,4	8,0	70%
Systèmes d'information	3,7	93%	5,0	4,8	96%
Moyens collectifs	0,4	89%	0,4	0,4	88%
Dépenses d'équipement strictes	152,8	81%	170,2	144,3	85%

Comme en 2023, le 1^{er} poste de dépenses de la Métropole concerne les Mobilités inclusives et espaces publics avec 53,7 M€ de réalisation, en diminution de 10,3 M€, dont - 8,3 M€ sur le projet A480 Rondeau qui approche de son terme.

Avec 24,1 M€ de réalisation, la Planification des projets urbains et paysagers demeure le deuxième poste d'investissement (-2,7 M€).

⁶ Le détail des réalisations par actions de chaque programme est présenté en fin de document

Si l'on exclut la régularisation du transfert du foncier Allibert entraînant une dépense exceptionnelle en 2023 de 10,6M€, les dépenses sont en hausse, tant sur Grandalpe que sur la polarité Nord-Ouest ou l'ANRU.

En hausse de 5,9 M€, les dépenses en faveur de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique occupent le 3^{ème} rang des dépenses d'investissement en 2024 avec 17,7 M€.

Cette progression s'explique notamment par l'intensification des différents dispositifs d'aide à la rénovation énergétique (+3,2 M€) ainsi que par la mise en œuvre des fonds de concours Transitions énergétiques à destination des communes (0,6 M€) et des aides vélos aux particuliers (0,6 M€).

Les politiques de l'habitat voient leurs dépenses se stabiliser à 15,2 M€ (- 0,4 M€). Si les aides Etat à la pierre dont la Métropole assure la gestion déléguée sont en baisse de 1,8 M€, la Métropole renforce son action volontariste pour le logement, avec des dépenses en lien le PLH en hausse de +1,4 M€.

Les investissements dans les Ressources métropolitaines sont en hausse (+ 1,3 M€ à 13,2 M€), portés par le déploiement du chantier du siège, avec néanmoins un volume d'avances versées fin 2024 moins important qu'envisagée au départ expliquant le taux de réalisation faible sur la ligne Locaux Administratifs.

Les dépenses sur les autres sites sont en baisse.

Les dépenses Attractivité, l'insertion et le dynamisme économique sont en baisse de 4,7 M€, avec un total d'investissement de 9,8 M€.

Les explications sont multiples : régularisation exceptionnelle du foncier du MIN en 2023, fin des travaux sur le bâtiment Territoire Zéro Chômeur en 2024 ou baisse des investissements sur Alpexpo en vue de sa cession.

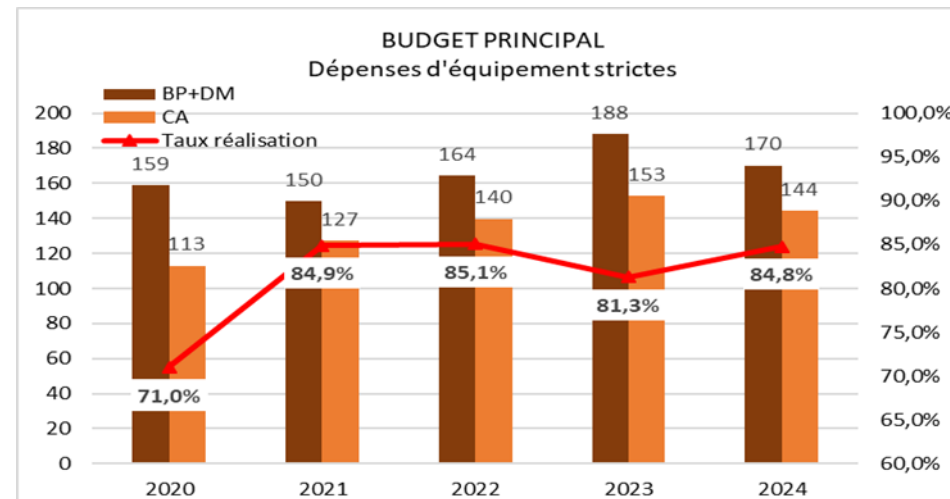
Les dépenses dans le cadre des programmes de recherche CPER ESRI sont quant à elles en hausse (+1,8 M€).

L'investissement en faveur des Equipements culturels et sportifs connaît une hausse importante (+2,1 M€, à 7,0 M€) du fait de l'avancement du chantier de réhabilitation de l'ESAD ainsi que des travaux de transitions LED à la MC2.

Après une année 2023 exceptionnelle, les dépenses dédiées à la politique Environnement, montagne, agriculture et forêts marquent le pas à 1,1 M€.

Elles restent en hausse par rapport à 2021 et 2022 avec notamment le déploiement du projet d'espaces agricoles de la Taillat.

Enfin, les dépenses en matière de Cohésion sociale et territoriale s'élèvent à 0,3 M€ (-0,1 M€).



✓ **Les participations versées aux opérations d'aménagement concédées**

en M€	CA 2023	CA 2024	Cumul fin 2024
Portes du Vercors (Fontaine et Sassenage)	2,7	2,7	6,9
Papèteries (Le Pont-de-Claix)	1,0	0,4	2,1
Cadran solaire (La Tronche)	-	-	0,5
Zones mixtes Habitat / Economie	3,7	3,1	9,5
ZIA Allibert (Grenoble)	1,2	1,2	2,4
Parc d'Oxford (Saint-Martin-le-Vinoux)	-	-	0,1
Tuileries (Domène)	-	0,5	0,5
Zones économiques / industrielles	1,2	1,2	3,0
Total des participations versées	4,9	4,3	12,5

En 2024, les participations versées au titre des opérations d'aménagement métropolitaines concédées s'élèvent à 4,3 M€ contre 4,9 M€ en 2023 et 2,9 M€ en 2022.

Les participations font ensuite l'objet d'ajustement en fonction des besoins effectifs au vu de l'avancée des travaux.

Fin 2024, le total des participations de la Métropole affectées à la remise des équipements publics des opérations d'aménagement concédées s'élève à 32,5 M€.

La totalité des participations attendues ont été versées pour les zones économiques et industrielles.

✓ **Les avances remboursables**

En 2024, des avances remboursables ont été versées à hauteur de 862 k€, en application de la délibération du 12 juillet 2023, auprès de :

- ✚ La Société ECM GREENTECH, la Société SCINTIL PHOTONICS, la Société ELICHENS et ma Société ASYGN, dans le cadre de recherche et développement, porté par le pôle de compétitivité MINALOGIC.
- ✚ La Société CELLENDOSFT, la Société INOVOTION et la Société RHEONOVA dans le cadre du projet ORGA-SOFT-OVO labélisé LYONBIOPOLE.
- ✚ La Société ENWIRES dans le cadre du projet AURANODE.

✓ **Les travaux pour le compte de tiers**

La Métropole réalise pour le compte de ses communes et du SMMAG des travaux qui leur sont ensuite refacturés.

Ces travaux réalisés dits « pour le compte de tiers » s'élèvent à 3,9 M€ en 2024 en dépenses et 5,4 M€ en recettes.

✓ **Les travaux en régie**

La Métropole a également réalisé 0,4 M€ de travaux en régie avec ses propres équipes. Ils concernent majoritairement des études préalables à la réalisation de travaux de voirie ou des aménagements de voirie.

✓ **Les reversements de taxe d'aménagement**

Concernant la fiscalité de l'urbanisme, le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité prévoit un dispositif de reversement d'une partie du produit de la taxe d'aménagement (TA) au taux de droit commun perçu par la Métropole au profit des communs membres.

Le produit de la TA est prioritairement affecté au financement des dépenses d'accompagnement de l'urbanisation réalisées sur l'espace public par la Métropole recensées au sein de l'APCP n°2018-009 Accompagnement de l'urbanisation.

Le cas échéant le solde de produit de TA est réparti entre la Métropole et ses communes au prorata des dépenses d'équipement de l'année concernée.

Pour la Métropole, les dépenses d'équipement retenues sont minorées des dépenses liées à l'accompagnement de l'urbanisation faisant déjà l'objet d'un financement par la TA.

Pour chaque commune, le produit de TA reversé est plafonné au montant de TA perçu sur son territoire.

Le calcul du reversement 2024 tient compte des recettes perçues en 2023. Les recettes de TA encaissées par la Métropole en 2023 se sont élevées à 5,53 M€ nets des remboursements d'indus et des recettes de TAM.

Le montant des dépenses de l'AP/CP accompagnement de l'urbanisation non financées, de 4,75 M€, est inférieur à celui du produit de TA à répartir. Il a été reversé aux communes 0.37 M€ au titre de la TA 2023.

REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

	TA2023
PRODUIT DE TA PERCU A REPARTIR (A)	5 536 254
DEPENSES DE L'AP/CP NON FINANCEES (B)	4 753 390
Solde TA 2023 à répartir (A - B)	782 864
TOTAL DEPENSES EQUIP. METROPOLE PRISE EN COMPTE	148 012 518
TOTAL DEPENSES EQUIP. COMMUNES	131 989 000
Répartition du solde TA - Métropole	413 832
Répartition du solde TA - Communes	369 032

Par ailleurs, la Métropole a dû effectuer des remboursements d'indus de TA pour un montant de 173 k€ qui concernent des transferts de permis de construire.

✓ **Les prises de participation**

Grenoble-Alpes Métropole a acquis des participations pour 9.2 M€ supplémentaires en 2024 dont :

- ✚ 8 M€, 1^{er} versement de l'augmentation de capital de la SEM Grenoble Habitat. La délibération du 27 septembre 2024 portant augmentation du capital au sein de la SAIEM Grenoble Habitat à hauteur de 16 M€, réalisée en deux temps (8 M€ en 2024 et 8 M€ en 2025), répond à l'objectif de la Métropole de soutien au Plan Local de l'Habitat 2017-2024 et celui de 2025-2030.
- ✚ 1,08 M€ Agence France Locale –Société Territoriale, fin 2024 la Métropole a versé 2,16 M€ sur un montant total de 5,39 M€. Le solde soit 3,23 M€ sera versé sur les années 2025, 2026 et 2027.
- ✚ 0,1 M€ participation au fonds d'investissement CoopVenture, dans l'objectif de soutenir les entreprises du territoire portant un projet de développement ambitieux dans le domaine du numérique. Mise en œuvre de la délibération approuvée en 2021 (total de 600 K€)
- ✚ 0,02 M€ augmentation de la participation au capital de la SAS Energ'Y Citoyennes (200 parts supplémentaires), afin de répondre à la convention citoyenne pour le climat.

Ces opérations sont détaillées dans le chapitre consacré aux engagements hors bilan.

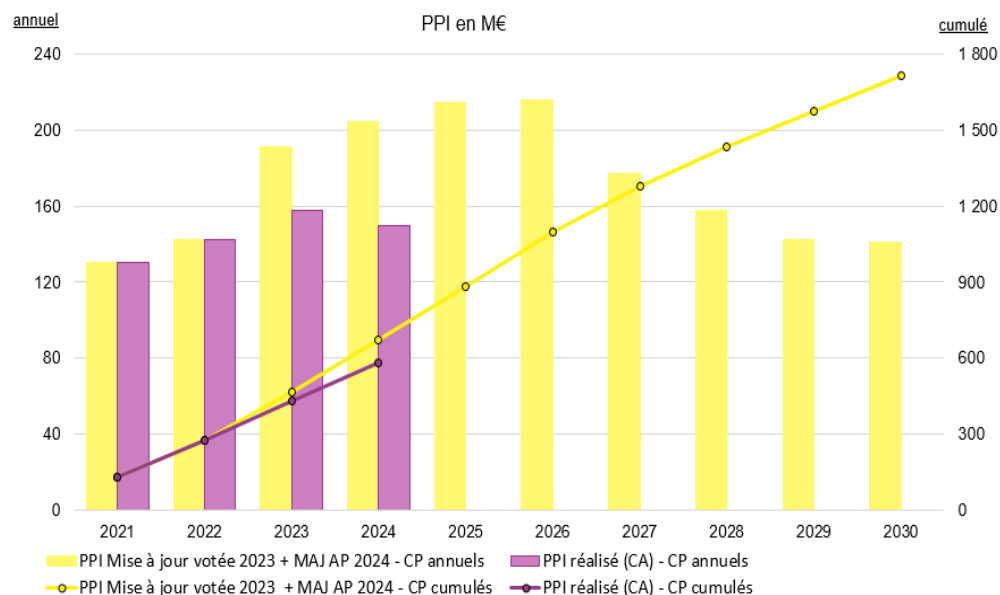
✓ **Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2030 de la Métropole**

Le Plan pluriannuel d'Investissement (PPI) 2021-2030 de la Métropole comprend les dépenses d'équipement strictes, les participations versées aux opérations d'aménagement concédées ainsi que certaines avances remboursables.

Adopté en mars 2022, il a fait l'objet d'une mise à jour en juillet 2023, ainsi que d'actualisations en 2024 au travers de la création ou mise à jour de 3 AP (CPER ESRI 2021-2027, A480 Rondeau et Siège de la Métropole).

Les dépenses réalisées en 2024 atteignent un total de 150,0 M€ contre une prévision de 204,6 M€ selon le PPI en vigueur, soit un taux de réalisation de 73,3 %.

Après 4 exercices, le taux de réalisation du PPI 2021 – 2030 s'élèvent à 33,8%.



LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'investissement (hors dette) de 163,9 M€ sont autofinancées par l'épargne nette à hauteur de 22,4 M€.

Cet autofinancement est complété par des ressources propres

d'investissement (subventions, FCTVA, cessions...) pour 56,5 M€, et par un recours à l'emprunt pour 88 M€.

✓ **Le FCTVA**

En 2024, la Métropole a encaissé 15,1 M€ de FCTVA contre 13,6 M€ en 2023.

Cette hausse s'explique par une proportion plus importante de projets éligibles au FCTVA (travaux de voirie, aménagement du rondou, siège Métropolitain,) par rapport à l'année précédente.

en M€	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024	Ev°
Dép. invt (hors dette)	161,9	200,1	162,0	0,1%
Fonds de concours	43,0	44,3	40,5	-5,7%
Dépenses propres (yc TIR)	111,8	136,3	106,1	-5,1%
Divers (cautions, avances)	7,1	19,6	15,4	118,0%
Financements	177,2	189,5	166,9	-5,8%
Epargne nette	18,5	12,6	22,4	21,0%
Recettes d'invt hors emprunt	45,8	64,2	56,5	23,4%
FCTVA	13,6	11,0	15,1	11,2%
Taxe d'aménagement	5,6	4,0	4,4	-21,2%
Amendes de police	4,2	3,5	4,7	12,3%
Produits de Cessions	0,8	0,0	0,7	-17,2%
AC d'investissement	0,9	0,9	0,9	2,7%
Subventions d'investissement reçues	15,8	23,4	17,3	9,6%
Fonds de concours communaux et SC	2,2	10,5	5,4	144,5%
Opérations pour Compte de tiers	1,9	10,3	5,4	185,5%
Divers	0,8	0,6	2,6	219,0%
Emprunt	112,9	112,7	88,0	-22,1%

✓ **Le financement de l'aménagement**

Sur l'exercice 2024, le produit de la Taxe d'Aménagement s'élève à 4,4 M€ contre 5,8 M€ en 2023.

Cette diminution s'explique par le net ralentissement du marché de l'immobilier en lien avec la hausse du prix des matériaux de construction et la remontée progressive des taux d'intérêt.

Les 15 versements les plus importants, d'un montant supérieur à 50 k€, représentent 69% du produit perçu et concernent 7 communes.

La part des locaux d'habitation est de 59 % et celle des locaux d'activités de 41 %.

A titre de comparaison, en 2023, les 15 premiers versements de TA (2,4 M€

autotal) dépassaient le seuil des 50 k€ et représentaient 41 % du produit total.

	Communes	logt locatifs/privés	locaux activités	mixte (privés/locatifs et activités)	totaux par communes
Répartition 15 versements > à 50 000 € perçus en 2024	Meylan	1 217 591,53			1 217 591,53
	Echirolles	195 170,79	607 033,76	69 506,32	871 710,87
	Saint-Martin-d'Hères	73 655,98	244 472,01	144 854,95	462 982,94
	Poisat	106 562,26			106 562,26
	Eybens			59 637,54	59 637,54
	Grenoble	55 018,40	54 196,81		109 215,21
	Domène	55 002,23			55 002,23
totaux par types de constructions		1 703 001,19	905 702,58	273 998,81	2 882 702,58

La Métropole a également contractualisé avec les promoteurs des conventions de projet urbain partenarial (PUP) qui permettent, dans le périmètre d'une opération d'urbanisme, d'assurer le préfinancement d'équipements publics par des personnes privées (propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs).

A ce titre, la Métropole a perçu 0.77 M€ en 2024 pour l'essentiel sur les opérations suivantes :

- ✚ L'opération Papeterie P. de Claix : 0.16 M€,
- ✚ Requalification de Grand Place : 0.36 M€,
- ✚ La Délivrande : 0.14 M€.
- ✚ Les gaveaux, Priou (Seyssins) : 0.08 M€

✓ **Les amendes de police**

En 2024, la Métropole a perçu 4,7 M€ au titre des amendes de police, contre 4,2 M€ en 2023, 3 M€ en 2022, 1,9 M€ en 2021 et 3,3 M€ en 2020.

Depuis la réforme de la dépénalisation du stationnement payant intervenue au 1^{er} janvier 2018, dont les effets se sont produits en 2 temps compte tenu des mécanismes de répartition du « CAS Amendes » (Compte d'affectation spéciale Contrôle de la circulation et du stationnement routiers), une perte de recette a été constatée de l'ordre de -2 M€ par an depuis 2020.

En 2024, la perte se réduit à -300 K€ par rapport au niveau de recette attendu avant la réforme.

Cette perte de recettes est en partie compensée par le produit des forfaits post-stationnement (FPS).

En 2024, la Métropole a perçu 2,4 M€ de produit des FPS.

Le produit global de 7,1 M€ avec celui des amendes de police atteint un niveau

proche de celui d'avant la réforme de 2018 (7,6 M€).

✓ **Les produits de cession**

En 2024, la Métropole a encaissé 0,7 M€ de produits de cession contre 0,8 M€ en 2023. Ils concernent notamment :

- ✚ Pour 0,17 M€ de cessions foncières sur le Val d'Eybens,
- ✚ Pour 0,12 M€ de cessions foncières sur la ZA du Rondeau à Seyssins,
- ✚ Pour 0,13 M€ de cessions aux enchères pour des véhicules anciens, du mobilier et autres matériels.

✓ **L'AC d'investissement (ACI)**

Dès 2017, la possibilité d'imputer une partie de l'attribution de compensation en section d'investissement a été mise en œuvre par la Métropole.

Ces charges constituent une dépense obligatoire pour les communes figée dans le temps comme l'AC de la section de fonctionnement.

La Métropole a perçu 0,9 M€ d'ACI en 2023 sur le budget principal dont 0,7 M€ au titre des ouvrages d'art ; 0,2 M€ pour ALPEXPO et 19 k€ au titre des maisons de l'emploi et des missions locales transférées.

✓ **Les subventions d'investissement**

En complément du programme d'emprunt, les politiques publiques portées par la Métropole bénéficient de plusieurs politiques de financements publics.

En 2024, les subventions d'investissement s'élèvent à 22.5 M€ contre 18,5M€ en 2023.

Malgré une nette augmentation des recettes réalisées en 2024 par rapport à 2023, + 22,6 %, le taux d'exécution des subventions est de 66,37 % des recettes inscrites au budget 2024 contre 75,8 % en 2023.

	En M€	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024
Département		1,6	0,5	1,9	0,5
Etat et établissements nationaux		9,1	7,6	13,4	11,0
dont crédits délégués Etat		3,70	3,4	3,7	5,3
Europe /FEDER/FEADER		0,8	0,4	0,0	0,7
Région		3,7	3,1	3,5	2,9
Autres		9,2	6,9	15,1	7,4
Total		24,4	18,5	33,9	22,5

L'Etat et ses opérateurs (CDC, ANAH, Agence de l'Eau...) avec 48,88% constitue le principal financeur de la Métropole avec 11 M€.

Hors crédits délégués, les financements contractualisés réalisés en 2024 sont de 5,7M€ contre 4,2M€ en 2023.

Plusieurs dispositifs sont concernés :

- ✚ Au titre de la politique Habitat 545k€ dont :
 - 352k€ versés par l'AnaH et la CDC au titre du soutien aux copropriétés fragilisées. A ce titre, le total fin 2024 attribué est de 2,3 M€ pour 1,2 M€ de versés.
 - 192k€ de participation au titre du suivi de l'animation du PPRT de Pont-De-Claix. Au titre de cette convention l'Etat apporte son soutien sur la période 2020-2025 à hauteur de 2,1 M€ à ce jour 333k€ ont été perçus.
- ✚ Au titre de La Rénovation Urbaine : 705K€ versés par l'ANRU dont pour l'essentiel :
 - 501k€ au titre du solde de la requalification de la ZA des Peupliers Nord pour un coût subventionnable de 2,3 M€.
 - 155 k€ relatif à l'étude complémentaire et évaluation Villeneuve, pour mémoire 1,1 M€ ont été attribués, 711 k€ ont déjà été perçus, le solde au 31/12/2024 est de 341 k€

2 grands dispositifs de l'Etat contribuent au financement des projets métropolitains, au travers de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et Fonds Verts :

- ✚ L'opération travaux de réhabilitations des Peupliers est multi financeurs. l'Etat au titre de la DSIL 2021 a contribué à hauteur de 1,2M€ au projet. En 2024, le dernier versement a été appelé pour 225 k€ pour un coût d'opération total de 4,7M€.

En mention complémentaire, fin 2024 les financements DSIL, ANRU sont encaissés et soldés pour 1,8 M€, le solde de la Région 216 k€ est attendu pour 2025 retardé par les contraintes liées aux obligations publicitaires,

- ✚ Au titre des mobilités et des politiques cyclables, plusieurs dossiers DSIL ont été encaissés et soldés en 2024 il s'agit des opérations :
 - Sécurisation des modes actifs dans les zones industrielles, la totalité de la subvention a été perçue en 2024 pour 498 k€ pour un coût d'opération finale de 2 M€.
 - Chronovélo2 rue de la gare 117k€ il s'agit de la totalité de la subvention attendue pour un coût d'opération de 468 k€.
 - Chrono vélo 3 Pont de Claix Champagnier 104 k€ il s'agit de l'avance de 30% sur un montant total alloué de 347 k€.

- Chrono vélo Henry Tarze 188k€
- Tempo vélos 472k€ sur une subvention totale attendue de 594 k€
- Autres chronos 93K€.

- ✚ Au titre de la sécurisation des Ouvrages d'Art 228 k€ il s'agit du solde attendu sur une subvention votée de 325 k€ pour un coût d'opération totale de 1,8M€.
- ✚ Au titre de l'opération « Cœur de ville –Cœurs de Métropole-secteur Grenoble » 200k€ perçus en 2024, il s'agit du solde d'une subvention totale de 1M€ pour un coût d'opération totale de 3,7M€.
- ✚ Au titre du Fonds verts de la programmation du Fonds verts 2023 :2024
- ✚ Au titre des réseaux chrono vélos et pistes cyclables, le montant total perçu est 1.2M€ pour un total subventionné de 3,8M€. Le total réalisé fin 2024 est de 1,5M€. L'ensemble des avances a été appelé et un dossier est soldé, il s'agit de celui des Mises aux Normes des Tempo vélos pour lequel une subvention total accordée était de 922k€.
- ✚ Au titre de la ZFE le montant perçu en 2024 est de 95k€ il s'agit du solde de la convention attribuée en 2023 pour « la Mise en place de la signalisation ZFE pour les voitures particulières et les deux-roues à moteur ». Le total subventionné au titre de cette opération a été de 158k€ pour un coût d'opération de 284k€.
- ✚ Au titre du dispositif FNADT le montant encaissé pour 2024 est 367k€ dont 276k€ pour le secteur Grand Place et 90k€ au titre du plan Canopée de l'Axe Lesdiguières.

En 2024, la Métropole a reçu 5,3 M€ au titre des crédits délégués Etat d'aides à la pierre.

Sur la période 2005 à 2024, le solde entre les aides versées et les aides perçues est de 1.2 M€ avancés par la Métropole.

En 2024, on peut constater que le delta entre les versements et les encaissements au titre des crédits délégués est excédentaire en raison d'un rattrapage début 2024 des crédits appelés mais non versés fin 2023.

Crédits délégués Etat (en k€)	2022	2023	2024	CUMUL
RECETTES	1 964 838,24	3 444 777,72	5 341 004,73	14 928 695,69
DEPENSES	2 726 553,05	5 206 942,29	3 454 340,76	16 166 895,10
solde	-761 714,81	-1 762 164,57	1 886 663,97	-1 238 199,41

Au titre des financements régionaux, les recettes perçues en 2024 pour 2,8 M€ ont été réalisées soit 84% des recettes inscrites au budget 2024. Celles-ci concernent les projets suivants :

- ✚ 851k€ au titre des rénovations urbaines dont les espaces publics de l'avenue Rhin et Danube, l'opération « réalisation des espaces publics Lys rouge et ilot des écoles »
- ✚ 1,3 M€ pour les travaux de réhabilitations et de requalification des zones économiques : ZA des Peupliers Nord, ZA des Sagnes, Zone Economique Béal
- ✚ 506 k€ au titre des opérations Mikado et Etang Pique Pierre
- ✚ 205 k€ au titre du SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique).

S'agissant de subventions du Département, le total perçu pour 2024 est de 522k€ dont :

- ✚ 364 k€ au titre de Cosmocité. Il s'agit du solde de la tranche 3 d'une subvention totale accordée 2,3 M€.
- ✚ Le solde pour la tranche 4 de 1,1 M€ sera perçu en 2025.
- ✚ 158k€ pour l'Ecole Supérieure des Arts et du Design il s'agit de l'avance perçue sur une subvention totale de 525 k€. Le solde est attendu sur 2025.

Au titre des financements européens 675 k€ dont :

- ✚ 505 k€ au titre de la convention sur les équipements numériques liées au covid, il s'agit du solde encaissé.
- ✚ 170 k€ au titre des soldes des projets Mikado, contrat vert bleu, valorisation de l'ancienne voie du tram entre Grenoble et St Nizier du Moucherotte.

« Autres financements » : 7,4 M€ qui représentent 33 % des recettes de subventions et agglomèrent plusieurs types de financements.

Sont concernés :

✓ **Les fonds de concours communaux**

En 2024 la Métropole a perçu 3,8 M€ de fonds de concours des communes au titre des espaces publics contre 1.5 M€ en 2023 dont :

- ✚ 744 k€ au titre du réaménagement de l'espaces publics,
- ✚ 279 k€ M€ au titre des ouvrages d'art,
- ✚ 440 k€ au titre de Cosmocité et de la restructuration des commerces

Arlequins

Une part de ces recettes correspond à un rattrapage sur exercices antérieurs réalisé grâce à la mobilisation de ressources complémentaires pour permettre d'appeler les soldes des conventions.

✓ **Le remboursement des services communs**

Les dépenses d'équipement des services communs (essentiellement celles de la Direction des Systèmes d'Information) réalisées pour le compte, de la ville et du CCAS de Grenoble s'établissent à 1,8 M€.

✓ **Participations de différents partenaires : 1.7 M€**

Par différents partenaires sont retenus, des partenaires privés comme dans le cadre des PUP, des institutionnels comme la CDC, l'Agence de l'Eau.

✚ Au titre des PUP le montant encaissé en 2024 est de 926 k€ dont :

- ✚ 160 k€ pour le PUP secteur de la voie des collines,
- ✚ 162 k€ PUP aménagement du cadran solaire,
- ✚ 300 k€ PUP requalification urbaine Grand Place
- ✚ 213 k€ PUP Priou et Clos la délivrande (solde),
- ✚ 90 k€ PUP Fetola

✚ Au titre des bornes électriques et des enfouissements réseaux de électriques 206k€ versés en 2024 par Enedis et le programme Advenir

✚ Au titre du projet de Réaménagement du secteur Pont du Vercors 494 K€. Cette convention s'inscrit dans le cadre des travaux de l'A480.

L'AFFECTATION DES RESULTATS

L'excédent cumulé dégagé par la section de fonctionnement est de 46,7 M€, comprenant un résultat antérieur repris de 4,9 M€.

En application de la réglementation, il sera proposé d'affecter 34,5 M€ à la couverture du besoin de financements des investissements.

Le solde de 12,2 M€ est alors proposé en reprise en fonctionnement au Budget 2025.

UN EMPRUNT D'EQUILIBRE 2024 EN BAISSSE PAR RAPPORT A 2023 A 88 M€

En 2024, il a été réalisé 88 M€ contre 100 M€ d'emprunt en 2023, la prévision de dette nouvelle du Budget Primitif 2024 était de 120,03 M€.

La dette nouvelle se répartit en :

- ✚ 25 M€ d'emprunts obligataires in fine dont 5 M€ à taux fixe 3,64 % sur 11 ans, et 10 M€ à taux fixe 3,438 % sur 10 ans et 6 mois,
- ✚ 10 M€ d'emprunts bancaires auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) à taux fixe 3,259 % sur une durée de 20 ans sur le contrat réhabilitation urbaine signé en 2021.
- ✚ 25 M€ d'emprunt bancaire auprès de l'Agence France Locale à taux fixe 3,48 % sur une durée de 20 ans.
- ✚ 25 M€ auprès de La Banque Postale à taux fixe 3,49 % sur une durée de 20 ans.
- ✚ 3 M€ correspondant au solde de l'emprunt signé en 2023 (19 M€) auprès de La Banque Postale et dont un montant de 16 M€ avait été mobilisé sur la fin de l'année 2023.

Cet emprunt comprend une première période à taux fixe de trois ans à 3,13 % puis une période de 17 ans sur index Euribor 3 mois plus une marge de 0,76 %

L'ensemble des emprunts de 2024 sont à taux fixes permettant de sécuriser les frais financiers sur la durée des prêts.

Afin de limiter les pics de remboursement des émissions obligataires in fine, la Métropole a mis en œuvre une stratégie d'amortissement à la carte des emprunts bancaires amortissables, ce qui a été le cas des tirages d'emprunt de 10 M€ auprès de la BEI, des 25 M€ contractualisés avec l'AFL, des 25 M€ à La Banque Postale et de la consolidation des 19 M€ (16 M€ de 2023 + 3 M€ de 2024).

1.5. L'ENCOURS DE LA DETTE

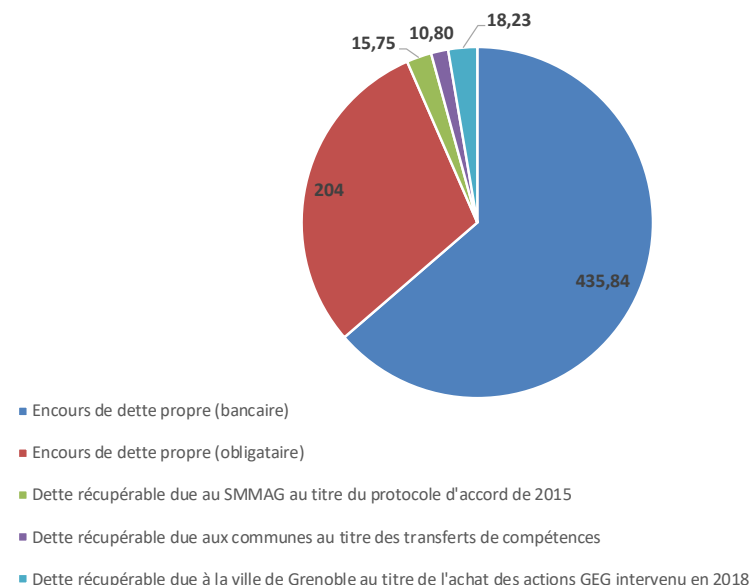
L'encours de la dette du Budget Principal s'élève à 688,7 M€ fin 2024 contre 661,6 M€ fin 2023, soit un endettement de 27,1 M€ contre 45,5 M€ en 2023.

Cet encours est composé de :

- ✚ 639,8 M€ d'encours de dette propre (hors dette récupérable remboursée par le budget annexe Déchets) dont :
 - 204 M€ d'émissions obligataires,
 - 435,8 M€ de dette bancaire classique.
- ✚ 15,75 M€ de dette récupérable due au SMMAG (ex- SMTTC) au titre du protocole d'accord de 2015,
 - 10,8 M€ de dette récupérable due aux communes au titre des transferts de compétence,
 - 18,2 M€ de dette récupérable due à la ville de Grenoble au

titre de l'achat des actions GEG intervenu en 2018.

Répartition de l'encours par type de dette au 31 décembre 2024 (en M€)



L'encours de dette est retraité du montant de l'aide du fonds de soutien restant à percevoir, conformément aux dispositions du décret du 29 décembre 2015.

De fait, les collectivités augmentent mécaniquement le niveau de leur encours de dette lorsqu'elles désensibilisent leurs emprunts structurés avec un recours à l'emprunt pour le financement de l'indemnité de remboursement anticipé (IRA).

En 2017, la Métropole s'est dotée d'un programme obligatoire lui permettant de se financer directement auprès des investisseurs français et étrangers.

Depuis 2017, la Métropole a procédé à 21 émissions obligataires, pour un montant total de 204 M€.

Les taux des deux émissions de 2024 sont à taux fixe à 3,64 % et 3,438 %, le taux moyen de l'ensemble de la dette obligataire est de 1,53 %.

✓ La capacité de désendettement

Compte-tenu du niveau d'épargne brute de 90,7 M€, la capacité de désendettement reste pratiquement stable.

Elle est de 7,5 années contre 8,1 années en 2023 et 7,2 années en 2022. Elle est en deçà des seuils prudentiels d'alerte.

✓ Le taux moyen et la durée résiduelle de la dette

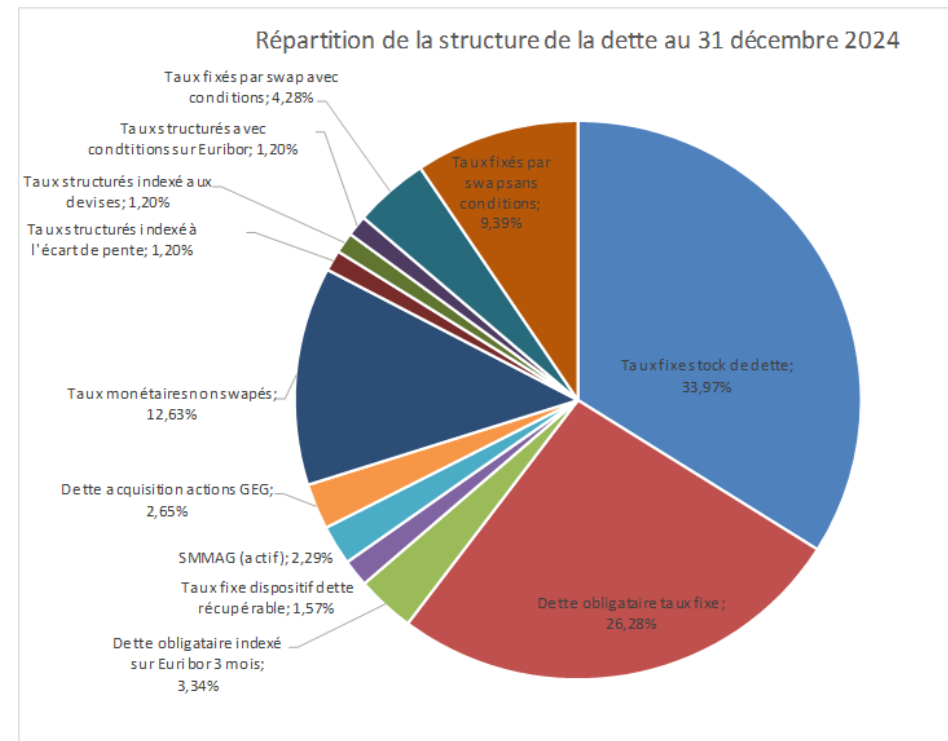
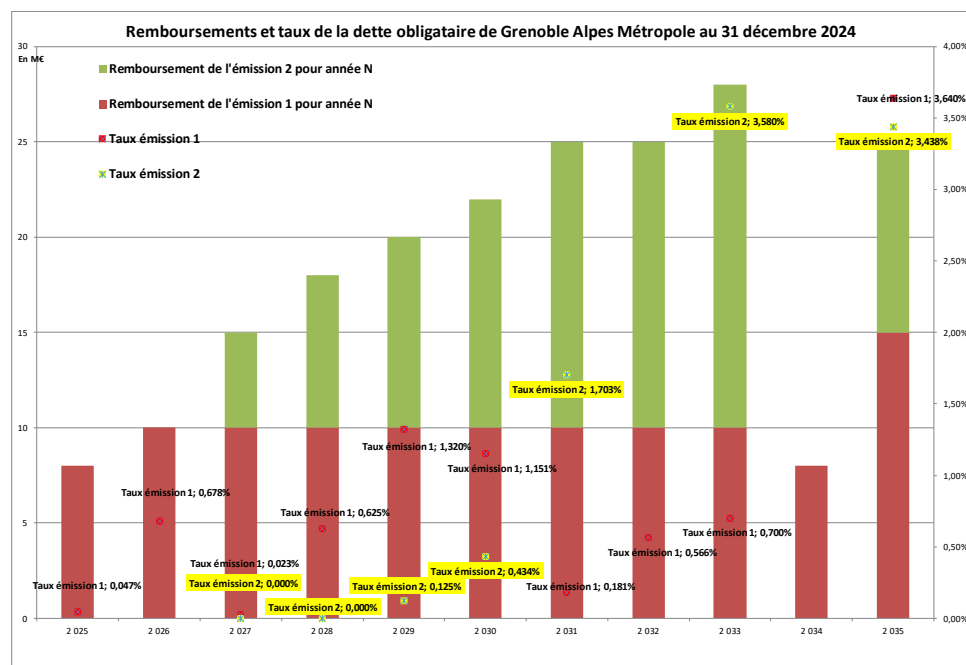
Le taux moyen de la dette de la Métropole au 31 décembre 2024 s'affiche en hausse à 2,46 % contre 2,26 % au 31 décembre 2023.

Cette progression s'explique par les niveaux de taux monétaire sur le 1^{er} semestre 2024 sur le stock de la dette monétaire et des emprunts contractualisés durant l'année à taux fixe.

Le taux moyen de la dette des collectivités (source Finance Active) est de 2,50 %.

Le taux moyen des crédits longs terme contractualisés sur l'année 2024 de la dette publique locale est de 3,54 % (source Finance Active), le taux moyen de la dette nouvelle de la Métropole sur 2024 est inférieur à 3,42 %.

La durée résiduelle moyenne de la dette est en légère hausse à 11 ans contre 10 ans et 7 mois fin 2023.

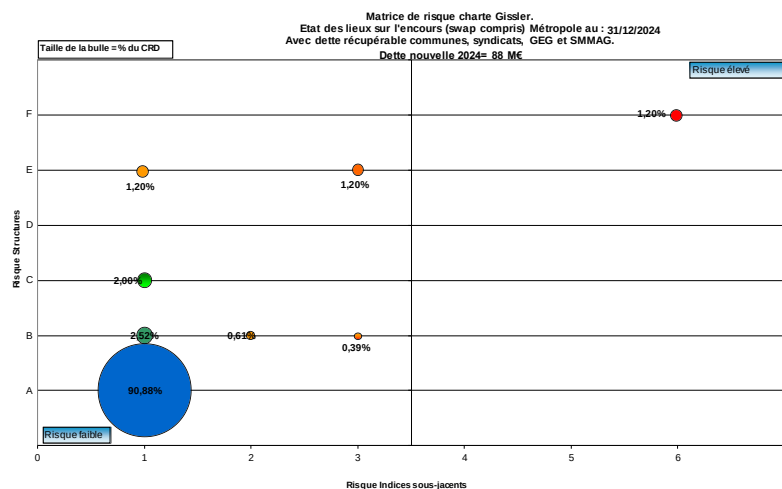


✓ Analyse de l'encours selon la matrice de la charte Gissler

La part de l'encours de dette du Budget Principal classifié 1A selon la matrice de la charte Gissler continue de progresser à 90,88 % en 2024 contre 88,74 % en 2023.

Un emprunt classifié 6F reste hors Charte Gissler, pour un encours de 8,3 M€ (soit 1,20 % de l'encours global).

Cet emprunt est indexé sur le rapport de parité d'une part entre l'euro et le franc suisse et d'autre part entre l'euro et le dollar bénéficie de l'aide dérogatoire du fonds de soutien.



✓ Caractéristiques de l'encours

Couvertures comprises, l'encours de dette du Budget Principal au 31 décembre 2024 (y compris dispositifs de dette récupérable) est composé de :

- 81,4 % de contrats à taux fixes (ou fixés par swap),
- 2,6 % de contrats à taux variables avec taux plafond,
- 16 % de contrats à taux variables.

Hors couvertures, cette répartition aurait été à taux fixes pour 40,5 %, à taux obligataire pour 26,3 % et à taux variables pour 33,2 %. La dette monétaire non couverte au 31 décembre 2024 indiquée dans le graphique ci-après comprend 9,8 M€ de tirages sur index ESTR (taux au jour le jour) utilisés en trésorerie ou en attente de consolidation.

BUDGET PRINCIPAL – BALANCE CA 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en €)

Chap	DEPENSES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	42 392 074,11 €	52 881 560,00 €	48 673 857,65 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	79 690 907,43 €	82 770 308,00 €	79 965 122,28 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	124 148 332,85 €	125 295 841,00 €	124 555 423,93 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	81 588 233,36 €	77 514 168,00 €	76 208 494,22 €
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	334 065,99 €	382 105,00 €	345 745,08 €
66	CHARGES FINANCIERES	16 543 827,50 €	19 250 000,00 €	18 440 828,36 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	188 987,20 €	151 200,00 €	105 022,73 €
68	DOTATIONS AUX AMOR., DEPRECIATION ET PROVISIONS	722 547,00 €	298 121,00 €	298 121,00 €
	Total dépenses de fonctionnement réelles	345 608 975,44 €	358 543 303,00 €	348 592 615,25 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	53 162 535,39 €	54 789 851,83 €	55 345 526,95 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		36 226 358,02 €	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		0,00 €	
	Total dépenses de fonctionnement ordre	53 162 535,39 €	91 016 209,85 €	55 345 526,95 €
	Total dépenses de fonctionnement	398 771 510,83 €	449 559 512,85 €	403 938 142,20 €

Chap	RECETTES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 450 724,02 €	1 030 844,00 €	673 563,19 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	39 889 079,29 €	36 045 238,00 €	36 060 405,84 €
73	IMPOTS ET TAXES	143 790 432,55 €	148 912 006,00 €	145 199 156,57 €
731	IMPOSITIONS DIRECTES	89 113 067,42 €	96 864 684,00 €	101 918 447,16 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	135 475 530,58 €	140 376 022,00 €	139 965 096,84 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 670 572,79 €	8 269 688,00 €	8 750 991,79 €
76	PRODUITS FINANCIERS	6 185 974,82 €	5 692 000,00 €	6 254 230,41 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	810 566,35 €	127 069,00 €	731 590,30 €
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	866 248,00 €	875 022,00 €	875 022,00 €
	Total recettes de fonctionnement réelles	426 252 195,82 €	438 192 573,00 €	440 428 504,10 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 791 712,22 €	6 442 000,00 €	5 274 497,02 €
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		4 924 939,85 €	
	Total recettes de fonctionnement ordre	4 791 712,22 €	11 366 939,85 €	5 274 497,02 €
	Total recettes de fonctionnement	431 043 908,04 €	449 559 512,85 €	445 703 001,12 €

SECTION D'INVESTISSEMENT (en €)

Chap	DEPENSES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	63 617 936,45 €	65 401 000,00 €	65 353 772,19 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	173 540,69 €	910 000,00 €	442 713,11 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (RECUES)	15 000,00 €	21 423,00 €	21 421,75 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)	152 765 908,79 €	170 208 512,00 €	144 303 847,37 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIP	1 637 000,00 €	12 487 568,00 €	9 199 102,50 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 242 004,67 €	6 160 079,00 €	5 729 969,50 €
4581	OPERATIONS SOUS MANDAT (DEPENSES)	1 986 778,51 €	10 321 220,00 €	3 882 709,88 €
	Total dépenses d'investissement réelles	225 438 169,11 €	265 509 802,00 €	228 933 536,30 €
	Ligne trésorerie (16449-166-165-1645x)	31 987 682,51 €	80 000 000,00 €	38 834 021,00 €
	Total dépenses d'investissement mixtes	31 987 682,51 €	80 000 000,00 €	38 834 021,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	4 791 712,22 €	6 442 000,00 €	5 274 497,02 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	21 052 745,61 €	19 530 000,00 €	18 511 694,81 €
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		27 233 234,77 €	
	Total dépenses d'investissement ordre	25 844 457,83 €	53 205 234,77 €	23 786 191,83 €
	Total dépenses d'investissement	283 270 309,45 €	398 715 036,77 €	291 553 749,13 €

Chap	RECETTES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	112 845 531,40 €	112 652 284,60 €	88 000 000,00 €
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		100 000,00 €	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	61 431 261,44 €	42 233 234,77 €	46 769 862,34 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (RECUES)	23 127 776,99 €	38 295 841,55 €	28 333 131,39 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)	19 681,94 €	0,00 €	167 578,62 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	191 992,66 €	155 590,00 €	501 803,55 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 231,23 €	250 000,00 €	801 575,30 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	262 438,87 €	221 395,00 €	978 596,50 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 026 780,58 €	3 939 261,00 €	3 575 251,79 €
4582	OPERATIONS SOUS MANDAT (RECETTES)	1 867 457,93 €	10 321 220,00 €	5 424 882,86 €
	Total recettes d'investissement réelles	201 789 153,04 €	208 168 826,92 €	174 552 682,35 €
	Ligne trésorerie (16449-166-165-1645x)	31 488 213,72 €	80 000 000,00 €	35 868 741,00 €
	Total recettes d'investissement mixtes	31 488 213,72 €	80 000 000,00 €	35 868 741,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	53 162 535,39 €	54 789 851,83 €	55 345 526,95 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	21 050 199,22 €	19 530 000,00 €	18 511 694,81 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		36 226 358,02 €	
	Total recettes d'investissement ordre	74 212 734,61 €	110 546 209,85 €	73 857 221,76 €
	Total recettes d'investissement	307 490 101,37 €	398 715 036,77 €	284 278 645,11 €

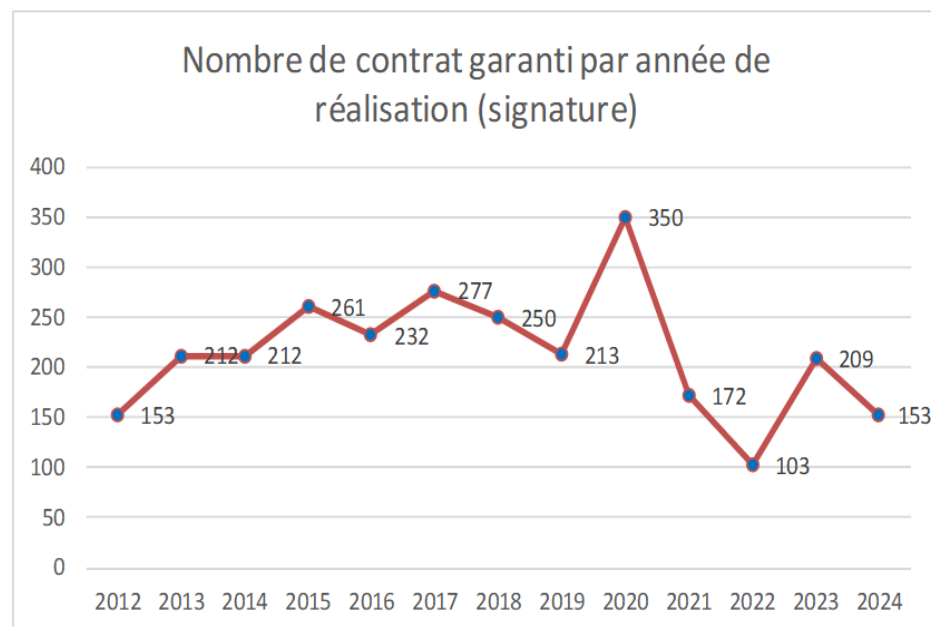
2. LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la Métropole recouvrent les garanties d'emprunt accordées, les portages fonciers de l'EPLFD7 et l'actionnariat dans les entreprises publiques locales (SPL et SEM) et autres structures.

2.1 LA DETTE GARANTIE

La dette garantie par la Métropole représente, fin 2024, un encours total de 1 380 contre 1.322 M€ fin 2023, soit une progression de l'encours de 58 M€.

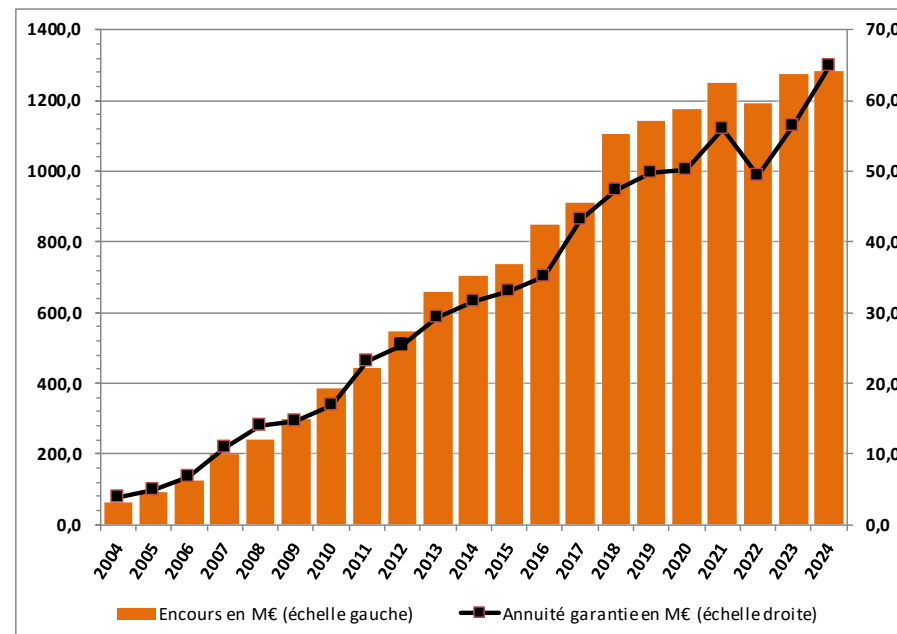
Le volume de contrats garanti est de nouveau en diminution sur l'année 2024.



Cet encours est constitué à 93,1 % des garanties accordées aux bailleurs du logement social, pour un capital restant dû de 1 284,9 M€ dont 38,1 M€ d'encours des prêts hauts de bilan avec un différé d'amortissement sur 20 ans.

L'encours garanti au titre du logement social progresse de 63,7 M€ en 2024.

EVOLUTION DE LA DETTE GARANTIE – LOGEMENT SOCIAL (EN M€)



⁷ Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné

ENCOURS DE LA DETTE GARANTIE

<i>En M€</i>	Encours au 31/12/2023	Encours au 31/12/2024	Evolution 2023/2024
Isère aménagement	6,7	6,6	-0,1
Minatec	0,3	0,2	-0,1
Energ'y citoyennes	0,1	0,1	0,0
SMT-C-BEI	93,5	88,1	-5,4
Logement social	1 184,4	1 246,8	62,4
Logement social emprunt	36,8	38,1	1,3
haut de bilan			
TOTAL	1 321,9	1 379,9	58,0

Les autres garanties représentent un encours global de 94,9 M€ fin 2024

- ✚ 88,1 M€ pour l'emprunt BEI du SMMAG,
- ✚ 6,6 M€ pour les emprunts des opérations d'aménagement concédéesauprès de la SPL Isère Aménagement,
- ✚ 0,16 M€ pour des emprunts de la SEM Minatec,
- ✚ 0,08 M€ pour un emprunt de la SAS Energ'y citoyenne.

En application des règles prudentielles en matière de garanties d'emprunt (loi Galland de 1988), la somme de l'annuité de dette garantie (hors logement social) et de l'annuité de la dette directe doit rester inférieure à 50 % des recettes réelles de fonctionnement.

Ce ratio est de 20 % fin 2024.

L'annuité garantie totale s'élève à 74,1 M€ contre 62,1 M€ en 2023 soit une hausse de 12 M€.

<i>En M€</i>	Annuité garantie 2023	Annuité garantie 2024
Isere aménagement	0,2	0,3
Minatec	0,2	0,2
SMT-C-BEI	5,8	8,7
Logement social	55,9	64,9
TOTAL	62,1	74,1

2.2. LES PORTAGES FONCIERS DE L'EPFLD

Grenoble-Alpes Métropole est membre de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFLD) qui est compétent pour la réalisation d'acquisitions foncières ou immobilières en vue de la constitution de réserves foncières.

Les demandes d'acquisition s'accompagnent de l'engagement par les collectivités garantes du respect des modalités de portage et notamment l'engagement de garantir le rachat des biens concernés en fin de période de portage, soit en propre soit par un organisme/opérateur désigné par leurs soins.

Conformément à la loi ALUR de mars 2014, les interventions de l'EPFLD sont menées dans le cadre d'un Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI), qui définit ses actions, leurs modalités et les moyens mis en œuvre.

L'EPFL a adopté un nouveau PPI n°5 pour la période 2022-2026, par délibération de son conseil d'administration en date du 16 juin 2022.

L'EPFL a ainsi fait évoluer ses modalités de contractualisation, les durées de portages, les modalités de cession des biens, les participations aux frais d'études, ainsi que les modalités de minoration foncière.

En 2024, la Métropole, la demandé à l'EPFL de se porter acquéreur de 30 biens supplémentaires pour un montant total d'acquisition de 5,14 M€.

Type de portage 2024	nombre	montant
PLAI Habitat	16	1 570 000
Autres (éco, aménagement, agriculture...)	14	3 571 000
Total	30	5 141 000

Le montant global de sortie de portages de ces biens acquis en 2024 peut être estimé, à ce jour, à environ 3 M€ car certains biens, en particulier les baux pour du logement social bénéficient dès l'origine d'une minoration foncière.

Toutefois, les coûts de proto-aménagement ne sont pas connus pour tous les biens et viennent majorer ou baisser (par exemple si loyers perçus) le prix de sortie.

Parallèlement, l'EPFL a cédé 9 biens pour un montant de 3,2 M€.

A fin 2024, l'EPFL porte pour le compte de Grenoble Alpes Métropole 210 biens.

2.3. LES PARTICIPATIONS DE LA METROPOLE

✓ Les Entreprises Publiques Locales (EPL)

- ✚ Compagnie de Chauffage Intercommunal de l'Agglomération Grenobloise),
- ✚ INNOVIA,
- ✚ Grenoble Habitat, et Logement Pays Vizillois ; INOVATION
- ✚ SEMOP (SEM à opération unique) : Park Grenoble Alpes Métropole,
- ✚ 6 SPL : Eaux de Grenoble-Alpes, ALEC, SAGES (Société d'Aménagement Grenoble Espace Sud), ALPEXPO, M TAG et Isère Aménagement.

Globalement, le capital détenu dans l'ensemble de ces sociétés s'élève à 35 M€ dont 28,6 M€ dans les SEM et 6,5 M€ dans les SPL.

ACTIONNARIAT GRENOBLE-ALPES METROPOLE 2024

ORGANI SMES	Nature juridique	Métropole à fin 2024			Données K€ exercice 2023		
		% Capital détenu	Nombre d'actions	Capital GAM k€	Chiffre d'affaire	Résultat Net	Effectifs ETP
ALEC	SPL	63,1%	757	378	2 721	22	43
Alpexpo	SPL	35,0%	525 000	525	4 874	-628	34
Compagnie de Chauffage	SEM	6,0%	755	302	103 649	2 276	214
Eaux de Grenoble-Alpes	SPL	67,2%	474 318	4 743	18 652	229	145
G.E.G.	SEM	33,3%	552 447	8 422	202 624	8 280	228
Grenoble Habitat (*)	SEM	20,26%	113 978	11 910	50 601	427	85
Inovaction	SEM	83,95%	18 290	1 829	595	40	8
Innovia	SEM	4,0%	40	18	941	213	3,12
Isère Aménagement	SPL	19,4%	2 280	228	19 081	93	27,3
Logement Pays Vizillois	SEM	0,3%	720	11	8 455	1 166	16
M TAG	SPL	33,0%	33 000	503	147 500	-890	1 347
Minatec	SEM	23,3%	16 017	1 601	11 035	2 195	8
P.F.I.	SEM	79,3%	9 929	3 966	10 132	163	89
Park GAM	SEMOP	50,0%	3 501	350	9 650	341	31
S.A.G.E.S	SPL	58,3%	875	140	1 203	96	5,0
T38	SEM	14,3%	32 085	243	19 340	769	16,28

Fin 2024, la participation de la Métropole est majoritaire pour 6 sociétés :

- ✚ SEM INOVATION (83,95 %),
- ✚ SEM PFI (79,3 %),
- ✚ SPL Eaux de Grenoble (67,2 %),
- ✚ SPL ALEC (63,1 %),
- ✚ SPL SAGES (59,3 %),
- ✚ SEMOP PARKGAM (50%)

Fortement impliquée avec une minorité de blocage dans l'actionnariat car le capital détenu dépasse un tiers des parts pour :

- ✚ SPL ALPEXPO (35 %),
- ✚ SEM GEG (33,3 %),
- ✚ SPL M TAG (33 %)

Moins impliquée dans l'actionnariat car elle en détient moins de 25 % dans les sociétés :

- ✚ SEM MINATEC (23,3 %),
- ✚ SEM Grenoble Habitat (20,3 % après l'augmentation intervenue en 2024),
- ✚ SPL Isère Aménagement (19 %),
- ✚ SEM Territoires 38 (14,3 %).
- ✚ SEM CCIAG (6%),
- ✚ SEM INNOVIA (4 %),
- ✚ SEM Logement Pays Vizillois (0,3 %).

La taille de ces EPL est très variable ; une classification en 4 groupes peut être effectuée selon leur chiffre d'affaires 2023 :

- ✚ Supérieur à 100 M€ : CCIAG, GEG, M TAG,
- ✚ Entre 50 et 10M€ : P.F.I., Minatec, Eaux de Grenoble-Alpes, Isère Aménagement, T38, Grenoble Habitat

✓ **Les modifications de participations de 2024**

Considérant la nécessité de conforter Grenoble Habitat, opérateur de logement social important pour le territoire, en renforçant ses fonds propres, le Conseil Métropolitain du 27 septembre 2024 a approuvé une augmentation de capital de 16 M€ en faveur de la SAIEM.

Cette opération vise à donner à la société les moyens de poursuivre son développement avec une capacité de production de logements cohérente avec les objectifs du PLH.

Le pacte d'actionnaires qui accompagne l'augmentation de capital réalisée par la Métropole définit les conditions d'une gouvernance partagée de la SAIEM Grenoble Habitat, au bénéfice de la bonne exécution des missions de service public qui lui sont confiées ainsi que de sa consolidation et de son développement.

L'apport en capital de la Métropole fait l'objet de deux libérations : une 1ère en 2024 pour 8M€ (3,7 M€ de capital social et 4,2 M€ de prime d'émission), puis une seconde à intervenir en 2025 pour 8 M€ de capital social.

Cette opération modifie la part de la Métropole au capital de la SAIEM, qui passe de 0,38 % à 20,26 %.

✓ **Les autres structures**

La Métropole est actionnaire de plusieurs SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) :

- ✚ SCIC Coopventure à hauteur de 500 k€,
- ✚ SCIC Digital Grenoble à hauteur de 100 k€,
- ✚ SCIC Crisalid à hauteur de 50 k€,
- ✚ SCIC Fabricanova à hauteur de 35 k€,
- ✚ SCIC Campus numérique in the Alpes à hauteur de 11 k€,
- ✚ SCIC Ulisse à hauteur de 500 €,
- ✚ SCIC PUG à hauteur de 5 k€,
- ✚ SCIC Eneroop Auvergne Rhône-Alpes 2 k€

La Métropole est actionnaire de 3 SAS (Société par actions simplifiée) :

- ✚ SAS Energ'Y Citoyennes pour l'installation de toitures solaires, à hauteur de 61k€.
- ✚ SAS Parkosol à hauteur de 20 k€ pour le financement de projets d'ombrières photovoltaïques sur des parkings,
- ✚ SAS Forest'ENR à hauteur de 4 k€ pour le développement de petits réseaux de chaleur bois.

La Métropole est actionnaire de l'Agence France Locale pour un capital total de 5 624 600 € :

- ✚ 5 389 100 € au titre du Budget Principal, fin 2024 la Métropole a déjà versé deux acomptes pour un montant total de 2 155 700 €, le solde sera versé sur les années 2025, 2026 et 2027.
- ✚ 209 200 € au titre du Budget Annexe des Déchets
- ✚ 20 300 € au titre du Budget Annexe GEMAPI.
- ✚ 6 k€ au titre du Budget Annexe Réseaux de chaleur
- ✚ Enfin, la Métropole est également actionnaire de la société SHA Pluralis (4 %).

✓ **Le pilotage des satellites**

Pour suivre l'ensemble des organismes participant à la mise en œuvre de ses politiques publiques, la Métropole a conçu un système de pilotage avec 3 volets :

- ✚ La préparation systématique des conseils d'administration des structures à enjeux avec les élus administrateurs représentant la Métropole,
- ✚ La tenue des commissions de contrôle et de stratégie financière (CCSF) afin de suivre l'action des satellites,
- ✚ La définition de feuilles de route pour les organismes les plus stratégiques.

3. LE BUDGET ANNEXE DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

La gestion des déchets ménagers et assimilés concerne l'ensemble du cycle des déchets, à savoir, en phase amont, la prévention, puis la collecte avec l'enjeu d'une amélioration de la qualité du tri et au bout de la chaîne, leur valorisation sous forme de matières ou d'énergie.

Le schéma directeur déchets adopté par le conseil métropolitain en 2017 prévoit des objectifs ambitieux en matière de réduction des déchets et de valorisation des déchets.

Pour rappel les principaux objectifs sont de réduire de 20% la quantité de déchets ménagers et assimilés, de réduire de 50 % la quantité d'ordures ménagères résiduelles et d'atteindre 67 % de valorisation de matière.

Le budget 2024 est une illustration des efforts consentis par Grenoble-Alpes Métropole en faveur de ces ambitions, en fonctionnement (tri des déchets alimentaires, Pole R, prévention des déchets) comme en investissement.

Le budget d'investissement reste élevé en 2024, avec la poursuite des travaux sur le centre de tri et la montée en puissance des études de maîtrise d'œuvre sur l'UIVE et de mise au point pour le centre de compostage.

L'année 2024 est marquée par la livraison du nouveau centre de tri, induisant une modification importante de la structure du budget affecté au traitement.

Le nouveau centre de tri permet de réduire fortement les dépenses nettes de fonctionnement (diminution des dépenses de fonctionnement et augmentation des recettes).

La vétusté de l'incinérateur a en revanche justifié l'augmentation importante de la redevance de GER, ce qui contribue à renchérir fortement le coût net de l'incinération.

On note également une baisse importante des dépenses et des recettes de fonctionnement des déchèteries, liée à la mise en place de nouvelles REP (Responsabilité Elargie du Producteur : éco-organismes).

Les deux grandes opérations d'investissement du site Athanor (Centre de tri et UIVE) gérées en Autorisation de Programme (APCP), s'inscrivent dans le cadre d'une coopération avec six intercommunalités du grand bassin de vie Sud Isère avec la volonté de mutualiser et de rationaliser les coûts.

A fin 2024, la situation financière du budget annexe est saine au regard du taux d'endettement actuel qui va néanmoins fortement croître dans les années à venir, avec la mise en œuvre d'un PPI ambitieux mais nécessaire.

Hors provision, entre 2023 et 2024, les charges de fonctionnement ont progressé de 5,5 M€ et les recettes de 4,7 M€.

L'épargne de gestion est donc en baisse de 0,8 M€ et atteint 12,2 M€.

Les charges de la dette progressent encore fortement en 2024. Les intérêts de la dette ont progressé de 0,7 M€ en 2024 par rapport à 2023.

L'épargne nette de 7,3 M€ est en recul de 3,3 M€ par rapport à 2023.

Elle permet toutefois de financer 23 % des dépenses d'équipement (contre 27% en 2023).

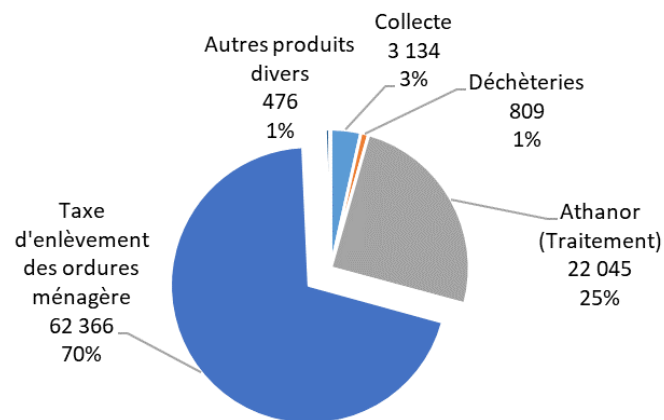
Après un emprunt de 22 M€ en 2023, la métropole a emprunté 9 M€ en 2024 en vue du financement des investissements.

Ces investissements 2024 s'élèvent à 31,9 M€ contre 38,6 M€ en 2023, dont 19,6 M€ pour le site Athanor et 2,2 M€ pour l'usine de Méthanisation centre de compostage.

Recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement (hors cessions)			
Recettes en k€	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024
Collecte	2 260	3 279	3 134
Déchèteries	1 914	1 098	809
Athanor (Traitement)	19 286	20 895	22 045
Prévention	19	67	73
Recettes d'exploitation	23 479	25 339	26 061
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	59 746	61 940	62 366
Remboursements sur salaire	154	163	74
Autres produits divers	865	57	476
Autres recettes	60 765	62 160	62 916
Reprises sur provisions	329	83	83
Total des recettes réelles de fonctionnement	84 573	87 582	89 060

Recettes réelles de fonctionnement en k€ (hors cessions)



Les produits d'exploitation, hors cession, de 26,1 M€ en 2024, augmentent de 2,6 M€ (11 %). Ils représentent 29 % des ressources du budget, hors provisions, contre 27 % en 2023.

✓ La valorisation des déchets du site Athanor (22 M€)

La 2^{ème} ressource du budget, après la TEOM, est la valorisation des déchets par incinération pour produire de la chaleur et de l'électricité et la valorisation de la matière qui est transformée et revendue sur le marché.

La vente de chaleur et d'électricité produits par l'usine d'incinération et de valorisation énergétique (IUVE) a rapporté 7 253 k€ en 2024 contre 5 380 k€ en 2023, soit une hausse de 35 %.

Les recettes 2023 avaient été impactées par une panne des groupes turbo-alternateurs de l'UIOM permettant la transformation de chaleur en énergie.

Le produit issu de la commercialisation du vide de four et chaudière d'appoint est de 6 368 k€.

D'autres activités génèrent également des recettes :

- ✚ La vente des vides de capacité : 1 662 k€,
- ✚ La vente de matières issues du centre de tri : 1 472 k€,
- ✚ La participation des membres du groupement de commande : 689 k€.

Au total, les recettes d'exploitation du site permettent de couvrir 71% de son coût d'exploitation contre 79 % en 2023.

La participation globale de l'éco-organisme CITEO, est équivalente à l'année précédente, elle s'élève à 3 786 k€.

✓ Les recettes issues de la collecte des déchets (3,1 M€)

Autre recette importante pour le budget : la redevance spéciale versée par les administrations, les communes et le secteur privé qui utilisent le service public.

Le déploiement de la redevance spéciale au réel se poursuit depuis 2022 avec l'assujettissement de tous les bâtiments de la Métropole et des établissements industriels.

Le produit de cette redevance est de 2 512 k€ en 2024 contre 1 481 k€ en 2023 du fait de l'ajout de redevables au service et de la comptabilisation en 2024 de recettes 2023.

Les autres recettes de collecte sont de 588 k€ :

- ✚ Collecte du verre, reprise de bacs : 508 k€,
- ✚ Soutien de l'éco-organisme CITEO 80 k€
- ✚ La valorisation des déchets en déchèterie (0,8 M€),

Les principales recettes liées aux déchèteries sont les suivantes :

- ✚ Soutien des éco-organismes : 380 k€,
- ✚ Mise à disposition de bennes : 89 k€,
- ✚ Revente de matières : 247 k€.

A noter que ces montants sont en baisse du fait de la mise en place de REP (eco-organisme) opérationnelles courant 2024 : certains flux ne sont plus propriétés de la métropole qui n'en paie plus le traitement d'une part mais ne bénéficie plus des recettes associées d'autre part.

Exemple : La collecte du mobilier est bien effectuée par la métropole.

Ensuite c'est l'éco-organisme qui prend en charge le traitement de ces flux.

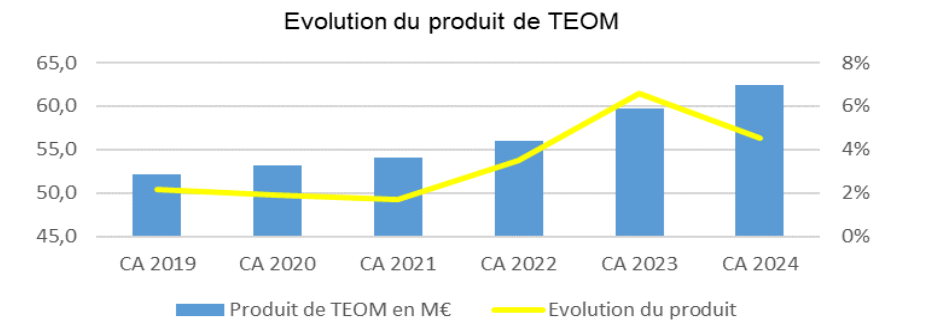
✓ La TEOM (62,4 M€)

Le produit de TEOM représente 70 % des recettes de fonctionnement du Budget Annexe en 2024.

Avec une progression de 4,5 % entre 2023 et 2024, le produit (dont 120 k€ de rôles supplémentaires⁸) atteint 62,4 M€, soit une hausse de 2,7 M€ par rapport à 2023.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evolution 2024 / 2023
Produit de TEOM en M€	53,2	54,1	56,0	59,7	62,4	4,5%

Cette hausse résulte de la seule progression des bases, le taux de TEOM étant maintenu à 8,30 % en 2024.



La hausse des bases correspond essentiellement à la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition : 3,9 % pour les locaux d'habitation et de 0,8% pour les locaux professionnels (hors locaux industriels puisqu'elles sont exonérées de TEOM).

Dans un moindre mesure, l'évolution des bases repose sur la construction de nouveaux logements et locaux professionnels.

Le redevable de la TEOM est le propriétaire du local, celui-ci peut choisir de répercuter la cotisation à ses occupants.

Concernant les logements, la TEOM devient alors une des rares taxes locales payées par les habitants du territoire.

Il existe environ 200 000 contribuables assujettis à la TEOM sur le territoire métropolitain. 90 % des avis d'imposition sont destinés à des personnes physiques, cependant ces derniers ne représentent que 65 % de la base totale.

Les bailleurs sociaux, les grandes surfaces ou centres commerciaux représentent les premiers contributeurs de TEOM sur le territoire.

✓ **Les 10 premiers contributeurs de TEOM**

CONTRIBUABLE	COTISATION TEOM 2024
ACTIS	2 097 485
SDH	2 049 160
ALPES ISERE HABITAT	1 542 097
GRENOBLE HABITAT	814 119
SOCIETE D'HABITATIONS DES ALPES	666 257
CDC HABITAT	548 237
METROPOLE	429 626
CARREFOUR	218 821
CORIO - GRAND PLACE	161 021
COMMUNE DE GRENOBLE	160 301
IKEA	106 374

La TEOM constitue le 2^{ème} produit fiscal de GAM (tous budgets confondus) sur lequel la collectivité conserve un pouvoir de taux, juste après la CFE.

Le taux de TEOM de Grenoble-Alpes Métropole se situe en deçà du taux moyen national des métropoles (hors Paris) qui s'élevait à 9,69% en 2024.

✓ **Les autres recettes d'une valeur de 633 k€**

- ✚ Les remboursements sur salaires pour 74 k€ correspondant essentiellement à la part à charge des agents rattachés au budget annexe des tickets restaurant,
- ✚ 102 k€ des intérêts perçus des partenaires pour la reconstruction du centre de tri et de l'UIVE,
- ✚ 40 k€ de fonds de compensation de la TVA,
- ✚ 253 k€ de régularisation d'écritures comptables (annulation de mandats d'exercices antérieurs, régularisation d'écriture de rattachement),
- ✚ 83 k€ de reprise sur provision,

⁸ Les rôles supplémentaires sont des rôles versés à la collectivité en 2024 mais relevant d'imposition des années antérieures (versés au 73118).

✚ 81 k€ de recettes diverses.

✓ Cession d'actifs (228 k€)

Les cessions d'actifs immobilisés représentent 228 k€

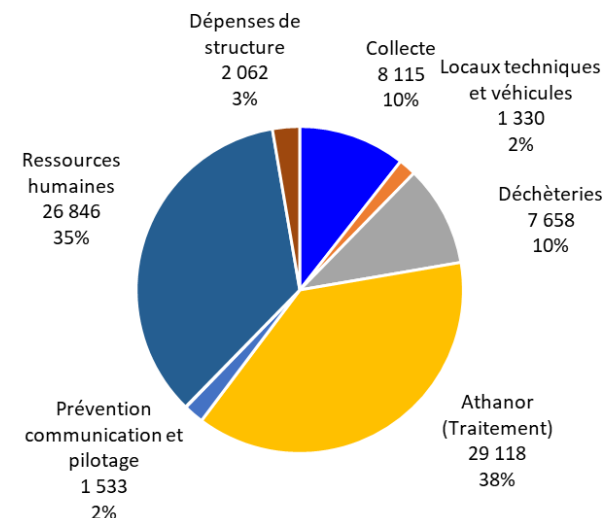
- ✚ Une cession de terrain sur Gières pour 17 k€,
- ✚ Les cessions de véhicules pour 173 k€,
- ✚ Les cessions de matériels divers pour 38 k€ (broyeurs, bennes compacteurs...).

Dans l'analyse, cette recette est retraitée et constitue un mode de financement de l'investissement.

Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement			
Dépenses en k€	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024
Collecte	7 500	8 547	8 115
Locaux techniques et véhicules	1 454	1 644	1 330
Déchèteries	8 760	8 008	7 658
Athanor (Traitement)	24 403	31 621	29 118
Prévention communication et pilotage	1 689	1 973	1 533
Systèmes d'information et Juridique	65	75	38
Dépenses d'exploitation	43 871	51 868	47 792
Ressources humaines	25 231	27 623	26 846
Dépenses de structure	2 084	2 062	2 062
Charges de gestion	27 315	29 685	28 908
Emprunts, services bancaires et ANV	383	1 290	1 079
Provisions	0	1 017	1 017
Dépenses réelles de fonctionnement	71 569	83 860	78 796

Dépenses réelles de fonctionnement (hors dette et provision) 2024 en k€



Les dépenses d'exploitation progressent de 3,9 M€ soit 8,9 % par rapport à 2023, qui s'explique pour moitié par des besoins de maintenance de l'usine d'incinération qui ont été révisés à la hausse par avenant au contrat d'exploitation CCIAG au regard de la prolongation de l'utilisation de cet outil et pour l'autre moitié par une augmentation des tonnages collectés et incinérés.

Une meilleure disponibilité de l'outil permettant un accroissement de la vente de vide de capacité.

Elles reflètent la mise en œuvre de la feuille de route que la Métropole s'est fixée pour répondre aux enjeux environnementaux.

La réduction des déchets, représente le 1^{er} et l'indispensable maillon de la chaîne.

Le budget pour l'accompagnement au compostage de proximité a diminué car les phases de gros déploiement sont terminées, mais la mise à disposition de bacs de compostage individuel et partagé se poursuit à plus petite échelle avec des stands et ateliers de sensibilisation.

Le nombre de broyeurs à végétaux en prêt aux habitants a augmenté et le marché de maintenance est plus important.

Le budget est augmentation sur le volet réemploi avec le démarrage en décembre 2023 des activités de collecte et sur-tri au POLE R.

En 2024, l'appel à projets « réduction des déchets et économie circulaire » pour un montant de 100 000 € n'a pas été reconduit mais les lauréats 2023 ont pu percevoir le solde de leur subvention.

En matière d'évitement des déchets, il convient également de souligner les actions destinées à favoriser le remplacement du jetable par du durable.

La Métropole travaille notamment sur plusieurs axes : accompagnement des dispositifs de consigne d'emballages en verre pour réemploi, avec un soutien de la SCIC Alpes Consignes implantée au POLE R, accompagnement vers la consommation « zéro déchet », accompagnement du développement de la vente en vrac vertueuse (avec contenants réutilisables) ou encore un accompagnement des parents (ateliers de sensibilisation et le prêt de kits) ou des crèches qui souhaitent expérimenter le dispositif de couches lavables. .

La collecte des déchets est principalement gérée en régie, 10 % du territoire étant opéré par des prestataires.

Les dépenses liées à la collecte en régie de la collecte en porte à porte sont donc en partie portées par les lignes « masse salariale » et « véhicules ».

Une démarche d'optimisation du parc roulant est en cours intégrant la recherche d'une mutualisation plus forte des bennes relais afin de réduire les frais fixes liés à des BOM qui ne rouleraient pas ou peu.

En 2024, une réduction du parc (- 2 BOM) a pu être réalisée.

Parmi les prestations figurant sur la ligne regroupée « collecte » dont le montant augmente globalement (de 7 500 k€ en 2023 à 8 115 k€ en 2024), on note une augmentation de la collecte en porte à porte liée à l'augmentation du nombre de tournées de collecte des déchets alimentaires.

Le territoire compte 21 déchèteries qui reçoivent au total 26 flux de déchets différents représentant en 2024 un poids de 66 000 tonnes.

Les dépenses de fonctionnement 2024 baissent de 1 104 k€ par rapport à 2023, du fait de la mise en place de nouvelles REP (éco-organisme), et d'une baisse des tonnages.

Cette baisse de dépenses est notable car elle s'accompagne d'une nette baisse du taux de stockage des encombrants (pour passer à moins de 3 % d'enfouissement à l'échelle des déchets ménagers et assimilés)

La Métropole s'est dotée d'une chaîne globale de traitement des déchets : Athanor, avec 3 équipements : le centre de tri, le centre de compostage et l'usine d'incinération et de valorisation des déchets (IUIVE).

Chaque équipement a pour vocation la valorisation des déchets :

- ✚ Le centre de tri - papier, carton, plastique, acier et aluminium,
- ✚ Le centre de compostage - déchets alimentaires et végétaux,
- ✚ L'IUIVE - énergie (électricité et chaleur).

Dépenses nettes Athanor				
En k€	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024	Evolution 2024 / 2023
Dépenses	24 403	31 621	29 118	19,3%
Recettes	19 286	20 895	22 045	14,3%
Dépenses nettes	5 117	10 726	7 073	38,2%

Les dépenses nettes d'exploitation des usines de traitements, de 7,1 M€ augmentent de 38 % soit près de 2 M€ supplémentaires imputables à l'IUIVE avec des recettes qui progressent moins vite que les dépenses, en considérant que les recettes perçues sont affectées uniquement au traitement des déchets et pas à leur collecte.

Elles intègrent, pour le fonctionnement global de la chaîne des traitements des déchets, 1 121 k€ en 2024 de dépenses nettes communes aux 3 équipements.

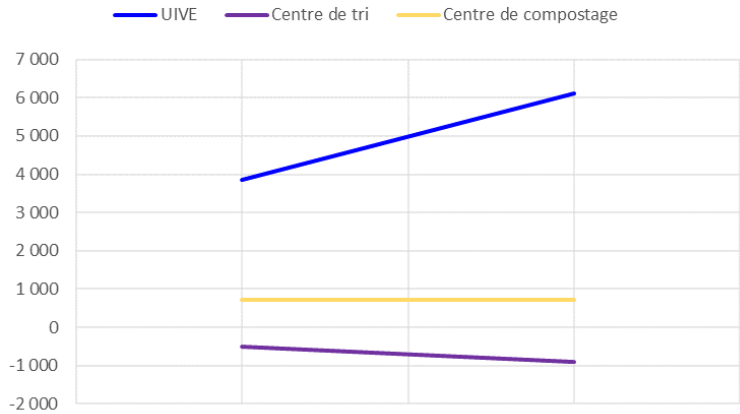
Les dépenses et recettes directes de chaque équipement se déclinent comme suit (hors cout de personnel Métropole) :

Dépenses nettes de l'IUIVE				
En k€	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024	Evolution 2024 / 2023
Dépenses	17 733	22 839	21 288	20,0%
Recettes	13 866	15 772	15 162	9,3%
Dépenses nettes	3 867	7 067	6 126	58,4%

Dépenses nettes du centre de tri				
En k€	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024	Evolution 2024 / 2023
Dépenses	4 815	6 388	5 890	22,3%
Recettes	5 324	5 027	6 791	27,6%
Dépenses nettes	-509	1 361	-901	77,0%

Dépenses nettes du centre de compostage				
En k€	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024	Evolution 2024 / 2023
Dépenses	810	1 152	803	-0,9%
Recettes	79	79	76	-3,8%
Dépenses nettes	731	1 073	727	-0,5%

Evolution des dépenses nettes (en k€) entre le CA 2023 et CA 2024



L'UIVE a traité en 2024, 95 k tonnes de déchets issus des ménages de la métropole, en hausse par rapport à 2023, auxquelles s'ajoute 23 kt de vide de capacité.

Les dépenses et les recettes augmentent du fait d'une meilleure disponibilité de l'installation par rapport à 2023, venant augmenter le vide de capacité vendu par la métropole.

Le solde net est toutefois loin de l'équilibre : la vétusté de l'installation a rendu nécessaire l'augmentation du montant de GER consenti à l'exploitant, du fait de l'augmentation de sa durée de vie par rapport aux conditions initiales du marché.

La livraison du centre de tri a par ailleurs renchéri le coût de réception des ordures ménagères résiduelles, qui se réalise dans une fosse relevant historiquement du centre de tri.

Le départ de l'exploitant vers le nouveau centre de tri a donc nécessité le versement d'une redevance plus élevée pour l'exploitation de cette fosse, indispensable au fonctionnement de l'installation

Le centre de tri enregistre de son côté une augmentation des tonnages issus de la collecte sélective.

Les performances du centre de tri sont conformes aux attentes des marchés.

Le coût unitaire est d'environ 170 €/tonne, et les recettes ont augmenté du fait de l'amélioration des performances de tri. Les dépenses liées au centre de compostage sont stables.

A ces dépenses fléchées s'ajoutent les dépenses transversales qui concernent l'ensemble des locaux, véhicules et équipements bureautiques et informatiques, ainsi que leur maintenance, utilisés pour assurer la gestion des déchets.

✓ **Les charges de structures**

Les charges de structure sont stables 2 062 k€ en 2024 contre 2 084 k€ en 2023.

Une légère diminution de 22 k€ se constate principalement sur la refacturation des frais liés aux personnels des fonctions support et des frais liés aux locaux (- 54 k€) tandis que les postes Systèmes d'Information et communication externe ont augmenté (+38 K€).

✓ **Les dépenses de ressources humaines**

Les dépenses de ressources humaines comprennent principalement la masse salariale du personnel direct pour 67 %, le personnel intérimaire pour 21 % et les remboursements au budget principal pour 11 %.

Dépenses des ressources humaines			
Dépenses en k€	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024
Personnel direct	16 997	18 655	18 116
Personnel intérimaire	5 128	5 900	5 685
Personnel remboursé au budget prin	2 970	2 893	2 893
Total des charges de masse salariale	25 095	27 448	26 694
EPI	136	175	152
Total des ressources humaines	25 231	27 623	26 846

- Le personnel direct :

La masse salariale du personnel direct progresse de 1 119 k€ (6,6 %) par rapport à 2023.

L'évolution des dépenses du BA déchets pour les dépenses directes de personnel s'explique principalement par l'évolution des effectifs en lien avec l'amélioration des indicateurs de recrutement pour une évolution de quasiment + 19 d'Equivalents Temps Pleins Rémunérés (ETPR) en moyenne sur l'année 2024 par rapport à l'année 2023.

Ces 19 ETPR correspondent à une augmentation moyenne de la masse salariale de 861 k€.

A cela s'ajoute des évolutions natives liées au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et le maintien des dispositions liées à la politique en faveur de l'action sociale en direction des agentes et agents de la collectivité :

- ✚ Maintien des Chèques Emplois Services Universels (CESU) dont les dépenses restent stables,
- ✚ La revalorisation de la valeur faciale des tickets restaurant de 8 à 10 € courant 2023 qui génère un effet année pleine sur 2024 pour un montant de près de 40 k€,
- ✚ La hausse imposée par le gouvernement des montants de la monétisation des Compte Epargne Temps (CET) impacte le budget de 12 k€,
- ✚ L'octroi de chèques vacances pour un montant de près de 82 950 €.

Enfin, les mesures gouvernementales décidées courant de l'année 2023 en particulier la revalorisation du point d'indice et la revalorisation des indices de « début de grille » ont eu un impact sur 2024 du fait de l'effet année pleine.

La principale mesure est celle appliquée au 1er janvier 2024 : tous les agents ont également bénéficié de 5 points d'indice supplémentaires pour un montant de près de 122 k€

- Le personnel intérimaire :

La masse salariale du personnel intérimaire augmente de 557 k€ par rapport à 2023.

Elle intègre toutefois un décalage de prise en charge des factures 2023 plus important que les années pour environ 300 k€.

Par ailleurs, différentes mesures RH sont en cours de mise en œuvre pour maîtriser le recours à l'intérim (réflexion autour d'une prime de mono-rippage, constitution d'un vivier de renforts longue durée internes à la collectivité, fléchage du recours aux marchés d'insertion sur un volume d'ETP de renfort structurels.

- Les charges de personnel remboursées au Budget Principal :

Elles baissent de 77 k€ par rapport à 2023 et passent ainsi à 2 893 K€ en 2024 contre 2 970 K€ en 2023. 59 ETP contribuent au fonctionnement du budget annexe en 2024 contre 62 en 2023.

✓ Les provisions (1 017 k€)

En application de la délibération n° 65 du conseil du 27 septembre 2024, 2 nouvelles provisions ont été constatées en 2024 pour 1 017 k€ :

- ✚ Une provision de 1 000 k€ pour litiges et contentieux,
- ✚ Une provision de 17 k€ pour créances irrécouvrables.

✓ Les annuités de la dette

L'annuité de la dette est en progression à 2,51 M€ pour 2024.

Le remboursement en capital est en hausse à la fois sur la dette propre et sur la dette remboursable au budget principal de 1 M€ et 0,82 M€.

Les intérêts progressent compte tenu des deux emprunts de 10 M€ et 12 M€ mobilisés en 2023 auprès de la BEI pour le financement des travaux du centre de tri, les frais financiers représentent 0,336 M€ contre 0,419 M€ en 2024.

Le remboursement au Budget Principal de la dette affectée en 2013 au Budget Annexe est en hausse à 2,32 M€, conformément à la délibération du 29 septembre 2023 de modification du tableau d'amortissement, cet emprunt est entièrement remboursé.

Les frais financiers sont en hausse compte tenu des emprunts mobilisés en 2023 à 3,422 % et 3,548 %.

Le taux de l'emprunt remboursé au budget principal s'élève à 2,38 % contre 2,06 % (taux moyen au 1^{er} septembre du Budget Principal).

en M€	CA 2023	Crédit 2024	CA 2024
Remboursement du capital	2,086	3,912	3,907
Capital emprunts	0,586	1,59	1,586
Capital dette remboursable budget principal	1,500	2,322	2,321
Charges financières	0,375	1,240	1,069
Intérêts	0,264	1,140	1,003
ICNE	0,032	0,040	0,010
Intérêts dette remboursable budget principal	0,080	0,060	0,056
Autres frais financiers	0,000	0,005	0,000
ANNUITE	2,461	5,152	4,976

Ratios financiers

Ratios financiers			
en k€	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024
Recettes réelles de fonctionnement (hors cession et produits financiers)	84 196	87 449	88 873
Charges réelles de fonctionnement (hors dette)	71 178	81 572	76 695
Epargne de gestion	13 018	5 877	12 178
Solde des opérations financières et exceptionnelles	-342	-1 221	-980
Epargne brute	12 676	4 656	11 198
Remboursement du capital de la dette	2 086	3 912	3 907
Epargne nette avant provisions	10 590	744	7 291
Solde des provisions	330	-934	-934
Epargne nette après provisions	10 920	-190	6 357

Hors cessions et provisions, les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 5,5 M€.

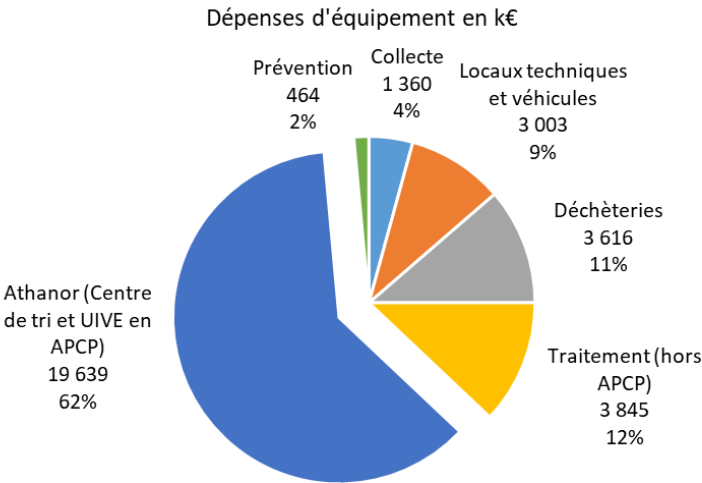
Elles augmentent plus vite que les recettes réelles de fonctionnement 4,7 M€ et engendrent une baisse de l'épargne de gestion de 0,8 M€.

Parallèlement, les annuités de la dette progressent également de 0,7 M€ entre 2023 et 2024 en lien avec les investissements à financer.

Ainsi, l'épargne nette baisse de 3,3 M€ soit une baisse de 31 % par rapport à 2023.

Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement			
Dépenses en k€	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024
Collecte	2 354	2 162	1 360
Locaux techniques et véhicules	2 961	4 233	3 003
Déchèteries	813	4 476	3 616
Traitement (hors APCP)	1 765	5 629	3 845
Athanor (Centre de tri et UIVE en AP	29 036	20 577	19 639
Prévention	1 666	544	464
Dépenses d'équipement	38 595	37 621	31 927
Remboursement d'emprunt	2 086	3 912	3 907
Souscription d'actions	20	0	0
Total des dépenses réelles d'investi	40 701	41 533	35 834



Les 2 grandes opérations de reconstruction d'Athanol, se poursuivent dans le cadre du partenariat construit avec 6 établissements publics du grand bassin de vie Sud Isère : le Grésivaudan, le Pays Voironnais, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, les communautés de communes de l'Oisans, du Trièves et de la Matheysine aux fins de mutualiser des équipements modernes de traitement des déchets.

Ces investissements mutualisés devraient permettre d'augmenter la performance en matière de valorisation des déchets avec une amélioration de la qualité des matières et un rendement optimisé pour produire de l'énergie.

La mise en service du nouveau centre de tri a été réalisée en 2024.

Les dernières factures devraient être payées en 2025.

A fin 2024, son coût prévisionnel est de 74,4 M€, le cumul des réalisations est de 72,1 M€.

Les subventions perçues en 2024 correspondent à la participation de l'ADEME pour 2,3 M€ ainsi qu'à la participation des partenaires à la reconstruction du centre de tri qui ont fait le choix d'un financement sur fonds propres 1 M€.

L'AP liée à l'usine d'incinération et de valorisation énergétique est de 374 M€.

Les dépenses réalisées à fin 2024 sont de 7,8 M€.

3^{ème} opération d'envergure pour la Métropole, la création d'une unité de méthanisation adossée au centre de compostage permettra la production de biogaz grâce à la méthanisation des bio déchets.

Ce projet est évalué à 32,1 M€ HT. Le cumul de réalisation à fin 2024 est de 2,3 M€.

Côté collecte des déchets en 2024, les dépenses sont liées à :

- ✚ La gestion publique des bacs et composteurs : 1 240 k€,
- ✚ Le renouvellement des véhicules de collecte et bennes d'ordures ménagères: 998 k€
- ✚ Les outils connectés et embarqués dans les véhicules de collecte pour 120 k€

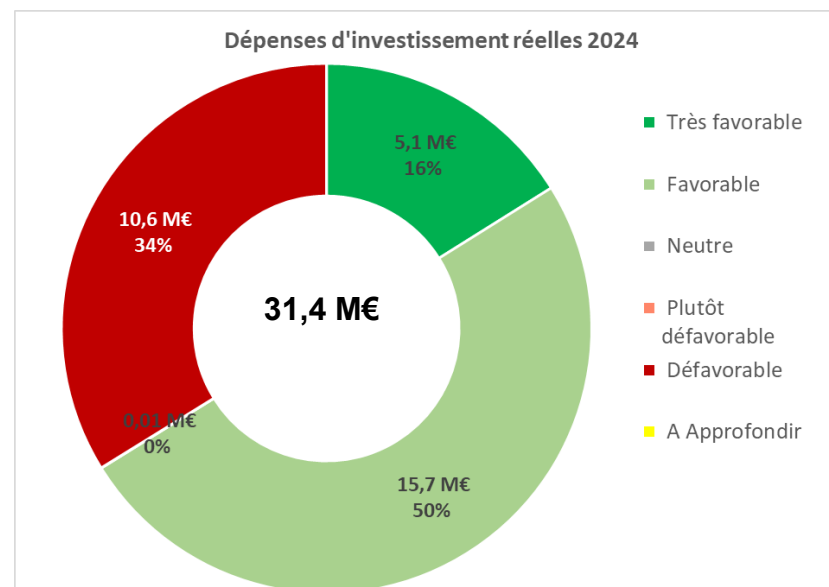
Ces outils accompagnent la mise en œuvre des projets de la collecte : tarification incitative, gestion de la redevance spéciale, amélioration de la qualité du tri ainsi que la gestion des bacs roulants.

Les travaux de modernisation des **déchèteries** se poursuivent, conformément au schéma directeur, et notamment :

- ✚ La déchèterie Jacquart : 2 554 k€,
- ✚ La déchèterie de Varcès : 598 k€,
- ✚ La déchèterie de Fontaine : 134 k€

Des aménagements ou réaménagements ont été réalisés pour les locaux techniques pour 2 002 k€ et notamment le Centre Technique Municipal de la Tronche pour 1 401 k€, le magasin central pour 196 k€ et l'atelier mécanique d'Eybens pour 269 k€.

Classification des dépenses d'investissement au regard de l'atténuation du changement climatique



16% des dépenses sont classées **Très favorables**, soit 5,1 M€ :

- ✚ Amélioration du centre de compostage de Murianette et construction de l'unité de méthanisation : 2,1 M€
- ✚ Application d'un prorata sur les travaux de modernisation de 3 déchèteries sur les communes de Fontaine, Varcès et site Jacquard au titre de la valorisation matière : 2,2 M€,

- Achats matériel prévention et sensibilisation biodéchets (composteurs, broyeurs...) : 0,1 M€, travaux pôle R : 0,1 M€,
- Application d'un prorata sur divers travaux de collecte (containeurs enterrés) au titre de la valorisation matière : 0,4 M€

La moitié des dépenses sont **Favorables**, soit 15.7 M€ :

- Reconstruction du centre de tri : impact de la construction bâtiment et de la finalité du bâtiment liée au tri et au recyclage : 13,5 M€,
- Application d'un prorata sur les travaux de construction de l'usine d'incinération et de valorisation énergétique : partie valorisation énergétique (favorable) : 0,6 M€ + réaménagement du foncier : 0,1M€,
- Application d'un prorata sur les travaux de modernisation de 3 déchèteries sur les communes de Fontaine, Varcès et site Jacquard au titre de la valorisation énergétique: 0,3 M€,
- Achats de véhicules électriques, châssis PL pour bennes à ordures ménagères au gaz naturel, équipement bennes à ordures : 1 M€

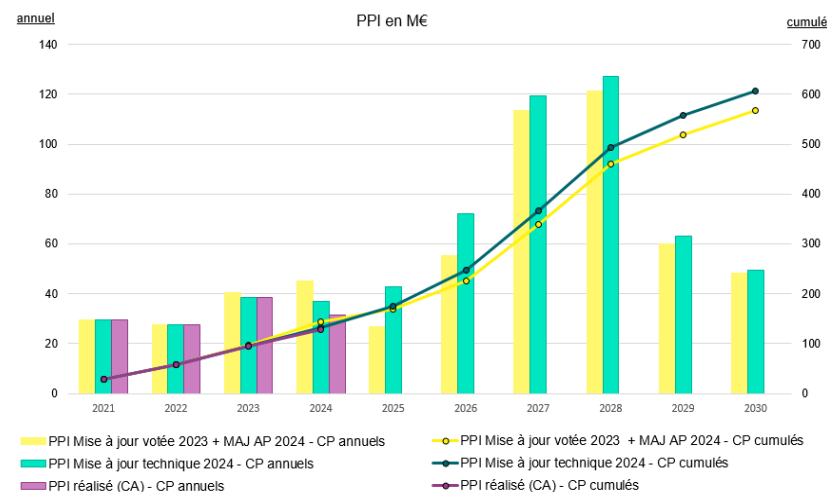
0.02% des dépenses sont classées **Neutres** (30K€) et concernent des frais d'insertion (6 K€).

34 % des dépenses sont classées **Défavorables**, soit 10.6 M€ :

- Application d'un prorata sur les travaux de construction de l'usine d'incinération et de valorisation énergétique: au titre de la partie incinération (défavorable) : 5,5 M€, ainsi que sur les dépenses de réaménagement du foncier : 1,2 M€,
- Application d'un prorata sur les travaux de modernisation de 3 déchèteries sur les communes de Fontaine, Varcès et site Jacquard au titre du stockage (enfouissement): 0,2 M€,
- Travaux d'entretien, maintenance dans les déchèteries et les locaux techniques : 1 M€,
- Travaux d'équipements électromécaniques site UIVE actuel : 1,5 M€,
- Achats de bacs roulants normalisés pour la collecte des déchets (en plastique non recyclé) : 0,8 M€,
- Aide au financement des communes pour le tri (fonds de concours) : 0,26 M€

- Application d'un prorata sur divers travaux de collecte (containeurs enterrés) au titre du stockage (enfouissement) : 0,1 M€

✓ **Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2021-2030**



Dans le cadre du PPI mis à jour en juillet 2023 et des modifications d'AP/CP délibérées en 2024, il est prévu 568 M€ de dépenses sur 2021-2030, dont une partie réalisée en AP/CP :

- AP2020_014 Centre de tri sur la période 2020-2025 ;
- AP2022_039 Unité d'incinération et de valorisation énergétique (UIVE) sur la période 2022-2030.

En 2024 ce sont 31,4 M€ de dépenses PPI qui ont été réalisés dont 19,6 M€ dans le cadre des AP.

AP	Montant total AP	CP voté 2024	Engagé 2024	Taux d'engag	Réalisé 2024	Taux de réalisation	Engag. non soldé	Dispo pour engag.	Reste à réaliser	Ratio de couverture
AP2020_014 CENTRE DE TRI	74 400	14 367	13 496	94%	13 494	94%	2	2 274	2 276	0,2
AP2022_039 UIVE	374 000	6 210	6 209	100%	6 145	99%	64	366 104	366 168	59,6

A fin 2024, l'avancement du PPI 2021-2030 est de 22%, soit 3 points en dessous du niveau attendu.

✓ **Le financement de l'investissement**

Les dépenses d'équipement de 31,9 M€ sont financées à hauteur de 23 % par l'épargne nette.

D'autres recettes ont été perçues telles que le FCTVA pour 4 504 k€, des subventions à hauteur de 5 758 k€, des remboursements d'avances dans le cadre des marchés publics pour 9 k€ et des cessions d'immobilisations pour 228 k€.

Financement de l'investissement		
en k€	CA 2023	CA 2024
Dépenses d'équipement	38 595	31 927

Ressources d'investissement	19 807	17 790
Epargne nette (hors provisions)	10 590	7 291
Subvention	3 733	5 758
FCTVA	4 111	4 504
Autres recettes d'investissement	1 013	9
Cessions d'immobilisation	360	228
Emprunt	22 000	9 000

Un emprunt de 9 M€ a été mobilisé pour compléter le financement et assurer l'équilibre du budget 2024.

✓ **Le résultat de l'exercice 2024**

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 en fonctionnement est de 9 678 k€ alors que le solde de la section d'investissement est déficitaire de 10 485 k€.

Aussi, il est donc proposé, en application de la réglementation d'affecter 9 678 k€ à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Encours de la dette

L'encours de dette est en progression en lien avec la construction du centre de tri.

La dette du Budget Annexe est composée de 6 lignes d'emprunts :

- ✚ L'encours du Budget Principal affecté est entièrement remboursé au 31 décembre 2024, suite à la création du Budget Annexe,
- ✚ Un emprunt transféré par la Communauté de Communes du Balcon Sud de Chartreuse (40 k€ au 31 décembre 2024),
- ✚ Le prêt réalisé en fin d'année 2014 (0,33 M€ au 31 décembre 2024),
- ✚ Un premier tirage de 9 M€ sur une durée de 22 ans à taux fixe (2,676 %) sur l'emprunt BEI de 45 M€ contractualisé en octobre 2022 pour la construction du centre de tri et du centre de compostage,
- ✚ 2 tirages de 10 M€ et 12 M€ sur une durée de 22 ans à taux fixes (3,422% et 3,548 %) sur l'emprunt BEI de 45 M€,
- ✚ Un tirage de 9 M€ sur une durée de 22 ans à taux fixe (3,278 %) sur l'emprunt BEI de 45 M€.

L'encours total de la dette du Budget Annexe est de 38,56 M€ contre 33,46 M€ fin 2023, soit une capacité de désendettement de 3,44 années (contre 2,64 en 2023).

Selon la charte Gissler, la dette du Budget Annexe est intégralement classifiée en risque 1A (risque le plus faible)

BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

BALANCE DE FONCTIONNEMENT

CHAP	DEPENSES	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	45 911 514,45	52 788 280,00	48 731 093,24
012	Charges de personnel	25 094 496,73	27 447 929,00	26 693 750,24
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	171 344,93	1 335 210,00	1 269 720,41
66	Charges financières	375 448,33	1 245 000,00	1 069 139,97
67	Charges exceptionnelles	15 915,55	26 500,00	15 666,53
Total des dépenses réelles hors provisions		71 568 719,99	82 842 919,00	77 779 370,39
68	Dotations aux amort. et provisions	0,00	1 017 200,00	1 017 102,00
Total des dépenses de provisions		0,00	1 017 200,00	1 017 102,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		0,00	
Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		3 181 352,43	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sec	5 507 676,19	5 400 000,00	5 518 170,40
Total des dépenses d'ordre		5 507 676,19	8 581 352,43	5 518 170,40
Total des dépenses de fonctionnement		77 076 396,18	92 441 471,43	84 314 642,79

CHAP	RECETTES	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024
013	Atténuations de charges	153 568,79	163 285,00	73 889,08
70	Produits des services du domaine et ve	18 758 720,63	19 845 300,00	20 973 355,89
731	Fiscalité locale	59 746 344,41	61 940 000,00	62 366 486,00
74	Dotations et participations	4 168 262,99	4 656 564,00	4 174 623,24
75	Autres produits de gestion courante	1 368 929,23	843 585,00	1 284 064,55
76	Produits financiers	47 621,68	50 000,00	102 382,52
77	Produits exceptionnels	361 753,05	0,00	230 362,65
Total des recettes réelles hors provisions		84 605 200,78	87 498 734,00	89 205 163,93
78	Reprises sur provisions	329 453,00	83 100,00	83 060,00
Total des recettes de provisions		329 453,00	83 100,00	83 060,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		4 609 637,43	
Résultat de fonctionnement reporté		0,00	4 609 637,43	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sec	220 521,00	250 000,00	95 216,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		220 521,00	250 000,00	95 216,00
Total des recettes de fonctionnement		85 155 174,78	92 441 471,43	89 383 439,93

BALANCE D'INVESTISSEMENT

CHAP	DEPENSES	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	2 085 757,60	3 912 000,00	3 906 926,13
20	Immobilisations incorporelles	507 325,82	875 000,00	508 674,01
204	Subventions d'équipement versées	400 623,26	278 000,00	262 140,02
21	Immobilisations corporelles	7 816 990,07	5 791 876,00	3 526 114,75
23	Immobilisations en cours	834 136,28	9 249 000,00	7 488 969,16
26	Participations et créances rattachées	20 000,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières		0,00	
363	ATHANOR	29 036 260,64	20 576 918,89	19 639 364,41
458101	OP sous mandat Conteneurs semi-ente	0,00	0,00	
458102	OP sous mandat dépenses CO MOA V	0,00	850 000,00	502 215,51
Total des dépenses réelles		40 701 093,67	41 532 794,89	35 834 403,99
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		4 438 712,89	
Solde d'exécution d'investissement reporté		0,00	4 438 712,89	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sec	220 521,00	250 000,00	95 216,00
041	Opérations patrimoniales	2 257 972,18	5 978 000,00	5 661 850,62
Total des dépenses d'ordre		2 478 493,18	6 228 000,00	5 757 066,62
Total des dépenses d'investissement		43 179 586,85	52 199 507,78	41 591 470,61

CHAP	RECETTES	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024
024	Produits des cessions d'immobilisation	0,00	55 000,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 314 537,72	8 038 712,89	8 942 992,96
13	Subventions d'investissement	3 732 892,83	8 831 857,18	5 758 292,02
16	Emprunts et dettes assimilées	22 000 000,00	19 722 585,28	9 000 000,00
21	Immobilisations corporelles	235,71	0,00	
23	Immobilisation en cours	1 013 065,02	3 000,00	8 554,60
26	Participations et créances rattachées		0,00	
27	Autres Immobilisations financières	118 004,46	131 000,00	186 279,43
458201	OP sous mandat Conteneurs semi-ente	0,00	8 000,00	7 894,87
458202	OP sous mandat dépenses CO MOA VDG DECHETER		850 000,00	461 519,80
Total des recettes réelles		36 178 735,74	37 640 155,35	24 365 533,68
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		0,00	
Solde d'exécution d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		3 181 352,43	
040	Opération d'ordre de transfert entre sec	5 507 676,19	5 400 000,00	5 518 170,40
041	Opérations patrimoniales	2 257 972,18	5 978 000,00	5 661 850,62
Total des recettes d'ordre		7 765 648,37	14 559 352,43	11 180 021,02
Total des recettes d'investissement		43 944 384,11	52 199 507,78	35 545 554,70

4. BUDGET ANNEXE REGIE DE L'EAU POTABLE

L'élément majeur de l'année 2024 a été la reprise en régie des missions d'études et de production de l'eau potable avec la fin anticipée du contrat conclu avec la SPL Eaux de Grenoble Alpes (EDGA).

Cette évolution s'inscrit dans une logique d'optimisation et d'harmonisation de la gestion du service de l'eau.

Les volumes d'eau facturés pris en compte pour la recette de vente d'eau 2024 sont stables avec 22,6 Mm3.

Les volumes vendus au Grésivaudan sont en hausse avec 7,2 Mm3 contre 6,8 Mm3 précédemment.

L'ensemble du service public de l'eau est certifié ISO9001 depuis décembre 2019.

Le service a entrepris une démarche de certification sécurité et environnement, obtenue en 2024, pour le service de production, la commande publique et le pôle abonnés.

L'exercice 2024 se caractérise par la stabilité des dépenses de fonctionnement comprenant la reprise en régie de l'activité de production.

La masse salariale est en hausse avec l'intégration de 52 salariés de la SPL EDGA et le coût de l'énergie reste à un niveau élevé.

L'épargne nette 2024 s'élève à 12,27 M€ en hausse de 1,03 M€ par rapport à 2023 tout en maintenant la tarification domestique en 2024 sur les mêmes bases que celles de 2023.

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 38,5 M€, en hausse de 1,52 % (+578 k€) par rapport à 2023.

La principale recette est le produit de la facturation de l'eau aux usagers pour 33,1 M€ en 2024 contre 33.2 M€ en 2023,

Les tarifs ont été revalorisés en 2024 de 3,75 % pour tenir compte de l'inflation uniquement sur deux tranches des abonnés non domestiques : entre 500 et 5000 m3 et au-delà de 5000 m3.

Aucune hausse n'a été appliquée sur les abonnés non domestiques.

Le nombre d'abonnés est stable, ses légères fluctuations sont normales.

La stabilité des recettes malgré la hausse des tarifs s'explique par le fait que le gros des volumes (domestiques et première tranche des non domestiques) se voit appliquer un tarif inchangé par rapport à n-1 et que l'on constate une baisse des volumes assiettes 2024 par rapport à 2023.

Elle est stable et représente 86% des recettes d'exploitation.

Recettes d'exploitation hors cessions			
en K€	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
Vente d'eau abonnés	33 152	33 346	33 096
Vente d'eau en gros	3 345	3 053	3 513
Redevance pollution et modernisation	2	6	0
Subventions	206	237	374
Autres recettes diverses	903	832	1 202
Recettes d'exploitation	37 608	37 474	38 184
Produits financiers	290	283	303
Recettes réelles d'exploitation hors cessions	37 898	37 756	38 487

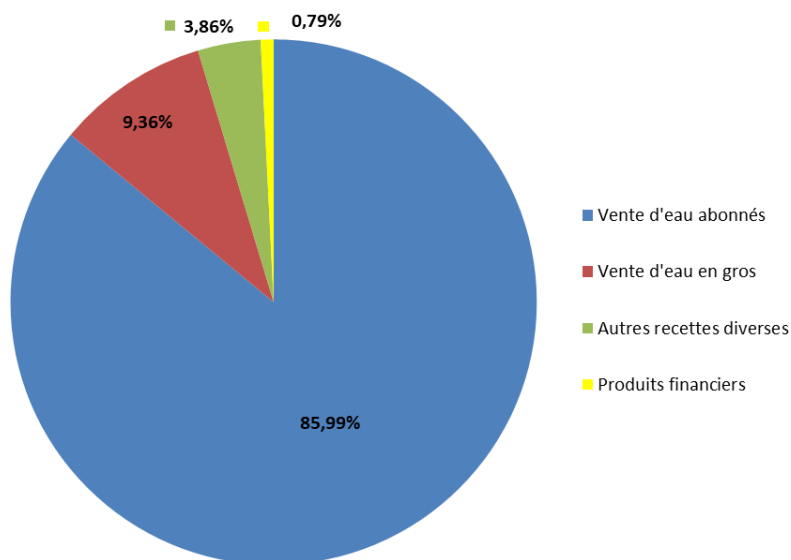
La vente d'eau en gros pour 3,5 M€ (Grésivaudan et UGA) progresse de 5% par rapport à 2023

S'agissant des subventions perçues, l'Agence de l'Eau a versé 133 k€, et la SPL EGDA a régularisé l'année 2023 du contrat de gérance de distribution pour un total de 241 K€.

Les autres recettes diverses comprennent notamment :

- ✚ La prestation de production réalisée pour le Grésivaudan pour 263 k€, conformément à la convention ;
- ✚ Les frais de structure remboursés par le budget général au titre de l'occupation du bâtiment le Verseau pour 178 k€ ;
- ✚ La vente d'électricité produite par la microcentrale du Champa pour 90 k€ ;
- ✚ La régularisation de l'achat d'eau 2023 au Grésivaudan (346 k€),
- ✚ Des remboursements par EDF (27 k€),
- ✚ La recette au titre des centrales de Domène et de Saint-Martin d'Uriage pour 45 k€.

Recettes d'exploitation hors cessions : 38,5 M€



Les produits financiers sont en hausse par rapport à 2023 (+ 13 k€).

Les produits exceptionnels (hors cession) sont en baisse par rapport à 2023 (- 232 k€) du fait de mandats annulés sur exercices antérieurs moindres.

Les reprises sur provisions s'élèvent à 78 k€.

Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement			
en K€	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
Charges de gestion	13 610	12 480	9 796
Charges de personnel	6 773	10 667	10 454
Reversements à l'Agence de l'Eau	4	5	0
Autres charges de gestion	268	312	253
Charges d'exploitation	20 655	23 464	20 503
Charges financières	1 874	2 390	1 997
Charges exceptionnelles	9	165	88
Dotations aux amortissements et provisions	59	20	20
Charges réelles de fonctionnement	22 596	26 039	22 608

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à 22,6 M€, stables par rapport à 2023.

La reprise en régie de la production de l'eau a donc permis d'absorber l'impact de l'inflation sur les coûts de mise en œuvre

Par ailleurs, certaines dépenses prévues ont été faiblement réalisées (sûreté des équipements et sécurité informatique) et la régie a utilisé une partie du stock de pièces et matériel de EDGA.

Les charges de gestion sont en baisse de 3,8 M€ essentiellement du fait de l'intégration dans les frais de personnel de la rémunération des agents de production repris de la SPL EDGA.

Ces charges, intégrant la régularisation sur exercice antérieur se composent pour 2,83 M€ contre 3,12 M€ au CA 2023 des frais du contrat de gérance distribution conclu avec EDGA.

Par ailleurs, 1,6 M€ correspondent à la redevance préservation de la ressource versée à l'agence de l'eau, stable par rapport à 2023.

810 k€ sont constatés au titre du remboursement des charges de structures reversées au Budget Principal (hors masse salariale) contre 669 K€ au CA 2023.

La prise en compte de 50.6 ETP dans le calcul des charges de structure a impacté les dépenses liées aux locaux, moyens collectifs et système d'information pour 156 k€.

Les dépenses liées aux locaux ont également augmenté en raison d'une valorisation à la hausse de certains sites (Hébert, Président et Caserne).

L'achat d'eau à la Communauté de Commune du Grésivaudan s'élève à 119 k€, la consommation d'électricité à 1,393 M€ (364 k€ pour la régie et 1,029 M€ pour la production contre 379 k€ uniquement pour la régie en 2023), l'achat de petit matériel et de fournitures d'exploitation à 348 k€.

650 k€ sont relatifs à l'entretien du matériel et des bâtiments et la maintenance pour le service exploitation et le service gestion du patrimoine.

283 k€ ont financé les études relatives à la préservation des ressources et à la reprise de la production, 243 K€ les analyses d'eau.

- Les charges de personnel sont en hausse de 3,68 M€ :

Les charges de personnel s'élèvent à 10,5 M€, marquant une augmentation de 54 % par rapport à 2023. Hausse qui aurait été contenue à 4,15 % en l'absence de reprise du personnel de la SPL au titre de l'activité Production.

Elles comprennent les coûts liés au personnel de la Régie de l'Eau potable, tant public que privé, ainsi que les dépenses associées aux services support et aux intérimaires.

Cette hausse des charges du personnel résulte de plusieurs facteurs influençant la masse salariale :

- ✚ Tout d'abord, et principalement, cette hausse est due au transfert des salariés de la SPL au 1er janvier 2024, représentant une augmentation de 3,4 M€,

- ✚ Par ailleurs, grâce au travail entrepris dans le cadre de la marque employeur, la métropole a renforcé son attractivité depuis 2023 et en corollaire les délais de recrutement se sont améliorés.

Les valeurs unitaires des tickets restaurant sont passés de 8 € à 10 €. L'ensemble de ces mesures ont généré une augmentation à hauteur de 73 k€.

- ✚ De plus, dans le cadre des négociations Annuelles Obligatoires (NAO), les avancements et promotions représentent environ 177 k€.

- ✚ Enfin, la vague de détachement impacte la masse salariale directe d'environ 180 k€.

A noter, le surcoût des salariés de droit privé par rapport aux agents de droit public est de + 15 % sur les charges sociales.

A contrario, la masse salariale remboursée au budget principal a diminué de 150 k€.

- Les autres charges de gestion courante sont stables avec 253 k€

Elle se compose principalement de la prise en charge d'une partie du coût du dispositif social à l'eau, mis en place sur le territoire métropolitain depuis 2017.

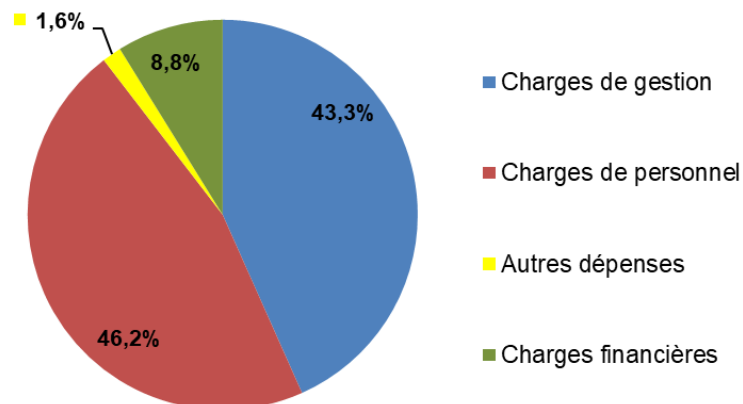
La part du Budget eau s'élève à 203 k€ en 2024

Les parts des budgets général et annexe assainissement sont identiques.

S'ajoute le remboursement des indemnités des élus pour 49 k€.

Les charges exceptionnelles (67) pour 87 K€ se composent essentiellement de la subvention versée au titre de la coopération internationale.

Dépenses réelles de fonctionnement 2024 : 22,6 M€



Annuité de la dette

Les frais financiers et l'annuité de la dette sont en hausse.

Les frais financiers nets des produits sont en progression à 1,61 M€ contre 1,59 M€ en 2023.

Cette légère hausse est due à la hausse des taux monétaires à la suite des décisions de la Banque Centrale Européenne d'augmenter ses taux directeurs pour lutter contre l'inflation.

L'annuité de la dette est en baisse compte tenu de la baisse du remboursement en capital, elle est à 5,22 M€ contre 5,66 M€ en 2023 soit une diminution de 0,44 M€.

L'annuité prend en compte le remboursement de dettes récupérables :

- ✚ Par la Ville de Grenoble correspondant à des ajustements sur l'encours transféré en 2015 conformément à la délibération du 21 décembre 2018,
- ✚ Par la commune de Saint-Martin d'Uriage dans le cadre de la dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux de Casserousse (SIEC) conformément à la délibération du 5 juillet 2019.

Par ailleurs, la régie de l'eau potable rembourse à la commune de Saint Martin d'Hères la dette réaffectée de 2000 à 2009 liée à la gestion de l'eau.

	en M€	CA 2023	Crédits 2024	CA 2024
Remboursement du capital		4,070	3,623	3,605
Capital emprunts		4,088	3,698	3,681
Capital dette récupérable SMH		0,093	0,036	0,036
Déduction dette récupérable eau Ville de Grenoble		-0,098	-0,098	-0,098
Déduction dette récupérable eau St Martin d'Uriage		-0,013	-0,013	-0,013
Charges financières		1,593	2,026	1,607
Intérêts (hors ICNE)		1,324	1,613	1,551
Intérêts dette récupérable SMH		0,008	0,006	0,006
Frais gestion Agence de l'Eau, Intérêts billet de trésorerie (NEU CP)		0,039	0,324	0,234
ICNE		0,137	0,000	-0,073
Intérêts et frais trésorerie		0,212	0,311	0,145
Swap, commissions et frais divers		0,153	0,142	0,135
Déductions produits financiers (Swap et TNCT)		-0,202	-0,283	-0,303
Déduction dette récupérable eau Ville de Grenoble		-0,088	-0,088	-0,088
ANNUITE		5,662	5,649	5,212

La charge financière nette d'intérêts est de 1,6 M€, elle progresse de 0,02 M€ par rapport à 2023 et est liée à la progression des taux monétaires des contrats.

Les intérêts sur les couvertures de taux et de commissions diverses représentent un montant de 135 K€ en 2024 contre 153 k€ en 2023.

Les intérêts payés sur les titres négociables court terme sont en progression à 234 K€ contre 39 k€ sur l'année 2023.

Le remboursement en capital s'élève en 2024 à 3,61 M€, en baisse de 0,46 M€.

Il tient compte :

- ✚ De la fin de 3 emprunts dans le stock de dette (-0,038 M€),
- ✚ D'emprunts dont l'amortissement est progressif (+0,026 M€),
- ✚ D'emprunts dont l'amortissement est en baisse (-0,059 M€).

La régie a continué d'émettre sur l'ensemble de l'année des billets de trésorerie en comparant systématiquement le cout avec les lignes de trésorerie contractualisées sur l'année.

11 émissions de titres négociables court terme (TNCT) ont été effectuées en 2024 pour un montant cumulé de 80,5 M€.

Ces émissions ont généré 234 k€ d'intérêts à payer sur l'année, les taux ont été compris entre 3,03% et 3,975 %.

Sur les lignes de trésorerie, le montant des intérêts est en baisse à 1,35 k€ prenant en compte l'utilisation des billets de trésorerie plus performant financièrement.

Les soldes intermédiaires de gestion

L'épargne nette 2024 s'élève à 12,27 M€, en hausse de 1,03 M€ par rapport à 2023.

Elle permet de couvrir 78,3 % des dépenses d'équipement (73,3 % au CA 2023).

En M€	CA 2023	CA 2024
Recettes d'exploitation	37,35	38,09
Dépenses d'exploitation	20,65	20,50
EPARGNE DE GESTION	16,69	17,58
Solde des opérations financières, exceptionnelles et provisions	-1,38	-1,71
EPARGNE BRUTE (capacité d'autofinancement)	15,31	15,88
Remboursement du capital de la dette	4,07	3,61
EPARGNE NETTE	11,24	12,27

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 15,67 M€ et présentent une réalisation des travaux à hauteur de 86,8 % par rapport au Budget Prévisionnel 2024.

Dépenses d'équipement			
en K€	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
Etudes	165	502	336
Acquisitions	3 130	5 082	3 762
Renouvellement/renforcement des réseaux	6 246	3 664	3 263
Sécurisation des réseaux, accompagnement de programmes particuliers	4 661	6 846	6 474
Protection de la ressource	32	15	6
Reprises branchements	234	140	53
Autres opérations y compris exceptionnelles	868	1 800	1 779
DEPENSES D'EQUIPEMENT	15 335	18 049	15 674

Les crédits d'études et d'équipements informatiques, de 336 k€, comprennent principalement 218 k€ consacrés à l'achat de logiciels dont 46 k€ pour le logiciel de CARL, la reprise de matériel informatique lié à la production pour 77 k€ et 95 k€ pour des licences et des évolutions du logiciel module Eau.

S'ajoutent 118 k€ consacrés aux études pour les travaux sur les bâtiments d'exploitation.

Les crédits consacrés aux équipements, véhicules et terrains s'élèvent à 3 762 k€ (3 130 k€ en 2023).

La hausse de 632 K€ est due essentiellement à :

- ✚ L'achat et la pose des compteurs pour 928 k€, en hausse de 200 k€ par rapport à 2023 (726 k€),
- ✚ L'acquisition de matériel pour l'entretien des bâtiments à hauteur de 113 k€ (57 K€ en 2023),

✚ Le renouvellement de véhicules s'élève à 210 k€, contre 152 k€ au CA 2023,

✚ 100 k€ travaux de captage pour la préservation de la ressource,

✚ La prise en charge due au Protocole de fin de contrat de gérance de production avec la SPL à hauteur de 100 K€.

Par ailleurs, 861 k€ ont été consacrés à l'exploitation des réseaux et aux captages, stable par rapport à 2023 (869 K€).

De nombreux travaux de reprise et de changement de branchements, de remplacement de vannes, et de création de chambre ont été réalisés dans ce cadre.

L'achat de matériels ainsi que les travaux sur Drac Romanche représente 382 K€.

Le petit investissement confié à la SPL EDGA dans le cadre du contrat de gérance de la distribution s'élève à 500 k€.

301 k€ ont été affectés à l'achat de matériel informatique notamment pour l'arrivée des 52 agents de production (SPL EDGA), et 44 k€ à l'achat d'habillements.

Les crédits consommés en matière de travaux eau potable s'élèvent en 2024 à 11,6 M€.

En 2024, la programmation d'études et de travaux de la régie eau potable a été fortement impactée par l'opération de déviation des réseaux eau et d'assainissement dans le cadre de l'aménagement du nœud dit du Rondeau entre l'A480 et la rocade sud RN87 ainsi que les 2 opérations majeures et structurantes de sécurisation et substitution des ressources en eau inscrits au schéma directeur d'alimentation en eau.

Des investissements importants ont été engagés pour la construction de plus de 11 kms de réseaux et 5 ouvrages d'eau, en vue de raccorder à la nappe souterraine du Drac, les communes de Saint Egrève et le Fontanil Cornillon d'une part, et les communes de Saint Georges de Commiers et Notre Dame de Commiers, d'autre part.

Les études pour le renouvellement des canalisations d'adduction d'eau potable à Quaix-en-Chartreuse et Sarcenas ont été engagées et les premières consultations engagées.

Les dépenses de renouvellement et de sécurisation des réseaux 2024 pour 9,7 M€ s'inscrivent dans la mise en œuvre progressive du schéma directeur de l'eau potable 2020-2030.

Le renouvellement et le renforcement des réseaux s'est élevé à 3,3 M€ contre 6,3 M€ en 2023 et comprennent notamment une 1^{ère} tranche de travaux pour le renouvellement des réseaux du secteur de la Commanderie à Echirolles suite au transfert acté par délibération domaniale.

La principale dépense est la sécurisation des réseaux, accompagnement de programme particuliers pour 6,5 M€ contre 4,6 M€ en 2023.

Ces travaux concernent essentiellement la sécurisation de l'alimentation en eau et l'interconnexion des réseaux de Saint Egrève et le Fontanil-Cornillon à la ressource de la nappe souterraine du Drac

Il s'agit également de la poursuite des travaux ZA-ZI des Vouillands à Fontaine, ainsi que les travaux de déviation de réseaux dans le cadre de l'aménagement de l'échangeur Rondeau sur les communes Echirolles-Grenoble.

Les « autres opérations » s'élèvent à 1,8 M€ contre 861 k€ en 2023.

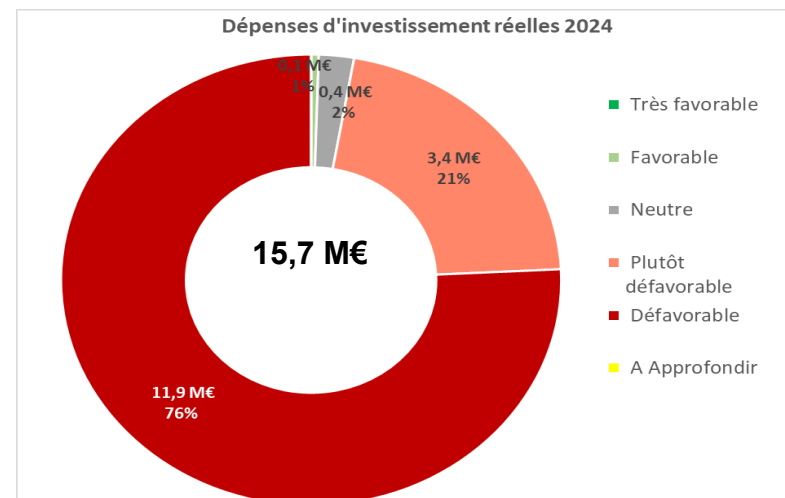
Ces travaux correspondent aux opérations de réorganisations hydrauliques et de rationalisations.

Ils concernent l'amélioration du fonctionnement des réseaux, notamment les travaux d'interconnexion en eau potable avec substitution de ressources entre les communes de Claix et de Varcis Allières et Risset.

Le renouvellement et la rénovation des branchements ont mobilisés 53 k€ contre 234 K€ en 2023.

Les travaux de la protection de la ressource de 6 k€ contre 32 k€ en 2023. Les travaux s'inscrivent en continuité des études sur Pré Rivoire, sur les piézomètres Drac (clôtures), sur les mousses à Saint Paul de Varcis.

Classification des dépenses d'investissement au regard de l'atténuation du changement climatique



0.5 % des dépenses sont classées **Favorables** (76 k€).

Il s'agit d'achats de véhicules électriques 76 k€.

2% des dépenses sont classées **Neutre** (356 k€) :

✚ Etudes (état de santé des ouvrages du patrimoine, diagnostic des cuves, des réservoirs) : 0,12 M€,

✚ Logiciels informatiques (modélisation hydraulique, collecte données, visualisation de carte) : 0,14 M€

✚ Refacturation des logiciels biens de reprise dans le cadre du protocole d'accord avec la SPL : 0,1 M€

21% des dépenses sont classées **plutôt défavorables** (3.4 M€) et concernent des travaux d'amélioration des réseaux pour éviter les fuites d'eau.

76% des dépenses sont classées **Défavorables** (11.9 M€) :

✚ Travaux de sécurisation interconnexions (construction ou adaptation) Saint-Egrève, St Georges de Commiers/Vif, Fontanil : 5,2M€,

✚ Travaux - gestion patrimoniale (renouvellement, renforcement) : 3,2 M€ (dont établissement de levés topographiques St Paul de Varces),

✚ Travaux imposés suite aux aménagements d'espaces publics du carrefour du Rondeau (déviations des réseaux) : 1,1 M€,

✚ Achats de compteurs : 0,9 M€, achats de matériel, achats de véhicules essence: 1,4 M€.

✓ Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2021-2030

Dans le cadre du PPI 2021-2030, il est inscrit 151 M€ de dépenses au Budget Annexe Eau potable.

La réalisation du PPI à fin 2024 s'élève à 38%, soit un niveau conforme à celui initialement prévu.



✓ Le financement des investissements

Financement de l'investissement			
en millions d' €	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
DEPENSES D'EQUIPEMENT	15,3	18,0	15,7
FINANCEMENT INVESTISSEMENT	12,5	0,0	13,7
Épargne nette	11,2		12,3
Subventions	1,2		1,4
Cessions	0,0		0,0
Autres recettes	0,0		0,0
Emprunt	2,0	4,1	2,0

Les dépenses d'équipement qui s'élèvent à 15,7 M€ sont couvertes à hauteur de 78 % par l'épargne nette (12,3 M€),

Les subventions s'élèvent à 1,4 M€ en légère augmentation de 0,02 M€ par rapport à 2023.

Cette augmentation comprend d'une part le reversement de la Communauté de Commune du Grésivaudan au titre des travaux d'optimisation pour la fourniture d'eau et d'autre part les subventions agence de l'eau pour l'opération « création d'un bas service sur la commune de Saint Egrève le Fontanil » et l'avance de l'interconnexion entre Claix-Varces.,

Un nouvel emprunt a été mobilisé à hauteur de 2 M€.

✓ **L'affectation du résultat 2024 pour l'exercice 2025**

L'excédent cumulé dégagé par la section de fonctionnement est de 13,6 M€,comprenant le résultat antérieur repris de 4,7 M€.

En application de la réglementation, il sera proposé d'affecter 8,86 M€ à la couverture du besoin de financement des investissements.

Le solde de 4,74 M€ est proposé en reprise en fonctionnement au budget 2025.

Encours de la dette

L'encours net est en baisse et représente un montant de 41,45 M€ au 31 décembre 2024 contre 42,9 M€ au 31 décembre 2023 soit un désendettement de 1,46 M€.

La régie eau potable a mobilisé un emprunt de 2 M€ auprès de La Banque Postale sur la fin de l'exercice, cet emprunt est sur 20 ans à taux fixe 3,18 %.

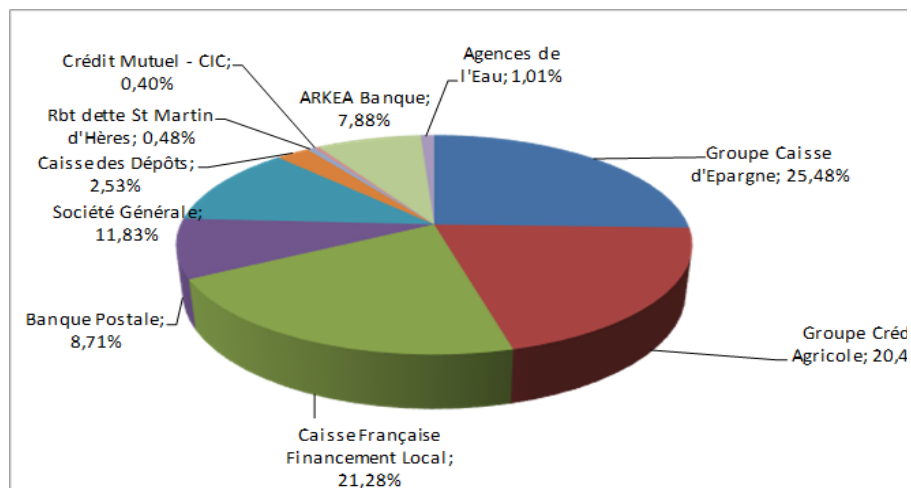
15 lignes d'emprunt de la SFIL ont été refinancées et compacté en une seule ligne à coût neutre pour un montant de 3,1 M€, cet emprunt est à taux fixe à 2,97 % sur 9 ans et 9 mois.

La part de dette du Budget Annexe Eau potable à taux fixe est de 62,7%, la dette à taux monétaires représente 35,8 %, 1,5 % de la dette est sécurisé sur un taux plafond (CAP).

Son taux moyen est en baisse à 3,24 % contre 3,38 % au 31 décembre 2023.

<i>En M€</i>	CA 2023	CA 2024	Evolution
Encours brut Régie eau potable	42,88	41,35	-1,53
Encours dette remboursable à Saint Martin d'Hères	0,23	0,20	-0,04
Encours dette récup. Ville de Grenoble. Remboursement d'une partie de la dette trop transférée le 1er janvier 2015.	-0,10	0,00	-0,10
Encours dette récup. St Martin d'Uriage (microcentrale du Replat)	-0,10	-0,09	-0,01
Total encours dette récupérable.	-0,20	-0,09	-0,11
Total encours net Régie eau potable	42,91	41,45	-1,46

3 prêteurs se partagent l'essentiel de l'encours (67,2 %), le groupe Caisse d'Epargne (25,5 %), la SFIL (21,3 %) et le groupe Crédit agricole (20,4 %).



La dette du Budget Annexe ne comporte pas de risques puisqu'elle est pour 100 % en 1A, qui est le risque le plus faible selon la charte Gissler. La capacité de désendetttement est de 2,61 années en 2024 contre 2,80 années en 2023.

REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE - REGIE EAU POTABLE

SECTION D'EXPLOITATION (en €)

CHAP.	DEPENSES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	13 610 248,43	12 479 506,00	9 795 793,87
012	Charges de personnel	6 772 964,36	10 667 204,00	10 454 320,03
014	Atténuations de produits	3 700,00	4 500,00	308,00
65	Autres charges de gestion courante	267 895,59	312 439,00	252 692,21
66	Charges financières	1 873 808,86	2 390 000,00	1 997 157,55
67	Charges exceptionnelles	8 654,67	165 000,00	87 779,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	58 506,00	20 115,00	20 115,00
Total dépenses réelles de fonctionnement		22 595 777,91	26 038 764,00	22 608 165,66
023	Virement à la section d'investissement	0,00	8 141 517,10	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 761 373,29	10 000 000,00	7 800 661,41
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		7 761 373,29	18 141 517,10	7 800 661,41
Total dépenses de fonctionnement		30 357 151,20	44 180 281,10	30 408 827,07

CHAP.	RECETTES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
013	Atténuations de charges	45 419,40	35 504,00	69 899,37
70	Prestations de services	3 352 290,02	3 602 120,00	4 044 089,72
74	Subventions d'exploitation	205 587,00	237 121,00	373 742,39
75	Autres produits de gestion courante	33 743 899,57	33 520 941,00	33 600 125,63
76	Produits financiers	289 618,87	282 510,00	302 788,57
77	Produits exceptionnels	290 781,83	0,00	47 236,08
78	Reprises sur provisions	10 588,00	78 059,00	78 059,00
Total recettes réelles de fonctionnement		37 938 184,69	37 756 255,00	38 515 940,76
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	765 828,47	1 700 000,00	775 266,21
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	4 724 026,10	
Total recettes d'ordre de fonctionnement		765 828,47	6 424 026,10	775 266,21
Total recettes de fonctionnement		38 704 013,16	44 180 281,10	39 291 206,97

SECTION D'INVESTISSEMENT (en €)

CHAP.	DEPENSES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	4 180 922,95	3 770 000,00	3 716 469,79
20	Immobilisations incorporelles	164 582,85	501 960,00	336 346,76
21	Immobilisations corporelles	3 130 459,94	5 082 000,00	3 762 468,97
23	Immobilisations en cours	12 039 667,18	12 465 000,00	11 574 942,79
26	Titres de participation	70,00	0,00	0,00
Total dépenses réelles d'investissement		19 515 702,92	21 818 960,00	19 390 228,31
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00	9 174 036,43	
166 + 16449	Refinancement de dette	0,00	40 000 000,00	
Total dépenses mixtes d'investissement		0,00	49 174 036,43	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	765 828,47	1 700 000,00	775 266,21
041	Opérations patrimoniales	439 597,63	9 200 000,00	6 775 405,71
Total dépenses d'ordre d'investissement		1 205 426,10	10 900 000,00	7 550 671,92
Total dépenses d'investissement		20 721 129,02	81 892 996,43	26 940 900,23

CHAP.	RECETTES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
13	Subventions d'investissement	1 234 010,00	1 116 875,00	1 389 507,46
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00	4 149 293,90	2 000 000,00
23	immobilisations en cours	837,10	0,00	2 520,00
27	Autres immobilisations financières	111 274,57	111 274,00	111 274,58
Total recettes réelles d'investissement		3 346 121,67	5 377 442,90	3 503 302,04
1068	Dotations, fonds divers et réserves	10 568 847,59	9 174 036,43	9 174 036,43
166 + 16449	Refinancement de dette	0,00	40 000 000,00	
Total dépenses mixtes d'investissement		10 568 847,59	49 174 036,43	9 174 036,43
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	8 141 517,10	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 761 373,29	10 000 000,00	7 800 661,41
041	Opérations patrimoniales	439 597,63	9 200 000,00	6 775 405,71
Total recettes d'ordre d'investissement		8 200 970,92	27 341 517,10	14 576 067,12
Total recettes d'investissement		22 115 940,18	81 892 996,43	27 253 405,59

5 LA REGIE ASSAINISSEMENT

La régie assainissement de Grenoble-Alpes Métropole construit, rénove, entretient et exploite 2000 kms de réseaux, 160 postes de relèvement et les stations de dépollution servant à acheminer et traiter les eaux usées de l'agglomération.

Le collecteur intercommunal et STEP Aquapole collectent et traitent également les eaux usées de collectivités extérieures à la Métropole (SIALLP – Syndicat Intercommunal d'assainissement pour les lacs de Laffrey et Pétichet, une partie des communes de la CCLG – Communauté de communes Le Grésivaudan– et la commune d'Engins dans le Vercors).

Elle est propriétaire de la station d'épuration Aquapole, mise en service en 1989, qu'elle exploite en régie directe depuis 2014 et qui a assuré le traitement de 208 000 m3 d'eau par jour en 2024.

5 autres stations d'épuration sont situées sur le territoire de la Métropole:

- ✚ 2 à Quaix-en-Chartreuse,
- ✚ 1 au hameau de Prélénfrey (Le Gua),
- ✚ 1 à Miribel-Lanchâtre et enfin une à Notre-Dame-de-Commiers.

L'année 2024 aura été marquée par la maintenance décennale des digesteurs de la station d'épuration d'Aquapole pour un coût de 1,95 M€.

Elle explique donc l'augmentation des dépenses d'exploitation de 8 % par rapport à 2023 (+ 1,8 M€).

La nouvelle contractualisation sur l'électricité a permis cependant de réduire le coût de l'énergie et d'atténuer ainsi ces dépenses exceptionnelles.

L'augmentation des tarifs de 3,75 %, approuvée par délibération du 22 décembre 2023 après 5 ans de stabilité, explique la quasi stabilité des recettes de fonctionnement compensée par la baisse des volumes facturés et de la diminution de la vente de biogaz liée à l'arrêt des digesteurs.

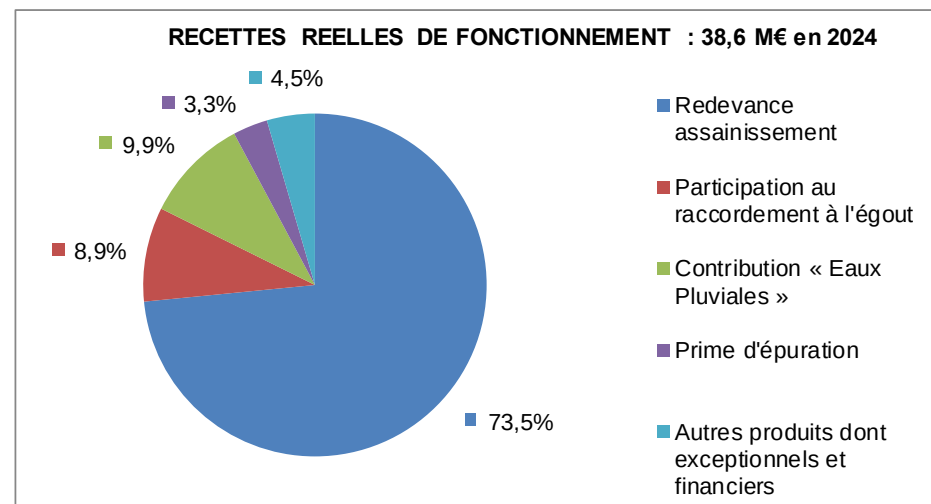
Aussi, l'épargne nette, avec un remboursement en capital de la dette à l'identique de 2023, s'établit à 10,14 M€, en diminution de 1,56 M€ par rapport à 2023.

Elle permet néanmoins de financer 58,5 % des dépenses d'équipement qui augmentent de 22 % par rapport à 2023, principalement concernant la création et le renouvellement des réseaux.

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 38,64 M€ en 2024 et progressent légèrement de 0,7 %, en particulier grâce à l'augmentation de redevance assainissement collectif.

Recettes de fonctionnement (hors cessions)			
en k€	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
Redevance assainissement	27 793	28 776	28 381
Participation au raccordement à l'égout : PFAC	3 620	2 801	3 436
Contribution « Eaux Pluviales »	3 719	3 812	3 812
Prime d'épuration	1 293	1 200	1 266
Recettes d'exploitation	36 425	36 589	36 895
Autres produits des services	1 587	908	1 310
Produits exceptionnels et financiers	375	143	435
Recettes réelles (hors cessions)	38 387	37 641	38 640



Par délibération du 22 décembre 2023, le conseil métropolitain a approuvé l'augmentation de 3,75 % de la part variable de la Redevance d'Assainissement Collectif (AC), de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et des prestations de services annexes de la régie.

Depuis 2019, le tarif de la redevance assainissement collectif n'avait pas été augmenté.

Le budget a pu faire face à une année d'inflation, mais a subi de plein fouet l'augmentation des coûts de l'électricité, dont la régie est un gros consommateur sur la station d'épuration Aquapôle.

La redevance assainissement représente plus de 73 % des recettes réelles de fonctionnement.

Elle comprend une redevance sur l'assainissement collectif et une redevance sur l'assainissement non-collectif.

Elle atteint 28,38 M€ en 2024, soit une hausse de 2,1% par rapport à 2023 (27,79 M€),

Cette augmentation est due à l'augmentation des tarifs de 3,75 %, atténuée par la baisse des volumes facturés.

La participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) est en baisse, à 3,44 M€ en 2024, contre 3,62 M€ en 2023, malgré la hausse de tarif : les encaissements perçus sur l'exercice 2024 correspondent à des permis de construire déposés antérieurement.

Les dossiers soumis au nouveau tarif seront titrés au fil de l'eau.

Le montant 2024 comporte un rattrapage de facturation qui doit encore se poursuivre en 2025.

Le remboursement par le budget principal des charges d'exploitation des eaux pluviales s'élève à 3,81 M€, soit une augmentation de 2,5 %, due à l'ajustement de l'inflation prévisionnelle.

La prime d'épuration de l'Agence de l'Eau de 1,266 M€ est en baisse par rapport à 2023 (-27 k€).

Le montant de l'aide à la performance épuratoire est calculé sur la base d'indicateurs de performance du système et ne sera plus reconduite par l'agence de l'eau pour les années à venir.

Les autres produits de services pour 1,31 M€ (-17% par rapport à 2023 à 1,58 M€) concernent :

- Essentiellement, la redevance sur revente de bio méthane pour 753 k€ (965 k€ en 2023), en baisse de 22 % et la revente d'électricité pour 100 k€ (contre 140 k€ en 2023) est en baisse de 40 k€.

Ces baisses sont dues à l'arrêt des digesteurs pour maintenance décennale à partir du l'été 2024.

Diverses recettes de services et travaux, pour 0,256 M€, contre 0,357 M€ en 2023 sont en baisse de 70 k€ pour diverses raisons :

- Le nettoyage de bacs à graisse et curage de réseaux privés, +12,5k€ : augmentation des tarifs lorsque le dépotage n'a plus été possible à Aquapole (pour cause d'arrêt des digesteurs).
- Les recettes sur enquêtes de notaires à 27 k€ sont en baisse de 22 k€,
- Les travaux et contrôle sur travaux de branchements au réseau pour 125 k€ baissent de 61,2 k€ : il s'agit de recettes récentes qui ont fait l'objet de rattrapage de facturation depuis 2022, et dont le niveau se rapproche de leur niveau maximum.

Pour 61 k€ une convention renouvelée jusqu'en 2026, permettant à la commune de La Morte d'utiliser le service d'assainissement de la Métropole et versée par le Syndicat d'Assainissement du Cœur de l'Oisans (SACO).

Par ailleurs, plusieurs recettes exceptionnelles ont été perçues pour 0,279 M€. Elles concernent en particulier :

- Pour 215 k€ de produits des cessions d'éléments d'actif,
- 54 k€ de prime pour Aquapole : 42 k€ pour la rénovation et réhabilitation de bâtiment (FNCCR, Programme ACTEE - Appel à Projets Sequoia 3) et 12 k€ de prime certificat d'énergie CEE, sur les économies d'énergie.

Dépenses de fonctionnement

Les charges réelles de fonctionnement sont en hausse de 8% par rapport à 2023 et s'élèvent à 25,14 M€.

Dépenses de fonctionnement			
en k€	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
Charges d'exploitation	11 476	14 090	12 365
Charges de personnel	9 744	10 307	10 261
Remboursement frais de gestion	861	871	871
Autres charges de gestion courante	315	325	265
Charges de gestion	22 395	25 592	23 762
Charges financières	824	1 235	1 057
Charges exceptionnelles	110	462	323
Provisions	0	0	0
Charges réelles	23 328	27 289	25 141

En 2024, les charges de gestion sont en augmentation de 6 %.

Elles s'élèvent à 23,8 M€ contre 22,4 M€ en 2023 (+1,4 M€).

Elles comprennent des charges d'exploitation, de personnel et des charges de gestion courante.

Les charges d'exploitation (carburants, fluides, maintenance et entretien courant, frais divers) s'élèvent à 12,4 M€ en 2024.

Elles sont en hausse de 0,9 M€ (+8%), en particulier à cause de la maintenance décennale de la station Aquapole.

Les charges d'exploitation de la station Aquapole, pour 9,6 M€, sont en hausse de 1,2 M€ par rapport à 2023 (+14%).

Les dépenses d'électricité s'élèvent à 3,4 M€ et sont en baisse de 1,9 M€ par rapport à 2023, grâce à la mise en œuvre d'un nouveau marché avec des conditions tarifaires plus favorables.

Les autres dépenses s'élèvent à 6,2 M€, et sont en **hausse de 3 M€**, dont :

- ✚ 1,95 M€ pour l'opération maintenance décennale des digesteurs de l'usine :
 - Vidange et inertage pour 1,06 M€ (dont une partie sera facturée en 2025)
 - Peinture de la cloche pour 0,5 M€,
 - Grutage de la cloche pour 0,19 M€,
 - Maîtrise d'œuvre pour 30 k€ (et une partie facturée en 2025)
 - Echafaudages pour 0,17 M€,
- ✚ 0,5 M€ de dépenses sur le contrat du four, pour des factures de 2023 payées en 2024 (décalage des paiements),
- ✚ 0,35 M€ de sous-traitances diverses, dues à un choix d'externalisation.
- ✚ Les frais de maintenance, gardiennage et maintenance du site sont en hausse de 24 k€.
- ✚ Le total des charges d'exploitation des réseaux, pour 1,55 M€, est en baisse de 373 k€ par rapport à 2023 :
- ✚ Les dépenses d'électricité sur les stations de relevage et de pompage qui s'élèvent à 695k€ sont en forte baisse (-300 k€),

On constate une baisse des dépenses générale de sous-traitance, petit matériel de réparation (-106 k€).

- ✚ Les activités de démoustication, dératisation et inspection télévisées sont également en baisse (-45 k€). Cette baisse est contrebalancée par une augmentation de dépenses sur achats de fonte, travaux de curage et dépenses d'eau (+ 40 k€) ;
- ✚ Des dépannages sur la station de relevage de Fontenay par l'équipe d'instrumentation ont nécessité une hausse des dépenses, de +36 k€ (40 k€ contre 4 k€ en 2023).

Les dépenses d'entretien, gardiennage et maintenance des divers bâtiments sont de 176 k€ contre 205 k€ 2023, en baisse de 14 %.

Les dépenses d'aménagement, entretien et redevance sur les véhicules sont en baisse de 12 %.

Elles passent de 482 k€ en 2023 à 426 k€ en 2024.

La consommation de carburant est cependant en hausse de 5% (166 k€).

Les dépenses de prestation et maintenance pour les logiciels sont en légère baisse (-3 k€) et s'élèvent à 53 k€ en 2024.

Un outil d'étude géographique des réseaux a été mis en place ces dernières années.

Il nécessite à présent principalement des dépenses de maintenance : 34 k€ en 2024 (contre 42 k€ en 2023 de reliquats de frais de mise en place et de maintenance).

Les dépenses de gestion administrative sont de 314 k€, en hausse de 135 k€.

Cette augmentation concerne en particulier :

- ✚ Des dépenses non prévues sur cet exercice : le paiement d'une allocation provisionnelle dans le cadre d'un référé constat pour des travaux sur la commune de Vizille, pour 72 k€ et des frais d'accompagnement du projet de solidarité internationale pour 16 k€,
- ✚ La participation financière au contrat de gérance pour le site de Rochefort non prévue au BP (20 k€).

Les charges de personnel s'élèvent à 10,2 M€, marquant une augmentation de 5,3 % par rapport à 2023.

Elles comprennent les coûts liés au personnel de la Régie Assainissement, tant public que privé, ainsi que les dépenses associées aux services support et aux intérimaires.

- **Concernant la masse salariale de la Régie de l'assainissement :**

La hausse 942 k€ résulte de plusieurs facteurs influençant la masse salariale directe dont les éléments sont présentés ci – dessous.

La masse salariale refacturée du Budget Principal baisse pour sa part de 365 k€.

Catégorie	Description	Montant (€)
Masse salariale directe		+942 k€
Amélioration des indicateurs de recrutement	Renforcement de l'attractivité de la Métropole en 2023 et 2024, augmentation des tickets restaurants de 8€ à 10€, et augmentation des recrutements d'agents privés suite à des retraites d'agents publics	+283 k€
Négociations Annuelles Obligatoires (NAO)	Avancements et promotions des agents dans le cadre des NAO.	+213 k€
Frais liés aux départs	Prime de précarité, paiement des congés payés, licenciements, départs en retraite, etc.	+110 k€
Vague de détachement	Impact sur la masse salariale directe (+293k€), plus ajustement de 15 % pour les charges sociales.	+336 k€
Masse salariale remboursée au budget principal		-365 k€
Vague de détachement interne	Réduction de la masse salariale des personnels de droit public mise à disposition de la régie.	-293 k€
Départs en retraite	Réduction supplémentaire due aux départs en retraite (remplacés par des agents privés)	-147 k€
Augmentation du point d'indice	Hausse du point d'indice en juillet 2023 (+42 k€) et augmentation de 5 points supplémentaires à partir de janvier 2024 (+13 k€).	+55 k€
Glissement garanti de vieillesse (GVT)	Impact du GVT des agents publics refacturés.	+20 k€

Ainsi, la répartition des charges de personnel se compose de 6,7 M€ de masse salariale directement financée par le Budget Annexe (personnel de

droit privé), 2,3 M€ de remboursement des charges de personnel affecté au Budget Principal, et 1,2 M€ de remboursement des frais de personnel relatifs aux fonctions support, ce dernier étant quasi- stable.

Les dépenses pour personnel intérimaire mobilisé sur la station Aquapole s’élèvent à 140 k€.

Ces dépenses permettent de pallier l’absentéisme important sur le site d’Aquapole combiné à des difficultés de recrutement.

Elles ont fortement augmenté en 2024 (+40 k€).

Charges de personnel		
en k€	CA 2023	CA 2024
Masse salariale directe	5 788	6 730
Masse salariale remboursée au budget principal	2 650	2 285
Remboursement frais de personnel des fonctions supports	1 305	1 247
Totale masse salariale	9 744	10 261

Les remboursements des frais de gestion correspondent aux dépenses de la régie, supportées par le budget principal avant d’être refacturées, pour 871 k€ (contre 861 k€ en 2023).

Les autres charges de gestion courante concernent principalement la prise en charge d’une partie du coût du dispositif d’accès social à l’eau mis en place sur le territoire métropolitain depuis 2017.

Pour l’allocation eau, la part assainissement s’élève à 203 k€ en 2024. Ce dispositif est financé à part égale par trois budgets : budget principal, Eau et Assainissement.

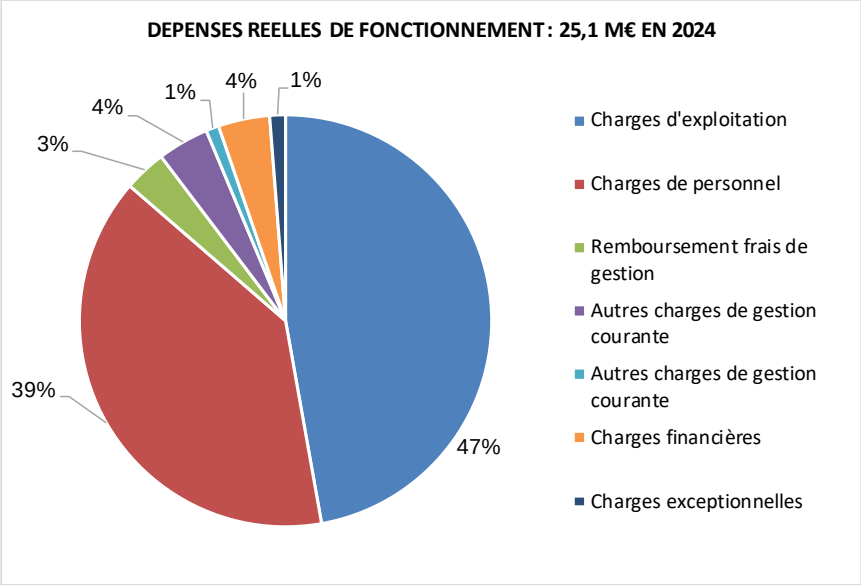
Les charges exceptionnelles, s’élèvent à 323 k€ (contre 110 k€ en 2023).

Elles concernent notamment :

✚ Pour 240 k€ les annulations de titres sur exercices antérieurs, dont 236 k€ concernent la PFAC et sont liées au transfert ou à l’annulation de permis de construire.

Ces annulations ont donné suite à de nouvelles facturation sur l’exercice 2024.

✚ Pour 72 k€ de subventions versées dans le cadre de la solidarité internationale.



Annuité de la dette

L’annuité de la dette est en augmentation en 2024, elle s’élève à 4,26 M€ contre 4,19 M€ en 2023, aucun remboursement anticipé n’a eu lieu en 2024.

Le remboursement en capital lié à l’amortissement contractuel du stock de la dette est stable 3,36 M€.

En K€	CA 2023	Crédits 2024	CA 2024
Annuité brute	4 185	4 724	4 266
Remboursement du capital	3 357	3 624	3 356
Remboursements anticipés	0	0	0
Charges financières	828	1 100	910
Intérêts de la dette	647	1 030	942
ICNE	151	0	-22
Intérêts de trésorerie	0	63	20
Indemnités de remboursement anticipé	1	0	0
Frais de sécurisation Swap, commission et frais divers	135	142	117
Recettes de swap	-106	-135	-147
Annuité nette Budget Asst	4 185	4 724	4 266

Les charges financières hors frais de sécurisation par swaps (intérêts sur emprunts, ICNE, indemnités, lignes de trésorerie et commissions diverses) sont en progression de 295 k€ par rapport à 2023.

Cette hausse des frais financiers s'explique par le niveau des taux sur le 1er semestre de l'exercice 2024 à la suite de la remontée des taux de la Banque Centrale Européenne.

Les frais nets de sécurisation par swaps représentent 117 k€, ils sont en baisse de 18 k€ par rapport à 2023.

Il s'agit de couvertures de taux mises en place en 2010 et 2013 pour fixer la dette à taux monétaires.

Les intérêts de ligne de trésorerie calculé sur l'index ESTR ont généré 20 k€ d'intérêts sur l'exercice 2024.

En ce qui concerne les titres négociables aucune émission n'est intervenue sur l'année 2024

Ratios financiers

La diminution de l'épargne de gestion de 1,33 M€ pour atteindre 14,4 M€ est le résultat de la hausse plus conséquente des dépenses que des recettes de fonctionnement (effet de l'inflation, évolution de la masse salariale et travaux pour la maintenance décennale des digesteurs)

Compte tenu de la stabilité du remboursement du capital de la dette l'épargne nette est en baisse de 13 % par rapport à 2023 et s'élève à 10,14 M€.

Elle permet cependant d'autofinancer 58,5 % des dépenses d'équipement 2024.

<i>En M €</i>	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	38,24	37,50	38,48
Dépenses d'exploitation	22,50	26,05	24,08
EPARGNE DE GESTION	15,73	11,44	14,40
Solde des opérations financières et provisions	-0,67	-1,09	-0,90
EPARGNE BRUTE (Capacité d'autofinancement)	15,06	10,35	13,50
Remboursement du capital de la dette et des avances	3,36	3,17	3,36
EPARGNE NETTE	11,70	7,18	10,14

Programme d'investissement

Les dépenses d'équipement réalisées en 2024 pour 17,33 M€ sont en hausse de 3,08 M€ par rapport à 2023 (+ 22 %).

Dépenses d'équipement			
en K€	CA 2023	BP2024	CA 2024
Station d'épuration	2 492	3 510	3 084
Travaux sur réseaux	8 679	14 600	11 333
Travaux et matériel d'exploitation	2 343	3 105	1 814
Autres activités	775	1 842	1 141
DEPENSES D'EQUIPEMENT	14 289	23 057	17 373

Les dépenses pour la station d'épuration Aquapole pour 3,08 M€ sont en hausse de 0,6 M€ par rapport à 2023 (24 %).

Les dépenses de gros entretien et renouvellement (GER) effectuées sur la station d'épuration Aquapole pour 2,08 M€ sont en légère hausse par rapport à 2023 : +82 k€ (+ 4 %).

Les ressources étant mobilisées en priorité sur l'arrêt des digesteurs.

Les travaux sur la station d'Aquapole concernent les opérations de sécurisation du traitement de temps de pluie et de création d'une nouvelle unité de traitement des sous-produits d'assainissement, dont les dépenses se sont élevées à 200 k€ en 2024 contre 132 k€ en 2023, correspondant à la poursuite des études de conception qui ont été engagées en 2022.

Les études préliminaires ont été plus longues qu'initialement envisagées et expliquent le décalage de consommation des crédits.

Les travaux d'amélioration de la sûreté sur le site s'élèvent à 551 k€ (+538 k€ par rapport à 2023) et se sont achevés en 2024.

Les achats de matériel industriel s'élèvent à 214 k€ et sont en hausse de 13 k€ par rapport à 2023 (201 k€) : poursuite du renouvellement de matériel obsolète.

Les frais d'études s'élèvent à 36 k€, sont en hausse de 29 k€ par rapport à 2023 (7 k€) et retrouvent le niveau de 2022.

Les travaux sur les réseaux (hors travaux sur Aquapole) de 11,33 M€ en 2024 sont en augmentation de 31% (+2,65 M€) par rapport à 2023 (8,68 M€).

Ils comprennent :

- ✚ Les travaux de création d'ouvrage de traitement des eaux usées et d'extension des réseaux liés au zonage d'assainissement pour 2 M€ (contre 0,6 M€ en 2023) : mise en service de la station d'épuration à filtre plantées de roseaux à Notre Dame de Commiers, deux opérations réceptionnées à la Tronche et Champ sur Drac, part de la métropole pour les travaux de raccordement de la station épuration du Sonnant à saint Martin d'Uriage ;
- ✚ Des dépenses de travaux de renouvellement des réseaux, pour 5,7 M€ (contre 2,6 M€ en 2023) : Renouvellement des réseaux du secteur de la Commanderie à Echirolles suite transfert acté par délibération domaniale, réhabilitation collecteurs intercommunaux assainissement Meylan-Corenc et Domène-Muriannette-Gières ;
- ✚ Des projets structurants de réorganisation ou mise en conformité issus du Schéma directeur Assainissement en forte baisse en 2024, pour 1 M€ (contre 2,6 M€ en 2023).

Cette baisse a des causes multiples : imprévus externes (référé constat opération Vizille pour la sensibilité des bâtis), aléas lors des consultations (STEP du Sonnant ST Martin d'Uriage) et prolongations études issues des besoins coordination avec travaux espaces publics (Secteur Sand-Cachin à St Martin d'Hères) ;

Les crédits dédiés aux travaux dits d'accompagnement ou programmes particuliers à hauteur de 2,5 M€ (contre 2,2 M€ en 2023) concernant en particulier les travaux sur la ZA-ZI Vouillands à Fontaine. Déviation des réseaux dans le cadre des travaux aménagement du nœud du Rondeau ;

- ✚ Le renouvellement des branchements pour 0,12 M€ (contre 0,17 M€ en 2023).

L'ensemble des investissements sur les réseaux conduit à un taux de renouvellement des réseaux assainissement eaux usées et unitaires de 1,16 % contre 0,71 % en 2023 (+5790 mètres linéaires de réseaux renouvelés ou réhabilités par rapport à 2023).

Les travaux d'exploitation sur réseaux sont en baisse de 0,4 M€. Ils s'élèvent à 1,5 M€ contre 1,9 M€ en 2023.

Il s'agit de travaux dont l'enveloppe budgétaire est le plus souvent stable, mais qui peuvent pallier des dégradations exceptionnelles des ouvrages nécessitant des dépenses supplémentaires.

Les dépenses relatives au matériel d'exploitation de 0,32 M€ diminuent de 139 k€ par rapport à 2023 (-30%), cette baisse concerne en particulier les achats de fonte et outillage.

En 2024, malgré des interventions récurrentes sur la station de Fontenay, les dépenses d'instrumentation et d'acquisitions diverses pour ce site ont baissé de 35 k€.

Les autres dépenses d'équipement pour 828 k€ sont en hausse (+250 k€) et comprennent :

- ✚ Les dépenses de travaux dans différents locaux pour 288 k€ contre 240 k€ en 2023 (+20%), du fait du lancement des études de reconstruction du centre technique d'exploitation d'Echirolles,
- ✚ Les dépenses d'acquisition de véhicules s'élèvent à 540 k€ en 2024 en hausse de 200 k€ par rapport à 2023 (+60%), du fait de l'acquisition d'un véhicule industriel (hydrocureur), pour 533 k€.

Dans le cadre de la mise à jour du patrimoine métropolitain en matière de domaine public, des dépenses en frais de servitude et d'acquisition de terrain s'élèvent en 2024, à 10 k€.

Les dépenses relatives à la définition de la politique de gestion patrimoniale se sont élevées à 107 k€ en 2024 et sont en hausse de 68 k€ par rapport à 2023.

Elles concernent les outils cartographiques (17 k€), le lancement d'un outil de gestion patrimoniale (49 k€) et de l'étude diagnostique des ouvrages (41 k€).

Les dépenses d'acquisition de logiciel sont en hausse, passant de 94 k€ en 2023 à 129 k€ en 2024, avec principalement l'acquisition pour 115 k€ d'un logiciel de gestion de maintenance (CARL).

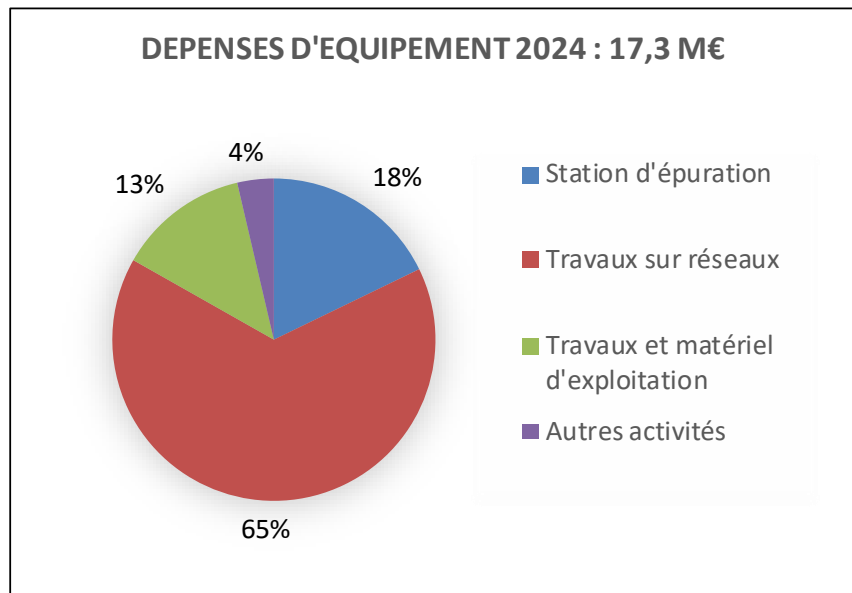
Les dépenses de frais d'insertion sont en hausse à 20 k€ (+6k€).

2 opérations sous mandat pour compte de tiers :

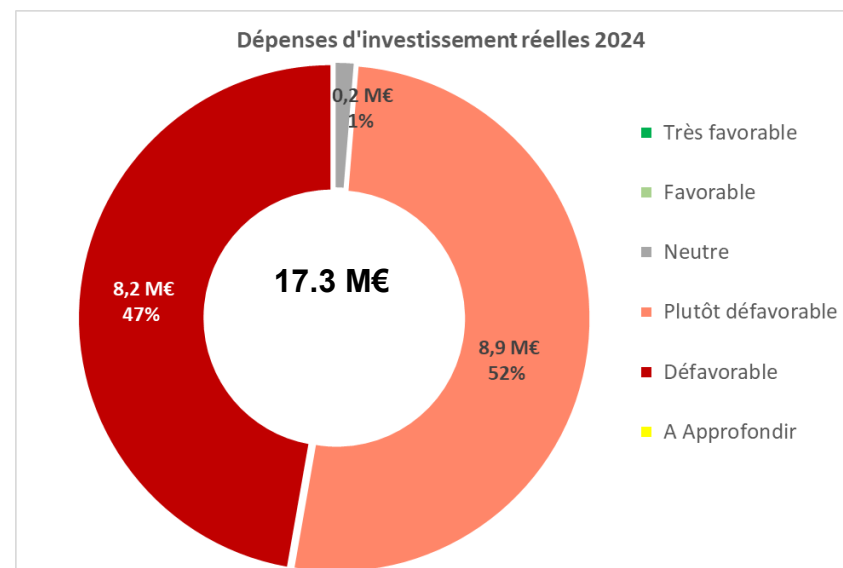
- ✚ Station d'épuration St Martin d'Uriage : La Métropole a passé une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes Le Grésivaudan (CCLG) pour les travaux, démarrés en 2021, de raccordement des eaux usées du bassin versant du Sonnant sur la station d'épuration d'Aquapole.
Le coût d'opération est de 3,1 M€, pour les eaux usées, sur 4 ans. En 2024, il a été dépensé 778 k€ et perçu 868 k€.
- Les demandes de remboursement à la CCLG sont faites au fur et à mesure de l'avancement de l'opération. Les comptes seront équilibrés à la clôture de l'opération.

✚ Réhabilitation d'ANC : Le Département de l'Isère propose de subventionner la réhabilitation des installations privées d'assainissement non collectif non conformes, en habitat peu dense.

✚ Pour son territoire et sur la base d'une convention passée avec le Département, Grenoble-Alpes Métropole, via le SPANC, a pris en charge l'instruction de 15 dossiers éligibles et a reversé 47 k€ à des personnes bénéficiant d'une installation éligible à l'aide départementale.



Classification des dépenses d'investissement au regard de l'atténuation du changement climatique



1% des dépenses sont classées **Neutre** (0.2 M€) et concernent les prestations informatiques et gestion patrimoniale (outils cartographiques, outil de gestion patrimoniale, étude diagnostique des ouvrages, acquisition de logiciel de gestion de maintenance CARL).

52% des dépenses sont classées **plutôt défavorables** (8.9 M€) :

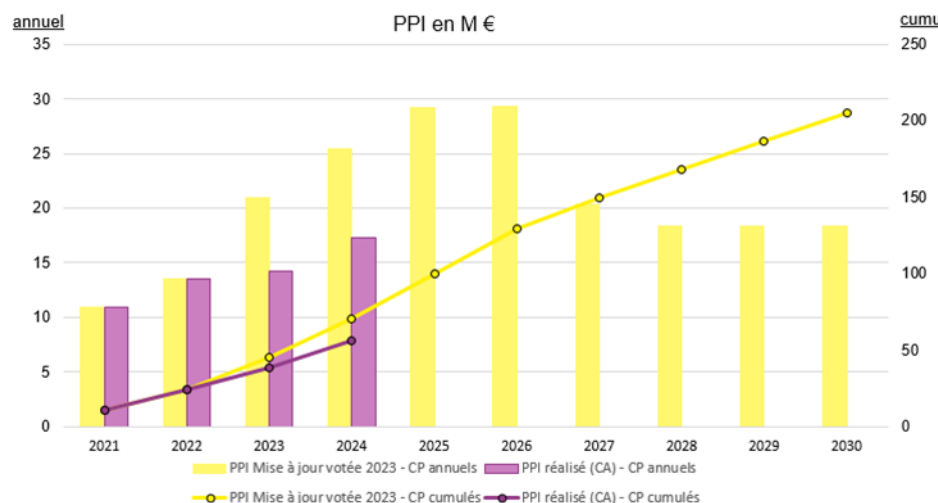
- ✚ Travaux de renouvellement des réseaux : 5,7 M€ (Renouvellement des réseaux du secteur de la Commanderie à Echirolles, réhabilitation collecteurs intercommunaux assainissement Meylan-Corenc et Domène-Muriannette-Gières),
- ✚ Travaux de création d'ouvrage de traitement des eaux usées et d'extension des réseaux liés au zonage d'assainissement : 2,2 M€ (mise en service de la station d'épuration à filtre plantées de roseaux à Notre Dame de Commiers, 2 opérations réceptionnées à la Tronche et Champ sur Drac, part de la métropole pour les travaux de raccordement de la station épuration du Sonnant à saint Martin d'Uriage),
- ✚ Projets de mise en conformité issus du Schéma directeur Assainissement : 1 M€.

47% des dépenses sont classées **Défavorables** (8,2 M€) :

- ✚ Travaux dits d'accompagnement / programmes particuliers : 2,5 M€ (ZA-ZI Vouillands à Fontaine; déviation des réseaux dans le cadre des travaux aménagement du nœud du Rondeau),
- ✚ Travaux sur la station d'Aquapole : 0,2 M€ (concernent les opérations de sécurisation du traitement de temps de pluie et de création d'une nouvelle unité de traitement des sous-produits d'assainissement),
- ✚ Entretien maintenance GER du site Aquapole : 2,1 M€,
- ✚ Projet d'amélioration de la sûreté Aquapole : 0,5 M€,
- ✚ Travaux d'exploitation sur réseaux : 1,9 M€
- ✚ Acquisition d'un véhicule industriel diesel (hydrocureur) : 0,5 M€
- ✚ Dépenses relatives au matériel d'exploitation : 0,3 M€
- ✚ Travaux locaux techniques : 0,2 M€ (lancement des études de reconstruction du centre technique d'exploitation d'Echirrolles)

✓ **Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2021-2030**

Le PPI du budget Assainissement s'élève à 204,8M€ sur la période 2021-2030.



Pour la 2^{ème} année consécutive, les dépenses d'investissement sont inférieures aux prévisions du PPI avec un taux de réalisation du PPI de 27% après 4 exercices, contre 35 % attendu.

La mise en œuvre des investissements est réalisée par un service travaux mutualisé pour les deux régies eau potable et d'assainissement. La programmation des opérations est maximum par rapport aux moyens humains si les effectifs sont au complet.

Elle a été pénalisée suite à des mobilités internes/externes et à de fortes difficultés de recrutement sur des postes de chargé de travaux (métier en tension). Le sous-effectif a été de 15% sur toute l'année 2024.

En 2024, la programmation d'études et de travaux de la régie eau potable de Grenoble-Alpes Métropole a été fortement impactée par des opérations majeures et structurantes de restructuration, de sécurisation et substitution des ressources en eau inscrits au schéma directeur d'alimentation en eau qui ont mobilisé les moyens.

Par ailleurs, en Isère, l'année 2024 est également marquée par des projets d'infrastructures importants dans le domaine de l'eau et des aléas exceptionnels du secteur des travaux publics face à des événements climatiques ou incidents géologiques impactant les infrastructures :

- ✚ Travaux d'urgence après les crues dans la vallée du Vénéon,
- ✚ Eboulement majeur sur la route départementale 1532, entre La Rivière et Saint-Gervais, qui a bloqué cet axe essentiel reliant Grenoble à la Drôme et a perturbé le trafic et l'approvisionnement local.

Conjugué au contexte géopolitique lié à la guerre en Ukraine, cette conjoncture a pu aboutir à des difficultés et tensions sur la disponibilité des fournitures, des équipes des bureaux d'études et travaux d'une part, et à des interruptions ou prolongations des études et des chantiers, d'autre part

✓ **Le financement des investissements**

L'épargne nette permet d'autofinancer la majeure partie des dépenses d'équipement.

En 2024, la Régie assainissement a perçu 470 k€ de subventions de l'agence de l'Eau, principalement pour des projets de déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'assainissement et pour une étude concernant le patrimoine de la régie Assainissement.

<i>en millions d'euros</i>	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
DEPENSES D'EQUIPEMENT	14,2	22,1	17,3
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	12,5	7,8	10,8
Épargne nette	11,7	7,2	10,1
Cessions d'immobilisations	0,1	0,0	0,1
Subventions	0,7	0,6	0,5
Autres recettes de l'exercice	0,0	0,0	0,1
Emprunt	0,0	0,0	0,0

Comme en 2023, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt pour équilibrer le budget.

✓ **L'affectation du résultat 2024 pour l'exercice 2025**

L'excédent cumulé dégagé par la section de fonctionnement est de 14,49 M€, comprenant le résultat antérieur repris de 8,49 M€.

En application de la réglementation, il sera proposé d'affecter 12,43 M€ à la couverture du besoin de financement des investissements.

Le solde de 2,05 M€ est reporté en excédent de fonctionnement sur l'exercice 2025.

Encours de la dette

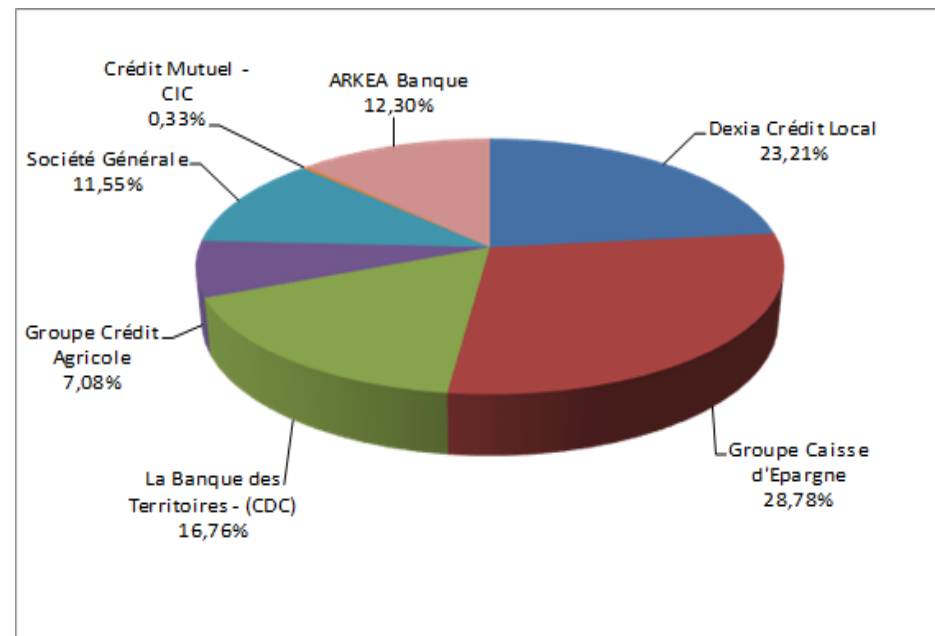
En l'absence de nouvel emprunt depuis 2015, l'encours de dette continu de baisser de 3,4 M€ en 2024. Il s'établit à 23,4 M€ en 2024 contre 26,7 M€ en 2023.

Depuis 2015, le taux moyen de la dette a bénéficié de taux monétaires très bas.

Depuis juillet 2024 et les décisions de baisse de taux de la Banque Centrale Européenne et de la Banque de France pour le Livret A, le taux moyen est en baisse à 3.56 % au 31 décembre 2024 contre 3,8 % au 31 décembre 2023.

La durée résiduelle moyenne est en baisse de 13 mois, à 7 ans et 8 mois.

Dexia Crédit Local et la Caisse d'Epargne représentent plus de 52 % de l'encours et sont les premiers prêteurs de la Régie d'assainissement.



La répartition de la dette se décompose de la manière suivante (couvertures comprises) :

- ✚ Taux fixes (ou fixés par swap) : 44 %
- ✚ Taux variables : 56 %, dont la part sur Livret A représente 28,5 % de cet encours.

Hors couvertures, cette répartition aurait été la suivante :

- ✚ Taux fixes : 44,4 %,
- ✚ Taux variables : 55,6 %.

L'encours présente niveau acceptable de sécurisation.

Sur les 44 % de dette à taux fixes, la dette sécurisée par swaps représente 13,5 % de l'encours.

Au 31 décembre 2024, la dette de la régie Assainissement est intégralement enrisque 1A (risque le plus faible selon la charte Gissler)

BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT CA 2024

BALANCE DE FONCTIONNEMENT (en €)

Chap	DEPENSES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	12 336 550,83	14 960 198,00	13 235 268,07
012	Charges de personnel	9 743 787,82	10 306 745,00	10 261 055,05
65	Autres charges de gestion courante	314 516,64	324 776,00	265 415,05
66	Charges financières	823 683,36	1 235 000,00	1 056 606,35
67	Charges exceptionnelles	109 708,98	462 000,00	323 040,36
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00
Total dépenses réelles de fonctionnement		23 328 247,63	27 288 719,00	25 141 384,88
023	Virement à la section d'investissement	0,00	11 443 388,15	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections (Amortissements)	8 924 689,41	10 200 000,00	8 965 639,04
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		8 924 689,41	21 643 388,15	8 965 639,04
Total dépenses de fonctionnement		32 252 937,04	48 932 107,15	34 107 023,92

Chap	RECETTES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
013	Atténuation de charges	92 189,81	46 360,00	140 186,45
70	Prestations de services	10 607 343,97	9 321 301,00	10 668 708,45
74	Subventions d'exploitation	1 292 761,45	1 230 000,00	1 265 761,99
75	Autre produits de gestion courante	26 019 620,30	26 900 000,00	26 130 325,71
76	Produits financiers	106 004,03	135 000,00	146 766,97
77	Produits exceptionnels	332 049,20	0,00	354 333,20
78	Reprise sur provisions semi-budgétaires	44 213,00	8 177,00	8 177,00
Total recettes réelles de fonctionnement		38 494 181,76	37 640 838,00	38 714 259,77
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	8 491 269,15	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	628 895,00	2 800 000,00	1 386 566,78
Total recettes d'ordre de fonctionnement		628 895,00	11 291 269,15	1 386 566,78
Total recettes de fonctionnement		39 123 076,76	48 932 107,15	40 100 826,55

BALANCE D'INVESTISSEMENT (en €)

Chap	DEPENSES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	3 357 067,08	3 170 000,00	2 902 344,86
20	Immobilisations incorporelles	273 872,35	798 000,00	539 523,80
21	Immobilisations corporelles	1 227 272,98	1 862 000,00	1 404 338,41
23	Immobilisations en cours	12 740 067,14	19 480 000,00	15 381 786,52
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
458101	Op sous mandat Dépenses STEP SMU	58 263,19	1 500 000,00	778 452,14
458102	Op sous mandat Dépenses Réhab. ANC	47 920,00	50 000,00	47 102,00
Total dépenses réelles d'investissement		17 704 462,74	26 860 000,00	21 053 547,73
166 + 16449	Opérations de trésorerie	4 325 304,61	19 000 000,00	2 730 000,00
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	8 599 792,42	0,00
Total dépenses mixtes d'investissement		4 325 304,61	27 599 792,42	2 730 000,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	628 895,00	2 800 000,00	1 386 566,78
041	Opérations patrimoniales	876 871,81	4 664 000,00	1 840 643,73
Total dépenses d'ordre d'investissement		1 505 766,81	7 464 000,00	3 227 210,51
Total dépenses d'investissement		23 535 534,16	61 923 792,42	27 010 758,24

Chap	RECETTES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
13	Subventions d'investissement	690 874,00	641 000,00	495 331,00
16	Emprunts et dettes assimilées		5 819 611,85	0,00
23	Immobilisations en cours	23 820,14	0,00	79 379,51
27	Autres immobilisations financières	5 454,55	6 000,00	5 454,55
458201	Op sous mandat Recettes	63 815,22	1 500 000,00	868 332,07
458202	Op sous mandat Dépenses Réhab. ANC	24 912,00	50 000,00	46 445,00
Total recettes réelles d'investissement		808 875,91	8 016 611,85	1 494 942,13
1068	Dotations, fonds divers et réserves	12 263 994,27	8 599 792,42	8 599 792,42
166 + 16449 + 16451	Opérations de trésorerie	4 325 304,61	19 000 000,00	2 276 000,00
Total recettes mixtes d'investissement		16 589 298,88	27 599 792,42	10 875 792,42
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	11 443 388,15	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	8 924 689,41	10 200 000,00	8 965 639,04
041	Opérations patrimoniales	876 871,81	4 664 000,00	1 840 643,73
Total recettes d'ordre d'investissement		9 801 561,22	26 307 388,15	10 806 282,77
Total recettes d'investissement		27 199 736,01	61 923 792,42	23 177 017,32

6. LE BUDGET ANNEXE GEMAPI

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est exercée par la Métropole depuis le 1er janvier 2018.

Le Budget Annexe GEMAPI a été créé au 1er janvier 2019.

Pour rappel, suite à la dissolution du SIGREDA fin 2018, la Métropole a repris le portage de deux missions : la gestion des Réserves Naturelles Régionales (RNR) et le portage du secrétariat technique de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) Drac-Romanche. Cette dernière mission a été transférée au SYMBHI au 1^{er} janvier 2025.

Ainsi, le Budget Annexe GEMAPI est doté de 3 lignes programmes distinctes jusqu'au 31/12/2024 : GEMAPI, RNR et CLE.

Ce budget verse chaque année une contribution au SYMBHI en tant que membre du syndicat, qui représente près d'un tiers de ses dépenses en fonctionnement avec 936 k€ en 2024 auxquels s'ajoute en investissement le financement des travaux réalisés par le syndicat pour 2 M€.

Le produit de taxe GEMAPI constitue la 1^{ère} ressource du Budget Annexe GEMAPI avec 3,5 M€ en 2024 (72 % des recettes), complétée de subventions et participations dont 0,6 M€ du Budget Principal.

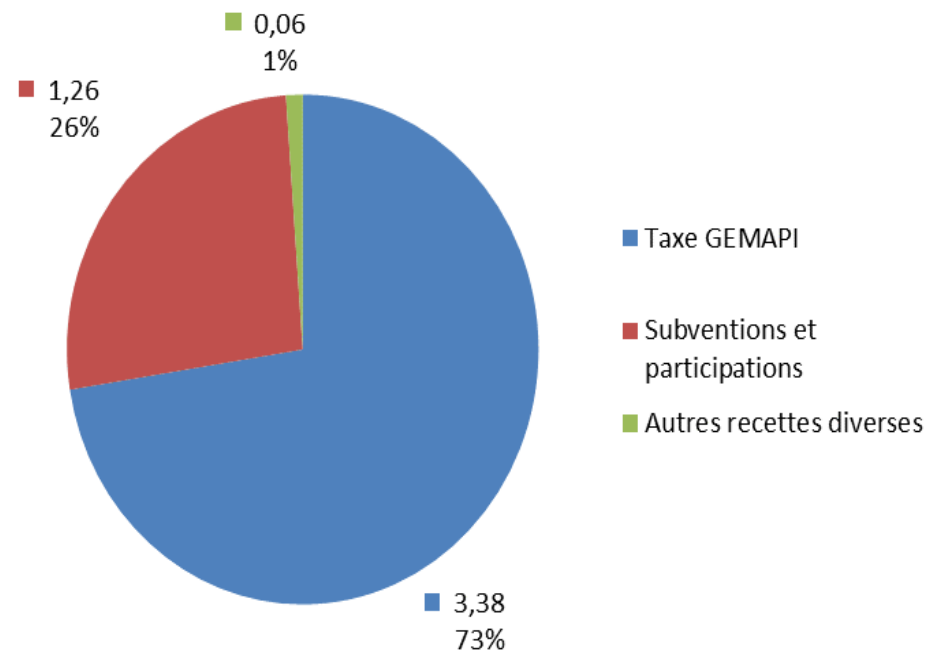
L'épargne nette de 1,329 M€ permet de financer 31.4 % des 4,23 M€ de dépenses d'équipement.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement progressent de 158 k€ (+ 3.4 %) par rapport à 2023, notamment du fait de l'évolution de la taxe GEMAPI (+4.1%).

Dans le même temps, la subvention d'équilibre du budget principal est stable.

Recettes d'exploitation 2024 : 4,9 M€



Recettes d'exploitation			
en k€	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
TAXE GEMAPI	3 378	3 482	3 516
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 258	1 261	1 280
GEMAPI	595	540	605
<i>Dt subvention d'équilibre</i>	497	497	497
COMMISSION LOCALE DE L EAU	415	491	275
<i>Dt subvention d'équilibre</i>	90	90	90
RESERVE NATURELLE REGIONALE	247	230	400
<i>Dt subvention d'équilibre</i>	45	45	45
Recettes d'exploitation	4 635	4 742	4 796
Autres recettes	58	62	55
Recettes réelles d'exploitation	4 693	4 805	4 852

GEMAPI

○ Taxe GEMAPI

Le produit total de la taxe GEMAPI, de 3 516 k€ (compensations fiscales comprises) est en augmentation de 4.1% par rapport à 2023 et représente 72 % des recettes de fonctionnement en 2024.

Le produit de la taxe GEMAPI perçu correspond à la somme d'un produit fiscalisé (3,2 M€) et d'une dotation de l'Etat (132 k€).

En effet, en raison de la réforme des bases des locaux industriels de 2021, le Gouvernement a mis en place une compensation depuis 2021 afin que cette mesure n'implique pas de hausse de la pression fiscale ou une baisse du produit de la taxe GEMAPI.

La compensation est fixe et composée de 2 parties, d'une part 61,2 k€ de compensation CFE, et d'autre part, 70,3 k€ de compensation TFB.

Cette compensation est figée et ne permettra plus de bénéficier de l'intégralité du dynamisme de bases.

La taxe GEMAPI est une taxe additionnelle adossée aux cinq taxes suivantes :taxe d'habitation (THRS, THLV), taxes foncières (TFB, TFNB) et cotisation foncière des entreprises (CFE).

En lien avec le montant de produit voté, les taux appliqués sont globalement constants entre 2023 et 2024.

Si les services fiscaux fixent les taux d'imposition au plus juste pour obtenir le montant de produit voté de la taxe GEMAPI, il existe toujours un écart entre le produit voté par la collectivité et le produit prélevé par les services fiscaux.

De plus, des rôles supplémentaires, relevant des impositions sur les années antérieures sont perçus chaque année par la collectivité (30 K€ en 2024).

Enfin, les dégrèvements ont très nettement augmenté en 2024, limitant la progression du produit net perçu de la taxe GEMAPI à 2,7% entre 2023 et 2024.

en k€	2022	2023	2024
Produit voté (dont compensation)	3 170	3 228	3 481
Produit perçu par la collectivité	3 209	3 378	3516
<i>dont rôles supplémentaires</i>	36	17	30
<i>dont compensation</i>	132	132	132
Dégrèvements reversés	52	49	96
Produit net perçu	3 157	3 329	3 420

○ Contribution du Budget Principal

La contribution du Budget Principal est stable à 632 k€ dont 497 k€ de subvention d'équilibre liée à la GEMAPI, auxquels il faut rajouter 90 k€ de participation à la CLE et 45 k€ au titre des RNR.

Les autres recettes finançant la GEMAPI (hors subvention d'équilibre) s'élèvent à 134 k€, en augmentation de 7 k€ par rapport à 2023.

Elles proviennent :

-  Du FCTVA pour 27 k€,
-  D'une participation de l'agence de l'eau pour 81 k€,
-  Du loyer facturé au SYMBHI 20,5 k€ (pour l'occupation des locaux situés rue des Maronniers à Grenoble, transférés à la Métropole suite à la dissolution de l'ASDI en 2018),
-  Du remboursement sur autres charges sociales pour 4,5 k€
-  Les Réserves Naturelles Régionales (RNR) :

Les recettes sont de 385 k€, hors subvention d'équilibre de 45k€.

Elles proviennent principalement :

- ✚ De subventions de la Région pour 218 k€ (57%)
- ✚ Des subventions de l'Agence de l'Eau 92 k€ (24%)
- ✚ De la participation du budget Eau de la Métropole : 30 k€ (8%),
- ✚ D'EDF : 25k€ (6%)
- ✚ Commune (Jarrie) : 20 k€ (5%).
- ✚ La commission Locale de l'Eau (CLE) :

Les recettes sont de 185 k€, hors subvention d'équilibre du budget principal de 90 k€. Elles proviennent :

- ✚ De l'Agence de l'eau : 151 k€,
- ✚ Des fonds Barniers :8€ (étude barrage)
- ✚ De la convention de financement inter-EPCI pour le fonctionnement de la CLE :
 - De la Communauté de Commune de la Matheysine : 5,4 k€,
 - De la Communauté de Commune de L'Oisans : 18 k€,
 - De la Communauté de Commune du Trièves : 2,7 k€.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement progressent de 83 k€ (+2,53%) par rapport à 2023.

Les charges à caractère général s'élèvent à 1 154 k€.

Elles augmentent de 122 k€ (+11,86 %) par rapport à 2023.

Pour la GEMAPI, elles s'élèvent à 916 k€ et financent principalement les travaux d'entretien GEMAPI pour 640 k€ (entretien ouvrages, végétation, digues) et les études préalables aux travaux et régularisation réglementaire des systèmes d'endiguement pour 199 k€ (Domeynon Jaillières, Vence...etc) et 121 k€ pour les contrats de prestation de service (convention coopération avec le service de Restauration des Terrains en Montagne (RTM), abonnement MétéoFrance PRO, conventions avec la SAFER, les communes etc...).

Pour les Réserves Naturelles Régionales (RNR), elles s'élèvent à 167 k€ et correspondent notamment à des études pour 43,6 k€ (étude lâchers morphogène sur la RNR des Isles du Drac, accompagnement révision du plan

de gestion de la RNR des Isles du Drac, étude fonctionnement étangs de Haute-Jarrie...), pour 37,8 k€ à l'entretien de la végétation, le traitement des espèces exotiques envahissantes et du mobilier pédagogique pour l'accueil du public.

Dépenses d'exploitation			
en k€	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 032	1 500	1 154
GEMAPI	702	1 028	916
COMMISSION LOCALE DE L EAU	123	256	71
RESERVE NATURELLE REGIONALE	207	216	167
CHARGES DE PERSONNEL	1 113	1 146	1 142
GEMAPI	737	782	779
COMMISSION LOCALE DE L EAU	145	158	157
RESERVE NATURELLE REGIONALE	232	205	205
AUTRES CHARGES DE GESTION	1 074	963	962
GEMAPI	20	21	20
SYMBHI	1 042	936	936
RESERVE NATURELLE REGIONALE	8	3	3
COMMISSION LOCALE DE L EAU	4	2	2
CHARGES FINANCIERES	30,5	33,5	28,1
DEGREVEMENT TAXE GEMAPI	49	120	97
Charges réelles d'exploitation	3 299	3 762	3 383

Pour la Commission Locale de l'Eau (CLE), les dépenses s'élèvent à 71 k€, dont 8 k€ pour les études (étude barrage, qualité et neige de culture), 7.6 k€ pour la communication et 6.5 k€ pour l'organisation des instances de la CLE (salles et frais de bouche).

Aux dépenses de gestion mentionnées ci-dessus s'ajoutent pour chaque ligne-programme du budget les charges de personnel qui s'élèvent à 1 142 k€ (+ 2,56 %).

L'effectif du personnel rémunéré sur le budget annexe GEMAPI augmente de 2 ETP par rapport à 2023 (prolongation du contrat de projet système d'endiguement et arrivée d'un nouveau contrat de projet pour répondre aux obligations réglementaires de déclaration et de gestion des obligations liées aux systèmes d'endiguement).

A cela s'ajoute la hausse des coûts de personnel liées aux mesures gouvernementales prises courant 2023.

Ces mesures, à savoir, la revalorisation du point d'indice, l'augmentation du forfait mobilité durable, la revalorisation des indices de début de grille ont eu un impact en année pleine en 2024.

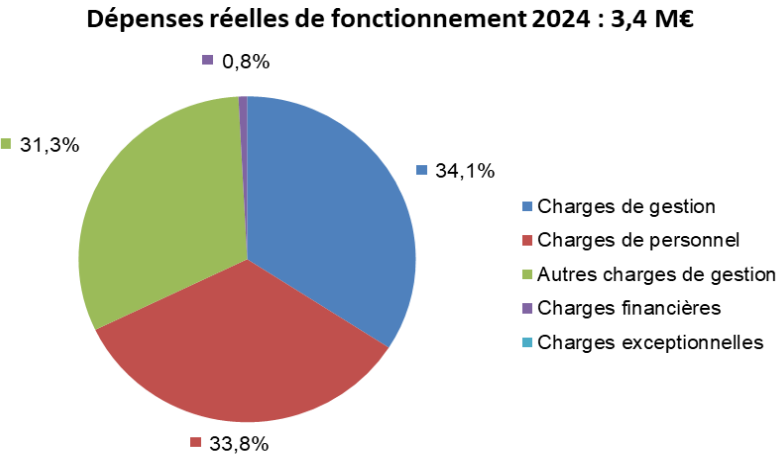
Il convient également de noter le maintien des différentes actions sociales par la Métropole en direction de ses agentes et agents : augmentation de la valeur faciale des tickets restaurant, passant de 8 à 10 € en 2023 tout en maintenant la participation de 60 % de Grenoble-Alpes Métropole qui a eu un effet année pleine sur 2024 ; le dispositif CESU.

Le maintien de l'instauration du dispositif des chèques vacances a eu aussi un impact sur les dépenses.

La refacturation de fin de l'année 2024 n'a pas pu être réalisée et sera portée par le BA GEMAPI sur l'année 2025, pour un montant de 16 K€.

La contribution au SYMBHI de 936 K€ est en baisse de 106 k€ par rapport à 2023.

Elle sert principalement à financer l'entretien, la gestion des digues et du domaine public fluvial transféré au SYMBHI (pôle ouvrage) et les charges de structure générales.



Annuité de la dette

L'annuité de la dette est stable à 0,17 M€.

Outre les échéances de l'emprunt de 2 M€ contractualisé fin 2019, l'annuité tient compte des échéances d'un emprunt transféré du syndicat intercommunal des torrents du Saint Eynard (SITSE) en 2020.

En K€	CA 2023	Crédits 2024	CA 2024
Annuité	168,9	183,5	168,1
Remboursement du capital	138,4	150,0	140,1
Charges financières	30,5	33,5	28,1
Intérêts de la dette	31,0	30,0	28,6
ICNE	-0,5	1,0	-0,5
Commissions et frais divers	0,0	2,5	0,0

Les ratios d'épargnes

En k€	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	4 693	4 804	4 851
Dépenses d'exploitation	3 269	3 728	3 354
EPARGNE DE GESTION	1 425	1 076	1 497
Solde des opérations financières (76 et 66)	-31	-34	-28
Solde des opérations exceptionnelles (77 et 67)	0	0	0
EPARGNE BRUTE (Capacité d'autofinancement)	1 394	1 043	1 469
Remboursement du capital de la dette et des avances	138	540	140
EPARGNE NETTE	1 256	503	1 329

La moindre évolution des dépenses par rapport aux recettes permet une amélioration de l'épargne de gestion de 73 k€ (+ 6 %) par rapport à 2023.

Après prise en compte de l'annuité de la dette, l'épargne nette s'établit à 1 329 k€.

Elle permet d'autofinancer 31.4 % des dépenses d'équipement, contre 50.2 % en 2023.

Une vigilance est néanmoins requise sur le PPIF et le niveau de la taxe GEMAPI compte tenu de la rigidité des dépenses en fonctionnement et du volume important des investissements à venir, avec l'engagement de la Métropole dans les PAPI Drac, Romanche et Grésivaudan et l'augmentation des dépenses pour gérer le lit de l'Isère (plan de gestion active du lit).

Section d'investissement

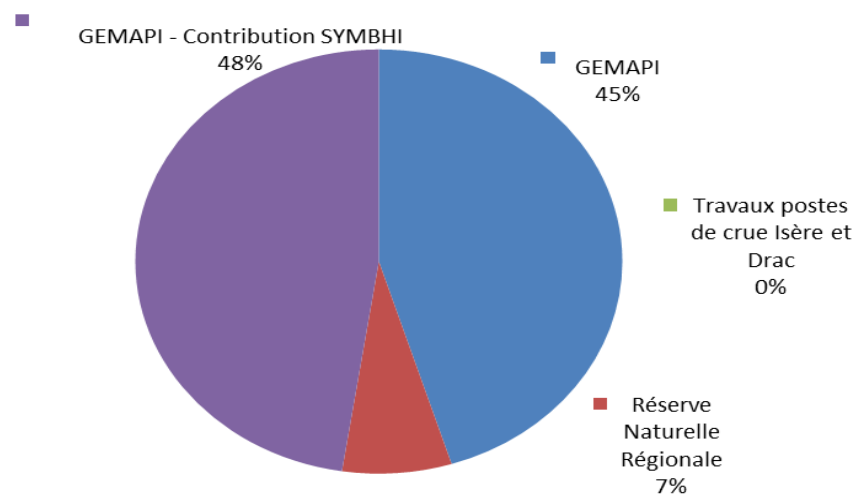
✓ Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 4,2 M€ en 2024 contre 2,5 M€ en 2023.

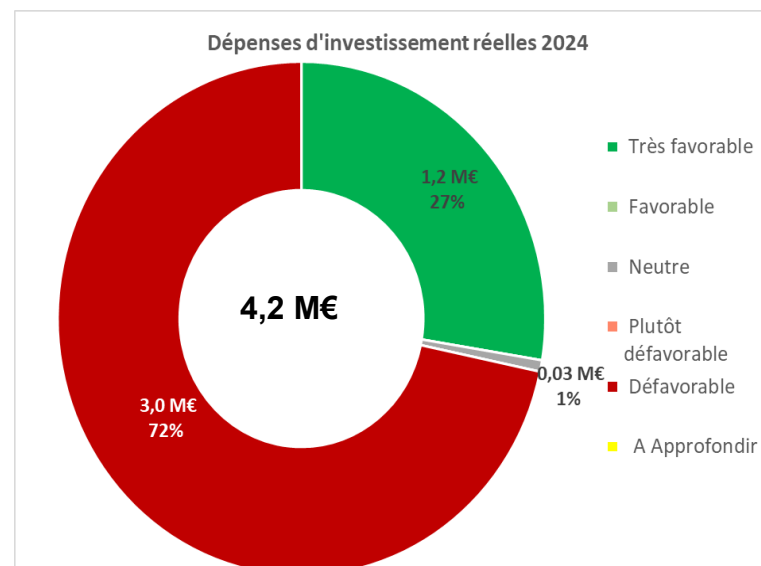
- ✚ GEMAPI : Les principales dépenses concernent les travaux d'investissement, 1 260 k€ pour les travaux PI (Sonnant, finalisation de Jaillières, Vences, travaux systèmes d'endiguement) et 492 k€ pour les travaux GEMA (restauration zone humide Murianette, travaux de restauration des cours d'eau dans le cadre des programmes pluriannuels de gestion).
- ✚ Pour le SYMBHI, la contribution de la Métropole s'élève à 2 014 k€ et sert principalement à financer les PAPI Drac, Romanche et les travaux d'investissement liés au pôle ouvrage du SYMBHI.
- ✚ Les Réserves Naturelles Régionales (RNR) : les travaux d'investissement de la RNR représentent 307 k€ contre 954 k€ en 2023. Ces dépenses correspondent aux travaux de remise à niveau de la signalétique, au suivi de la fréquentation (installation éco-compteurs), à la finalisation des travaux de restauration écologique de la gravière de la Rivoire.

Dépenses d'équipement			
en k€	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
ETUDES	64	352	249
GEMAPI	18	271	168
RESERVE NATURELLE REGIONALE	46	81	81
SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSES	68	2 014	2 014
GEMAPI - CONTRIBUTION SYMBHI	68	2 014	2 014
ACQUISITIONS	59	118	92
GEMAPI	51	105	85
RESERVE NATURELLE REGIONALE	8	13	6
INSTALLATION MATERIEL ET OUTILLAGES	2 313	2 653	1 879
GEMAPI	1 259	2 357	1 659
RESERVE NATURELLE REGIONALE	899	294	220
TRAVAUX POSTES CRUE ISERE ET DRAC	155	0	0
DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 504	5 137	4 233

DEPENSES D'EQUIPEMENT 2024 : 4,2 M€



Classification des dépenses d'investissement au regard de l'atténuation du changement climatique



27% des dépenses sont classées **Très favorables** (1,2 M€) :

- ✚ Travaux de restauration écologique des 2 réserves naturelles régionales (Isles du Drac et l'Étang de Haute-Jarrie) : 0,3 M€
- ✚ Contribution de la Métropole versée au SYMBHI, pour la partie Gestion des milieux aquatiques : 0,2 M€
- ✚ Travaux de restauration écologique des milieux : 0,2 M€
- ✚ Travaux de renaturation du torrent de Jaillières dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle ligne Chrono 1 (C1) à Meylan : 0,1 M€,
- ✚ Travaux de restauration et de sécurisation du lit et des berges de la Vence : 0,3 M€
- ✚ 1% des dépenses sont classées **Neutre** (30 k€),

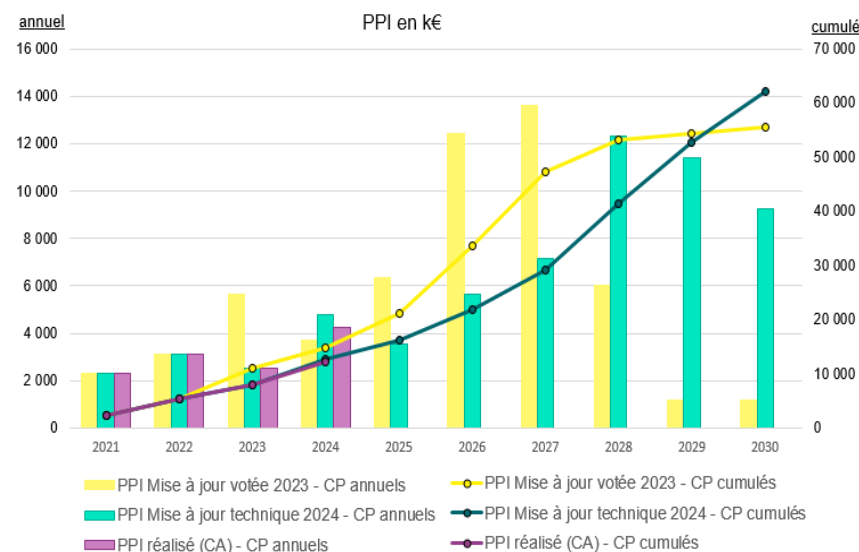
✚ 72% des dépenses sont classées **Défavorables** (3 M€) :

- ✚ Travaux de sécurisation aux abords du Sonnant, pour une meilleure prévention des inondations, travaux d'aménagement divers : 1,2 M€
- ✚ Contribution de la Métropole versée au SYMBHI, pour la partie prévention des inondations : 1,8 M€.
- ✚ Frais études de sécurisation et dépollution du torrent La Loux sur la commune du Sappey-en-chartreuse : 25 K€

✓ **Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2021-2030**

Dans le cadre du PPI 2021-2030 adopté en 2022, 55,6 M€ de dépenses avaient été inscrits au budget GEMAPI, avec des incertitudes sur les PAPI Drac et le plan de gestion des RNR ainsi qu'une faible visibilité sur le PPI du SYMBHI.

La mise à jour technique travaillée par les services propose à la fois un rephasage des CP ainsi qu'une modification de l'enveloppe globale, propositions qui doivent être affinées avant d'être soumises à délibération.



A l'issue de l'exercice 2024, l'avancement du PPI GEMAPI s'élève à 22% soit 5 points en-deçà de la prévision du PPI voté, et rattrape ainsi en partie le retard observé fin 2023.

✓ **Financement des dépenses d'équipement**

Les recettes d'investissement (hors épargne nette) s'élèvent à 2,9 M€, dont 1,53 M€ pour la seule attribution de compensation d'investissement GEMAPI, qui concerne principalement les contributions communales historiques au SYMBHI mais aussi la charge d'investissement sur les ouvrages GEMAPI qui étaient gérés en direct par les communes (CLECT GEMAPI Investissement).

Les subventions publiques (942 k€) permettent de financer 22% des dépenses d'équipement.

Elles proviennent principalement :

- ✚ GEMAPI : 355 k€ Fonds Verts (Sonnant), 53 k€ de l'Agence de l'Eau (Vence) et 22 k€ de Fonds Barriers (Lavanchon) ;
- ✚ RNR : 81 k€ Région AURA, 353 k€ Agence de l'Eau.

Enfin, le FCTVA est de 406 k€ pour 2024, avec une augmentation de 42,46 % par rapport à 2023.

La finalisation des études des années précédentes a engendré des travaux importants sur 2023.

Financement de l'investissement			
en k€	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 504	5 137	4 233
RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	3 453	2 944	4 208
Épargne nette	1 256	503	1 329
Attribution de Compensation	1 531	1 531	1 531
Subventions	381	630	942
Dotations (FCTVA)	285	280	406
Emprunt	0	390	0

Compte tenu du niveau de financement des dépenses d'investissement par desressources propres, aucun emprunt n'a été mobilisé en 2024.

✓ **L'affectation du résultat 2024 pour l'exercice 2025**

Le résultat de gestion 2024 est de 518 k€. Après reprise du résultat antérieur, le résultat de clôture est de 1 809 k€.

Le solde de la section d'investissement 2024 est déficitaire pour 450 k€. Après reprise du solde antérieur, un excédent de financement de 62 k€ est constaté.

En application de la réglementation, il sera proposé de reporter en recettes fonctionnement 1 808 k€ au chapitre 002 et 62 k€ en recettes d'investissement au chapitre 001.

✓ **Encours de la dette**

En tenant compte de la part d'emprunt transféré du SITSE, l'encours de dette au 31 décembre 2024 est de 1,87 M€ contre 2,013 M€ fin 2023.

Dans le cadre de la charte Gissler, 100 % de l'encours est à taux fixe et classifiés sans risque (1A).

La capacité de désendettement est de 1,28 années en 2024 contre 1,44 années en 2023.

Budget Annexe - GEMAPI

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en €)

CHAP.	DEPENSES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	1 031 816,08	1 499 812,00	1 154 235,97
012	Charges de personnel	1 113 176,67	1 145 713,00	1 141 625,23
014	Atténuations de produits	49 374,00	120 000,00	96 638,00
65	Autres charges de gestion courante	1 074 163,00	962 808,00	961 996,80
66	Charges financières	30 509,29	33 500,00	28 066,67
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	150,00	0,00	0,00
Total dépenses réelles de fonctionnement		3 299 189,04	3 761 833,00	3 382 562,67
023	Virement à la section d'investissement	0,00	1 138 551,05	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	956 504,55	1 200 000,00	953 830,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		956 504,55	2 338 551,05	953 830,00
Total dépenses de fonctionnement		4 255 693,59	6 100 384,05	4 336 392,67

CHAP.	RECETTES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
013	Atténuations de charges	8 888,80	9 052,00	4 493,52
70	Produits de gestion courante	30 000,00	30 000,00	30 000,00
731	Impôts et taxes	3 246 109,57	3 350 000,00	3 384 773,00
74	Subventions d'exploitation	1 389 064,60	1 392 068,00	1 411 666,43
75	Autres produits de gestion courante	19 240,53	23 268,00	20 494,42
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions	0,00	150,00	150,00
Total recettes réelles de fonctionnement		4 693 303,50	4 804 538,00	4 851 577,37
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	1 290 846,05	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00	5 000,00	2 797,00
Total recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	1 295 846,05	2 797,00
Total recettes de fonctionnement		4 693 303,50	6 100 384,05	4 854 374,37

SECTION D'INVESTISSEMENT (en €)

CHAP.	DEPENSES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	138 380,91	540 000,00	140 062,04
20	Immobilisations incorporelles	63 651,37	351 500,00	248 649,06
204	subventions equpt versées	67 711,38	2 013 918,00	2 013 918,00
21	Immobilisations corporelles	58 968,65	117 700,00	91 893,86
23	Immobilisations en cours	2 313 422,99	2 653 435,05	1 878 900,34
Total dépenses réelles d'investissement		2 642 135,30	5 676 553,05	4 373 423,30
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00
Total dépenses mixtes d'investissement		0,00	0,00	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00	5 000,00	2 797,00
041	Opérations patrimoniales	151 694,19	1 100 000,00	243 172,37
Total dépenses d'ordre d'investissement		151 694,19	1 105 000,00	245 969,37
Total dépenses d'investissement		2 793 829,49	6 781 553,05	4 619 392,67

CHAP.	RECETTES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
10	Dotations	947 370,35	280 000,00	406 404,99
13	Subventions d'investissement	1 912 196,96	2 161 168,00	2 473 067,10
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	390 000,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	93 043,01
Total recettes réelles d'investissement		2 859 567,31	2 831 168,00	2 972 515,10
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00	511 834,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00		
Total dépenses mixtes d'investissement		0,00	511 834,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	1 138 551,05	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	956 504,55	1 200 000,00	953 830,00
041	Opérations patrimoniales	151 694,19	1 100 000,00	243 172,37
Total recettes d'ordre d'investissement		1 108 198,74	3 438 551,05	1 197 002,37
Total recettes d'investissement		3 967 766,05	6 781 553,05	4 169 517,47

7. LE BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

Dans le cadre de sa compétence énergie, la Métropole prend en charge la gestion et l'entretien des réseaux de chaleur ainsi que la création et l'aménagement de nouveaux réseaux.

Cette activité étant un service public industriel et commercial (SPIC), ce budget doit s'équilibrer par ses ressources propres.

Il ne perçoit donc aucune subvention d'équilibre du Budget Principal.

Les réseaux de chaleur, qui utilisent une part croissante d'énergies renouvelables (ENR), constituent l'un des enjeux majeurs pour répondre au défi climatique.

De plus, ce recours massif aux énergies renouvelables permet de garantir une stabilité du prix et de protéger les usagers des variations brutales du cours des énergies fossiles, fortement tributaires du contexte géopolitique.

Ces énergies renouvelables (valorisation de la chaleur issue de l'incinération des déchets, biomasse essentiellement) représentent entre 75 et 85 % des ressources utilisées pour produire de la chaleur.

L'année 2024 a été marquée par les travaux de construction du réseau de Meylan dont le raccordement à Athanor est prévu à l'été 2025 et par le recrutement d'un AMO pour mettre en œuvre le projet de Seyssins / Seyssinet qui n'a pas pu aboutir.

Les 3 réseaux en régie (Fontaine, Gières et Pont de Claix) fonctionnent maintenant en vitesse de croisière même si de nouveaux raccordements sont encore possible sur le réseau de Gières.

Concernant le réseau principal, le projet de transformation de l'usine de la Poterne pour brûler du bois-déchet en substitution du charbon avance conformément au calendrier avec une attribution des lots de travaux programmée à l'été 2025.

Le réseau d'exhaure permet le rejet à l'Isère des eaux de nappe utilisées pour le fonctionnement des pompes à chaleur géothermiques qui assurent le chauffage et si besoin en été le refroidissement des bâtiments de la ZAC Presqu'île.

De nouveaux bâtiments se raccordent régulièrement à ce réseau située sur la Presqu'île.

Une présentation détaillée de chacun des réseaux figure en annexe de ce rapport.

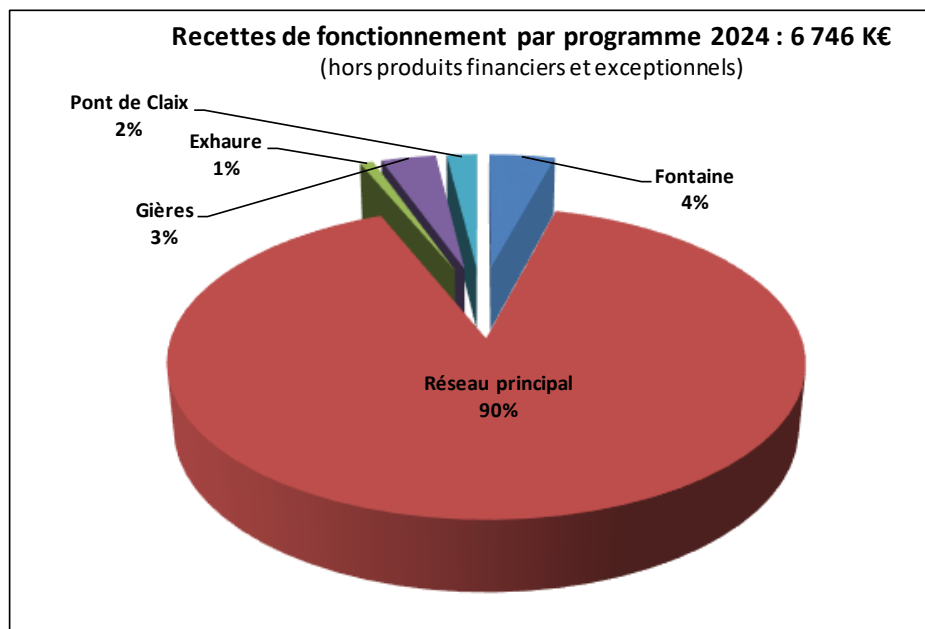
Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation (+ 161 k€) par rapport à 2023 à 6,96 M€.

Elles sont constituées des recettes des usagers pour les petits réseaux de Fontaine, Pont de Claix et Gières ainsi que pour le réseau d'exhaure de la Presqu'île, des redevances versées par le délégataire CCIAG (compagnie de chauffage intercommunale de l'agglomération grenobloise) dans le cadre de la DSP (5,4 M d'€) et de la taxe foncière (630 k€) payée par la Métropole et remboursée par le délégataire.

Recettes d'exploitation			
en K€	CA 2023	Total crédits 2024	CA 2024
Miribel	44	0	0
Fontaine	268	289	278
Gières	189	256	233
Pont-de-Claix	132	165	129
Exhaure	54	54	56
Meylan	8	16	15
Frais généraux	0	8	0
Produits d'exploitation en régie	695	787	712
Redevances Réseau Principal	5 406	5 402	5 405
Taxes foncières	512	625	630
Total produits d'exploitation	6 613	6 814	6 746
Produits financiers	185	224	212
Total recettes	6 798	7 038	6 959

Répartition des recettes par réseaux (programmes)



Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2,63 M€ en 2024 contre 2,36 M€ en 2023, soit une hausse de 11 %.

Les dépenses sur les réseaux de chaleur sont principalement constituées des coûts d'exploitation avec des marchés dédiés pour les réseaux en régie, des dépenses de personnel, de frais d'étude et de recherche.

Les charges du réseau principal sont constituées principalement par les taxes foncières mais qui sont compensées par le remboursement de celles-ci en recettes.

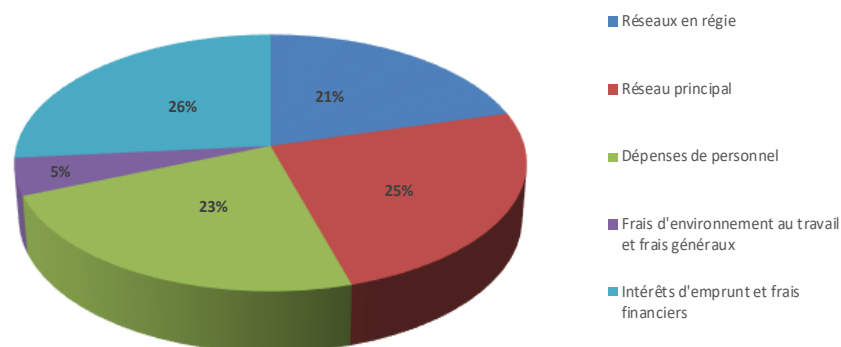
L'augmentation des dépenses de fonctionnement s'explique par une augmentation des dépenses d'exploitation notamment des coûts de combustible, du prix de l'électricité, des taxes foncières et des coûts de maintenance.

Les frais de personnel prennent en compte, au réel, les effectifs intervenant sur les réseaux en 2024. L'augmentation est essentiellement due au portage en maîtrise d'ouvrage métropolitaine du projet Poterne.

Les frais d'environnement de travail sont stables entre 2023 et 2024.

Dépenses De fonctionnement			
en K€	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024
Miribel	130	0	0
Fontaine	177	271	271
Réseau principal	515	651	651
Exhaure	10	19	14
Gières	115	167	165
Pont de Claix	61	100	95
Meylan	0	0	0
Dépenses d'exploitation	1 008	1 208	1 196
Frais généraux	27	23	13
Dépenses de personnel	556	614	614
Frais d'environnement au travail	113	110	110
Autres charges (juridique..)	10	10	1
Dépenses transversales	706	756	737
Intérêt d'emprunt et charges financières	648	750	696
Total dépenses de fonctionnement	2 362	2 714	2 630

Répartition des dépenses de fonctionnement 2024 : 2 629 k€



Les frais de personnel représentent 614 k€ contre 556 k€ en 2023 du fait d'une augmentation des effectifs de fonctions support mis à disposition du budget annexe.

En plus de la contribution des services support concourant au fonctionnement du budget annexe, représentant 4.95 ETP stables depuis 2023, ils prennent en compte également, au réel, les effectifs intervenant sur les réseaux, soit 4,9 ETP en 2024 contre 3,9 ETP en 2023.

Les frais d'environnement de travail représentent 86,9 k€ au titre des charges de fonctionnement et 22,7 k€ au titre des indemnités des élus soit un total de 109,5 k€ contre 112,5 k€ en 2023.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette est en progression en 2024 à 3,8 M€ contre 3,35 M€ en 2023. Aucun emprunt n'est intervenu sur l'année 2024.

Le remboursement du capital comprend l'amortissement contractuel des emprunts, stable à 2,9 M€ auquel s'ajoute deux remboursements anticipés d'emprunt réalisés au mois de décembre auprès de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole à hauteur de 9 k€ et 424 k€.

Avec ces 2 remboursements anticipés le capital remboursé sur l'année 2024 est de 3,32 M€.

Les frais financiers des produits sont en légère hausse de 21 k€ à la suite de la remontée des taux de la BCE depuis juillet 2022.

Toutefois, plus de 83,7 % de la dette étant sécurisée (taux fixes et couverture de taux) l'impact de la hausse des taux de la BCE sur les taux monétaires est limité.

Sans la couverture de taux mise en place en juin 2019 pour couvrir un emprunt BEI indexé sur l'Euribor 3 mois, les frais financiers auraient été supérieur de 176 k€.

en K€	CA 2023	Crédits 2024	CA 2024
Remboursement du capital	2 887	3 319	3 318
<i>Dont remboursements anticipés</i>		0	433
Charges financières	463	526	484
Intérêts hors ICNE	600	700	652
ICNE	9	0	-3
Swap, commission et frais divers	39	50	47
Recettes de swap	-185	-224	-212
ANNUITE NETTE	3 351	3 845	3 802

Ratios financiers

En 2024, l'épargne de gestion se détériore légèrement, elle est de 4,8 M€ contre 4,9 M€ en 2023 compte tenu d'une légère augmentation des recettes d'exploitation et d'une hausse significative des dépenses de gestion liées aux charges financières et de personnel.

en K€	CA 2023	BP+ DM 2024	CA 2024
Recettes d'exploitation (hors cessions)	6 610	6 814	6 746
Dépenses de gestion	1 619	1 953	1 926
EPARGNE DE GESTION	4 992	4 861	4 820
Solde des opérations financières (76 et 66)	-463	-526	-484
Solde des opérations exceptionnelles (77 et 67)	-91	-10	-7
EPARGNE BRUTE (CAF)	4 437	4 325	4 329
Rembt capital dette	2 887	2 890	3 318
EPARGNE NETTE	1 550	1 435	1 011

Ainsi, l'épargne nette passe de 1,55 M€ à 1,01 M€ et permet de financer 36 %des dépenses d'équipement.

Dépenses d'investissement

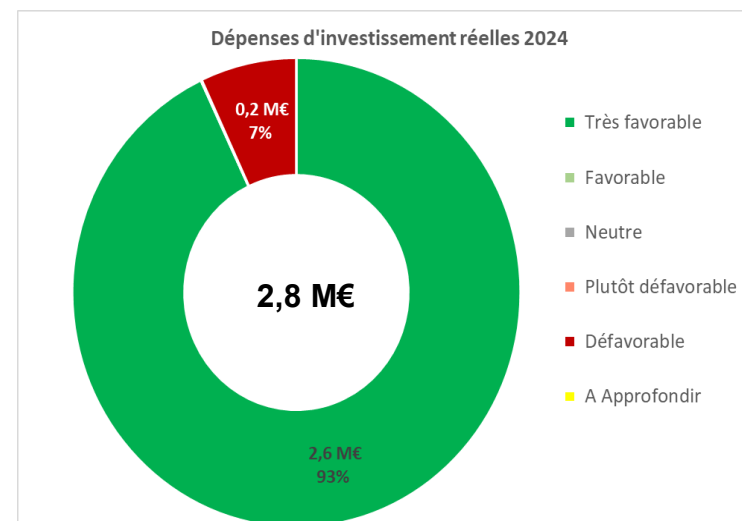
En 2024, le projet de modernisation de la centrale de la Poterne avance conformément au calendrier avec une préparation de la consultation à lancer sur les différents lots de travaux et le suivi des différentes procédures administratives.

Par ailleurs, une nouvelle avance a été versée à la société Coriance, titulaire de la délégation de service public pour la construction et l'exploitation du réseau de Meylan dont la construction est bien avancée.

L'opération Biomax n'est pas encore totalement clôturée : des discussions sont encore en cours avec une entreprise.

Dépenses d'investissement			
en K€	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024
Miribel	0	3	0
Fontaine	5	5	4
Gières	99	38	30
Exhaure	33	191	191
Réseau principal	122	103	85
Pont de Claix	193	130	26
Meylan	901	1 258	1 205
Poterne	387	1 283	1 207
Vizille	0	2	2
Seyssins	0	22	21
Frais généraux	0	30	10
Total	1 741	3 065	2 782

Classification des dépenses d'investissement au regard de l'atténuation du changement climatique



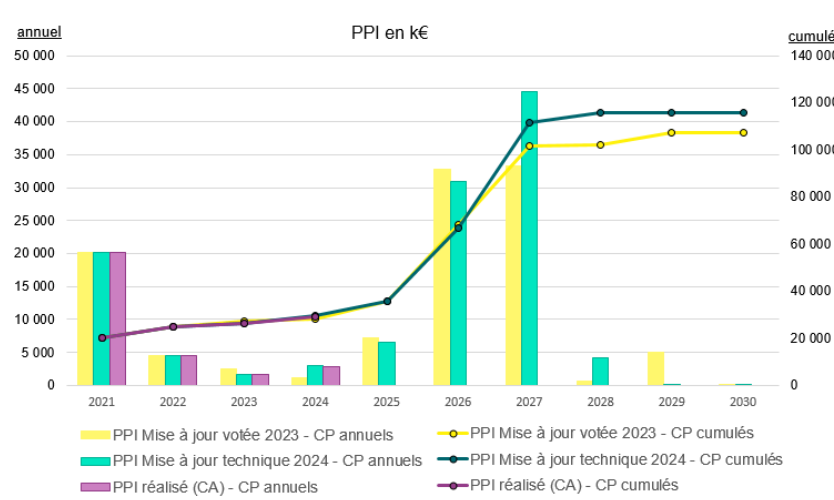
93% des dépenses sont classées **Très favorables** (2,6 M€) :

- ✚ Travaux de modernisation de la chaufferie Poterne (passage 100% bois) : 1,2 M€
- ✚ Rachat du réseau Exhaure Esplanade par GAM : 0,19 M€
- ✚ Application d'un prorata au titre des énergies renouvelables : réseaux de Meylan : 0,3 M€, Gières : 0,03 M€, Pont Claix : 0,02 M€
- ✚ Frais d'études réseau Biomax et Seyssins (chaufferie bois) : 0,1 M€
- ✚ Application d'un prorata sur la participation versée à la CCIAG pour le réseau de chaleur de Meylan cotée selon mix énergétique : 0,76 M€
- ✚ 7% des dépenses sont classées **Défavorables** (0,2 M€) :
- ✚ Application d'un prorata selon le mix énergétique (gaz, fioul...) sur les réseaux de Gières, Meylan, Pont de Claix : 0,06 M€
- ✚ Application d'un prorata sur la participation versée à la CCIAG pour réseau de chaleur de Meylan cotée selon mix énergétique : 0,13 M€

✓ **Le Plan Pluriannuel des investissements (PPI) 2021-2030**

Le PPI s'élève à 107,4 M€ sur la période 2021-2030.

L'avancement après 4 exercices est conforme au phasage voté avec 25% de réalisation.



Aucun emprunt n'a été mobilisé en 2024.

✓ **Le financement des investissements**

Financement de l'investissement			
en K€	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
Dépenses d'équipement	1 741	3 065	2 782
Epargne nette	1 550	1 435	1 011
Subventions	565	98	32
Autres recettes diverses (avances)	1 006	0	84
Emprunt	83	0	0

Les subventions perçues concernent le réseau de Gières (solde de la subvention de la région) et les autres recettes concernent le réseau principal

BIOMAX (remboursement trop perçu CCIAG) et le réseau Pont de Claix.

✓ **L'affectation du résultat 2024 pour l'exercice 2025**

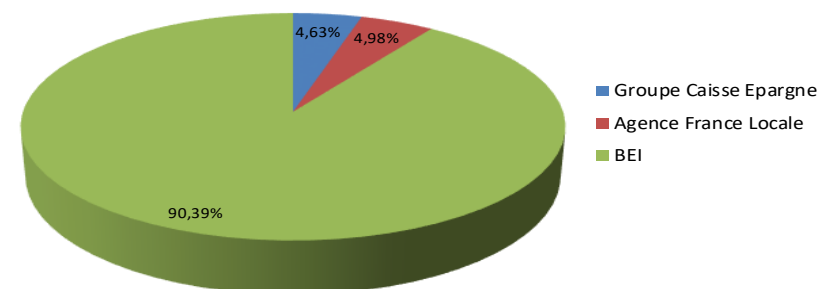
A l'issue de l'exercice 2024, il est constaté un excédent de fonctionnement de 1,75 M€ ainsi qu'un déficit d'investissement de 3,41 M€. Il est proposé de reporter ces soldes au budget 2024.

✓ **Encours de la dette**

Un encours de la dette en baisse.

Cet encours de la dette du budget annexe est de 42,2 M€ au 31 décembre 2024 contre 45,5 M€ au 31 décembre 2023, soit une baisse de 3,32 M€.

Répartition de l'encours de dette par prêteurs au 31/12/2024



La BEI est le 1^{er} financeur du Budget Annexe avec 90,4 % de l'encours, l'Agence France Locale (AFL) représente 5 % de l'encours, la Caisse d'Epargne 4,6 % de l'encours.

95,4 % de l'encours de dette est classifié « vert » avec les emprunts de la BEI mobilisés en 2018, 2019 et 2020 dans le cadre du contrat « Climate Action » et celui de l'Agence France Local sur ses financements fléchés vert

La répartition par type de taux est la suivante :

✚ Taux fixes (ou fixés par swap) : 83,8 %,

✚ Taux variables 16,2 %.

L'encours se compose de six emprunts, avec les deux remboursements anticipés effectués en 2024, il n'y a plus de dette transférée par les communes sur ce budget annexe.

Tous sont classifiés 1A sur la charte Gissler et ne présentant donc aucun risque.

La capacité de désendettement au 31 décembre 2024 passe à 10,25 années contre 10,25 années en 2023.

Le taux moyen de la dette est en légère baisse à 1,07 % contre 1,08 % au 31 décembre 2023, la hausse des taux de la BCE depuis juillet 2022 n'a qu'un impact limité sur le taux moyen de la dette du Budget Annexe, les taux fixes sont compris entre 0,139 % et 0,70 %.

Les 2 remboursements anticipés contribuent à cette baisse du taux moyen.

✓ **Présentation analytique des éléments budgétaires par réseau**

Cette présentation permet d'apprécier la situation de chacun des réseaux.

Les charges communes à l'ensemble des réseaux que sont les dépenses de personnel et les charges de structures qui sont réparties en fonction de l'intensité de travail nécessaire sur chacun des réseaux.

○ **Le réseau de Miribel-Lanchâtre**

Face aux problèmes récurrents rencontrés sur les deux réseaux de Miribel - Lanchâtre, une concertation avec les habitants a démarré au printemps 2021 pour aboutir en 2022 à la décision d'arrêter ces 2 réseaux, entérinée par une délibération du conseil métropolitain du 18 novembre 2022.

Le réseau a donc été arrêté fin mai 2023 et les usagers ont été accompagnés financièrement par la Métropole pour l'installation de systèmes de chauffage individuels décarbonés.

En 2024, il n'y a pas de dépenses pour le réseau de Miribel

○ **Le réseau de Fontaine**

RESEAU DE FONTAINE BASTILLE							
Dépenses en €	CA 2023	CA 2024	Evolution 2024/2023	Recettes en €	CA 2023	CA 2024	Evolution 2024/2023
Dépenses d'exploitation	176 550	254 153	44%	Vente de chaleur	246 661	260 927	6%
Bouclier tarifaire	21 575	16 373	-24%	Bouclier tarifaire	21 575	17 511	-19%
Dépenses de personnel	25 559	19 835	-22%				
Charges de structure	5 977	3 961	-34%				
Dépenses de fonctionnement	229 661	294 322	28%	Recettes de fonctionnement	268 236	278 438	4%
Epargne de gestion (recettes - dépenses)	38 575	-15 884	-141%				
Travaux et GER	5 830	3 879	-33%				
Dépenses d'investissement	5 830	3 879	-33%				

Le réseau de Fontaine présente une situation déficitaire du fait d'une facturation anormale de taxe foncière (62k€), la demande auprès des services fiscaux est en cours.

La part d'énergie renouvelable est stabilisée à 75% avec un rendement du réseau fortement amélioré depuis les travaux réalisés sur le système d'hydro-accumulation.

○ **Le réseau de Gières**

RESEAU DE GIERES							
Dépenses en €	CA 2023	CA 2024	Evolution 2024/2023	Recettes en €	CA 2023	CA 2024	Evolution 2024/2023
Dépenses d'exploitation	115 191	158 106	37%	Vente de chaleur	188 504	221 683	18%
Bouclier tarifaire gaz		6 736		Bouclier Tarifaire		11 219	
Dépenses de personnel	24 750	18 226	-26%	Pénalités marché exploit	532		
Charges de structure	5 788	3 640	-37%				
Dépenses de fonctionnement	145 729	186 708	28%	Recettes de fonctionnement	189 036	232 903	23%
Epargne de gestion (recettes - dépenses)	43 307	46 195	7%				
Travaux et GER	99 379	30 407	-69%				
Dépenses d'investissement	99 379	30 407	-69%	Recettes solde subvention Région		32 200	

Ce réseau est dans sa 5^{ème} saison de chauffe, il fonctionne par combustion du bois avec une chaufferie de secours au gaz.

Son taux d'utilisation du bois est de plus de 80% avec l'objectif d'atteindre les 90 %. Il dessert ainsi un ensemble de 13 bâtiments correspondant à

l'équivalent de 210 logements.

Les ventes de chaleur sont en hausse, du fait d'un hiver plus rigoureux et d'une augmentation des indices (inflation).

Les usagers ont pu bénéficier du bouclier tarifaire qui leur sera versé en 2024.

○ Le réseau de Pont-de-Claix

RESEAU DE PONT DE CLAIX							
Dépenses en €	CA 2023	CA 2024	Evolution 2024/2023	Recettes en €	CA 2023	CA 2024	Evolution 2024/2023
Dépenses d'exploitation	61 176	95 488	56%	Vente de chaleur	132 090	128 696	-3%
Dépenses de personnel	66 176	12 023	-82%				
Charges de structure	15 476	2 401	-84%				
Dépenses de fonctionnement	142 828	109 912	-23%	Recettes de fonctionnement	132 090	128 696	-3%
Epargne de gestion (recettes - dépenses)	-10 738	18 785	-275%				
Travaux et GER	193 078	26 086	-86%				
Dépenses d'investissement	193 078	26 086	-86%	Subvention Ademe et avoirs	700 609	326	-99%

La mise en service de ce nouveau réseau, géré en régie, a démarré en 2022.

L'année 2024 est déficitaire car des dépenses correspondant à 2023 ont été facturées en 2024 (9k€) et les frais de personnel liés à la gestion de la fin des travaux (40k€).

Les dépenses d'investissement correspondent aux travaux pour raccorder un bâtiment SDH.

○ Le réseau principal

RESEAU PRINCIPAL							
Dépenses en €	CA 2023	CA 2024	Evolution 2024/2023	Recettes en €	CA 2023	CA 2024	Evolution 2024/2023
Etudes	3 100	21 600	596%	Redevance de contrôle	205 700	204 510	-1%
Taxes foncières	512 413	629 806	23%	Remboursement taxes foncières	512 413	629 802	23%
Frais de personnel	303 550	419 460	0%	Redevance chaufferies	5 200 000	5 200 000	0%
Charges de structure	70 987	83 762	0%				
Dépenses de fonctionnement	890 050	1 154 628	15%	Recettes de fonctionnement	5 918 113	6 034 312	2%
Epargne de gestion (recettes - dépenses)	5 028 063	4 879 684	0%				
Travaux de construction Biomax	87 000	84 721	-3%	Subventions	1 693 212	83 212	-95%
Etudes centrale Poterne	34 836						
Dépenses d'investissement	121 836	84 721	-30%	Recettes d'investissement	1 693 212	83 212	-95%

Le réseau principal est géré en concession (renouvelée en 2018) avec comme délégataire la Compagnie de Chauffage (CCIAG).

Il dessert environ 100 000 équivalent-logements.

La production de chaleur est assurée par 5 sites : les chaufferies Poterne, Villeneuve, Biomax, l'incinérateur Athanor et le site Solvay de récupération de chaleur fatale de la plateforme chimique de Pont de Claix. Elle est distribuée via 170 km de réseaux.

Les principales dépenses pour le délégant sont les taxes foncières, lesquelles sont compensées intégralement en recette, car prises en charge par le concessionnaire.

Le réseau principal perçoit deux redevances versées par le délégataire : la redevance pour la mise à disposition des centrales à hauteur de 5,2 M€ et la redevance de contrôle à hauteur de 205 k€ en 2023.

En matière d'investissement, les travaux de construction de la centrale de production Biomax ont été réceptionnés en 2021 avec des réserves.

La levée des réserves ainsi que des demandes complémentaires des entreprises ont faits l'objet de longues négociations et le solde définitif des marchés n'interviendra qu'en 2025.

De nouveaux projets sont d'ores et déjà engagés pour moderniser ce réseau et aller vers une utilisation plus importante d'énergies renouvelables dans les combustibles utilisés.

C'est notamment le cas pour la centrale la Poterne qui utilise encore aujourd'hui en partie du charbon.

Les 1ères études pour la transformation de cette centrale afin de substituer le charbon par du bois déchet ont démarré en 2022 et les premiers investissements ont commencé en 2024 (études de conception).

L'objectif poursuivi est d'atteindre à la fin de la délégation de service public 90% d'énergies renouvelables dans le mix.

○ Le réseau de Meylan

RESEAU DE MEYLAN							
Dépenses en €	CA 2023	CA 2024	Evolution 2024/2023	Recettes en €	CA 2023	CA 2024	Evolution 2024/2023
Annonces légales, frais juridiques				Redevance de contrôle	7 500	15 750	110%
Frais de personnel	73 120	31 793	-57%				
Charges de structure	17 100	6 349	-63%				
Dépenses de fonctionnement	90 220	38 142	-58%	Recettes de fonctionnement	7 500	15 750	110%
Epargne de gestion (recettes - dépenses)	-82 720	-22 392	-73%				
Avance remboursable concessionnaire	300 000	900 000	200%				
Etudes et travaux	600 793	305 012	-49%				
Dépenses d'investissement	900 793	1 205 012	34%				

La Métropole a engagé des travaux destinés à raccorder les premiers bâtiments actuellement en construction sur l'ancien site PLM dans le cadre d'un projet immobilier d'ampleur mêlant logements, espaces collectifs et immobilier d'entreprises.

Les dépenses 2024 couvrent essentiellement les charges de personnels pour suivre les travaux et le déploiement de la concession.

○ Le réseau Exhaure de la Presqu'île de Grenoble et de l'Esplanade

RESEAUX EXHAURE							
Dépenses en €	CA 2023	CA 2024	Evolution 2024/2023	Recettes en €	CA 2023	CA 2024	Evolution 2024/2023
Dépenses d'exploitation	10 369	14 104	36%	Abonnements	51 277	56 422	10%
Frais de personnel	36 972	28 762	-22%				
Charges de structure	8 647	5 744	-34%				
Dépenses de fonctionnement	55 988	48 610	-13%	Recettes de fonctionnement	51 277	56 422	10%
Epargne de gestion (recettes - dépenses)	-4 711	7 812	-266%				
Travaux extension Exhaure Esplanade	33 470	191 190	471%				
Dépenses d'investissement	33 470	191 190	471%				

Ce réseau produit de la chaleur par géothermie, un procédé qui consiste à rejeter à l'Isère de l'eau de nappe utilisée par les pompes à chaleur.

Il alimente ainsi 26 bâtiments de la Presqu'île ; 63 sont prévus au terme de l'aménagement de la Presqu'île.

Les systèmes énergétiques sont, quant à eux, sous la responsabilité des propriétaires et gestionnaires des bâtiments.

Ce réseau est peu onéreux dans la mesure où les dépenses sont composées de la maintenance qui est assurée par la régie assainissement, de l'électricité et de contrôles des débits et de la température des rejets.

Les recettes sont des abonnements payés par les différents bâtiments raccordés.

Côté investissement, les travaux correspondent à une extension du réseau d'exhaure de l'Esplanade de Grenoble afin d'anticiper de futurs raccordements.

BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

BALANCE DE FONCTIONNEMENT (en €)

Chap	DEPENSES	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	986 626,49	1 277 800,50	1 266 320,64
012	Charges de personnel	556 012,00	613 643,00	613 642,00
65	Autres charges de gestion courante	76 308,66	61 798,00	45 798,22
66	Charges financières	648 469,02	750 000,00	696 442,40
67	Charges exceptionnelles	94 813,85	10 192,00	7 191,40
68	Dotations aux amortissements et provisions		908,00	908,00
Total dépenses réelles de fonctionnement		2 362 230,02	2 714 341,50	2 630 302,66
023	Virement à la section d'investissement		6 770 592,47	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections (Amortissements)	2 992 225,90	5 000 000,00	3 022 388,53
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		2 992 225,90	11 770 592,47	3 022 388,53
Total dépenses de fonctionnement		5 354 455,92	14 484 933,97	5 652 691,19

Chap	RECETTES	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024
70	Prestations de services	662 764,93	740 300,00	666 728,17
74	Subventions d'exploitation	22 106,74	31110	28 730,54
75	Autres produits de gestion courante	5 925 613,31	6 042 700,00	6 050 706,00
76	Produits financiers	185 243,57	224 000,00	212 447,93
77	Produits exceptionnels	2 787,35	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	148,00	0,00	0,00
Total recettes réelles de fonctionnement		6 798 663,90	7 038 110,00	6 958 612,64
002	Excédent de fonctionnement reporté	4 706 528,11	6 446 823,97	0,00
Total recettes mixtes de fonctionnement		4 706 528,11	6 446 823,97	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	296 087,88	1 000 000,00	450 112,00
Total recettes d'ordre de fonctionnement		296 087,88	1 000 000,00	450 112,00
Total recettes de fonctionnement		11 801 279,89	14 484 933,97	7 408 724,64

BALANCE D'INVESTISSEMENT (en €)

Chap	DEPENSES	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	2 887 323,51	2 890 000,00	3 318 001,45
20	Immobilisations incorporelles	503 306,94	1 476 583,00	1 360 447,53
21	Immobilisations corporelles	129 979,32	245 500,00	218 859,33
23	Immobilisations en cours	807 362,32	6 908 006,85	302 702,43
27	Immobilisations financières	300 000,00	900 000,00	900 000,00
Total dépenses réelles d'investissement		4 627 972,09	12 420 089,85	6 100 010,74
16	Opérations neutres de trésorerie	0,00	470 000,00	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	3 708 960,20		0,00
Total dépenses mixtes d'investissement		3 708 960,20	470 000,00	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	296 087,88	1 000 000,00	450 112,00
041	Opérations patrimoniales	5 542 771,98	6 165 000,00	112 750,85
Total dépenses d'ordre d'investissement		5 838 859,86	7 165 000,00	562 862,85
Total dépenses d'investissement		14 175 792,15	20 055 089,85	6 662 873,59

Chap	RECETTES	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024
13	Subventions d'investissement	2 310 609,34	97 841,46	32 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées	83 212,46	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	83 212,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 006 456,19		83 538,68
Total recettes réelles d'investissement		3 400 277,99	181 053,46	115 738,68
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 708 960,20		0,00
16	Opérations neutres de trésorerie	0,00	470 000,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	0,00	1 468 443,92	0,00
Total recettes mixtes d'investissement		3 708 960,20	1 938 443,92	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	6 770 592,47	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections (Amortissements)	2 992 225,90	5 000 000,00	3 022 388,53
041	Opérations patrimoniales	5 542 771,98	6 165 000,00	112 750,85
Total recettes d'ordre d'investissement		8 534 997,88	17 935 592,47	3 135 139,38
Total recettes d'investissement		15 644 236,07	20 055 089,85	3 250 878,06

8. LE BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

La Métropole s'est fixée comme objectif, dans son Schéma Directeur de l'Energie, la hausse de 35 % de la production d'énergie renouvelable d'ici 2030.

L'ambition, affichée dans la feuille de route en matière de production d'électricité photovoltaïque, vise à multiplier par 6, entre 2013 et 2030, la production du territoire sachant qu'entre 2013 et 2022, la production a été multipliée par 3,5 passant de 5 à 18 GWh.

Plusieurs actions ont été réalisées pour développer le photovoltaïque sur le territoire avec notamment la mise en ligne d'un cadastre solaire pour permettre aux habitants d'évaluer leur potentiel de production sur leur toiture, l'organisation de deux appels à initiatives privées pour inciter les entreprises du territoire à installer du photovoltaïque sur leur toiture ou parking, l'accompagnement de deux copropriétés par la SPL ALEC.

La Métropole est également rentrée au capital de deux sociétés de tiers investissement (Parkosol et Energy Citoyenne)

Le Conseil Métropolitain a approuvé la création du Budget Annexe au 1er janvier 2022 dédié à la solarisation photovoltaïque qui permettra d'intensifier l'installation de panneaux sur le patrimoine de Grenoble Alpes Métropole.

Aujourd'hui, 2 toitures de bâtiments métropolitains ont été équipées de panneaux photovoltaïques en 2024 : l'hôtel d'activités CEMOI et le centre technique du Rondeau, ce qui représente 175 kWc supplémentaires qui viennent s'ajouter aux 367 kWc déjà posés.

Les travaux sur le nouveau centre de tri Athanor ont également débuté fin 2024.

Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 12 k€ par rapport à 2023.

Recettes de fonctionnement			
Recettes en k€	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024
Prestation de services	105	161	156
Dotations et participations	39	30	0
Total des recettes réelles fonctionnement	144	191	156

Les recettes, issues de la vente d'électricité à EDF via des obligations d'achat et correspondant à la production des panneaux photovoltaïques, sont de 131 k€.

Les recettes, liées à de l'autoconsommation d'électricité, sont de 25 k€ (recettes facturées au budget principal pour l'opération du rondéau).

Ces recettes, liées à la production d'électricité, sont en augmentation de 51 k€ par rapport à 2023 en raison d'un plus grand nombre de panneaux photovoltaïques mis en service en 2024.

Le solde de la subvention, dans le cadre du programme européen European City Facility (EUCF –Soutien des entités publiques pour accélérer les investissements dans l'énergie durable), initialement prévu en 2024 pour 30 k€, devrait être perçu en 2025.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont en baissent de 21,4 % (-32 k€) par rapport au CA 2023.

Dépenses de fonctionnement			
Dépenses en k€	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024
Charges de personnel	116	90	90
Dépenses d'exploitation	6	25	5
Charges de structure	29	24	24
Total des dépenses réelles fonctionnement	151	139	119

Les dépenses 2024 sont principalement des dépenses de personnel et des charges de structure.

○ Les charges de personnel

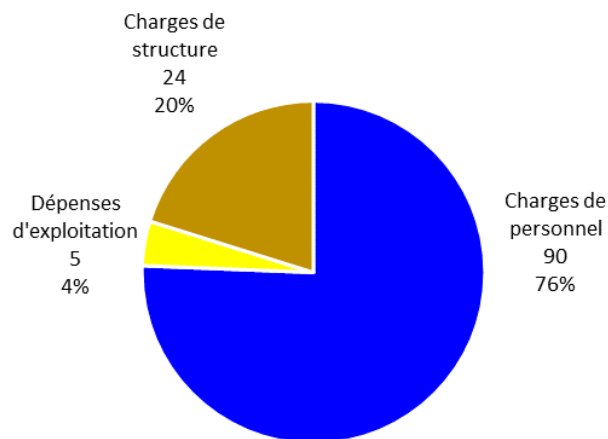
En 2024 les charges de personnel représentent 90 k€ contre 116 k€ en 2023.

La contribution de la direction de l'énergie baisse de 64.8 k€ à 55.8 k€, avec une diminution du nombre de contributeurs des services supports directement affectés et opérationnels qui passe de 2.1 ETP en 2023 à 1.82 ETP en 2024.

○ Les charges de structure

Les charges de structure représentent 24 k€ contre 29 k€ en 2023, avec principalement une diminution des indemnités des élus refacturées de 3,8 K€ calculées sur le nombre de délibérations produites.

Dépenses de fonctionnement 2024 en k€



○ Dépenses d'exploitation :

Les dépenses d'exploitation (5 k€) sont des frais d'entretien et de maintenance des panneaux photovoltaïques sur les différents sites.

Ratios financiers

Ratios			
En k€	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024
Recettes réelles d'exploitation	144	191	156
Dépenses réelles de fonctionnement	151	139	119
Epargne de gestion	-7	52	37
Solde des opérations financières et exception	0	0	0
Epargne brute	-7	52	37
Remboursement du capital de la dette	0	0	0
Epargne nette	-7	52	37

La baisse des dépenses de fonctionnement (-32 k€) et la hausse des recettes de 12 k€ permettent une augmentation de l'épargne de gestion de 44 k€ par rapport à 2023.

Le budget n'ayant à rembourser aucun emprunt sur 2024, l'épargne nette est identique à l'épargne de gestion soit 37 k€.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 478 k€ en 2024 contre 327 k€ en 2023

Dépenses d'investissement par programme			
Dépenses en k€	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024
Cemoui	0	127	83
Centre de tri	73	561	280
Centre technique Rondeau	141	96	91
Centre technique Vizille	34	4	4
Commun sites photovoltaïques	32	19	6
CTA Politzer Echirolles	0	13	6
Espace agricole La Taillat	0	2	0
Ferme du Maquis	47	0	0
Rochefort	0	29	8
Total des dépenses réelles d'investissement	327	851	478

Les aménagements sur l'Hôtel Activités Cemoui ont débuté en 2024 pour 83 k€

Les travaux d'installation pour le centre de tri de La Tronche ont débuté en 2024 (280 k€).

L'objectif de l'installation de ces équipements est de réinjecter l'électricité produite sur le réseau pour une revente à EDF OA.

Pour le site du Rondeau, l'opération doit permettre de partager l'électricité produite avec la patinoire métropolitaine. Les travaux ont commencé en 2023 et se poursuivent sur 2024 (91 k€).

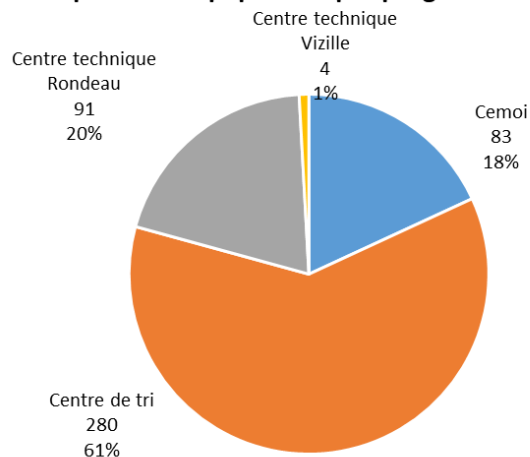
La solarisation du centre technique de Vizille a débuté en 2023.

Les travaux se sont poursuivis en 2024 pour 4 k€.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage a débuté en 2024 pour le site Politzer Echirolles (6 k€), ainsi que pour le site de Rochefort (8 k€).

Enfin, des études ont été réalisées sur le parking du golf de Seyssins (6 k€) afin de confirmer la possibilité de créer une installation en ombrières.

Dépenses d'équipement par programme en k€



Autres dépenses liées à la solarisation du centre technique de Vizille (4 k€), l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le site Politzer Echirrolles (6 k€), ainsi que pour le site de Rochefort (8 k€) et des études ont été réalisées sur le parking du golf de Seyssins (6 k€).

✓ Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2021-2030

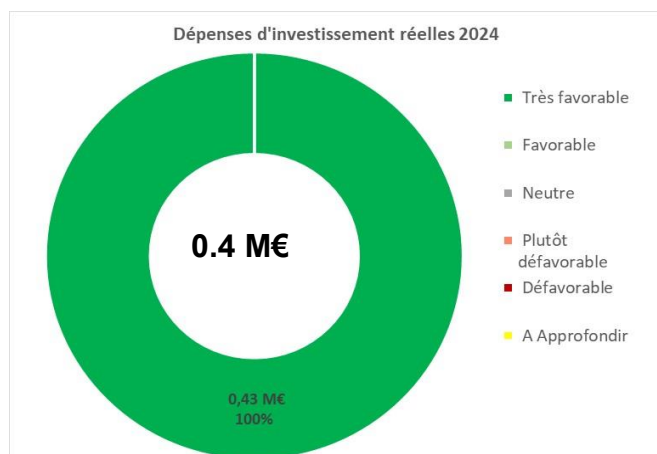
Le PPI du Budget Panneaux photovoltaïques prévoit 4,5 M€ de dépenses sur la période 2022-2030.

Après 3 exercices, l'avancement du PPI est inférieur au niveau initialement escompté.

Les aléas techniques s'avèrent importants en matière de projets de panneaux photovoltaïques, ce qui entraîne des décalages de réalisation.

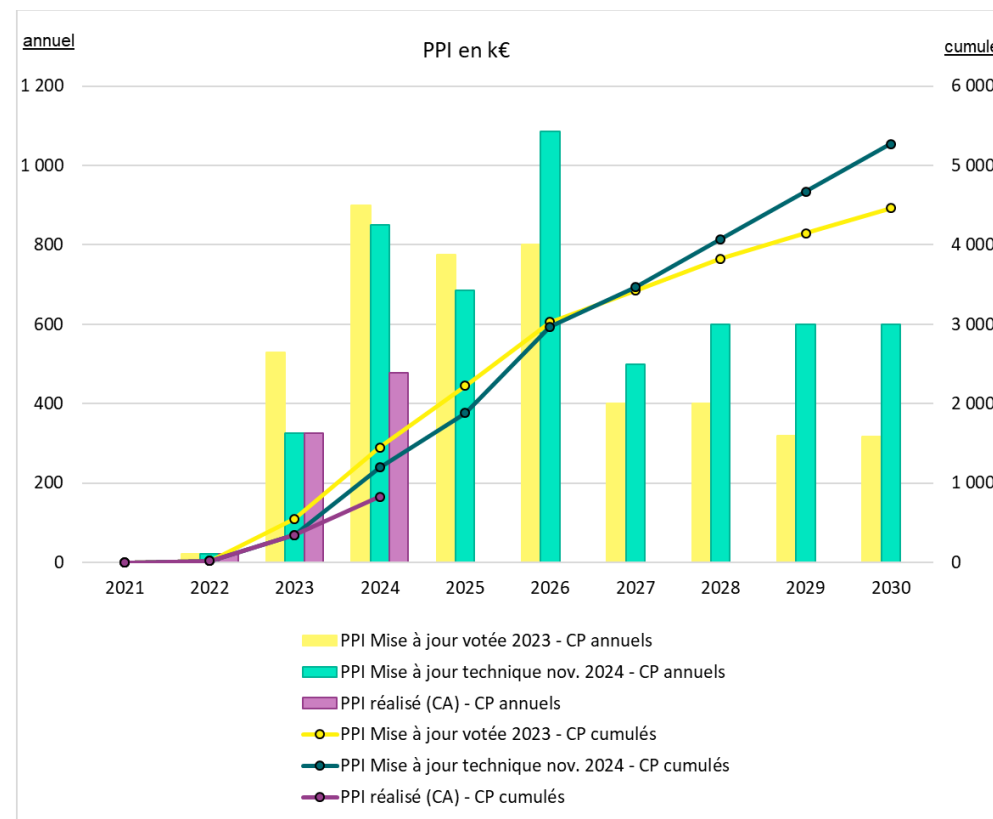
Néanmoins, ces décalages devraient être rattrapés et même dépassés à horizon 2030 avec une mise à jour technique du PPI qui prévoit des investissements au-delà des montants initiaux.

Classification des dépenses d'investissement au regard de l'atténuation du changement climatique



100 % des dépenses sont classées **Très favorables** (0.4 M€) :

- Travaux d'installation panneaux photovoltaïques :
- Centre de tri La Tronche : 280 k€
- Hôtel d'activités Cemoui : 83 M€
- Centre technique Rondéau: 91 k€



✓ **Le financement de l'investissement**

Financement de l'investissement	
en k€	CA 2024
Dépenses d'équipement	478
Epargne nette	37
Subventions et participations	0
Cessions d'immobilisation	0
Autres recettes d'investissement	0
Emprunt d'équilibre	1 000

L'épargne nette de 37 k€ permet de financer 7,7% des dépenses d'équipement.

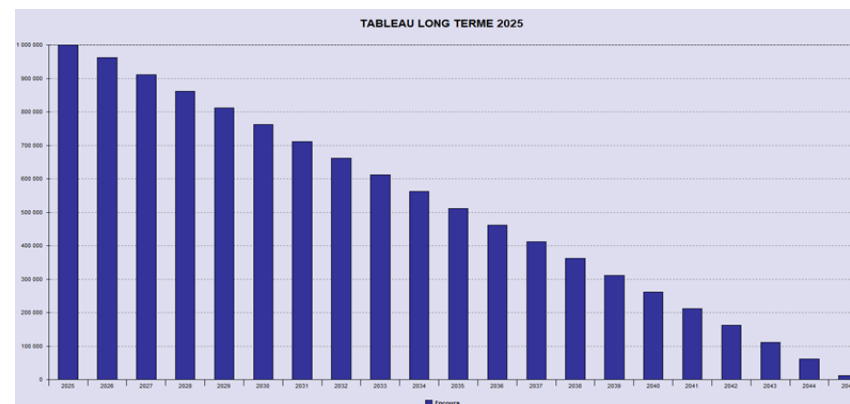
Un emprunt de 1 000 k€ a été contracté afin de compléter le financement et assurer l'équilibre du budget.

Encours de dette

Un emprunt de 1 M€ a été contractualisé en 2024 auprès de La Banque Postale, il s'agit du 1^{er} emprunt sur le budget photovoltaïque.

Le prêt est sur une durée de 20 ans à taux fixe à 3,18 %. Cet emprunt a été classifié « vert » par la banque compte tenu de la classification « énergie renouvelable » du financement.

Le graphique suivant présente l'extinction de l'encours.



✓ **Le résultat de clôture 2024**

Le résultat de l'exercice 2024 est arrêté à hauteur de 20 k€. Avec un résultat antérieur reporté de -6 k€, le résultat de fonctionnement cumulé est de 14 k€.

Avec la contractualisation d'un emprunt de 1 000 k€, le solde d'exécution de la section d'investissement est arrêté à 215 k€. Cet excédent permettra de financer une partie des futurs aménagements.

BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

BALANCE DE FONCTIONNEMENT

CHAP	DEPENSES	CA 2023	BP 2024	BP+DM 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	24 436,67	46 553,00	42 467,00	22 283,28
012	Charges de personnel	116 395,00	91 871,00	89 947,00	89 946,00
014	Atténuations de produits			0,00	
65	Autres charges de gestion courante	10 635,09	10 954,00	6 807,00	6 806,10
66	Charges financières			0,00	
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	
Total des dépenses réelles hors provisions		151 466,76	149 378,00	139 221,00	119 035,38
68	Dotations aux amort. et provisions			0,00	
Total des dépenses de provisions		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté			6 269,66	
Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00	6 269,66	0,00
023	Virement à la section d'investissement			5 287,34	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sec	2 282,00	40 000,00	40 000,00	17 356,00
Total des dépenses d'ordre		2 282,00	40 000,00	45 287,34	17 356,00
Total des dépenses de fonctionnement		153 748,76	189 378,00	190 778,00	136 391,38

CHAP	RECETTES	CA 2023	BP 2024	BP+DM 2024	CA 2024
013	Atténuations de charges			0,00	
70	Produits des services du domaine et ve	104 782,60	159 378,00	160 778,00	156 322,69
74	Dotations et participations	39 000,00	30 000,00	30 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,91		0,00	43,56
76	Produits financiers			0,00	
77	Produits exceptionnelles			0,00	
Total des recettes réelles hors provisions		143 783,51	189 378,00	190 778,00	156 366,25
78	Reprises sur provisions			0,00	
Total des recettes de provisions		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté			0,00	
Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections		0,00	0,00	
Total recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes de fonctionnement		143 783,51	189 378,00	190 778,00	156 366,25

BALANCE D'INVESTISSEMENT

CHAP	DEPENSES	CA 2023	BP 2024	BP+DM 2024	CA 2024
16	Emprunts et dettes assimilées			0,00	
20	Immobilisations incorporelles	33 699,21	61 000,00	43 200,00	19 001,77
21	Immobilisations corporelles	292 862,80	1 263 500,00	695 492,87	347 111,91
23	Immobilisations en cours			112 174,13	112 174,13
26	Participations et créances rattachées			0,00	
27	Autres Immobilisations financières			0,00	
Total des dépenses réelles		326 562,01	1 324 500,00	850 867,00	478 287,81
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		0,00	324 280,01	
Solde d'exécution d'investissement reporté		0,00	0,00	324 280,01	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections		0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales		60 000,00	60 000,00	44 719,21
Total des dépenses d'ordre		0,00	60 000,00	60 000,00	44 719,21
Total des dépenses d'investissement		326 562,01	1 384 500,00	1 235 147,01	523 007,02

CHAP	RECETTES	CA 2023	BP 2024	BP+DM 2024	CA 2024
10	Dotations, fonds divers et reserves	21 115,14		0,00	
13	Subventions d'investissement			0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées		1 284 500,00	1 129 859,67	1 000 000,00
23	Immobilisation en cours			0,00	
26	Participations et créances rattachées			0,00	
27	Autres Immobilisations financières			0,00	
Total des recettes réelles		21 115,14	1 284 500,00	1 129 859,67	1 000 000,00
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		0,00	0,00	
Solde d'exécution d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	5 287,34	
040	Opération d'ordre de transfert entre sec	2 282,00	40 000,00	40 000,00	17 356,00
041	Opérations patrimoniales		60 000,00	60 000,00	44 719,21
Total des recettes d'ordre		2 282,00	100 000,00	105 287,34	62 075,21
Total des recettes d'investissement		23 397,14	1 384 500,00	1 235 147,01	1 062 075,21

9. LE BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT EN OUVRAGES

Grenoble-Alpes Métropole est chargée de la gestion et de l'entretien de 20 parcs en ouvrage et 2 parcs de stationnement en enclos.

Depuis avril 2019, la Société d'Economie Mixte à Opération Unique (SEMOP) dénommée Park Grenoble Alpes Métropole est en charge de l'exploitation des parcs pour une durée de 5 ans, prolongée par l'avenant n° 3 du 16 décembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2025.

Le parking Chavant est quant à lui exploité par Q-Park dans le cadre d'un contrat de concession qui se terminera en 2031.

L'année 2024 a connu une baisse de la fréquentation des parkings publics, notamment des usagers horaires (- 3 %).

Malgré cette érosion de la fréquentation horaire, le chiffre d'affaire est en légère augmentation par rapport à 2023 ainsi que la redevance (+76 k€) du fait des hausses tarifaires (tarification environnementale en mars 24 et actualisation de la tarification horaire mise en place en octobre 23).

Cependant, ces résultats sont moins bons que le prévisionnel avec une redevance moins importante que prévue (- 171 k€).

Le modèle économique des parkings de la SEMOP reste cependant fragile et dépendant du nombre de déplacements en voiture dans le cœur urbain dont la tendance est à la baisse, ainsi qu'aux aléas conjoncturels (hausse du coût de l'énergie, augmentation du vandalisme, ...).

La compétence retracée par le Budget Annexe relevant de la catégorie des services publics industriels et commerciaux, la recherche d'équilibre budgétaire sans subvention du budget principal a été maintenue sur 2024.

Ainsi, le versement d'une subvention d'équilibre à un SPIC revêt un caractère exceptionnel et est strictement encadré par la réglementation.

Dans le cas du BA Stationnement, elle est justifiée par la nécessité de couvrir le poids de la dette « historique » transférée par la Ville de Grenoble lors du transfert de compétences en 2015 et ne peut en aucun cas couvrir un déficit d'exploitation.

Le Budget Principal a ainsi versé une subvention d'équilibre de 1 395 k€ (contre 1 539 k€ en 2023).

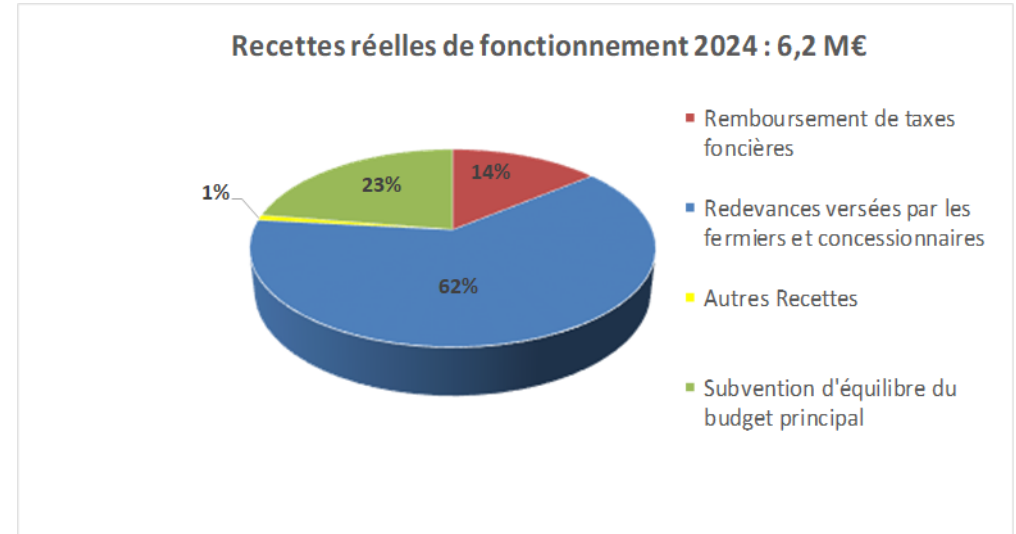
Le recul du niveau de recettes couplé à l'augmentation des dépenses impacte l'épargne brute qui passe de 3,2 M€ en 2023 à 2,7 M€ en 2024.

Bien que l'annuité de la dette soit en recul de 409 k€ à 4,5 M€ en 2024 contre 4,9 k€ en 2023 – elle mobilise 73 % des recettes de fonctionnement (contre 74 % en 2023).

Après prise en compte de l'annuité de la dette, l'épargne nette devient négative à hauteur de 466 k€ (- 388 k€ en 2023).

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 6,2 M€ en 2024, soit une baisse de 434 k€ par rapport à 2023.



Elles sont principalement constituées :

- ✚ Pour 62 %, des redevances du contrat de délégation de service public (3,9 M€),
- ✚ Pour 23 %, de la subvention du budget principal (1,4 M€) permettant de couvrir 31 % de l'annuité de la dette,
- ✚ Pour 14 % du remboursement de taxes foncières par le concessionnaire (0,9 M€).

La diminution des recettes de fonctionnement est essentiellement due à l'absence de recettes d'amodiation.

Ces dernières payées par les acquéreurs de nouveaux logements à la Presqu'île sont vouées à disparaître avec l'achèvement du projet urbain dans le secteur Cambridge.

Le niveau de redevance est quant à lui quasi-stable (3,8 M€) du fait d'un chiffre d'affaires de la SEMOP ParkGAM de 9,9 M€ légèrement en dessous des prévisions de l'avenant 4.

Les recettes horaires représentent 63 % des recettes totales et sont en hausse de 5 % malgré une baisse de la fréquentation de 3 %.

Les recettes des abonnés, quant à elles, ont connu une hausse de 3 % malgré une légère baisse du nombre d'abonnés, notamment du fait de la réduction du nombre d'abonnements de grands comptes.

Le Budget Principal a versé une subvention d'équilibre de 1 395 k€, en recul de 144 k€ par rapport à 2023, tenant compte de la trajectoire à la baisse de l'annuité de la dette.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT			
En k€	CA 2023	BP + DM 2023	CA 2024
Remboursement de taxes foncières	863	880	880
Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	3 837	4 139	3 873
Recettes - Régularisation taxes foncières	0	5	23
Amodiations Parking Presqu'île	350	4	4
Pénalités - Parking Europole	6	0	0
Cessions box Parking Silo Arlequin Villeneuve	17	120	13
Sous-total hors subvention d'équilibre	5 073	5 148	4 793
Produits financiers	15	13	14
Autres recettes diverses	9	0	0
Subvention d'équilibre du budget principal	1 539	1 395	1 395
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 636	6 557	6 202

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3,5 M€ en 2023, contre 3,4 M€ en 2023.

Cette hausse, contenue à + 4 % par rapport à 2023, s'explique par la régularisation du trop-perçu de redevance variable SEMOP 2023.

Retraitée de cette régularisation, l'évolution entre 2023 et 2024 s'élèverait à 19 k€, le volume de la taxe foncière et des charges de personnel venant pondérer l'augmentation de 7% des charges d'intérêts de la dette.

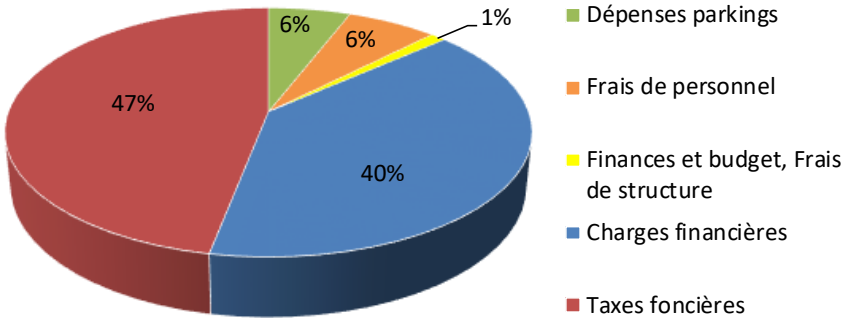
La diminution du volume de régularisations de taxes foncières permet de faire baisser ce poste de 43 k€.

En effet, le montant payé en 2023 intégrait d'importantes régularisations sur les années antérieures (90 K€).

Hormis les régularisations sur années antérieures, l'augmentation de taxe foncière au titre de l'année repose sur deux mécanismes : l'augmentation forfaitaire des bases liée à l'évolution de la grille départementale des tarifs pour les locaux professionnels et la poursuite de l'application de la réforme des bases locatives des locaux professionnels entamée en 2017.

Les frais financiers (1,4 M€) et la taxe foncière (1,7 M€) représentent 86 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Dépenses réelles de fonctionnement 2024 : 3,5 M€



Les dépenses d'exploitation relatives aux parkings concédés et affermés sont prises en charge par la SEMOP dans le cadre de son contrat de délégation.

Dans le cadre du renouvellement de la DSP et de la création de la SPL du stationnement de la région grenobloise qui se verra confier l'exploitation des parkings publics au 1^{er} janvier 2026, une prestation d'AMO est en cours (60 k€ en 2024) et se poursuivra en 2025.

Les charges de copropriété sur le silo Arlequin et le parking Irvoy ont baissé,elles s'élèvent à 15 k€ au lieu de 23 k€ en 2023.

Les frais de personnel refacturés par le budget principal sont en baisse de 10,9 % à 228 k€.

Annuité de la dette

L'annuité nette de la dette 2024 du Budget Annexe Stationnement en ouvrages s'élève à 4,5 M€ contre 4,9 M€ en 2023.

Le remboursement en capital est en baisse à 3,13. M€ contre 3,65 M€ en 2023.

Conformément à la délibération du 5 juillet 2019 relative à l'ajustement de l'encours de dette transféré au 1er janvier 2015, la Ville de Grenoble a remboursé au budget annexe un montant de 18 k€ en capital ; la Métropole, quant à elle, a remboursé à la Ville 401 k€ de frais financiers en 2024.

Cet ajustement de l'encours entre collectivités se termine en 2024.

en K€	CA 2023	Crédits 2024	CA 2024
Remboursement du capital	3 631	3 169	3 132
Capital emprunts	3 649	3 187	3 150
Dette récupérable de la Ville de Grenoble	-18	-18	-18
Charges financières	1 289	1 420	1 380
Intérêts (hors ICNE)	779	890	883
ICNE	21	0	-10
Dette récupérable pour la Ville de Grenoble	401	401	401
SWAP, Commissions, indemnité et frais divers	103	129	120
Produits financiers swap	-15	-13	-14
ANNUITE NETTE	4 920	4 589	4 512

Malgré la baisse de l'encours, les frais financiers sont en progression de 104 k€.

Cette augmentation est liée au nouvel emprunt de 1 M€ contractualisé en décembre 2023 à taux fixe à 3,79 % et à la stagnation des taux monétaires sur le premier semestre de l'année à la suite des décisions de la Banque Centrale Européenne de relèvement des taux directeurs de juillet 2022 à septembre 2023.

Ratios financiers

Ratios financiers			
en k€	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions et produits financiers)	6 595	6 544	6 176
Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financières)	2 072	2 151	2 130
Épargne de gestion	4 523	4 393	4 046
Solde des opérations financières (76 et 66)	-1 289	-1 407	-1 380
Soldes des provisions	9	-2	0
Épargne brute ou CAF	3 243	2 984	2 666
Remboursement du capital net du remboursement à la ville de Grenoble	3 631	3 169	3 132
Épargne nette	-388	-185	-466

L'épargne de gestion diminue entre 2023 et 2024 du fait de la baisse des recettes réelles de fonctionnement combinée à des dépenses réelles de fonctionnement hors dette et provisions quasiment stables.

Avec la hausse des taux d'intérêt, les frais financiers nets représentent 1 380 k€, réduisant l'épargne brute à 2,7 M€.

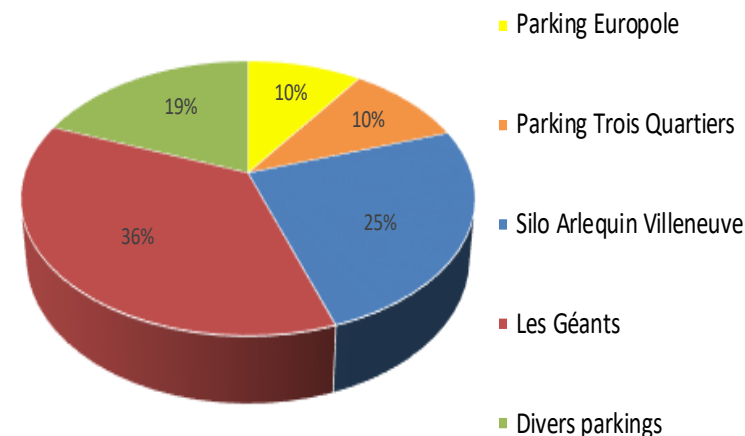
Le niveau de remboursement du capital de la dette décroît de 499 k€, ce qui ne suffit pas à préserver l'épargne nette qui s'élève à – 466 k€ contre – 388 k€ en 2023.

Ces éléments sont intégrés à la prospective afin de s'assurer de la soutenabilité à moyen-long terme du financement de la PPI.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement 2024 s'élèvent à 257 k€ contre 200 k€ en 2023 [hors régularisation comptable du rachat des installations MétroVéloPark Presqu'île de 160 k€ (contrepartie en recettes d'investissement)].

Dépenses réelles d'investissement 2024 (hors dette) : 0,3 M€



Les études préalables aux travaux de requalification du parking des Géants se sont poursuivies en 2024 avec la finalisation des études de programmation (92 k€) pour lesquelles la Métropole a fait appel à l'accompagnement de la SPL SAGES.

Suite aux constats de fissures dans les murets des rampes du parking Arlequin ainsi que de l'obsolescence prématurée de l'étanchéité de la toiture du parking, une procédure décennale a été enclenchée.

La Métropole a alors engagé à ses frais les études d'expertise nécessaires pour un montant d'environ 60 k€.

Concernant le parking Europole, dans le cadre de la fin des travaux de réaménagement du parking et de la place Schuman, des aménagements ont été réalisés pour 25 k€.

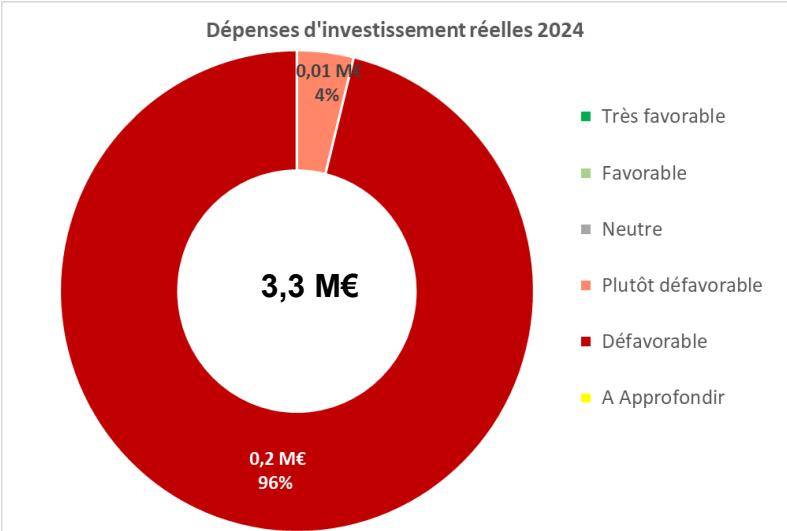
Des travaux visant à répondre aux problèmes d’infiltration du parking 3 Quartiers ont été exécutés pour un montant de 25 k€.

Le reste des dépenses d’investissement correspond à des travaux relatifs au jalonnement des parkings ainsi qu’à la réalisation de diagnostics complémentaires sur certains parkings suite à la seconde vague d’audit structure et étanchéité réalisée en 2023.

Enfin, un retard dans le lancement des études relatives à la requalification du parking Montorge-Téléphérique lié au temps nécessaire à la contractualisation avec la Ville de Grenoble (formalisation de la convention de co-maîtrise d’ouvrage), explique le faible niveau de dépenses en 2024 pour cette opération.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT			
	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
PARKINGS GENERAL (ETUDES, HONORAIRES, ETC...)	0	20	0
PARKINGS CONCEDES ET AFFERMES	160	0	0
PARKING EUROPOLE (PLACE ROBERT SCHUMAN)	43	45	25
PAVILLON DE LA MOBILITE	6	0	0
PARKING 3 QUARTIERS	4	30	26
SILO ARLEQUIN VILLENEUVE	33	29	64
LES GEANTS	23	107	93
TELEJALONNEMENT	0	20	10
PARKING NOTRE DAME MUSEE	20	20	12
PARKING PRESQU ILE	8	0	0
PARKING HOCHÉ - CENTRE	14	30	15
PARKING ESTACADE	15	0	0
PARKING MONTORGE - TELEPHERIQUE	3	49	2
PARKING STADE - PALAIS DES SPORTS	12	0	4
PARKING GARE PALAIS DE JUSTICE	8	0	0
PARKING VERDUN PREFECTURE	4	20	4
PARKING SAINT BRUNO	6	0	0
PARKING TROUBADOURS	3	0	2
SOUS-TOTAL HORS DETTE	360	370	257
DETTE	3 649	3 187	3 150
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 009	3 557	3 407

Classification des dépenses d’investissement au regard de l’atténuation du changement climatique

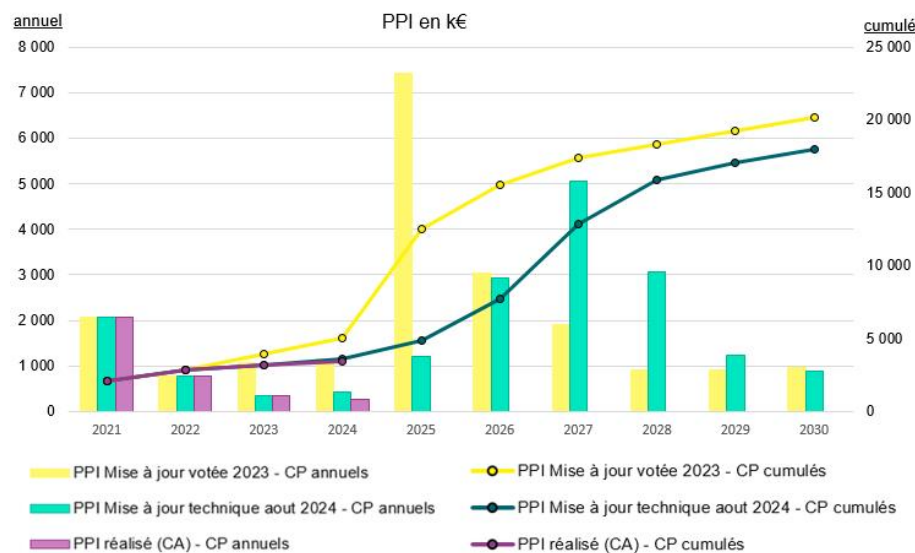


4 %des dépenses sont classées **plutôt**

défavorables :

- ✚ Remplacement de signalétique parking Saint Bruno : 10 k€.
- 96% des dépenses sont classées **Défavorables** (0,25 M€) :
- ✚ Frais d’études pour les travaux de réhabilitation du parking quartier Géants : 0,1 M€,
- ✚ Travaux d’entretien et de sécurisation (parkings Hoche, Notre Dame Musée, 3 Quartiers, Europole...) : 0,09 M€,
- ✚ Frais d’études parking silo Arlequin : 0,06 M€.

✓ Le Plan Pluriannuel des investissements (PPI) 2021-2030



Le PPI 2021-2030 a été voté à hauteur de 20,2 M€. Le taux de réalisation cumulé à fin 2024 s'élève à 17%, soit 8 points en-dessous du niveau initialement attendu.

Le niveau d'investissement moins important que prévu en 2024 s'explique par le retard pris dans la réalisation des études relatives aux travaux de requalification : pour le parking des Géants, le recrutement d'un MOE a pris du retard du fait de la complexité de l'opération et pour le parking Montorge-Téléphérique, le travail en co-maîtrise d'ouvrage ne permet pas de tenir le calendrier ambitionné.

✓ Le financement des investissements

Financement de l'investissement			
en K€	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
DEPENSES D'EQUIPEMENT	360	369	256
RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	-211	-137	-405
Épargne nette	-388	-185	-466
Autres recettes de l'exercice	177	48	61
Emprunt	1 000	865	0

Les recettes d'investissement (hors dette) correspondent au versement du solde de subvention ANRU sur le parking Silo Arlequin Villeneuve (48 k€) auxquelles s'ajoutent les recettes de cessions de box sur ce même parking (12 k€).

✓ Le résultat 2024

L'excédent de 0,6 M€ dégagé par la section de fonctionnement couvrira environ 36 % du besoin de financement de la section d'investissement 2024 de 1,6 M€.

Encours de la dette

L'encours de la dette du Budget Annexe Stationnement est de 26,9 M€ fin 2024 contre 30 M€ fin 2023, soit un désendettement de 3,2 M€ aucun emprunt n'a été contractualisé sur l'année 2024.

Un encours de 50,3 M€ a été transféré avec la compétence en 2015.

Depuis, le Budget Annexe Stationnement s'est désendetté de 23,4 M€, soit 46,6% de l'encours transféré.

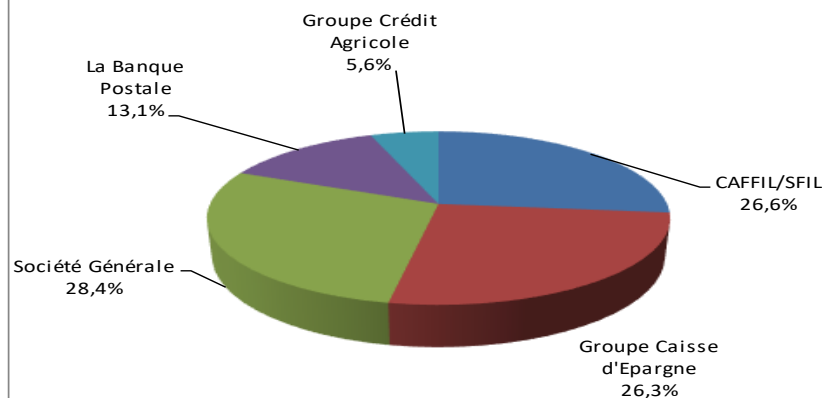
La capacité de désendettement de ce budget se dégrade pour atteindre 10,1 ans contre 9,3 ans en 2023.

L'encours du Budget Annexe Stationnement est composé de :

- ✚ 10 lignes d'emprunts transférés par la Ville de Grenoble (soit 50,3 M€ transférés le 1er janvier 2015),
- ✚ D'un emprunt de 1 M€ mobilisé en 2015 et de 3 emprunts de 3 M€ mobilisés fin 2017, fin 2019, fin 2020,
- ✚ D'un emprunt de 2 M€ mobilisé fin 2021 et d'un emprunt de 1 M€ mobilisé fin 2023.

La Société Générale est le premier prêteur du Budget Annexe Stationnement (28,4 %) suivi par la SFIL (26,6 %) et la Caisse d'Epargne (26,3 %).

Répartition de l'encours au 31 décembre 2024



La répartition de la dette au 31 décembre 2024 est la suivante :

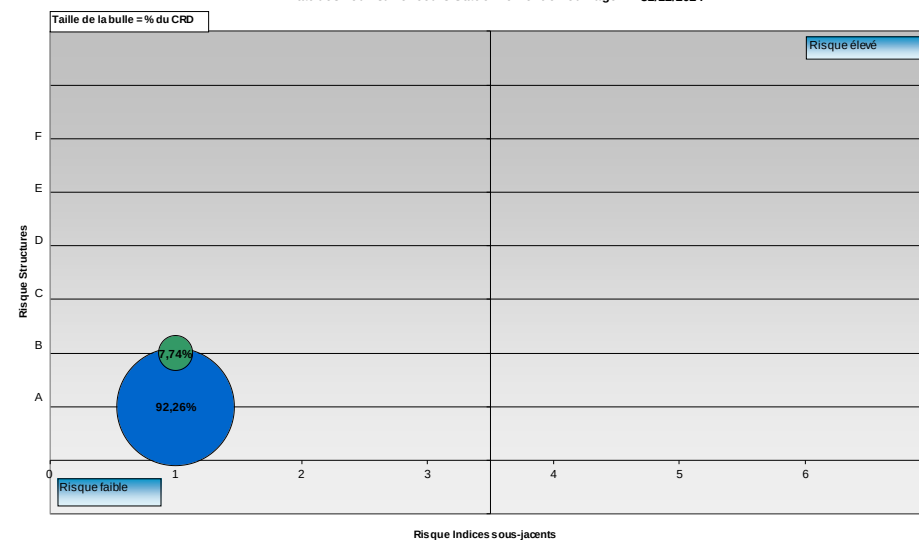
- ✚ 44,6 % à taux variables,
- ✚ 55,4 % à taux fixes.

Son taux moyen est en légère baisse à 3,20 % contre 3,37 % en 2023.

Cette baisse du taux moyen correspond à la détente des taux monétaires (44,6 %) depuis juillet 2024 suite aux décisions de la BCE de baisser ses taux directeurs.

La dette du Budget Annexe Stationnement ne présente pas de risques puisqu'elle est majoritairement (92,3 % des emprunts) classée en 1A, risque le plus faible selon la Charte Gissler. 7,7 % des emprunts sont classés en risque 1B (barrière simple sans levier).

Matrice de risque charte Gissler.
Etat des lieux sur encours Stationnement en ouvrage : 31/12/2024



BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT EN OUVRAGE

BALANCE DE FONCTIONNEMENT (en €)

Chap	DEPENSES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	1 815 000,82	1 792 298,00	1 772 390,40
012	Charges de personnel	248 547,00	219 301,00	219 301,00
65	Autres charges de gestion courante	7 641,00	10 088,00	9 075,00
66	Charges financières	1 303 678,91	1 420 000,00	1 393 577,44
67	Charges exceptionnelles	960,39	129 270,00	129 251,82
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		2 000,00	
Total dépenses réelles de fonctionnement		3 375 828,12	3 572 957,00	3 523 595,66
023	Virement à la section d'investissement		1 064 160,00	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 560 819,92	2 760 000,00	2 727 750,52
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		2 560 819,92	3 824 160,00	2 727 750,52
Total dépenses de fonctionnement		5 936 648,04	7 397 117,00	6 251 346,18

Chap	RECETTES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
70	Prestations de services	862 893,00	880 151,00	880 151,00
75	Autres produits de gestion courante	4 187 275,98	4 148 888,00	3 901 003,81
76	Produits financiers	14 608,28	13 000,00	13 645,88
77	Produits exceptionnels	1 562 078,00	1 515 078,00	1 407 078,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	8 931,00		
Total recettes réelles de fonctionnement		6 635 786,26	6 557 117,00	6 201 878,69
002	Excédent de fonctionnement reporté			
Total recettes mixtes de fonctionnement		0,00	0,00	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	628 735,00	840 000,00	628 735,00
Total recettes d'ordre de fonctionnement		628 735,00	840 000,00	628 735,00
Total recettes de fonctionnement		7 264 521,26	7 397 117,00	6 830 613,69

BALANCE D'INVESTISSEMENT (en €)

Chap	DEPENSES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	3 649 192,73	3 187 002,00	3 150 208,21
20	Immobilisations incorporelles	30 227,79	184 990,00	150 971,60
21	Immobilisations corporelles	297 648,71	160 000,00	86 710,47
23	Immobilisations en cours	32 132,60	24 109,00	18 786,60
458101	Opération sous mandat		1 000,00	
Total dépenses réelles d'investissement		4 009 201,83	3 557 101,00	3 406 676,88
166	Refinancement de dette		15 000 000,00	
001	Résultat antérieur reporté		1 686 458,72	
Total dépenses mixtes d'investissement		0,00	16 686 458,72	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	628 735,00	840 000,00	628 735,00
041	Opérations patrimoniales	64 996,80	600 000,00	6 143,31
Total dépenses d'ordre d'investissement		693 731,80	1 440 000,00	634 878,31
Total dépenses d'investissement		4 702 933,63	21 683 559,72	4 041 555,19

Chap	RECETTES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
13	Subventions d'investissement		48 000,00	48 020,87
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00	864 626,50	
21	Immobilisations corporelles	160 427,00		
23	Immobilisations en cours			490,44
27	Autres immobilisations financières	17 848,00	17 900,00	17 848,00
458201	Opération sous mandat		1 000,00	
Total recettes réelles d'investissement		1 178 275,00	931 526,50	66 359,31
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 323 562,03	1 327 873,22	1 327 873,22
166	Refinancement de dette		15 000 000,00	
Total recettes mixtes d'investissement		2 323 562,03	16 327 873,22	1 327 873,22
021	Virement de la section de fonctionnement		1 064 160,00	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 560 819,92	2 760 000,00	2 727 750,52
041	Opérations patrimoniales	64 996,80	600 000,00	6 143,31
Total recettes d'ordre d'investissement		2 625 816,72	4 424 160,00	2 733 893,83
Total recettes d'investissement		6 127 653,75	21 683 559,72	4 128 126,36

10. LE BUDGET ANNEXE LOCAUX ECONOMIQUES

Le Budget Annexe « Locaux Economiques » retrace l'ensemble des dépenses et recettes relatives à la location de locaux métropolitains à des acteurs économiques, entreprises ou associations.

La typologie des locaux économiques portés par le budget annexe est très diverse, notamment :

-  Hôtel d'activités CEMOI à Grenoble,
-  Locaux d'activités et bureaux sur la zone des Peupliers à Grenoble (Villeneuve),
-  Locaux d'activités et bureaux sur le Parc des Plans à Fontaine,
-  Bureaux au Polynôme à Grenoble,
-  Locaux d'activités et bureaux au Pôle R (pôle d'économie circulaire) à Grenoble,
-  Locaux commerciaux à la Villeneuve de Grenoble, au Sappey ou à Vizille.

Cette activité relève des services publics industriels et commerciaux (SPIC) et devrait s'équilibrer par ses ressources propres.

Toutefois, la Métropole intervient notamment dans les secteurs où l'initiative privée fait défaut, faute d'attractivité (quartiers de la politique de la Ville, mais également les centres bourgs en milieu plus rural), et encourage la création d'entreprises, l'innovation sociale et technologique en développant un immobilier d'entreprises dédié aux jeunes entreprises (pépinières d'entreprises Mistral ou Tarmac), ou à des secteurs d'activité émergents (économie circulaire) favorisant les transitions environnementales.

En conséquence, les loyers pratiqués peuvent être légèrement inférieurs aux prix du marché.

Aussi, ce budget ne peut, sans une subvention du Budget Principal, atteindre l'équilibre.

Dans ce cadre, la subvention d'équilibre du Budget Principal, versée à titre dérogatoire, s'est élevée au compte administratif 2024 à 750 k€ contre 718 k€ en 2023.

L'actualisation de la prospective en regard d'une PPI mise à jour afin d'améliorer la qualité des bâtiments et les recettes associées et in fine de réduire la subvention d'équilibre à moyen terme est en cours.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la gestion locative de la majorité de l'immobilier d'entreprise loué à des acteurs économiques est confiée à la SEM INOVACTION par un contrat de gestion immobilière (délibération du 30 septembre 2022) qui couvre environ 28.000 m² de surface plancher mis à la location et près de 110 baux en cours.

La SEM INOVACTION est chargée de la gestion administrative et la perception des recettes ainsi que l'entretien courant et la maintenance des locaux.

A noter également, l'exercice 2024 est le premier à prendre en compte en année pleine les nouveaux locaux du Pôle R et de l'hôtel d'activité des Peupliers à Grenoble qui ont été réceptionnés courant 2023.

Recettes de fonctionnement

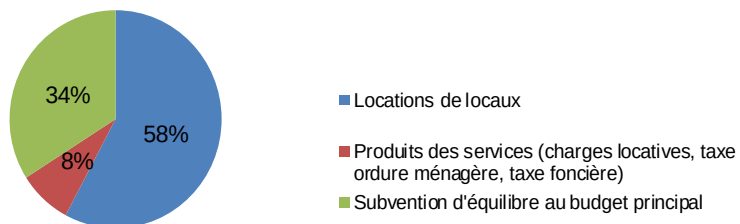
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 2,21 M€ en 2024 contre 14,7 M€ en 2023, soit une diminution de 12,5 M€ liée principalement à la cession des locaux Allibert et MIN au budget principal sur l'exercice 2023.

Retraitée de cette opération les recettes réelles augmentent de 424 k€ soit une augmentation de 37% avec une subvention d'équilibre du budget principal en hausse de 32 k€.

L'augmentation des recettes locatives et des produits de services respectivement de 32 % et de 76 % expliquent cette évolution qui découle directement de la commercialisation de nouveaux locaux sur le Pôle R et l'hôtel d'activité des Peupliers.

Recettes de fonctionnement			
en K€	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
Locations de locaux	959	1 386	1 274
Produits des services (charges locatives, taxe ordure ménagère, taxe foncière)	102	307	180
Total recettes d'exploitation	1 061	1 692	1 454
Produits financiers + reprise provisions	1	-	-
Subvention d'équilibre du budget principal	718	750	750
Total recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cession)	1 780	2 442	2 204
Produits exceptionnels (cession, autres produits)	12 926	-	3
Total recettes réelles fonctionnement	14 706	2 442	2 207

Recettes de fonctionnement 2024 : 2 207 K€



Les recettes d'exploitation (loyers + remboursements de charges) sont en hausse de 37% à 1,45 M€.

Au cours de l'année 2024, la Métropole a procédé au rattrapage de l'année 2022 en avril 2024 et 2023 en novembre 2024, pour les loyers des kiosques, soit un total de 72 500€.

La Métropole dispose de 3 kiosques actifs dont les loyers sont affectés au budgets des locaux économiques.

Sur le mandat de gestion avec la SEM INOVATION les recettes sont en augmentation de 245 k€ (+20%) sur l'exercice 2024.

Celle-ci s'explique notamment par un décalage de reversement sur 2024 de loyers et charges concernant l'exercice 2023 et par de nouveaux locaux ouverts à la location.

Plusieurs sites ont l'objet de remboursement d'électricité (CEMOI, Peupliers, Halle Corin) pour 18 k€.

Les taux d'occupation moyen des principaux locaux sont les suivants :

	Taux moyen d'occupation des locaux à fin 2024
Hôtel d'activités CEMOI	80%
Immeuble de bureau CISI	70%
Hôtel d'activités Peupliers Nord	40%
Halle Corrin	100%
Pôle R	90%

La commercialisation de l'hôtel d'activité des Peupliers a été engagée en 2023, après la réception du bâtiment. Le nombre important de cellules à louer et la récente mise en commercialisation de ce site qui est localisé au cœur du quartier politique de la Villeneuve à Grenoble explique son taux d'occupation encore modeste.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2024, s'élèvent à 1,667 M€ contre 1,553 M€ en 2023.

Dépenses de fonctionnement			
en K€	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
Charges de personnel	290	352	352
Dépenses à caractère général et rémunération du mandat de gestion	1 042	1296	1198
Total dépenses d'exploitation	1 332	1 648	1550
Autres charges et provisions	160	83	45
Intérêts d'emprunt	61	93	73
Total dépenses réelles d'investissement	1 553	1 824	1667

✓ **Dépenses de personnel et charges de structure :**

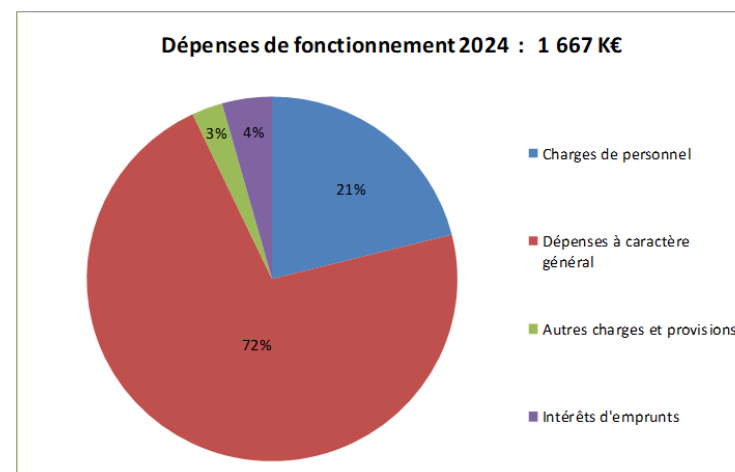
○ Les charges de personnel

Les charges de personnel s'établissent à 352 k€ en 2024 contre 290 k€ en 2023. Le nombre de contributeurs sur ce Budget Annexe passe de 4.2 ETP en 2023 à 5.1 en 2024, en raison d'une augmentation du coût des fonctions support exprimé en ETP qui passe de 3,26 ETP à 4,2 en 2024.

Le coût de la direction opérationnelle reste stable avec 0,90 ETP entre 2023 et 2024.

○ Les charges de structure

Les charges liées à l'environnement de travail des services du budget général contribuant au fonctionnement du Budget Annexe augmentent de 14 k€ et passe de 66 k€ en 2023 à 80 k€ en 2024, principalement sur les frais liés aux locaux avec une augmentation de 9 k€).



✓ **Les dépenses de fonctionnement à caractère général**

Elles augmentent de 156 k€ (+15%).

Elles se composent des taxes foncières qui restent stables pour 511 k€, des dépenses d'entretien et de fonctionnement des locaux conservés en gestion directes et des charges pour le mandat de gestion.

Les principales taxes foncières payées en 2024 concernent CEMOI pour 291 k€, le POLE R pour 118 k€, les Peupliers pour 89 k€ et les commerces sud pour 32 k€.

Les dépenses d'entretien, de fonctionnement et des autres charges des locaux conservés en gestion directe s'élèvent à 90 k€ et sont en diminution de 64 k€ (réduction des frais de gardiennage sur Syntertech et de la maintenance sur le POLE R)

Les dépenses sur le mandat de gestion pour l'exercice 2024 s'élèvent à 510 k€, elles sont en augmentation de 247 k€ et sont constituées de la rémunération fixe de la SEM INOVATION, de la rémunération variable sur les loyers facturés, d'une avance de trésorerie pour les petits travaux à la charge de la SEM forfaitaire et des charges locatives en augmentation compte tenu des charges de copropriétés sur logements vacants

L'augmentation s'explique également par un meilleur suivi des échéanciers de facturation de la SEM INOVATION par rapport à 2023 où les choses se mettaient en place.

Les autres charges et provisions sont en diminution et passent de 160 k€ en 2023 à 45 k€ en 2023.

Elles concernent une dotation aux provisions pour risque et charges et pour dépréciation des actifs circulant à hauteur de 45 k€ contre 68 k€ en 2023.

Annuité de la dette

L'annuité nette de la dette 2024 du Budget Annexe Locaux Economiques s'élève à 0,369 M€, en progression de 62 k€ par rapport à 2023.

La refacturation par la ville de Grenoble de l'excédent de dette transférée est terminée depuis 2023.

Le capital est en hausse de 50 K€ suite à la fin de la dette remboursée par la ville de Grenoble et à la progression du remboursement du capital sur l'un des quatre emprunts restant en stock et dont l'amortissement est progressif.

Pour l'année 2024 les frais financiers progressent de 12 K€ à 73 K€ suite aux décisions de remontés de taux de la Banque Centrale Européenne sur l'année 2023 et le niveau des taux monétaires sur le premier semestre 2024 proche ou supérieur à 4 %.

en K€	CA 2023	Crédits 2024	CA 2024
Remboursement du capital	247	300	297
Capital emprunts	293	300	297
Refacturation excédent dette transférée de la Ville de Grenoble	-46	0	0
Charges financières	61	93	73
Intérêts (hors ICNE)	62	90	77
Intérêts - refacturation excédent dette transférée Ville de Grenoble	-1	0	0
ICNE	-1	0	-5
Commissions et frais divers	0	3	0
Déductions produits financiers	0	0	0
ANNUITE	308	393	369

Ratios financiers			
en K€	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
Recettes réelles hors cessions et produits financiers	1 779	2 442	2 205
Dépenses de gestion hors dette et provisions	1 332	1 648	1 550
Épargne de gestion	447	794	655
Solde opérations financières	- 61	- 93	- 73
Soldes opérations exceptionnelles	- 91	- 38	3
Soldes des provisions	- 68	- 45	- 45
Épargne brute ou CAF	227	618	541
Remboursement du capital	247	300	297
Épargne nette	- 20	318	244

L'épargne de gestion 2024 progresse de 208 k€ grâce à une augmentation des recettes et une augmentation des dépenses de gestion maîtrisée.

L'épargne brute de 541 € augmente de 314 € par rapport à 2023.

Après prise en compte du remboursement du capital de la dette, l'épargne nette est de 244 € soit une amélioration de la santé financière du budget de 244 k€ entre 2023 et 2024.

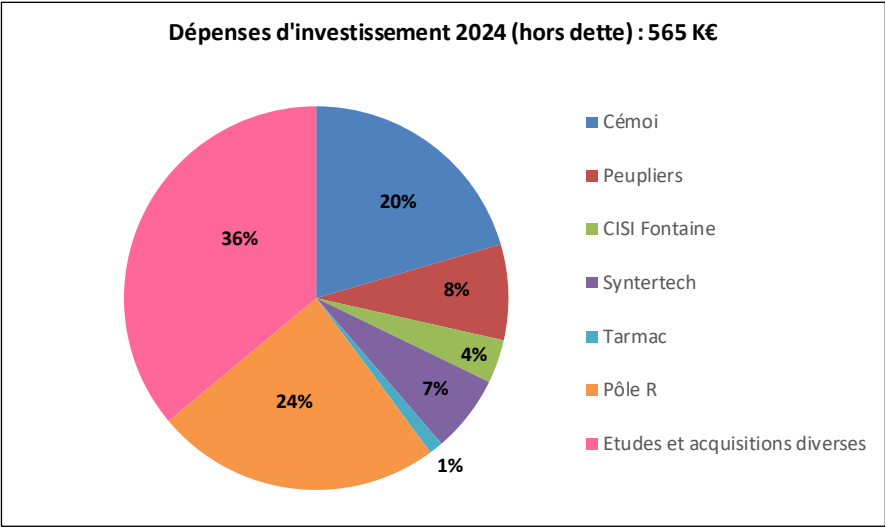
Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement			
en K€	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
Immobilisations incorporelles	12	199	64
Immobilisations corporelles	284	501	501
Autres immobilisations corporelles	-	569	-
Total dépenses d'équipement	296	1 269	565
Remboursement cautions	8	20	6
Total dépenses réelles d'investissemet	304	1 289	570

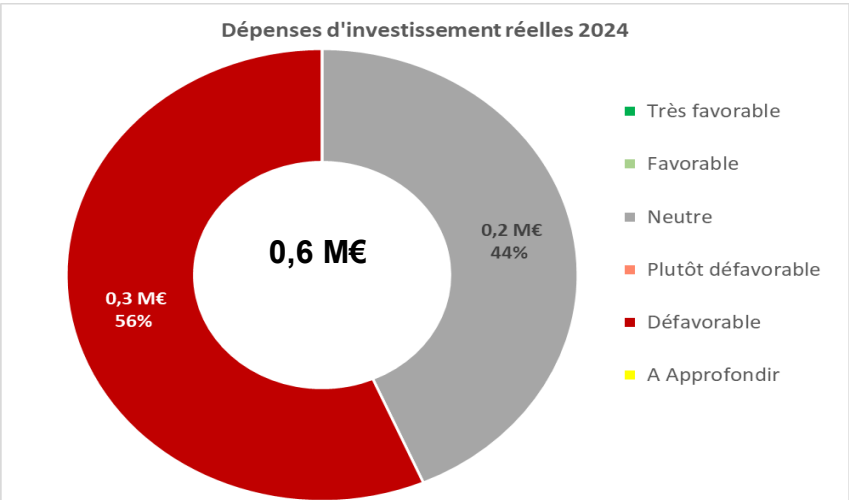
Les investissements (hors dette) réalisés en 2024 sont en augmentation et s'élèvent à 570 k€ contre 304 k€ en 2023.

Les principales réalisations 2024 concernent :

- ✚ Le financement de la première tranche de l'acquisition en VEFA d'un nouveau local commercial avenue Marie Reynoard à Grenoble,
- ✚ La remise en état d'un atelier dans le bâtiment CEMOI,
- ✚ Les travaux de démarrage sur le pôle R pour permettre son bon usage,
- ✚ La reprise de sanitaire sur le site du CISI,
- ✚ Les études préalables pour la rénovation du site Syntertech



Classification des dépenses d'investissement au regard de l'atténuation du changement climatique



44% des dépenses sont classées **Neutre** (0,25 M€) :

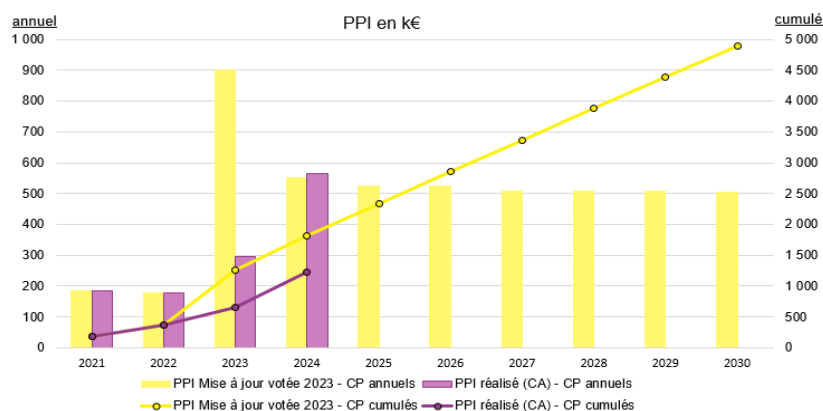
- ✚ Acquisition d'un local commercial (Marie Reynoard à Grenoble) : 0,2 M€,
- ✚ Etude pour la réhabilitation d'une friche (site Sintertech le Pont de Claix) : 0,04 M€,
- ✚ 56% des dépenses sont classées Défavorables (0,32 M€) :
- ✚ Entretien, maintenance bâtiments (Cémoi et Peupliers) : 0,15 M€,
- ✚ Entretien, maintenance bâtiments (cuisine Pôle R) : 0,1 M€,
- ✚ Projet de travaux de réaménagement (bâtiments A&C) Pôle R : 0,03 M€

✓ **Le Plan Pluriannuel des investissements (PPI) 2021-2030**

Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) 2021-2030 du Budget Annexe Locaux Economiques, il est programmé 4,9 M€ de dépenses.

L'augmentation récente de la surface du parc immobilier, couplée à son vieillissement et aux obligations posées par le décret tertiaire, requiert des investissements complémentaires. Les dépenses réalisées en 2024 sont ainsi supérieures de 3% aux CP prévus au PPI.

Une révision du PPI pour intégrer ces nouveaux éléments est en cours.



✓ **Le financement des investissements**

Financement de l'investissement			
en K€	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
Dépenses d'équipement	304	1 352	570
Financement de l'investissement	-12 772	358	257
Epargne nette	289	318	244
Subventions	83	0	13
Autres recettes diverses	0	40	1
Cessions d'immobilisations	12 926	0	0
Emprunt	0	0	0

L'épargne nette et les subventions permettent de financer les dépenses d'investissement à hauteur de 45 %.

✓ **L'affectation du résultat 2024 pour l'exercice 2025**

A l'issue de l'exercice 2024, le déficit de fonctionnement cumulé s'élève à 344,98 k€ et le solde d'investissement est de 1,02 M€.

Il est proposé de reporter ces résultats respectivement en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement au budget 2025.

Encours de dette

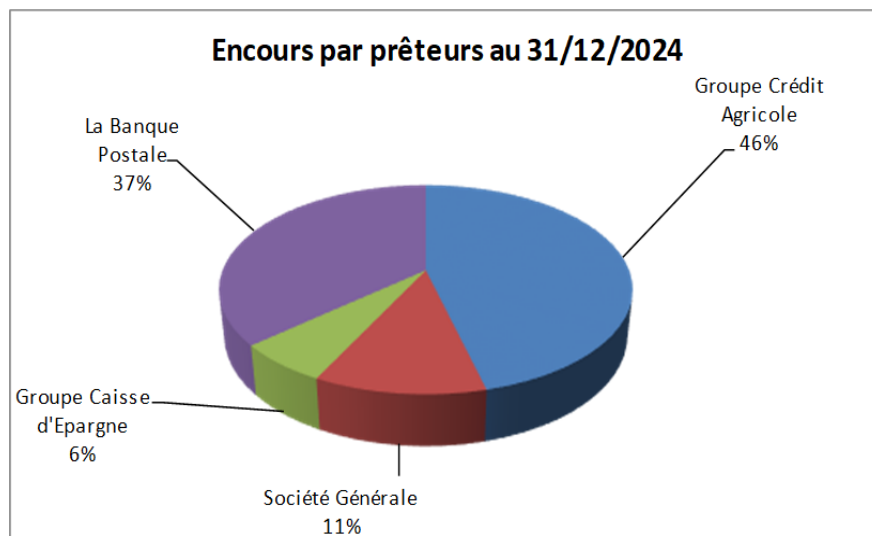
L'encours de la dette du Budget Annexe Locaux Economiques est de 2,4 M€ au 31/12/2024 contre 2,7 M€ au 31/12/2023 soit une diminution de -0,3 M€ correspondant à l'amortissement des emprunts sur l'année 2024.

L'encours est composé de 2 lignes d'emprunts transférées par la Ville de Grenoble, à taux variables et d'un emprunt transféré en 2016 par la commune de Fontaine pour 442 k€.

Un emprunt de 1 M€ à taux fixe à 0,64 % a été mobilisé fin 2021 auprès de La Banque Postale.

La répartition de la dette est la suivante :

- ✚ Taux fixe : 42,6 %,
- ✚ Taux variables : 57,4 %



La dette du Budget Annexe est entièrement classée en 1A qui est le risque le plus faible selon la charte Gissler.

La capacité de désendettement s'améliore à 4,38 années (contre 31 ans en 2022) en lien avec la poursuite de la baisse de l'encours de la dette.

Le groupe Crédit Agricole et La Banque Postale sont les premiers prêteurs du Budget Annexe Locaux économiques avec 46 % et 37 %.

BUDGET ANNEXE LOCAUX ECONOMIQUES

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en €)

Chap	DEPENSES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	892 477,18	1 118 901,00	1 027 805,73
012	Charges de personnel	289 886,00	351 805,00	351 805,00
65	Autres charges de gestion courante	150 000,74	177 432,00	170 270,93
66	Charges financières	61 381,66	93 000,00	72 541,02
67	Charges exceptionnelles	91 343,72	38 000,00	
68	Dotations aux dépréciations et aux provisions	68 322,00	44 936,00	44 936,00
	Total dépenses réelles de fonctionnement	1 553 411,30	1 824 074,00	1 667 358,68
002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00	295 872,32	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	2 263,68	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	13 910 114,10	830 000,00	791 085,00
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	13 910 114,10	1 128 136,00	791 085,00
	Total dépenses de fonctionnement	15 463 525,40	2 952 210,00	2 458 443,68

Chap	RECETTES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
70	Prestations de services	92 955,38	306 600,00	162 303,06
75	Autres produits de gestion courante	967 248,48	1 385 610,00	1 292 593,73
76	Produits financiers	759,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	13 644 171,24	750 000,00	753 078,00
	Total recettes réelles de fonctionnement	14 705 134,10	2 442 210,00	2 207 974,79
002	Résultat d'exploitation reporté	0,00	0,00	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	470 153,83	510 000,00	201 354,00
	Total recettes d'ordre de fonctionnement	470 153,83	510 000,00	201 354,00
	Total recettes de fonctionnement	15 175 287,93	2 952 210,00	2 409 328,79

SECTION D'INVESTISSEMENT (en €)

Chap	DEPENSES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	13 129 925,19	300 000,00	296 815,36
165	Dépôts et cautionnements reçus	8 401,75	20 000,00	5 507,98
20	Immobilisations incorporelles	11 754,10	199 200,00	63 872,13
21	Immobilisations corporelles	283 591,46	564 319,00	501 002,15
23	Autres immobilisations corporelles	0,00	568 568,89	0,00
27	Créances sur les collectivités publiques	0,00	0,00	
	Total dépenses réelles d'investissement	13 433 672,50	1 652 087,89	867 197,62
16	Opérations neutres de trésorerie	0,00	2 700 000,00	0,00
	Total dépenses mixtes d'investissement	0,00	2 700 000,00	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	470 153,83	510 000,00	201 354,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	200 000,00	57 225,96
	Total dépenses d'ordre d'investissement	470 153,83	710 000,00	258 579,96
	Total dépenses de fonctionnement	13 903 826,33	5 062 087,89	1 125 777,58

Chap	RECETTES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
13	Subventions d'investissement	83 260,00	0,00	12 500,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	40 000,00	0,00
27	Créances sur des collectivités publiques	46 847,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	2 360,00		662,20
	Total recettes réelles d'investissement	132 467,00	40 000,00	13 162,20
16	Opérations neutres de trésorerie (16449 16441 166)	0,00	2 700 000,00	0,00
	Total recettes mixtes d'investissement	0,00	2 700 000,00	0,00
001	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	1 289 824,21	
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	2 263,68	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	13 910 114,10	830 000,00	791 085,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	200 000,00	57 225,96
	Total recettes d'ordre d'investissement	13 910 114,10	2 322 087,89	848 310,96
	Total recettes d'investissement	14 042 581,10	5 062 087,89	861 473,16

11. LE BUDGET ANNEXE GROUPEMENT FERME D'UTILISATEURS (GFU)

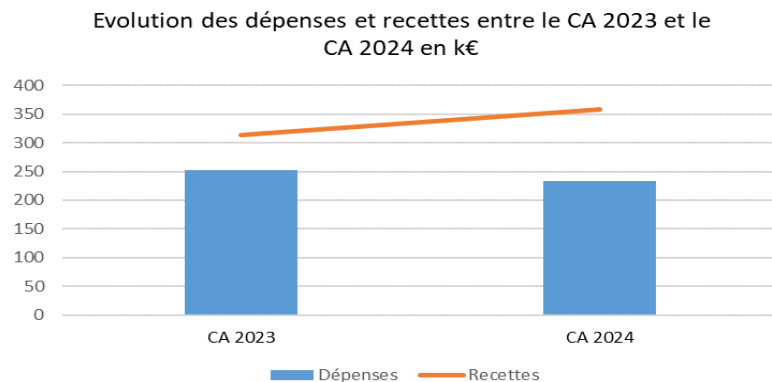
Le Budget Annexe Groupement Fermé d'Utilisateurs (GFU) d'aménagement numérique retrace les opérations relatives au développement et à l'extension des réseaux structurant qui relèvent des services publics à caractère industriel et commercial (SPIC) et fait donc l'objet d'une comptabilité distincte dont les dépenses doivent être financées par des recettes propres.

Les redevances de mises à disposition d'infrastructures réalisées au profit des Groupements Fermés d'Utilisateurs sont payables en une seule fois au moment de la signature de chaque convention et pour la durée de celle-ci.

Aussi, l'analyse de ce budget nécessite de majorer les recettes de fonctionnement des recettes d'investissement amorties en section de fonctionnement.

En effet, la procédure d'amortissement comptable permet l'étalement de ces recettes qui financent également une partie des dépenses de fonctionnement sur la période.

Tenant compte de ces éléments, les recettes augmentent de 45 k€ (+14%) alors que les dépenses baissent de 20 k€ (-8%), ce qui permet une amélioration de l'épargne de gestion qui s'établit en 2024 à 125 K€.

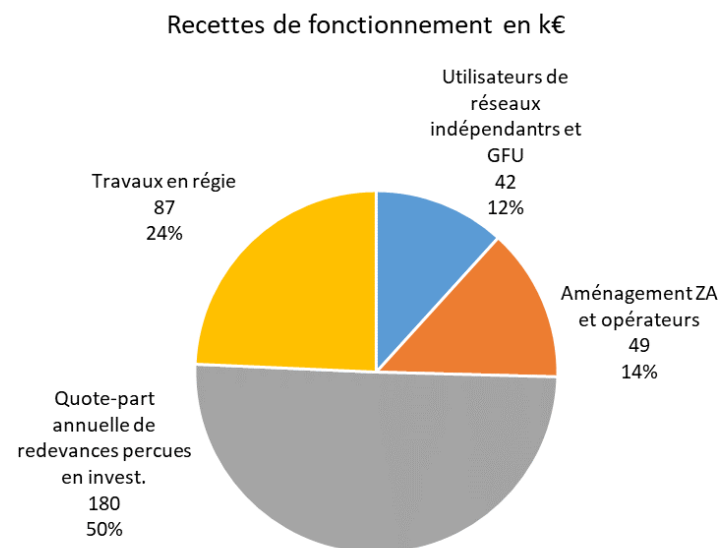


Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement concernent la facturation de la maintenance et l'extension de maintenance que l'on refacture à des GFU ou à des opérateurs ainsi que les mises à disposition d'infrastructures créées suite à des travaux que les utilisateurs payent annuellement.

Les recettes réelles sont quasi-stables à hauteur de 91 k€ en 2024 contre 88 k€ en 2023.

Dans l'analyse de ce budget, les recettes réelles de fonctionnement doivent être complétées des recettes d'investissement transférées annuellement au compte de résultat, nettes de la charge d'amortissement en dépenses (24 k€ en 2024).



Ces recettes d'amortissement, qui matérialisent l'étalement des recettes d'investissement sur le nombre d'années de mise à disposition des infrastructures, constituent 50 % des recettes de fonctionnement pour 180 k€.

Enfin, en 2024, les études et missions de maîtrise d'œuvre, réalisées en interne, ont été valorisées en investissement (travaux en régie) pour 87 k€

Recettes de fonctionnement			
Recettes en k€	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024
Utilisateurs de réseaux indépendants et GFU	43	40	42
Aménagement ZA et opérateurs	45	43	49
Total des recettes réelles fonctionnement	88	83	91
Quote-part annuelle de redevances perçues en	142	200	180
Travaux en régie	84	87	87
Total des recettes de fonctionnement	313	287	358

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement réelles s'élèvent à 209 k€ en 2024 contre 225 k€ en 2023 soit une baisse de 7 %.

Ces dépenses sont constituées des éléments suivants :

- ✚ Des dépenses d'exploitation relatives à l'entretien et à la maintenance des réseaux : 49 k€ en 2024 contre 60 k€ en 2023 (cette baisse des dépenses est la résultante d'un important travail de mise à jour et optimisation des différents contrats de maintenance)
- ✚ Des frais de personnel remboursés au budget principal pour 132 k€ en 2024 (140 k€ en 2023, soit -6%),
- ✚ Des charges de structure remboursées au budget principal : 28 k€ en 2024 contre 25 k€ en 2023.
 - Dépenses de personnel et charges de structure

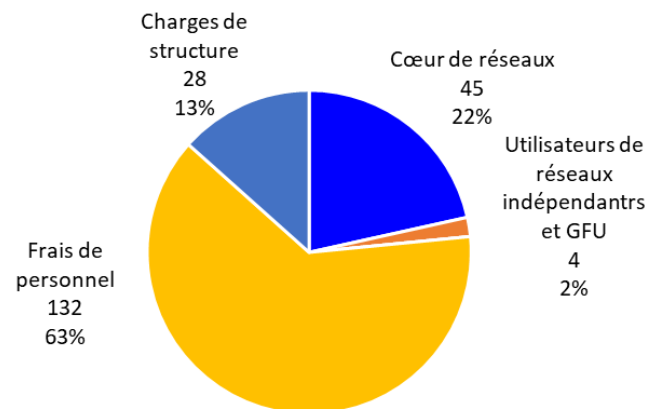
La refacturation est réalisée en application de la délibération adoptée en Conseil Métropolitain de septembre 2023 arrêtant les nouveaux principes de refacturation entre budget.

- ✚ Les charges de personnel s'établissent à 132 k€ contre 140 k€ en 2023 soit une baisse de 8 k€. Le nombre d'ETP contribuant au fonctionnement du budget annexe est de 2.04 en 2024 contre 2.7 en 2023,

- ✚ Les charges de structure s'établissent à 28 k€ contre 25 k€ en 2023 avec une augmentation principalement des frais de personnel hors masse salariale des fonctions supports (formations, déplacements, honoraires, cotisations etc.) et du poste Systèmes d'Information, de 2.6 k€.

Dépenses de fonctionnement			
Dépenses en k€	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024
Cœur de réseaux	54	55	45
Utilisateurs de réseaux indépendants et GFU	6	6	4
Aménagement ZA et opérateurs	0	0	0
Frais de personnel	140	132	132
Charges de structure	25	28	28
Total des dépenses réelles fonctionnement	225	221	209
Amortissement de l'actif	27	40	24
Total des dépenses de fonctionnement	253	261	233

Dépenses de fonctionnement réelles 2024 en k€



Ratios financiers

Ratios financiers				
en k€	CA 2023 retraité	BP+DM 2024 retraité	CA 2024	CA 2024 retraité
Recettes réelles de fonctionnement (hors cession et produits financiers)	88	83	91	91
Etalement des subventions d'investissement et travaux en régies (opérations d'ordre)	225	287		267
Total des recettes de fonctionnement retraitées	313	370		358
Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financières)	225	221	209	209
Amortissement de l'actif (opération d'ordre)	27	40		24
Total des dépenses de fonctionnement retraitées	252	261		233
Epargne de gestion	61	109	-118	125

L'épargne de gestion progresse de 64 k€ en raison de la baisse des dépenses de 19 k€ et de la hausse des recettes 45 k€.

En l'absence de dette, l'épargne nette est équivalente à l'épargne de gestion.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement 2024 s'élèvent à 156 k€ contre 227 k€ en 2023.

Dépenses d'investissement par programme			
Dépenses en k€	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024
Cœur de réseaux	29	135	48
Utilisateurs de réseaux indépendants et GFU	198	271	102
Aménagement ZA et opérateurs	0	21	6
Total des dépenses réelles d'investissement	227	427	156

Elles se répartissent entre la réalisation d'extensions des infrastructures métropolitaines pour 48 k€, les aménagements nouveaux pour 108 k€.

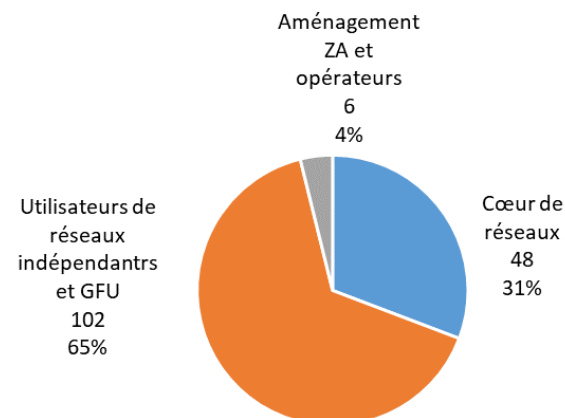
Les extensions des infrastructures métropolitaines pour 2024 :

- ✚ Levé des réseaux en classe A (Introduction de sondes dans les fourreaux fibrés pour pouvoir détecter les réseaux en surface avec une précision de 40 cm) : 19 k€,
- ✚ Dorsale de Meylan : 15 k€,
- ✚ Dorsale de Varcès Vif : 4 k€,
- ✚ Autres : 10 k€

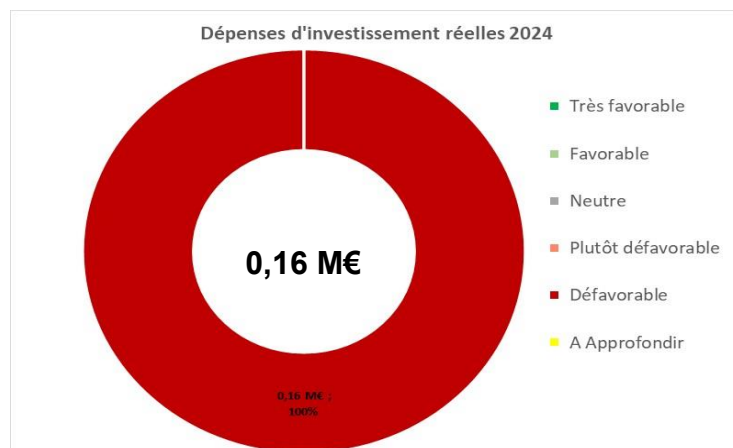
En ce qui concerne les nouveaux raccordements sur 2024, il s'agit notamment :

- ✚ Raccordement de différentes écoles notamment d'Eybens et de Grenoble : 23 k€,
- ✚ Raccordement de différents carrefours à feux : 9 k€,
- ✚ Raccordement de gymnases ou d'équipements sportifs de la ville de Grenoble : 11 k€,
- ✚ Autres : 47 k€

Dépenses d'équipement : 156 k€



Classification des dépenses d'investissement au regard de l'atténuation du changement climatique



100% des dépenses sont classées **Défavorables**.

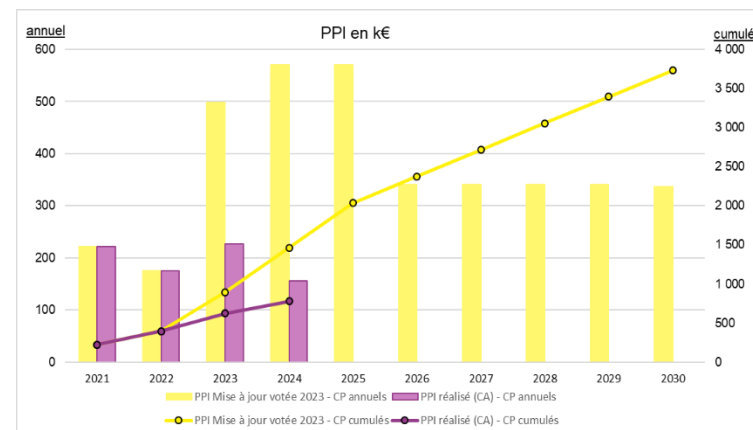
Il s'agit des dépenses liées à la réalisation d'extensions des infrastructures métropolitaines pour 48 k€ et des aménagements nouveaux pour 108 k€, vus précédemment.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement correspondent essentiellement aux redevances de mises à disposition d'infrastructures payées en une seule fois dont principalement la Commune de Grenoble 71 k€, les autres communes du territoire 55 k€, le SDIS 59 k€, le Département de l'Isère 22 k€ et les sites de la Métropole 16 k€.

Recettes d'investissement par programme			
Recettes en k€	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024
Cœur de réseaux	0	0	0
Utilisateurs de réseaux indépendants et GFU	671	330	244
Aménagement ZA et opérateurs	0	100	7
Total des dépenses réelles d'investissement	671	430	251

✓ Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2030



Le PPI du budget GFU prévoit 3,7 M€ de dépenses sur la période 2021-2030.

L'avancement du PPI à fin 2024 est inférieur aux prévisions avec un taux de réalisation de 21% contre 39 % attendu.

La mise en œuvre du PPI est fortement dépendant des projets apportés par les différents GFU. L'absence de révision du PPI de ce budget annexe depuis 2022 permettant d'intégrer la mise à jour de leur phasage explique le décalage constaté.

✓ Le financement de l'investissement

Les dépenses d'équipement de 156 k€ sont financées par des ressources propres d'investissement de l'exercice. Il n'a donc pas été mobilisé d'emprunt d'équilibre en 2024.

Financement de l'investissement			
en k€	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
Dépenses d'équipement	227	427	156
Ressources d'investissement	732	539	376
Epargne nette (retraitée)	61	109	125
Subventions et participations	671	430	251
Autres recettes d'investissement	0	0	0
Emprunt	0	0	0

✓ **Le résultat de l'exercice 2024**

Le résultat de gestion de l'exercice 2024 est un excédent de 124 k€. Après reprise du résultat antérieur, le résultat de clôture est de 29 k€.

Le solde de clôture de la section d'investissement est un excédent de financement de 815 k€

BUDGET ANNEXE GFU.

BALANCE DE FONCTIONNEMENT

CHAP	DEPENSES	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	74 236,91	77 024,00	66 000,39
012	Charges de personnel	140 013,00	131 583,00	131 582,00
014	Atténuations de produits		0,00	
65	Autres charges de gestion courante	10 636,24	11 344,00	11 344,00
66	Charges financières		0,00	
67	Charges exceptionnelles	444,68	1 000,00	
Total des dépenses réelles hors provisions		225 330,83	220 951,00	208 926,39
68	Dotations aux amort. et provisions		0,00	
Total des dépenses de provisions		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	156 307,73	95 915,84	
Résultat de fonctionnement reporté		156 307,73	95 915,84	0,00
023	Virement à la section d'investissement		13 684,16	
042	Opération d'ordre de transfert entre se	27 304,00	40 000,00	24 066,00
Total dépenses d'ordre		27 304,00	53 684,16	24 066,00
Total des dépenses de fonctionnement		408 942,56	370 551,00	232 992,39

BALANCE D'INVESTISSEMENT

CHAP	DEPENSES	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	
20	Immobilisations incorporelles	738,99	107 000,00	42 894,99
21	Immobilisations corporelles		0,00	
23	Immobilisations en cours	226 196,02	1 052 541,45	112 909,01
26	Participations et créances rattachées		0,00	
27	Autres Immobilisations financières		0,00	
Total des dépenses réelles		226 935,01	1 159 541,45	155 804,00
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		0,00	
Solde d'exécution d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre se	225 456,60	287 100,00	267 197,75
041	Opérations patrimoniales	128 980,89	168 000,00	122 970,97
Total des dépenses d'ordre		354 437,49	455 100,00	390 168,72
Total des dépenses d'investissement		581 372,50	1 614 641,45	545 972,72

CHAP	RECETTES	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Produits des services du domaine et ven	87 570,12	83 451,00	90 289,98
74	Dotations et participations		0,00	
75	Autres produits de gestion courante		0,00	1,69
76	Produits financiers		0,00	
77	Produits exceptionnelles		0,00	
Total des recettes réelles hors provisions		87 570,12	83 451,00	90 291,67
78	Reprises sur provisions		0,00	
Total des recettes de provisions		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		0,00	
Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre secti	225 456,60	287 100,00	267 197,75
Total des recettes d'ordre		225 456,60	287 100,00	267 197,75
Total des recettes de fonctionnement		313 026,72	370 551,00	357 489,42

CHAP	RECETTES	CA 2023	BP+DM 2024	CA 2024
10	Dotations, fonds divers et reserves		0,00	
13	Subventions d'investissement	671 221,83	430 000,00	251 048,23
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	
23	Immobilisation en cours		0,00	
26	Participations et créances rattachées		0,00	
27	Autres Immobilisations financières		0,00	
Total des recettes réelles		671 221,83	430 000,00	251 048,23
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		962 957,29	
Solde d'exécution d'investissement reporté		0,00	962 957,29	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		13 684,16	
040	Opération d'ordre de transfert entre secti	27 304,00	40 000,00	24 066,00
041	Opérations patrimoniales	128 980,89	168 000,00	122 970,97
Total des recettes d'ordre		156 284,89	221 684,16	147 036,97
Total des recettes d'investissement		827 506,72	1 614 641,45	398 085,20

12. LE BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Les résultats de clôture affichent un excédent d'investissement global de 277 k€ (contre 430 k€ en 2023).

Ce budget retrace les flux financiers relatifs aux opérations d'aménagement de zones d'activités économiques réalisées en régie (hors concessions d'aménagement).

Il s'agit d'une gestion en comptabilité de stock, qui impose de constater en fonctionnement l'ensemble des dépenses d'aménagement et les recettes y afférent, puis de valoriser, en fin d'année, le stock de tenements aménagés détenu.

Toutefois, pour l'analyse, notamment des données consolidées de l'ensemble des budgets, ces dépenses et recettes sont considérées comme relevant de l'investissement.

En 2015, la zone d'activités Hyparc sur le territoire de la commune de Sassenage a été transférée à la Métropole et intégrée à ce budget.

✓ **Les charges**

Les dépenses de l'exercice 2024 s'élèvent à 11 k€ contre 85 k€ en 2023 et concernent la Zone d'activités économiques Hyparc à Sassenage (anciennement appelée Zone Clémencière).

La fin de des travaux est reportée à 2025 du fait du décalage de la commercialisation du lot n°4.

La fin de la commercialisation de la zone est projetée en 2026.

✓ **Les produits**

Les recettes 2024 sont de 286 k€. Elles sont issues de 2 PUP (Projet urbain partenarial) contractés avec Air Liquide. Ce dispositif se substitue à la taxe d'aménagement et permet également à l'investisseur de participer au financement du projet d'aménagement du secteur.

Le budget aménagement ne porte pas de dette propre. L'équilibre est assuré, selon le besoin d'équilibre conjoncturel, par le biais d'avances remboursables consenties par le budget principal.

✓ **Résultat 2024**

Compte tenu des recettes perçues sur l'exercice et de l'excédent d'investissement constaté en 2023, le solde de l'avance versée par le budget principal en 2015 pour la zone Hyparc lui a été remboursé pour 428 k€ en 2024.

Le budget annexe Opérations d'aménagements constate à l'issue de l'exercice 2024 un déficit d'investissement de 153 k€.

BUDGET ANNEXE OPERATIONS D'AMENAGEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en €)

CHAPITRE	DEPENSES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	84 693,46	357 897,40	11 202,51
65	Autres charges de gestion courante	1,86	466 131,93	0,85
66	Charges financières			
Total dépenses réelles de fonctionnement		84 695,32	824 029,33	11 203,36
002	Résultat de fonctionnement reporté			
Total dépenses mixtes de fonctionnement		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		154 829,81	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 528 988,74	2 531 300,00	2 062 858,95
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		2 528 988,74	2 686 129,81	2 062 858,95
Total dépenses de fonctionnement		2 613 684,06	3 510 159,14	2 074 062,31

CHAPITRE	RECETTES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	550 823,25	786 105,00	
74	Subventions d'exploitation			286 105,00
75	Autres produits de gestion courante			
Total recettes réelles de fonctionnement		550 823,25	786 105,00	286 105,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		36 054,14	
Total recettes mixtes de fonctionnement		0,00	36 054,14	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 062 858,95	2 688 000,00	1 787 956,46
Total recettes d'ordre de fonctionnement		2 062 858,95	2 688 000,00	1 787 956,46
Total recettes de fonctionnement		2 613 682,20	3 510 159,14	2 074 061,46

SECTION D'INVESTISSEMENT (en €)

CHAPITRE	DEPENSES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
16	Emprunts et dettes assimilés	158 794,40	428 205,60	428 205,60
4581	Opérations sous mandat			
Total dépenses réelles d'investissement		158 794,40	428 205,60	428 205,60
001	Solde d'exécution de la section			
Total dépenses mixtes d'investissement		0,00	0,00	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 062 858,95	2 688 000,00	1 787 956,46
Total dépenses d'ordre d'investissement		2 062 858,95	2 688 000,00	1 787 956,46
Total dépenses d'investissement		2 221 653,35	3 116 205,60	2 216 162,06

CHAPITRE	RECETTES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024
16	Emprunts et dettes assimilées			
4582	Opérations sous mandat			
Total recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers et réserves			
001	Solde d'exécution de la section		430 075,79	
Total recettes mixtes d'investissement		0,00	430 075,79	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		154 829,81	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 528 988,74	2 531 300,00	2 062 858,95
Total recettes d'ordre d'investissement		2 528 988,74	2 686 129,81	2 062 858,95
Total recettes d'investissement		2 528 988,74	3 116 205,60	2 062 858,95

13 DETAIL PAR PROGRAMME ET ACTION

Le Budget Principal de la Métropole est présenté par Programmes et Actions identiques en fonctionnement et en investissement, pour une meilleure lisibilité des politiques publiques mises en œuvre, indépendamment de la nature comptable de la dépense ou recette.

Cette architecture reprend ainsi les préconisations de la LOLF9.

Les données ci-après présentent les réalisations 2024 qui peuvent être comparées aux réalisations 2023. Les dépenses sont en regard des recettes afférentes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Elles montrent également pour chaque mission l'avancement du Plan Pluriannuel d'Investissement au terme de l'année 2024, soit après 4 exercices.

Enfin, pour la troisième année, il est proposé une présentation des dépenses d'investissement au regard de leur impact sur l'atténuation du changement climatique, laquelle est complétée par une classification, pour la deuxième année des dépenses de fonctionnement.

13.1 ATTRACTIVITE, INSERTION, DYNAMISME ECONOMIQUE

Avancement du PPI 2021-2030

Dans le cadre du PPI 2021-2030, un total de 169,2 M€ de dépenses sont inscrits pour la mission Attractivité, insertion, dynamisme économique, dont 163,3 M€ en AP/CP (en k€) :

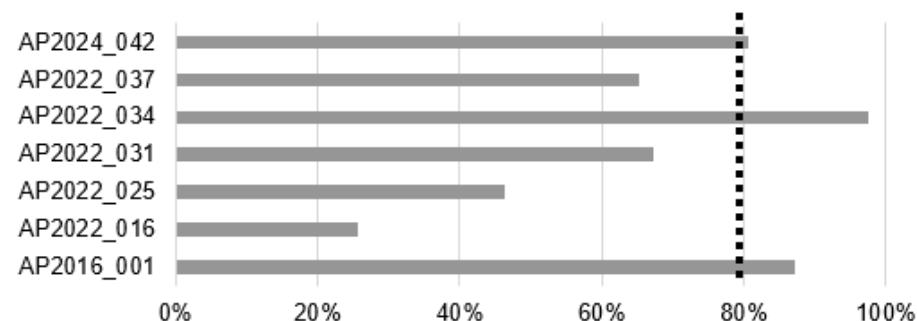
AP	Période	Montant total AP
AP2016_001	CPER ESRI ET PLAN CAMPUS	26 247
AP2022_016	ALPEXPO	37 643
AP2022_025	COHESION ECONOMIQUE ET INSERTION	7 135
AP2022_031	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS	11 070
AP2022_034	AIDES AUX ENTREPRISES	31 012
AP2022_037	ENTRETIEN ET AMENAGEMENT DES ZAE	24 377
AP2024_042	CPER ESRI 2021-2027	21 770

L'avancement du PPI au terme de l'exercice 2024, avec 62,3 M€ de dépenses réalisées entre 2021 et 2024 dont 10,7 M€ en 2024, est inférieur de dix points au niveau attendu avec un taux de réalisation de 37 %. Le décalage s'observe sur l'équipement Alpexpo pour lequel le programme d'investissement a été interrompu en raison de sa cession prévue en 2025.

Le détail de réalisation en dépenses des AP/CP est le suivant (en k€) :

AP	CP voté 2024	Engagé 2024	Taux d'engag.	Réalisé 2024	Taux de réalisation	Engag. non soldé	Dispo pour engag.	Reste à réaliser	Ratio de couverture
AP2016_001	4 115	3 585	87%	3 585	87%	0	3 315	3 315	0,9
AP2022_016	736	258	35%	190	26%	68	34 840	34 908	184,2
AP2022_025	341	158	46%	158	46%	0	4 397	4 397	27,9
AP2022_031	1 053	711	68%	707	67%	4	8 508	8 513	12,0
AP2022_034	3 084	3 012	98%	3 008	98%	4	11 232	11 236	3,7
AP2022_037	1 770	1 154	65%	1 153	65%	0	19 554	19 555	17,0
AP2024_042	1 300	1 047	81%	1 047	81%	0	20 723	20 723	19,8
TOTAL	12 399	9 924	80%	9 847	79,4%	77	102 569	102 646	10,4

Taux de réalisation des dépenses 2024 du PPI par AP/CP
moy. : 79,4 %



13.1.1 Programme : 14 - Développement économique

Dépenses de fonctionnement

L'année 2024 marque la deuxième année de déploiement de la nouvelle stratégie de développement économique de la Métropole, élaborée en 2022 avec plus de 50 acteurs économiques.

⁹ Loi Organique relative aux Lois de Finances de 2001

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
ANIMATION DES ZAE	27 708	60 000	60 000	26 931				
AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES	25 006	56 200	72 475	69 106		15 000	15 000	15 000
CHAMBRES CONSULAIRES	124 000	155 000	151 172	150 000				
COMMERCE	242 404	330 000	239 649	220 143		70 000	70 000	70 000
CREATION D ACTIVITE	270 620	310 500	341 051	319 357				
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ETUDES	864	65 000	130 000	113 152	5 000	10 000	10 000	10 000
ECONOMIE CIRCULAIRE	12 459	123 000	81 114	38 161	0	58 000	58 000	58 000
ENTRETIEN DES ZAE	304 787	350 500	354 214	328 796				
FONCIERE COMMERCIALE	166 293							
FRENCH TECH	70 000							
I FORUM	144 023				217 000			
LOGISTIQUE URBAINE		31 000	5 000	865		21 000	21 000	21 000
MIN MARCHE D INTERET NATIONAL DE GRENOBLE	423 748	448 999	430 881	428 281	4 998	27 441	27 441	27 441
PEPINIERES	120 000	150 520	94 520	90 800				
PLAN D ACTION FILIERE	89 211				-46 000			
POLES DE COMPETITIVITE ET CLUSTER	336 185	446 345	425 745	402 810		58 000	58 000	58 000
PROMOTION SIMI MIPIM	222 220	715 000	665 696	657 956	68 280	251 000	251 000	251 000
STRATEGIE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	68 301	80 000	80 000	18 894	20 000			
SUBVENTION BA LOCAUX ECONOMIQUES	718 073	750 000	750 000	750 000				
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	3 365 901	4 072 064	3 881 516	3 615 252	269 278	510 441	510 441	510 441

Une part importante des 80 actions visant à « conjuguer économie et écologie » sur 4 axes d'intervention ont été déployées en 2024 :

- Une métropole créatrice d'activités qui soutient les innovations,
- Une métropole inclusive qui favorise les emplois durables et l'attractivité des talents,
- Une métropole résiliente qui mobilise les acteurs économiques en faveur des transitions,

Une métropole productive qui accompagne les acteurs économiques par des aménagements durables.

En accord avec ces axes stratégiques, la Métropole a poursuivi en 2024 son soutien à la création d'activités par des actions de sensibilisation, 2 forums « Je Créé ma boîte » ou par financement des structures d'accompagnement et de porteurs de projet (319 k€).

La structure la Pousada a déposé bilan mi-2024, ce qui a nécessité une reprise en direct par le concessionnaire de la gestion locative de ce site.

L'hôtel d'activités des Peupliers, livré fin 2023, s'il contribue à renforcer l'offre de la Métropole en faveur des TPE, PME et créateurs d'entreprises du territoire connaît un début de commercialisation compliqué.

La Métropole a également poursuivi ses actions collectives d'animations économiques, en particulier sur les transitions (information sur le décret tertiaire et le dispositif Mur Mur TPE PME, la ZFE et le Fonds Air Véhicules (64 dossiers, pour 165 K euros) gestion des déchets...), à la fois sur les zones d'activités et au sein des Unions commerciales.

En matière de soutien au commerce, la Métropole a voté une nouvelle feuille de route, pour soutenir le commerce de demain, dont les premières actions se sont déployées dès la fin 2024.

La Métropole a, par ailleurs, poursuivi le financement des Unions commerciales pour plus de 200 k€.

L'année 2024 a été marquée par un léger ralentissement des demandes d'implantations sur le territoire, lié à la conjoncture économique et au manque de visibilité. Pour autant 3 ha de parcs d'activités ont été commercialisés, ce qui a considérablement réduit les disponibilités de foncier économique ; qui sont désormais quasiment nulles.

C'est dans ce cadre qu'en 2024 a été élaboré la nouvelle stratégie foncière et immobilière économique.

Les différentes études et concertations initiées en 2024, devraient déboucher en 2025 sur le vote de cette nouvelle stratégie.

L'année 2024 a également été marqué par la création du réseau Circul'Alpes, réseau des acteurs de l'économie circulaire fédérés par la Métropole.

Le partenariat avec les chambres consulaires s'est poursuivi (150Keuros) autour de conventions dont les actions sont pleinement liées aux priorités politiques de la Métropole.

Concernant les politiques de filières et d'innovation, la Métropole a poursuivi son soutien aux structures d'animation des écosystèmes (pôles de compétitivité et clusters) afin de contribuer à l'attractivité et la compétitivité des entreprises innovantes du territoire, en minorant toutefois certaines subventions.

En matière d'animation des accompagnateurs de l'innovation et de soutien aux jeunes entreprises innovantes, avec une attention particulière à l'accès au financement et aux capitaux, la Métropole a poursuivi la transformation du iForum et du iVenture pour les déployer au sein de Tech and Fest.

Ce nouvel événement est une initiative portée par le Dauphiné Libéré pour créer à Grenoble un grand rendez-vous annuel dédié à l'innovation et au sens de la Tech à Alpexpo.

La 1^{ère} édition qui s'est tenue les 1^{er} et 2 février 2024 a rencontré un véritable succès avec plus de 17000 participants sur les deux jours.

Le pavillon IForum mettant en scène le parcours d'une innovation sur le territoire Grenoble Alpes a accueilli une cinquantaine d'accompagnateurs de start up, 20 start up présentées au iVenture, 20 start up de la Frech Tech Alpes, 10 projets de recherche amont issus des labo grenoblois, ainsi que le Fab Lab mobile de la Casemate. Tech and Fest a également été l'occasion pour la Métropole d'organiser un atelier du projet européen SkalettoCT dont elle est partie prenante et qui vise à améliorer les ressources et les capacités des organisations publiques en faveur des services d'accélération des entreprises.

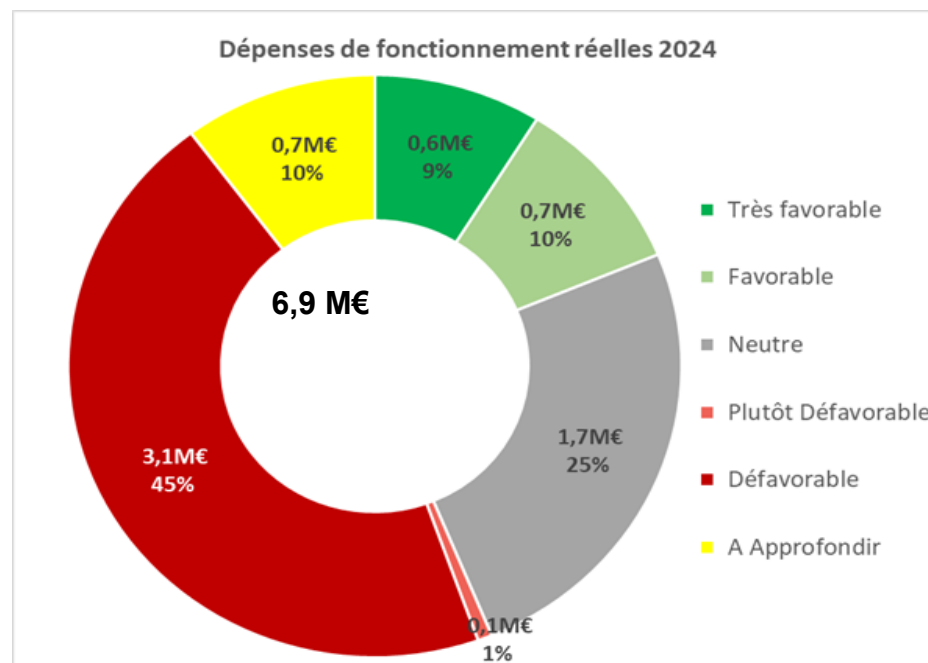
Le renouveau du iForum, tout comme la présence de la Métropole sur des salons professionnels sous bannière Grenoble-Alpes contribuent à l'image et à la réputation d'un écosystème d'innovation au service de l'industrie et des transitions, auprès de nombreux acteurs et d'investisseurs nationaux et internationaux.

Concernant les salons événements et salon, l'enveloppe s'établit à 658 k€, en stabilité par rapport à 2023.

La participation de la Métropole à des événements professionnels sous bannière Grenoble-Alpes permet de mobiliser une diversité d'acteurs (intercommunalités, entreprises, aménageurs...) pour promouvoir la vitalité du territoire : SIMI sur les questions d'immobilier et d'aménagement avec des annonces de programmes,ancements de consultations...) ou sur des thématiques spécifiques comme Mountain Planet, SEPEM, ou Smart City Barcelone aux côtés de Business France.

Ces participations collectives font l'objet de recettes qui s'élèvent à près de 300 k€ sur l'année 2024.

Classification des dépenses de fonctionnement au regard de l'atténuation du changement climatique – Programme Développement économique



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 6,9 M€, dont 3,2 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 3,7M€ :

80 K€ des dépenses sont classées **Très Favorable** :

- ✚ 1/3 de la participation versée à la CCI et CMA pour l'axe sur le climat : 50 k€,
- ✚ Ateliers présentations, versements de subvention sur l'économie circulaire : 27 k€.

114 K€ sont classées **Favorable** :

- ✚ Prorata appliqué aux subventions versées à des créations d'activité en lien avec l'environnement et l'économie sociale et solidaire : 86 k€,
- ✚ Dépenses réalisées pour l'animation des ZAE : 25 k€, l'objectif est de travailler sur un plan de déplacements inter-entreprises.

1,1 M€ des dépenses sont **Neutre** :

- ✚ Taxe foncière du MIN : 0,4 M€,

- ✚ Application d'un prorata à la subvention versée au budget annexe "Locaux économiques", en fonction de l'analyse climat des dépenses d'investissement : 0,3 M€,
- ✚ Prorata appliqué aux subventions versées à des créations d'activité « autres » : 0,2 M€,
- ✚ 1/3 de la participation versée à la CCI et CMA : 50 k€.

1,9 M€ des dépenses sont **Défavorable** :

- ✚ Evènements (salons, forums) : 0,7 M€,
- ✚ Entretien et maintenance des zones d'activités économiques (ZAE) : 0,3 M€,
- ✚ Application d'un prorata à la subvention versée au Budget Annexe "Locaux Economiques" : 0,4 M€,
- ✚ Etude stratégie foncière et immobilière de développement économique de la Métropole : 0,1 M€,
- ✚ Subvention pour l'association des commerçants : 170 k€,
- ✚ 1/3 de la participation versée à la CCI et CMA : 50 k€.

0,5 M€ des dépenses sont **à approfondir**. Il s'agit des subventions versées aux pôles clusters et filières : 0,4 M€ et pépinières : 0,1 M€.

Recettes de fonctionnement

Les opérations Smart City et SIMI sont des opérations partenariales pilotées par la Métropole et co-financées par des collectifs d'acteurs publics et privés (120 k€ sur le SIMI, 30 k€ sur Smart City)

La Métropole est partenaire du Projet de coopération du programme INTERREG Europe Skale2CT dont l'objectif est d'améliorer les ressources et les capacités des organisations publiques pour améliorer les services d'accélération du développement des entreprises

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
AIDES DIRECTES HOTELIERIES	91 071	100 000	67 000	60 000				
AMENAGEMENT NUMERIQUE	254 050	254 050	254 050	254 050				
COMMERCE	901 944	755 000	691 045	668 124				
CREATION D ACTIVITE	93 000	210 000	75 700	75 000		15 900	15 900	
FILIERES RECHERCHE INNOVATION	15 000	50 000						
FONCIERE COMMERCIALE	131 290		275 000	275 000	28 423		275 000	406 290
MIN MARCHE D INTERET NATIONAL DE GRENOBLE	2 484 818	250 000	200 000	159 906				
NANO 2022	2 340 087							
NANO 2026		700 000	1 127 761	1 127 761				
POLES DE COMPETITIVITE ET CLUSTER	345 515	625 000	393 285	388 045				
TIERES LIEUX COWORKING		60 000						
AP2022_034 - AIDES AUX ENTREPRISES	6 656 774	3 004 050	3 083 841	3 007 886	28 423	15 900	290 900	406 290
ACQUISITION ECO EPFL		650 000	300 000	211 009				
ENTRETIEN DES ZAE	218 961	260 000	260 000	182 174				
RENOVATION DES ZAE	1 500 248	2 000 000	500 434	262 298				498 392
REQUALIFICATION ZAE		1 100 000	709 566	497 662				
AP2022_037 - ENTRETIEN DES ZONES D ACTIVITE ECONOMIQUE	1 719 209	4 010 000	1 770 000	1 153 143				498 392
CREATION D ACTIVITE					150 000			
FONCIERE COMMERCIALE	557 100							
POLES DE COMPETITIVITE ET CLUSTER	279 000	575 000	962 454	961 654				
RENOVATION DES ZAE		18 500	175 474			18 500	175 474	
SOUTIEN SPECIFIQUE AUX ENTREPRISES					139 732	221 500	221 500	213 912
INVEST HORS AP/CP	836 100	593 500	1 137 928	961 654	289 732	240 000	396 974	213 912
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	9 212 084	7 607 550	5 991 769	5 122 683	318 155	255 900	687 874	1 118 594

En matière de soutien au commerce et à l'artisanat, la Métropole a accompagné 112 commerces 2024 et leur a versé 655 k€ d'aides directes dans le cadre du dispositif d'aides à l'investissement des commerces, artisans, services avec vitrine et commerces non sédentaires.

De même au titre du fonds air véhicule, 64 entreprises ont été soutenues pour près de 165 k€.

Pour 2024, 2 subventions aux professionnels de l'hôtellerie et de l'hôtellerie de plein-air instruits favorablement en 2023 et 2024, ont été attribués pour un montant de 60 k€ pour permettre la montée en gamme leurs établissements et de faire face aux transitions du secteur : écologique et énergétique, changement de comportement des clientèles.

Les travaux de rénovation et de requalification des zones d'activités (ZAE) se poursuivent pour un montant d'environ 950 k€ avec en particulier le début des travaux sur la ZAE des Vouillants à Fontaine.

Concernant les politiques de filières et d'innovation, la Métropole a décidé de poursuivre son soutien à la filière microélectronique en s'engageant dans le programme Nano 2026, qui cible spécifiquement les problématiques environnementales et sociétales (notamment l'amélioration du cycle de vie des composants pour en réduire l'impact environnemental, et le développement d'applications liées à la transition environnementale).

La Métropole a choisi de concentrer son soutien sur les projets de R&D des start-up et PME de son territoire. 7 projets d'innovation portés par 6 PME seront ainsi soutenus sous forme de subventions d'investissement.

Parmi les projets soutenus, on peut citer par exemple DiamCap de DIAMFAB sur l'électronique de puissance pour développer les mobilités électriques, ou DIAB-SMARTWATCH de DIABELOOP qui vise à faciliter la vie des personnes souffrant de diabète grâce à une montre connectée.

La participation de la Métropole à Nano 2026 s'élèvera à 3,759 M€ sur 4 ans, dont la première tranche de 1 127 761 euros correspondant aux premiers versements à chacune des start up soutenues.

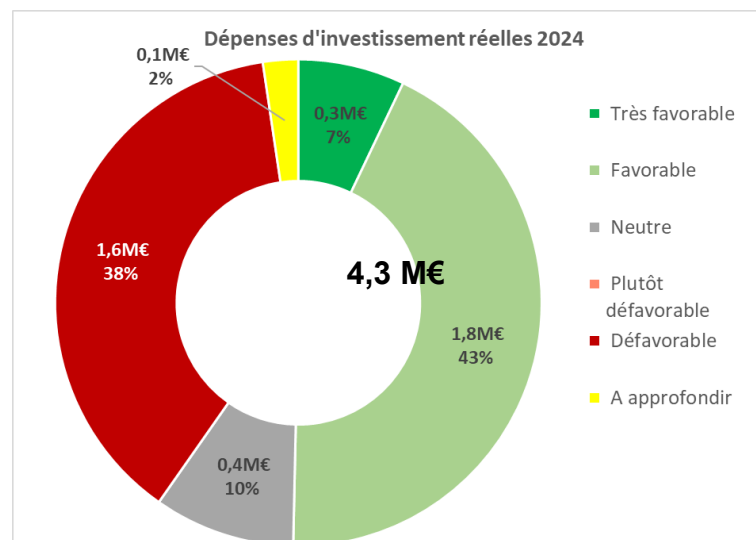
Le financement des projets de R&D collaborative des Pôles de compétitivité se poursuit, sans nouveaux engagements de la Métropole en 2024.

Les versements correspondant aux engagements jusqu'au terme des projets, s'élèvent à 388 045 euros en subvention et 861 654 euros en avance remboursable.

Par ailleurs, conformément à ses engagements, la Métropole a versé 100 k€ au fonds CoopVenture, dont elle est membre.

Toutefois les résultats restent mitigés : peu de projets du territoire sur les premières années, ce qui amènera à en réinterroger le périmètre en 2025.

Classification des dépenses d'investissement au regard de l'atténuation du changement climatique – Programme Développement économique



7% des dépenses sont classées **Très favorable**, soit 0,3 M€ : il s'agit de l'entretien des zones d'activités et industrielles, soit un prorata de 40 % des dépenses réalisées pour les mobilités douces et la végétalisation.

43% des dépenses sont classées **Favorable**, soit 1,8 M€ :

- ✚ Projet Nano 2026, recherche sur l'énergie pour réduire la consommation : 1,1 M€,
- ✚ Soutien aux plateformes technologiques (investissement R&D intégrant une partie liée aux énergies vertes) : 0,4 M€,
- ✚ Aides aux commerces, prorata de 40 % pour des investissements liés à la transition énergétique (leds, isolation...) : 0,3 M€,
- ✚ Aides à l'hôtellerie : 0,1 M€, soutien dans la réalisation de travaux de mises aux normes énergétiques.

0,4 M€ de dépenses sont classées **Neutre**, soit 10 % :

- ✚ Participation au déficit foncier de l'opération de portage par l'EPFL pour l'acquisition d'un local à usage professionnel et de bureaux sur la commune de Pont-de-Claix et Echirolles : 0,2 M€,
- ✚ Achat de locaux économiques dans le cadre de l'activité de la foncière commerciale : 0,1 M€,

- ✚ Participation à l'association Réseau Entreprendre Isère pour favoriser la création d'emploi en proximité et la sensibilisation aux enjeux environnementaux : 0,1 M€.

38 % des dépenses sont classées **Défavorable**, soit 1,6 M€ :

- ✚ Entretien des zones d'activités et économiques : 0,5 M€ (soit un prorata de 60 % des dépenses réalisées pour le stationnement et la voirie),
- ✚ Aides aux commerces pour 60 % sur des investissements liés à l'aménagement des locaux (sécurisation, mobilier) : 0,4 M€,
- ✚ Entretien et maintenance du bâtiment Marché d'Intérêt National (MIN) : 0,15 M€,
- ✚ Travaux d'aménagement réalisés dans le cadre de la convention de redynamisation des pôles commerciaux de proximité : 0,2 M€.

0,1 M€ de dépenses restent à **approfondir** et concernent la prise de participation au fonds d'investissement COOP Venture.

13.1.2 Programme 13 - Cohésion économique

Dépenses de fonctionnement

Aux côtés de 4 autres EPCI du bassin grenoblois (Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère, Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, Communauté de communes Cœur de Chartreuse, Communauté de communes Le Grésivaudan), Grenoble Alpes Métropole déploie le Plan Local d'insertion et d'emploi (PLIE) en faveur des publics durablement privés d'emploi de son territoire.

Sur le territoire du bassin grenoblois, la Métropole assure la mission d'organisme intermédiaire de gestion du Fonds social européen.

L'année 2024 n'a pas permis d'atteindre complètement les objectifs de programmation visés du fait d'échanges avec les services de l'Etat au sujet des modalités de mise en œuvre de la séparation fonctionnelle et du retard pris dans la finalisation de la programmation antérieure ; la trajectoire de programmation à fin 2025 a cependant été tenue.

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
ACTION MOBILISATION PLIE POUR EMPLOI	101 441	171 000	149 521	96 809	38 474	40 000	40 000	40 000
ANIMATION DU PLIE	328 118	425 000	320 580	264 050				
ARTIS GRENOBLE	44 822	43 646	46 405	45 250	44 822	43 646	43 646	43 646
ATTRIBUTION ET GESTION DU FSE PLIE	304 541	715 000	715 000	502 906	2 199 980	977 969	945 000	945 000
BATIMENT ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE	7 612	11 500	5 369	4 813	112 000	112 000	112 000	112 000
BOURSE DU TRAVAIL	104 056	160 000	159 543	60 947				
CONTRAT TERRITORIAL REFUGIES		344 000	426 358	394 082		434 000	434 000	434 000
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	439 252	485 000	535 828	526 139				
EMANCIPATION JEUNESSE	962 117	1 264 000	1 046 094	1 011 782	270 308	335 000	335 000	335 000
FORUM POUR L'EMPLOI	265 154	240 000	343 600	339 867	104 880	131 200	127 200	127 200
INCLUSION DES PUBLICS SPECIFIQUES	95 285	157 000	150 858	96 552	50 507	72 507	72 507	72 507
INSERTION	256 644	263 000	161 368	126 883	95 800	37 000	37 000	37 000
INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE	723 462	731 000	716 000	713 804				
MAISON DE L'EMPLOI ET MISSION LOCALE	2 258 416	2 427 230	2 345 487	2 316 233	93 392			
PIC INTEGRATION PROFESSIONNELLE DES REFUGIES	901 463	363 169	68 575	46 574	346 915	586 923	593 992	593 992
PLAN PAUVRETE	308 251	262 500	266 507	225 081	0	325 000	450 000	450 000
PLATFORME MOBILITE	43 901	70 000	92 557	47 932	32 827	28 514	3 514	3 514
TERRITOIRE ZERO CHOMEUR	42 989	60 500	101 296	95 893				
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	7 187 524	8 193 545	7 650 945	6 915 597	3 389 905	3 123 759	3 193 859	3 193 859

Sur son territoire, la Métropole met en œuvre la délibération cadre de la Politique Métropolitaine de l'Emploi et de l'Insertion votée en 2022.

Cette délibération a réaffirmé les objectifs qui visent à accompagner les demandeurs d'emploi les plus vulnérables dans leur retour à l'emploi et à soutenir les employeurs du territoire dans leurs recrutements.

La Métropole déploie ainsi le PLIE à travers un réseau de 6 maisons métropolitaines de l'emploi et de structures associatives partenaires dédiées à certains publics spécifiques (réfugiés, Roms, personnes hébergées, personnes en situation de handicap...).

Le PLIE apporte chaque année un accompagnement intensif de qualité à plus de 4 300 usagers, dont la moitié a trouvé un emploi ou est retourné en formation à l'issue de cet accompagnement.

Le nombre de participants suivis chaque année est en augmentation constante.

La signature avec l'Etat et pour 3 ans d'un Contrat Local des Solidarités a permis de renforcer l'intervention de la Métropole sur plusieurs axes et ainsi de prolonger les effets de la CALPAE (Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi).

Il permet ainsi le déploiement de référents emploi dédiés à des publics spécifiques : les familles monoparentales, les primo-arrivants, les personnes sous-main de justice, les volontaires en recherche d'emploi sur le territoire d'Echirolles Ouest au titre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

De même, le Contrat Local des Solidarités permet de contribuer à la levée des freins à l'insertion professionnelle, par le renforcement des actions en matière d'apprentissage de la langue française et le déploiement de permanences de psychologues à destination des usagers du PLIE.

Le soutien de la Métropole aux structures d'insertion par l'activité économique contribue également aux objectifs du PLIE.

Il s'agit à la fois de permettre le développement de ces acteurs essentiels de l'économie sociale et solidaire et d'offrir des opportunités de tremplin vers l'emploi aux publics accompagnés par le PLIE et les Missions Locales.

Dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômage de Longue durée (TZCLD) sur le territoire d'Echirolles Ouest, l'année 2024 a été marquée par la reprise de l'Entreprise à but d'emploi (EBE) par le Groupement Ulysse.

A fin 2024, près de 122 personnes privées durablement d'emploi, volontaires et éligibles, ont rejoint l'expérimentation.

Depuis le début de l'expérimentation, 28 personnes sont sorties de la privation d'emploi hors EBE, 50 personnes sont sorties de la privation d'emploi en EBE.

A côté de l'accompagnement des personnes, la Métropole déploie également des actions à destination des entreprises, tant en matière d'appui aux recrutements qu'en matière de promotion des métiers.

L'édition 2024 du Forum des métiers a ainsi confirmé son positionnement comme un événement majeur du territoire métropolitain en matière d'emploi avec 8000 participants et 230 exposants organisés en 19 pôles par filière. 90 % des entreprises souhaitent s'inscrire à son édition 2025.

La politique métropolitaine de l'emploi porte aussi une attention particulière à l'insertion de personnes résidant en Quartier de la Politique de la Ville (QPV).

La labellisation Cité de l'Emploi a permis, en apportant des financements supplémentaires, de développer des actions en faveur de l'emploi à destination des QPV. Le nombre de personnes touchées grâce à ces actions est encore en augmentation en 2024.

Ainsi, 495 personnes QPV ont été mobilisées lors d'une action et/ou lors d'une permanence emploi mobile. 17 permanences emploi mobiles ont été organisées au sein des QPV qui ont permis de rencontrer 509 personnes dont 312 bénéficiaires résidant en QPV. 21 recruteurs ont été mobilisés et 18 structures partenaires étaient présentes (maisons de l'emploi, missions locales, Cités Lab, Sport dans la Ville, ...).

En complémentarité avec le PLIE, qui s'adresse aux demandeurs d'emploi de plus de 25 ans, la Métropole déploie des actions à destination des jeunes en situation de précarité. D'une part, par rapport à 2023, la Métropole a augmenté de 5% son soutien aux 6 Missions Locales, lesquelles offrent un accompagnement vers l'emploi et la formation aux jeunes de 16 à 25 ans.

Ce soutien est le principal poste de dépense sur la politique insertion emploi avec 1,7 M€ de subventions de fonctionnement.

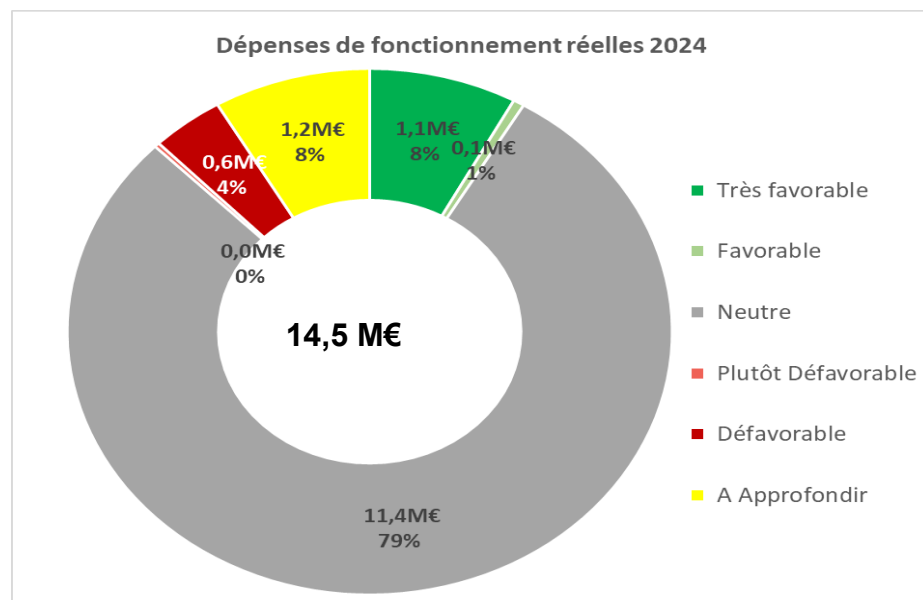
D'autre part, le projet EN-GA-JER (Ensemble Grenoble-Alpes pour les Jeunes en Rupture) s'est poursuivi en 2024 : ce projet ambitieux a d'ores et déjà permis, en lien avec nos partenaires, d'identifier 280 jeunes en grande précarité et d'en accompagner 167 vers l'insertion.

Par ailleurs, la Métropole met en œuvre le Fonds d'Aide aux Jeunes métropolitains qui vise à offrir un soutien matériel d'urgence ou une aide à l'insertion. Plus de 1 200 jeunes sont soutenus chaque année, originaires principalement de Grenoble, Echirolles, Saint-Martin-d'Hères et Fontaine.

La Métropole a enfin poursuivi son soutien à l'Economie Sociale et Solidaire en accompagnant 44 projets d'acteurs du secteur pour un montant total de 554 k€.

Ces projets incluaient notamment la création d'outils structurants tels que des incubateurs et le développement d'activités économiques dans les champs du réemploi, de l'alimentation durable, de la mobilité, de la culture...

Classification des dépenses de fonctionnement au regard de l'atténuation du changement climatique – Programme Cohésion économique



Les dépenses de fonctionnement du programme Cohésion économique s'élèvent à 14,5 M€, dont 7,5 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 7M€ :

6 % des dépenses sont **Très favorable**, soit 0,4 M€ : il s'agit principalement des dépenses d'insertion par l'activité économique (réinsertion à partir de l'activité de recyclage).

5,9 M€ des dépenses sont classées **Neutre**, soit 84% :

- ✚ Maison de l'emploi : 2.1 M€ et émancipation jeunesse : 1 M€,
- ✚ Animation et gestion du PLIE (Plan Local Insertion Emploi) : 1 M€,
- ✚ Insertion : 0,1 M€, Insertion par l'activité économique : 0,3 M€ ; territoire zéro chômeur : 0,1 M€,
- ✚ Contrat territorial réfugiés, PIC (intégration professionnelle des réfugiés) : financement d'actions en lien avec les transports en commun, le vélo, éducation à la transition : 0,4 M€,
- ✚ Forum emploi : 0,3 M€,
- ✚ Plan pauvreté : 0,2 M€.

75 K€ des dépenses sont classées **Défavorable**. Il s'agit principalement des frais de nettoyage et maintenance des Maisons de l'emploi.

0,6 M€ des dépenses restent à **approfondir**. Il s'agit de subventions versées pour des projets d'économie sociale et solidaire : 0,5 M€ et des frais de gestion des locaux (maisons de l'emploi, missions locales) : 0,1 M€.

Recettes de fonctionnement

La politique métropolitaine de l'emploi et de l'insertion est caractérisée par d'importantes recettes de fonctionnement, fruits d'un travail permanent visant à obtenir des financements via des appels à projets lancés par l'Europe, l'Etat, la Région, le Département...

La Métropole joue à cet égard un rôle fort d'ensemblier sur le territoire :

- ✚ Soit en assurant la mission d'organisme intermédiaire pour le FSE+, c'est-à-dire en émettant les appels à projet, en instruisant les dossiers de demande de subvention sur son territoire, en contrôlant la réalité des actions menées et en versant les fonds aux porteurs,
- ✚ Soit en gérant des fonds délégués par l'Etat, comme c'est le cas pour le Contrat territorial d'accueil et d'intégration ou le Contrat local des solidarités,
- ✚ Soit en prenant la tête de consortiums de partenaires déployant une offre de service coordonnée, comme c'est le cas pour le projet EN-GA-JER.

Par ailleurs, dans un souci de réduire le reste à charge pour la Métropole, le Forum des métiers fait l'objet d'une tarification auprès des entreprises partenaires et a ainsi engendré 140 k€ de recettes grâce à la location de stands et grâce au sponsoring.

Investissement

En investissement, les dépenses concernent principalement l'entretien des bâtiments que la Métropole gère sur le territoire pour héberger les équipes chargées de l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans les Maisons métropolitaines de l'emploi, les Missions Locales ou l'Ecole de la deuxième chance, dont le siège est métropolitain.

De même, l'entreprise à but d'emploi SOLEEO est actuellement hébergée dans des locaux métropolitains.

INVESTISSEMENT

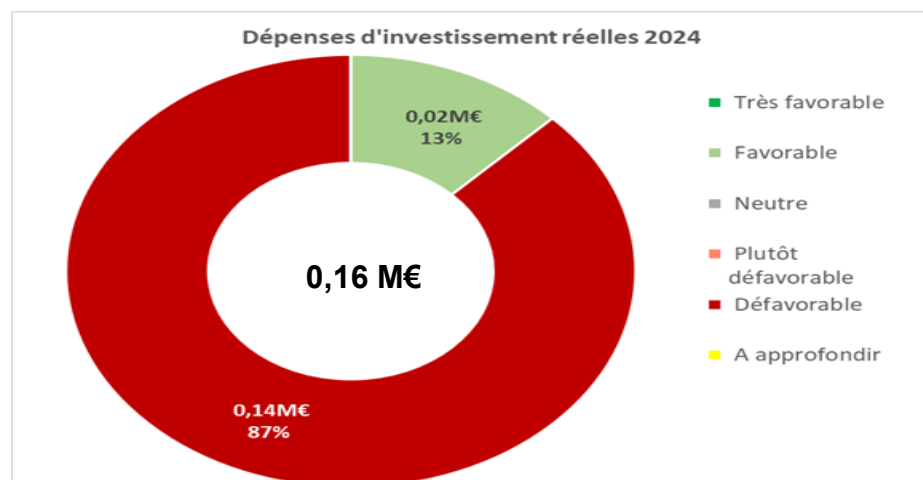
INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
ARTIS FONTAINE		50 000	50 000	19 760				
BATIMENT ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE	6 838	5 000	5 000					
INSERTION		30 000	10 000					
MAISON DE L'EMPLOI ET MISSION LOCALE	500 601	434 000	215 550	85 768	19 266	19 266	19 266	19 266
TERRITOIRE ZERO CHOMEUR	1 402 910	29 000	60 650	52 270				
AP2022_025 - COHESION ECONOMIQUE ET INSERTION	1 910 349	548 000	341 200	157 798	19 266	19 266	19 266	19 266
ARTIS FONTAINE					40 150	40 150	40 150	80 300
INVEST HORS AP/CP					40 150	40 150	40 150	80 300
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	1 910 349	548 000	341 200	157 798	59 416	59 416	59 416	99 566

Les habitants des 49 communes de la Métropole ont accès aux services rendus par les Maisons métropolitaines de l'emploi et les Missions Locales.

Une attention particulière est portée à l'accessibilité des services métropolitain, notamment grâce à la tenue de permanences dans les communes de la Métropole.

En 2024, les travaux entrepris visaient essentiellement à l'amélioration des lieux existants et les travaux relatifs au bâtiment Neptune à Eybens qui sera mis à disposition de la Mission Locale Sud Isère et de la Maison de l'emploi et des entreprises MIFE Isère.

Classification des dépenses d'investissement au regard de l'atténuation du changement climatique – Programme Cohésion économique



87% des dépenses sont classées **Défavorable**, soit 0,14 M€ :

- Divers travaux d'entretien et maintenance réalisés sur les bâtiments des missions locales et maisons de l'emploi : 86 k€,
- La rénovation du bâtiment « Territoire zéro chômeur », sans réalisation d'une rénovation thermique : 52 k€,

20 K€ des dépenses sont classées **Favorable**, soit 13 % :

- Subvention Grenoble Habitat : installation de compteurs pour une meilleure performance énergétique sur le bâtiment ARTIS à Fontaine.

13.1.3 Programme 12 - Recherche, Innovation et Enseignement Supérieur

Dépenses de fonctionnement

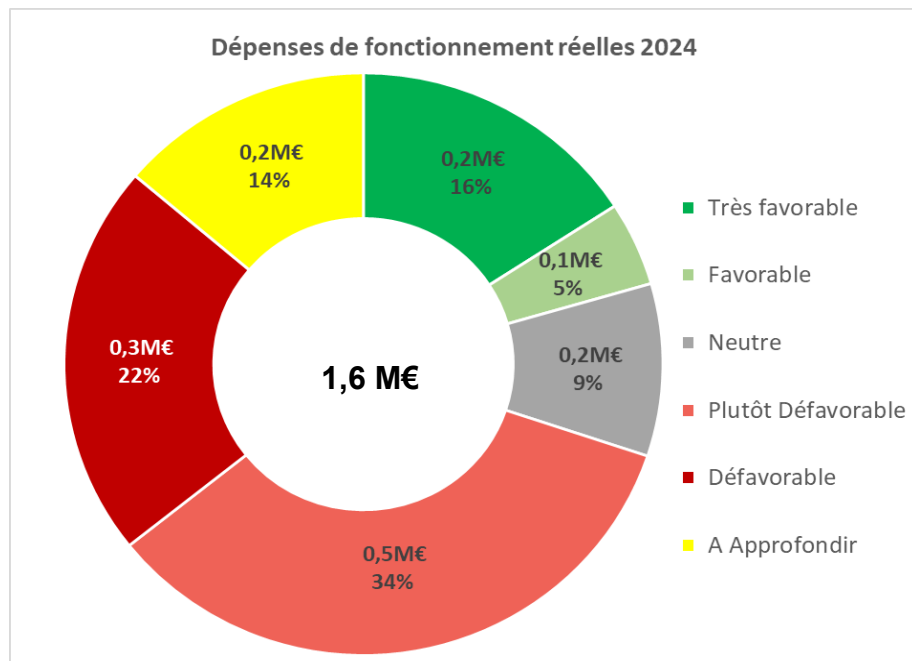
FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
ACTION ECONOMIQUE INTERNATIONALE	1 613	36 500	7 418	7 051
PROJETS NUMERIQUES	23 600	53 000	57 598	57 530
UNIVERSITE ET RECHERCHE	124 100	181 700	216 600	180 858
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	149 313	271 200	281 616	245 439

Outre son soutien aux structures universitaires et scientifiques traditionnellement accompagnées en fonctionnement (UGA, CLARA, Fondation UGA et EVE), la Métropole s'est engagée dans un projet dédié à la vie étudiante et à la solidarité porté par la Fondation UGA.

Le soutien aux projets numériques a également permis la tenue de l'appel à projets Civic Lab.

**Classification des dépenses de fonctionnement
au regard de l'atténuation du changement climatique
Programme Recherche, Innovation et Enseignement Supérieur**



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,6 M€, dont 1,3 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 0,2 M€ : 33 k€ sont classées **Favorable**, ces dépenses correspondent à des études réalisées sur le numérique responsable.

Les dépenses **Neutre** concernent des cotisations 24 k€ et un dispositif « bienvenue » aux étudiants 18 K€.

160 K€ des dépenses restent à **approfondir** (65 %). Il s'agit du soutien à divers projets de recherche et innovation à l'université.

Dépenses d'investissement

Les constructions ou restructurations immobilières relevant de l'Opération Campus et du volet ESRI du CPER 2015-2020 arrivent progressivement à leurs termes, en particulier pour l'Opération Campus.

Un certain nombre de dossiers fait toutefois l'objet de retards de réalisation, en raison notamment de contraintes techniques.

L'exécution des budgets de la Métropole est en effet dépendante des conduites d'opérations des établissements universitaires, ce qui explique les décalages constatés qui concernent pour 2024 le projet PILSI qui n'a pas été soldé en 2024, ainsi que sur le projet ESPACES NUMERIQUES DE TRAVAIL qui n'a pas avancé au rythme escompté.

Les crédits sous-consommés ont pu en revanche être redéployés sur l'opération CRESI qui souffrait d'un retard d'exécution chronique depuis le lancement du CPER 2015-2020.

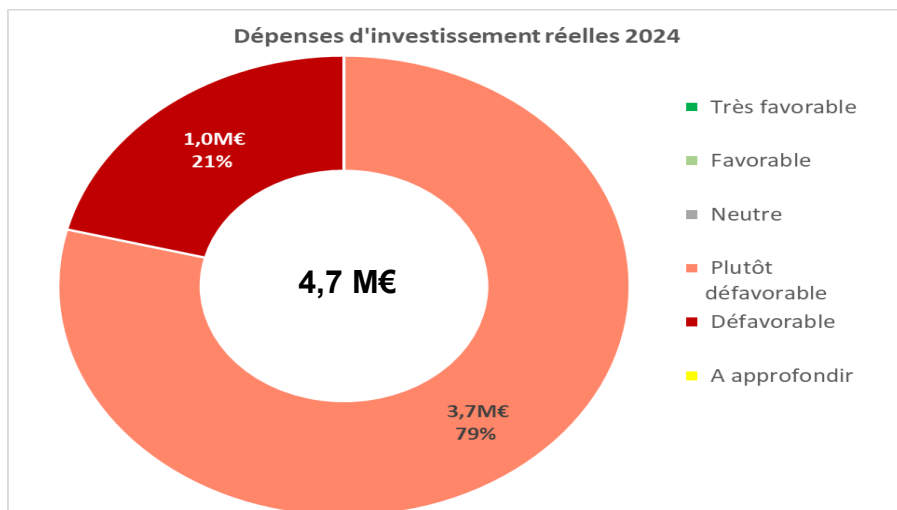
L'opération dite BRASSERIE UNIVERSITAIRE CRSSA a été soldée, ainsi que l'opération MAISON DE SERVICES AUX ETUDIANTS.

L'exercice 2024 a également été l'occasion d'engager 2 premières opérations du CPER 2021-2027, à savoir BAT IAE et PEM FUEL CELLS portées par le CEA.

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
CPER CONSTRUCTION BRASSERIE UNIVERSITAIRE SITE CRSSA			175 000	175 000
CPER CRESI (CENTRE DE RECHERCHE POUR LA SANTE INTEGRATIVE)	900 270		2 135 305	2 135 305
CPER ESPACES NUMERIQUES DE TRAVAIL HUMANITES		500 000	864 695	334 941
CPER ESPACES NUMERIQUES DE TRAVAIL SHS	1 468 189	500 000	500 000	500 000
OPERATION CAMPUS MAISON DE LA CREATION ET DE L'INNOVATION	149 229			
OPERATION CAMPUS MAISON DE SERVICE AUX ETUDIANTS			440 000	440 000
OPERATION CAMPUS PILSI, EDD BEESY	294 736	630 000		
AP2016_001 - CPER ESRI 2015-2020 ET PLAN CAMPUS	2 812 424	1 630 000	4 115 000	3 585 245
BATIMENT IAE			800 000	800 000
NOUVEAU CPER 2022-2027		1 300 000		
PEM FUEL CELLS			500 000	246 928
AP2024_042 - CPER ESRI 2021 A 2027		1 300 000	1 300 000	1 046 928
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	2 812 424	2 930 000	5 415 000	4 632 173

**Classification des dépenses d'investissement
au regard de l'atténuation du changement climatique
Programme Recherche, Innovation et Enseignement Supérieur**



79 % (soit 3.7 M€) de dépenses du programme sont classées **Plutôt défavorable** :

- ✚ Financement du projet CRESI (Centre de Recherche pour la Santé Intégrative) : construction de bâtiments avec l'utilisation de béton bas carbone et de matériaux biosourcés pour l'isolation thermique, pour 2,1 M€,
- ✚ Soutien au projet de réalisation d'une plateforme technologique de R&D dédiée au développement de piles à combustibles (Pemfuel Cell) : 0,25 M€,
- ✚ Dans le cadre du CPER Espaces numériques, versement de subventions pour le projet de réhabilitation Smart campus Stendhal : 0,3M€, ainsi que Smart campus Galerie des Amphis : 0,5 M€,
- ✚ Subvention versée pour le projet de maison des services aux étudiants (MSE), nouveau centre de santé inter-universitaire : 0,4 M€,

21% (soit 1 M€) de dépenses sont classées **Défavorable** :

- ✚ Financement du projet de réhabilitation de l'ancien bâtiment de micro-électroniques du CEA Grenoble : 0,8 M€,
- ✚ Dans le cadre du CPER, versement d'une subvention pour le projet de restaurant universitaire du cadran solaire : 0,18 M€.

13.1.4 Programme 15 –Tourisme – Promotion

Dépenses de fonctionnement

FUNCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
ALPEXPO	1 351 356	510 581	533 707	529 490	135 414	120 000	120 000	120 000
ANIMATIONS PEDAGOGIQUES	9 572	18 400	18 590	9 459				
AUBERGE DE LA JEUNESSE	13 730	19 500	16 598	16 598				
BATIMENT AGENCE GRENOBLE ALPES	94 071	51 662	59 284	58 246	2 167			
CHARTREUSE DE PREMOL	4 999	2 500	200	166				
COL DE PORTE	151 914	303 533	344 534	271 328	163 731	273 000	273 000	273 000
ESPACES NATURELS	188 519	248 620	237 860	205 237				
EVENEMENT EXCEPTIONNEL TOURISME ATTRACTIVITE	145 578	251 000	106 123	93 080				
MARKETING TERRITORIAL	53 020				6 315			
PARC DE L ILE D AMOUR	67 536	43 212	43 418	42 826	1 862			
PARC DES VOILLANTS	3 489	3 930	3 583	3 581				
PARTENARIATS PROMOTION ET ATTRACTIVITE	71 400	255 000	273 372	209 694				
PROMOTION ET ATTRACTIVITE	354 454				18 000			
SABF	704 925	706 195	706 195	706 195				
SCHEMA DIRECTEUR TOURISME	510							
SENTIERS	294 444	350 300	340 000	318 549				
SOUTIEN A L AGENCE GRENOBLE ALPES	2 991 462	3 070 000	3 270 000	3 147 692	1 498 288	1 620 000	1 820 000	1 820 000
TOURISME	182 757	270 000	318 014	296 174	149 805	180 000	190 000	190 000
TOURISME D AFFAIRES	156 900	342 900	342 609	289 653				
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	6 840 636	6 447 333	6 614 089	6 197 969	1 975 582	2 193 000	2 403 000	2 403 000

La Métropole encourage et soutient la tenue d'événements d'affaires sur son territoire pour les impacts significatifs et bénéfiques que cette activité génère sur son écosystème d'innovation et ses filières d'excellence, en terme de visibilité et de

reconnaissance, de transfert de connaissances et d'opportunités de collaborations et d'attraction de talents.

En outre, le tourisme d'affaires génère des retombées économiques directes substantielles, estimées à 200 euros par jour pour les congressistes nationaux et à 300 euros pour les congressistes internationaux.

En 2024, ce sont 14 événements qui ont été soutenus par la Métropole au titre du tourisme d'affaires pour 90 k€ et 9 événements d'Attractivité pour 65,5 k€ (Street art Fest, UT4M, Holocène, CEC...).

La dynamique sur la fréquentation hôtelière et l'augmentation de la grille tarifaire au 1er janvier 2024 a permis à la Métropole de percevoir un niveau de taxe de séjour record qui s'est élevé à 1926 k€ pour 1,7 million de nuitées marchandes.

La part métropolitaine des recettes taxe de séjour reversée à l'Agence Grenoble Alpes s'élève à 1 751 K€ contre 1 620K€ en 2023.

La Métropole a également attribué à l'Agence une subvention de 1 414 K€.

Soit une contribution globale de la Métropole à l'agence de 3165 k€ pour l'année 2024.

Pour le programme Col de Porte, les dépenses en fonctionnement concernent essentiellement l'exploitation du domaine nordique et l'achat d'équipements de sécurité et de signalétique.

Le bon enneigement de la saison 2023-2024 a nécessité des dépenses en énergie/carburant et en damage supérieures à la saison précédente, tout comme l'achat d'équipement de sécurité

L'entretien de la végétation et des terrains sur les pistes de ski de fond a été également entrepris à l'automne 2024.

La nouvelle convention avec l'ONF pour les usages relatifs au domaine de ski a également été réévaluée pour un montant multiplié par deux.

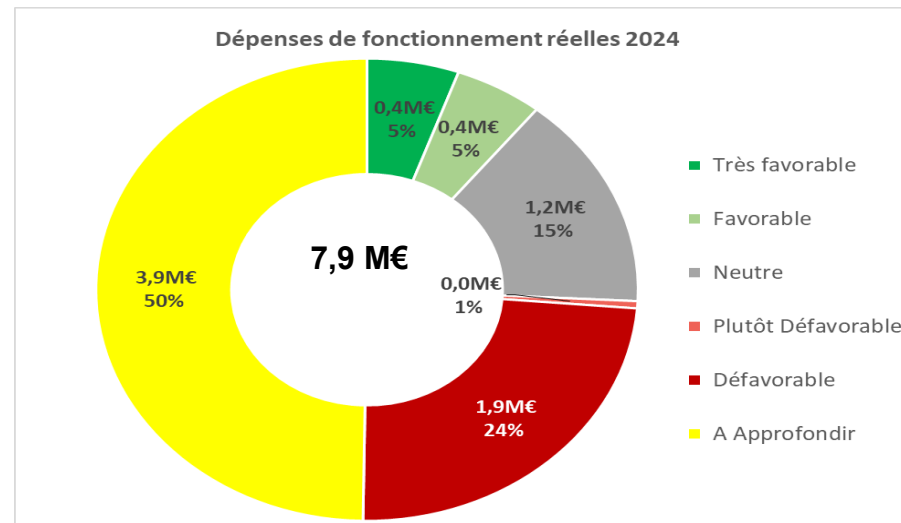
Pour le programme sentiers, l'essentiel des dépenses de fonctionnement sont relatives à l'entretien du réseau des sentiers balisés (865 km) par des entreprises : débroussaillage, tronçonnage, reprise de plate-forme.

Les dépenses concernant les différents parcs et espaces naturels relèvent de l'entretien courant des 6 espaces naturels métropolitains (hors Bois Français) : Bois des Vouillants, Parc Hubert Dubedout, Parc de l'Île d'Amour, Parc de l'Ovalie, Franges vertes de Seyssins, et la Chartreuse de Prémol. En 2024 l'ensemble de ces dépenses représente 298k€ dévolus en particulier à l'accueil des usagers et la préservation de la biodiversité et des milieux naturels.

On notera les labellisations Ecojardin du Parc Hubert Dubedout et le renouvellement pour la Chartreuse de Prémol attestant de la bonne gestion des espaces.

Les autres dépenses concernent l'organisation des deux Métrorandos annuelles ainsi que les travaux de balisage réalisés par la FF randonnée.

Classification des dépenses de fonctionnement au regard de l'atténuation du changement climatique - Programme Tourisme & promotion



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7,9 M€, dont 1,9 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 6 M€ :

58 K€ dépenses sont classées **Très favorable** :

- ✚ Subventions versées aux associations pour la défense de la biodiversité (Gentiana, LPO, CEN) : 18 k€,
- ✚ Electricité des infrastructures (garantie d'origine renouvelable) 15 k€.

0,3 M€ dépenses sont classées **Favorable**. Cela concerne les dépenses d'entretien des sentiers.

0,9 M€ de dépenses sont classées **Neutre** :

- ✚ Alpexpo (taxe foncière du bâtiment) : 0,45 M€,
- ✚ Application d'un prorata sur la participation versée au SABF, en fonction de l'analyse climat des dépenses d'investissement : 0,2 M€,
- ✚ Diverses dépenses liées au fonctionnement du Col de Porte : 0,1 M€, et des espaces naturels : 0,1 M€.

1,3 M€ des dépenses sont classées **Défavorable** :

- ✚ Application d'un prorata sur la participation versée au SABF : 0,5 M€,
- ✚ Soutien ou participation à des évènements (foire de Grenoble, SIMI...) : 0,3 M€,
- ✚ Achats divers sans critères spécifiques, carburants, goodies: 0,2 M€,
- ✚ Maintenance réalisée sur le site Alpexpo : 55 k€.

3,4 M€ des dépenses sont classées **à approfondir**. Cela concerne : le soutien à l'agence Grenoble Alpes (dont reversement de la taxe de séjour) (3,1 M€), l'entretien d'espaces verts et du Col de Porte (0,1 M€), subvention versée à Isère Tourisme (70 k€).

Recettes de fonctionnement

La fréquentation touristique est en léger repli par rapport à l'année 2023.

La taxe de séjour perçue est toutefois en forte augmentation du fait de la revalorisation de de la grille tarifaire impactant majoritairement les locations de courtes durée type AirBnB.

Le produit de la taxe de séjour perçue en 2024 s'établit à 1,935 M€ (rappels 2023 : 1,62 M€ et 2019 : 1,25 M€).

Dépenses d'investissement

Des travaux de GER ont été réalisés sur Alpexpo mais le projet de réhabilitation d'Alpes Congrès qui devait démarrer à l'automne 2023 a dû être stoppé à la demande de la Région Auvergne Rhone Alpes, cette dernière souhaitant se porter acquéreur du site Alpexpo.

L'« étude d'analyse des tendances du marché et des potentiels de développement et propositions d'aménagements permettant d'optimiser les usages et la gestion du site » réalisée par les actionnaires de la SPL et dont la restitution est intervenue au printemps 2024 a fait apparaître la nécessité d'un programme d'investissement bien plus ambitieux que celui envisagé pour mettre le site aux standards actuels.

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
ALPEXPO	1 033 229	2 800 000	736 406	189 505	200 000	2 976 000	2 976 000	200 186
AP2022_016 - ALPEXPO	1 033 229	2 800 000	736 406	189 505	200 000	2 976 000	2 976 000	200 186
ANIMATIONS PEDAGOGIQUES	201	3 000	3 000	362				
AUBERGE DE LA JEUNESSE	27 787	40 000	48 061	47 953				
BATIMENT AGENCE GRENOBLE ALPES	35 039	5 000	98 162	95 391				
CHARTREUSE DE PREMOL	2 765	520 000	20 800	12 393		120 000	120 000	
COL DE PORTE	247 825	500 000	337 113	280 880	182 197	326 302	326 302	
ESPACES NATURELS	27 548	166 500	126 500	47 051				
PARC DE L ILE D AMOUR	6 771	65 000	10 480	10 479				
PARC DE L OVALIE	9 104	10 000						14 750
SAINT GEORGES DE COMMIIERS		50 000	50 000	40 000				
SCHEMA DIRECTEUR TOURISME	55 218	150 000	130 000	3 779				
SENTIERS	73 852	118 000	131 292	118 933				
TOURISME	5 825	100 000	97 302	49 411				51 660
AP2022_031 - ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS	491 934	1 727 500	1 052 710	706 630	182 197	446 302	446 302	66 410
BATIMENT AGENCE GRENOBLE ALPES			16 525	7 920			16 525	
COL DE PORTE		28 000	28 000	214		28 000	28 000	27 062
INVEST HORS API/CP		28 000	44 525	8 134		28 000	44 525	27 062
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	1 525 164	4 555 500	1 833 641	904 269	382 197	3 450 302	3 466 827	293 658

En matière de développement touristique, la Métropole est intervenue sous forme de fonds de concours à hauteur de 40 k€ en investissement pour permettre les équipements nécessaires à l'ouverture d'un vélo rail à Saint Georges de Commiers du l'ancien itinéraire du Petit Train de la Mure.

Les investissements sur le domaine nordique concernent notamment l'achat d'équipements roulants pour améliorer l'état des pistes et assurer au mieux la sécurité des usagers (chenilles, barquettes de sécurité)

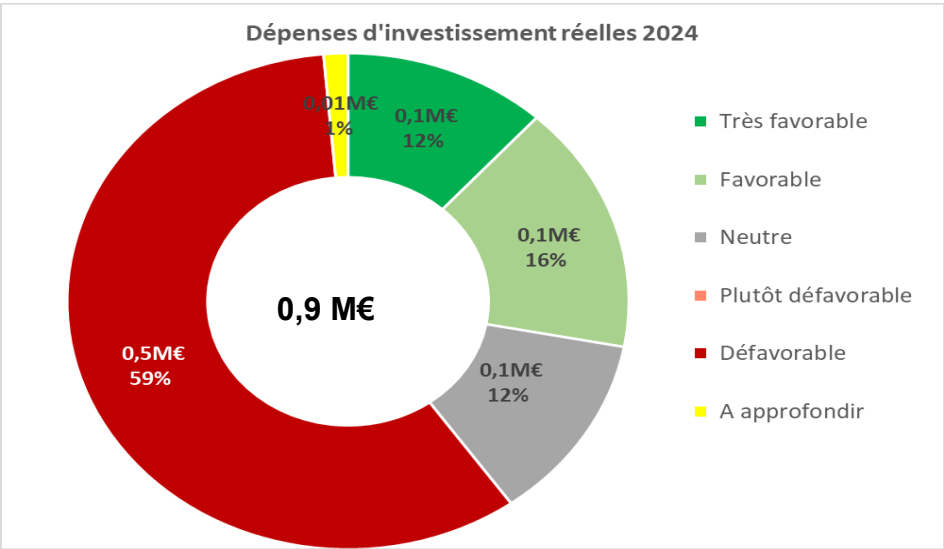
Des aménagements et amélioration des locaux d'accueil du public ont été réalisés.

Sur les sentiers, les dépenses réalisées concernent le remplacement de la signalétique directionnelle et la création de nouveaux sentiers comme prévu dans le schéma directeur (80 km de sentiers inscrits sur les 865 km actuels)

Dans les espaces naturels métropolitains, l'opération d'aménagement du site de la Chartreuse de Prémol initialement programmée en 2024 a été décalée en 2025 du fait d'une contrainte calendrier liée aux fouilles préventives au titre de l'archéologie et la protection du patrimoine dans ce site inscrit et de l'instruction des demandes de subventions (objectif de 80 % de recettes).

On notera également de petits aménagements tels que le renouvellement de tables au Bois des Vouillants, ou la création de bacs en bois dans les jardins pédagogiques.

Classification des dépenses d'investissement au regard de l'atténuation du changement climatique – Programme Tourisme & promotion



12% des dépenses sont classées **Très favorable**, soit 0,1 M€ :

- ✚ Etudes de travaux de rénovation énergétique réalisés à Alpexpo pour une amélioration thermique (Alpes congrès et Hall 89, Espace 68) : 54 k€,
- ✚ Travaux d'étanchéité de la toiture de l'Agence Grenoble Alpes pour une amélioration thermique : 23 k€,
- ✚ Installation de compteurs pour l'observatoire des mobilités : 19 k€,
- ✚ 16% des dépenses sont classées **Favorable** soit 0,1 M€,
- ✚ Entretien des sentiers et espaces naturels : 0.1 M€,
- ✚ Aide au financement du vélorail sur l'ancienne voie de chemin de fer du petit train de la Mure versée à la commune de Saint Georges de Commiers : 40 k€,

12 % des dépenses sont classées **Neutre** (0,1 M€), pour la réalisation d'études diverses (étude tendance du marché et potentiel de développement Alpexpo, étude Col de Porte...).

59% des dépenses sont classées **Défavorable**, soit 0,5 M€ :

- ✚ Acquisition de matériels roulants (essence) Col de Porte : 0,1 M€,
- ✚ Maintenance du bâtiment Alpexpo : 0,1 M€,
- ✚ Maintenance de bâtiments (Agence Grenoble Alpes, auberge de la jeunesse) : 0,1 M€,
- ✚ Col de Porte : Aménagement et agencement du site : 0,15 M€.

1 % des dépenses restent à **A approfondir**. Il s'agit de dépenses réalisées en lien avec le projet Via du tram Grenoble Vercors 12 k€.

13.2 EQUIPEMENTS METROPOLITAINS CULTURELS ET SPORTIFS

Avancement du PPI 2021-2030

Dans le cadre du PPI 2021-2030, un total de 56,2 M€ de dépenses sont inscrits pour la mission Equipements culturels et sportifs.

2 AP/CP sont concernées :

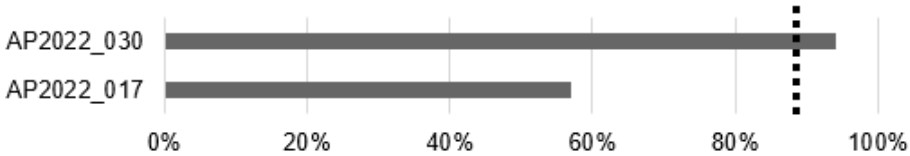
AP		Période	Montant total AP
AP2022_017	EQUIPEMENTS SPORTIFS	2022-2030	17 698
AP2022_030	EQUIPEMENTS CULTURELS ET DE CULTURE SCIENTIFIQUE	2022-2030	32 950

L'avancement du PPI au terme de l'exercice 2024, avec 26,6 M€ de dépenses réalisées entre 2021 et 2024 dont 9,0 M€ en 2024, est globalement en-dessous du niveau attendu, avec un taux de réalisation de 47 % contre 59%. Ceci s'explique principalement par le report de travaux sur le Stade des Alpes.

Le détail des dépenses des AP/CP est le suivant (en k€) :

AP	CP voté 2024	Engagé 2024	Taux d'engag.	Réalisé 2024	Taux de réalisation	Engag. non soldé	Dispo pour engag.	Reste à réaliser	Ratio de couverture
AP2022_017	1 582	931	59%	901	57%	30	14 836	14 866	16,5
AP2022_030	8 636	8 164	95%	8 133	94%	31	14 645	14 676	1,8
TOTAL	10 218	9 095	89%	9 034	88,4%	61	29 481	29 541	3,3

Taux de réalisation des dépenses 2024 du PPI par AP/CP
moy. : 88,4 %



13.2.1 Programme 91 – Politiques culturelles

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
ACCES AUX PRATIQUES CITOYENNETE ET TRANSITIONS	318 629	300 000	292 700	290 171				
BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE	222 687	212 000	222 000	192 454	10 000	10 000	10 000	10 000
CCN	274 078	288 168	288 168	288 168				
COOPERATION ET MUTUALISATION TERRITORIALES	1 391	100 000	96 300	63 195				
ESAD EPCC ART ET DESIGN GRENOBLE VALENCE	1 430 622	1 504 866	1 456 451	1 452 069	30 145	62 000	62 000	62 000
HEXAGONE MEYLAN	748 917	799 465	812 862	811 043	164 465	197 358	197 358	197 358
MC2	4 368 996	4 484 917	4 500 445	4 500 193	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000
SCIENCES ET SOCIETE	1 242 364	1 431 560	1 428 510	1 405 253				
TERRITOIRES DES SCIENCES	13 660	50 000				259 800	259 800	259 800
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	8 621 343	9 170 976	9 097 437	9 002 546	1 904 610	2 229 158	2 229 158	2 229 158

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement relèvent principalement des contributions obligatoires versées aux satellites et outils métropolitains : MC2, CCNG, Hexagone, ESAD et EPCC Territoire de Sciences (Cosmocité et Casemate) et Numothèque (lecture publique), ce qui explique un taux de réalisation très élevé.

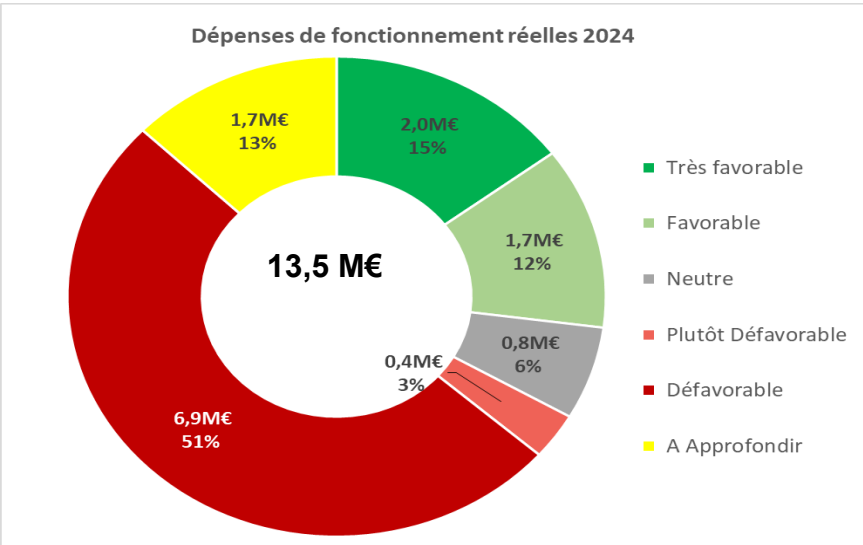
Le CA 2024 de la Numothèque (192 454€) est inférieur de 30 k€ environ au CA 2023 (222 687€).

Ce budget correspond aux acquisitions de ressources numériques et il varie d'une année sur l'autre, au gré de l'évolution des ressources numériques proposées sur un marché éditorial fluctuant.

La ligne intitulée « coopérations et mutualisations territoriales », si elle n'a pas été consommée dans son intégralité (65%), l'est bien davantage qu'en 2022.

Ce qui est logique, puisque cette ligne correspond à la mise en œuvre du projet culturel métropolitain et que des projets artistiques de territoire (avec le réseau VLV) ainsi que le projet de valorisation du patrimoine (application sur smartphone Archistoire) ont démarré en 2024.

Classification des dépenses de fonctionnement au regard de l'atténuation du changement climatique – Programme Equipements culturels



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 13,5 M€, dont 4,8 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 8,8 M€ : 18 k€ de dépenses sont classées **Très favorable**, cela concerne le contrat d'électricité du bâtiment l'Hexagone (énergie renouvelable).

1,3 M€ des dépenses sont classées **Favorable**. Cela concerne la subvention versée au centre des sciences Cosmocité, proposant une offre de tourisme local desservi par les transports en commun.

0,4 M€ des dépenses sont classées **Neutre** :

- Politiques culturelles : 0,3 M€,
- Taxe foncière bâtiment MC2 : 0,1 M€.

0,3 M€ des dépenses du programme sont classées **Plutôt défavorable**.

Il s'agit principalement de la subvention versée au CCN (Centre Chorégraphique National), pour la création et les événements, mais peu de déplacements.

5,3 M€ des dépenses sont classées **Défavorable**. Cela concerne principalement les subventions de fonctionnement versées à la MC2 (4,4 M€) et à l'Hexagone (0,7 M€), ces infrastructures accueillent des événements générant des déplacements.

1,4 M€ des dépenses restent à **approfondir**. Il s'agit de la subvention de fonctionnement versée à l'ESAD (Ecole Supérieure d'Art et Design).

Recettes de fonctionnement

Les recettes correspondent notamment à la perception des loyers des équipements mis à disposition (MC2, Hexagone et Cosmocité), à une subvention de la DRAC pour la lecture publique (dispositif Des livres à soi), ainsi qu'au remboursement par Valence Romans Agglomération relatif à sa part concernant l'audit organisationnel de l'école.

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE			RECETTE			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)
BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE	4 743	58 000	19 631	19 324			
ESAD EPCC ART ET DESIGN GRENOBLE VALENCE	588 144	4 000 000	6 419 125	6 077 618		127 500	127 500
GRANGE DES MATHS		150 000	7 169				
HEXAGONE MEYLAN	22 491	281 800	37 071	24 155			4 500
MC2	163 043	1 615 000	1 701 440	1 586 528		75 000	286 649
SCIENCES ET SOCIETE	33 868	20 000	12 000				
TERRITOIRES DES SCIENCES	3 255 211	693 000	439 464	425 720	1 318 813	2 379 000	2 379 000
AP2022_030 - EQUIPEMENTS CULTURELS ET DE CULTURE SCIENTIFIQUE	4 067 499	6 817 800	8 635 900	8 133 346	1 318 813	2 581 500	2 793 149
ESAD EPCC ART ET DESIGN GRENOBLE VALENCE							18 117
TERRITOIRES DES SCIENCES		30 000				30 000	
INVEST HORS APICP		30 000				30 000	18 117
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	4 067 499	6 847 800	8 635 900	8 133 346	1 318 813	2 611 500	2 793 149

Dépenses d'investissement

L'investissement concerne pour une part des travaux relatifs à l'entretien du bâtiment Hexagone ainsi qu'au lancement du renouvellement du portail de la Numothèque pour la ligne Bibliothèque Numérique.

Par ailleurs, des travaux conséquents ont été lancés en 2024 :

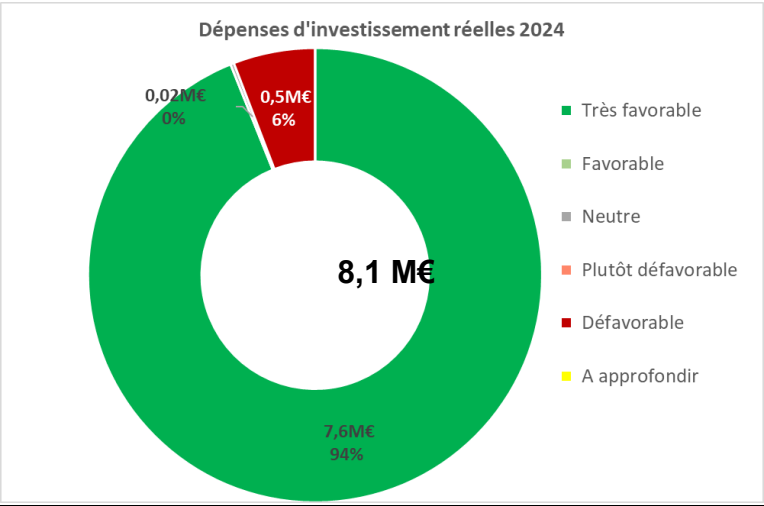
- Chantier de réhabilitation de l'ESAD, qui a démarré en 2024.
- 1ère tranche de la transition LED et changement de la tribune Rizzardo pour la MC2

Enfin, les dépenses pour Territoire de Sciences correspondent à la fin du chantier de Cosmocité et au solde du coût de l'opération.

Recettes d'investissement

Les recettes correspondent pour leur part à la fois à une subvention de la DRAC pour une étude batimentaire Hexagone (4500€), ainsi qu'à une partie du versement de subventions des co-financeurs publics pour ce qui est de l'ESAD (dont le Département volet TAG) et de Territoire de Sciences (seule une partie des subventions versées, la clôture financière de l'opération ayant glissé).

Classification des dépenses d'investissement au regard de l'atténuation du changement climatique – Programme Equipements culturels



94 % des dépenses sont classées **Très favorable**, soit 7.6 M€, il s'agit des travaux de réhabilitation et de mises aux normes énergétiques des bâtiments de l'ESAD et de la MC2.

0,2 % des dépenses sont classées **Neutre**, soit 20 K€, cela concerne les frais informatiques relatifs à la bibliothèque numérique.

6 % des dépenses sont **Défavorable**, soit 0,5 M€, il s'agit des dépenses d'entretien des équipements culturels.

13.2.2 Programme 92 - Politiques sportives

FONCTIONNEMENT

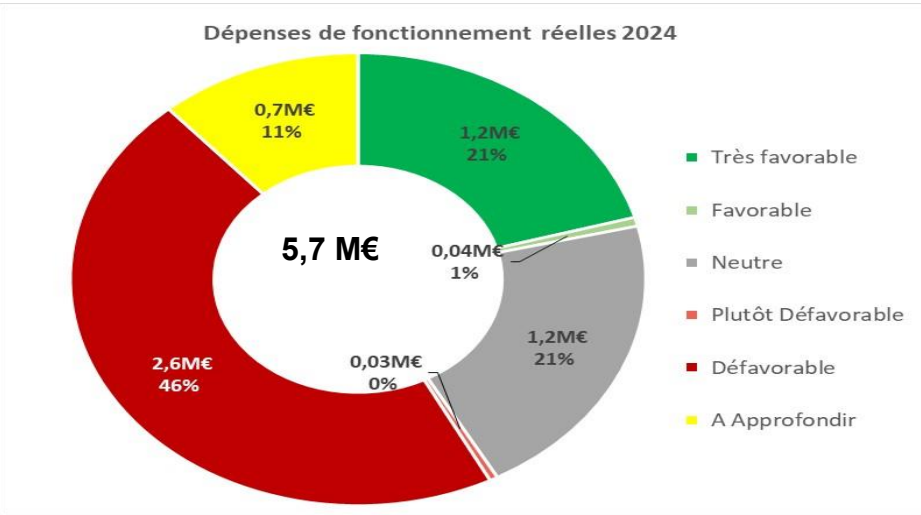
FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
BASE NAUTIQUE	26 036	32 000	44 250	40 890				
CENTRE DE FORMATION FOOTBALL	2 064	1 000	510	509				
CENTRE DE FORMATION RUGBY	5 409	46 553	55 741	55 632	68 103	75 051	75 051	75 051
COMPLEXE GOLFIQUE DE BRESSON			2 424	2 423				
EQUIPEMENTS SPORTIFS	33 064	30 000	37 355	37 354				
GOLF DE SEYSSINS					41 397	43 470	43 470	43 470
LIGUE DE TENNIS	55 365	41 783	57 706	56 874				
PATINOIRE ADMINISTRATION	20 199	25 100	14 839	9 997	375 189	338 000	338 000	338 000
PATINOIRE BATIMENT	140 283	128 187	128 187	120 420				
PATINOIRE POLESUD EVENEMENTIEL	7 641	13 000	13 000	10 801	36 484	35 000	35 000	35 000
PATINOIRE POLESUD EXPLOITATION	1 239 376	954 000	1 027 457	989 632	7 554		0	0
PATINOIRE POLESUD SEANCES PUBLIQUES	484 810	361 000	449 563	442 720	428 833	370 000	370 000	370 000
SOUTIEN AU SPORT D EXCELLENCE	3 547	50 000	28 660	25 529				
SOUTIEN AUX EVENEMENTS EXCEPTIONNELS	9 360							
SOUTIEN AUX EVENEMENTS SPORTIFS D ATTRACTIVITE	132 014	277 500	245 690	168 840				
STADE DES ALPES CONVENTION INTERCLUBS	2 155 793	1 955 640	2 318 571	2 240 620	456 911	965 500	989 438	989 438
VELODROME D EYBENS	33 441	39 160	30 506	28 324	78			
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	4 348 400	3 954 923	4 454 458	4 230 566	1 414 549	1 827 021	1 850 959	1 850 959

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement diminuent en comparaison du CA 2023 malgré une augmentation du cout de fonctionnement du Stade des Alpes, liée notamment à l'augmentation de sa taxe foncière et à son passage au plan comptable d'une inscription HT en TTC.

Les dépenses de la patinoire sont quant à elle plus que maitrisées puisque largement à la baisse du fait d'un cout de l'énergie moindre.

Classification des dépenses de fonctionnement au regard de l'atténuation du changement climatique – Programme Equipements sportifs



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 5,7 M€, dont 1,5 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 4,2 M€ : 0,8 M€ des dépenses sont classées **Très favorable**:

- ⚡ Electricité des équipements (contrat garantie d'origine renouvelable) : 0,7 M€,
- ⚡ Chauffage urbain – Part ENR (81%) : 0,1 M€.

0,9 M€ des dépenses sont considérées comme **Neutre**. Il s'agit principalement du paiement de la taxe foncière des équipements sportifs.

2 M€ des dépenses sont classées **Défavorable**:

- ⚡ Maintenance, frais de nettoyage et consommation d'eau dans les équipements (Stade des Alpes, patinoire, vélodrome, base nautique...) : 1,2 M€.,
- ⚡ Locations Stade des Alpes et soutien aux évènements sportifs : 0,7 M€.

0,5 M€ de dépenses restent à **approfondir**, cela concerne notamment le contrat de prestation de la patinoire.

Recettes de fonctionnement

Les recettes sont impactées positivement par un accroissement moins important que les années passées des recettes « grand public » de la patinoire POLE SUD.

De par l'augmentation contractuelle de la refacturation de charges à l'occupant du Stade des Alpes, cette composante est déterminante dans l'augmentation global des recettes de ce programme.

Dépenses d'investissement

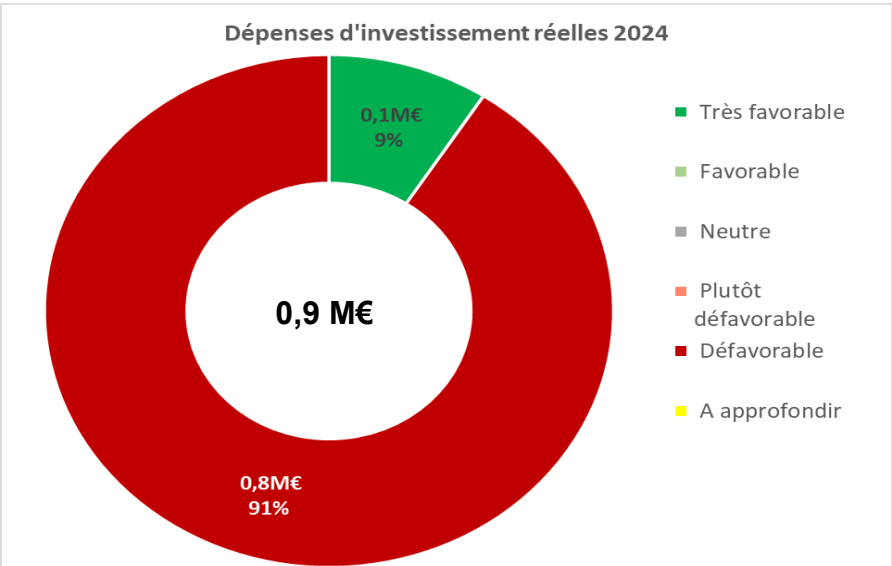
La baisse de ces dépenses est principalement due à la mise en sommeil du programme d'investissement du Stade des Alpes sur sa composante de développement économique du fait de difficultés de positionnement de l'occupant quant à leur opportunité.

Les travaux de réfection des buvettes ont toutefois été achevés sur cette exercice. Par ailleurs Polesud, revient à un rythme d'investissement plus classique.

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
BASE NAUTIQUE	6 318	70 000	115 945	33 252				
CENTRE DE FORMATION FOOTBALL		30 000	30 000					
CENTRE DE FORMATION RUGBY	32 429	70 000	23 685	11 768				
COMPLEXE GOLFIQUE DE BRESSON	7 876							
EQUIPEMENTS AQUATIQUES		80 000						
GOLF DE SEYSSINS	77							
HALLE DES PARTENAIRES	1 047	70 000	70 000					
PATINOIRE POLE SUD	391 188	393 000	461 450	247 987				2 020
STADE DES ALPES CONVENTION INTERCLUBS	706 770	942 000	864 571	606 972	14 225			
VELODROME D EYBENS	19 326	16 000	16 370	789				
AP2022_017 - EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 165 031	1 671 000	1 582 021	900 768	14 225			2 020
HALLE DES PARTENAIRES		35 000				35 000		
INVEST HORS AP/CP		35 000				35 000		
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	1 165 031	1 706 000	1 582 021	900 768	14 225	35 000		2 020

Classification des dépenses d'investissement au regard de l'atténuation du changement climatique – Programme Equipements sportifs



9 % des dépenses sont classées **Très favorable**, soit 82 K€, il s'agit des travaux de rénovation énergétique de la patinoire.

91 % des dépenses sont classées dans la catégorie **Défavorable**, soit 0,8 M€ :

- ✚ Travaux divers au Stade des Alpes : 0,6 M€,
- ✚ Travaux d'entretien à la patinoire : 0,2 M€,
- ✚ Travaux sur la base nautique : 33 k€.

Recettes d'investissement

Aucune recette significative n'est à constater.

13.3 PLANIFICATION, PROJETS URBAINS ET PAYSAGERS

Avancement du PPI 2021-2030

Dans le cadre du PPI 2021-2030, un total de 327,2 M€ de dépenses sont inscrits pour la mission Planification, projets urbains et paysagers.

9 AP/CP sont concernées. L'AP2017_007 correspondant au premier programme ANRU en cours d'achèvement, le deuxième programme ANRU ayant donné lieu à une AP distincte, l'AP2020_011.

AP		Période	Montant total AP
AP2017_007	ANRU 1 VOIRIE ET SUBVENTIONS EQUIPEMENTS AUX COMMUNES	2017-2024	8 902
AP2018_009	ACCOMPAGNEMENT DE L'URBANISATION	2018-2030	65 721
AP2020_011	2EME PROGRAMME CADRE DE RENOVATION URBAINE	2020-2030	74 579
AP2020_015	GRANDALPE	2020-2030	46 478
AP2022_023	POLARITE NORD EST	2022-2030	46 340
AP2022_026	URBANISME	2022-2030	16 564
AP2022_035	OPERATIONS D'AMENAGEMENT ECONOMIQUE	2022-2030	13 991
AP2022_036	POLARITE NORD OUEST	2022-2030	1 750
AP2023_040	RESERVES FONCIERES	2023-2030	2 400

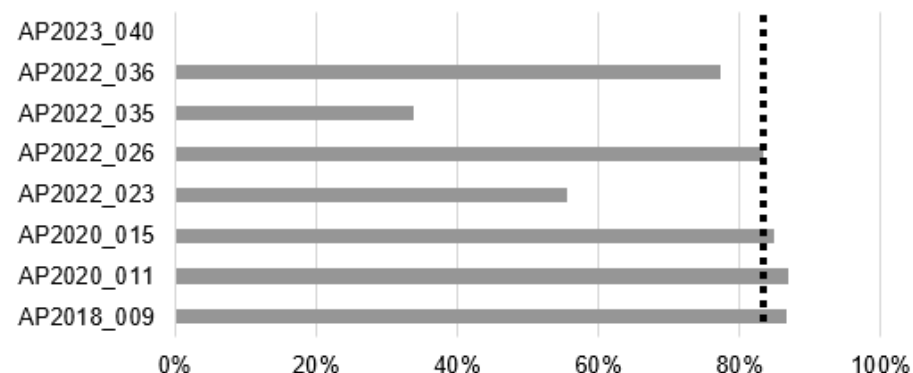
Les dépenses liées aux concessions d'aménagement ne figurent pas réglementairement¹⁰ dans les APCP. Ainsi, une part importante des dépenses de cette mission (20% soit 65,5 M€) est suivie hors AP.

L'avancement du PPI au terme de l'exercice 2024, avec 100,7 M€ de dépenses réalisées entre 2021 et 2024 dont 28,9 M€ en 2024, est en retrait de 4 points par rapport au taux attendu avec un avancement de 31 %. Cela s'explique notamment par les aléas rencontrés sur certaines opérations (ralentissement de la commercialisation, atonie du marché résidentiel, découverte de pollution, etc.)

Le détail des dépenses des AP/CP est le suivant (en k€) :

AP	CP voté 2024	Engagé 2024	Taux d'engag.	Réalisé 2024	Taux de réalisation	Engag. non soldé	Dispo pour engag.	Reste à réaliser	Ratio de couverture
AP2017_007	0	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	64	64	#DIV/0!
AP2018_009	9 274	8 231	89%	8 030	87%	202	37 517	37 718	4,7
AP2020_011	9 621	8 444	88%	8 368	87%	76	42 327	42 403	5,1
AP2020_015	6 231	5 480	88%	5 292	85%	188	11 368	11 556	2,2
AP2022_023	1 352	763	56%	750	55%	13	45 272	45 285	60,4
AP2022_026	1 822	1 678	92%	1 516	83%	162	12 141	12 303	8,1
AP2022_035	493	175	35%	167	34%	8	12 601	12 609	75,5
AP2022_036	32	25	77%	25	77%	0	1 118	1 118	45,3
AP2023_040	175	0	0%	0	0%	0	2 400	2 400	#DIV/0!
TOTAL	29 000	24 796	86%	24 148	83,3%	648	164 808	165 456	6,9

Taux de réalisation des dépenses 2024 du PPI par AP/CP
moy. : 83,3 %



¹⁰ Ces dépenses sont des avances au concédant (les SPL SAGES ou Isère Aménagement) comptabilisées au chapitre 27. Les APCP ne comprennent que les chapitres 20, 21, 23 et 204.

13.3.1 Programme 81- Aménagement

FONCTIONNEMENT

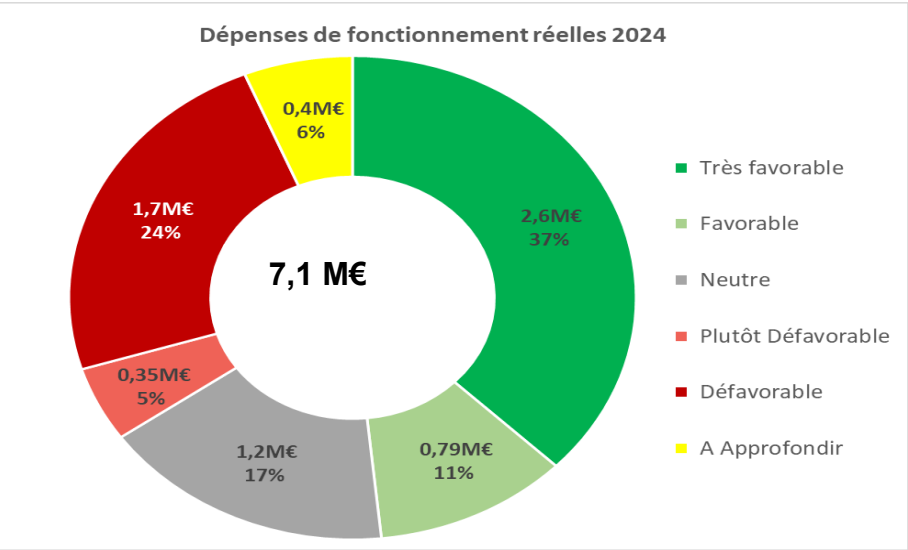
FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
ACTIONS ECONOMIQUES NPNRU 2 VILLENEUVES	11 640	10 000	10 000					
COHESION TERRITORIALE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	144 204	181 000	121 489	114 925		39 000	87 563	87 563
ESPACES PUBLICS GRAND PLACE	118							
ESPACES PUBLICS GRANGES SUD	363		370	363				
LES SAGNES SAINT MARTIN LE VINOUX	11 841	9 244	9 244	8 713				
MARIE REYNOARD POLE SANTE								
MIKADO			30 600	30 080				
PARC INDUSTRIEL SUD	11 965	10 000	10 000					
PILOTAGE GRANDALPE	10 147	40 000	153 263	136 156				
PRIN VNS ECHIROLLES ETATS GENER. CŒUR DE QUARTIER			8 900	8 845				
PRIR MISTRAL SECTEUR LYS ROUGE	9 184		1 940					
PRIR MISTRAL SECTEUR RHIN ET DANUBE			4 570	4 569				
REHABILITATION ZA PEUPLIERS NORD								
RENOVATION ENERGETIQUE DES VILLENEUVES	29 259	4 300	4 300	917				
RU VILLENEUVE GRENOBLE ET ECHIROLLES MAITRISE OUVRAGE								
VOIRIE ANRU 1 GPV GRENOBLE ET SMH			4 065	4 064				
ZIA VENCE ECO PARC SAINT EGREVE					541 030			
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	228 721	254 544	358 741	308 632	541 030	39 000	87 563	87 563

Dépenses de fonctionnement

En 2024, les dépenses d'aménagement se répartissent entre :

- NPNRU : 114 925 €
- Aménagement et grands projets : 175 312 €

Classification des dépenses de fonctionnement au regard de l'atténuation du changement climatique – Programme Aménagement



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7,1 M€, dont 6,8 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 0,3 M€ : 0,2 M€ des dépenses sont classées Neutre.

Cela concerne principalement les contrats de prestation (concertation, communication et juridique) des opérations de cohésion territoriale et de renouvellement urbain et la taxe foncière payée sur le secteur des Sagnes.

58 k€ des dépenses sont classées Défavorable. Cela concerne des prestations de cohésion territoriale réalisée dans le cadre du renouvellement urbain.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de cession des opérations concédées à un aménageur sont comptabilisées dans les CRACL des opérations qui font l'objet d'une présentation annuelle en conseil métropolitain.

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
VOIRIE ANRU 1 GPV GRENOBLE ET SMH	154 332							
AP2017_007 - ANRU 1 VOIRIE ET SUBVENTIONS EQUIPEMENTS AUX COMMUNES	154 332							
CHEFFERIE DE PROJET PRIIR MISTRAL	46 248	50 000	39 888	39 888	8 143	20 000	20 000	14 685
COMMERCES ARLEQUIN	1 258 811	2 890 000	2 408 789	2 088 162	204 446	512 300	389 318	293 636
CREATION LOCAL MULTISERVICES ALIMENTAIRES	2 237	300 000	115 402	115 402		131 780		
POLE COMMERCIAL ECHIROLLES ETATS GENERAUX	74 977	149 954	149 954	149 954				
PRIN VNS ECHIROLLES ETATS GENER. COEUR DE QUARTIER	1 248 618	1 484 122	1 292 666	1 043 126	569 341	665 718	665 718	29 510
PRIN VNS ECHIROLLES PROXI SECU	4 484	34 000						
PRIN VNS GRENOBLE ARLEQUIN COEUR DE QUARTIER	58 553	780 001	829 939	409 488	219 437	46 000	46 000	
PRIN VNS GRENOBLE LES GEANTS	469 669		22 000					
PRIN VNS GRENOBLE PORTE NORD	182 386	192 585	215 085	206 086		40 000	40 000	
PRIN VNS GRENOBLE VO DALLE			35 000	19 012				
PRIIR MISTRAL SECTEUR DES TROIS TOURS	154 974		29 975	28 754	1 411 834			275 765
PRIIR MISTRAL SECTEUR LYS ROUGE	484 840	1 350 000	1 407 664	1 307 244	524 813		494 447	531 750
PRIIR MISTRAL SECTEUR RHIN ET DANUBE	113 486	1 350 000	1 348 546	1 327 352	259 508	196 800	357 500	604 902
REHABILITATION ZA PEUPLIERS NORD	651 669	100 000	241 000	165 421	725 963	1 444 520	1 444 520	1 541 170
RENOVATION ENERGETIQUE DES VILLENEUVES	74 135	80 000	80 000	73 313		113 872	113 872	
RU CHAMPERTON RENAUDIE SUBVENTIONS D EQUIPEMENT	75 060	72 000	186 470	186 463				
RU ILES DE MARS OLYMPIADES SUBVENTIONS D EQUIPEMENT	35 600							
RU MISTRAL 2 SUBVENTIONS D EQUIPEMENT		183 500	183 500	183 500				
RU VILLENEUVE GRENOBLE ECHIROLLES SUBVENTION D EQUIPEMENT	1 141 419	633 000	662 074	655 418				
RU VILLENEUVE GRENOBLE ET ECHIROLLES MAITRISE OUVRAGE	324 075	366 200	372 910	369 562	119 904	125 000	125 000	155 442
AP2020_011 - 2EME PROGRAMME CADRE DE RENOVATION URBAINE	6 401 242	10 015 362	9 620 862	8 368 145	4 043 389	3 295 990	3 696 375	3 446 860

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
ACQUISITIONS GRANDALPE	22 589		12 841	11 537				
ESPACES PUBLICS ALPES CONGRES ET ALPEXPO	742	290 000	101 350	32 762				67 500
ESPACES PUBLICS GRAND PLACE	2 800 466	4 240 337	4 164 435	3 823 598	940 750	731 087	731 087	576 249
ESPACES PUBLICS GRANGES SUD	183 138	60 000	118 159	82 756				3 236
ESPACES PUBLICS LE VAL EYBENS		40 000	22 408					
GRENOBLE ZIA ALLIBERT	11 021 878	5 000	10 920	9 432	694 666	15 000	15 000	
MARIE REYNOARD POLE SANTE	107 158		103 356	100 620				
PILOTAGE GRANDALPE	275 748	510 000	817 080	653 595	35 815			48 000
QUARTIER GARE ECHIROLLES	142 745	1 210 000	880 000	577 902		1 112 112		
AP2020_015 - GRANDALPE	14 554 464	6 355 337	6 230 549	5 292 203	1 671 231	1 858 199	746 087	694 985
CADRAN SOLAIRE	6 180	5 000	5 000		267 920	586 500	586 500	161 500
CAMPUS TECHNOLOGIE SANTE LA TRONCHE	139 309	220 000	130 000	87 433				
CENTRALITE VIZILLOISE		545 000	375 000	152 053		50 000	50 000	
ESPACES PUBLICS POLARITE NORD EST		300 000	150 000	67 952				
INNOVALLEE		100 000						
OPERATIONS CHUGA LA SERVE		100 000	48 100					
PARC URBAIN NORD EST	22 511	150 000						
POLARITE BASTILLE		232 000	192 000	117 635				
POLARITE NORD EST	45 249	250 000	451 218	324 320				
ZIA LES GLAIRONS SAINT MARTIN D HERES	3 120		682	682	160 822			
AP2022_023 - POLARITE NORD EST	216 369	1 902 000	1 352 000	750 075	428 742	636 500	636 500	161 500
AMENAGEMENT ECONOMIQUE CENTRALITE VIZILLOISE	8 292							
ETUDES PRE FAISABILITE	0	44 500	14 500	7 440				
HOUILLE BLANCHE LE PONT DE CLAIX	105 493	120 000	84 841	38 779				
LES SAGNES SAINT MARTIN LE VINOUX	107 830	116 300	76 300	39 035				219 430
PARC INDUSTRIEL SUD	88 332				20 000			316 000
TUILERIES A DOMENE	31 486	80 000	70 000	44 459	6 750			
ZIA ACTIPOLE	35 742	269 000	202 080	10 537				
ZIA ETAMAT SAINT EGREVE	28 874	80 000	5 409					
ZIA SAUT DU MOINE CHAMPAGNIER			4 750	4 749				
ZIA VENCE ECO PARC SAINT EGREVE	69 331	5 000	5 000					
ZONE MIXTE PAPETERIES PONT DE CLAIX	20 000	23 000	15 000	15 000				
ZONE VIF	6 492	80 000	15 000	7 018				
AP2022_035 - OPERATIONS D AMENAGEMENT ECONOMIQUE	501 872	817 800	492 880	167 017	26 750	0	0	535 430

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
MIKADO	57 091	55 000	10 000	8 312				523 623
ZIA PARC D OXFORD SAINT MARTIN LE VINOUX			8 960	3 960				75 353
ZONE MIXTE PORTES DU VERCORS FONTAINE SASSENAGE	28 140	5 000	13 040	12 420				
AP2022_036 - POLARITE NORD OUEST	85 231	60 000	32 000	24 692				598 976
ESPACES PUBLICS GRAND PLACE			954 636	532 758	128 003		954 636	527 956
ESPACES PUBLICS GRANGES SUD	37 841		64 794	22 864	18 212		64 794	
GRENOBLE ZIA ALLIBERT	1 200 000	1 261 775	1 200 000	1 200 000				
LES SAGNES SAINT MARTIN LE VINOUX			350 000					
POLARITE NORD EST								75 000
PRIN VNS ECHIROLLES ETATS GENER. COEUR DE QUARTIER			75 000		172 170		75 000	1 080 054
PRIN VNS GRENOBLE ARLEQUIN COEUR DE QUARTIER	151 444	500 000	1 000 000	747 560	353 552	500 000	1 000 000	
PRIN VNS GRENOBLE LES GEANTS		60 000				60 000		
PRIN VNS GRENOBLE PORTE NORD		500 000				500 000		
PRIR MISTRAL SECTEUR DES TROIS TOURS	211 400		250 000				250 000	24 409
PRIR MISTRAL SECTEUR LYS ROUGE	31 440	205 000	68 000	66 762		205 000	68 000	140 816
PRIR MISTRAL SECTEUR RHIN ET DANUBE		350 000	355 000	336 599		350 000	355 000	580 543
REHABILITATION ZA PEUPLIERS NORD	425 594		159 000	159 000			159 000	
RU VILLENEUVE GRENOBLE ET ECHIROLLES MAITRISE OUVRAGE			1 800	1 800				
TAXE D AMENAGEMENT	173 541	910 000	909 138	441 854	5 807 486	4 000 000	4 000 000	4 415 000
TUILERIES A DOMENE	0	500 000	500 000	500 000				
VOIRIE ANRU 1 GPV GRENOBLE ET SMH	95 906				104 269			
ZONE MIXTE PAPETERIES PONT DE CLAIX	966 325	372 825	372 825	372 825				
ZONE MIXTE PORTES DU VERCORS FONTAINE SASSENAGE	2 700 000	2 700 000	2 700 000	2 700 000				
INVEST HORS AP/CP	5 993 490	7 359 600	8 960 193	7 082 023	6 583 692	5 615 000	6 926 430	6 843 779
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	27 907 000	26 510 099	26 688 484	21 684 155	12 753 804	11 405 689	12 005 392	12 281 530

L'année 2024 confirme la poursuite de la mise en œuvre d'opérations d'aménagement métropolitaines, à vocation économique : Portes de Chartreuse (Saint Egrève), Actipôle (Veurey-Voroize) ; les Tuileries (Domène) ; Allibert (Grenoble et Echirolles) ou mixte : Portes du Vercors (Fontaine) ; Papeteries (Le Pont de Claix), Cadran Solaire (La Tronche) , Pôle Gare (Echirolles).

Des études ont été menées pour préparer la création et requalification de nouvelles zones d'activité, à Saint-Martin-le-Vinoux (Sagnes), la Tronche (Campus Technologique Santé) ou Pont-de-Claix (Houille Blanche).

Sur les périmètres de grands projets (GRANDALPE, Boucles de l'Isère, Centralité vizilloise), les démarches de plan-guide se poursuivent avec des traductions opérationnelles.

Concernant le 2ème programme cadre de renouvellement urbain (ANRU 2) 409 k€ ont été dépensés pour les études pré-opérationnelles des projets Mistral et Villeneuves de Grenoble et d'Echirolles.

Les versements de subvention s'élèvent à 186 k€ pour le PRIR Champberton Renaudie, 183 k€ pour le PRIR Mistral et à 655 k€ au titre du volet habitat du PRIN des Villeneuves.

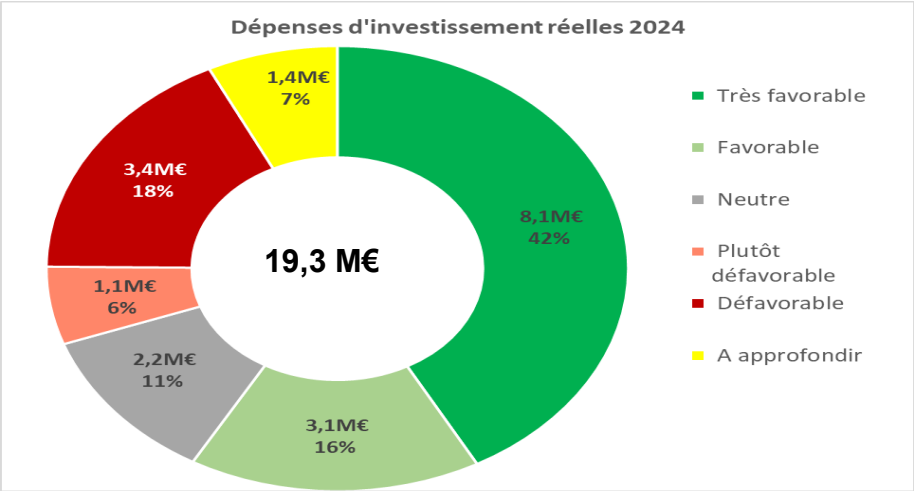
Concernant le volet locaux économiques de la convention des Villeneuves, 2,518 M€ ont été dépensés pour les soldes de la ZA des Peupliers, les travaux des Commerces de l'Arlequin et la subvention à l'ANCT pour le Pôle Commercial à Echirolles.

Concernant les aménagements d'espaces publics, les dépenses s'élèvent à :

- ✚ 1 678 k€ pour le PRIN des Villeneuves principalement consacrées aux études de maîtrise d'œuvre, aux travaux préparatoires de la démolition de l'autopont (déviations réseaux),
- ✚ 2 663 k€ pour le PRIR Mistral, avec les travaux d'aménagement liés à la chronovélo au Lys rouge et avenue Rhin et Danube avec la Prairie,
- ✚ 73 k€ ont servi à la poursuite du volet Energétique du PIA.

Les recettes, d'un montant total de 3 447 k€ proviennent d'une part de l'ANRU dans la cadre de la convention de renouvellement urbain GAM, en soutien aux études d'ingénierie mais aussi aux travaux d'espaces publics et d'équipements des Villeneuves et d'autre part, de la Région Auvergne Rhône Alpes pour les aménagements du PRIR Mistral.

Classification des dépenses d'investissement au regard de l'atténuation du changement climatique – Programme Aménagement



42 % des dépenses sont classées **Très favorable**, soit 8,1 M€ :

- ✚ Dont l'essentiel concerne les travaux de rénovation énergétique de l'ANRU (5 M€) :
 - Réhabilitation des commerces de l'Arlequin 1,9 M€
 - Requalification et aménagements de proximité : PRIN Villeneuve pour 60% des dépenses de l'opération, soit 1 M€, PRIR Mistral pour 60 % des dépenses de l'opération, soit 1,6 M€
 - Projet Champberton Renaudie 0,2 M€
- ✚ Dont 2 M€ de dépenses concernent l'aménagement des espaces publics Grand Place, soit 60% des dépenses de l'opération pour la part mobilités et piétonnisation
- ✚ Dont 0,3 M€ de dépenses concernent l'agencement et l'aménagement de la ZIA Allibert, soit 25% de l'opération, pour la partie mobilités (site desservi par une piste cyclable chronovélo)
- ✚ Dont 0,4 M€ concerne la Zone mixte Portes du Vercors Fontaine, soit 17% des dépenses de l'opération, pour la partie mobilités (site desservi par une piste cyclable chronovélo et aménagement d'un pôle d'échange multimodal PEM dans la zone).

16 % des dépenses classées **Favorable**, soit 3,1 M€ :

- ✚ Dont 1,2 M€ de dépenses concernent le projet urbain d'aménagement GrandAlpe :
 - soit 0,4 M€ pour l'opération gare d'Echirolles, prorata de 68% des dépenses totales pour la partie requalification d'une friche avec renaturation et la partie mobilités (présence de piste cyclable)
 - soit 0,8 M€ pour l'opération ZA Allibert GrandAlpe, prorata de 60% des dépenses totales pour la partie requalification d'une friche avec renaturation

- ✚ Dont 1,6 M€ concerne la Zone mixte portes du Vercors Fontaine, prorata de 60% des dépenses pour la partie requalification d'une friche avec renaturation

- ✚ Dont 0,1 M€ concerne les frais d'études du projet Polarité Bastille, pour l'aménagement d'un espace de tourisme local

11 % des dépenses classées **Neutre** soit 2,4 M€ :

- ✚ Dont 0,5 M€ pour l'opération Pilotage GrandAlpe
- ✚ Dont 0,4 M€ concernent des frais d'étude d'aménagement des espaces publics Grand Place et Granges sud

- ✚ Dont 0,2 M€ concernent la Zone mixte portes du Vercors Fontaine, prorata de 8,3% pour la partie aménagement de places de stationnement mutualisées en ouvrage dans les bâtiments de logement.

- ✚ Dont 0,2 M€ concerne la Zone des papeteries de Pont de Claix, prorata de 60% des dépenses totales pour la partie requalification de friche sans renaturation.

- ✚ Dont 0,3 M€ concerne les frais d'études de l'opération Polarité Nord Est.

6 % des dépenses sont classées **Plutôt défavorable**, soit 1,2 M€, dont l'essentiel concerne la construction de bâtiments aux normes RE 2020 sur les zones d'aménagement en cours de réalisation : Pôle gare Echirolles, Tuileries à Domène, Allibert à Grenoble, Portes du Vercors à Fontaine et Les Sagnes à St Martin Le Vinoux.

18 % des dépenses sont classées **Défavorable**, soit 3.4 M€ :

- ✚ Dont 2 M€ concerne les travaux réalisés hors rénovation énergétique pour les travaux de l'ANRU
- ✚ Dont 1,3 M€ de dépenses pour l'aménagement des espaces publics à Grand Place, soit 40% des dépenses de l'opération pour la part voirie.

5 % des dépenses sont classées à **A approfondir** (1,4 M€), dont notamment des dépenses liées aux opérations de rénovation urbaine de Villeneuve Grenoble et Echirolles.

13.3.2 Programme 82– Urbanisme structurant

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
ACCOMPAGNEMENT DE L'URBANISATION	1 089		2 671	2 671				
ACTION FONCIERE	15 783	20 000	20 000	10 428	405			
CONSULTANCE ARCHITECTURALE	26 304	45 000	33 718	32 673	10 413	10000	7000	7000
ETUDES URBAINES	363	24 000	19 000	3 972				
GIRN GRENOBLE METROPOLE ALPINE RESILIENTE	18 356	35 000	15 000	14 934	64 325	5000	250057	250057
INSTRUCTION AUTORISATIONS DROIT DES SOLS	39 477	57 000	68 282	66 120	23 902	67000	67000	67000
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	57 592	76 500	131 975	79 225				
PPRT DOMENE	31 992	29 842	37 789	37 286				
PPRT JARRIE	10 848	7 767	15 570	15 460				
RISQUES MAJEURS ET RESILIENCE METROPOLITAINE	37 515	79 530	53 530	42 727	5 323			
URBANISME PLANIFICATION	1 590 023	1 597 000	1 567 000	1 564 690				
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	1 829 343	1 971 639	1 964 536	1 870 185	104 369	82 000 €	324 057 €	324 057 €

Dépenses de fonctionnement

Sur l'axe Risques, en 2024, les dépenses s'inscrivent dans le maintien des partenariats (IRMA, PARN, ...) et notamment la finalisation des actions engagées les années précédentes.

En fonctionnement elles concernent la finalisation des études menées avec le CEREMA dans le cadre de l'élaboration du PICS avec notamment la fin de la mission d'AMO sur ce projet marqueur de mandat.

Sur le volet ADS, les dépenses de fonctionnement concernent l'action de l'unité ADS pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour le compte de 23 communes.

En 2023 et 2024, un important travail collectif a été conduit pour assurer la transformation de cette unité en un service commun.

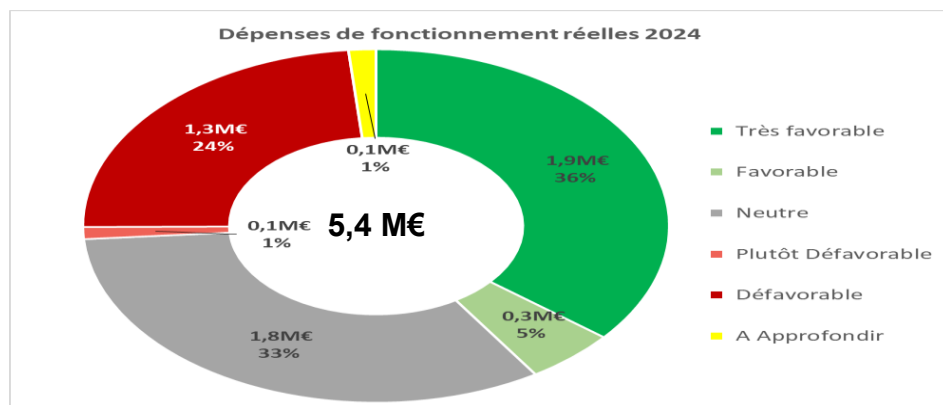
L'unité ADS intervient également sur l'administration du logiciel métier partagé avec les 49 communes pour l'instruction des demandes d'autorisation, dans le cadre d'un groupement de commandes.

Ce travail a porté notamment sur la mise en place d'un guichet dématérialisé de dépôt et gestion des demandes d'autorisation d'urbanisme pour l'ensemble du territoire métropolitain.

Cette interface a permis de fluidifier le travail avec les demandeurs, mais également en lien avec les autres service métropolitains associés au processus d'instruction ADS.

Ce projet de dématérialisation et le logiciel assorti ont également servi de support à la dématérialisation du processus de gestion des déclarations d'intention d'aliéner (DIA). Son déploiement se poursuit progressivement.

Classification des dépenses de fonctionnement au regard de l'atténuation du changement climatique – Programme Urbanisme



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 5,4 M€, dont 3,5 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 1,9M€ :

0,5 M€ des dépenses sont classées **Très favorable**, avec principalement le versement d'une participation à l'EP SCOT pour 0,4 M€ et une quote-part de la subvention versée à l'Agence Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) (17% des dépenses en fonction des opérations) pour 0,1M€.

0,1 M€ des dépenses sont classées **Favorable**, avec la quote-part de la subvention versée à l'AURG (15%).

1,2 M€ des dépenses sont classées **Neutre** :

- ✚ Versement de l'adhésion à l'AURG : 0,6 M€
 - Quote-part de la subvention versée à l'AURG (58%) : 0,3 M€
 - Frais divers (études, maintenance, subventions...) : 0,3 M€

57 k€ de dépenses sont classées **Défavorable** : 10 % de la subvention versée à l'AURG.

Recettes de fonctionnement

Sur l'axe Risques, les recettes sont associées aux cofinancements des actions par les fonds FEDER, FNADT et AURA, avec la perception de recettes notable en 2023-24 pour cet axe.

INVESTISSEMENT

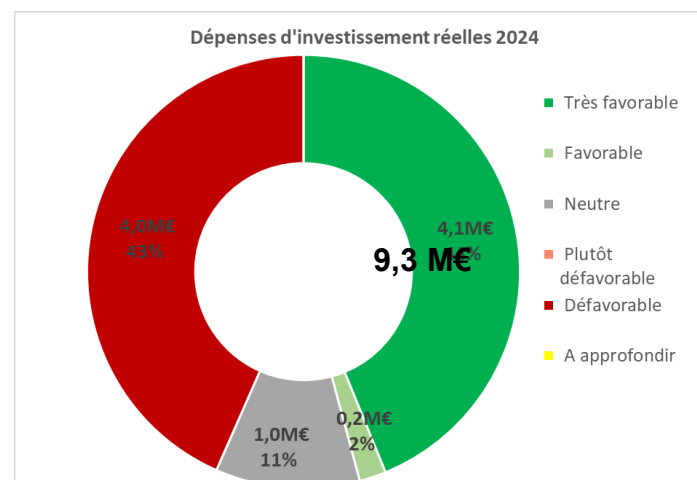
INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
ACCOMPAGNEMENT DE L'URBANISATION	3 147 191	4 900 000	8 935 598	7 763 168	11 826	588 000	1 083 188	212 803
ETUDE AMENAGEMENT SERVICE COMMUN	9 396	50 000	50 000	23 598				
PUP PART COMMUNALE	218 453	881 447	288 849	242 823	248 730	637 781	39 503	38 756
PUP PART METROPOLE					745 579	1 364 652	347 324	425 376
AP2018_009 - ACCOMPAGNEMENT DE L'URBANISATION	3 375 039	5 831 447	9 274 447	8 029 590	1 006 136	2 590 433	1 470 015	676 934
ETUDES URBAINES	253 299	470 000	339 000	186 021				
GIRN GRENOBLE METROPOLE ALPINE RESILIENTE		25 000			16 282	3 000	3 000	0
INSTRUCTION AUTORISATIONS DROIT DES SOLS	11 099	65 000	25 000	1 368				
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	1 312 393	1 490 000	1 420 000	1 321 674				
PPRT DOMENE		48 000						
RISQUES MAJEURS ET RESILIENCE METROPOLITAINE	15 172	35 000	8 000	7 370	19 946	3 400	3 400	1 275
URBANISME PLANIFICATION			30 000					
AP2022_026 - URBANISME	1 591 962	2 133 000	1 822 000	1 516 433	36 228	6 400	6 400	1 275
ACTION FONCIERE		175 000	175 000					
AP2023_040 - RESERVES FONCIERES		175 000	175 000					
ACCOMPAGNEMENT DE L'URBANISATION	21 316	254 828	645 909	105 292	27 517	254 828	645 909	46 887
ETUDES URBAINES		30 000	5 100	3 465		30 000	5 100	3 465
PUP PART COMMUNALE			5 065	5 064				
PUP PART METROPOLE			16 358	16 358				
INVEST HORS AP/CP	21 316	284 828	672 432	130 179	27 517	284 828	651 009	50 352
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	4 988 317	8 424 275	11 943 879	9 676 202	1 069 880	2 881 661	2 127 424	728 561

Dépenses d'investissement

En 2024, les dépenses consacrées à l'accompagnement de l'urbanisation ont presque doublé avec près de 7,8 M€ investis sur les espaces publics et réseaux associés. Cette activité dépendante de la dynamique de la construction immobilière subit de fortes fluctuations, avec souvent plusieurs années de décalage par rapport aux délivrances de permis de construire.

Sur l'axe Risques, la convention ONF RTM relative à l'appui à nos projets (actualisation cartographique aléas, ...) et politiques publiques en matière de risques.

Classification des dépenses d'investissement au regard de l'atténuation du changement climatique – Programme Urbanisme



44 % des dépenses sont classées **Très favorable**, soit 4,1 M€

✚ L'essentiel concerne l'accompagnement de l'urbanisme (50 % des dépenses de l'opération, soit 3,7 M€),

✚ 0,3 M€ pour 26% des activités réalisées dans le cadre du PLUI (Plan Local Urbanisme Intercommunal).

2 % des dépenses classées **Favorable**, soit 0,2 M€, pour la réalisation d'études urbaines ayant pour objectif le changement des modes de déplacement.

11 % des dépenses sont **Neutre**, soit 1 M€ pour 74 % des activités réalisées dans le cadre du PLUI.

43 % des dépenses sont classées **Défavorable**, soit 4,0 M€ :

✚ Accompagnement de l'urbanisme (50% des dépenses de l'opération) : 3,7 M€

✚ Extension de réseaux électriques en accompagnement de l'urbanisme : 0,3 M€

Recettes d'investissement

Sur l'axe Risques, les recettes sont associées aux cofinancements des actions par les fonds FEDER, FNADT et AURA qui sont aussi en recette d'investissement notables.

13.4 POLITIQUES DE L'HABITAT

Les politiques de l'habitat recouvrent les crédits affectés à la mise en œuvre du Programme local de l'habitat sur crédits propres de la Métropole ou via les crédits délégués de l'Etat et ceux liés aux Gens du Voyage.

Avancement du PPI 2021-2030

Le PPI du Budget Principal prévoit 164,1 M€ de dépenses sur la période 2021-2030 pour les Politiques de l'habitat.

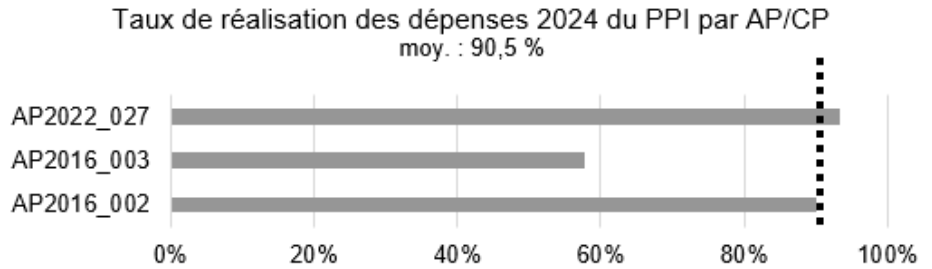
3 AP/CP sont concernées :

AP		Période	Montant total AP
AP2016_002	HABITAT	2016-2030	185 946
AP2016_003	GENS DU VOYAGE	2016-2030	9 965
AP2022_027	AIDES A LA PIERRE ETAT	2022-2030	24 900

L'avancement du PPI au terme de l'exercice 2024, avec 57,3 M€ de dépenses réalisées entre 2021 et 2024 dont 15,2 M€ en 2024, présente un taux de réalisation de 35 %. Le un retrait de 4 point par rapport au rythme d'exécution attendu est principalement lié à un décalage entre l'attribution de financements et leur décaissement effectif.

Le détail des dépenses des AP/CP est le suivant (en k€):

AP	CP voté 2024	Engagé 2024	Taux d'engag	Réalisé 2024	Taux de réalisation	Engag. non soldé	Dispo pour engag.	Reste à réaliser	Ratio de couverture
AP2016_002	12 941	12 057	93%	11 667	90%	389	88 469	88 859	7,6
AP2016_003	205	125	61%	119	58%	6	4 396	4 402	37,1
AP2022_027	3 700	3 454	93%	3 454	93%	0	13 506	13 506	3,9



13.4.1 Programme 21- DISPOSITIFS METRO PARCS PUBLICS ET PRIVES

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
ACTIONS DANS LE PARC PRIVE	16 836	44 500	33 398	23 884				
ACTIONS EN DIRECTION DES PUBLICS SPECIFIQUES	160 000	163 000	175 000	175 000				
ANIMATION POLITIQUE DE L HABITAT	153 974	199 500	242 939	212 142	23 890	26 000	26 000	26 000
HABITAT INTERCALAIRE	9 480	15 000	15 539	15 538				
LOGEMENT D ABORD		728 000	697 400	637 457		658 540	658 540	658 540
LOUEZ + FACILE	78 102	108 200	84 189	82 076				
OBSERVATOIRE HABITAT FONCIER ET CONNAISSANCE DES PUBLICS	79 779	79 900	75 409	75 409				
PLAN DE SAUVEGARDE VOLET HABITAT PRIVE					6 450			
SUBVENTION BA LOGEMENT D ABORD	1 115 264							
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	1 613 435	1 338 100	1 323 873	1 221 505	30 340	684 540	684 540	684 540

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2024 se montent à plus de 1,2 M€ en diminution d'environ 392 k€.

La majeure partie de ces dépenses et la baisse constatée concernent la politique publique « Logement d'abord », environ 637 k€, soit 52 % des dépenses.

Les dépenses concernant le programme « Intervention dans le Parc privé » sont composées de plusieurs dispositifs de veille et de gestion (plan de sauvegarde Arlequin, cellule mal-logement...).

L'opération Louez + Facile permet le conventionnement de logements du parc privé en logement social ainsi qu'une aide à la gestion de ces logements.

Le soutien aux publics spécifiques concerne le versement de subventions à des associations œuvrant pour le logement et l'hébergement (175K€).

Les principales structures bénéficiaires sont le Conseil Habitat Jeune porté par la Mutualité Française et Un Toit pour Tous.

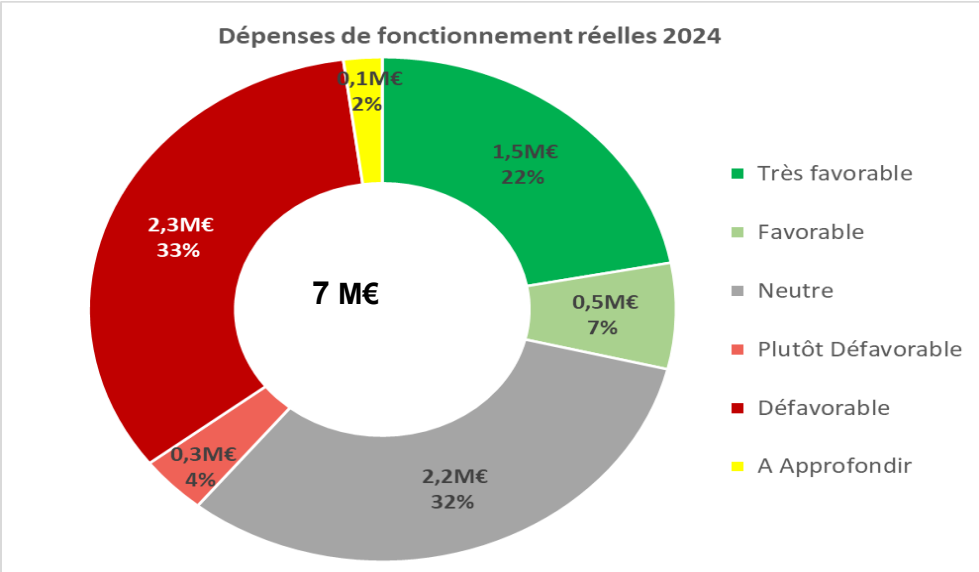
L'action « animation de la politique de l'habitat », d'un montant total de 212 k€, concerne le soutien aux associations pour l'information et la mobilisation en faveur du logement et notamment les fédérations de locataires ainsi qu'à l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement).

La métropole adhère également à différents réseaux (Réseau National des Collectivités pour l'Habitat Participatif, Fédération européenne de lutte contre le Sans-Abrisme – FEANTSA...).

L'animation de la Commission Intercommunale du Logement (CIL) est comprise dans cette action avec notamment l'évaluation de la Convention Intercommunale d'attribution, document obligatoire pour la Métropole, avant l'élaboration de la nouvelle Convention Intercommunale.

Les actions « observatoire » permettent de financer diverses études ou achats de données contribuant à l'observatoire du Foncier et de l'Habitat dont la Métropole est tenue de se doter au titre de la loi Climat et Résilience.

Classification des dépenses de fonctionnement au regard de l'atténuation du changement climatique – Programme Dispositif Metro Parc Publics et Privés



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7 M€, dont 5,75 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 1,2 M€ :

72 k€ des dépenses sont classées **Très favorable**, pour le dispositif Louez + facile.

0,2 M€ des dépenses sont classées **Favorable** pour les subventions versées pour la rénovation thermique (Soliha, Digi).

1 M€ des dépenses sont classées **Neutre** :

- Dispositif Logement d'abord : 0,6 M€,
- Animation des politiques de l'habitat : 0,3 M€.

Recettes de fonctionnement

Un montant de près de 15 000 € a été encaissé au titre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande (PPGD), versés par les communes pour leur participation au service intercommunal d'accueil du demandeur de logement.

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
ACCESSION SOCIALE (EX PLH AXE 1)	291 408	300 000	300 000	154 000				4 000
ACCOMPAGNEMENT D OPERATIONS DE LOGEMENTS (EX PLH AXE 1)		80 000						
AIDE EXCEPTIONNELLE AUX BAILLEURS ET TRANSFORMATION D USAGE	132 600							
AIDES AUX LOGEMENTS SOCIAUX	6 813 666	7 400 000	6 078 967	6 078 967	489 029	239 000	336 590	629 425
CENTRALITE VIZILLOISE OPAH RU		212 000	212 000					
CPER 2015 2020 LOGEMENT ETUDIANT CRSSA LA TRONCHE	374 963	375 000	525 038	525 038				
CPER 2021-2026 CONDILLAC			400 000	400 000				
LOUEZ + FACILE	113 000	200 000	200 000	51 502	7 000			
OBSERVATOIRE HABITAT FONCIER ET CONNAISSANCE DES PUBLICS	17 555	20 000	20 000					
OPAH RISQUE PPRT	351 056	563 500	563 500	312 203	218 100	425 000	425 000	192 100
PARC PRIVE COPRO FRAGILISEES (EX PLH AXE 2)	618 719	1 100 000	1 620 921	1 559 942	348 776	285 000	285 000	352 396
PARC PUBLIC REHABILITATION (EX PLH AXE 2)	1 220 883	2 000 000	2 240 572	2 240 572				
PARC PUBLIC REHABILITATION GUSP (EX PLH AXE 2)	107 953	270 000	348 949	129 954				
PLAN DE SAUVEGARDE VOLET HABITAT PRIVE	272 078	500 000	430 553	215 200		194 000	194 000	
AP2016_002 - HABITAT	10 313 881	13 020 500	12 940 500	11 667 376	1 062 905	1 143 000	1 240 590	1 177 921
AIDES AUX LOGEMENTS SOCIAUX							500 000	500 000
ANIMATION POLITIQUE DE L HABITAT	3 180	3 500	8 000 000	7 999 903				
OPAH RISQUE PPRT	93 500	93 500	93 500	93 500				27 891
INVEST HORS AP/ICP	96 680	97 000	8 093 500	8 093 403			500 000	527 891
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	10 410 560	13 117 500	21 034 000	19 760 779	1 062 905	1 143 000	1 740 590	1 705 812

Dépenses d'investissement

Pour 2024, le taux de réalisation pour l'ensemble des dispositifs Habitat atteint 94 %.

Les 6 M€ de subventions versées aux bailleurs sociaux, destinées à soutenir la production de logements locatifs sociaux neufs et acquis-améliorés, à des étapes différentes (démarrage d'opération, 2^{ème} acompte, solde), conduisent à un très bon taux de réalisation (100 %) malgré certains décalages du fait d'opérations complexes à équilibrer financièrement.

Le paiement des 525 k€ et 400 k€ de crédits alloués au projet du CROUS pour la réalisation de logements étudiants financés en PLS (Prêt Locatif Social) à La Tronche / CRSSA ainsi que la résidence Condillac à Saint Martin d'Hères inscrite au CPER actuel, a bien été dépensé en 2024.

La ligne accession sociale a également eu un bon taux d'exécution, intégrant le versement de 150 k€ à l'Organisme Foncier Solidaire métropolitain afin de financer une opération en Bail Réel Solidaire à Meylan ; en revanche, une seule prime pour des ménages qui entrent dans le cadre du dispositif d'accession sociale métropolitain a été mobilisée en 2024, du fait notamment de la difficulté à commercialiser les programmes en accession.

Le Plan de sauvegarde de l'Arlequin a pris un léger retard du fait du décalage du vote de travaux de certaines copropriétés tout en mobilisant un montant de 215k€ proche de 2023.

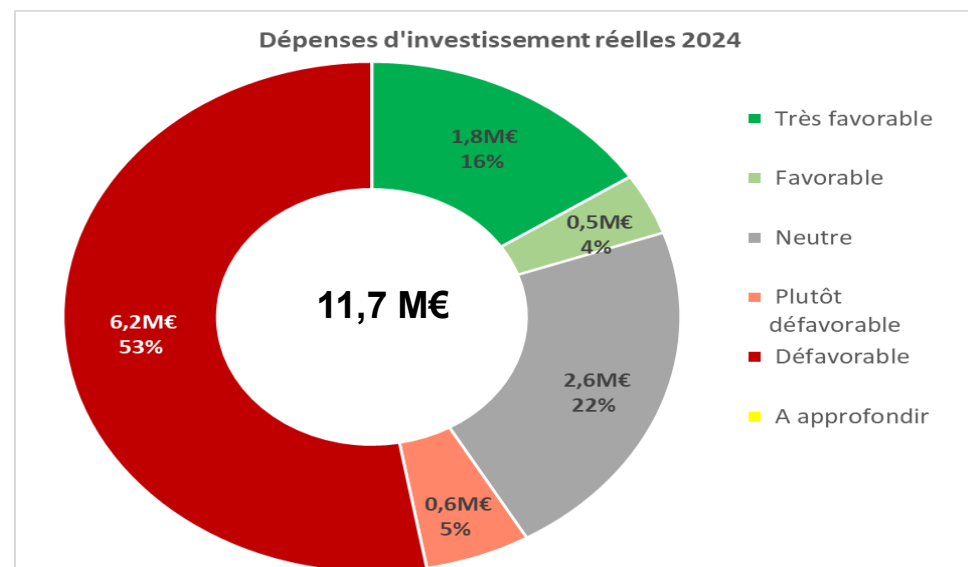
Dans le cadre du dispositif Louez+ Facile, qui incite les propriétaires privés à louer leur logement à des ménages ayant des ressources modestes, une réelle chute du nombre de primes versées selon différents critères établis par la Métropole conduisant à l'arrêt du dispositif à fin 2024 et à revoir les conditions de mobilisation des propriétaires privés.

Le financement des travaux dans le cadre des PPRT Pont de Claix et Domène a mobilisé 312 K€ en 2024 ; l'opérateur piloté par la Métropole effectue un travail de qualité pour inciter les propriétaires à faire réaliser des travaux de confinement.

La ligne aides aux copropriétés fragilisées a été pleinement mobilisée, du fait de décalages antérieurs.

Le dispositif de réhabilitation thermique du parc social a permis de poursuivre le soutien financier des opérations.

Classification des dépenses d'investissement au regard de l'atténuation du changement climatique – Programme Dispositif Metro Parc Publics et Privés



16 % des dépenses sont classées **Très favorable**, soit 1,8 M€, cela concerne les subventions versées pour la réhabilitation énergétique exemplaire du parc public (prorata de 82% des dépenses totales réalisées pour la réhabilitation du parc public).

4 % de dépenses sont classées **Favorable**, soit 0,5 M€ :

- ✚ Part des subventions versées pour la réhabilitation énergétique progressive du parc public (prorata de 18% des dépenses totales réalisées pour la réhabilitation du parc public) : 0,4 M€,
- ✚ Dispositif Louez + facile : 51 k€.

22% des dépenses sont classées **Neutre**, soit 2.6 M€ :

- ✚ Etudes et travaux du parc privé pour copropriétés fragilisées : 1,5M€, études plan de sauvegarde : 0,2 M€,
- ✚ Application d'un prorata pour les aides aux logements sociaux versées pour l'acquisition et rénovation de logements (10% des dépenses totales) : 0,6 M€,
- ✚ Subventionnement accession sociale : 0,15 M€.

5% des dépenses sont classées en **Plutôt défavorable**, soit 0,6 M€.

- ✚ Subvention versée dans le cadre du CPER Condillac pour les travaux de construction de la nouvelle résidence universitaire du CROUS Grenoble Alpes aux normes RE2020 : 0,4 M€,
- ✚ Application d'un prorata pour les aides versées pour la construction de logements sociaux, au titre des constructions neuves (normes RE 2020) (4% des dépenses totales) : 0,2 M€.

53% des dépenses sont classées en **Défavorable**, soit 6.2 M€ :

- ✚ Application d'un prorata pour les aides versées pour la construction de logements sociaux, au titre des constructions neuves (normes RT 2012) (86% des dépenses totales) : 5.2 M€,
- ✚ Travaux techniques sur parc public : réhabilitation hall, local poubelles, amélioration de proximité... : 0,1 M€,
- ✚ OPAH Risques avec des travaux sur l'existant : 0,3 M€,
- ✚ Logements étudiants CRSSA La Tronche, construction d'un bâtiment neuf aux normes RT 2012 : 0,5 M€.

Recettes d'investissement

Au total, un montant de près de 1,8 M€ a été encaissé en 2024.

13.4.2 Programme 22- Crédits délégués d'aide à la pierre

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DÉPENSE				RECETTE			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
CREDITS DELEGUES ETAT	5 213 342	3 700 000	3 700 000	3 454 341	3 449 482	3 700 000	3 733 000	5 374 005
AP2022_027 - AIDES A LA PIERRE	5 213 342	3 700 000	3 700 000	3 454 341	3 449 482	3 700 000	3 733 000	5 374 005
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	5 213 342	3 700 000	3 700 000	3 454 341	3 449 482	3 700 000	3 733 000	5 374 005

Dépenses d'investissement

Ces crédits correspondent aux aides déléguées par l'Etat à la Métropole dans le cadre de la convention de délégation 2018/2023, prolongée en 2024, afin de soutenir le logement très social financé en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Recettes d'investissement

Les recettes liées aux dépenses d'investissement s'élèvent à 5,3 M€ en 2024, présentant cette année un décalage résultant des appels de recettes antérieurs.

13.4.3. Programme 23 - Gens du voyage et autres formes d'habitats

FUNCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DÉPENSES				RECETTES			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
AIRES ACCUEILS GDV DE PASSAGE	84 762	75 000	82 510	43 556				
AIRES ACCUEILS GDV GRAND PASSAGE	704							
AIRES ACCUEILS GDV MULTISITES	791 689	560 000	558 919	539 189				
AIRES ACCUEILS GDV PROVISOIRES	147 379	107 000	133 839	76 331				
AIRES ACCUEILS GDV SEDENTAIRES	152 820	125 000	179 832	163 662				
AIRES D ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE					256 692	175 000	190 978	190 978
REVERSEMENT GDV BA COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS	60 962	100 000	100 000	81 458				
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	1 238 316	967 000	1 055 100	904 196	256 692	175 000	190 978	190 978

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 904 k€, soit une diminution de 27 % par rapport à 2023.

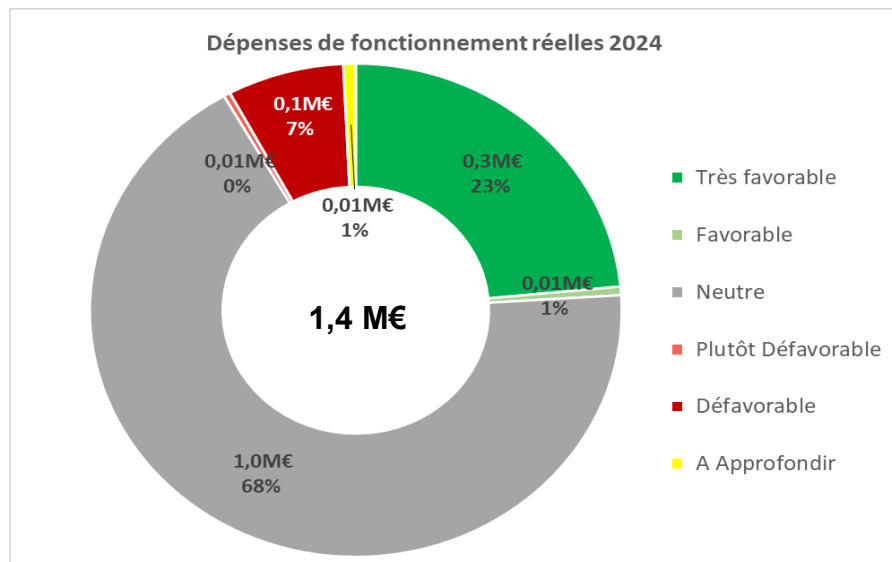
Le taux d'exécution est satisfaisant et se porte à 85,7%, principalement dû aux aires d'accueils provisoires.

Le faible nombre de stationnements n'a pas engendré d'utilisation des crédits affectés à la collecte des déchets (bennes) et dégrade ainsi le taux d'exécution.

La principale dépense de fonctionnement demeure le marché de gestion des aires d'accueil et des terrains des Gens du Voyage pour un montant de 539 k€, avec une nette diminution par rapport à 2023 lié au nouveau contrat.

L'autre dépense importante concerne l'énergie, en particulier sur les aires permanentes d'accueil (APA).

Classification des dépenses de fonctionnement au regard de l'atténuation du changement climatique Programme Gens du voyage et autres formes d'habitats



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,4 M€, dont 0,4 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 1 M€ :

0,2 M€ des dépenses sont classées **Très favorable**. Cela concerne essentiellement les dépenses d'électricité des équipements (contrat garantie d'origine renouvelable).

0,8 M€ des dépenses sont classées **Neutre**. Il s'agit du Marché de gestion global de l'ensemble des terrains métropolitains pour 0,6 M€, de la redevance déchets pour 88 k€ et de l'alimentation en eau potable d'aires d'accueil pour 50 k€.

26 k€ des dépenses sont classées **Défavorable**. Il s'agit de travaux d'entretien d'aires d'accueil.

Recettes de fonctionnement

Les recettes sont issues de 3 sources :

- ✚ L'aide versée par l'Etat (ALT2) pour la gestion des Aires Permanentes d'Accueil ;
- ✚ Le recouvrement des impayés (titres transmis en Trésorerie) ;
- ✚ La perception des redevances (occupation et fluides).

L'augmentation des recettes de par rapport à 2023, s'explique à la fois par la mise en place de la nouvelle contractualisation et la mise en place d'une procédure volontariste de recouvrement des impayés.

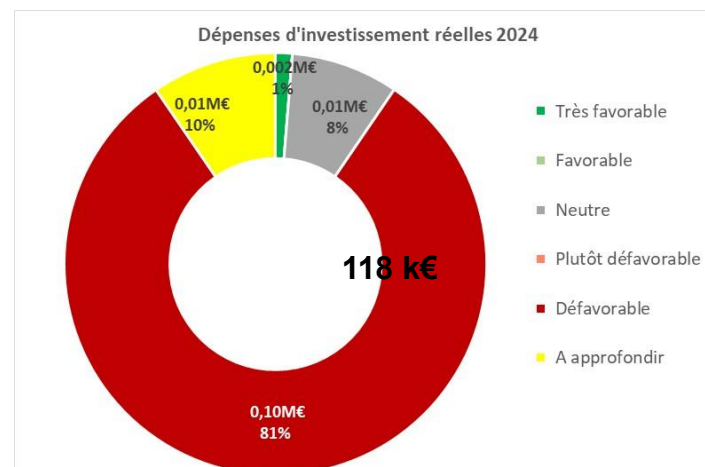
INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
AIRES ACCUEILS GDV DE PASSAGE		20 000	29 757	21 753
AIRES ACCUEILS GDV GRAND PASSAGE	36 745	100 000	26 000	11 332
AIRES ACCUEILS GDV PROVISOIRES	791	12 000	14 787	7 710
AIRES ACCUEILS GDV SEDENTAIRES	41 078	140 000	134 456	77 743
AP2016_003 - GENS DU VOYAGE	78 614	272 000	205 000	118 538
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	78 614	272 000	205 000	118 538

Dépenses d'investissement

Les principales dépenses sur le budget investissement - au sein de l'AP/CP - correspondent aux travaux d'entretien et de mise aux normes des terrains sédentaires.

Classification des dépenses d'investissement au regard de l'atténuation du changement climatique Programme Gens du voyage et autres formes d'habitats



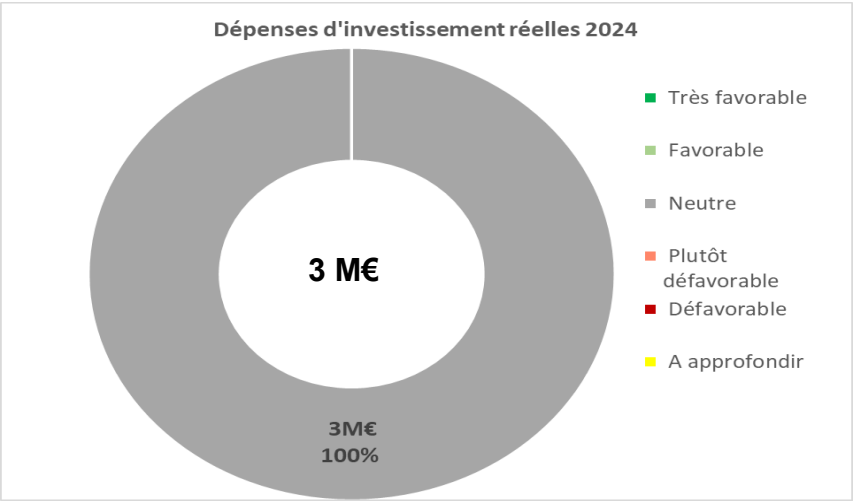
81 % des dépenses sont classées **Défavorable**, il s'agit de l'entretien et la maintenance des terrains (96 K€).

8 % des dépenses sont classées **Neutre** (10 K€) : dépenses d'agencement et d'aménagement.

10 % des dépenses **à approfondir**, cela concerne des prestations de géomètre sur le secteur grand Sud (11 k€).

13.4.3 Programme 24 - Crédits délégués d'Aide à la Pierre

Classification des dépenses d'investissement au regard de l'atténuation du changement climatique
Programme Crédits délégués d'Aide à la pierre



100 % des dépenses sont classées **Neutre**, il s'agit de la délégation des aides de l'Etat reversées par la Métropole aux bailleurs.

13.5 COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

Avancement du PPI 2021-2030

Dans le cadre du PPI 2021-2030, 4,8 M€ de dépenses sont inscrits au budget principal pour la Cohésion sociale, correspondant à une AP/CP, relative au volet « investissement » du Fonds d'Accompagnement Social aux Transitions (FAST) :

AP		Période	Montant total AP
AP2022_018	FOND D ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE	2022-2030	4 600

L'avancement du PPI au terme de l'exercice 2024, avec 1,4 M€ de dépenses réalisées entre 2021 et 2024 dont 0,3 M€ en 2023, présente un taux de réalisation de 30 % contre 40 % attendu.

Pour rappel il n'y a pas eu de programmation en 2022, 1^{ère} année du FAST.

Par ailleurs, plusieurs opérations ont pris du retard dans leur démarrage et leur accomplissement final. Le bon niveau de réalisation de 2024 est lié au solde de « coups partis » des années précédentes.

Le bilan de l'AP/CP est le suivant :

AP	CP voté 2024	Engagé 2024	Taux d'engag	Réalisé 2024	Taux de réalisation	Engag. non soldé	Dispo pour engag.	Reste à réaliser	Ratio de couverture
AP2022_018	300	296	99%	286	95%	10	3 375	3 385	11,9

Taux de réalisation des dépenses 2024 du PPI par AP/CP
95,2 %



13.5.1 Programme 71 - Politique de la ville et cohésion sociale

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
ACTIONS DE PREVENTION SPECIALISEE	4 486 702	4 645 000	4 719 626	4 713 035				
COHESION TERRITORIALE ET RENOUVELLEMENT URBAIN					18 689			
CONTRAT DE VILLE	1 415 412	1 360 000	1 421 251	1 386 655	36 882		29 500	29 500
FONDS D ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AUX TRANSITIONS FAST	436 909	500 000	483 834	468 634				
FONDS D EXPERIMENTATION POUR LA JEUNESSE (FEJ)					-10 500			
ITI INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE	25 186	146 732	150 723	149 823	423			
MAISON EGALITE FEMMES HOMMES	93 516	105 463	101 107	84 135	33 030	10 000	10 000	10 000
MEMOIRE ET CITOYENNETE	54 367	50 000	55 200	52 845	19 000	16 000	18 000	18 000
PREVENTION DE LA DELINQUANCE	230 287	196 000	209 640	208 440	5 000	5 000	5 000	5 000
PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE 2 16 ANS	500 404	505 000	529 608	519 130	518 490	455 000	459 217	459 217
RESORPTION DES BIDONVILLES		422 000	326 000	300 484		328 000	328 000	328 000
SANTE SECURITE ALIMENTAIRE	25 000	25 000	25 000	25 000				
SOLIDARITES URGENCES SOCIALES ET INTERNATIONALES		150 000	119 800	119 800				
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	7 267 782	8 105 195	8 141 789	8 027 982	621 013	814 000	849 717	849 717

Dépenses de fonctionnement

Le poste principal du budget cohésion sociale est celui de la prévention spécialisée avec un peu plus de 4,7 M€ sur les 8,1 M€.

Cette dépense s'inscrit dans les conventions signées avec les deux structures opératrices dans le cadre d'un dialogue de gestion.

L'augmentation constatée en 2024 correspond principalement à l'intégration d'une augmentation des salaires des postes administratifs décidés au niveau national (convention collective).

S'y ajoute un cofinancement apporté par le Pacte local des solidarités signé avec l'Etat pour deux actions, une en faveur du logement des jeunes et une en faveur de la réussite éducative des 15-18 ans.

En 2024, la programmation du Contrat de Ville a permis de soutenir 279 actions (283 actions en 2023) à hauteur de 1 245 000 euros.

C'est une programmation et un niveau de dépenses équivalent à celui de 2023.

Le Contrat de Ville est cofinancé par l'Etat et la CAF.

Le programme de réussite éducative 2-16 ans correspond principalement à un financement de l'Etat. Le montant a été ajusté au financement notifié en cours d'année. La majeure partie de ces financements est déléguée aux communes concernées par le dispositif par le biais de conventions de gestion.

Le taux de réalisation dépend des dépenses justifiées par les communes.

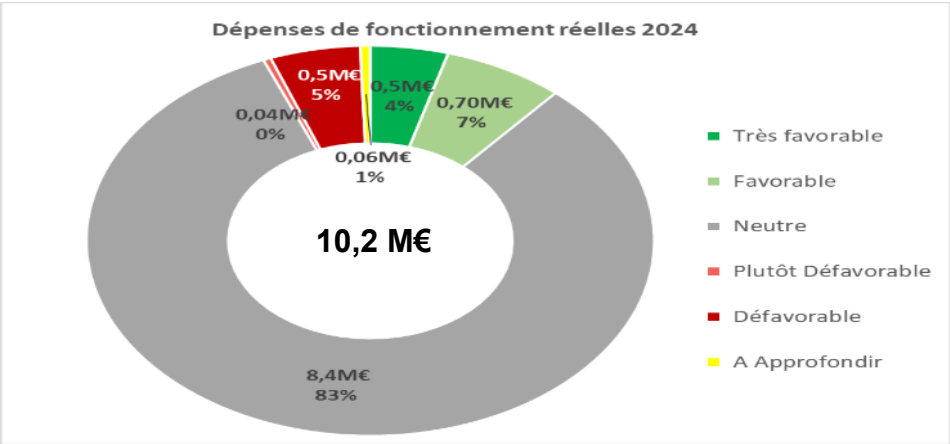
3 programmations de l'appel à projets permanent du FAST ont été réalisées.

Elles représentent un total de 63 actions pour 313 917 euros.

Suite à l'AMI sur les mobilités en 2023, un appel à manifestation d'intérêt sur l'enjeu de l'alimentation a été lancé. Une programmation spécifique de 16 actions pour un montant de 163 000 euros a été délibérée.

Ce fonds d'accompagnement social aux transitions est maintenant bien identifié par les acteurs du territoire. Les actions proposées correspondent mieux aux critères d'éligibilité.

Classification des dépenses de fonctionnement au regard de l'atténuation du changement climatique – Programme Politique de la ville et Cohésion sociale



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 10,2 M€, dont 2,6 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 7,6 M€ :

0,5 M€ des dépenses sont classées **Favorable** :

- ✚ Fonds d'Accompagnement Social aux Transitions pour 467 K€ (actions éducation populaire en lien avec les enjeux de transitions),
- ✚ Contrat de ville pour 5 % des actions qui contribuent à la réduction du CO2, soit 59 k€.

6,9 M€ des dépenses sont classées **Neutre** :

- ✚ Actions de prévention spécialisée : 4,7 M€,
- ✚ Contrat de ville : 1,3 M€,
- ✚ Prévention de la délinquance : 0,2 M€,

- Programme de réussite éducative : 0,2 M€,
- Résorption des bidonvilles : 0,2 M€,
- Egalité Femmes-Hommes : 0,1 M€.

154 k€ des dépenses sont classées **Défavorable**. Il s'agit de dépenses diverses de cohésion sociale (maintenance, achat fournitures...).

Recettes de fonctionnement

En 2024, la recette liée au PRE 2-16 ans a été réévaluée pour atteindre 518 490 € au lieu de 325 k€ en 2022. Cela correspond au financement attribué par l'Etat à ce dispositif.

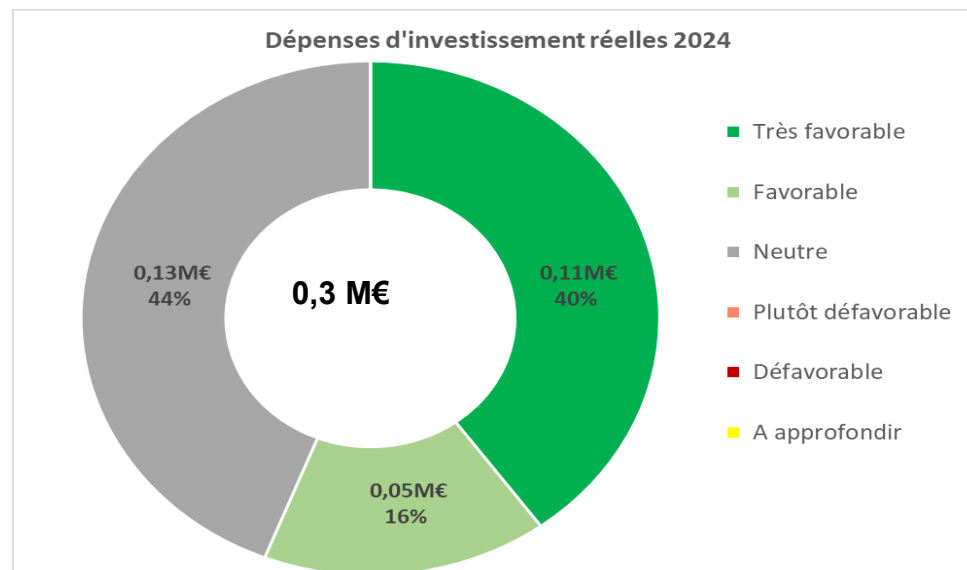
INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
FONDS D ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AUX TRANSITIONS FAST	434 322	300 000	300 000	285 595				
AP2022_018 - FOND D ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE	434 322	300 000	300 000	285 595				
RESORPTION DES BIDONVILLES			3 500	191				3 775
INVEST HORS APICP			3 500	191				3 775
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	434 322	300 000	303 500	285 786				3 775

En 2024, 8 actions en investissement ont été programmées dans le cadre du FAST pour un montant total de 227 288 €.

Au regard des « coups partis », de la fin de mandat et des tensions budgétaires, la question se posera d'une nouvelle programmation en 2025.

Classification des dépenses d'investissement au regard de l'atténuation du changement climatique – Programme Politique de la ville et Cohésion sociale



Il s'agit des dépenses liées au Fonds d'Accompagnement Social aux Transitions (FAST).

Selon les projets inscrits sur l'axe « Soutenir des actions d'éducation populaire en lien avec les enjeux des transitions », ces dépenses ont été classées ainsi : 40% des dépenses **Très favorable** (114 K€), 16% **Favorable** (46 K€), et 44% **Neutre** (126 k€).

13.6 MOBILITES INCLUSIVES ET ESPACES PUBLICS

Avancement du PPI 2021-2030

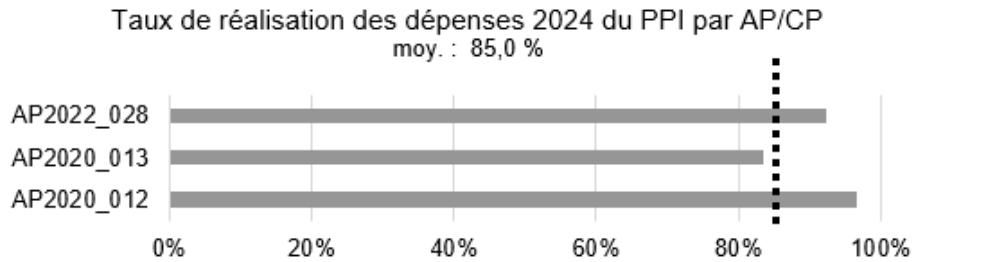
Dans le cadre du PPI 2021-2030, 633 M€ de dépenses sont inscrites au Budget Principal pour les Mobilités inclusives et l'espace public, correspondant à quatre AP/CP. L'AP2017_008 correspondant au premier programme Voiries espaces publics et politique cyclable est arrivée à son terme en 2022, relayée par l'AP2020_013.

AP		Période	Montant total AP
AP2017_008	VOIRIES ESPACES PUBLICS ET POLITIQUE CYCLABLE	2017-2022	148 603
AP2020_012	RONDEAU A480	2020-2025	41 223
AP2020_013	VOIRIES ESPACES PUBLICS ET POLITIQUE CYCLABLE 2	2020-2030	460 334
AP2022_028	MOBILITES	2022-2030	121 238

L'avancement du PPI au terme de l'exercice 2024, avec 212,9 M€ de dépenses réalisées entre 2021 et 2024 dont 53,7 M€ en 2024, présente un taux de réalisation globale de 34 %, proche du niveau attendu de 37%.

Le détail des AP/CP est le suivant :

AP	CP voté 2024	Engagé 2024	Taux d'engag.	Réalisé 2024	Taux de réalisation	Engag. non soldé	Dispo pour engag.	Reste à réaliser	Ratio de couverture
AP2020_012	4 002	3 889	97%	3 863	97%	26	7 050	7 077	1,8
AP2020_013	55 085	46 561	85%	46 027	84%	534	304 021	304 555	6,6
AP2022_028	4 174	3 858	92%	3 857	92%	0	108 298	108 298	28,1
TOTAL	63 260	54 308	86%	53 747	85,0%	561	419 369	419 930	7,8



13.6.1 Programme 61 - Mobilités et Espaces publics – Voiries

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
BATIMENT TECHNIQUE VOIRIE RONDEAU GRENOBLE	126 563	137 569	140 995	130 769				
CENTRE EXPLOITATION ROUTIER ECHIROLLES	6 448	7 320	4 953	4 816				
CENTRE EXPLOITATION ROUTIER LA TRONCHE	17 063	20 460	13 883	13 172				
CENTRE EXPLOITATION ROUTIER SAINT EGREVE	14 660	17 650	20 495	18 710				
CENTRE EXPLOITATION ROUTIER VIF	17 314	16 400	10 914	6 403				
CENTRE EXPLOITATION ROUTIER VIZILLE	13 873	16 100	17 707	13 445				
CENTRE TECHNIQUE VOIRIE GRAND SUD	142 520	154 042	155 351	153 663				
CTM SASSENAGE SENTIERS	0	15 346	29 129	29 129				
CTM VOIRIE FONTAINE	32 504	65 423	62 508	52 969				
CTM VOIRIE ST MARTIN D HERES	32 505	33 240	22 318	20 551				
CTM VOIRIE VARCES		3 773						
ECLAIRAGE PUBLIC	12 800	8 000	1 800	1 779	19 207	5 000	5 000	5 000
ENTRETIEN CHAUSSEE	616 837	673 209	866 594	856 365				
ENTRETIEN DEPENDANCES BLEUES	243 980	292 000	217 511	217 511				
ENTRETIEN DEPENDANCES VERTES	1 280 935	1 291 168	1 454 782	1 454 734				
ETOILE FERROVIAIRE GRENOBLOISE ET SILLON ALPIN	300		300	300				
ETUDES ET SECURITE DES DEPLACEMENTS	33 271	7 500	3 424	512				
GALERIE ARLEQUIN	4 954	20 000	11 040	10 809				
GER ET RENOVATION DES ESPACES PUBLICS	454	0	83 780	80 166				
GER RD	455 939	541 293	417 420	415 736				
GESTION GENERALE VOIRIE	483 848	230 900	215 742	35 507	887 545	890 000	890 000	890 000
MOBILIER URBAIN	113 648	65 250	60 422	59 892				
MOBILITES ACTIVES	24 500 000	24 500 000	24 500 000	24 500 000				
OA OUVRAGES D ART	1 171 196	1 000 000	1 288 995	1 244 962	12 300			
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	52 325	36 635	75 149	50 929	2 203 481	2 064 684	2 124 684	2 124 684
OPRN OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	219 920	500 000	272 593	249 013				
PARTICIPATION STATIONNEMENT	1 539 078	1 539 078	1 453 611	1 395 078				
PLAN CANOPEE	433 941	821 800	1 029 318	1 023 463	62 262			
POLE D ECHANGE MULTIMODAL GARE DE PONT DE CLAIX			6 829	5 856				
PRODUITS FORFAIT POST STATIONNEMENT					1 885 790	2 000 000	2 000 000	2 000 000
REAMENAGEMENT ESPACES PUBLICS INTERET LOCAL	94 017	83 700	310 137	291 782				
REGULATION DU TRAFIC FEUX ET BORNES	841 930	755 000	909 904	896 154	3 650			
REGULATION ET GESTION DYNAMIQUE DES FEUX	15 380	40 000	32 935	27 770				
RESEAU CHRONOVELO	4 372		10 504	10 504				
RESEAU CYCLABLE SECONDAIRE	279 213	358 671	303 974	303 876				
REVETEMENTS SUPERFICIELS PATA	531	45 000	15 351	15 127				
SIGNALISATION HORIZONTALE	1 717 649	1 718 909	1 717 003	1 712 724				
SIGNALISATION VERTICALE AP VOIRIE1	241 135	311 635	200 556	156 560				
STATION MOBILE	434 974	334 340	385 531	365 543	196 471	214 077	214 077	214 077
SYSTEME EXPLOITATION ET HYPERVISION	102 266	144 500	135 018	133 453	88			
VEHICULES ET EQUIPEMENTS DE VOIRIE	1 085 268	1 467 400	1 339 700	1 140 750	6 678			
VIABILITE HIVERNALE	83 661	136 446	80 994	77 531	9 512	15 000	15 000	15 000
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	36 467 270	37 409 757	37 879 170	37 178 013	5 286 985	5 188 761	5 248 761	5 248 761

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du programme Mobilités et Espaces Publics Voiries ont connu une augmentation contenue de 1 M€ supplémentaire par rapport à 2023, avec un taux de réalisation de 98 % des crédits demandés au budget 2024.

Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation du patrimoine à entretenir, comme par exemple le transfert de la galerie de l'Arlequin en mauvais état, et par les variations des prix des marchés publics.

La hausse des coûts des bâtiments d'exploitation a finalement été contenu, après une forte hausse en 2023.

Le budget demandé pour l'entretien de la chaussée, de plus de 850 k€, a été entièrement consommé dans le but de lutter contre la dégradation de notre patrimoine.

Il est complété par des dépenses de gros entretien renouvellement (GER) qui restent dans l'enveloppe annuelle.

Démarche de rénovation plus légère, le PATA a connu une augmentation de 15 k€ en raison de la fin de la réalisation en régie de cette opération.

Pour participer aux efforts de maintien du budget, les dépenses de mobilier urbain ont été divisées par 2 environ depuis 2023, et le budget de signalisation verticale a également été diminué de 90 000€ par rapport au budget 2023.

La signalisation horizontale reste dans l'enveloppe budgétaire allouée du fait du marché à performance.

Les opérations comprises dans les frais généraux de voirie ont été fortement réduit, en annulant ou décalant certaines études.

La maintenance et l'exploitation des équipements dynamiques routiers a connu un dépassement du budget projeté pour 2024, en raison des dépenses liées aux dégradations des bornes automatiques du quartier de la Villeneuve.

Elles accompagnent aussi le déploiement du projet d'Hyperviseur métropolitain, selon la PPI validée.

La hausse des dépenses liées aux dépendances vertes est liée au renouvellement des marchés, avec des prix plus élevés.

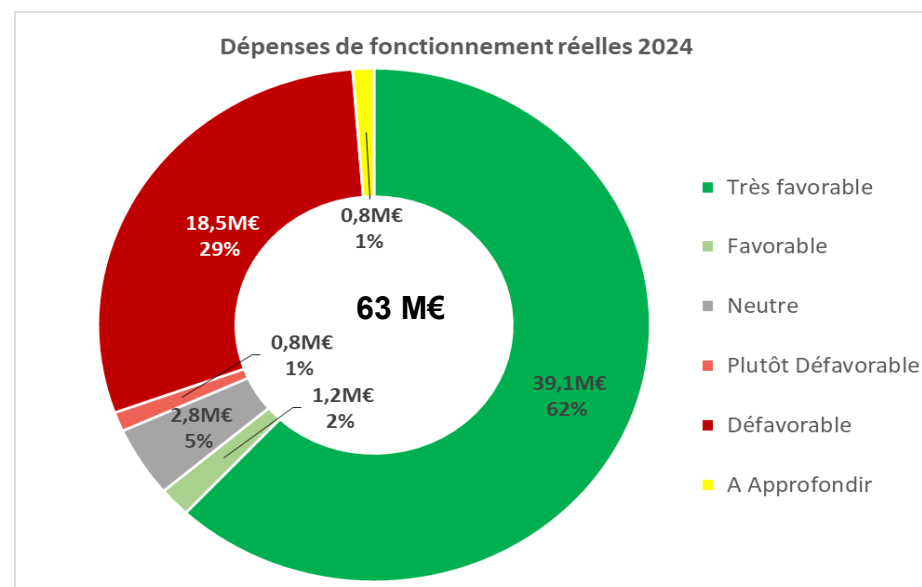
L'entretien et la sécurisation des ouvrages d'art et des ouvrages de protection contre les risques naturels se poursuivent avec un patrimoine qui augmente et dont l'état se précise par l'avancement des inspections.

Les coûts de fonctionnement 2024 pour les ouvrages d'art représentent 1,2 M€ et se répartissent entre 20 % pour la surveillance des ouvrages (130 ouvrages inspectés en 2024), 7 % pour de l'instrumentation et 73 % pour les actions de petits entretiens telles que dévégétalisation, enlèvement des embâcles et reprise de maçonnerie, platelages, soient 155 ouvrages d'art traités.

Concernant les dépenses pour la protection contre les risques naturels d'environ 250 k€, elles ont été consacrées cette année aux 1eres inspections des OPRN (environ 18% du patrimoine inspecté), principalement sur la montée en Chartreuse ex RD 512 et RD 57 et sur la combe de Gières ex RD 524, et lorsque cela s'est avéré nécessaire à leur réparation ou instrumentation.

Le montant consacré à l'entretien du patrimoine arboré (plan Canopée) a évolué à la hausse en 2024, compte-tenu de l'évolution du mode de gestion avec les communes délégataires de Grenoble et Echirolles : 1^{ère} année complète en convention 3DS sur la commune d'Echirolles et régularisation de frais de fonctionnement au titre des années 2022 et 2023 du service commun porté par la Ville de Grenoble selon la convention cadre de 2022.

Classification des dépenses de fonctionnement au regard de l'atténuation du changement climatique Programme Mobilités et Espaces publics – Voiries



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 63,1 M€, dont 26,7 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 36,3 M€ :

Une majorité des dépenses est classée **Très favorable**, soit 26.8 M€, avec :

- ✚ Participation au SMMAG : 24,5 M€,
- ✚ Entretien chaussée & Signalisation horizontale pour 30% de l'opération (part piétons et cycles) : 0,7 M€,
- ✚ Electricité (garantie origine renouvelable) pour les bâtiments techniques, soit 0,5 M€,
- ✚ Plan Canopée : 0,6 M€,
- ✚ Politique cyclable : 0,3 M€,
- ✚ Chauffage urbain des bâtiments techniques : 81% ENR, soit 69 k€.

0,3 M€ des dépenses sont classées **Favorable**. Cela concerne 50 % de l'opération de régulation du trafic (limitation de la congestion et fluidifie le trafic).

0,5 M€ des dépenses sont classées **Neutre** :

- ✚ Gestion générale voirie (astreinte) : 0,1 M€,
- ✚ Dépenses diverses (gardiennage, frais télécom, logiciels, divers...) réalisées pour les bâtiments techniques et la station mobile : 0,4 M€.

54 k€ des dépenses sont classées **Plutôt défavorable**. Application d'un prorata à la subvention versée au budget annexe "Stationnement", en fonction de l'analyse climat des dépenses d'investissement

8,6 M€ des dépenses sont classées **Défavorable** :

- ✚ Entretien chaussée & Signalisation horizontale pour 70% des dépenses (part voiture) : 1,8 M€,
- ✚ Entretien dépendances vertes & bleues : 1,6 M€,
- ✚ Entretien des ouvrages d'art et ouvrages de protection contre les risques naturels : 1,4 M€,
- ✚ Prorata subvention versée au budget annexe stationnement. : 1.3 M€,
- ✚ Carburant, entretien et maintenance des véhicules : 1 M€,
- ✚ Dépenses diverses (nettoyage, chauffage, maintenance...) réalisées pour les bâtiments techniques et la station mobile pour 0,6 M€,
- ✚ Transfert RD38 (entretien) : 0,4 M€,

✚ Régulation du trafic pour 50 % car en faveur de la circulation de véhicules : 0,3 M€,

✚ Système d'exploitation hypervision : 0,1 M€.

111 k€ de dépenses restent classées à **approfondir** : cela concerne le loyer du centre technique de Champ sur Drac.

Recettes de fonctionnement

Avec près de 6,3 M€, les recettes consacrées à la voirie et aux espaces publics augmentent d'un million d'euros par rapport à 2023.

Les recettes proviennent principalement de la RODP, et continuent une légère croissance du fait de la fin du rattrapage des rôles manquants.

Dans le cadre du rattrapage du retard sur la RODP, la Métropole a produit 2 rôles commerces sur une seule année et à l'échelle des 49 communes. S'ajoute également l'augmentation annuelle des tarifs.

La participation du forfait de post-stationnement est également en hausse.

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
AMENAGEMENT DE VOIRIE					1 918			
URBANISME DIFFUS								76 304
ARBRES D ALIGNEMENT ET DE VOIRIE								5 369
CONSERVATION DU PATRIMOINE VOIRIE					56			46 940
PROJETS REAMENAGEMENTS ESPACES PUBLICS								128 614
AP2017_008 - VOIRIES ESPACES PUBLICS ET POLITIQUE CYCLABLE 1					1 974			494 399
A480 OUVRAGES CONNEXES AP 2020	2 236 384	1 850 000	959 000	835 046	817 222	1 013 275	1 013 275	
ECHANGEUR DU RONDEAU AP 2020	9 941 470	5 892 000	3 043 000	3 027 730				
AP2020_012 - A480 RONDEAU	12 177 854	7 742 000	4 002 000	3 862 775	817 222	1 013 275	1 013 275	494 399
BATIMENT TECHNIQUE VOIRIE RONDEAU GRENOBLE	13 084	25 000	51 590	50 869				
C1 VERCORS GRANIER		300 000	1 314 924	810 141				44 217
CENTRE EXPLOITATION ROUTIER LA TRONCHE		8 125						
CENTRE EXPLOITATION ROUTIER SAINT EGREVE	4 746	8 125	39 842	39 842				
CENTRE EXPLOITATION ROUTIER VIF		25 000	18 145	18 145				
CENTRE EXPLOITATION ROUTIER VIZILLE		8 125						
CENTRE TECHNIQUE VOIRIE GRAND SUD	3 480	8 125	525					
CTM VOIRIE FONTAINE	112 963	8 125	4 922	2 877				
CTM VOIRIE ST MARTIN D HERES	6 053	8 125						
ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELEC ET TELECOM	46 829	835 967	2 078 431	1 638 046	117 530	625 000	625 000	208 948
ENQUETE MOBILITE			5 879	5 879				
ETUDES ET SECURITE DES DEPLACEMENTS	178 030	100 000	78 200	54 447				
EVENEMENTS CLIMATIQUES EXCEPTIONNELS	173 832		75 265	5 742				

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
GALERIE ARLEQUIN	2 995	100 000	83 725	83 649				
GER DU RESEAU CYCLABLE	19 119	650 000	147 000	72 062				
GER ET RENOVATION DES ESPACES PUBLICS	14 160 496	9 024 354	7 519 255	7 019 797	116 602	713 965	713 965	395 822
GESTION GENERALE VOIRIE	509 871	255 000	90 974	55 172	23 719			19 304
OA OUVRAGES D ART	7 135 907	8 036 712	7 919 677	7 487 080	1 047 035	1 108 099	1 108 099	1 481 232
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	16 004	158 900	69 400	38 653				
OPRN OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	839 701	265 000	514 700	89 263	69 358			123 172
OUVRAGES D ART CYCLES	129 743	365 000	113 900	5 800				
PEM DOMENE			5 224					
PEM POYA	109 767	325 000	45 000	24 333				
PETIT GER	1 920 216	2 295 646	2 602 888	2 582 724				
PIETONNISATION ET APAISEMENT	601 707	600 000	662 987	555 305	3 047			
PLAN CANOPEE	2 637 404	4 000 000	3 863 000	3 430 968	111 205	313 129	157 004	266 567
POLE D ECHANGE MULTIMODAL GARE DE PONT DE CLAIX			19 300					
PRODUITS FORFAIT POST STATIONNEMENT	596		6 700	6 698				
PROLONGEMENT C1 + VOIE NOUVELLE	159 898	960 000	482 055	61 102				
REAMENAGEMENT ESPACES PUBLICS INTERET LOCAL	8 512 002	10 880 000	8 196 100	6 539 026	819 314	6 489 723	6 489 723	2 291 747
REGULATION ET GESTION DYNAMIQUE DES FEUX	30 533	40 000	48 891	31 170				
RENOUVELLEMENT DES EQUIPEMENTS DYNAMIQUES ROUTIERS	674 418	975 000	1 268 947	1 247 497	4 400	4 400	4 400	4 400
RESEAU CHRONOVELO	3 866 755	5 118 000	7 929 398	6 421 055	2 200	514 179	1 910 669	1 575 361
RESEAU CYCLABLE SECONDAIRE	3 213 142	2 385 000	2 841 910	1 673 533	276 479	1 100 000	630 000	1 131 770
RISQUES NATURELS	64 223	3 620 000	2 420 000	1 844 609				
SECURISATION DES PN PASSAGES A NIVEAU	1 897	200 000						
SIGNALISATIONS VERTICALES AP VOIRIE2	437 919	450 000	450 000	402 787				
STATIONNEMENTS VELOS	119 922	200 000	199 583	158 831				
SYSTEME EXPLOITATION ET HYPERVISION	341 072	1 070 000	1 435 070	1 336 333				
TRAVAUX DE PROXIMITE	1 277 723	1 600 000	1 708 627	1 630 148	61 246	215 000	165 000	156 954
VEHICULES ET EQUIPEMENTS DE VOIRIE	470 139	792 000	772 700	603 790				
AP2020_013 - VOIRIES ESPACES PUBLICS ET POLITIQUE CYCLABLE 2	47 792 188	55 700 329	55 084 734	46 027 372	2 652 135	11 083 495	11 803 860	7 699 493

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
AMENDES DE POLICE					4 178 294	3 500 000	3 500 000	4 715 332
ETOILE FERROVIAIRE GRENOBLOISE ET SILLON ALPIN	7 994	406 000	330 863	15 418				
HALTE DE PONT DE CLAIX			62 337	62 337				
LIAISON FERROVIAIRE GRENOBLE VEYNES	405 500	12 200	25 000	24 718	19 682			
MOBILITES ACTIVES	660 500	660 500	660 500	660 500				
MOBILITES URBAINES	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000				
STATION MOBILE	3 060	40 000	95 000	94 328				
AP2022_028 - MOBILITES	4 077 054	4 118 700	4 173 700	3 857 301	4 197 976	3 500 000	3 500 000	4 715 332
AMENAGEMENT DE VOIRIE URBANISME DIFFUS			97 449				97 449	
ARBRES D ALIGNEMENT ET DE VOIRIE			59 990	2 268			59 990	4 773
C1 VERCORS GRANIER			960 000	398 253			960 000	151 215
CONSERVATION DU PATRIMOINE VOIRIE			87 981				87 981	
ECLAIRAGE PUBLIC	1 004 899	385 000	405 000	225 496	793 595	385 000	405 000	656 182
ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELEC ET TELECOM		61 500	61 500	15 369	9 387	61 500	61 500	5 982
GER ET RENOVATION DES ESPACES PUBLICS		312 172	324 161	10 000		312 172	324 161	321 458
OA OUVRAGES D ART	15 000							
OPRN OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	5 860	50 000	162 000	103 476	48 600	50 000	162 000	
PEM POYA		975 000	27 222			975 000	27 222	
PIETONNISATION ET APAISEMENT			13 000		3 690		13 000	
PLAN CANOPEE	125 073		118 818	41 222	23 101	125 073	118 818	81 148
PROJETS REAMENAGEMENTS ESPACES PUBLICS			4 550				4 550	
PROLONGEMENT C1 + VOIE NOUVELLE		1 860 000	900 000			1 860 000	900 000	881 682
REAMENAGEMENT ESPACES PUBLICS INTERET LOCAL	1 079	2 181 852	2 564 844	734 441	171 176	2 181 852	2 564 844	620 240
REGULATION DU TRAFIC FEUX ET BORNES		18 000	10 200	4 347		18 000	10 200	5 100
RESEAU CHRONOVELO		186 257	625 478	360 000	14 186	186 257	625 478	265 910
RESEAU CYCLABLE SECONDAIRE			71 550				71 550	
INVEST HORS AP/CP	1 026 838	6 154 854	6 493 743	1 894 873	1 063 735	6 154 854	6 493 743	2 993 690
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	65 073 934	73 715 883	69 754 177	55 642 321	8 733 042	21 751 624	22 810 878	16 031 528

Dépenses d'investissement

Le total des dépenses d'investissement Mobilités et Espaces publics s'élève en 2024 à plus de 55 M€, soit une diminution d'environ 10 M€ par rapport à 2023, principalement liée à la baisse de notre participation aux projets A480 et Rondeau de 8,3 M€ sur cette année en cohérence avec leur niveau d'avancement.

Elles sont par ailleurs financées par des recettes en hausse de près de 8 M€ (hors opération pour compte de tiers), soit 16 M€ en tout, représentant le double des recettes de 2023.

Au total, 46 M€ d'investissement sur les espaces publics ont été réalisés sur l'année 2024 sur la programmation Espace Public et Voirie.

Au-delà des interventions de Gros Entretien et Renouvellement du patrimoine voirie, de ses accessoires et des ouvrages associés, les études et les réalisations des projets se poursuivent.

Parmi ces dépenses, 8,3 M€ ont été consacrés au développement de la politique cyclable, soit 1 million de plus qu'en 2023.

Parmi les principales opérations livrées : l'aménagement de la Chronovélo 3 sur l'avenue Maquis de l'Oisans à Pont de Claix, la chronovélo 1 sur l'avenue Croizat à Fontaine et la chronovélo 7 avenue Berthelot et Champon à Grenoble.

Les travaux ont également démarré sur la chronovélo 6 à Eybens et Poisat, la chronovélo 5 sur l'avenue Rhin et Danube et la rue Anatole France à Grenoble, et l'avenue Auguste Ferrié à Echirolles.

Au titre du réaménagement des espaces publics, c'est 7,1 M€ d'investissements réalisés en 2024 comprenant la requalification de la route de Chartreuse à La Tronche, la sécurisation du chemin de Malanot à Corenc, la rue Félix Faure à Saint Martin le Vinoux, le square Lafleur à Grenoble, plusieurs places aux enfants à Grenoble, et les abords de l'école route de Montaud à Veurey-Voroize.

Les travaux ont également débuté pour l'embellissement de la place Sainte Claire Notre Dame à Grenoble, l'aménagement de la place du pôle médical à Saint Georges de Commiers ainsi que la requalification du CVCM de Vaulnaveys le Haut.

L'accompagnement du projet de mobilité de la ligne de bus C1+ à Meylan est également rentré en phase opérationnelle sur ses 2 séquences sur les avenues Vercors et Granier et le chemin de Monarié.

Avec un budget de 3,4 M€ consacré au plan Canopée, soit 800 k€ de plus qu'en 2023, l'intensification des plantations d'arbres (plus de 1 500 arbres lors de la saison de plantation 2023/2024), de la végétalisation et de la désimperméabilisation des sols se poursuit, avec notamment comme en 2023 une nouvelle tranche de renouvellement et renforcement des plantations d'arbres sur l'axe Lesdiguières à Grenoble, et de nouveaux projets de plantation et désimperméabilisation comme la rue St Just à Saint Martin d'Hères, la rue Etienne de la Boétie à Eybens, la place de l'église à Champagnier, l'avenue de Sassenage et la rue du Vinay à Sassenage.

En lien avec les opérations, 1,6 M€ ont contribué à l'enfouissement des réseaux secs, financés par fonds de concours des communes.

En complément, en 2024, c'est près de 1,6 M€ qui a été consacré aux travaux de proximité, budget augmenté par les fonds de concours des communes.

L'effort pour l'entretien du patrimoine de la Métropole est contenu au regard des contraintes budgétaires à 9,6 M€ dédiés au gros entretien et renouvellement des voiries et espaces publics, petit GER compris.

Durant l'année 2024, 9,4 M€ ont été dédiés aux travaux et études relatifs aux ouvrages d'art et de protection contre les risques naturels.

Ainsi, 7,5 M€ de dépenses de Gros Entretien du patrimoine ont notamment permis la réparation et la sécurisation des ouvrages d'art suivants :

- ✚ pont sur la Romanche à Séchilienne,
- ✚ 2^{ème} tranche Pont de Catane à Seyssinet Pariset,
- ✚ 1^{ere} tranche du pont de la Galochère à Saint Martin d'Hères,
- ✚ couverture du Doménon à Domène,
- ✚ pont de Venon à Gières,
- ✚ pont route de Chartreuse sur l'ex RD 512 à La Tronche,
- ✚ pont sur l'ex RD 1532 à Veurey Voroize,
- ✚ passerelle de la Vence et de la Roselière à St Egrève,
- ✚ passerelle de l'Ovalie à Sassenage,
- ✚ 2^{ème} tranche Passerelle Normandie Niemen à Saint Martin d'Hères,
- ✚ mur du cimetière à Corenc.

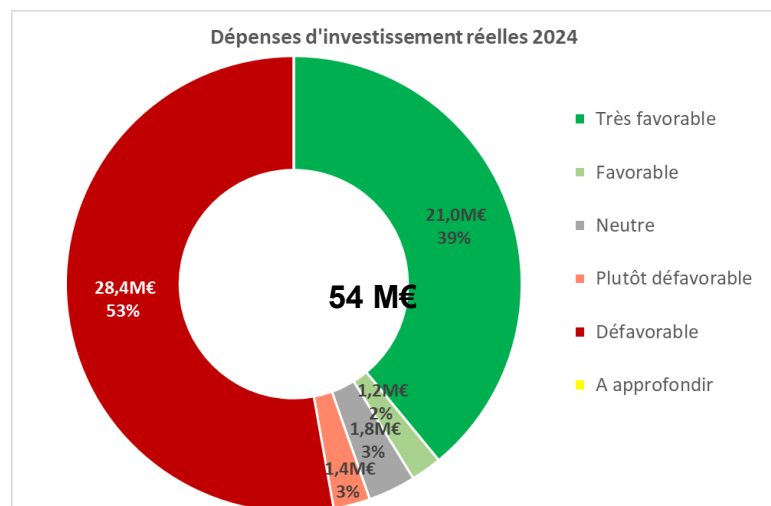
En outre, c'est plus de 1,9 M€ consacrés aux risques naturels avec la réalisation en particulier de :

- ✚ la protection de la berge du quai Charpenay à La Tronche et Grenoble,
- ✚ la sécurisation des coulées de boue et chutes de blocs sur l'ex RD 242 à Miribel,
- ✚ la sécurisation du versant de Jayères à Claix,
- ✚ la sécurisation de la montée du Vercors à Sassenage,
- ✚ et le traitement de glissements à Venon et Quaix en Chartreuse.

Les inscriptions 2024 comprennent également la réalisation d'opérations pour compte de tiers pour près de 6,5 M€.

Le dispositif d'assistance aux communes par la Métropole pour la gestion et la rénovation de l'éclairage public se poursuit, pour le compte de 18 communes dorénavant. 24 communes ont signé en juillet 2021 la charte d'engagement lumière.

Classification des dépenses d'investissement au regard de l'atténuation du changement climatique Programme Mobilités et Espaces publics – Voiries



39 % des dépenses sont classées **Très favorable**, soit 21 M€ :

- ✚ La politique cyclable : 8,3 M€,
- ✚ Le SMMAG et les mobilités : 4,2 M€,
- ✚ Le plan Canopée : 3,4 M€,
- ✚ La piétonnisation : 0,6 M€,
- ✚ Le ferroviaire : 0,04 M€.

60 % des dépenses de réaménagement, pour la part des mobilités douces et de la végétalisation, soit 3,9 M€.

50 % des dépenses de Travaux connexes A480 pour la part des mobilités douces et de la végétalisation, soit 0,4 M€.

10 % des dépenses de Signalisation verticale pour la part des mobilités douces, soit 0,04 M€,

2 % des dépenses sont classées **Favorable**, soit 1,2 M€ :

- ✚ Système d'exploitation et hypervision : 20 % pour la priorité aux transports en commun et la fluidité du trafic (réduit les émissions de GES), soit 0,2 M€,
- ✚ Travaux de proximité : mobilier urbain, ralentisseurs et une part du marquage et des panneaux pour cycles, piétons et PMR (56 %), soit 0,9 M€.

3 % des dépenses sont classées **Neutre**, soit 1,8 M€ :

- ✚ Travaux enfouissement des réseaux : 1,2 M€,
- ✚ Maintenance de logiciels informatique des systèmes d'exploitation et d'hypervision : 0,5 M€,
- ✚ Système d'exploitation et hypervision : 30 % pour l'optimisation de la circulation 0,1 M€.

3 % des dépenses sont considérées comme **Plutôt défavorable** (soit 1,4 M€) soit 20 % des dépenses de l'opération GER et rénovation des espaces publics, pour la partie piétonnisation, mobilités douces et pour la désimperméabilisation.

53 % des dépenses sont classées **Défavorable**, soit 28,4 M€ dont :

- ✚ GER et maintenance des ouvrages d'art et ouvrages de protection contre les risques naturels: 7,5 M€,
- ✚ GER de voirie et des espaces publics pour 70 % : 5,7 M€,
- ✚ Travaux de l'échangeur du Rondeau : 3,4 M€,
- ✚ Réaménagement des espaces publics pour 40 % : 2,6 M€,
- ✚ Petit GER (entretien des routes) avec utilisation de bitume issu du pétrole : 2,6 M€,
- ✚ Renouvellement des équipements : 1,2 M€,
- ✚ Véhicules voirie, moyens matériels et bâtiments : 0,8 M€,
- ✚ Travaux de proximité : réfection de voirie et stationnement, marquage et panneaux (part de 44% des dépenses totales) : 0,7 M€,
- ✚ Système d'exploitation et hypervision pour 50 %, soit 0,6 M€ pour la part travaux.

50 % des dépenses d'aménagement de voirie pour les transports en commun SMMAG, soit 0,4 M€

- ✚ Travaux enfouissement des réseaux : 0,4 M€,
- ✚ Signalisation verticale pour 90 %, soit 0,4 M€.

Recettes d'investissement

Au total en 2024, la perception des recettes d'investissement a progressé de 84% par rapport à 2023.

Cette hausse des recettes se concentre sur la perception des subventions et fonds de concours et des travaux pour compte de tiers qui ont respectivement augmenté entre 2023 et 2024 de 140% et 181% ce qui traduit l'engagement dans la recherche systématique de recettes dans le financement des opérations de voirie.

Les subventions et les fonds de concours des communes atteignent un montant de 7.6 M€ en 2024 contre 2.6 M€ en 2023.

La thématique des cycles a permis d'aller chercher 2.7 M€ en 2024 notamment grâce aux contractualisation avec le dispositif de fonds verts où nous avons appelé 2,3 M€ auprès de la Préfecture sur les projets validés en 2024 (chronovélo 3 Pont de Claix, Chronovélo 2, Chronovélo Fontaine-Croizat, Chronovélo 6..), 400K€ ont été appelés auprès des communes au titre des fonds de concours.

Le réaménagement d'intérêt local a permis d'aller chercher 2M€ de fonds de concours auprès des communes dont 1.3 M€ auprès de la Ville de Grenoble où de grosses opérations ont été soldées (le CVCVM, Places aux enfants Aimon Chissé, Colonel Tanant, Lesage, Felix Viallet)

En ce qui concerne les recettes liés aux travaux réalisés pour le compte des communes ou du SMMAG, elles atteignent 3M€ en 2024 contre 1 M€ en 2023.

En effet le lancement du prolongement de la ligne C1 Vercors Granier a permis de percevoir une recette de 881K€, le remboursement des travaux d'éclairage public suite à l'arrêt des conventions de gestion sur 15 communes a permis de récupérer 656 K€ et le reste nous revient suite à des travaux réalisés pour le compte des communes.

13.7 CHANGEMENT CLIMATIQUE : ADAPTATION ET ATTENUATION

Avancement du PPI 2021-2030

Le PPI 2021-2030 prévoit 173,9 M€ de dépenses au budget principal pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

5 AP/CP sont concernées :

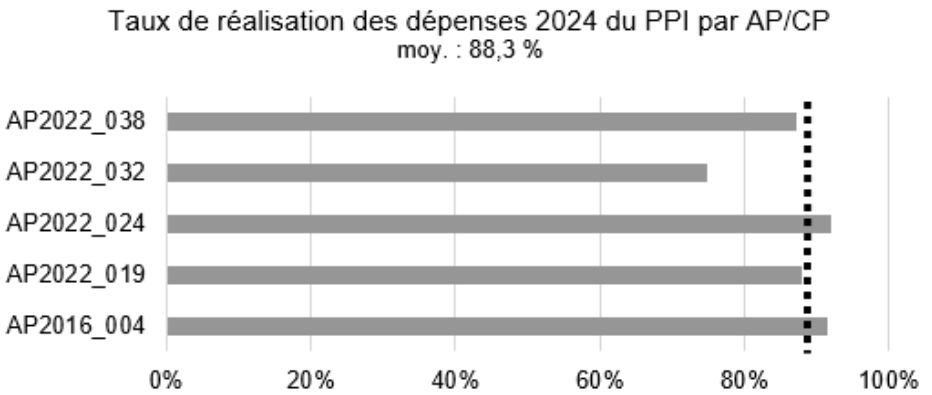
AP		Période	Montant total AP
AP2016_004	QUALITE DE L'AIR ET DU BRUIT	2016-2030	37 711
AP2022_019	CYCLE DE L EAU	2022-2030	62 081
AP2022_024	FUNERAIRE	2022-2030	4 763
AP2022_032	LUTTE CONTRE LA DIVAGATION ANIMALE	2022-2030	381
AP2022_038	TRANSITIONS ENERGETIQUES	2022-2030	62 088

L'avancement du PPI au terme de l'exercice 2024, avec 51,3 M€ de dépenses réalisées entre 2021 et 2024 dont 17,7 M€ en 2024, présente un taux de réalisation global de 30 % contre 38% attendu.

Ce recul de 8 points s'explique entre autres par la mise en place du fonds de concours aux transitions énergétiques aux communes et le décalage entre l'ouverture des dispositifs et le versement effectif des subventions.

Le bilan des dépenses des AP/CP est le suivant (en k€):

AP	CP voté 2024	Engagé 2024	Taux d'engag	Réalisé 2024	Taux de réalisation	Engag. non soldé	Dispo pour engag.	Reste à réaliser	Ratio de couverture
AP2016_004	2 994	2 776	93%	2 741	92%	35	28 322	28 357	10,3
AP2022_019	6 549	6 042	92%	5 762	88%	279	44 490	44 769	7,8
AP2022_024	585	539	92%	538	92%	1	2 577	2 578	4,8
AP2022_032	31	23	75%	23	75%	0	280	280	12,1
AP2022_038	9 898	8 771	89%	8 636	87%	135	46 450	46 585	5,4
TOTAL	20 056	18 152	91%	17 700	88,3%	451	122 118	122 570	6,9



13.7.1 Programme 31- Cycle de l'eau

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
DECI INFILTRATION PARKING GRENODENT			30 702	30 702				
DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L INCENDIE	87 002	168 000	168 000	112 922	26 274			
EAUX PLUVIALES	3 718 829	3 811 801	3 811 801	3 811 801	29 298			
SUBVENTION BA GEMAPI	632 120	632 120	632 120	632 120				
TARIFICATION SOCIALE	241 296	279 000	286 000	210 882				
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	4 679 247	4 890 921	4 928 623	4 798 428	55 572			

Dépenses de fonctionnement

La gestion des Eaux pluviales est confiée à la régie Assainissement.

Les dépenses de fonctionnement engagées par la régie sont remboursées par la Métropole.

En 2024, cette refacturation s’est élevée à 3,8 M€, à la suite d’un calcul des frais réels supportés par la régie Assainissement.

La participation du budget principal à l’allocation eau est en baisse avec 211 K€ en 2024.

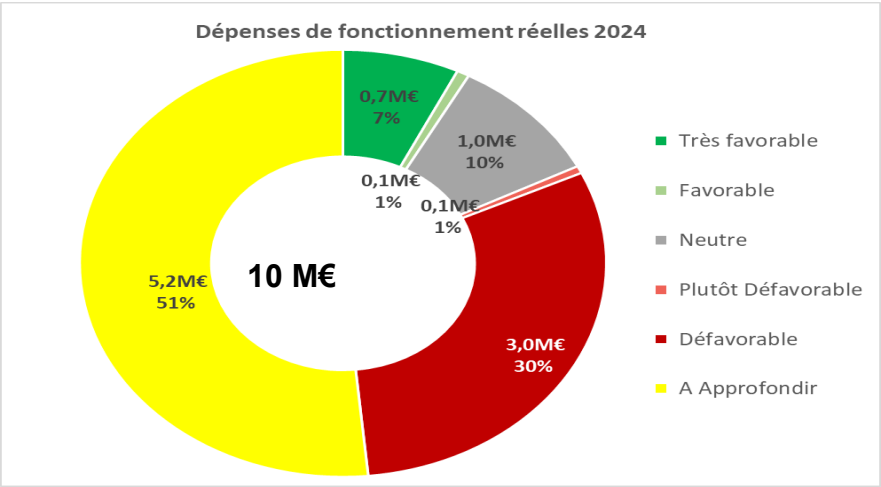
Ce dispositif est financé à part égale par trois budgets : Budget Principal, Eau et Assainissement.

Les dépenses en lien avec la défense extérieure contre l’incendie (DECI) s’élèvent à 143,6 K€ contre 87 K€ en 2023.

On constate une légère baisse sur les matières et fournitures de 9,3 K€ liée à la diminution de l’achat d’outillages par rapport à 2023.

La hausse du recours aux contrats de prestations (+ 41 k€) par rapport à 2023, a permis de compenser la baisse des contrôles sur les réseaux réalisés en régie (- 12 k€).

Classification des dépenses de fonctionnement au regard de l’atténuation du changement climatique – Programme Cycle de l’eau



Les dépenses de fonctionnement s’élèvent à 10 M€, dont 5 M€ de dépenses de personnel qui concernent essentiellement les personnels des services supports qui interviennent pour le compte des régies eau et assainissement et qui sont remboursés via les contributions des budgets annexes.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 5 M€ :

0,1 M€ des dépenses sont classées **Très favorable** : application d’un prorata à la subvention versée au budget annexe "GEMAPI", en fonction de l’analyse climat des dépenses d’investissement : 0,1 M€.

0,45 M€ de dépenses classées **Neutre** pour les dépenses de Tarification sociale.

0,6 M€ des dépenses sont classées **Défavorable** : Prorata de la subvention versée au budget annexe GEMAPI : 0,5 M€, et dépenses réalisées pour l’entretien des poteaux de Défense Extérieure Contre les Incendies (DECI) : 0,1 M€.

3,8 M€ des dépenses restent à **approfondir**. Cela concerne la mise en œuvre de la compétence Eaux pluviales par le Budget Annexe Assainissement.

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
DECI MISE EN CONFORMITE DES HYDRANTS	11 398	100 000	126 767	66 857				
DECI MISE EN CONFORMITE DES PEI	311 153	220 000	223 001	180 610				
DECI RENOUVELLEMENT DES HYDRANTS	145 104	225 000	195 232	165 211				
DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L INCENDIE		4 300	4 300					
EAUX PLUVIALES	4 866 470	6 000 000	6 000 000	5 349 671				218
AP2022_019 - CYCLE DE L EAU	5 334 125	6 549 300	6 549 300	5 762 349				218
DECI INFILTRATION PARKING GRENODENT			30 000	5 401			30 000	
INVEST HORS AP/CP			30 000	5 401			30 000	
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	5 334 125	6 549 300	6 579 300	5 767 750			30 000	218

Dépenses d’investissement

Dans le cadre de la gestion des eaux pluviales, des travaux de renouvellement et de réhabilitation des collecteurs d’eaux pluviales (hors bassins et puits perdus) sont réalisés.

En 2024, ce sont 2 230 mètre linéaire (ml) de réseau pluvial et 1 989 ml de réseau unitaire (collecteur unique qui recueille à la fois des eaux usées et eaux pluviales) qui ont été renouvelés, soit respectivement une augmentation de + 14 % et + 50 % par rapport à 2023.

Le nombre d’ouvrages et de branchements eaux pluviales réalisés sont respectivement de 16 et 100.

En 2024, la programmation d’études et de travaux eaux pluviales de Grenoble-Alpes Métropole a été fortement impactée par l’opération de déviation des réseaux d’assainissement dans le cadre de l’aménagement du nœud dit du Rondeau entre

l'A480 et la rocade sud RN87 avec la création d'une galerie technique, de canalisation unitaire structurante et une station de relevage des eaux unitaire.

Cette opération représente 23 % de la consommation budgétaire de l'enveloppe eaux pluviales.

Les autres opérations significatives concernent :

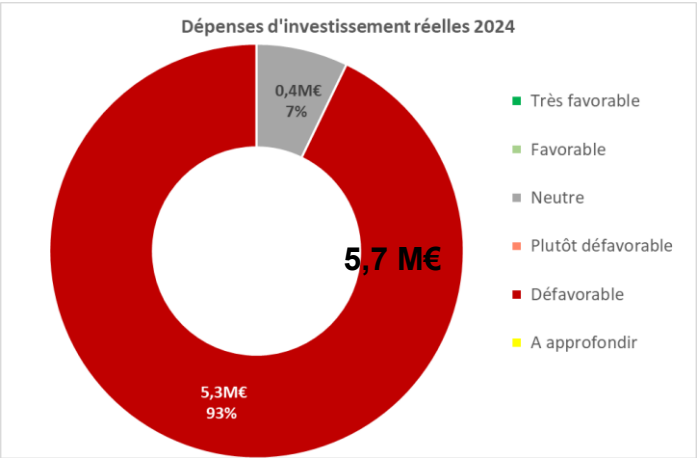
- Renouvellement des branchements et collecteurs assainissement unitaires avec déconnexion des branchements d'eaux pluviales vers puits d'infiltration dans le quartier Ile Verte à Grenoble,
- Réhabilitation du collecteur assainissement et des branchements dans la ZI des Vouillands à Fontaine d'une part, et avenue de la Falaise à Sassenage d'autre part.

Le montant des travaux d'investissement concernant la défense extérieure contre l'incendie (DECI) s'élève à 413 K€ (soit un taux de réalisation de 75%), en baisse de 55 K€ par rapport à 2023.

Les principaux travaux concernent essentiellement le renouvellement des hydrants soit le remplacement de poteaux incendie (PI) dont le prix unitaire a augmenté d'environ de 30% depuis 2023.

On constate une nette hausse en matière de mise en conformité des points d'eau incendie avec la pose d'une bâche incendie (+27K€), l'achat d'une citerne souple (6,2 k€) sur la commune de Vizille et la mise en conformité de poteaux incendie.

Classification des dépenses d'investissement au regard de l'atténuation du changement climatique – Programme Cycle de l'eau



Les dépenses réalisées pour l'installation et le remplacement des bornes de Défense Extérieure Contre les Incendies défectueuses sont classées **Neutre** pour 0,4 M€, soit 7 % des dépenses totales du programme.

93 % des dépenses (5,3 M€) sont **Défavorable**, cela concerne les travaux des réseaux d'eau pluviale, les travaux génèrent des émissions de gaz à effet de serre sur les chantiers.

13.7.2 Programme 33- Energie et Climat

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
ACCOMPAGNEMENT ZFE	440 968	482 226	415 572	413 337	157 677	417 253	417 253	417 253
AIDE VELO	111 008	100 000	95 757	95 757				
CONTROLE DE CONCESSION	753	7 400	5 475	5 312	3 792 223	4 472 401	4 472 401	4 472 401
ENERGIES RENOUVELABLES	1 000	54 000	45 050	22 462				
METRO ENERGIE			16 200	16 200				
MUR MUR CO PROPRIETE		40 000	40 000	38 809		1 102 800	1 102 800	1 102 800
MUR MUR MAISONS INDIVIDUELLES		35 740	21 065	20 792				
PLAN CLIMAT	541 729	745 200	740 073	614 644	75 000	103 000	103 000	103 000
PLANIFICATION ENERGETIQUE	20 667	30 100	14 202	13 302				
QUALITE DE L AIR	430 327	570 200	584 969	580 469				
RECHARGE VEHICULES ELECT IRVE	191 371	290 000	337 997	320 268	202 843	265 000	265 000	265 000
SOBRIETE ET EFFICACITE ENERGETIQUE	7 731	1 681 100	1 759 437	1 553 004		1 079 476	1 079 476	1 079 476
SUBVENTION BA SPEE	2 510 312							
VALORISATION DES CEE		865 841	879 641	800 472		937 000	937 000	937 000
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	4 255 866	4 901 807	4 955 438	4 494 829	4 227 744	8 376 930	8 376 930	8 376 930

Dépenses de fonctionnement

Face aux enjeux de santé publique et pour améliorer la qualité de l'air sur la Métropole, deux zones à faible émission sont désormais en vigueur sur le territoire :

- La zone à faible émission pour les Véhicules Utilitaires légers et les Poids Lourds en vigueur sur 27 communes de la Métropole a fait l'objet d'une évaluation afin d'éclairer la possible décision du report de l'interdiction des Crit'Air 2 initialement prévue en juillet 2025.
- Dans le cadre de la zone à faible émission pour les voitures particulières et les deux roues motorisées, les voitures Crit'Air 4 ont été interdites à la circulation au 1^{er} janvier 2024 sur 13 communes de la Métropole entre 7h et 19h les jours ouvrés.

Concomitamment à cette réglementation, la Métropole a mis en place, des dispositifs d'accompagnement :

- ✚ 13 entreprises ont été accompagnées pour les aider à adapter leurs pratiques et leur flotte au nouveau contexte réglementaire.
- ✚ 640 personnes ont pu bénéficier d'un conseil personnalisé par la SPL MTAG en 2024, en forte augmentation par rapport à 2023.

Toujours dans le domaine de la mobilité, l'aide vélo instruite par le SMMAG et directement versée aux vélocistes partenaires, en complémentarité de celle du SMMAG, remporte un vif succès avec 2500 aides versées en 2024.

Les bornes de recharge électrique continuent à se développer et engendrent des dépenses d'exploitation totalement financées par les recettes issues de leur utilisation par les usagers.

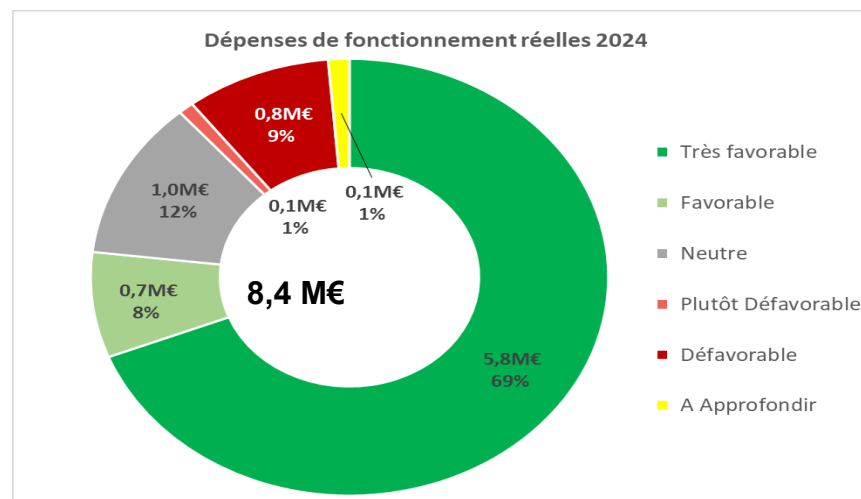
L'accompagnement technique des copropriétés pour s'équiper en bornes de recharge délégué à l'ALEC se poursuit avec 33 copropriétés accompagnées, ce qui a conduit au vote de travaux par 16 copropriétés.

En matière de qualité de l'air, en dehors de la ZFE, les principales dépenses de fonctionnement correspondent au financement des actions menées par Atmo Auvergne-Rhône Alpes en matière de surveillance de la qualité de l'air et d'apport d'expertise.

Par ailleurs, dans le domaine de l'énergie en matière de sobriété et efficacité énergétique, les dépenses en fonctionnement concernent essentiellement :

- ✚ Le fonctionnement de l'espace info-énergie, maintenant appelé « Espace Conseil France Rénov » : 5400 contacts sobriété ont été recensés en 2024 en augmentation de 11% par rapport à 2023.
- ✚ Le service « les Pros de la réno » mis en place en 2024 pour aider les professionnels de la rénovation thermique des logements de manière à bien conseiller leurs clients sur les aides mobilisables. Ce service a enregistré 753 conseils aux professionnels dans l'année (488 en 2023).
- ✚ L'accompagnement des communes : 39 communes sont accompagnées par l'ALEC dans le cadre de ce dispositif.
- ✚ La communication et les animations réalisées par l'ALEC notamment dans le cadre du mois de l'Energie qui a rassemblé, pour sa première édition en mars 2024, plus de 1000 participants avec 60 évènements organisés sur toute la Métropole

Classification des dépenses de fonctionnement au regard de l'atténuation du changement climatique – Programme Energie



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8,4 M€, dont 4,9 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 3,6M€ :

2.8 M€ sont classées **Très favorable** :

- ✚ Accompagnement au changement des pratiques du grand public vers la sobriété et l'efficacité énergétique : 1,2 M€,
- ✚ Plan climat : 0,5 M€,
- ✚ Accompagnement à la ZFE pour 0,4 M€ : convention de groupement avec le SMMAG pour la mise en place de la ZFE sur le territoire, dispositif d'accompagnement des habitants propriétaires d'un véhicule dont la circulation est limitée par la ZFE,
- ✚ Qualité de l'air en lien avec la Prime Air Bois (campagne de communication, enquête stratégique) : 0,4 M€,
- ✚ Consommation d'électricité sur site (garantie origine renouvelable) pour les bornes de recharges pour les véhicules électriques (IRVE) : 0,16 M€,
- ✚ Prestation de mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat vélo : 0,1 M€,
- ✚ Accompagnement des copropriétés et maisons individuelles dispositif Mur Mur : 52 k€.

76 k€ de dépenses classées **Favorable**:

- ✚ Prestation d'accompagnement pour l'installation de bornes de recharges pour les véhicules électriques (IRVE) : 76 k€.

0,6 M€ de dépenses **Neutre** :

- ✚ Fonds de la fédération nationale pour l'accompagnement au changement de pratiques du grand public vers la sobriété et l'efficacité énergétique (versement aux communes) : 0,4 M€,
- ✚ Dépenses en lien avec l'opération qualité de l'air (dont cotisation ATMO) : 0,18 M€.

88 K€ pour la maintenance des bornes de recharge classée **Défavorable**

Recettes de fonctionnement

Les recettes se répartissent entre les redevances versées par les concessionnaires gaz et électricité, les subventions apportées par l'ADEME et les recettes liées à la recharge des véhicules électriques.

En matière de sobriété et efficacité énergétique, les recettes s'élèvent à environ 1 M d'€ : 309 k€ proviennent d'ENEDIS et GEG dans le cadre de conventions spécifiques, 39 k€ correspondent au solde du SARE, 102 k€ à la participation des communes au service d'accompagnement, 30 k€ de l'Ademe pour l'accompagnement des entreprises et 524 k€ de la FNCCR pour financer les actions des communes dans le cadre du programme ACTEE.

Le programme ELENA qui finance en fonctionnement l'accompagnement à la rénovation énergétique sera soldé en 2025, ce qui explique l'absence de recette en 2024.

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
ACCOMPAGNEMENT ZFE	688 616	2 500 552	1 430 052	1 244 751	167 250	751 912	751 912	94 692
AIDE VELO	9 445	410 000	635 000	596 957				
QUALITE DE L'AIR	744 009	970 000	928 500	899 044	520 000	307 000	307 000	
AP2016_004 - QUALITE DE L'AIR	1 442 069	3 880 552	2 993 552	2 740 752	687 250	1 058 912	1 058 912	94 692
AIDE PME RENOV ENERGETIQUE	169 412	234 000	418 000	293 557			46 690	17 123
AIDE VELO								150
ENERGIES RENOUVELABLES	415 787	945 000	1 332 000	1 233 911	346 120	650 000	650 000	282 446
EXTENSION DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELECOM	14 440	70 000	75 000	74 479				
FOND PISCINES		1 000 000	300 000	228 249				
FOND TE AUX COMMUNES		1 500 000	1 000 000	405 900				
MUR MUR CO PROPRIETE	1 214 262	3 220 000	3 550 000	3 495 099		374 937	529 045	241 607
MUR MUR MAISONS INDIVIDUELLES	1 103 474	1 845 500	1 966 500	1 878 250		165 146	34 246	47 246
PLAN CLIMAT	38 340	5 000	5 000					
PLANIFICATION ENERGETIQUE	50 640	90 000	90 000	88 342				29 540
RECHARGE VEHICULES ELECT IRVE	593 616	1 486 000	1 161 000	938 379	126 669	437 625	367 727	39 158
AP2022_038 - TRANSITIONS ENERGETIQUES	3 599 970	10 395 500	9 897 500	8 636 166	472 789	1 627 708	1 627 708	657 271
ENERGIES RENOUVELABLES	2 000		21 400	21 400				
INVEST HORS APICP	2 000		21 400	21 400				
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	5 044 040	14 276 052	12 912 452	11 398 317	1 160 039	2 686 620	2 686 620	751 963

Dépenses d'investissement

Pour accompagner la mise en place de la ZFE VUL PL, la Métropole a aidé 50 entreprises à renouveler leurs véhicules par des véhicules à faibles émissions (électrique, gaz ou vélo cargo) pour un montant de 182 k€.

En ce qui concerne la ZFE pour les voitures particulières et les deux roues motorisés, 88 aides ont été attribuées pour le renouvellement de véhicules pour un montant de 730 k€ en 2024.

Toujours dans le domaine de la mobilité, l'aide vélo instruite par le SMMAG et directement versée aux vélocistes partenaires, en complémentarité de celle du SMMAG, remporte un vif succès avec 2 500 aides versées en 2024, soit 555 k€.

Pour développer les énergies renouvelables thermiques, la Métropole poursuit la gestion du fonds chaleur déléguée par l'ADEME.

Ce dispositif permet de contribuer au développement des énergies renouvelables (biomasse, géothermie, solaire thermique) en subventionnant les acteurs du territoire (communes, entreprises, bailleurs, copropriétés) engagés dans ces projets : 19 projets ont été soutenus en 2024 (1 en solaire thermique, 9 en géothermie, 9 projets bois).

Le nombre de projets soutenus est en augmentation chaque année. Les recettes sont équivalentes aux dépenses mais sont versées par l'ADEME avec un décalage dans le temps.

Par ailleurs, le dispositif d'aide au solaire thermique pour les maisons individuelles est stable avec 20 projets soutenus en 2024 comme en 2023.

22 copropriétés, soit 1266 logements (593 en 2023), ont été financées par Grenoble-Alpes Métropole en 2024 pour leurs travaux de rénovation énergétique dans le cadre du dispositif Mur Mur Copropriétés ou OPAH CD (2 copropriétés concernées).

Ces chiffres traduisent le rattrapage prévu en 2023 sur le budget 2024 avec une forte hausse des votes de travaux en copropriétés.

Le niveau de dépenses sur l'AP Transitions en 2024 est constitué à la fois par le versement de subvention aux copropriétés ayant voté des travaux entre la fin de l'année 2023 et jusqu'au milieu de l'année 2024, mais aussi par le versement des soldes d'opérations débutées en 2021 et principalement 2022 qui a connu une hausse notable de votes.

Il est également constitué, pour une part moindre, des aides à l'ingénierie pour les copropriétés pour les études préalables aux travaux (300k€).

Pour la maison individuelle, 155 ménages ont reçu une aide aux diagnostics et 223 pour leurs travaux de rénovation.

Le nombre de chantiers réalisés est en très légère diminution par rapport à 2023 (-7 %) en raison de l'augmentation des exigences : les petites rénovations n'incluant que 2 postes de travaux ne sont plus financées.

Enfin, le dispositif Mur Mur a été étendu aux TPE/PME en 2021 pour inciter les entreprises à mettre en œuvre des travaux de rénovation de leur bâtiment et à améliorer l'efficacité énergétique de leur process.

En 2024, 10 entreprises ont pu bénéficier de ces aides, pour un montant global de 143 k€.

Le dispositif « Prime Air Bois » permettant d'aider les ménages à renouveler leur appareil de chauffage au bois peu performant s'est poursuivi et reste stable par rapport à l'année 2023 malgré la diminution du nombre d'appareils à renouveler qui s'élève maintenant à 7 000 : 475 foyers ont bénéficié de cette subvention en 2024, contre 480 en 2023.

Ce dispositif est soutenu par l'ADEME.

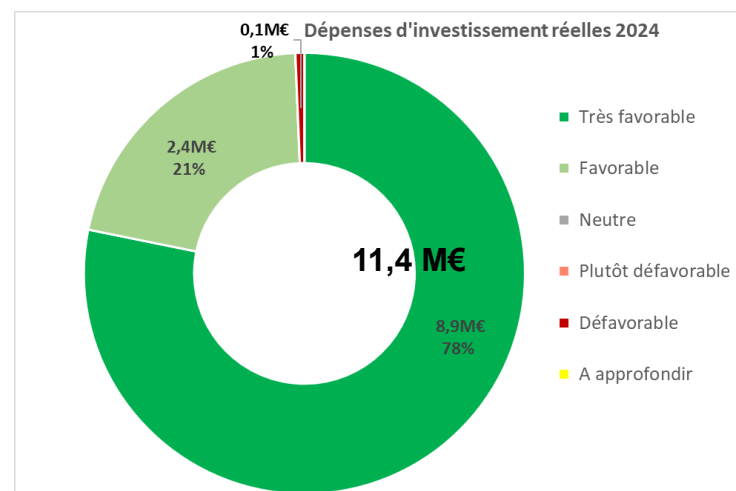
Les travaux d'aménagement de stations et l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques répondent, quant à eux, aux besoins en mobilité électrique.

En 2024, ont été installées sur la voirie 46 bornes de 22 ou 25 KW à recharge semi rapide et 2 bornes de 50 KW à recharge rapide pour l'usage des taxis.

6 points de recharge lente ont été installés sur des lampadaires dans le cadre d'une expérimentation financée par le programme européen H2020.

A ce jour, le service de recharge de la Métropole apparaît correctement dimensionné par rapport à la demande qu'il précède encore.

Classification des dépenses d'investissement au regard de l'atténuation du changement climatique – Programme Energie



78 % des dépenses sont classées **Très favorable**, soit 8,9 M€

- ✚ Dispositifs Mur Mur pour 5,4 M€ :
 - Copropriétés pour 3,5 M€
 - Maisons individuelles pour 1,9 M€
- ✚ Financement des énergies renouvelables : 1,2 M€,
- ✚ La prime Air Bois : 0,9 M€,
- ✚ Aides à l'achat de vélos : 0,6 M€,
- ✚ Aides versées pour la rénovation énergétique des PME : 0,3 M€,
- ✚ Fonds de concours transition versé aux communes (PFFS) : 0,4 M€.

21% des dépenses sont classées **Favorable**, soit 2,4 M€ :

- ✚ Accompagnement à la ZFE pour 1,2 M€ : aides versées aux particuliers selon les conditions de ressources du foyer pour le renouvellement de leur véhicule ancien,
- ✚ IRVE (installation de recharge de véhicules électriques) : raccordement électrique et pose de bornes : 0,9 M€.

Recettes d'investissement

Elles sont principalement constituées de subventions de l'ADEME qui participe au fonds Air Véhicule, à la Prime Air Bois et qui délègue le fonds chaleur à la Métropole.

D'autres dispositifs permettent également de financer l'installation des bornes de recharge des véhicules électriques (DSIL, Advenir, H2020).

13.7.3 Programme 34- Autres services publics

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
CAVEAUX CIMETIERE					45 685	31 000	60 500	60 500
CIMETIERE	87 194	102 590	96 540	95 958	121 549	128 000	143 000	143 000
CREMATORIUM INTERCOMMUNAL	15 756	16 676	15 437	15 437	255 271	443 076	293 076	293 076
LUTTE CONTRE LA DIVAGATION ANIMALE	524 916	486 800	563 986	558 700	318	8 650	8 650	8 650
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	627 865	606 066	675 963	670 095	422 824	610 726	505 226	505 226

Dépenses de fonctionnement

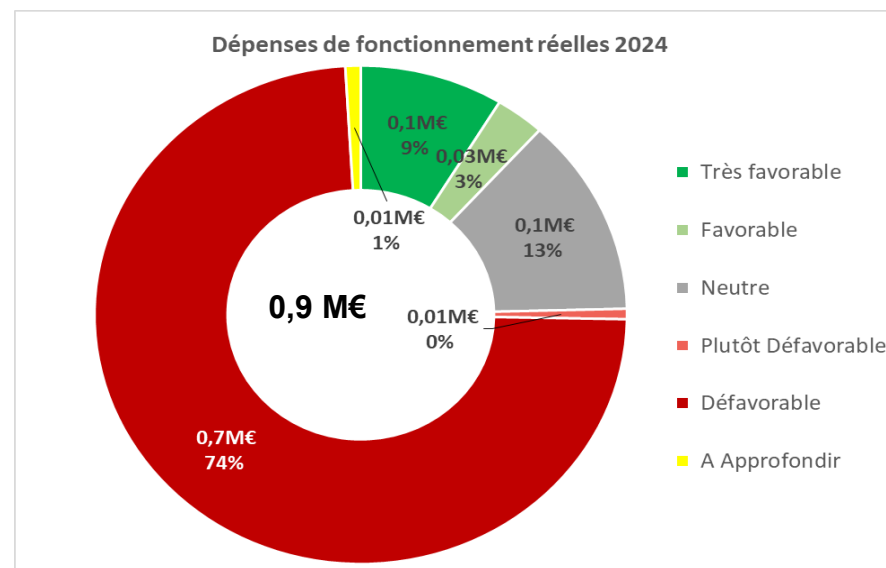
Cimetière intercommunal de Poizat: les dépenses récurrentes sont liées à l'entretien et la maintenance du cimetière : marchés d'entretien des espaces verts et de collecte des déchets, contrat pour le contrôle d'accès, eau, électricité et petits travaux d'entretien.

Une dépense exceptionnelle a été faite pour l'organisation de la journée nationale consacrée aux transitions dans les pratiques funéraires.

Crématorium : la taxe foncière est payée par la Métropole mais remboursée par la SEM PFI dans le cadre du contrat de DSP.

Lutte contre la divagation animale : les dépenses sont composées du marché de gestion de la fourrière métropolitaine, de petits travaux d'entretien et de maintenance des locaux (conformité ICPE), ainsi que des subventions versées aux associations de protection animale, dont à titre principal l'APAGI lauréate de l'AMI pour la gestion du refuge métropolitain.

Classification des dépenses d'investissement au regard de l'atténuation du changement climatique Programme Services publics funéraires et divagation animale



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,9 M€, dont 0,3 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 0,7 M€ :

18 k€ des dépenses sont classées **Favorable**, correspondant aux frais d'organisation de la journée de la transition funéraire.

89 k€ des dépenses sont classées **Neutre** :

- ✚ Soutien aux associations de lutte contre la divagation animale : 61 k€,
- ✚ Paiement de la taxe foncière du bâtiment crématorium : 14 k€.

0,6 M€ des dépenses sont classées **Défavorable**:

- ✚ Contrat de gestion de la lutte contre la divagation animale (récupération d'animaux sur la voie publique, soin animaux...) : 0,5 M€,
- ✚ Entretien du cimetière : 0,1 M€.

Recettes de fonctionnement

Pour le cimetière, les recettes sont constituées de vente de concessions, de concessions pré-aménagées avec un caveau et de badges d'accès.

Une redevance de 55 k€ est perçue au titre de la DSP pour le contrôle de gestion du SEPF. Une participation de 4,16 k€ ht a été perçue des PFI concernant la journée funéraire, comme prévue dans la DSP.

Pour le crématorium, la redevance crématorium de la DSP est composée d'une part fixe de 250 k€ et d'une part variable de 12 % du CA HT (28,3 k€).

Les recettes concernent également le remboursement de la taxe foncière.

Concernant la lutte contre la divagation animale : la fourrière s'acquitte d'une redevance d'occupation de 8400 € HT. Il est également encaissé une redevance annuelle liée à l'occupation de la toiture par une installation photovoltaïque.

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
CAVEAUX CIMETIERE	14 082	11 240	60 240	42 876
CIMETIERE	17 197	420 000	393 033	376 500
CREMATORIUM INTERCOMMUNAL	1 044 905	65 000	65 484	63 771
EXTENSION CIMETIERE	0	50 000	50 000	39 886
REAMENAGEMENT CIMETIERE	365 785	137 000	16 323	14 692
AP2022_024 - EQUIPEMENTS FUNERAIRES	1 441 969	683 240	585 080	537 725
LUTTE CONTRE LA DIVAGATION ANIMALE	20 055	36 000	31 000	23 165
AP2022_032 - DIVAGATION ANIMALE	20 055	36 000	31 000	23 165
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	1 462 025	719 240	616 080	560 889

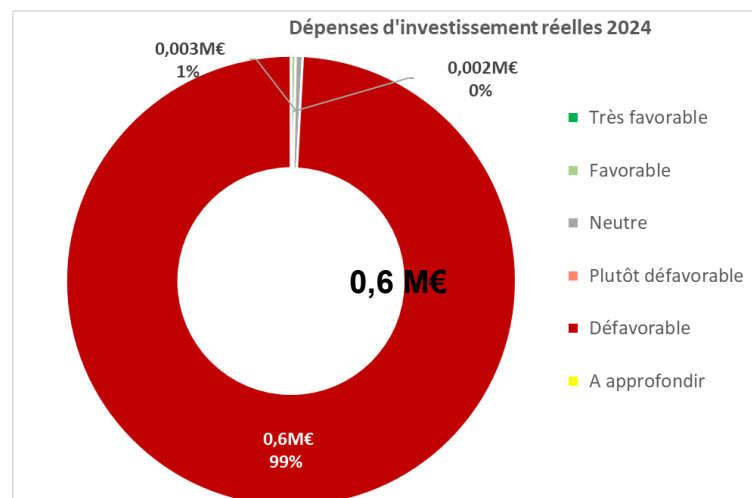
Dépenses d'investissement

Les dépenses sont composées de :

- Cimetière et caveaux : pose de caveaux réalisée dans le cadre des travaux de réfections des murs et pose de caveaux paysagers.
- Crématorium : les dépenses concernent le remboursement des biens de retour aux PFI dans le cadre du solde de la précédente DSP.

- Extension cimetière : l'acquisition foncière a été finalisée en 2024, l'étude programmatique sera menée en 2025.
- Lutte contre la divagation animale : Travaux d'amélioration des bâtiments.

Classification des dépenses d'investissement au regard de l'atténuation du changement climatique Programme Services publics funéraires et divagation animale



0,3 % des dépenses sont classées **Favorable**, soit 2 k€ pour la réalisation d'une étude associée aux travaux de récupération de la chaleur du crématorium.

0,5 % de dépenses classées **Neutre** pour la réalisation d'une étude pour le réaménagement du cimetière, soit 2 k€.

Enfin, 99,2 % des dépenses sont classées **Défavorable**, soit 0,6 M€ :

- Installation de caveaux au cimetière 43 K€, travaux d'aménagement dans les allées du cimetière avec reprise de murs de soutènement pour 373 K€, acquisition d'un terrain pour l'extension du cimetière 40 k€,
- Travaux de réfection des fours du crématorium intercommunal (solde du remplacement des appareils réalisés en 2023): 63 k€,
- Travaux d'entretien au chenil : 23 k€.

13.8 ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE, MONTAGNE ET FORETS

Avancement du PPI 2021-2030

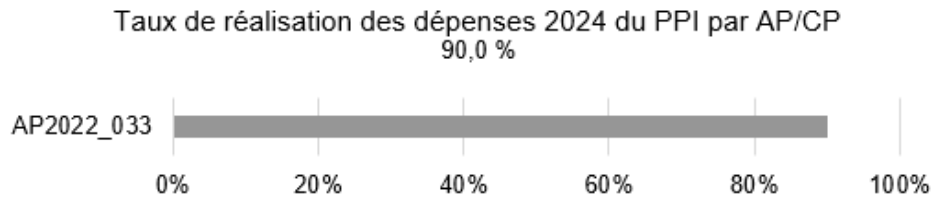
Dans le cadre du PPI 2021-2030, 9,8 M€ de dépenses sont inscrits au budget principal pour l'Environnement, agriculture, montagne et forêts, correspondant à l'AP/CP Agriculture et biodiversité :

AP		Période	Montant total AP
AP2022_033	ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE	2022-2030	9 393

L'avancement du PPI au terme de l'exercice 2024, avec 4,1 M€ de dépenses réalisées entre 2021 et 2024 dont 1,1 M€ en 2024, est en dessous du niveau attendu de 6 points, avec un taux de réalisation de 42 %, principalement en raison du retard observé sur l'opération de réalisation de la desserte forestière du massif du Connex qui a pris un peu de retard et sera réalisée sur 2025.

Le bilan des dépenses de l'AP/CP est le suivant :

AP	CP voté 2024	Engagé 2024	Taux d'engag	Réalisé 2024	Taux de réalisation	Engag. non soldé	Dispo pour engag.	Reste à réaliser	Ratio de couverture
AP2022_033	1 266	1 140	90%	1 139	90%	1	5 653	5 654	5,0



13.8.1 Programme : P41 - Environnement, Montagne, Agriculture

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
AGRICULTURE ET TRANSITION ALIMENTAIRE	154 044	162 900	226 328	221 211	136 694	28 344	3 944	3 944
DISPOSITIFS MONTAGNE	79 124	96 200	109 563	63 419				
EDUCATION A L ENVIRONNEMENT	298 800	395 650	370 335	316 945				
ESPACES AGRICOLES LA TAILLAT						4 255	4 255	4 255
FONCIERS ET BATIS AGRICOLES	13 269	13 045	19 821	16 498	16 345	16 068	16 068	16 068
FORET ET FILIERE BOIS	75 850	84 000	85 324	82 376				
PREVENTION DU BRUIT	33 830	96 800	91 800	89 284				
PROGRAMME FOOD TRAIL	157 516	134 700	76 282	57 384		381 623	381 623	381 623
SYND MIXTE ABATTOIRS	302 253	358 617	324 024	323 155	205 196	106 612	106 612	106 612
TRAME VERTE ET BLEUE BIODIVERSITE	140 684	231 000	152 367	141 789			24 400	24 400
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	1 255 370	1 572 912	1 455 844	1 312 062	358 235	536 902	536 902	536 902

Dépenses de fonctionnement

Concernant l'agriculture et l'alimentation, la nouvelle délibération cadre 2024-2030, a été adoptée le 29 mars 2024.

Elle précise les enjeux, les objectifs métropolitains et la feuille de route des actions mises en oeuvre en réponse aux propositions de la Convention Citoyenne Métropolitaine pour le Climat (CCMC) et du Projet Alimentaire inter Territorial (PAiT).

La 1^{ère} priorité demeure la protection des espaces agricoles et le renouvellement des agriculteurs, dont la moitié va faire valloir ses droits à la retraite d'ici à 2030.

C'est l'objet notamment des coopérations avec la Chambre d'Agriculture, l'ADDEAR, la SAFER ou la Fédération des Alpages de l'Isère.

Ensuite, la valorisation des espaces agricoles passe par le développement de filières territoriales notamment dans le cadre du Pôle agroalimentaire isérois (www.nosproduits-ishere.fr), qui a réalisé 1 580 M€ de Chiffre d'Affaires HT en 2024 pour la vente de produits, soit une augmentation de plus de 45 % par rapport à 2023.

Le soutien à l'abattoir, dans le cadre de la délégation de service public métropolitain au Syndicat Mixte Alpes Abattage, contribue également au développement de ces filières territoriales grâce à la mise à disposition des éleveurs d'un outil de qualité, fiable sur le plan sanitaire et très engagé sur respect de la condition animale avec plus de 360 000 € de travaux consacrés à son amélioration en 2024.

Enfin, la mobilisation des habitants-consommateurs demeure un axe important de l'intervention métropolitaine, notamment à travers la mise en œuvre du Projet Alimentaire inter Territorial (PAiT) et de son « mois de la transition alimentaire » qui a compté près de 150 événements dont un temps fort qui s'est déroulé dans les locaux de la Métropole avec plus de 200 personnes autour de la thématique "Racines et Résilience : l'agriculture iséroise face aux défis du temps".

Cet événement a invité les participants, dont de nombreux jeunes des écoles d'agriculture, à s'informer, débattre et partager sur les enjeux de transition agricole et alimentaire, en résonnance avec l'exposition "Agriculture et Architecture, prendre la clef des champs" qui s'est déroulée, avec le soutien de la Métropole, du 10 juillet au 20 octobre à la Plateforme, à Grenoble (<https://pait-transition-alimentaire.org/>).

Concernant la forêt, l'intervention métropolitaine s'articule autour de quatre axes principaux, en lien avec une dynamique interterritoriale regroupant tous les partenaires du grand bassin Grenoblois dans la démarche « Forêt Horizon 2030 ».

Dans ce cadre, il s'agit en premier lieu de favoriser la gestion durable des forêts et notamment celle des propriétés métropolitaines pour lesquelles un nouveau plan de gestion a été mis en place en partenariat avec l'ONF en 2024, ce qui a permis d'obtenir le label PEFC pour les bois métropolitains.

Il s'agit enfin d'accompagner le développement des filières bois territoriales (bois construction et bois énergie) grâce notamment au partenariat établi avec l'interprofession du bois (Fibois 38) et le CRPF pour la mobilisation et l'exploitation conjointe de parcelles publiques et privées dans les secteurs desservis par les nouvelles dessertes forestières réalisées dans le cadre du « schéma de desserte et de mobilisation des bois » métropolitain.

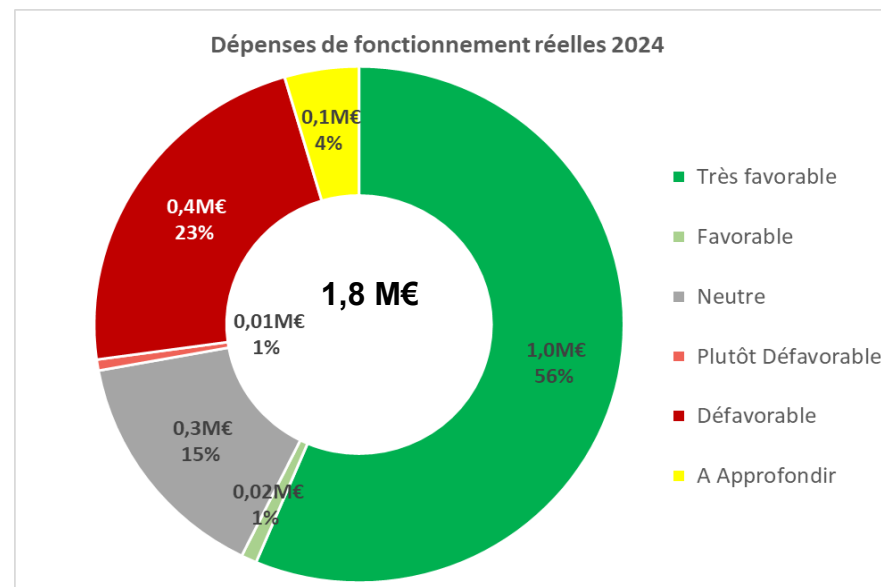
Ces opérations agricoles ou forestières ont également pu bénéficier de soutiens complémentaires lorsqu'elles concernaient des communes de montagne.

Par ailleurs, en lien avec les Parcs Naturels régionaux du Vercors et de Chartreuse et sa participation à l'espace Belledonne, la métropole a accompagné des projets en faveur d'un partage de l'espace respectueux des activités de chacun et a soutenu des actions facilitant l'accès à la montagne pour des publics en difficulté.

En 2024, à travers le soutien aux actions de ses partenaires associatifs, la Métropole a veillé à la préservation et à la restauration de la biodiversité dans la mise en œuvre de ses politiques publiques.

Cela s'est notamment traduit par la mise en place de formations à la "gestion des espaces urbains et préservation de la flore" pour ses agents, ou l'accompagnement des équipes GEMAPI et de gestion des espaces naturels pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Classification des dépenses de fonctionnement au regard de l'atténuation du changement climatique Programme Environnement, Montagne, Agriculture



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,8 M€, dont 0,5 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 1,3 M€ :

0,8 M€ des dépenses sont classées **Très favorable** :

- ✚ Soutien aux associations pour l'éducation à l'environnement (dont défis des écoles) : 0,3 M€,
- ✚ Agriculture et transition alimentaire pour PAiT, opération mois de la transition alimentaire, soutien au pôle agroalimentaire et agriculture périurbaine : 0,2 M€,
- ✚ Soutien aux associations Trame verte et bleue (biodiversité et séquestration carbone) : 0,14 M€,
- ✚ Forêts et filières bois : 0,1 M€,
- ✚ Programme Food trail : 0,06 M€, très favorable pour un changement des comportements alimentaires.

0,2 M€ des dépenses sont classées **Neutre**. Il s'agit essentiellement de la taxe foncière du bâtiment syndicat mixte des abattoirs (0,1 M€) et de la subvention versée « accouité », ainsi que des dépenses liées au plan de prévention du bruit (0,1 M€).

0,2 M€ des dépenses sont classées **Défavorable**, essentiellement pour la participation versée au Syndicat mixte des abattoirs (bâtiment énergivore).

60 K€ de dépenses restent à **approfondir**, liées au dispositif montagne (cotisations aux PNR et espace Belledone).

Recettes de fonctionnement

Concernant l'agriculture et l'alimentation, les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement du solde du programme européen H2020 « Food Trails » qui se termine en 2024, ainsi que du solde du « Plan France Relance » qui a permis le financement des études sur la prospective de l'agriculture et alimentation et de l'accompagnement à la transition alimentaire.

Enfin, la Métropole perçoit également les loyers des fermes intercommunales et la réversion de la taxe foncière de l'abattoir.

Dépenses d'investissement

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
AGRICULTURE ET TRANSITION ALIMENTAIRE	57 136	60 000	108 795	108 794				
DISPOSITIFS MONTAGNE		25 000	25 000			6 000	6 000	
ESPACES AGRICOLES LA TAILLAT	900 430	660 000	676 329	630 561				
FONCIERS ET BATIS AGRICOLES	25 682	70 000	62 734	20 151				
FORET ET FILIERE BOIS	2 058	100 000	37 081	35 035	10 053	25 000	25 000	
JARDINS ET APICULTURE PARTAGES	24 438	40 000	7 935	7 935				
SYND MIXTE ABATTOIRS	1 059 824	300 000	273 288	273 287				
TRAME VERTE ET BLEUE BIODIVERSITE	176 722	50 000	74 968	63 141	20 093			141 135
AP2022_033 - AGRICULTURE ET BIODIVERSITE	2 246 289	1 305 000	1 266 130	1 138 904	30 146	31 000	31 000	141 135
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	2 246 289	1 305 000	1 266 130	1 138 904	30 146	31 000	31 000	141 135

En 2024, les dépenses concernant les projets bâtimentaires portés par GAM à l'abattoir ont concerné des aménagements d'amélioration des conditions animales (reprise de la bouverie, de l'aménée des animaux et de la chaîne d'abattage des porcs) et le solde de la salle de découpe.

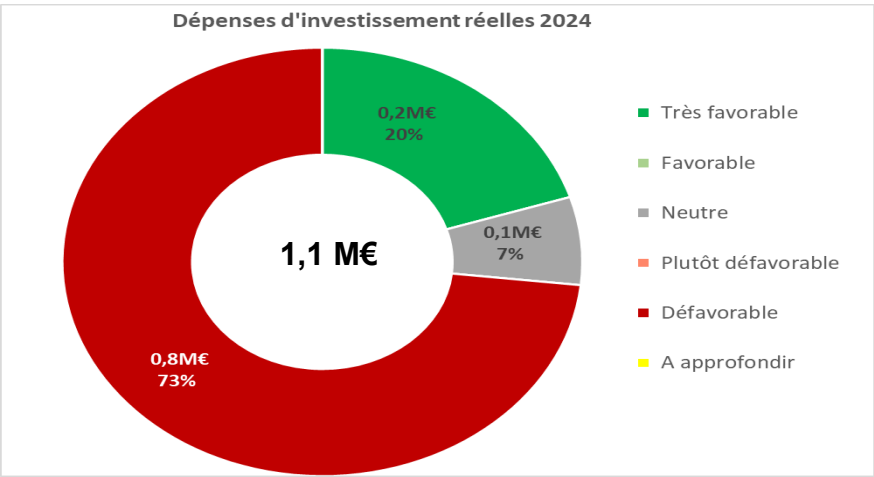
Sur le plan des projets, la Métropole a engagé les études préalables aux travaux de restructuration des parcelles et de rénovation des bâtiments agricoles sur le site de la Taillat à Meylan et les premiers travaux d'aménagement de parcelles des nouvelles exploitations installées, ainsi qu'un chantier de plantation de haies avec le Lycée Horticole de St Ismier.

La Métropole a poursuivi sa contribution à l'installation de nouveaux agriculteurs et la réalisation de projets d'amélioration agroenvironnementale, de gestion des coteaux et de développement de filières locales et de circuits courts des exploitants métropolitains dans le cadre de son appel à projets (2021-2024).

Ainsi, en 2024, 5 installations et 7 aides aux projets ont été accompagnés pour un montant de près de 76 k€.

Les dépenses liées à la trame verte et bleue et la biodiversité étaient le solde des projets d'amélioration de la « trame noire » et de la trame naturelle des villes et villages du programme du Contrat vert et bleu.

Classification des dépenses d'investissement
au regard de l'atténuation du changement climatique
Programme Environnement, Montagne, Agriculture



20 % des dépenses sont classées **Très favorable**, soit 0,2 M€ :

- ✚ Agriculture et transition alimentaire : Appel à projets sous conditions environnementales sur la gestion des coteaux, la relocalisation de l'alimentation (magasins de vente et transformation), et des aides à l'installation des agriculteurs pour 108 k€,
- ✚ Trame noire (réduit l'éclairage) : 54 k€,
- ✚ Création de la route forestière de haute Jarrie : 31 k€,

- Etude pour la conversion du site de La Taillat en zone agricole de maraichage BIO pour 15 K€, aménagement de parcelles de la ferme de Meylan et chantier de plantation avec le Lycée Horticole de St Ismier : 8 k€.

7 % des dépenses sont classées **Neutre**, soit 0,1 M€ :

- Etude pour la rénovation de la ferme 32 k€ et reprise des chemins de circulation du site de La Taillat 33 k€.

73 % des dépenses sont classées **Défavorable**, soit 0,8 M€ :

- Travaux à la ferme la Taillat (clôture et gestion de l'eau pluviale) : 0,5M€,
- Syndicat mixte des abattoirs, travaux réalisés dans les locaux (aménagement de la salle de découpe) : 0,3 M€,
- Acquisition d'un terrain à la ferme du Murier : 20 k€.

13.9 RESSOURCES METROPOLITAINES

Avancement du PPI 2021-2030

Dans le cadre du PPI 2021-2030, un total de 179,8 M€ de dépenses sont inscrits au budget principal au titre des Ressources métropolitaines.

Quatre AP/CP sont concernées :

AP		Période	Montant total AP
AP2019_010	SIEGE DE LA METROPOLE	2019-2028	109 604
AP2022_020	LOCAUX ADMINISTRATIFS	2022-2030	12 820
AP2022_021	MOYENS MATERIELS	2022-2030	4 149
AP2022_022	SYSTEMES D INFORMATION	2022-2030	35 162

L'AP Siège de la Métropole a fait l'objet d'une actualisation de +23,7 M€ au cours de l'exercice, portant son montant total à 109,6 M€.

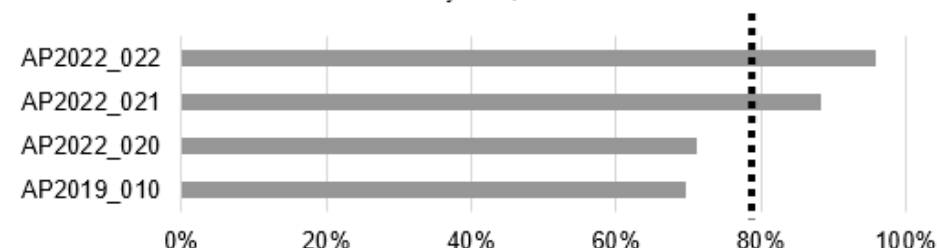
L'avancement du PPI au terme de l'exercice 2023, avec 64,2 M€ de dépenses réalisées entre 2021 et 2024 dont 13,2 M€ en 2024, est globalement proche du niveau attendu avec un taux de réalisation de 35 %.

L'AP du siège métropolitain sera réalisée pour une part importante sur les trois exercices prochains avec un accroissement des crédits de paiement annuels à attendre à partir de l'exercice 2025.

Le bilan des dépenses des AP/CP est le suivant :

AP	CP voté 2024	Engagé 2024	Taux d'engag.	Réalisé 2024	Taux de réalisation	Engag. non soldé	Dispo pour engag.	Reste à réaliser	Ratio de couverture
AP2019_010	10 026	6 993	70%	6 986	70%	7	87 609	87 616	12,5
AP2022_020	1 421	1 087	77%	1 010	71%	77	3 649	3 726	3,7
AP2022_021	433	382	88%	382	88%	0	2 490	2 490	6,5
AP2022_022	4 983	4 913	99%	4 784	96%	129	21 650	21 780	4,6
TOTAL	16 863	13 375	79%	13 162	78,1%	213	115 398	115 611	8,8

Taux de réalisation des dépenses 2024 du PPI par AP/CP
moy. : 78,1 %



13.9.1 Programme 51- Locaux administratifs

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
ALLIANCE	116 652	15 002	15 002					
ASSURANCE BATIMENTS SPECIFIQUES					85 585	84 189	100 576	100 576
AUTRES LOCAUX ADMINISTRATIFS	257 611	488 912	367 064	286 504	63 875	70 645	70 645	70 645
BATIMENT BALZAC	58 460	22 784	121 546	121 546				
BATIMENT CHANRION	131 868	135 450	140 382	139 077	206 380	202 264	202 528	202 528
BATIMENT DE BONNE	398 695	369 782	378 122	366 180	241 170	272 121	247 142	247 142
BATIMENT EDITH THOMAS	214 220	211 620	217 477	200 504	238 834	273 822	257 234	257 234
BATIMENT HEBERT	497 547	494 630	436 414	425 779	352 643	200 186	177 038	177 038
BATIMENT LA CHANTOURNE	30 112	48 851	36 781	29 292	0	10 000	10 000	10 000
BATIMENT LE PRESIDENT	201 081	221 880	195 689	184 035	472 694	502 935	474 495	474 495
BATIMENT LE VERSEAU	184 667	383 110	305 422	232 542	19 345	40 707	45 131	45 131
BATIMENT MALRAUX	813 617	697 320	732 177	672 092	751 365	673 611	587 822	587 822
BATIMENT MANCRET	7 726		3	3				
BATIMENT MARIE REYNOARD	388 956	547 171	522 540	327 284	46 128	12 188	15 646	15 646
BATIMENT PASTEUR	77 143	74 909	79 206	78 289				
BATIMENT VIZILLE	5 952	8 004	8 551	8 492		6 210	6 210	6 210
CHANRION VILLE	19 255	58 786	171 746	171 746				
CTE OUEST FONTAINE ASSAINISSEMENT ET ESPACES NATURELS		14 210						
LE FORUM	55 527		12 755	12 688	40 661			
L OBIOU	117 109		15 914	15 914				
LOCAUX PFI POISAT		11 650						
PARKING SILO MUTUALITE	124 056	125 000	166 000	165 981				
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	3 700 254	3 929 071	3 922 791	3 437 950	2 518 580	2 348 878	2 194 467	2 194 467

Dépenses de fonctionnement

L'année 2024 s'inscrit dans la continuité des dépenses 2023 de maintenance des bâtiments administratifs de la Métropole notamment maintenance réglementaire, maintenance corrective, frais de gardiennage et de contrôle d'accès.

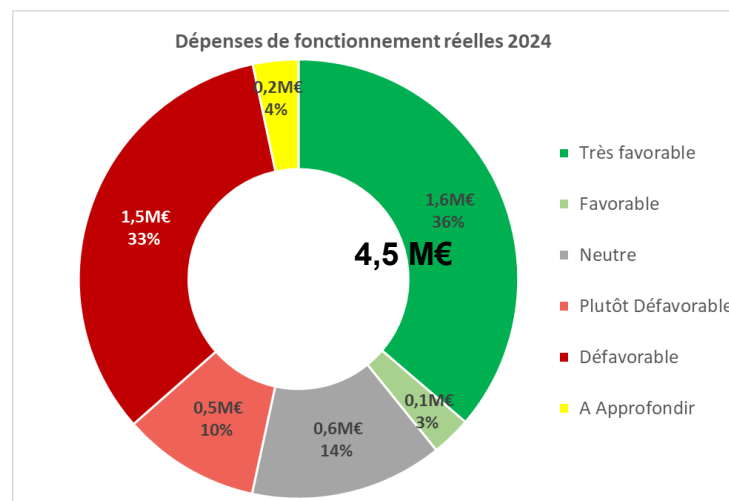
Cependant, le budget 2024 présente une baisse significative de 7 % par rapport à 2023.

Cette évolution est principalement due à :

- ✚ Une maîtrise des consommations d'énergie liées aux différentes actions de sobriété mise en place (décalage période de chauffe, travaux systématique de mise en place de gestion technique de chauffage, information et communication auprès des usagers, ...). Dans ce cadre, 130 000 € ont été économisés grâce à la baisse des prix de l'énergie (50 000 €) et à la baisse des consommations suite aux travaux de CVC sur les sites Malraux, Hebert et Marie Reynoard (80 000 €) et à la fermeture des sites pendant la période de Noël (impact financier difficilement quantifiable à ce stade)
- ✚ Une diminution du taux de pannes des installations du fait des campagnes antérieures de changement d'équipements techniques
- ✚ Une optimisation du nettoyage des locaux par la baisse des fréquences sur les prestations exceptionnelles (vitres, métallisation des sols, etc...)

Les différents postes budgétaires (fluides, maintenance, entretien général, sécurité et vidéo protection, taxe foncière et charges de copropriété) sont regroupés de manière analytique par bâtiment avec des coûts par agent assez hétérogènes dépendant des spécificités propres de chaque bâtiment.

Classification des dépenses de fonctionnement au regard de l'atténuation du changement climatique – Programme Locaux administratifs



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4,5 M€, dont 3 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 1,5 M€ : 0,34 M€ des dépenses sont classées **Très favorable** :

- ✚ Marchés d'électricité : 0,27 M€ (garantie origine renouvelable),
- ✚ Chauffage urbain : 0,1 M€ (81% de chauffage EnR&R).

0,4 M€ des dépenses sont classées **Neutre**. Il s'agit du paiement de la taxe foncière sur les bâtiments, du gardiennage, des charges de copropriété pour 0,3 M€, ainsi que la location immobilière Caserne de Bonne : 0,1 M€.

0,9 M€ des dépenses sont classées **Défavorable** :

- ✚ Entretien et maintenance des bâtiments : 0,4 M€,
- ✚ Nettoyage pour 0,3 M€,
- ✚ Charges locatives et de copropriétés pour 0,1 M€ (l'Obiou et parking Silo Mutualité).

70 k€ des dépenses restent à **approfondir** : cela concerne les charges locatives et les locations immobilières des bâtiments Chanrion et du local Pasteur à Seyssins.

Recettes de fonctionnement

Ces recettes concernent les refacturations des locaux liées à l'hébergement des services communs adressées à la ville et au CCAS de Grenoble, elles concernent également l'hébergement des personnels mis à disposition des budgets annexes et des syndicats SMMAG et SABF (cf. partie du rapport y afférent).

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
SIEGE METROPOLITAIN	4 848 457	6 000 000	10 026 000	6 986 181	139 503	24 000	24 000	6 741
AP2019_010 - SIEGE DE LA METROPOLE	4 848 457	6 000 000	10 026 000	6 986 181	139 503	24 000	24 000	6 741
AUTRES LOCAUX ADMINISTRATIFS	54 947	95 000	42 375	6 088				
BATIMENT CHANRION	225 684	100 000	195 664	14 475				
BATIMENT DE BONNE	11 557	5 000	8 500					
BATIMENT EDITH THOMAS	420 853	90 000	233 241	180 617				
BATIMENT HEBERT	1 108 808	80 000	59 530	35 286				
BATIMENT LA CHANTOURNE	307 993	35 000	110 751	110 075				
BATIMENT LE PRESIDENT	23 803	100 000	18 475	5 562				
BATIMENT LE VERSEAU	16 614							
BATIMENT MALRAUX	316 159	50 000	67 725	24 922				
BATIMENT MARIE REYNOARD	95 549	70 000	61 370	49 083				
BATIMENT PASTEUR	1 731	5 000	5 000					
BATIMENT VIZILLE	11 230		7 369	7 287				
L OBIOU	11 772							
LOCAUX PELDIS	161 308		520	520				
LOCAUX PFI POISAT		286 000	207 480	194 406				
SDIE DES BATIMENTS METROPOLITAINS	68 545	150 000	403 000	381 823			45 000	22 500
AP2022_020 - LOCAUX ADMINISTRATIFS	2 836 552	1 066 000	1 421 000	1 010 145			45 000	22 500
L OBIOU					38 105			
INVEST HORS AP/CP					38 105			
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	7 685 009	7 066 000	11 447 000	7 996 325	177 608	24 000	69 000	29 241

Dépenses d'investissement

En 2024 on constate une hausse de 4% sur les travaux d'investissements sur les locaux administratifs.

Et notamment une augmentation des dépenses sur le projet du siège, pour prendre en charge les premières avances sur les différents lots du chantier, associée à une baisse des travaux sur les autres sites administratifs. La hausse des décaissements s'accroîtra à partir de 2025.

En effet, les travaux du siège ont débuté au second semestre 2024.

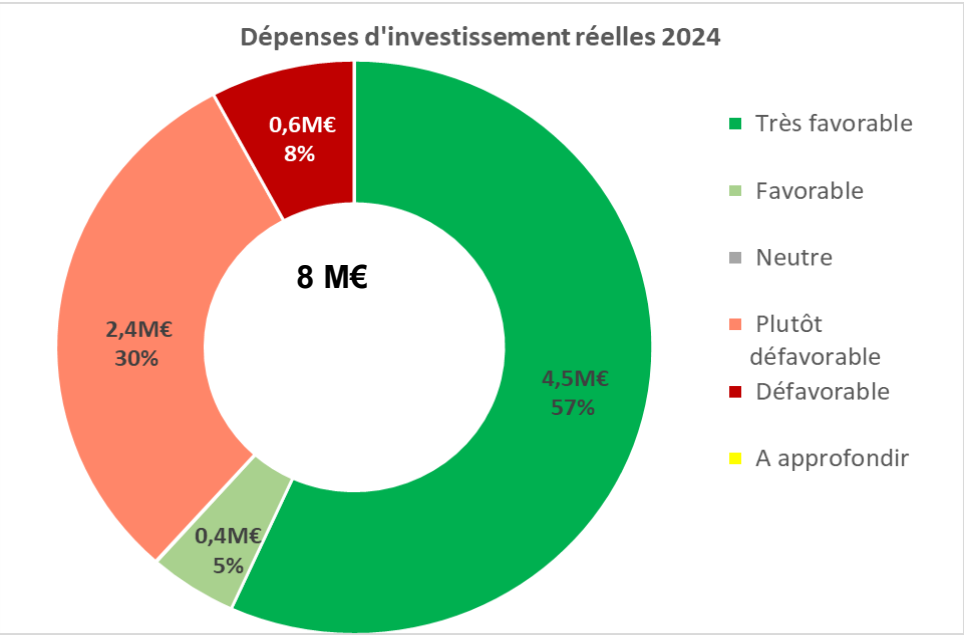
L'échéance de transfert des agents administratifs sur le siège à compter de fin 2027 permet donc de limiter aux seules interventions impératives les travaux sur les futurs sites libérés.

En 2024 les principales opérations de gros entretien-renouvellement sont :

- Mise aux normes « personnes à mobilité réduite » du site des archives,
- Réfection des communs et des locaux sociaux du bâtiment Chanrion,
- Réfection de l'accueil du bâtiment Marie Reynoard.

A noter le paiement effectif de l'acquisition de locaux sur Poisat pour accueillir après travaux la mission funéraire.

Classification des dépenses d'investissement au regard de l'atténuation du changement climatique – Programme Locaux administratifs



57 % des dépenses sont classées comme **Très favorable**, soit 4.5 M€. Il s'agit de la part des travaux de réhabilitation du siège métropolitain.

5 % des dépenses sont **Favorable**, soit 0,4 M€. Il s'agit de la réalisation du Schéma Directeur Immobilier Energétique (SDIE) de la Métropole pour 382 k€.

30 % des dépenses sont classées **Plutôt défavorable**, soit 2.4 M€. Il s'agit de la partie construction neuve du siège métropolitain (construction aux normes PassivHaus).

8 % des dépenses sont **Défavorable**, soit 0,6 M€.

Cela concerne :

- ✚ Le Gros Entretien Réparations (GER) de l'ensemble des bâtiments métropolitains (Malraux, Le Président, Edith Thomas, La Chantourne, Chanrion, Marie Reynoard...) : 0,5 M€,
- ✚ Acquisition d'un local administratif et technique situé sur la commune du Poisat, travaux électriques et informatiques sur ce local : 0,2 M€.

13.9.2 Programme 52- Ressources Humaines

Les dépenses relatives à la masse salariale et aux indemnités des élus sont présentées dans la partie générale du rapport de présentation.

Dépenses de fonctionnement

Hors masse salariale les dépenses de fonctionnement de la politique sont portées par la DRH et la direction santé et se répartissent en plusieurs grandes catégories :

- Les dépenses relatives aux actions de prévention des risques professionnels et de la médecine du travail

La métropole déploie une politique handicap orientée vers plus de 200 agents en situation de handicap au sein de la collectivité. Elles se décomposent en plusieurs types de dépenses aides à la formation auprès des apprentis, prime apprentissage BOE, remboursement appareillages auditifs, accompagnements, évaluations de potentiels professionnels, aides sociales BOE, maintien dans l'emploi, aménagements de postes de travail ...). Le montant des dépenses s'élève à 113 514 € (011 + 021) + 99 080 € de masse salariale (Auxiliaire vie pro et apprentis).

Ces dépenses sont en partie couvertes par des recettes dans le cadre de la convention tripartite et triennale avec le Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Les recettes perçues par le FIPHFP en 2024 s'élèvent à 174 087 €.

Afin de lutter contre l'absentéisme et la détection des pathologies : dispositif bouger au travail afin de permettre aux agents d'être durables dans leur travail : actions ciblées auprès de plus de 500 agents sédentaires et ainsi que l'accompagnement de 10 équipes techniques en lien avec les métiers à risque.

Par ailleurs les actions menées depuis 2023 dans ce dispositif à destination des agents administratifs ont été pérennisées: sport nutrition stress sommeil et hygiène

de vie avec comme objectif de diminuer l'absentéisme et mise en place d'événements nutrition.

Au total 126k€ ont été consacrés au dispositif en 2024.

En 2023, les dépenses s'élevaient à 44 589€ avec une mise en place des activités physiques en septembre.

Ces dépenses contribuent à la préservation de la santé des agents métropolitains et indirectement à prévenir l'absentéisme et ont un impact positif à moyen terme. Si cet impact est difficile à chiffrer de manière précise les bilans réalisés sur le dispositif sur les populations bénéficiaires démontrent une amélioration générale de leur état de santé et une prise en compte individuelle sur des périmètres tels que la nutrition, le sommeil, la gestion du stress qui en renforce les bénéfices

- ✚ Dans le cadre de la gestion de l'absentéisme comprend la participation au CDG38 au titre des instances médicales, intervention de l'ACFI Les dépenses en 2024 représentent : 767 354 € pour l'assurance statutaire, 36 868 € pour les instances CDG38 et 2 242 € pour l'ACFI. A noter que ces dépenses sont équilibrées par des recettes alimentant directement la masse salariale pour la prise en charge des indemnités journalières et frais médicaux liés aux situations d'accidents du travail et de maladie professionnelle.

Les autres dépenses de fonctionnement concernent les dépenses liées aux moyens de fonctionnement de l'équipe de personnel en reclassement qui opèrent différentes missions (entretien général, entretien des espaces verts, réparation des vélos du pool de vélo métropolitain...) qui permettent des économies de frais généraux par ailleurs. Mais également les dépenses relatives à l'animation de la politique de prévention des risques professionnels.

- Les dépenses relatives aux frais de formation

L'exécution budgétaire des dépenses de formation et colloques est marquée par des dépenses de 983 k€ en très légère augmentation par rapport à 2023.

Sur l'ensemble de ces dépenses, ce sont les axes 2 et 4 du plan de formation qui ont l'impact le plus significatif sur le coût de la formation : axe 2 – sécurité prévention eu travail- et axe 4 – adapter les compétences à l'évolution des métiers- Ces 2 axes représentent respectivement 34% et 32 % des dépenses.

Deux éléments de contexte importants ont également impacté les dépenses de formation en 2024.

D'abord, l'intégration de 52 salariés de la SPL Eaux de Grenoble. Un effort important de ces salariés a été engagé, impliquant notamment la mise à niveau de leurs habilitations professionnelles.

Par ailleurs, l'effort d'accueil des apprentis toutes formations confondues (du CAP au Master) a été maintenu en 2024. La prise en charge du CNFPT des frais

pédagogiques est en tendance revue à la baisse. L'effort de Grenoble-Alpes Métropole représente près de 60 % du coût total de ces frais.

○ Sur les autres dépenses RH

La ligne Carrière rémunération et gestion sociale se caractérise également par une légère augmentation entre CA 2023 et 2024 et s'élève à 220 k€ en 2024.

Cette hausse s'explique par le poids de l'exécution de 2 marchés : l'AMO concernant la mise en place du nouveau contrat de prévoyance.

Ces prestations ont été déployées tout au long de l'année 2024 jusqu'à la conclusion du nouveau contrat.

Le second marché concerne l'adhésion à la plateforme de signalement des violences et des discriminations.

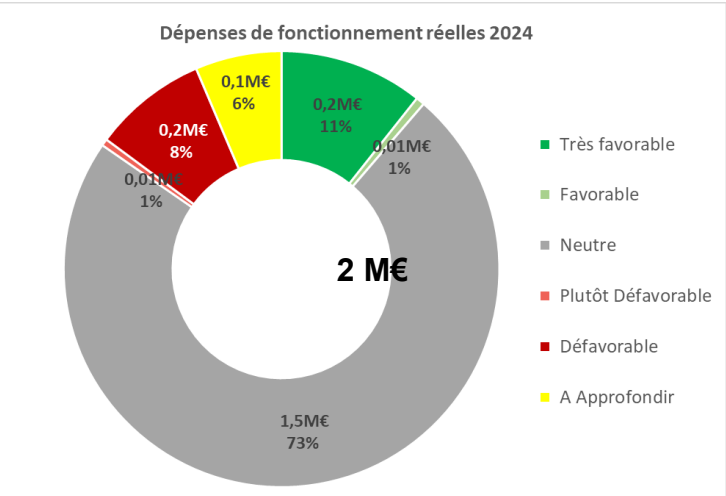
Ce marché comprend également la possibilité de réalisation d'enquête confiée au prestataire.

La ligne recrutement et mobilités s'élève à 160 k€. Elle est marquée par le poids conjoncturelle du projet marque employeur qui a généré des dépenses importantes en 2024.

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
ACCOMPAGNEMENT ET PREVENTION	138 133	183 600	188 200	112 085	1 066 934			
CARRIERE REMUNERATION ET GESTION SOCIALE	203 794	244 653	275 129	220 316				
DECHETS COLLECTE TRAITEMENT REMBOURSEMENTS DE FRAIS					3 482 113	3 573 600	3 372 752	3 372 752
DISPOSITIFS BOUGER AU TRAVAIL		163 000	163 000	126 149				
FONDS D'AIDES SOCIALES EXCEPTIONNELLES	2 358	15 000	15 000	6 067				
FORMATIONS ET COLLOQUES	965 121	1 109 730	1 134 976	982 731		54 240	54 240	54 240
FRAIS DE DEPLACEMENT			59 277	51 508				
GEMAPI REMBOURSEMENTS DE FRAIS					253 617	204 442	221 491	221 491
GROUPEMENT FERME D UTILISATEURS REMBOURSEMENTS DE FRAIS					142 102	125 724	135 192	135 192
GROUPE D ELUS	1 945 537	1 946 500	2 016 900	1 978 987	265 588	256 942	226 875	226 875
HANDICAP	57 607	95 300	95 300	37 742	126 825	150 000	150 000	150 000
INSTANCES ET ASSURANCE	780 176	830 000	830 000	804 034				
INTEGRITE DES AGENTS	7 821	30 000	39 280	36 960		315 000	315 000	315 000
INTERVENTION EQUIPE RECLASSEMENT	56 073	66 500	66 500	52 436				
LOCAUX ECONOMIQUES REMBOURSEMENTS DE FRAIS					296 592	350 718	360 905	360 905
LOGEMENT D ABORD HEBERGEMENT REMBOURSEMENTS DE FRAIS					154 541			
MANAGEMENT ORGANISATION	188 459	255 400	262 023	228 519				
PERSONNEL HORS MASSE SALARIALE	3 260 749	2 913 971	3 185 688	1 453 097	904 862	1 030 844	1 030 844	1 030 844
PERSONNEL MASSE SALARIALE	76 864 746	78 286 452	80 001 612	78 916 687	2 437 501	2 071 861	2 143 579	2 143 579
PHOTOVOLTAIQUE REMBOURSEMENTS DE FRAIS					119 412	108 459	93 608	93 608
PREVENTION RISQUES PROFESSIONNELS	178 536	203 000	173 000	99 597	211 315	203 000	203 000	203 000
RECRUTEMENT ET MOBILITE	98 904	239 500	190 000	160 329				
REGIE ASSAINISSEMENT MISE A DISPO PERSONNEL					4 116 885	4 299 953	4 181 159	4 181 159
REGIE EAU POTABLE MISE A DISPO PERSONNEL					4 529 067	4 704 588	4 625 202	4 625 202
REMBOURSEMENT PERSONNEL SC HORS MASSE SALARIALE	5 865							
RESEAUX DE CHALEUR REMBOURSEMENTS DE FRAIS					567 339	640 499	629 774	629 774
SABF MISE A DISPO PERSONNEL					511 027	473 992	473 992	473 992
SERVICE PUBLIC DE L EFFICACITE ENERGETIQUE REMBOURSEMENTS DE FRAIS					580 978			
SERVICES COMMUNS MAD PERSONNEL					6 411 681	6 809 764	6 809 764	6 809 764
SMMAG MISE A DISPO PERSONNEL					5 022 360	2 381 940	1 689 183	1 689 183
STATIONNEMENT EN OUVRAGE REMBOURSEMENTS DE FRAIS					255 054	265 475	225 948	225 948
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	84 753 879	86 582 606	88 695 885	85 267 244	31 455 793	28 021 041	26 942 508	26 942 508

Classification des dépenses de fonctionnement au regard de l'atténuation du changement climatique – Programme Ressources Humaines



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 M€, dont 0,25 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 1,8M€ :

0,1 M€ des dépenses sont classées **Très favorable**:

- ✚ Les déplacements réalisés dans le cadre de formations avec l'utilisation des transports en commun ou du train (marché billetterie) : 71 k€,
- ✚ Les formations réalisées sur l'axe 1 - Accompagner les évolutions sociétales : transition et sobriété énergétique : 27 k€.

1,4 M€ des dépenses sont classées **Neutre**:

- ✚ Assurances : 0,5 M€,
- ✚ Formations sur autres axes : 0,4 M€,
- ✚ Dispositif Bouger au Travail : 0,1 M€,
- ✚ Dépenses liées à l'opération management organisationnel 0,15 M€.

0,1 M€ des dépenses sont classées **Défavorable** :

- ✚ L'achat de petites fournitures, vêtements de travail : 40 k€,
- ✚ L'achat de bons cadeaux pour le Noël des enfants du personnel : 25 k€,

- ✚ Les déplacements réalisées dans le cadre de formations (avion, voiture) (marché billetterie) : 10 k€.

0,1 M€ de dépenses restent à **approfondir** : cela concerne divers frais de déplacements et de formations.

Recettes de fonctionnement

✓ Pour la santé, prévention et sécurité au travail

Les recettes sont composées des recettes handicap du FIPHFP (convention de 2023 à 2025), des recettes du fonds national de prévention sur les violences externes (recettes perçues courant de l'année 2024), des recettes sur la politique sport nutrition stress (3 k€ de versés sur l'année 2024 sur le projet nutrition) et de la refacturation à la ville de Grenoble des dépenses relatives aux services communs (203 k€).

✓ Pour les Ressources Humaines

Les recettes sont principalement issues de la refacturation de la masse salariale pour les agentes et agents sous convention de mise à disposition. Les recettes liées aux apprentis sont en diminution compte tenu de la modification des règles de financement par le CNFPT.

Sont également retracées dans ce programme les refacturations de charges de personnels supportées par la Métropole au titre du portage des services communs.

13.9.3 Programme 54- Communication

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
COMM INTERNE EVENEMENTIEL	34 602	45 550	76 115	46 038				
COMM INTERNE SUPPORTS	35 203	32 950	28 668	18 219				
COMMUNICATION BA					387 089	383 792	378 800	378 800
COMMUNICATION GENERALE	258 517	130 000	435 578	433 277				
COMMUNICATION NUMERIQUE	58 530	50 000	54 998	54 996				
COMMUNICATION PARTENARIATS	1 087 523	1 090 380	1 180 152	1 180 152				
COMMUNICATION PUBLICITES	145 429	125 000	51 272	44 992				
JOURNAL METROPOLE MAG	312 856	358 000	299 135	298 782				
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	1 932 660	1 831 880	2 125 919	2 076 456	387 089	383 792	378 800	378 800

Dépenses de fonctionnement

Les crédits dans le domaine de la communication permettent de promouvoir l'image de la Métropole par des actions récurrentes ou ponctuelles.

Les principales actions sont :

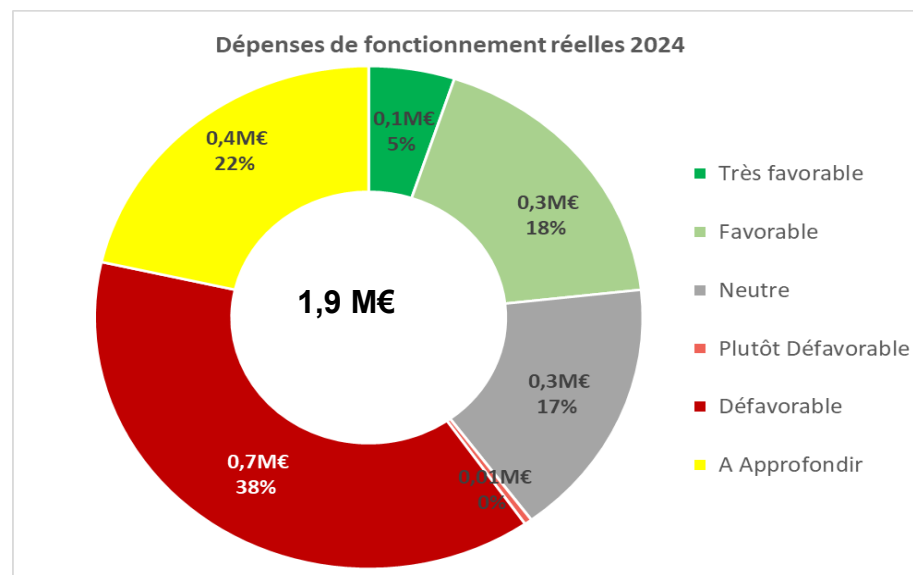
- ✚ La publication du magazine « Métropole Mag » (six numéros),
- ✚ Le développement d'outils numériques (évolution sites internet, accroissement de la présence sur les réseaux sociaux, ...),
- ✚ Les partenariats avec différents clubs sportifs,
- ✚ Lancement et conduite des différentes campagnes de communication thématiques sur les actions et politiques de la Métropole.

Les crédits dédiés à la communication interne sont principalement affectés à :

- ✚ la coordination de l'éco-système de communication interne notamment par les réseaux (référénts CI, assistantes administratives...) et par la mise en place de visites sur les sites techniques.
- ✚ aux outils d'information (Journal interne, intranet, affichage) : 18 k€. L'internalisation de l'impression et de la diffusion associée au nouveau marché de prestations de mise en pages a permis de réaliser une économie d'environ 10 k€.
- ✚ aux 2 principales actions évènementielles protocolaires (cérémonie des vœux et cérémonie médaillés retraités) : 40 k€.

Notons qu'en 2024, le budget du programme évènementiel de la communication interne a été étoffé de l'enveloppe de l'appel à projet collaboratifs mais dont l'essentiel des dépenses devraient porter sur l'exercice 2025.

Classification des dépenses de fonctionnement au regard de l'atténuation du changement climatique – Programme Communication



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,9 M€, dont 0,2 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 1,7 M€ :

0,3 M€ des dépenses sont **Favorable** :

- ✚ Journal Métropole Mag : 0,2 M€ au titre de la sensibilisation à l'environnement,
- ✚ Dépenses liées l'organisation du Libé Tour et autres réceptions : 0,1 M€.

0,3 M€ des dépenses sont classées **Neutre**. Il s'agit principalement des partenariats avec les radios locales et TéléGrenoble.

0,7 M€ des dépenses sont classées **Défavorable**. Il s'agit principalement des partenariats avec les clubs sportifs (FCG Rugby, GF 38, GMH 38 Hockey).

0,4 M€ des dépenses restent à **approfondir** : frais de communication externe et évènementiels.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent au remboursement par les budgets annexes des frais engagés par le Budget Principal pour leurs comptes à hauteur de 379 k€.

13.9.4 Programme 55- Systèmes d'information

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
EXPLOITATION SYSTEMES	318 573	405 700	560 995	548 714	29 357	262 665	262 665	262 665
GESTION RELATION CITOYENNE	47 340	50 000	53 349	53 349		17 500	17 500	17 500
OUTILS ADMINISTRATION GENERALE	664 205	570 355	585 567	581 876	1 470 780	302 626	302 626	302 626
OUTILS COMMUNICATION NUMERIQUE	231 685	216 955	196 036	196 035		62 728	62 728	62 728
OUTILS DU DECISIONNEL	23 840	47 000	25 731	25 731		30 550	30 550	30 550
OUTILS INFORMATIQUES FINANCES	287 555	223 800	185 747	185 747		21 865	21 865	21 865
OUTILS INFORMATIQUES PATRIMOINE	83 971	108 900	97 743	96 865		53 750	53 750	53 750
OUTILS INFORMATIQUES RH	104 620	159 900	314 406	314 291		18 000	18 000	18 000
POSTES DE TRAVAIL INFORMATIQUE	296 169	128 700	106 942	106 307		28 436	28 436	28 436
RESEAUX INFORMATIQUES ET TELECOM	768 321	775 500	622 344	530 230		118 314	118 314	118 314
RESSOURCES INFORMATIQUES	1 123 468	1 368 300	1 347 604	1 321 022	159 832	774 800	774 800	774 800
SECURITE INFORMATIQUE		115 000	220 753	220 753		74 750	74 750	74 750
SYSTEME D INFORMATION TERRITORIAL	200 921	235 850	223 172	219 217	28 980	41 452	41 452	41 452
SYSTEMES D INFORMATIONS BA					585 526	528 315	650 056	650 056
SYSTEMES INFORMATIONS SERVICES COMMUNS	2 586				96 668	98 451	98 451	98 451
TOPOGRAPHIE	6 334	6 900	7 074	5 673	15 964	73 000	73 000	73 000
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	4 159 588	4 412 860	4 547 462	4 405 809	2 387 107	2 507 202	2 628 943	2 628 943

Dépenses de fonctionnement

D'une manière générale, chaque renouvellement de marché de logiciels a généré une hausse des coûts de maintenance, du fait de l'augmentation de l'indice de référence Syntec, qui est proche de l'inflation.

Le renouvellement du marché du logiciel de gestion des Ressources Humaines « ASTRE RH » s'est traduit également par une forte augmentation (+ 100 %), liée aux nouvelles modalités du contrat imposées par le prestataire.

La maintenance du logiciel d'organigramme dynamique pour les RH a été souscrite sur 36 mois au lieu de 12 mois, afin d'en réduire le coût.

La phase de garantie du portail RH (Dossier Agent, formation, recrutements, ...) s'étant terminée, la maintenance de cet outil a généré une dépense nouvelle.

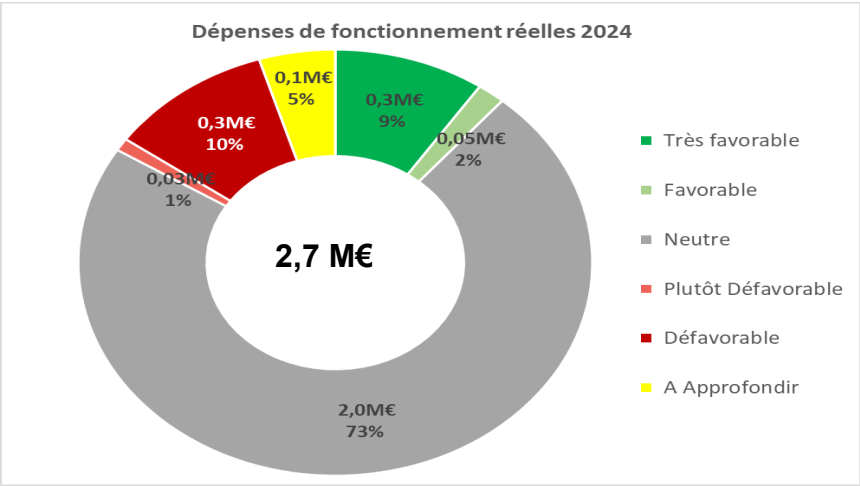
Un rattrapage de la maintenance 2023 du logiciel santé a également été intégré en 2024, en plus de la maintenance de l'année en cours.

Des transferts comptables entre le centre d'impression numérique et la DSI ont été opérés pour les locations des multifonctions et la gestion des consommables.

L'augmentation sur le poste Exploitation systèmes reflète un renforcement des moyens nécessaires à l'exploitation et à la fiabilité des infrastructures numériques de la collectivité. Ces dépenses visent à assurer la stabilité, la sécurité et la pérennité des services numériques, dans un contexte de développement des usages.

Un service de formation en ligne à la cybersécurité à destination des agents des collectivités membres du service commun de la DSI et de réalisation de tests d'entraînement à la détection des mails d'hameçonnage a été acquis, afin de développer une démarche préventive.

Classification des dépenses d'investissement au regard de l'atténuation du changement climatique – Programme Systèmes d'information



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2,7 M€, dont 0,7 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 2 M€ :

1,9 M€ des dépenses sont classées **Neutre**:

➦ Infogérance, maintenance des applications et du matériel informatique, licences : 1,6 M€,

➦ Télécommunications : 0,3 M€,

0,1 M€ des dépenses sont classées **Défavorable** : achats de fournitures informatiques (adaptateurs, claviers, souris...).

0,1 M€ des dépenses restent à **approfondir**. Il s'agit de dépenses réalisées pour l'utilisation de serveurs et réseaux informatiques.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent au remboursement par la Ville de Grenoble, le Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble et le SMMAG des frais engagés par le service commun pour leur compte, selon des clefs de répartition prévues dans la convention de service commun.

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
EXPLOITATION SYSTEMES	1 293 972	534 200	1 683 637	1 574 895	1 054 298	437 480	437 480	1 781 086
GESTION RELATION CITOYENNE	28 200	135 000	36 714	36 714				
OUTILS ADMINISTRATION GENERALE	113 570	437 900	75 138	75 138		161 312	161 312	
OUTILS COMMUNICATION NUMERIQUE	408 033	313 700	230 040	230 040		10 540	10 540	
OUTILS DU DECISIONNEL	39 192	145 000	56 397	56 397		19 500	19 500	
OUTILS INFORMATIQUES FINANCES	98 762	90 000	43 136	43 136		2 500	2 500	
OUTILS INFORMATIQUES PATRIMOINE	122 019	800 000	627 251	627 251		383 000	383 000	
OUTILS INFORMATIQUES RH	322 240	445 500	244 303	241 107		200 192	200 192	
POSTES DE TRAVAIL INFORMATIQUE	986 175	749 000	1 167 377	1 167 377	13 595	14 800	14 800	504 874
RESEAUX INFORMATIQUES ET TELECOM	151 627	467 000	340 624	284 973		157 300	157 300	
RESSOURCES INFORMATIQUES	45 517	267 000	124 832	124 832		161 200	161 200	
SECURITE INFORMATIQUE		240 000	248 851	247 363		156 000	156 000	
SYSTEME D INFORMATION TERRITORIAL	83 737	220 000	100 000	72 573				
TOPOGRAPHIE	35 400	45 000	5 000	1 743				
AP2022_022 - SYSTEMES D INFORMATION	3 728 443	4 889 300	4 983 300	4 783 540	1 067 892	1 703 824	1 703 824	2 285 960
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	3 728 443	4 889 300	4 983 300	4 783 540	1 067 892	1 703 824	1 703 824	2 285 960

Dépenses d'investissement

Le programme Patrimoine et Espace public (PEPS) a généré des coûts liés aux démarrages opérationnels de nouvelles applications telles que les signalements sur l'espace public, la GMAO pour la voirie, les bâtiments, les déchets, la collecte, les référentiels de données et la refonte de la GRC.

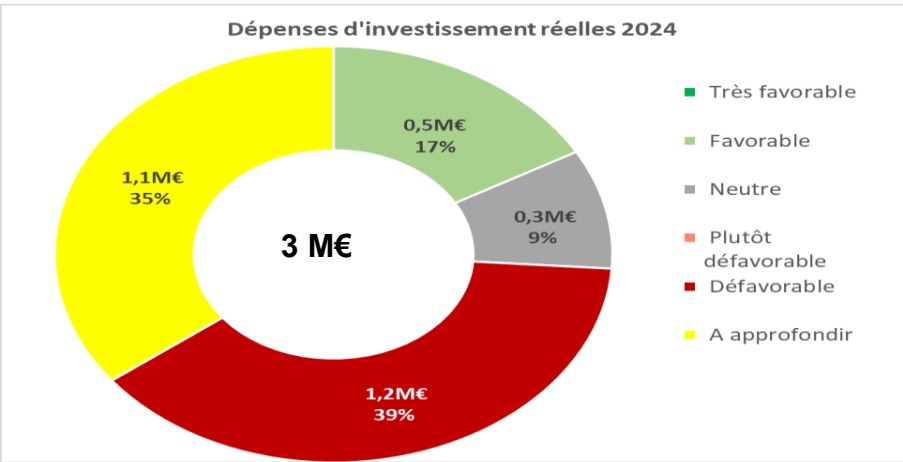
Concernant les matériels, 366 écrans et 68 smartphones reconditionnés ont été acquis, ce qui permet de répondre aux exigences du Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) adopté en février 2022.

Les investissements liés à la sécurité permettent de renforcer les moyens de sauvegarde afin de bénéficier d'une technologie robuste en cas de rançongiciel et d'incident cyber d'envergure. Un nouvel outil de détection de logiciels malveillants et un antivirus de nouvelle génération ont également été déployés.

L'opération Exploitation Systèmes enregistre une progression de 30 %, traduisant une politique de modernisation des équipements.

Ces investissements sont structurants pour garantir la résilience, l'évolutivité et la sécurité du système d'information métropolitain, en accompagnement des grands projets informatiques et des nouveaux besoins métiers.

Classification des dépenses d'investissement au regard de l'atténuation du changement climatique – Programme Systèmes d'information



17 % des dépenses sont classées Favorable, soit 0,5 M€ :

- Acquisition 20 % matériel informatique et téléphonie recyclés : 0,3 M€,
- Site internet de la Métropole (éco conçu) : 0,2 M€.

9 % des dépenses sont classées Neutre, soit 0,3 M€ pour la réalisation d'études dont le schéma directeur, ainsi que le plan de reprise informatique.

39 % des dépenses sont classées Défavorable, soit 1,2 M€, dont acquisition de matériels informatique et téléphonie neufs pour 0,9 K€.

1,1 M€ de dépenses restent à approfondir, cela concerne les licences des logiciels (logiciels éco conçus?).

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement correspondent au remboursement par la Ville de Grenoble, le Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble et le SMMAG des frais engagés par le service commun pour leur compte. Ces dépenses varient chaque année, en fonction des programmes d'investissement portés par chaque membre.

13.9.5 Programme 56- Moyens collectifs

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT (Euros)	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
ARCHIVES	44 472	45 800	45 800	45 796	30 574	35 078	43 078	43 078
ASSURANCES ET TAXES	1 023 274	1 294 200	1 240 500	1 155 705	14 631		0	0
AUDIT DE GESTION	75 240	125 000	37 780	36 960				
CENTRE D IMPRESSION NUMERIQUE	971 633	684 534	839 512	824 428	681 005	653 386	653 386	653 386
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS FRAIS DE STRUCTURE					393 918	399 106	396 252	396 252
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	35 253	35 000	35 658	34 814				
CONTRACTUALISATION DISPOSITIFS EUROPE	32 680	31 860	35 610	25 006				
COORDINATION TERRITORIALE	915	3 000	3 000	805				
DEPLACEMENTS ET PARC ROULANT	654 595	777 000	813 700	697 203	2 831			
DOCUMENTATION	180 327	208 200	183 200	178 957	60 449	104 100	104 100	104 100
EAU POTABLE FRAIS DE STRUCTURE					111 413	141 262	155 688	155 688
EVALUATION OBSERVATION	14 290	66 000	79 075	66 405				
GEMAPI FRAIS DE STRUCTURE					16 626	12 872	11 391	11 391
GESTION CENTRALISEE	41 412	326 000	54 869			120 000	120 000	120 000
GESTION DETTE	233 579	278 300	279 232	180 693				
GESTION FINANCES	737 551	6 600	353 194	349 960	1 151 211		875 022	875 022
GROUPEMENT FERME D UTILISATEURS FRAIS DE STRUCTURE					1 502	1 715	1 689	1 689
JURIDIQUE ET COMMANDE PUBLIQUE	491 041	365 000	367 125	314 347	41 281		0	0
LOCAUX ECONOMIQUES FRAIS DE STRUCTURE					3 716	4 377	4 219	4 219
LOGEMENT D ABORD HEBERGEMENT FRAIS DE STRUCTURE					16 406			
LOGISTIQUE DE TRAVAIL	407 774	539 100	406 410	329 142				
MOYENS MATERIELS	79 087	126 020	136 020	13 636			858 000	858 000
PARTICIPATION ET CONCERTATION	27 090	73 000	87 754	87 019				
PHOTOVOLTAIQUE FRAIS DE STRUCTURE					2 168	1 923	1 714	1 714
PROSPECTIVE ET INTELLIGENCE TERRITORIALE	184 534	197 000	186 603	150 106				
PROTOCOLE	99 096	151 700	139 625	119 159				
REGIE ASSAINISSEMENT FRAIS DE STRUCTURE					159 120	160 954	155 651	155 651
RESEAUX DE CHALEUR FRAIS DE STRUCTURE					7 729	7 753	7 251	7 251
SABF FRAIS DE STRUCTURE					6 626	6 626	6 626	6 626
SAVI QUESTURE	28 335	26 000	14 241	9 602				
SERVICE PUBLIC DE L EFFICACITE ENERGETIQUE FRAIS DE STRUCTURE					11 102			
SERVICES COMMUNS	2 906	11 639	23 539	23 522	109 800	110 393	110 393	110 393
SERVICES COMMUNS ETUDES					1 474			
SMMAG FRAIS DE STRUCTURE					95 247	45 038	49 125	49 125
STATIONNEMENT EN OUVRAGE FRAIS DE STRUCTURE					4 270	4 261	3 047	3 047
TOTAL FONCTIONNEMENT (Euros)	5 365 084	5 370 953	5 362 448	4 643 265	2 923 099	1 808 844	3 556 632	3 556 632

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses d'assurance (1,16M€) constituent un des principaux postes du programme. Elles se décomposent en différents contrats d'assurance (responsabilité civile, assurances risques industriels, bâtiments...). Le CA 2024 fait apparaître sur la ligne de dépenses « ASSURANCES ET TAXES » un montant supérieur de 133 k€ par rapport au CA 2023.

Cela s'explique notamment par les raisons suivantes :

- ✚ Une indexation des primes (RI, FFB) importantes en cours d'année,
- ✚ Des majorations des primes au regard des résultats et de la politique globale des assureurs,
- ✚ Des mouvements de flotte/patrimoine et évolution de la masse salariale alors que ces éléments constituent l'assiette de la prime.

Le programme intègre également les dépenses liées au parc de véhicules.

Ces dernières s'élèvent à 697 k€. Elles concernent l'ensemble des véhicules légers, n'étant pas affectées à un service public donné (déchet, voirie, eau/assainissement, gestion des espaces natruels notamment) ou les dépenses émargent directement sur la politique concernée.

Elles sont en légère augmentation du fait de l'augmentation des prix des carburants et des frais d'assurance. Une démarche de réduction du parc a été lancée et s'est traduit par le retrait de 14 véhicules (soit environ ¼ du parc) au dernier trimestre 2024. La mesure produira des économies significatives en 2025.

En parallèle le PDME permet de travailler sur les changements de pratiques de mobilité afin de renforcer les modes actifs et les modes doux et de réduire le tonnage des véhicules.

Dans le cadre du plan d'amélioration du fonctionnement les dépenses concernant la logistique de travail et les moyens matériels font l'objet d'une baisse importante par le biais d'une limitation forte des renouvellements de dotations diverses (fournitures, EPI non réglementaires ...).

Le budget intègre également les moyens consacrés à la participation citoyenne. La participation citoyenne a été marquée par le déploiement du dispositif de pétition citoyenne et la conduite d'un panel sur l'aménagement de la combe de Gières, la mise en œuvre des premiers « débats pour le climat » sur le thème de l'alimentation, le suivi des préconisations de la Convention Citoyenne Métropolitaine pour le climat, la livraison des recommandations de l'AGORA, instance de concertation avec des réfugiés, et la concertation sur de nombreux projets d'aménagement.

Les dépenses des activités Archives, Documentation et Centre d'impression numérique sont stables en 2024 par rapport à 2023.

L'évaluation des politiques publiques a porté en 2024 sur la rénovation urbaine, Territoire zéro chômeur longue durée, la ZFE pour les professionnels, MurMur TPE-PME, le contrat d'accueil et d'intégration, la réorganisation du temps de travail (ROTT) et les mutualisations entre la métropole et les communes.

En observation, le « baromètre des transitions » a permis d'enquêter sur les inégalités socio-environnementales et 3 publications de l'OBS'y ont été livrées : les trajectoires résidentielles des familles, la situation des familles vulnérables et l'alimentation.

En matière de prospective, l'année 2024 a vu la relance du conseil scientifique « climat et transitions », une analyse des pratiques funéraires, la diffusion et l'actualisation du rapport annuel sur les risques et la résilience et le lancement du programme POPSU 4 sur l'eau.

Côté innovation publique, le lab inter-administration « la Piste » a poursuivi la formation de tous les agents notamment lors du mois de l'innovation en abordant le sujet de l'IA.

Dans les politiques métropolitaines, cela s'est traduit par la mise en place du parrainage autour de la prime air-bois, la mise en place de panels de testeurs de nos outils web, la coordination des actions métropolitaines dans les copropriétés et de nombreux accompagnements aux changements de comportements.

Les frais de coordination territoriale recouvrent les dépenses liées à l'animation des réseaux constitués entre les communes et la Métropole : réunions des DGS, réseaux et groupes techniques dont le groupe des petites communes.

Les dépenses juridiques enregistrent les honoraires des avocats tant pour des prestations de conseils que pour assurer la défense de la Métropole dans le cadre de contentieux.

Le recours à un logiciel pour la transcription des procès-verbaux en lieu et place d'une sténotypiste permet de limiter les coûts du service des assemblées et de la vie institutionnelle.

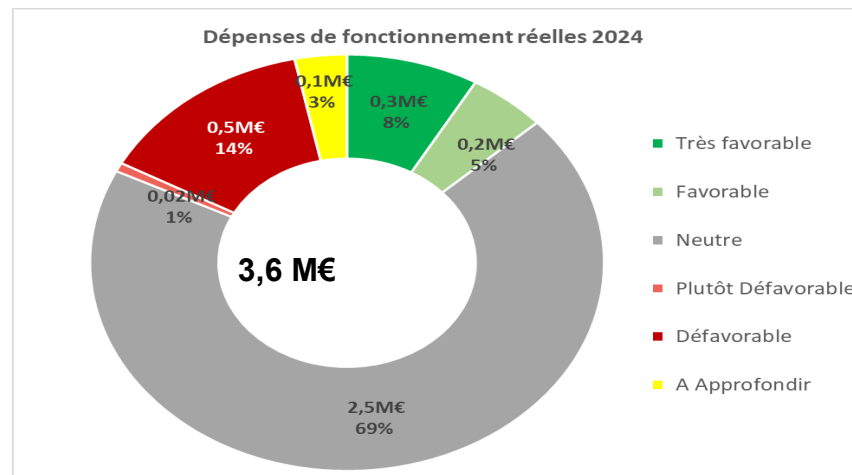
Les crédits alloués en dépense en matière de commande publique et d'achat ont permis de prendre en charge :

- ✚ Les frais liés aux publicités obligatoires dans le cadre des procédures de marchés publics
- ✚ Les dépenses afférentes à l'organisation des Assises de l'achat public, événement organisé en partenariat avec la Ville de Grenoble, le Département de l'Isère et l'UGAP, qui réunit chaque année plus de 500 participants acheteurs publics ou acteurs économiques autour d'échanges privilégiés
- ✚ Une étude sur l'impact de nos achats au prisme des GES afin d'encore mieux prioriser la performance environnementale de nos achats

Concernant les crédits « finances », l'opération Gestion Finances permet de retracer les charges d'admission en non-valeur, les provisions pour risques et charges ou encore les frais bancaires liés aux cartes-achats.

L'opération Gestion Dette recouvre l'ensemble des dépenses afférentes aux émissions obligataires (arrangeur, agent placeur, avocat) ainsi que le marché de conseil en gestion de dette ou encore l'agence de notation.

Classification des dépenses de fonctionnement au regard de l'atténuation du changement climatique – Programme Moyens collectifs



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3,6 M€, dont 0,8 M€ de dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), soit 2,8 M€ :

0,1 M€ des dépenses sont classées **Très favorable** :

- ✚ Frais divers en lien avec la neutralité carbone : 50 k€,
- ✚ Dépenses de réception (buffet végétarien) : 33 k€.

0,1 M€ des dépenses sont classées **Favorable** :

- ✚ Achat de fournitures administratives (papier recyclé, catalogue restreint...) : 69 k€,
- ✚ Etude baromètre des transitions et financement chaire territoire en transition : 26 k€.

2,2 M€ des dépenses sont classées **Neutre** :

- ✚ Assurances : 1,3 M€,
- ✚ Conseil juridique : 0,3 M€, frais de contentieux : 0,1 M€,

- ✚ Conseil en gestion de la dette : 0,1 M€, frais d'affranchissement : 0,1M€, cotisations France Urbaine, ADCF... : 0,1 M€,

0,3 M€ des dépenses sont classées **Défavorable** :

- ✚ Achat de petites fournitures et équipements, achats vêtements de travail : 0,1 M€,
- ✚ Entretien et maintenance du matériel roulant, carburant : 0,1 M€,
- ✚ Frais alimentation et réceptions : 31 k€.

84 k€ des dépenses restent à **approfondir**. Il s'agit de l'achat d'ouvrages et d'abonnements dans le cadre de la documentation.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent au remboursement par la Ville de Grenoble, le Centre communal d'Action Sociale de Grenoble et le SMMAG des frais engagés par les services communs – Archives, Veille et Information Professionnelle, Centre d'impression numérique - pour leur compte.

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (Euros)	DEPENSE				RECETTE			
	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024	CA 2023	BP 2024	Total crédits 2024 (BP+DM+VC)	CA 2024
ADAPTATION POSTES DE TRAVAIL	25 046	105 000	40 440	18 145				
AQUISITION DE MOBILIER OU MATERIEL	226 376	162 900	233 260	228 090				
ARCHIVES	24 309	27 000	71 317	71 167	13 624	20 679	20 679	47 195
CENTRE D IMPRESSION NUMERIQUE	33 639	50 000	2 556	2 556	46 887	39 985	39 985	7 365
DEPLACEMENT PARC ROULANT VELOS	87 105		3 690					
DEPLACEMENTS ET PARC ROULANT	37 312	88 000	79 310	59 936				
DOCUMENTATION	9 975	0	2 327	2 327				
AP2022_021 - MOYENS MATERIELS	443 763	432 900	432 900	382 221	60 511	60 664	60 664	54 561
DEPLACEMENTS ET PARC ROULANT						100 000	100 000	
DOCUMENTATION					2 937			2 205
GESTION CENTRALISEE			76 000					
GESTION FINANCES		1 400 000	39			1 400 000	39	
INVEST HORS AP/CP		1 400 000	76 039		2 937	1 500 000	100 039	2 205
TOTAL INVESTISSEMENT (Euros)	443 763	1 832 900	508 939	382 221	63 448	1 560 664	160 703	56 765

Dépenses d'investissement

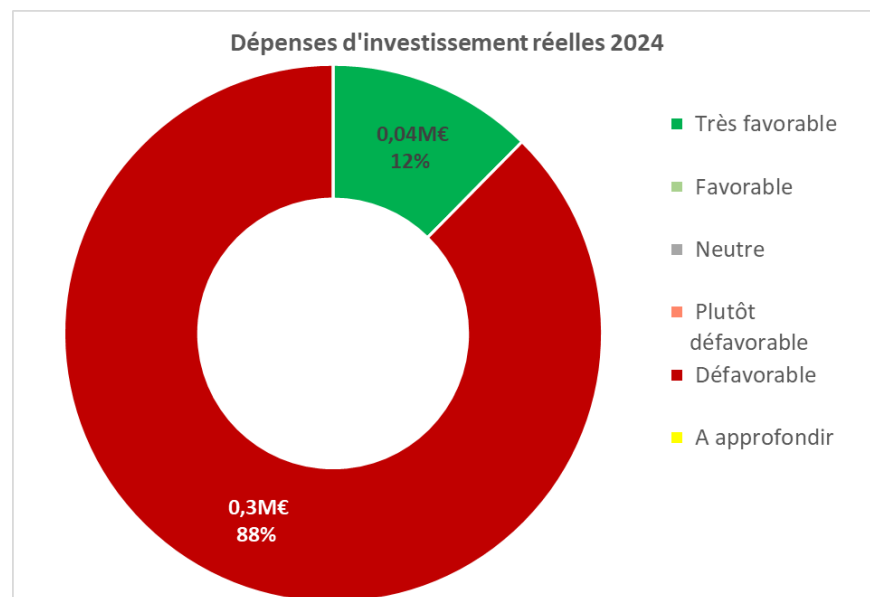
En 2024, les acquisitions de mobilier ou de matériel correspondent à l'achat de cabines de confidentialité pour différents sites (elles seront transférées dans le nouveau siège) et la commande d'un certain nombre de fauteuil de bureaux. Du mobilier expérimental a permis d'aménager un certain nombre de salles de réunions et des salles de créativité afin de préfigurer le fonctionnement du futur siège.

A noter que la ligne concernée a permis l'achat de fauteuils ergonomiques et bureaux assis-debout suite à certificat médical.

Concernant les dépenses liées au parc roulant il est à noter un effort d'investissement en lien avec la transition écologique en cours sur cette activité avec l'acquisition de 4 voitures type AMI de Citroën, 3 vélos cargo, 1 remorque vélo grande capacité et 13 vélos musculaires reconditionnés. A l'inverse la réduction du parc roulant a impliqué l'absence de renouvellement de véhicules légers sur le pool mutualisé.

Les dépenses d'investissement pour les archives, la documentation et le centre d'impression numérique correspondent principalement aux achats suivants : lots de rayonnages, vitrine et portique, chariot élévateur.

Classification des dépenses d'investissement au regard de l'atténuation du changement climatique – Programme Moyens collectifs



12 % des dépenses classées **Très favorable**, soit 41 k€ avec :

- ✚ Prorata de 50% des dépenses de déplacements et parc roulant réalisées pour l'achat de vélos et fournitures : 30 k€,
- ✚ Acquisition de mobilier ou de matériel de bureaux 2nde main (application d'un prorata de 7% sur les dépenses d'acquisition de mobilier ou équipement) : 11 k€.

88 % des dépenses classées **Défavorable**, soit 0,3 M€ :

- ✚ Acquisition de mobilier ou de matériel neuf : 261 k€,
- ✚ Aménagement des véhicules du pool : 30 k€.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement correspondent au remboursement par la Ville de Grenoble, le Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble et le SMMAG des frais engagés par les services communs pour leur compte.

14. LES CHARGES REFACTUREES

Les remboursements de frais (masse salariale et autres charges) s'élèvent à 31 M€ en 2024 contre 35.2 M€, en 2023, notamment en raison de l'autonomisation du SMMAG dont les remboursements de frais ont diminué de 3.64 M€ sur la convention de mise à disposition.

Il s'agit des refacturations des dépenses portées par le Budget Principal contribuant au fonctionnement d'autres budgets et entités :

- ✚ Les Budgets Annexes,
- ✚ Les Services Communs,
- ✚ Les syndicats : SMMAG et SABF

Par délibération du 29 septembre 2023, le Conseil Métropolitain a validé le principe et la méthodologie de remboursement des charges de structure, de personnel et des charges indirectes des Budgets Annexes et des syndicats.

Pour les Services Communs, le remboursement des charges est prévu dans chacune des conventions de gestion des services.

14.1. LES BUDGETS ANNEXES

Les charges portées par le Budget Principal pour les Budgets Annexes ont fait l'objet de remboursements de leur part à hauteur de 16,58 M€ en 2024 contre 17,94 M€ en 2023.

Ces charges comprennent d'une part :

- ✚ La masse salariale des agents de droit public des régies Eau Potable et Assainissement pour 5,42 M€ en 2024 contre 6,08 M€ en 2023,

D'autre part les remboursements de frais en application de la délibération du 29 septembre 2023, calculés à partir :

- ✚ Des dépenses de personnel des fonctions supports et directions opérationnelles intervenant en soutien, les frais divers associés au personnel ainsi que les frais de fonctionnement de ce personnel,
- ✚ Des charges de l'assemblée délibérante (indemnités, frais de mission et de formation des élus), la masse salariale et les frais de fonctionnement des groupes d'élus,
- ✚ Des charges centralisées (charges indirectes) portées par le budget principal pour l'ensemble des budgets.

Il s'agit principalement du coût des assurances, des locations mobilières et immobilières, des fournitures administratives, des dépenses de formation, d'une partie des dépenses de restauration.

A ce titre, 11,16 M€ ont été remboursés au budget principal sur les charges de personnel et de structure concourant au fonctionnement des Budgets Annexes.

Montant en M€	MASSE SALARIALE	CHARGES DE STRUCTURE	INDEMNITES DES ELUS	TOTAL
Locaux économiques	0,35	0,08	0,00	0,43
Déchets	2,89	2,00	0,07	4,95
Stationnement	0,22	0,04	0,01	0,27
Réseau de chaleur	0,61	0,09	0,02	0,72
Eau potable	1,16	0,81	0,05	2,02
Assainissement	1,25	0,87	0,05	2,17
GEMAPI	0,21	0,11	0,01	0,33
GFU	0,13	0,02	0,01	0,16
Photovoltaïque	0,09	0,02	0,01	0,11
TOTAL	6,91	4,03	0,23	11,16

✓ Les dépenses de personnel

Il s'agit de la part des fonctions supports et des directions opérationnelles intervenant sur les compétences des Budgets Annexes.

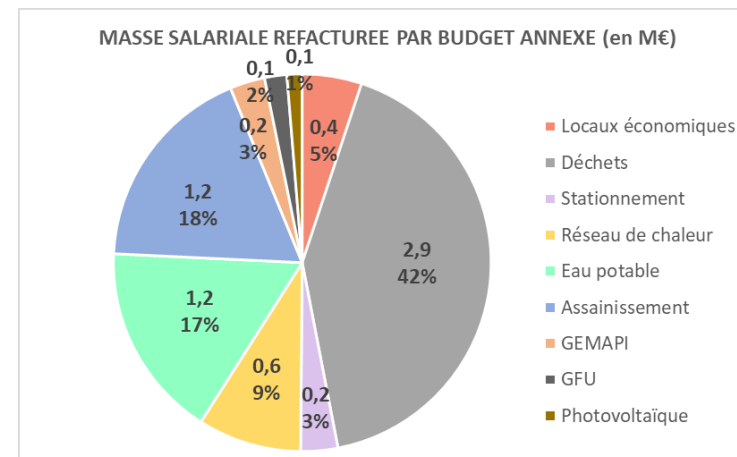
La contribution des services est déterminée selon des clés de répartition spécifiques à chacun d'eux basées selon les cas :

- ✚ Sur l'application de proratas forfaitaires,
- ✚ Sur l'application de proratas calculés,
- ✚ Sur des critères d'activité,
- ✚ Sur une estimation du temps de travail des agents.

Au titre de l'année 2024, la masse salariale de l'ensemble des services contributeurs remboursée par les budgets annexes s'est élevée à 6,9 M€ contre 7,5 M€ en 2023 dont :

- ✚ 6.02 M€ (soit 87,1%) pour les services supports contre 6.2 M€ en 2023,
- ✚ 0.89 M€ (soit 12,9 %) pour les services opérationnels contre 1.3 M€ en 2023.

SERVICES SUPPORTS CONCOURANT AU FONCTIONNEMENT DES BUDGETS ANNEXES	
DIRECTIONS/SERVICES	CLES DE REPARTITION
COLLEGE DIRECTION GENERALE	Prorata effectifs
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	
DIRECTION SANTE PREVENTION SECURITE	
DIRECTION FINANCES CHOIX DE GESTION	Prorata nbre titres et mandats
SERVICE CONTRÔLE DE GESTION EXTERNE	Prorata temporis
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION	Prorata nbre titres et mandats
SERVICE COMMANDE PUBLIQUE CENTRAL ET PROXIMITE	Prorata temporis
UNITE ACHATS	
DIRECTION IMMO ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	
(clés de répartition différentes selon les unités/services)	
UNITE ASSURANCE	Prorata effectifs
SERVICE ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL UNITE PRESTATIONS ET LOGISTIQUE	
UNITE SURETE SECURITE UNITE D'EXPLOITATION REGIE DE TRAVAUX	
DIRECTION ET ASSISTANTE - UNITE GESTION IMMOBILIERE SERVICE DE LA CONSTRUCTION- UNITE CONDUITE D'OPERATION BAT	Prorata temporis
SERVICE MAINTENANCE - UNITE DE TRAVAUX	
SERVICE PARC ROULANT - GESTION FLOTTE AUTOMOBILE UNITE INFORMATIQUE DE GESTION	
MISSION ENERGIE	
MSS ORGANISATION METHODE ET COMMUNICATION INTERNE	Prorata effectifs
SERVICE CONSEIL JURIDIQUE CONTENTIEUX	Prorata temporis
SERVICE RELATION METRO USAGERS	Prorata effectifs
MISSION EVALUATION PILOTAGE OBSERVATION INNOVATION	
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	Prorata PC
SERVICE ARCHIVES	Poids dép réelles FCT& INVEST
SERVICE DOCUMENTATION	Prorata PC
SERVICE CENTRE IMPRESSION NUMERIQUE	Prorata volume des consommations
SERVICE DES ASSEMBLEES ET DE LA VIE INSTITUTIONNELLE	Prorata du nombre de délibérations
DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE	Poids dép réelles FCT& INVEST
INDEMNITES ET FORMATIONS DES ELUS	Prorata du nombre de délibérations
MASSE SALARIALE ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	



✓ Les charges de structure

✚ Un coût d'occupation des locaux est calculé à partir des loyers et des charges locatives en fonction du nombre d'ETP ou d'après un loyer calculé si la métropole est propriétaire du site.

Le montant remboursé au budget principal s'élève pour la totalité des locaux à 1,47 M€ contre 1,53 M€ en 2023.

SITES	BA 02	BA 03	BA 06	BA 07	BA 08	BA 09	BA 12	BA 13	BA 16
P510007 MALRAUX	15 057,10	263 113,38	7 237,43	12 459,05	108 315,13	96 583,36	10 072,26	2 056,95	2 539,45
P5101020 CHANRION	950,08	23 471,25	647,78	1 115,14	9 694,69	8 644,64	901,51	184,11	227,29
P510042 CASERNE	2 378,79	56 847,44	1 621,90	2 792,06	24 273,35	21 644,27	2 257,19	460,96	569,09
P510023 PRESIDENT	1 737,63	235 445,26	3 916,87	17 331,87	70 180,40	108 280,37	29 370,27	3 549,74	3 147,82
P510043 HEBERT	1 176,75	91 364,99	802,33	1 381,19	12 007,60	10 707,04	1 116,59	228,03	281,52
P510014 MARIE REYNOARD	263,50	7 912,40	179,66	309,28	2 688,82	2 397,59	250,03	51,06	63,04
P510041 EDITH THOMAS ARCHIVES	883,72	21 118,79	602,54	1 037,25	9 017,54	8 040,83	838,54	171,25	211,42
PP510109 LE VERSEAU	761,65	22 443,87	519,30	893,97	7 771,88	6 930,10	722,71	147,59	182,21
P560001 ASSURANCE BATIMENTS SPECIFIQUES	31 591,53	26 415,28			15 883,40	26 443,98	241,90		
TOTAL	54 800,74	748 132,64	15 527,81	37 319,81	259 832,81	289 672,18	45 771,01	6 849,70	7 221,84

✚ Des frais de fonctionnement pour les moyens collectifs, le système d'information, la communication et le système d'information territorial pour 1,73 M€ contre 1,64 M€ en 2023.

AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2024		
MOYENS COLLECTIFS	Fournitures petit équipement	34 957
	Locations mobilières prestations internes	71 612
	CIN	
	Fournitures administratives	63 532
	Rémunération d'intermédiaires et Honoraires	84 814
	Catalogues imprimés documentation	20 853
	générale	
	Affranchissement	58 744
	Déménagements transferts	26 188
	annonces insertions	17 977
	Cotisations diverses	22 603
	Carburant	30 512
	Primes assurances	305 107
SOUS TOTAL MOYENS COLLECTIFS		736 901
SYSTEMES D'INFORMATION	Systèmes d'information	561 848
	Téléphonie coût abonnement consommations et petit équipement	20 221
SOUS TOTAL SYSTEMES D'INFORMATION		582 069
COMMUNICATION	Communication externe	378 799
SOUS TOTAL COMMUNICATION		378 799
SIT	Prestations TOPO	30 949
SOUS TOTAL SIT		30 949
TOTAL		1 728 718

Des frais divers associés au personnel des fonctions supports et des directions opérationnelles pour 0,83 M€ contre 0,9 M€ en 2023.

CHARGES DIVERSES DE PERSONNEL 2024	
Contrat de prestation de service	15 440
Petit matériel et équipement	1 978
Assurance statutaire juridique	312 471
Formation - colloques séminaires	100 864
Honoraires Conseils	96 203
Frais d'actes contentieux	19 582
Divers	6 879
Annonces insertion	14 580
Fêtes cérémonies réceptions	56 704
Voyages Déplacements et missions	59 255
Participation restauration	118 062
Medecine du travail, pharmacie	25 287
Subvention Association du personnel (fin)	6 386
TOTAL RESSOURCES HUMAINES	833 689

Les charges de l'assemblée délibérante correspondent aux indemnités des élus, aux formations, aux frais de déplacement. Elles s'élèvent à 226 871 € contre 265 589 € en 2023.

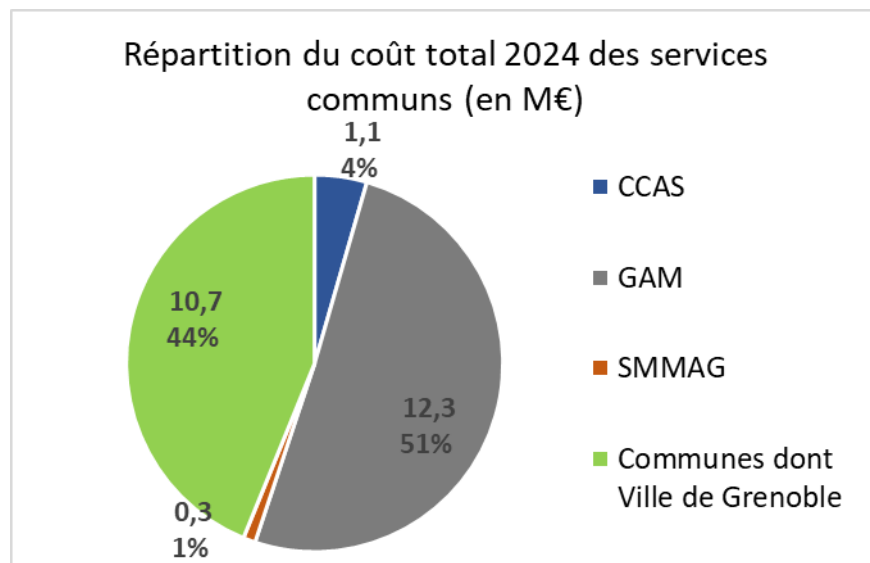
14.2. LES SERVICES COMMUNS

En 2024, 12 services communs sont portés par la Métropole. Les coûts de ces services communs sont refacturés aux collectivités membres en application des différentes conventions de gestion propres à chaque service commun.

Les conventions de services communs suivantes ont connu des évolutions :

- ✚ L'évolution des membres et la modification des modalités de financement de la convention de service commun pour la plateforme numérique participative a été votée en Conseil métropolitain le 22 décembre 2023 ;
- ✚ L'adhésion du SMMAG aux services communs des archives, du centre d'impression numérique, des systèmes d'information, de la veille et de l'information professionnelle et du contrôle de gestion externe a été votée par la délibération du 22 décembre 2023 ;

- ✚ L'extension du service commun protection des données à d'autres collectivités a été voté au Conseil métropolitain du 29 mars 2024 ;
- ✚ La mise en conformité juridique et l'évolution du service commun expertise fiscale a été votée lors du Conseil métropolitain du 31 mai 2024 ;
- ✚ La convention de gestion des services communs entre Grenoble-Alpes Métropole, la ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble et le SMMAG a été modifiée par délibération du Conseil Métropolitain le 5 juillet 2024, en matière d'instances de suivi et de périmètre concernant le service commun Santé Prévention Sécurité.



Hors Grenoble Alpes Métropole, 87,33 % du montant total refacturé aux collectivités membres concerne la Ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble est concerné pour 8,98 %, le SMMAG pour 2,13 % et 1,56 % pour les autres communes et CCAS.

Le calcul des coûts des services communs est détaillé dans les conventions afférentes. Il est calculé à partir des éléments suivants:

- ✚ Dépenses de personnel (masse salariale brute chargée),
- ✚ Charges additionnelles de structure correspondant aux charges des fonctions supports concourant au fonctionnement des services communs.
- ✚ Charges liées à l'environnement de travail des agents,

- ✚ Dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement propres au service.

2024	Montants refacturés en €				
SERVICES COMMUNS	Environnement de travail	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Masse salariale	Total
Contrôle de gestion	12 609	-	-	185 718	198 327
DSPS	166 708	119 045	-	882 411	1 168 165
Archives	290 885	36 330	47 195	564 309	938 720
Veille info professionnelle	58 994	96 888	1 053	414 260	571 195
Centre d'impression numérique	136 250	666 562	1 689	872 106	1 676 606
Systèmes d'information	311 408	1 805 709	1 764 892	2 884 777	6 766 787
Expertise fiscale	-	-	-	24 958	24 958
BEAEP	51 495	-	-	409 314	460 809
Accessibilité	187	-	-	1 725	1 913
Plateforme numérique participative	-	39 297	-	32 187	71 485
Protection des données	11 359	-	-	52 959	64 318
SAPUR	6 087	-	-	50 464	56 551
Total par postes refacturés	1 045 981	2 763 832	1 814 830	6 375 189	11 999 832

Les clés de répartition appliquées en 2024 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

CLES DE REPARTITION SERVICES COMMUNS ANNEE 2024								
DIRECTIONS / SERVICES	CLES APPLICABLES A LA MASSE SALARIALE				CLES APPLICABLES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT			
	METROPOLE	SMMAG	VILLE GRENOBLE	CCAS	METROPOLE	SMMAG	VILLE GRENOBLE	CCAS
BEAEP	57,5%		42,3%	0,2%	SANS OBJET			
CONTRÔLE DE GESTION EXTERNE	66,0%	16,0%	18,0%		CLES SPECIFIQUES SELON PROJETS			
DSPS 2024	36,2%		63,7%		36,2%		63,7%	
DEPARTEMENT RESSOURCES NUMERIQUES								
ARCHIVES	20,7%	2,7%	67,5%	9,1%	20,7%	2,7%	67,5%	9,1%
VIP VEILLE INFO PRO	40,4%	2,8%	56,9%		45,9%	4,1%	50,0%	
CENTRE IMPRESSION NUMERIQUE	21,0%	1,0%	69,8%	8,3%	21,0%	1,0%	69,8%	8,3%
SYSTEMES D'INFORMATION	40,4%	0,0%	52,1%	7,5%	CLES SPECIFIQUES SELON PROJETS			
AUTRES SERVICES COMMUNS								
ACCESSIBILITE	au prorata du temps de travail consacré							
PROTECTION DES DONNEES								
SAPUR								
PLATEFORME NUMERIQUE PARTICIPATIVE	Fonctionnement de l'outil : 50% GAM et 50% répartis entre les membres en fonction du nombre d'habitants Coordination et support : en fonction du nombre d'habitants auquel sont ajoutés les coûts : ticket d'entrée et sortie							
EXPERTISE FISCALE	Masse salariale : 50% GAM et 50% répartis entre les membres en fonction du nombre d'habitants n'est pas concerné par les charges de structure, de fonctionnement, investissement et environnement de travail							

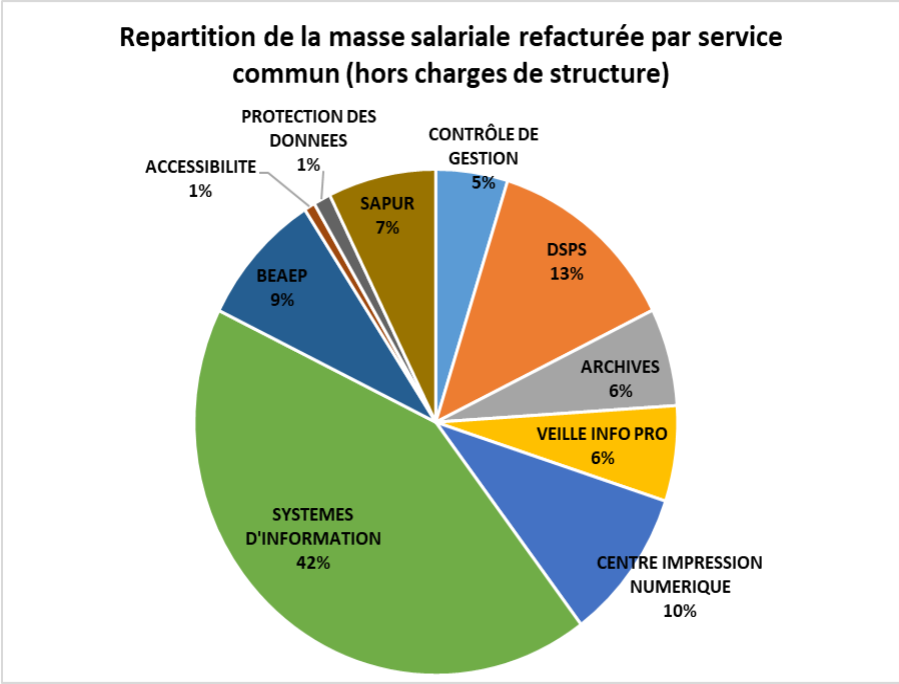
✓ **Les frais de personnel**

En 2024, les frais de personnel pour l'ensemble des services communs représentent de 10,73 M€ contre 10.66 M€ en 2023.

Ils concernent à 51,9 % la Ville de Grenoble contre 50.9 % en 2023, 40,6 % la Métropole contre 43,8 % en 2023 (qui intégrait une part SMMAG), 4,8 % le CCAS de Grenoble contre 4.2% en 2023. Elle concerne pour 1.4% les autres communes et CCAS contre 1,2% en 2023. Et, depuis 2024, ils également le SMMAG à hauteur de 1,27 %.

Détail de la masse salariale brut chargée (hors expertise fiscale et plateforme participative numérique)

SERVICES COMMUNS	TOTAL MASSE SALARIALE (hors charges de structure)	METROPOLE	VILLE DE GRENOBLE	CCAS DE GRENOBLE	SMMAG	AUTRES COMMUNES ET CCAS
CONTRÔLE DE	526 993	347 816	94 859	-	84 319	-
DSPS	1 415 937	564 600	851 337	-	-	-
ARCHIVES	686 294	141 857	463 523	62 110	18 804	-
VEILLE INFO PRO	670 141	270 469	380 975	-	18 697	-
CENTRE IMPRESSION NUMERIQUE	1 064 518	223 123	742 821	88 461	10 113	-
SYSTEMES D'INFORMATION	4 669 784	1 886 593	2 432 957	350 234	-	-
BEAEP	944 645	549 745	376 829	-	-	18 071
ACCESSIBILITE	80 057	78 392	-	-	-	1 665
PROTECTION DES DONNEES	126 682	75 587	-	-	-	51 095
SAPUR	794 105	745 418	-	-	-	48 687
TOTAL	10 979 156	4 883 599	5 343 301	500 805	131 933	119 518



✓ **Masse salariale du service commun d'expertise fiscale**

Le service commun expertise fiscale est régit par une convention spécifique, il n'est pas concerné par le remboursement des autres types de charges.

Dans le cadre de l'application de la convention délibérée, la Métropole porte 50% de la masse salariale du service, les 50 % restants sont répartis entre les communes au prorata de leur population. La masse salariale s'entends brute chargée hors frais de structure.

Répartition de la masse salariale du service commun expertise fiscale

COMMUNES	POPULATION INSEE 2023	POIDS COMMUNE DANS POPULATION INSEE TOTALE	MONTANT FACTURE
BRESSON	676	0,18%	45 €
CHAMPAGNIER	1 335	0,35%	88 €
CLAIX	8 142	2,15%	538 €
DOMENE	6 741	1,78%	445 €
ECHIROLLES	37 181	9,84%	2 455 €
EYBENS	10 231	2,71%	675 €
FONTAINE	23 295	6,16%	1 538 €
GIERES	7 227	1,91%	477 €
GRENOBLE	160 483	42,45%	10 595 €
JARRIE	3 867	1,02%	255 €
MEYLAN	18 578	4,91%	1 226 €
POISAT	2 147	0,57%	142 €
LE PONT DE CLAIX	10 948	2,90%	723 €
SAINT EGREVE	16 221	4,29%	1 071 €
SAINT GEORGES DE COMMIERS	2 625	0,69%	173 €
SAINT MARTIN D'HERES	38 455	10,17%	2 539 €
SAINT MARTIN LE VINOUX	5 914	1,56%	390 €
SEYSSINS	8 023	2,12%	530 €
VARCES ALLIERES ET RISSET	8 483	2,24%	560 €
VIZILLE	7 474	1,98%	493 €
TOTAL	378 046		24 958 €

✓ **Les charges de structure**

Les charges de structure sont les charges des fonctions supports concourant au fonctionnement des services communs.

Elles sont calculées forfaitairement par l'application d'un taux de 3,65 % à la masse salariale brute chargée du service commun.

En 2024, elles s'élèvent au total à 400 739 €.

Répartition des charges de structures (hors plateforme participative numérique)

SERVICES COMMUNS	TOTAL CHARGES DE STRUCTURE	METROPOLE	VILLE DE GRENOBLE	CCAS DE GRENOBLE	SMMAG	AUTRES COMMUNES ET CCAS
CONTRÔLE DE	19 235	12 695	3 462	-	3 078	-
DSPS	51 682	20 608	31 074	-	-	-
ARCHIVES	25 050	5 178	16 919	2 267	686	-
VEILLE INFO PRO	24 460	9 872	13 906	-	682	-
CENTRE IMPRESSION NUMERIQUE	38 855	8 144	27 113	3 229	369	-
SYSTEMES D'INFORMATION	170 447	68 861	88 803	12 784	-	-
BEAEP	34 480	20 066	13 754	-	-	660
ACCESSIBILITE	2 922	2 861	-	-	-	61
PROTECTION DES DONNEES	4 624	2 759	-	-	-	1 865
SAPUR	28 985	27 208	-	-	-	1 777
TOTAL	400 739	178 251	195 030	18 279	4 816	4 362

✓ **L'environnement de travail**

Les charges liées à l'environnement de travail de chaque agent comprennent l'environnement matériel, les frais divers de personnel, les charges des locaux occupés par les services communs, les charges liées aux systèmes d'information.

Contrairement aux dépenses liées à la masse salariale et aux charges des services qui font l'objet d'une refacturation basée sur les dépenses réalisées au cours de l'année N, les charges liées à l'environnement de travail sont déterminées, chaque année au vu des résultats du dernier compte administratif voté (n-1).

Ces charges sont réparties selon les axes analytiques suivants :

- ✚ Les moyens collectifs qui comprennent le coût des véhicules, des fournitures administratives, des locations mobilières des dépenses d'affranchissement, et de l'équipement mobilier d'un agent,
- ✚ Les locaux avec l'ensemble des charges afférentes aux locaux ainsi que l'équivalent loyer,
- ✚ Les systèmes d'information avec les charges constitutives du coût des systèmes d'information (coût PC),

- Les frais divers de personnel avec les dépenses de formation, colloques, séminaires, missions et déplacements, les dépenses de fêtes, cérémonies, association du personnel, frais d'actes et de contentieux RH, médecine professionnelle, pharmacie, petit équipement médical et des honoraires divers et l'assurance statutaire du personnel.

Répartition de l'environnement de travail par axe de dépenses (hors plateforme participative numérique)

SERVICES	LOCAUX	SYSTEMES D'INFORMATION	MOYENS COLLECTIFS	FRAIS DIVERS DE PERSONNEL	TOTAL en €
BEAEP	64 933	19 507	14 581	23 225	122 246
C DE GESTION EXTERNE	0	12 623	9 435	15 028	37 085
DSPS	189 388	28 998	21 675	34 525	274 586
ARCHIVES	261 738	17 187	12 846	20 463	312 234
VEILLE INFO PRO	52 541	15 785	11 798	18 793	98 916
CENTRE IMPRESSION NUMERIQUE	100 501	14 850	23 024	36 675	175 050
SYSTEMES INFORMATION	253 160	91 673	68 521	109 144	522 497
SAPUR	55 019	15 938	8 430	18 976	98 362
PROTECTION DES DONNEES	14 133	3 219	3 042	7 768	28 162
ACCESSIBILITE	4 024	1 275	953	2 742	8 994
TOTAL	995 435	221 053	174 305	287 340	1 678 133

Pour obtenir un coût par agent, ces charges sont réparties au prorata des ETP constatés au 1er janvier de l'année considérée.

Le coût des locaux refacturé est fonction du site occupé par le service commun. Il en résulte un coût de l'environnement de travail différent selon le site d'hébergement.

SYNTHESE DU COUT ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL PAR AGENT ET PAR SITE 2024					
COUT AGENT PAR SITE	TOTAL LOCAUX	MOYENS COLLECTIFS	FRAIS DIVERS PERSONNEL	SYSTEMES INFORMATION	TOTAL GENERAL
MALRAUX	4 749	953	1 518	1 275	8 494
CHANRION	3 521	953	1 518	1 275	7 267
HEBERT	4 024	953	1 518	1 275	7 770
EDITH THOMAS	3 916	953	1 518	1 275	7 662
PRESIDENT	3 211	953	1 518	1 275	6 957
MARIE REYNOARD	1 642	953	1 518	1 275	5 387
CASERNE DE BONNE	8 327	953	1 518	1 275	12 072
LE VERSEAU	4 348	953	1 518	1 275	8 094

Le montant de l'environnement de travail refacturé aux collectivités membres passe de 998.5 k€ en 2023 à 1 045 k€ en 2024.

Répartition de l'environnement de travail par entité (hors plateforme participative numérique)

SERVICES	METROPOLE	VILLE DE GRENOBLE	CCAS DE GRENOBLE	SMMAG	AUTRES COMMUNES ET CCAS	TOTAL en €
BEAEP	70 751	49 280	0	0	2 215	122 246
C DE GESTION EXTERNE	24 476	6 675	0	5 934	0	37 085
DSPS	107 878	166 708	0	0	0	274 586
ARCHIVES	21 349	247 654	33 184	10 047	0	312 234
VEILLE INFO PRO	39 923	56 234	0	2 760	0	98 916
CENTRE IMPRESSION NUMERIQUE	38 800	119 996	14 290	1 964	0	175 050
SYSTEMES INFORMATION	211 089	272 221	39 187	0	0	522 497
SAPUR	92 276	0	0	0	6 087	98 362
PROTECTION DES DONNEES	16 803	0	0	0	11 359	28 162
ACCESSIBILITE	8 806	0	0	0	187	8 994
TOTAL	632 151	918 768	86 662	20 704	19 847	1 678 133

Chaque collectivité hébergeant un service commun refacture aux autres collectivités la part d'utilisation de locaux qui lui incombe.

A cette étape, l'occupation des locaux de la Ville de Grenoble par les services communs mentionnés n'a encore donné lieu à aucune refacturation de la part de la ville.

✓ Le service commun plateforme numérique participative

Le coût du service commun plateforme numérique participative est calculé à partir des éléments suivants et selon des dispositions particulières :

- Un coût « ticket d'entrée » dans le service commun qui dispense des frais fixes de fonctionnement sur l'année en question (un coût de sortie est également prévu),
- Des frais fixes de fonctionnement de l'outil pris en charge à 50% par la Métropole et 50% par les communes membres au prorata de leur nombre d'habitants,
- Des coûts de développement ou missions complémentaires sont refacturés le cas échéant,
- Un coût total de coordination et support représentant les ETP chargés (masse salariale brut chargée, additionnée des charges de structure et d'environnement de travail).
 - Ce coût total de coordination et support est réparti entre les collectivités membres selon les strates de population prévues par la convention.

Strate	A	B	C	D	E	F	G	H	I
Population	0-5000	5000-10000	10000-30000	30000-50000	50000-100000	100000-200000	200000-300000	300000-400000	plus de 400000
% ETP	0,5	1,5	2,2	4	11	16	22	30	40

Répartition des couts du service commun plateforme participative numérique

Calcul du coût du service commun plateforme numérique participative 2024

2024 en €	Ticket d'entrée	Frais fixe de fonctionnement	Coût coordination et support	Développement et missions complémentaires	Total
GRENOBLE	0	13 537	17 882	11 013	42 433
MEYLAN	0	1 567	2 459	668	4 694
SEYSSINET-PARISSET	5 118	-	2 459	429	8 006
PONT-DE-CLAIX	0	924	2 459	394	3 776
EYBENS	0	863	2 459	368	3 690
VIZILLE	2 531	-	1 676	269	4 477
GIERES	0	610	1 676	260	2 546
VAULNAVEYS-LE-HAUT	0	343	559	146	1 048
POISAT	0	181	559	77	817
GAM	0	18 024	44 705	16 758	79 488
TOTAL	7 650	36 049	76 892	30 382	150 972

✓ Charges de fonctionnement et d'investissement propres aux services

Les dépenses d'investissement et de fonctionnement concernent soit des biens, des réalisations ou des actions mis(es) en commun (serveurs, infrastructures diverses, logiciels mutualisés), soit des biens, prestations ou actions propres spécifiques à l'une ou l'autre collectivité qui lui sont alors intégralement imputées.

Les dépenses de fonctionnement sont réparties selon les clés de répartition appliquées à la masse salariale ou selon des clés particulières adaptées à la nature du projet concerné.

Les dépenses engagées par la direction des systèmes d'informations sont réparties entre la Métropole, la ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble et le SMMAG selon des clés de répartition différenciées :

✚ Soit sur la base du parc de PC de chaque entité au 31 juillet de l'année N calculé à partir du logiciel de gestion de Parc,

✚ Soit sur la base d'une clé plus appropriée quand elle existe (exemple : nombre de tickets déclarés à l'assistance informatique pour le marché d'infogérance),

✚ Soit sur la base d'un accord entre les parties pour arrêter la clé la plus adaptée avant tout lancement de nouveau projet ou logiciel.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement remboursées représentent 2,76 M€.

Les dépenses remboursées par la ville de Grenoble s'élèvent à 2,42 M€ montant stable depuis 2023 et celles du CCAS de Grenoble à 269.6 K€ contre 238.9 K€ en 2023.

Les dépenses de fonctionnement remboursées par le SMMAG, entré dans la convention de services communs en 2024, s'élèvent à 59.9 K€.

Le service commun plateforme numérique participative présente des dépenses de fonctionnement 39.3 K€ refacturées aux communes membres.

Les dépenses de fonctionnement sont détaillées dans le tableau suivant.

Fonctionnement 2024					
Opération	Libellé Opération	Ville de Grenoble	CCAS de Grenoble	SMMAG	Autres communes
P550002-DSIT	SYSTEME D INFORMATION TERRITORIAL	1 657,13	-	-	-
P550003-DSIT	GESTION RELATION CITOYENNE	17 198,62	-	-	-
P550006-DSIT	OUTILS ADMINISTRATION GENERALE	217 266,16	28 601,58	11 630,38	-
P550007-DSIT	OUTILS DU DECISIONNEL	12 566,91	1 788,72	298,12	-
P550008-DSIT	EXPLOITATION SYSTEMES	299 303,55	42 607,94	6 811,59	-
P550009-DSIT	OUTILS INFORMATIQUES PATRIMOINE	59 487,60	-	-	-
P550010-DSIT	POSTES DE TRAVAIL INFORMATIQUE	5 188,82	1 438,14	8 394,54	-
P550011-DSIT	RESEAUX INFORMATIQUES ET TELECOM	94 980,10	13 188,85	2 164,81	-
P550012-DSIT	RESSOURCES INFORMATIQUES	595 598,02	81 492,31	12 695,98	-
P550013-DSIT	OUTILS INFORMATIQUES FINANCES	19 708,16	117,43	19,57	-
P550014-DSIT	OUTILS COMMUNICATION NUMERIQUE	45 837,43	1 461,22	243,54	-
P550016-DSIT	OUTILS INFORMATIQUES RH	55 779,20	11 610,24	-	-
P550019-DSIT	SECURITE INFORMATIQUE	120 972,72	17 218,74	2 869,79	-
P550017-DFCG	FRAIS FCT PLATEFORME NUMERIQUE PARTICIPATIVE	24 550,75	-	-	14 746,46
SOU S TOTAL P55 SYSTEMES D'INFORMATION		1 570 095,17	199 525,18	45 128,32	14 746,46
P560006-DSIT	CENTRE D IMPRESSION NUMERIQUE	601 282,18	59 201,16	6 078,50	-
P560017-DSIT	ARCHIVES	30 930,93	4 144,58	1 254,82	-
P560019-DSIT	DOCUMENTATION	89 504,50	-	7 383,51	-
SOU S TOTAL P56 MOYENS COLLECTIFS		721 717,60	63 346,74	14 716,83	-
P520030-DSIT	FORMATIONS ET COLLOQUES	8 705,40	6 782,40	23,40	-
P520010-DSPS	PERSONNEL HORS MASSE SALARIALE	12 323,43	-	-	-
P520051-DSPS	PREVENTION RISQUES PROFESSIONNELS	90 045,80	-	-	-
P520080-DSPS	ACCOMPAGNEMENT ET PREVENTION	16 492,48	-	-	-
P520101-DSPS	INTERVENTION EQUIPE RECLASSEMENT	183,69	-	-	-
SOU S TOTAL P52 DEPENSES DE PERSONNEL HORS MASSE SALARIALE		127 750,80	6 782,40	23,40	-
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024		2 419 563,57	269 653,31	59 868,55	14 746,46

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement remboursées s'élèvent à 1.81 M€.

Les dépenses remboursées par la ville de Grenoble s'élèvent à 1.57 M€ contre 0.96 M€ en 2023 et celles du CCAS de Grenoble à 0.2 M€ contre 0.17 M€ en 2023.

Le SMMAG, entré dans la convention de services communs en 2024 a remboursé 0,04 M€.

Ces dépenses concernent principalement les investissements réalisés pour les systèmes d'information, le matériel du centre d'impression numérique, ainsi que le matériel destiné aux archives et au service veille information professionnelle.

Les dépenses éligibles au FCTVA font l'objet d'une refacturation hors FCTVA.

Investissement 2024				
Opération	Libellé opération	VILLE	CCAS	SMMAG
		Réalisé hors FCTVA en €	Réalisé hors FCTVA en €	Réalisé hors FCTVA en €
P55EO003-DSIT	GESTION RELATION CITOYENNE	-	-	-
P55EO006-DSIT	OUTILS ADMINISTRATION GENERALE	14 842,64	2 112,64	11 393,00
P55EO007-DSIT	OUTILS DU DECISIONNEL	28 198,41	-	-
P55EO008-DSIT	EXPLOITATION SYSTEMES	781 714,73	108 126,20	18 021,03
P55EO009-DSIT	OUTILS INFORMATIQUES PATRIMOINE	288 235,52	-	-
P55EO010-DSIT	POSTES DE TRAVAIL INFORMATIQUE	11 791,12	2 329,44	-
P55EO011-DSIT	RESEAUX INFORMATIQUES ET TELECOM	97 519,71	13 881,99	2 247,57
P55EO012-DSIT	RESSOURCES INFORMATIQUES	61 045,46	8 688,95	1 448,16
P55EO013-DSIT	OUTILS INFORMATIQUES FINANCES	-	-	-
P55EO014-DSIT	OUTILS COMMUNICATION NUMERIQUE	7 556,65	2 090,82	151,18
P55EO016-DSIT	OUTILS INFORMATIQUES RH	120 864,98	41 876,11	710,00
P55EO019-DSIT	SECURITE INFORMATIQUE DEP EQUIPEMENT	120 101,85	17 094,79	2 849,13
SOUS-TOTAL DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION		1 531 871,06	196 200,94	36 820,07
P56EO006-DSIT	CENTRE D IMPRESSION NUMERIQUE	1 491,00	177,56	20,30
P56EO017-DSIT	ARCHIVES	40 181,15	5 384,06	1 630,09
P56EO019-DSIT	DOCUMENTATION	972,76	-	80,54
TOTAL DEPARTEMENT RESSOURCES NUMERIQUES		1 574 515,97	201 762,56	38 551,01

14.3. LES SYNDICATS

La Métropole assure la mise à disposition de ses services au SABF et au SMMAG. Pour 2024, cette mise à disposition est facturée pour un montant global de 2.37 M€ en 2024 contre 6.07 M€ en 2023.

SYNDICATS en M€	MASSE SALARIALE	CHARGES DE STRUCTRE	TOTAL
SMMAG	1,58	0,32	1,9
SABF	0,43	0,04	0,47
TOTAL	2,01	0,36	2,37

Cette large baisse s'explique par l'autonomisation progressive du SMMAG depuis l'année 2023 et son intégration dans les conventions de services communs pour le Contrôle de Gestion Externe, les services des Archives, Veille et Information Professionnelle, Centre d'impression numérique et la direction des Systèmes d'information.

REMBOURSEMENT DU SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DE L'AIRe GRENOBLOISE (SMMAG)

La convention de mise à disposition passée avec le SMMAG pour l'année 2024 définit les conditions et les modalités de mise à disposition d'une partie des personnels de Grenoble-Alpes Métropole au profit du SMMAG pour l'exercice des compétences de ce dernier.

✓ Les charges de personnel

Le coût des charges de personnel repose sur la masse salariale brute chargée des personnels pour la part de leur temps de travail dédié au SMMAG.

En 2024, le nombre de contributeurs s'élève à 24,72 ETP représentant un montant de facturation de 1.58 M€.

SERVICES	MISSIONS	ETP 2024
CONSEIL JURIDIQUE	CONSEIL JURIDIQUE	1
SERVICE RELATION METRO	RELATION METRO USAGER	0,35
DIRECTION DES FINANCES	GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES	4,12
DIRECTION DES RESSOURCES	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES CARRIERE PAIE PILOTAGE DE LA MASSE SALARIALE	3,24
DIRECTION SANTE PREVENTION	MEDECINE PREVENTIVE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ACCOMPAGNEMENT SANTE	1,15
DIR CPA	UNITE ACHAT PASSATION DES MARCHES PUBLICS ET DES DSP ORGANISATION DES CAO	1,76
DIET	BATIMENTS + ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	0,75
SAVI	SECURISATION DES ACTES INSTITUTIONNELS SERVICE DES ASSEMBLEES	1,3
TOTAL SERVICES SUPPORTS		13,67
PÔLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	ELABORATION CARTES SIG ET RELEVES TOPOGRAPHIQUES	0,39
SIT TOPOGRAPHIE	FONCIER - UNITE GESTION IMMOBILIERE	0,9
	MISSION RISQUES	0,1
TOTAL POLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		1,39
PÔLE ECONOMIE ET ATTRACTIVITE	LOGISTIQUE URBAINE	0,1
TOTAL POLE ECONOMIE ET ATTRACTIVITE		0,1
DCTC	CONTRACTUALISATION ET CLIMAT (bilan GES)	0,2
TOTAL DIRECTION CLIMAT TRANSITION CONTRACTUALISATIONS		0,2
PÔLE PROXIMITE ET ESPACES PUBLICS	EQUIPE DIRECTION	0,08
	MOA PROGR	0,65
	POL PUBLICS	0,3
	BEAEP	0,1
	CONDUITE OPERATIONS	2,55
	OUVRAGES ART	0,68
	PC FEUX CENTRALISE	3
	EXPLOITATION CENTRALISEE DTS	2
TOTAL PÔLE PROXIMITE ET ESPACES PUBLICS		9,36
TOTAL GENERAL		24,72

✓ L'environnement de travail

Ce coût est constaté à partir du dernier compte administratif voté, actualisé le cas échéant des modifications prévisibles des conditions d'exercice de l'activité au vu du Budget Primitif de l'année. La méthode d'évaluation est identique à celle décrite précédemment pour les services communs.

Ce coût est réparti selon les axes suivants :

- ✚ Moyens collectifs : véhicules, fournitures administratives, locations mobilières, affranchissement, frais de télécommunications, coût moyen de l'équipement mobilier d'un agent,
- ✚ Systèmes d'information (PC/agent),
- ✚ Locaux,
- ✚ Frais divers de personnel : assurance statutaire, formation, missions déplacements, colloques, séminaires, frais d'actes et contentieux, agents, annonces insertion, fêtes et cérémonies, association du personnel, PDME, participation restauration, honoraires, pharmacie, visites médicales.

Le montant des charges liées à l'environnement de travail remboursées par le SMMAG s'élève à 0.32 M€ en 2024.

Ces charges sont réparties selon les axes suivants :

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	montants en €
LOCAUX	80 403
MOYENS COLLECTIFS	49 711
SYSTEMES INFORMATION	66 507
FRAIS DIVERS DE PERSONNEL	126 499
TOTAL	323 120

LE SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU BOIS FRANÇAIS (SABF)

Le SABF ne disposant pas de personnel en propre sa gestion technique administrative et financière est assurée par Grenoble-Alpes Métropole par le biais d'une convention qui fixe les modalités de mise à disposition d'une partie des services de la Métropole au profit du SABF pour lui permettre d'exercer ses compétences.

La convention du 20 décembre 2022, prévoit que Grenoble-Alpes Métropole mette à la disposition du Syndicat d'Aménagement du Bois Français les moyens nécessaires à sa gestion.

Les remboursements concernent les charges de personnel et l'environnement de travail.

✓ **Les charges de personnel**

Les charges de personnel correspondent aux coûts salariaux réels de l'année 2024 du personnel affecté au SABF. Le remboursement à hauteur de 434 678 € correspond :

- ✚ À la rémunération du personnel permanent et saisonnier de la base de loisirs,
- ✚ À la contribution de de la direction opérationnelle en charge de l'encadrement et de l'animation des personnels saisonniers et permanents,
- ✚ À la contribution des fonctions support (concerne la gestion administrative et financière, gestion des ressources humaines recrutements paies, suivi administratif des assemblées, suivi des marchés, préparation des documents budgétaires, engagement et traitement des dépenses et des recettes) campagnes d'affichage réalisées par la direction de la communication externe.

✓ **Les charges liées à l'environnement de travail**

Le remboursement à hauteur de 37 054 € correspond à la prise en charge de l'environnement de travail des personnels permanents et des personnels des fonctions supports et de la direction opérationnelle.

CHARGES DE PERSONNEL	TOTAL Montants €
MASSE SALARIALE PERSONNEL SABF PERMANENTS	143 914
MASSE SALARIALE SAISONNIERS	126 364
<i>SOUS TOTAL MASSE SALARIALE PERMANENTS ET SAISONNIERS</i>	270 278
MASSE SALARIALE FONCTIONS SUPPORTS	65 670
MASSE SALARIALE DIRECTION OPERATIONNELLE	87 699
TICKETS RESTAURANT	11 031
<i>SOUS TOTAL MASSE SALARIALE SUPPORT ET DIRECTIONS OPERATIONNELLES</i>	164 400
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	434 678
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL AGENTS TECHNIQUES PERMANENTS	9 405
ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL FONCTIONS SUPPORTS ET DIRECTIONS OPERATIONNELLES	27 649
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	37 054
TOTAL 2025	471 732

15. RESULTATS DE CLOTURE

Budget Principal

✓ L'affectation du résultat 2024 pour l'exercice 2025 :

Résultat de clôture 2024 disponible pour affectation en 2025	
Résultat de l'exercice 2024	41 764 858,92
Résultats antérieurs repris au 1er janvier 2024 (chap 002)	4 924 939,85
Résultat de clôture 2024	46 689 798,77
Solde d'investissement 2024	
Solde d'exécution de l'exercice 2024	-7 275 104,02
Solde antérieur repris au 1er janvier 2024 (chap 001)	-27 233 234,77
Solde de clôture 2024	-34 508 338,79
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0,00
Excédent de financement	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	34 508 338,79

Affectation des résultats 2024	
1. Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement - Compte 1068 (en recettes)	34 508 338,79
2. Report de fonctionnement - Compte 002 (en recettes)	12 181 459,98
3. Report du solde d'investissement - Compte 001 (en dépenses)	34 508 338,79

Budget Annexe Collecte et traitement des déchets

✓ L'affectation du résultat 2024 pour l'exercice 2025

Résultat de clôture 2024 disponible pour affectation en 2025	
Résultat de l'exercice 2024	5 068 797,14
Résultats antérieurs repris au 1er janvier 2024 (chap 002)	4 609 637,43
Résultat de clôture 2024	9 678 434,57
Solde d'investissement 2024	
Solde d'exécution de l'exercice 2024	-6 045 915,91
Solde antérieur repris au 1er janvier 2024 (chap 001)	-4 438 712,89
Solde de clôture 2024	-10 484 628,80
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0,00
Excédent de financement	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	10 484 628,80
Affectation des résultats 2024	
1. Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement - Compte 1068 (en recettes)	9 678 434,57
2. Report de fonctionnement - Compte 002 (en recettes)	0,00
3. Report du solde d'investissement - Compte 001 (en dépenses)	10 484 628,80

Budget Annexe Eau potable

✓ L'affectation du résultat 2024 pour l'exercice 2025

Résultat de clôture 2024 disponible pour affectation en 2025	
Résultat de gestion 2024	8 882 379,90
Résultats antérieurs repris au 1er janvier 2024	4 724 026,10
Résultat de clôture 2024 disponible pour affectation en 2025 (en €)	13 606 406,00
Solde d'investissement 2024	
Solde de gestion 2024	312 505,36
Solde antérieur repris au 1er janvier 2024	-9 174 036,43
Solde de clôture 2024	-8 861 531,07
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0,00
Excédent de financement	0,00
Besoin de financement (solde d'investissement + RAR)	8 861 531,07
Affectation des résultats 2024 :	
- 1. Affectation au c/1068 (couverture du besoin de financement)	8 861 531,07
- 2. Report en fonctionnement au c/002	4 744 874,93

Budget Annexe Assainissement

✓ L'affectation du résultat 2024 pour l'exercice 2025

Résultat de clôture 2024 disponible pour affectation en 2025	
Résultat de gestion 2024	5 993 802,63
Résultats antérieurs repris au 1er janvier 2024	8 491 269,15
Résultat de clôture 2024	14 485 071,78
Solde d'investissement 2024	
Solde de gestion 2024	-3 833 740,92
Solde antérieurs repris au 1er janvier 2024	-8 599 792,42
Solde de clôture 2024	-12 433 533,34
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0,00
Excédent de financement	0,00
Besoin de financement (solde d'investissement + RAR)	
Affectation des résultats 2023 :	
- 1. Affectation au c/1068 (couverture du besoin de financement)	12 433 533,34
- 2. Report en fonctionnement au c/002	2 051 538,44

Budget Annexe GEMAPI

✓ L'affectation du résultat 2024 pour l'exercice 2025

Résultat de clôture 2024 disponible pour affectation en 2025	
Résultat de gestion 2024	517 981,70
Résultats antérieurs repris au 1er janvier 2024	1 290 846,05
Résultat de clôture 2024	1 808 827,75
Solde d'investissement 2024	
Solde de gestion 2024	-449 875,20
Solde antérieur repris au 1er janvier 2024	511 834,00
Solde de clôture 2024	61 958,80
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	
Excédent de financement	0,00
Besoin de financement (solde d'investissement + RAR)	
Affectation des résultats 2024 :	
- 1. Affectation de l'excédent de fonctt au c/1068 (couverture du besoin de financement)	0,00
- 2. Report en fonctionnement au c/002 en recettes	1 808 827,75
- 3. Report du solde d'investissement au C/001 en recettes	61 958,80

Budget Annexe Réseaux de chaleur

✓ L'affectation du résultat 2024 pour l'exercice 2025

Résultat de clôture 2024 disponible pour affectation en 2025 (en €)	
Résultat de gestion 2024	1 756 033,45
Résultats antérieurs repris au 1 ^{er} janvier 2024	6 446 823,97
Résultat de clôture 2024 (excédent)	8 202 857,42
Solde d'investissement 2024	
Solde de gestion 2024	-3 411 995,53
Soldes antérieurs repris au 1 ^{er} janvier 2024	1 468 443,92
Résultat de clôture 2024 (déficit)	-1 943 551,61
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	-1 943 551,61
Excédent de financement	0,00
Excédent de financement	
Affectation des résultats 2024 :	
1. Affectation au c/1068 (couverture du besoin de financement)	1 943 551,61
2. Excédent de fonctionnement reporté au c/002 en recettes	6 259 305,81

Budget Annexe Stationnement en ouvrage

✓ L'affectation du résultat 2024 pour l'exercice 2025

Résultat de clôture 2024 disponible pour affectation en 2025	
Résultat de gestion 2024	579 267,51
Résultats antérieurs repris au 1er janvier 2024	0,00
Résultat de clôture 2024	579 267,51
Solde d'investissement 2024	
Solde de gestion 2024	86 571,17
Soldes antérieurs repris au 1er janvier 2024	-1 686 458,72
Solde de clôture 2024 (déficit)	-1 599 887,55
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	-1 599 887,55
Excédent de financement	
Besoin de financement (solde d'investissement + RAR)	
Affectation des résultats 2024 :	
1. Affectation au c/ 1068 (couverture du besoin de financement)	579 267,51
2. Report en fonctionnement au c/ 002	0,00

Budget Annexe Locaux économiques

✓ L'affectation du résultat 2024 pour l'exercice 2025

Résultat de clôture 2024 disponible pour affectation en 2025 (en €)	
Résultat de gestion 2024	-49 114,89
Résultats antérieurs repris au 1 ^{er} janvier 2024	-295 872,32
Résultat de clôture 2024 (déficit)	-344 987,21
Solde d'investissement 2024	
Solde de gestion 2024	-264 304,42
Soldes antérieurs repris au 1 ^{er} janvier 2024	1 289 824,21
Résultat de clôture 2024 (excédent)	1 025 519,79
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0,00
Excédent de financement	0,00
Excédent de financement	1 025 519,79
Affectation des résultats 2024 :	
1. Excédent d'investissement reporté au c/001 en recettes	1 025 519,79
2. Déficit de fonctionnement reporté au c/002 en dépenses	344 987,21

Budget Annexe Groupements Fermés d'Utilisateurs (GFU)

✓ L'affectation du résultat 2024 pour l'exercice 2025

Résultat de clôture 2024 disponible pour affectation en 2025	
Résultat de l'exercice 2024	124 497,03
Résultats antérieurs repris au 1 ^{er} janvier 2024 (chap 002)	-95 915,84
Résultat de clôture 2024	28 581,19
Solde d'investissement 2024	
Solde d'exécution de l'exercice 2024	-147 887,52
Solde antérieur repris au 1 ^{er} janvier 2024 (chap 001)	962 957,29
Solde de clôture 2024	815 069,77
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0,00
Excédent de financement	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00
Affectation des résultats 2024	
1. Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement - Compte 1068 (en recettes)	0,00
2. Report de fonctionnement - Compte 002 (en recettes)	28 581,19
3. Report du solde d'investissement - Compte 001 (en recettes)	815 069,77

Budget Annexe Opérations d'aménagement

✓ L'affectation du résultat 2024 pour l'exercice 2025

Solde de fonctionnement 2024 disponible pour affectation en 2025	
Résultat de gestion 2024	-0,85
Résultats antérieurs repris au 1 ^{er} janvier 2024	36 054,14
Résultat de clôture 2024	36 053,29
Solde d'investissement 2024	
Solde de gestion 2024	-153 303,11
Soldes antérieurs repris au 1 ^{er} janvier 2024	430 075,79
Solde de clôture 2024 (excédent)	276 772,68
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0,00
Excédent de financement	0,00
Besoin de financement (solde d'investissement + RAR)	-276 772,68
Affectation des résultats 2024 :	
1. Excédent d'investissement reporté au c/ 001 en recettes	276 772,68
2. Excédent de fonctionnement reporté au c/ 002 en recettes	36 053,29

Budget annexe Photovoltaïque

✓ L'affectation du résultat 2024 pour l'exercice 2025

Résultat de clôture 2024 disponible pour affectation en 2025	
Résultat de l'exercice 2024	19 974,87
Résultats antérieurs repris au 1 ^{er} janvier 2024 (chap 002)	-6 269,66
Résultat de clôture 2024	13 705,21
Solde d'investissement 2024	
Solde d'exécution de l'exercice 2024	539 068,19
Solde antérieur repris au 1 ^{er} janvier 2024 (chap 001)	-324 280,01
Solde de clôture 2024	214 788,18
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0,00
Excédent de financement	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00
Affectation des résultats 2024	
1. Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement - Compte 1068 (en recettes)	0,00
2. Report de fonctionnement - Compte 002 (en recettes)	13 705,21
3. Report du solde d'investissement - Compte 001 (en recettes)	214 788,18

16. COMMISSION DE CONTROLE DE STRATEGIE FINANCIERE (CCSF)

Dans le cadre d'une démarche globale de dialogue avec ses partenaires, et afin de s'assurer de la bonne gestion des deniers publics et de la qualité du service rendu aux usagers, la Métropole a mis en place un système de pilotage des organismes satellites comprenant 3 volets :

- ✚ L'exercice d'un contrôle régulier des structures et la préparation systématique des conseils d'administration avec les élus administrateurs représentant la Métropole,
- ✚ La définition de feuilles de route pour les organismes les plus stratégiques,
- ✚ La mise en œuvre d'une commission de contrôle, devenue en 2024 commission de contrôle et de stratégie financière (CCSF)

Fin 2020, le Conseil Métropolitain a décidé de créer une commission de contrôle financier, qui a vocation à examiner :

- ✚ D'une part, les organismes avec lesquels la Métropole est liée par :
 - Un contrat de DSP ou convention publique d'aménagement,
 - Une convention de financement, de participation ou de subvention de plus de 500 k€,
 - Une garantie d'emprunt de plus de 100 M€.
- ✚ D'autre part, ceux sur lesquels la Métropole doit exercer un contrôle analogue (Société Publique Locale).

Entre 2021 et 2023, cette commission s'est réunie 16 fois et a procédé à l'examen de la situation financière d'une trentaine de structures.

Au regard du bilan de cette instance, et dans la continuité de la loi « 3DS », des ajustements étaient nécessaires pour améliorer son fonctionnement.

Aussi, par délibération du 29 mars 2024, le Conseil Métropolitain a élargi les prérogatives et révisé le format de cette nouvelle « Commission de Contrôle et de Stratégie Financière » (CCSF).

La CCSF examine désormais, outre la situation financière, un bilan et la prospective de chaque structure en matière d'activité, de gestion sociale, ainsi que les actions conduites dans le domaine de la probité et de la prévention des risques. Cette évolution est cohérente avec le contenu des rapports des représentants, enrichi depuis 2023 en application de la loi « 3DS ».

Par ailleurs, la composition et le fonctionnement de la CCSF visent à faire de cette commission un lieu de débats et d'échanges entre élus.

Sont invités, outre les membres de la Commission ressource et un représentant par groupe politique, les membres des commissions thématiques et les Vice-Présidents concernés par l'ordre du jour.

Les élus administrateurs représentant la Métropole auprès de chaque structure sont invités ; le rapport à la commission est assuré par le Président s'il est administrateur métropolitain, ou par le représentant de la Métropole à l'Assemblée Générale.

La CCSF s'est réunie à 5 reprises en 2024, pour examiner la situation de 19 organismes :

- ✚ SEM CCIAG
- ✚ SPL ALEC
- ✚ SPL M'Tag
- ✚ SEMOP Park'GAM
- ✚ EPIC - Agence Grenoble Alpes
- ✚ SPL ALPEXPO
- ✚ EPIC - MIN
- ✚ SEM MINATEC
- ✚ SEM PFI
- ✚ OPH ACTIS
- ✚ SEM Grenoble Habitat
- ✚ SPL Eaux de Grenoble Alpes
- ✚ EPCC Territoire de Sciences
- ✚ SEM GEG
- ✚ SEM INOVATION
- ✚ SEM Territoires 38 et SPL Isère Aménagement (groupe ELEGIA)
- ✚ SPL SAGES et SEM Innovia (groupe Grinn'Ters).

Pour chacune de ces structures, l'administrateur métropolitain rapporteur a présenté un rapport organisé en 3 volets :

1. Les piliers stratégiques de l'entreprise :
 - ✚ Gouvernance,
 - ✚ Maîtrise des risques,

- ✚ Gestion sociale (principaux indicateurs RH, égalité femmes-hommes, ...),
 - ✚ Actions en matière de RSE, de probité et de déontologie,
 - ✚ Pratiques en matière de commande publique,
2. La situation financière : analyse des principaux indicateurs (sur la base des derniers comptes sociaux approuvés : 2023),
 3. Enjeux et prospective : plan stratégique, projets, perspectives d'évolution en matière d'activité.

Les échanges intervenus en commission ont porté sur l'état des lieux et la prospective en matière d'activité, de modèle économique et de soutenabilité financière, propres au contexte de chaque structure.

La capacité à conduire des projets d'investissement a été examinée : production de logement sociaux pour les bailleurs, investissements dans les énergies renouvelables pour GEG, locaux destinés à des activités innovantes pour MINATEC...

La commission a exprimé une attention particulière aux sujets de gestion sociale : politique salariale, absentéisme, recrutements.

Elle a souhaité disposer de précisions sur les écarts salariaux entre les femmes et homme et sur les actions correctives conduites dans ce domaine.

Elle a également abordé les questions de gouvernance :

- ✚ Conditions d'exercice de la direction générale,
- ✚ Fonctionnement des instances de la société.,
- ✚ Les relations avec les filiales et avec les Groupements (GE, GIE) auxquels adhèrent plusieurs des structures contrôlées ont été examinées.

La commission a ainsi mis en lumière des questions et points d'attention, qui ont donné lieu à un suivi.

Il a pu prendre la forme d'un courrier adressé à la présidence de la structure ou d'un rendez-vous destiné à répondre aux demandes de précisions formulées par la CCSF.

ANNEXES DETTES

GRENOBLE ALPES METROPOLE DETTE BUDGET PRINCIPAL

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS RÉELS

Situation au 31/12/2024

Montants en Euro

N° EMPRUNT	N° SWAP associé			Score Gissler risque maxi	LIBELLÉ	ORGANISME PRÊTEUR	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT DÙ AU 01/01/2025	DURÉE (ANNÉES)	PÉRIODICITÉ	INDICE	MARGE (%)	EMPRUNT ADOSSÉ (O/N)	TAUX D'INTÉRÊT		DURÉE RÉSIDUELLE
		Indice	Structure											NOMINAL (%)	ACTUEL (%)	
3	60	1	A	1 A	EMP REF LT111358 CO6908 001 FICHE EMP 3	CA-CIB	10 000 000	4 275 000	21	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,90000	O	4,08	1,60	08 ans 00 mois
4		1	A	1 A	EMP REF 00000539989 FICHE EMP 4	CA	187 869	35 671	13	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	4,11	4,89	01 ans 00 mois
7		1	A	1 A	EMP REF 00000807568 FICHE EMP 7	CA	260 000	69 333	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	3,39	3,42	03 ans 06 mois
9		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPCORENC FICHE EMP 9	CORENC	602 576	80 281	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	05 ans 00 mois
10		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPECHIROLLES FICHE EMP 10	ECHIROLLES	9 903 028	1 319 371	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	05 ans 00 mois
11		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPFONTANIL FICHE EMP 11	FONTANIL	753 220	100 350	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	05 ans 00 mois
12		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPGIERES FICHE EMP 12	GIERES	1 795 714	239 241	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	05 ans 00 mois
13		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPGRENOBLE FICHE EMP 13	GRENOBLE	25 107 314	3 345 023	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	05 ans 00 mois
14		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPJARRIE FICHE EMP 14	JARRIE	1 293 613	172 347	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	05 ans 00 mois
15		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPLEGUA FICHE EMP 15	LE GUA	502 146	66 900	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	05 ans 00 mois
16		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPPDCLAIX FICHE EMP 16	PONT DE CLAIX	1 673 168	222 915	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	05 ans 00 mois
17		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPSTEGREVE FICHE EMP 17	ST EGREVE	2 510 731	334 502	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	05 ans 00 mois
18		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPSTGDCOM FICHE EMP 18	ST GEORGES DE COMMIERS	153 324	20 427	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	05 ans 00 mois
19		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPSTVMX FICHE EMP 19	ST MARTIN VINOUX	970 817	129 341	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	05 ans 00 mois
20		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPVARCES FICHE EMP 20	VARCES	2 332 360	310 738	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	05 ans 00 mois
21		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPVIF FICHE EMP 21	VIF	1 590 131	211 852	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	05 ans 00 mois
22		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPVIZILLE FICHE EMP 22	VIZILLE	2 661 783	354 627	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	05 ans 00 mois
23		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPFONTAINE FICHE EMP 23	FONTAINE	8 369 105	1 550 941	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	06 ans 00 mois
25		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPMC2 FICHE EMP 25	GRENOBLE	3 435 365	915 532	15	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,00	2,00	07 ans 00 mois
28		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPSIVOMNERON FICHE EMP 28	SIVOM NERON	322 313	90 340	8	Semestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	3,98	4,02	01 ans 08 mois
29		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPSIRD FICHE EMP 29	SIRD	282 055	186 575	14	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	4,42	4,49	08 ans 04 mois
30		1	A	1 A	EMP REF DETTERECUPALPEXPO FICHE EMP 30	GRENOBLE	2 762 172	1 146 656	17	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,99	3,65	10 ans 00 mois
333		1	A	1 A	EMP REF CO2961 002 FICHE EMP 333	CA-CIB	7 622 451	541 350	23	Annuelle	TAM	0,06000	N	4,75	2,70	00 ans 11 mois
12002		1	A	1 A	EMP REF 16794005002 FICHE EMP 12002	SG	20 000 000	6 045 219	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	4,89	2,38	04 ans 02 mois
14002	29, 55, 63 et 76	1	A	1 A	EMP REF 00778090692L02 FICHE EMP 14002	CF Groupe CE	20 000 000	11 627 187	28	Trimestrielle	TAG03M	0,00950	O	2,90	1,09	11 ans 11 mois
14003	67	1	A	1 A	EMP REF 00778090692L02 FICHE EMP 14003	CF Groupe CE	10 000 000	3 022 609	20	Trimestrielle	TAG03M	0,00950	O	2,95	0,57	03 ans 11 mois
16002	68	1	A	1 A	EMP REF CO1259 011 FICHE EMP 16002	CA-CIB	10 000 000	3 000 000	20	Trimestrielle	TAG03M	0,02000	O	2,52	0,53	05 ans 11 mois
27002		1	A	1 A	EMP REF 00003209792K1 FICHE EMP 27002	CE	5 000 000	1 282 052	19	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	3,58	3,68	05 ans 00 mois
32002		1	A	1 A	EMP REF LT111356 CO69006 001 FICHE EMP 32002	CA-CIB	10 000 000	4 275 000	21	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,90000	N	3,42	2,65	08 ans 00 mois
90483		1	A	1 A	EMP REF 50001006000 FICHE EMP 90483	SG	14 000 000	6 300 000	20	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	3,50	3,58	08 ans 06 mois
90485	70	1	A	1 A	EMP REF 971843 FICHE EMP 90485	CA	8 000 000	4 800 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,60000	O	3,44	1,73	15 ans 00 mois
90487		1	A	1 A	EMP REF 1300102001 FICHE EMP 90487	SG	5 000 000	2 894 737	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,55000	N	2,43	1,63	11 ans 00 mois
90488		1	A	1 A	EMP REF 1300102002 FICHE EMP 90488	SG	5 000 000	2 894 737	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,63	1,84	11 ans 00 mois
90490		1	A	1 A	EMP REF 1368103001 FICHE EMP 90490	SG	10 000 000	5 500 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,59000	N	2,53	1,81	11 ans 00 mois
90492		1	A	1 A	EMP REF 39072 FICHE EMP 90492	CF Groupe CE	5 000 000	2 750 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	1,85	1,87	11 ans 00 mois
90493		1	A	1 A	EMP REF MON510112EUR FICHE EMP 90493	CFIL	17 489 761	9 716 534	17	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,44	0,45	09 ans 00 mois
90494		1	A	1 A	EMP REF 9829061 FICHE EMP 90494	CE	15 000 000	9 000 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	1,08	1,09	12 ans 00 mois

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS RÉELS

Situation au 31/12/2024

Montants en Euro

	N° EMPRUNT	N° SWAP associé			Score Gissler risque maxi	LIBELLÉ	ORGANISME PRÊTEUR	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT DÙ AU 01/01/2025	DURÉE (ANNÉES)	PÉRIODICITÉ	INDICE	MARGE (%)	EMPRUNT ADOSSÉ (O/N)	TAUX D'INTÉRÊT		DURÉE RÉSIDUELLE
			Indice	Structure											NOMINAL (%)	ACTUEL (%)	
67,39%	90495		1	A	1 A	EMP REF MON512856EUR FICHE EMP 90495	Banque Postale	15 000 000	9 187 500	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	1,08	1,09	12 ans 00 mois
	90496		1	A	1 A	EMP REF 036131C 42559 FICHE EMP 90496	Crédit Coopératif	10 000 000	6 000 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	1,00	1,02	12 ans 00 mois
	90497		1	A	1 A	EMP REF DD08850430 FICHE EMP 90497	ARKEA	4 000 000	2 400 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	1,09	1,10	12 ans 00 mois
	90498		1	A	1 A	EMP REF DD08850460 FICHE EMP 90498	ARKEA	6 000 000	3 600 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	1,09	1,10	12 ans 00 mois
	90500		1	A	1 A	EMP REF FR0013293032 FICHE EMP 90500	Natixis	10 000 000	10 000 000	12	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	1,32	1,34	04 ans 10 mois
	90502		1	A	1 A	EMP REF MON520139EUR FICHE EMP 90502	Banque Postale	5 000 000	3 312 500	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	1,34	1,35	13 ans 00 mois
	90504	72-75	1	A	1 A	EMP REF 1868104001 FICHE EMP 90504	SG	5 000 000	3 250 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,45000	O	1,36	1,39	13 ans 00 mois
	90505		1	A	1 A	EMP REF FR0013364817 FICHE EMP 90505	HSBC	10 000 000	10 000 000	12	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	1,15	1,17	05 ans 09 mois
	90506		1	A	1 A	EMP REF FR0013365038 FICHE EMP 90506	CACIB	10 000 000	10 000 000	8	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,68	0,71	01 ans 09 mois
	90507		1	A	1 A	EMP REF CO6602 001 FICHE EMP 90507	CACIB	1 516 980	781 125	12	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,72	2,67	05 ans 09 mois
	90509		1	A	1 A	EMP REF 2900074 FICHE EMP 90509	CG	444 375	227 492	11	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	4,22	4,29	04 ans 11 mois
	90513		1	A	1 A	EMP REF FR0013412137 FICHE EMP 90513	Natixis	10 000 000	10 000 000	9	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,63	0,63	03 ans 03 mois
	90514	73-74	1	A	1 A	EMP REF 0466 F188064 507617 FICHE EMP 90514	BEI	10 000 000	5 810 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	O	0,30	0,30	15 ans 00 mois
	90515		1	A	1 A	EMP REF FR0013465978 FICHE EMP 90515	GFI	8 000 000	8 000 000	6	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,05	0,07	00 ans 11 mois
	90516		1	A	1 A	EMP REF 0466 F190636 514439 FICHE EMP 90516	BEI	22 000 000	18 300 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,59	0,59	15 ans 00 mois
	90517		1	A	1 A	EMP REF FR0013486925 FICHE EMP 90517	HSBC	10 000 000	10 000 000	7	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,02	0,07	02 ans 02 mois
	90518		1	A	1 A	EMP REF FR0013488376 FICHE EMP 90518	SG	10 000 000	10 000 000	11	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,18	0,22	06 ans 02 mois
	90519		1	A	1 A	EMP REF FR00140009H7 FICHE EMP 90519	Natixis	5 000 000	5 000 000	7	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,00	0,00	02 ans 10 mois
	90520		1	A	1 A	EMP REF FR00140009G9 FICHE EMP 90520	Natixis	8 000 000	8 000 000	8	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,00	0,00	03 ans 10 mois
	90521		1	A	1 A	EMP REF FR0014000SI9 FICHE EMP 90521	HSBC	10 000 000	10 000 000	9	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,13	0,15	04 ans 11 mois
	90522		1	A	1 A	EMP REF 0539 F192577 550565 FICHE EMP 90522	BEI	22 000 000	6 000 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,00	0,00	16 ans 00 mois
	90523		1	A	1 A	EMP REF FR0014003Y17 FICHE EMP 90523	LBP	5 000 000	5 000 000	9	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,43	0,46	05 ans 05 mois
	90524		1	A	1 A	EMP REF FR0014003Y25 FICHE EMP 90524	LBP	7 000 000	7 000 000	9	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,43	0,46	05 ans 05 mois
	90525		1	A	1 A	EMP REF FR0014005TA3 FICHE EMP 90525	HSBC	10 000 000	10 000 000	10	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,57	0,57	07 ans 00 mois
	90526		1	A	1 A	EMP REF FR0014006H07 FICHE EMP 90526	Aurel BGC SAS	10 000 000	10 000 000	12	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,70	0,70	08 ans 11 mois
	90527		1	A	1 A	EMP REF 0539 F192577 550565 FICHE EMP 90527	BEI	15 000 000	7 173 930	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,48	0,49	16 ans 10 mois
	90528		1	A	1 A	EMP REF 0539 F192577 550565 FICHE EMP 90528	BEI	7 000 000	3 347 834	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,33	0,34	17 ans 00 mois
	90529		1	A	1 A	EMP REF 9785244 FICHE EMP 90529	CE	45 810	31 959	10	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	1,34	1,35	06 ans 11 mois
	90530		1	A	1 A	EMP REF 204338 06 FICHE EMP 90530	CM	12 499	8 166	9	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	1,40	1,41	05 ans 07 mois
	90531		1	A	1 A	EMP REF 204338 04 FICHE EMP 90531	CM	17 133	3 397	4	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	3,50	3,55	00 ans 08 mois
	90532		1	A	1 A	EMP REF 204338 05 FICHE EMP 90532	CM	14 278	5 670	5	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,60	2,63	01 ans 10 mois
	90534		1	A	1 A	EMP REF 5842640 FICHE EMP 90534	CE	68 689	47 365	10	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	0,60	0,60	07 ans 00 mois
	90535		1	A	1 A	EMP REF 5657616 FICHE EMP 90535	CE	67 084	50 867	12	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,02	2,04	09 ans 00 mois
	90536		1	A	1 A	EMP REF FR001400ACJ6 FICHE EMP 90536	KBC BANK	15 000 000	15 000 000	9	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	1,70	1,70	06 ans 05 mois
	90538		1	A	1 A	EMP REF 0539 F192577 550565 FICHE EMP 90538	BEI	35 000 000	31 500 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	2,73	2,79	18 ans 00 mois
	90541		1	A	1 A	EMP REF FR001400HS70 FICHE EMP 90541	TP ICAP	18 000 000	18 000 000	10	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	3,58	3,60	08 ans 04 mois
	90546		1	A	1 A	EMP REF MPH547506EUR EMP FICHE 90546	LA BANQUE POSTALE	15 000 000	14 215 461	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	3,61	3,66	19 ans 00 mois

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS RÉELS

Situation au 31/12/2024

Montants en Euro

		Montants en Euro																
		N° EMPRUNT	N° SWAP associé			Score Gissler risque maxi	LIBELLÉ	ORGANISME PRÊTEUR	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT DÙ AU 01/01/2025	DURÉE (ANNÉES)	PÉRIODICITÉ	INDICE	MARGE (%)	EMPRUNT ADOSSÉ (O/N)	TAUX D'INTÉRÊT		DURÉE RÉSIDUELLE
				Indic e	Struct ure											NOMI NAL (%)	ACTU ARIEL (%)	
		90547		1	A	1 A	EMP REF MIN546327EUR EMP FICHE 90547	LA BANQUE POSTALE	19 000 000	19 000 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	3,13	3,17	20 ans 00 mois
		90550		1	A	1 A	EMP REF FR001400Q2C7 FICHE EMP 90550	NATIXIS	15 000 000	15 000 000	11	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	3,64	3,67	10 ans 05 mois
		90551		1	A	1 A	EMP REF 0162 FI93430 FICHE EMP 90551	BEI	10 000 000	10 000 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	3,26	3,30	19 ans 11 mois
		90552		1	A	1 A	EMP REF 3634 FICHE EMP 90552	AFL	25 000 000	25 000 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	3,48	3,53	20 ans 00 mois
		90553		1	A	1 A	EMP REF MON548477EUR FICHE EMP 90553	LA BANQUE POSTALE	25 000 000	25 000 000	20	Trimestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	3,49	3,59	19 ans 11 mois
		90554		1	A	1 A	EMP REF FR001400TBD1 FICHE EMP 90554	OCTO FINANCES	10 000 000	10 000 000	10	Annuelle	TAUX FIXE	0,00000	N	3,44	3,44	10 ans 04 mois
0,43%	Taux fixes sur durée partielle. Encours : 2,97	90501		1	A	1 A	REA ET REPROFILAGE 5 CONTRATS CE	CE	10 989 602	2 966 648	18	Semestrielle	TAUX FIXE	0,00000	N	4,42	1,88	11 ans 01 mois
4,93%	Sans taux. Encours : 33,98 M€	24		1	A	1 A	DETTE RECUPERABLE SMTc	SMTc	157 500 000	15 750 000	10	Annuelle	Néant	0,00000	N	0,00	0,00	01 ans 00 mois
		27		1	A	1 A	ACTIONS GEG VILLE DE GRENOBLE	CNE GRENOBLE	24 306 150	18 229 585	24	Annuelle	Néant	0,00000	N	0,00	0,00	17 ans 05 mois
1,43%	Eonia en attente conso ou relais trésorerie. Encours : 9,83 M€	2001		1	A	1 A	CONTRAT MIR282431 TIRAGE EONIA	DEXIA	2 439 184	746 391	28	Mensuelle	EONIA	0,27000	N	3,27	0,63	05 ans 09 mois
		13001		1	A	1 A	Echéancier Eonia CLTR MIR244856	DEXIA	40 000 000	9 081 000	29	Mensuelle	EONIA	0,00000	N	3,02	0,35	12 ans 00 mois
14,54%	Taux variable ou révisables non swapés. Encours : 100,14 M€	329		1	A	1 A	PCTM n°2120 BFT de 38,112254ME	CA CIB	7 622 451	1 033 140	24	Annuelle	TAM	0,06000	N	3,99	1,90	01 ans 11 mois
		4004		1	A	1 A	Tirage 2022	CF	3 300 000	2 322 222	6	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,07500	N	2,94	3,28	04 ans 09 mois
		12003		1	A	1 A	Tirage 2022	SG	2 570 000	1 622 588	14	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,01500	N	2,88	3,11	12 ans 00 mois
		16005		1	A	1 A	Tirage 2022	CA-CIB	3 999 900	3 428 486	14	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,01500	N	3,50	3,56	12 ans 00 mois
		26002		1	A	1 A	Financement 2009 Dexia Enveloppe ANRU/BEI	DEXIA	3 600 000	1 041 325	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,65000	N	3,71	1,26	05 ans 01 mois
		90481		1	A	1 A	Emprunt CDC PRU 2013	CDC	5 300 000	1 413 333	15	Annuelle	LIVRET A	0,60000	N	3,60	1,75	03 ans 02 mois
		90486		1	A	1 A	FINANCEMENTS 2014 CDC PRU AM	CDC	3 436 946	1 374 778	15	Annuelle	LIVRET A	0,60000	N	3,60	1,77	05 ans 00 mois
		90489		1	A	1 A	FINANCEMENTS 2015 CDC PRU AM	CDC	3 510 000	1 638 000	15	Annuelle	LIVRET A	1,35000	N	3,60	1,87	06 ans 00 mois
		90503		1	A	1 A	FINANCEMENT INVESTISSEMENTS 2017 SME CE	CE	5 000 000	3 250 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,32000	N	3,67	2,17	13 ans 00 mois
		90510		1	A	1 A	TRANSFERT EMP LE 21 AU BP	CAFFIL/SFIL	3 492 879	828 459	7	Trimestrielle	EURIBOR03M	1,01000	N	4,71	1,53	01 ans 06 mois
		90511		1	A	1 A	TRANSFERT EMP LE 24 AU BP 58,06%	CACIB	4 991 683	3 308 190	16	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,30000	N	3,52	0,07	09 ans 10 mois
		90512		1	A	1 A	BEI 2018 TRANCHE 1	BEI	17 000 000	8 160 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,30900	N	3,17	1,97	14 ans 00 mois
		90537		1	A	1 A	BEI 2022 TRANCHE 1	BEI	15 000 000	12 125 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,30900	N	3,07	3,22	17 ans 11 mois
		90539		1	A	1 A	EMISSION OBLIGATAIRE 2022 17 T1	GFI	8 000 000	8 000 000	11	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,30900	N	3,31	3,55	09 ans 01 mois
		90540		1	A	1 A	EMP REF FR001400G0J8 FICHE EMP 90540	Aurel BGC SAS	15 000 000	15 000 000	9	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,46000	N	3,47	3,67	07 ans 02 mois
		90542		1	A	1 A	EMP REF MIS503492EUR FICHE EMP 90542	CAFFIL/SFIL	2 218 979	1 988 960	14	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,06000	N	3,39	3,56	12 ans 00 mois
		90543		1	A	1 A	EMP REF 0539 FI92577 FICHE EMP 90543	BEI	6 000 000	5 600 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,34900	N	3,20	3,43	19 ans 00 mois
		90544		1	A	1 A	EMP REF 0162 FI93430 FICHE EMP 90544	BEI	5 000 000	4 750 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,37500	N	3,23	3,43	19 ans 00 mois
		90545		1	A	1 A	EMP REF FICHE EMP 90545	Agence France Locale	25 000 000	23 256 579	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,61000	N	4,07	4,24	19 ans 00 mois
3,32%	Taux monétaires swapés à taux fixe sans conditions. Encours : 22,89 M€	2	59, 61	1	A	1 A	Financements 2012	CA-CIB	5 000 000	2 137 500	21	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,90000	O	4,08	1,59	07 ans 09 mois
		327	57	1	A	1 A	TIRAGE 1 30MF ET 2 DE 20MF PCTM BFT	CA-CIB	7 622 451	1 011 645	25	Annuelle	TAM	0,06000	O	2,57	1,92	01 ans 11 mois
		343	32 & 54	1	A	1 A	PCTM 5120 BFT	CA-CIB	7 622 451	1 056 630	23	Annuelle	TAM	0,06000	O	2,57	1,41	01 ans 11 mois
		90549	28	1	A	1 A	EMP REF MIR282411EUR 001 FICHE 90549	DEXIA	4 314 074	3 982 222	13	Trimestrielle	EURIBOR03M	-0,10000	O	2,84	3,05	11 ans 11 mois
		27004	58	1	A	1 A	FINANCEMENT 2010	CF Groupe CE	15 000 000	4 500 000	20	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,48000	O	3,42	1,10	05 ans 11 mois
		90484	65, 66, 69	1	A	1 A	FINANCEMENT 2014 CREDIT AGRICOLE 25 ANS	CA	17 000 000	10 200 000	25	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,60000	O	3,44	1,73	14 ans 11 mois

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS RÉELS

Situation au 31/12/2024

Montants en Euro

		N° EMPRUNT	N° SWAP associé			Score Gissler risque maxi	LIBELLÉ	ORGANISME PRÊTEUR	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT DÙ AU 01/01/2025	DURÉE (ANNÉES)	PÉRIODICITÉ	INDICE	MARGE (%)	EMPRUNT ADOSSÉ (O/N)	TAUX D'INTÉRÊT		DURÉE RÉSIDUELLE
				Indice	Structure											NOMINAL (%)	ACTUEL (%)	
0,84%	<u>Taux monétaire swapé à taux fixe avec option donnée à la banque. Encours : 5,76 M€</u>	2	62	1	C	1 C	Financements 2012	CA-CIB	5 000 000	2 137 500	21	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,90000	O	4,08	1,59	07 ans 09 mois
		90548	77	1	A	1 A	EMP REF MIR282411EUR 002 FICHE 90548	DEXIA	4 125 000	3 625 000	8	Trimestrielle	EURIBOR03M	-0,10000	O	3,23	3,42	07 ans 00 mois
1,07%	<u>Taux monétaires swapés à taux fixe avec barrière. Encours : 7,40 M€</u>	332	25 & 47	1	B	1 B	PCTM 3120 BFT	CA-CIB	7 622 451	1 033 140	24	Annuelle	TAM	0,06000	O	2,57	1,95	01 ans 11 mois
		6002	22 & 50	1	B	1 B	CONSOLIDATION CE 2004 PRESAME	CF Groupe CE	20 000 000	6 363 636	25	Trimestrielle	TAG03M	0,08250	O	2,99	1,28	06 ans 11 mois
0,61%	<u>Taux monétaires swapés à taux fixe sous condition d'inflation. Encours : 4,21 M€</u>	27003	71	2	B	2 B	FINANCT 2009 TX MON REAM BAISSSE MARGE 2010	CF Groupe CE	6 153 623	1 577 852	19	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,48000	O	3,83	1,08	05 ans 00 mois
		90478	42	2	B	2 B	REFINANCEMENT MIN265993EUR 01.08.2010	CAFFIL/SFIL	9 788 842	2 635 457	19	Trimestrielle	EURIBOR03M	0,63000	O	3,69	1,23	05 ans 01 mois
0,39%	<u>Taux monétaires swapés à taux fixe sous conditions de taux CMS. Encours : 2,67 M€</u>	16004	44	3	B	3 B	FINANCEMENT 2010 CA CIB	CA-CIB	8 888 889	2 666 667	20	Trimestrielle	TAG03M	0,02000	O	3,50	0,69	06 ans 00 mois
0,93%	<u>Taux monétaires swapés avec Floor (tx plancher) et CAP (tx plafond) conditionnés à la variation de l'Euribor dans un intervalle. Encours : 6,43 M€</u>	4003	46	1	B	1 B	CONSOLIDATION 2EME TRANCHE DE 15ME	CF Groupe CE	15 000 000	3 433 735	22	Trimestrielle	TAG03M	0,08950	O	3,00	1,26	06 ans 02 mois
		16003	45 et 68	1	B	1 B	CONSOLIDATION 2 CA CIB	CA-CIB	10 000 000	3 000 000	20	Trimestrielle	TAG03M	0,02000	O	2,52	0,52	05 ans 11 mois
1,20%	<u>Contrat structuré à taux fixe avec barrière sur CMS. Encours : 8,27M€</u>	90477		3	E	3 E	REFINANCEMENT MPH249711EUR 01.08.2010	CAFFIL/SFIL	16 833 827	8 265 637	22	Annuelle	Tx fixe à barrière	0,00000	N	9,92	4,94	07 ans 07 mois
1,20%	<u>Contrat structuré à taux fixe avec barrière sur Euribor. Encours : 8,27 M€</u>	90476		1	E	1 E	FIXIA 2007 REAMENAGEMENT FIXMS MIN983085EUR	CAFFIL/SFIL	18 024 385	8 265 637	25	Annuelle	Tx fixe à barrière	0,00000	N	3,84	3,90	07 ans 07 mois
1,20%	<u>Contrat structuré à taux fixe avec barrière sur les parités Euro /ChF et Euro/Dollar. Encours : 8,27 M€</u>	90479		6	F	6 F	DUALIS 2010 REFINANCEMENT MPH249730EUR001	CAFFIL/SFIL	16 396 644	8 265 637	21	Annuelle	Tx fixe à barrière €/CHF - €/Dollar	0,00000	N	4,96	3,99	07 ans 07 mois
0,51%	<u>Contrat structuré à barrières sur Euribor avec Floor et CAP. Encours : 3,50 M€</u>	31002		1	B	1 B	FINANCEMENTS 2011 CA CIB	CA-CIB	10 000 000	3 500 000	0	Trimestrielle	Tx fixe à barrière avec Floor et CAP	0,00000	N	4,65	2,93	07 ans 00 mois

100,00%

Encours total prévisionnel 688 653 233

Indice Gissler	Structure Gissler		
1	A	637 508 333,68	92,57%
1	B	17 330 511,24	2,52%
1	C	2 137 500,00	0,31%
1	E	8 265 637,18	1,20%
2	B	4 213 309,45	0,61%
3	B	2 666 666,73	0,39%
3	E	8 265 637,18	1,20%
6	F	8 265 637,18	1,20%
		688 653 232,64	100,00%

Contrat bénéficiant de l'aide du fonds de soutien dérogatoire
Contrat bénéficiant de l'aide du fonds de soutien dérogatoire

Dont dette récupérable communes	10 797 958,48	1,57%
Dont dette récupérable SMTC	15 750 000,00	2,29%
Dont dette récupérable GEG	18 229 585,00	2,65%
Total dette récupérable	44 777 543,48	6,50%